

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LA COMMUNICATION GOUVERNEMENTALE EN HAÏTI :  
LE CAS DE PETROCARIBE

THÈSE  
PRÉSENTÉE  
COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DU DOCTORAT CONJOINT EN COMMUNICATION

PAR  
SERGE PHILIPPE PIERRE

AVRIL 2014

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

La vérité est pour nous la démocratie organisée en société civile et en gouvernement politique. Tout le reste est fiction, sophisme, mensonge, tyrannie. La fiction n'a qu'une apparence, le sophisme n'a qu'une face, le mensonge n'a qu'un temps, la tyrannie n'a qu'une arme, qu'on lui brise tôt ou tard dans la main. Les gouvernements vraiment solides ne peuvent porter que sur une vérité complète. Le gouvernement démocratique sera le gouvernement éternel de l'avenir vers lequel nous marchons; telle est notre foi.

**Alphonse de Lamartine<sup>1</sup>**

---

<sup>1</sup> Lamartine, A. de. (1865). *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et Écrits politiques*, tome 5. Paris : Librairie internationale, p. 75.

*À Taïna Bérénice Pierre,  
ma fille bien-aimée*

## REMERCIEMENTS

Je veux remercier d'abord l'Éternel, mon Dieu qui trône du haut des cieux, qui prend toujours soin de moi et qui m'a permis d'atteindre mon objectif. Je remercie également tous ceux qui m'ont aidé à boucler ce parcours exaltant, mais exigeant. J'exprime ma reconnaissance éternelle à ma directrice de thèse, la professeure Danielle Maisonneuve, qui m'a fourni un encadrement sans faille et qui m'a aidé à me relever de mes chutes dans mes moments de grande déprime et de lassitude, en particulier après le séisme du 12 janvier 2010. Sa patience, ses conseils, ses encouragements incessants, sa grande générosité, son inlassable soutien, sa constance, et surtout, sa disponibilité pour moi : autant d'éléments qui m'ont motivé à ne pas abandonner et à relever ce défi majeur. Depuis mon admission au doctorat conjoint en communication jusqu'à la finalisation de cette recherche, nous avons eu des échanges extrêmement fructueux et motivants. Chaque fois que je laissais son bureau, j'étais toujours animé d'une nouvelle inspiration qui m'a permis de surmonter les instants difficiles et d'hésitation.

À Taïna Bérénice, ma fille, l'une de mes sources inépuisables d'inspiration. À mes frères et sœurs, en particulier Job Philippe, l'ainé, à qui j'exprime toute ma reconnaissance. Je dis également un chaleureux merci à mon grand frère, Booz Philippe, qui m'a toujours soutenu dans les bons comme dans les mauvais jours et qui s'est donné le souci quotidien d'évaluer mon avancée dans la rédaction de ma thèse. Il a été pour moi, en vérité, un compagnon sûr. Je veux aussi remercier mes collègues de Tortug'Air pour leur appui inconditionnel, mes parents : Baudenaire, Gary Paul, Marlange, Harold et Betty Durand, Onel et Michèle Ossé, Dr Patrick Jacques, Sarlène, Danielle Thélusma et tous ceux qui m'ont aidé dans mon cheminement, en particulier le professeur Amary Noël, le Dr Antoine Atouriste, le Dr Jean-Elie Larrieux, ainsi que le Dr Emmanuel Pierre-Paul et sa femme Justine, que je considère comme de proches parents. Je n'oublierai pas Denise Poulard, qui a toujours été là pour moi.

À mes cousins Antoine Duvot et Dudré Génard, qui résident aux États-Unis, je renouvelle mon attachement et ma profonde reconnaissance.

Merci à tous mes professeurs du doctorat conjoint, en particulier Maria Carmen Rico de Sotelo de l'Université du Québec à Montréal et Daniel Robichaud de l'Université de Montréal (mon ancien directeur de mémoire de maîtrise en communication) pour leur forum doctoral si stimulant et si diversifié. Je remercie tout spécialement les membres de mon jury : Kokou Edem Christian Agbogli (Ph.D.), professeur au département de communication sociale et publique, Directeur du doctorat conjoint en communication, Vice-doyen à la recherche et à la création à la Faculté de communication de l'Université du Québec à Montréal, pour ses judicieux conseils après la soutenance de mon projet de thèse; Milton N. Campos (Ph.D.), professeur agrégé au département de communication de l'Université de Montréal, Directeur du Centre de recherche « Inter@ctiva » et Responsable du Laboratoire de recherche « Communalis », qui m'a fortement inspiré lors de ses séminaires; Francine Charest (Ph.D.), professeure, Directrice de l'Observatoire des médias sociaux en relations publiques au département d'information et de communication de l'Université Laval. Ma reconnaissance s'exprime aussi envers tous les professeurs qui m'ont enseigné durant mon cheminement doctoral, que ce soit à l'Université de Montréal, à l'UQAM ou à l'Université Concordia, dans le cadre du doctorat conjoint en communication.

À Josée Hamelin, agente à la gestion des études à la Faculté de communication de l'Université du Québec à Montréal pour sa grande disponibilité, ainsi que mes collègues du doctorat pour le partage de leurs idées.

Je voudrais remercier tous mes amis qui ont vécu avec moi les péripéties de cette thèse. Je veux citer particulièrement mes deux amis indéfectibles Roromme Chantal et Thomas Lalime, qui bouclent aussi leur doctorat à Montréal, respectivement en relations internationales et en sciences économiques, ainsi que mon condisciple au doctorat en communication, Cheick Oumar Traoré. Je ne saurais oublier Roseley Beloi, de l'Unité de lutte contre la corruption (ULCC), ainsi que Laurence Côté, du Laboratoire d'analyse de presse de la Chaire de relations publiques et communication marketing de l'UQAM, qui m'a accordé un soutien très apprécié. Je remercie aussi Lise Chartier, du Laboratoire d'analyse de

presse, pour son aimable assistance dans l'analyse des articles de presse, malgré son emploi du temps très lourd. Un merci particulier à Michèle Duvivier Pierre-Louis et Lorraine Mangonès de la Fokal pendant ma scolarité doctorale. Je ne saurais passer non plus sous silence la grande amitié de Réal de la Fokal.

Je tiens enfin à témoigner ma reconnaissance à tous ceux dont les noms ne sont pas mentionnés ici, faute d'espace, mais qui ont été pour moi d'un concours précieux tout au long de ce périple académique et qui ont partagé mes joies et mes douleurs, engendrées par cette thèse de doctorat. S'engager dans la rédaction d'une thèse de doctorat et la terminer relèvent d'un défi majeur. Il faut avoir de la ténacité, une volonté héroïque pour ne pas sombrer en cours de route, tant la démarche est rigoureuse et demande beaucoup de détermination. Heureusement, je suis resté dans l'arène, travaillant nuit et jour, sans solliciter d'intermède et sans répit au point que ma directrice, par rapport à l'intensité de ma production, a dû me forcer à prendre, à un certain moment, quelques jours de repos, tout en m'ayant invité à faire la différence entre un marathonien et un sprinter. Je me le rappelle aujourd'hui encore.

Une pensée enfin va à ma terre natale Haïti chérie et à toute ma famille, qui partage ma passion pour la recherche et la vie intellectuelle.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans intention discriminatoire, uniquement dans le but d'alléger le texte. Chaque fois qu'il désigne des personnes, il inclut également le genre féminin.

## TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX.....	xiii
RÉSUMÉ.....	xiv
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I	
MISE EN CONTEXTE.....	13
1.1 Mise en contexte historique .....	13
1.1.1 Haïti, un pays en crise permanente .....	13
1.1.2 Une démocratie hésitante (1986-1990).....	16
1.1.3 Arrivée de la Minustah et renouvellement de son mandat.....	21
1.1.4 Cadrage historique de notre recherche.....	24
1.2 Le cas à l'étude : PetroCaribe .....	25
1.2.1 Le Bureau de Monétisation.....	27
1.2.2 Le volume des transactions.....	28
1.2.3 Le volet énergétique.....	29
1.2.4 Le volet historique de l'Accord PetroCaribe .....	30
1.2.5 Le volet social : transparence et participation .....	32
1.2.6 Le volet politique .....	33
1.3 Conclusion .....	34
CHAPITRE II	
PROBLÉMATIQUE DE LA RECHERCHE.....	36
2.1 La communication gouvernementale en Haïti .....	36
2.2 Pourquoi le choix d'Haïti? .....	46
2.3 L'État haïtien et sa structure de communication .....	48
2.4 Objectif de la recherche .....	49

2.5	Questions de recherche .....	49
2.5.1	La question principale.....	49
2.5.2	Les questions secondaires .....	50
2.6	Pertinence de la recherche .....	51
2.7	Conclusion .....	52
CHAPITRE III		
CADRE THÉORIQUE .....		54
3.1	Posture épistémologique : définition et enjeux de la communication gouvernementale.....	54
3.2	De la communication gouvernementale à la communication politique.....	58
3.2.1	La communication dans l'exercice du pouvoir.....	58
3.2.2	La dimension citoyenne de la communication politique .....	59
3.2.3	Les frontières entre la communication gouvernementale et la communication politique .....	61
3.2.4	La communication politique : points de rupture avec la communication gouvernementale .....	62
3.3	Communication gouvernementale et participation citoyenne.....	63
3.4	Un contexte particulier en Haïti.....	65
3.5	La reddition de comptes.....	66
3.5.1	Reddition de comptes et transparence .....	67
3.5.2	Le citoyen, vecteur essentiel de l'action publique.....	68
3.5.3	La situation haïtienne.....	72
3.5.4	Reddition de comptes : un antidote à la corruption .....	72
3.6	Espace public, État, souveraineté et citoyenneté .....	76
3.6.1	L'espace public .....	77
3.6.2	État, gouvernement et souveraineté.....	85
3.7	L'expansion des médias sociaux.....	93
3.8	La typologie de Grunig .....	97
3.8.1	Le modèle de l'agence de presse (Press Agency / Publicity Model).....	99
3.8.2	Le modèle de l'information publique (Public Information Model).....	99
3.8.3	Le modèle bidirectionnel asymétrique (Two-Way Asymmetric Model).....	99

3.8.4	Le modèle bidirectionnel symétrique (Two-Way Symmetric Model).....	100
3.9	Conclusion .....	101
CHAPITRE IV		
APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE .....		
4.1	La méthode qualitative.....	103
4.1.1	Pourquoi l'approche qualitative? .....	103
4.1.2	Pourquoi avons-nous choisi une étude de cas?.....	105
4.2	L'instrument principal de collecte des données : l'entrevue .....	108
4.2.1	Pourquoi des entrevues semi-dirigées?.....	109
4.2.2	Les schémas d'entrevue .....	110
4.2.3	Les questions de nos schémas d'entretien .....	112
4.3	L'échantillon.....	112
4.3.1	Le recrutement .....	117
4.3.2	Les difficultés de recrutement.....	119
4.4	Réalisation des entrevues.....	120
4.4.1	Le prétest.....	120
4.4.2	Le déroulement des entrevues.....	121
4.4.3	Collecte des informations sociodémographiques lors des entrevues.....	123
4.4.4	Notre expérience personnelle par rapport aux entrevues sur le terrain.....	123
4.4.5	Respect des règles d'éthique durant les entrevues.....	124
4.5	Les verbatims .....	126
4.6	La documentation secondaire .....	128
4.7	Analyse des extraits de presses : la méthode Morin-Chartier.....	129
4.7.1	La question.....	131
4.7.2	Pourquoi une sélection de la presse écrite? .....	131
4.7.3	Pourquoi <i>Le Nouvelliste</i> et <i>AlterPresse</i> ? .....	131
4.7.4	Le corpus.....	133
4.7.5	La grille d'analyse du contenu médiatique .....	133
4.7.6	Les unités d'information .....	134
4.8	Les médias sociaux .....	136
4.9	La validité de notre recherche.....	137

4.10	Limites méthodologiques.....	138
4.11	Conclusion .....	139
CHAPITRE V		
PRÉSENTATION DES RÉSULTATS .....		
5.1	Rappel de l'anonymat des participants aux entrevues .....	141
5.2	Profil des répondants .....	142
5.2.1	Profil sociodémographique.....	142
5.2.2	La scolarité.....	143
5.2.3	L'emploi et le revenu.....	144
5.3	La perception des répondants .....	145
5.3.1	Leur connaissance du dossier PetroCaribe .....	146
5.3.2	Un dossier aux intérêts lourds de portée.....	151
5.3.3	Leur perception de la politique de communication du gouvernement.....	152
5.3.4	Gouvernement et citoyen : transparence, dialogue et participation.....	155
5.3.5	Reddition de comptes à travers la communication gouvernementale.....	165
5.3.6	Espace public .....	174
5.3.7	Opinion publique en Haïti.....	188
5.3.8	Nature des échanges : symétrique, asymétrique, monologique? .....	195
5.3.9	Pour une meilleure interaction entre gouvernants et citoyens .....	202
5.3.10	Dysfonctionnement du système communicationnel gouvernemental .....	205
5.3.11	Système communicationnel carrément inexistant.....	208
5.3.12	Une communication relevant d'un État souverain... ou non?.....	209
5.3.13	Pour une communication gouvernementale fonctionnelle.....	216
5.4	Présentation des résultats de l'analyse de presse .....	219
5.4.1	Les fonds de PetroCaribe : avantages et désavantages pour Haïti .....	220
5.4.2	Gestion de ces fonds : échanges entre gouvernements et citoyens.....	221
5.4.3	Reddition de comptes : transparence contre opacité communicationnelle .....	222
5.4.4	Allégations de détournement de fonds.....	223
5.4.5	Souveraineté : dépendance économique d'Haïti envers la communauté internationale.....	224
5.5	PetroCaribe et les médias sociaux .....	225

5.6	Le point de vue des représentants des médias .....	227
5.7	Conclusion .....	230
CHAPITRE VI		
INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS ET DISCUSSION .....		232
6.1	Les véritables enjeux du dossier PetroCaribe : peu publicisés et méconnus du public .....	233
6.2	La communication gouvernementale haïtienne .....	237
6.2.1	Une communication tournée vers la propagande.....	237
6.2.2	Une communication à sens unique .....	238
6.2.3	Une communication asymétrique .....	240
6.2.4	Gouvernants et citoyens : le dialogue et l'interaction éclipsés.....	241
6.2.5	Une communication gouvernementale dans un État non souverain, influencé politiquement et financièrement.....	247
6.3	La culture de reddition de comptes : une notion presque absente dans l'administration publique haïtienne .....	251
6.3.1	Transparence contre opacité .....	253
6.4	Espace public haïtien .....	255
6.4.1	Un espace à vocation médiatique.....	258
6.4.2	Un espace public plébéien informel.....	260
6.4.3	Un espace public inégalitaire à dominante masculine .....	262
6.5	Retour sur notre problématique .....	266
6.6	L'opinion publique : une construction médiatique .....	268
6.6.1	Une opinion manipulée.....	272
6.7	Une communication gouvernementale dans un système dysfonctionnel .....	273
6.8	Discussion sur le contenu de presse.....	275
6.8.1	La communication gouvernementale haïtienne dans le paysage des médias sociaux .....	284
6.8.2	<i>Le Nouvelliste</i> , PetroCaribe et le Web .....	285
6.8.3	<i>AlterPresse</i> , PetroCaribe et le Web .....	286
6.8.4	<i>Le Nouvelliste</i> et <i>AlterPresse</i> sur le Web : le point sur la communication gouvernementale haïtienne .....	287

6.9 Proposition d'un modèle élargi de la communication gouvernementale.....	288
6.9.1 La grille de Grunig et la réalité des médias sociaux .....	288
6.9.2 Un cinquième modèle à la typologie de Grunig .....	291
6.9.3 Pourquoi ce modèle?.....	294
6.10 Conclusion .....	300
CONCLUSION .....	302
APPENDICE A	
GRILLE D'ENTREVUE / VOLET 1 :	
LES ACTEURS DE LA COMMUNICATION GOUVERNEMENTALE.....	316
APPENDICE B	
GRILLE D'ENTREVUE /VOLET 2 :	
LES LEADERS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE HAÏTIENNE.....	323
APPENDICE C	
FORMULAIRE DE CONSENTEMENT .....	331
APPENDICE D	
CERTIFICAT D'ACCOMPLISSEMENT ÉTHIQUE DE L'UQAM.....	336
APPENDICE E	
CORPUS DES ARTICLES DE PRESSE ANALYSÉS .....	338
APPENDICE F	
COPIE DE L'ACCORD PETROCARIBE.....	375
RÉFÉRENCES.....	386

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau		Page
3.1	Les caractéristiques des quatre modèles de la communication organisationnelle de Grunig(2002).....	97
5.1	Le nombre de répondants par catégorie salariale (en dollar américain).....	144
6.1	Proposition d'un cinquième modèle à la typologie de Grunig <i>et al.</i> ....	290

## RÉSUMÉ

Dans un pays comme Haïti, dont une bonne partie de la population est analphabète, des voix issues de plusieurs secteurs organisés de la société haïtienne se sont élevées pour dénoncer le manque de transparence de la part du gouvernement dans la gestion des affaires publiques. D'aucuns dénoncent cette posture des principaux responsables de l'État, tandis que d'autres remettent en cause le cloisonnement communicationnel entre le gouvernement de ce pays et les citoyens. C'est pour améliorer la compréhension de ce sujet que nous désirons cerner la nature de la communication gouvernementale en Haïti. Notre problématique s'établit en fonction d'un questionnement visant à circonscrire les spécificités de la communication gouvernementale haïtienne, dans sa dimension d'échanges entre gouvernants et citoyens, dans un contexte de démocratisation de l'information.

À cet effet, nous nous sommes intéressés à documenter les pratiques et les stratégies communicationnelles des acteurs de la communication gouvernementale en Haïti, que nous avons appréhendées à travers les modèles de Grunig *et al.* (1984, 1992, 2002), sans perdre de vue les préoccupations des leaders de la société, des acteurs de la communication gouvernementale et des médias écrits. Nous nous sommes penchés également sur les processus de communication au sein du gouvernement haïtien. Notre préoccupation vise aussi à ouvrir des pistes de réflexion sur la réalité de la communication gouvernementale, à améliorer les connaissances sur sa nature dans le milieu haïtien, et à renforcer ou stimuler l'implication du citoyen dans cette dynamique communicationnelle.

En ayant recours à l'approche qualitative, à l'aide des techniques ethnographiques de l'entrevue et par l'analyse de contenu médiatique, notre collecte de données a permis d'analyser un corpus inédit sur notre étude de cas, le dossier PetroCaribe, et sur la communication gouvernementale en Haïti. Il s'agit d'un champ de recherche relativement vierge dans cette région de la Caraïbe. En regard de son caractère original et de sa pertinence sociale, notre recherche permet d'ouvrir de nouvelles pistes de réflexion en vue d'apporter une contribution à l'amélioration des connaissances sur la communication gouvernementale haïtienne. En ce sens, les recommandations issues de notre analyse débouchent sur la proposition d'un nouveau modèle de communication gouvernementale applicable en Haïti et qui pourrait également servir de repère pour d'autres pays en développement à travers le monde.

Mots-clés : communication gouvernementale, espace public, participation citoyenne, PetroCaribe, transparence.

## INTRODUCTION

Considérée comme un processus extrêmement complexe, la communication, par sa transversalité, participe de la mouvance sociale en tant que phénomène dont les dimensions sont difficiles à circonscrire. Qu'elle se limite à une expérience personnelle ou qu'elle atteigne une dimension collective, la communication est empreinte d'une dynamique qui repose sur un ensemble d'interactions ou sur une pluralité d'actions qui confirment son caractère multidimensionnel. C'est un concept fondamental sur lequel reposent les démocraties, dans leur dimension sociopolitique.

Ollivier (2007) reconnaît que l'homme acquiert sa conception du monde à travers l'interaction sociale que rend possible la communication. Celle-ci trouve sa justification dans le vécu des acteurs partageant un même environnement social où s'élabore « un champ de conscience réciproque » (p. 106). C'est à travers la construction de ces interactions que l'Autre existe, comme l'ont si bien exprimé Markovà (2007) et Meunier (2003). Quant à Ollivier (2007, p. 111), il évoque le concept de « préoccupation permanente » pour qualifier une communication qui ne peut remplir correctement sa fonction, dans la mesure où l'Autre n'est pas pris en compte. Ollivier (*ibid.*) reprend l'approche de Markovà et de Meunier en faisant de cet « Autre » le pilier de toute communication : « Qu'on la considère du point de vue du groupe dans lequel elle se produit ou comme une suite d'interactions, la communication est toujours un processus qui implique l'Autre<sup>2</sup>. » (*Ibid.*, p.114) Cette prise de

---

<sup>2</sup> Ce concept de l'Autre est évoqué par Markovà, Ollivier et Meunier pour parler de l'interaction sociale qui rend possible la communication. En fait, cet Autre tel qu'évoqué par les auteurs, fait plutôt référence à l'autre citoyen d'en face ou d'à côté, qui partage avec nous un univers dialogique, au citoyen dont il faut reconnaître l'existence. On ne peut pas agir sans l'Autre, agir sans avoir à partager avec lui l'information, sans communiquer et interagir avec lui sur les affaires publiques, sur l'action gouvernementale. Cet Autre s'inscrit dans un cadre de réciprocité.

position est partagée par Éraly (2000), pour qui la pertinence de la communication repose essentiellement sur un processus dialogique.

Meunier (2003) explique que le citoyen est le fondement de toute communication et qu'il est impossible de communiquer si on ne parvient pas à s'adresser à l'Autre dans le respect de son individualité (personnelle ou groupale). D'ailleurs, « tout acte de communication est d'emblée interindividuel » (p. 121) et aussi « transindividuel au sens où il implique la structure sociale tout entière dans laquelle il s'inscrit » (*ibid.*). Cet aspect de la communication justifie la place incontournable des rapports qui existent entre les citoyens et les institutions, pour construire cette réalité sociale déterminante dans les espaces communicationnels où des groupes entrent en interaction. Cette construction de l'action sociale s'inscrit dans la logique d'une communication dominée par une relation d'échanges puisque « tout discours est ancré dans l'Autre car on n'organise aucune communication pour soi-même. Toute intention communicative doit s'inscrire dans une intention interactive » (Éraly, 2000, p. 13). Or, la pensée tout entière, dit encore l'auteur (*ibid.*, p. 22), est « un dialogue intériorisé qui se déplace dans un horizon social ». Et cet horizon social nous réfère à un ensemble d'actions concrètes conditionnées par différents interlocuteurs, dont « le moi et l'autrui, le nous et l'Autre » (*ibid.*), qui vivent dans un monde que nous devons apprendre à connaître dans un cadre de communication interactive.

Cette relation entre l'individu et le social présuppose l'existence d'un lien qui privilégie les rapports humains comme étant la source de transparence et de démocratisation de l'action publique. Et pour que ces rapports fassent sens, encore faut-il qu'ils se basent sur l'interdépendance des acteurs en présence, à travers une dynamique dialogique présupposant une intention de partage et de respect des besoins de l'Autre. Cette ontologie interactive fonctionne dans les différentes institutions, qu'elles soient privées ou publiques, comme cadre de référence d'une multiplicité d'actes sur lesquels repose le principe du partage de l'information.

Cette approche dialogique de la communication s'inscrit-elle dans la logique du fonctionnement d'un gouvernement, encore plus s'il s'agit d'un pays en voie de développement comme Haïti? Traînant encore les séquelles d'un passé dictatorial aux

pratiques communicationnelles difficiles en termes de transparence et de capacité d'interaction avec ses citoyens, Haïti doit savoir conjuguer la gestion de sa communication publique avec les contraintes inhérentes à une occupation de son territoire qui soulève des difficultés spécifiques, depuis le tremblement de terre de 2010. Dans ce contexte, on peut se demander jusqu'à quel point le citoyen haïtien participe aux stratégies communicationnelles mises en place par le pouvoir étatique. Existe-t-il dans ce pays une volonté d'expliquer le sens des actions du gouvernement et une préoccupation citoyenne à travers un processus de dialogue entre gouvernants-citoyens? Ce questionnement rejoint la posture dialogique de Markovà (2007, p. 171), pour qui « la dialogicité concerne à la fois la reconnaissance de l'Autre et la lutte pour être reconnu soi-même. Elle concerne aussi l'engagement, les questions qui restent sans réponse et les désirs qui ne sont pas reconnus [...] ».

« C'est la communication qui permet l'existence d'un espace public dans lequel sont débattus les sujets de la société. Et c'est par les moyens de communication mis à sa disposition que le citoyen acquiert la connaissance nécessaire pour effectuer ses choix », explique Wolton (2008, p. 88). En outre, c'est de la vie politique dans son ensemble qu'il faut considérer les actions, les prises de décisions, le développement des conditions de vie des citoyens et l'essor de leur engagement. La politique est donc devenue un processus interactif, intégré au processus communicationnel, pour s'incarner plus ou moins harmonieusement dans le tissu social, selon son degré de dialogicité. Gardère et Gardère (2008, p. 122) soulignent les bienfaits de ce dialogue qui peut, selon eux, briser les contraintes sociales en créant plus de proximité et d'ouverture entre les différents acteurs : « plus on échange d'information, plus on est proche les uns des autres. » Toutefois, il faut que, dans cet échange, l'on demeure ouvert aux idées d'autrui pour éviter les monologues de sourds, notamment dans l'espace public et plus spécifiquement dans le secteur de la communication gouvernementale. D'ailleurs, cet échange est connexe à toute action de développement, de quelque nature qu'elle soit, visant à assurer l'engagement non seulement de l'État, mais aussi de l'ensemble des citoyens, pour la construction d'une société plus juste, plus équilibrée, plus démocratique. De ce fait, la circulation de l'information paraît être le fondement de toutes les actions entreprises dans le sens du progrès des peuples qu'on ne peut confiner en marge des grandes décisions prises par l'État.

Des études ont démontré que la politique est très impliquée dans les pratiques communicationnelles : « La politique est inséparable de la communication et d'ailleurs, l'histoire de la démocratie est celle de leurs relations » (Wolton, 2008, p. 89). Cette affirmation rappelle celle de Gerstlé (2008, p. 18), pour qui « la politique est largement devenue affaire de communication ». Politique et communication constituent donc deux champs connexes, puisqu'ils entretiennent des rapports privilégiés, basés sur la transparence et le dialogue entre élus et citoyens.

Certains auteurs vont jusqu'à admettre une symbiose hétérosécifique entre politique et communication. C'est le cas, entre autres, d'Ollivier (2007, p. 232), qui soutient que « les enjeux de pouvoir dans l'organisation [...] se jouent donc fondamentalement dans les relations de communication et que toute analyse de la communication dans une organisation renvoie donc *in fine* à l'exercice du pouvoir ». D'autre part, pour Gerstlé (*ibid.*, p. 18), « la politique sans communication serait impossible, puisque la société elle-même sans communication est impensable ». D'ailleurs, le pouvoir, en lui-même, est une relation d'interaction, d'échange, de négociation, d'alliance ou de mésalliance. Effectivement, la démocratie met aujourd'hui l'accent sur l'interaction entre gouvernants et gouvernés. C'est en quelque sorte un contrat social, comme le constate Ollivier-Yaniv (2000), qui se réalise dans un espace où se concilient les intérêts des pouvoirs publics et du citoyen. En ce sens, la démocratisation de l'action publique se réalise en concertation avec le citoyen, considéré comme un partenaire incontournable et directement concerné, « un locuteur actif », pour reprendre l'expression de Marková (2007, p. 130). C'est la communication qui permet de mettre en place cet espace de conciliation qu'Éraly (2000, p. 22) appelle « espace public », dans lequel sont débattus les enjeux de société, du moins lorsque les systèmes en place le permettent.

Rico de Sotelo et Renaud (2006, p. 42) renforcent ces perspectives d'Ollivier-Yaniv et de Marková en précisant que « [...] dans l'approche communicationnelle basée sur la participation et le développement, l'individu est considéré comme l'acteur principal, en position de dialogue avec l'État et ses représentants dans un processus de communication civique [...] ». Tout en admettant que communiquer politiquement, c'est mettre en commun des opinions et des arguments relatifs à la communauté, Gerstlé reconnaît que la

communication est l'une des conditions essentielles de la participation, puisque, selon lui, « communiquer, c'est prendre part, c'est participer à quelque chose qui peut prendre des formes plus ou moins achevées telles que l'échange et le partage du sens » (Gerstlé, 2008, p. 183). Toute participation à une action collective est un engagement personnel qui suppose une information liminaire. Et c'est dans ce contexte que peut s'organiser la communication. Il est tout aussi vrai que la participation des citoyens aux décisions et aux activités de l'État relève d'un processus lent et évolutif, conjuguant une volonté politique et institutionnelle durable et une aspiration de la population à s'impliquer davantage dans l'intérêt collectif. C'est, selon Gerstlé (2008), une sorte d'engagement renouvelé entre l'État et la société, entre le pouvoir et les citoyens, qui se partagent un espace où sont débattues les grandes questions conjoncturelles, dans le cadre de l'activité politique.

Cet espace de conciliation, dans tout système démocratique, est alimenté, entre autres, par les pratiques communicationnelles des acteurs du pouvoir. C'est en ce sens que de nombreux chercheurs s'accordent à démontrer que politique et communication s'articulent pour permettre l'exercice du pouvoir. C'est le cas de Gerstlé (*ibid.*, p. 12), pour qui « les forces politiques, grâce aux phénomènes de communication, arrivent à s'affronter, à s'opposer ou à coopérer pour trouver une voie commune vers des décisions, des politiques publiques et, au total, une action publique dotée de légitimité ». Gingras (2003), à l'instar de Gerstlé (*ibid.*), insiste sur l'importance de la communication dans le système politique : elle considère ce champ interdisciplinaire comme « une nécessité dans l'exercice du pouvoir » (p. 4). D'autres auteurs confirment ce lien essentiel entre la politique et la communication. C'est le cas de Rangeon (1991, p. 101), qui admet que « la communication est consubstantielle à la politique et que l'activité politique ne va pas sans communication ». Nous partageons ce point de vue dans notre recherche sur la communication gouvernementale en Haïti, sans oublier la posture de Zémor (2007, p. 247), qui soutient que « l'inclusion de la communication dans la sphère politique est effectivement un véritable critère de la démocratie, un critère d'efficacité interne d'un État transparent et responsable, qui respecte le public et dialogue avec lui ». C'est le fondement, l'essence même de la communication gouvernementale, qui ne peut jouer pleinement son rôle qu'à la condition que tous les acteurs soient impliqués dans le processus.

C'est à travers ce processus d'échanges que les citoyens se parlent, s'entendent, discutent entre eux sur les questions liées à leurs intérêts et à ceux de leur communauté. C'est ainsi qu'ils développent le sens des relations sociales, le sens de l'altérité, puisque, comme de Tocqueville (1990, p. 110) le précise : « les sentiments et les idées ne se renouvellent pas, le cœur ne s'agrandit pas et l'esprit humain ne se développe que par l'action réciproque des uns sur les autres ». Cette interaction constante entre un gouvernement et le citoyen, garante de la gestion transparente des affaires publiques, a la vertu de conduire à la construction de l'organisation sociale d'un espace collectif, pouvant être considéré comme l'essentiel de l'action démocratique, dans un contexte d'échange et de partage.

Cette communication, à posture citoyenne, trouve sa résonance dans les réflexions de Cotteret (1973), qui considère la communication, dans un contexte de pouvoir, à un « accord entre les gouvernants et les gouvernés » (p. 8), qui aboutit à « un échange permanent d'information » (*ibid.*). Cette approche est partagée par Moatti (1996), qui se montre plus catégorique : « L'administration est inséparable de celui qu'elle doit servir : le peuple [...]. C'est l'élément premier et indispensable de la construction étatique. » (p. 50) Cette communication dynamique, cet échange permanent entre gouvernants et gouvernés, ouvre la voie au processus de confiance, à une relation de dialogue essentielle au jeu démocratique, qui s'établit entre les acteurs, loin de cette idée de domination dont parle abondamment Wolton (2005). L'auteur pense que cet échange, au sens d'accord et de contrat social, « contribue à une grande visibilité des rapports sociaux » (p. 109) et que la communication, considérée comme un accélérateur, cherche à renforcer cette cohésion sociale.

Cette cohésion ne peut se maintenir que si les termes de l'échange sont respectés, si les citoyens – levier essentiel dans le jeu de relations – s'intègrent dans le système politique, si leur implication est effective. Dans le cas contraire, on subira ce qu'Abélès (1990) appelle « une parole isolée » (p. 54), « un pouvoir univoque » (p. 53) s'appuyant sur une « communication disproportionnée », comme la qualifie Zémor (2007). Ce dernier invite à identifier les barrières dressées par la communication gouvernementale, qui n'offre pas toujours au citoyen cet espace de conciliation interactif et dialogique. Il est donc essentiel que s'établisse cette relation entre l'appareil gouvernemental (gouvernants) et les citoyens (gouvernés) de façon à assurer l'équilibre du système politique. L'accord évoqué par Cotteret

(1973) provient de cet équilibre et résulte principalement d'un échange entre les deux entités respectueuses l'une de l'autre. Dans le cas contraire, les gouvernés peuvent rejeter le système politique, la communication ne permettant plus de s'adapter aux attentes des gouvernés, selon les explications de Gardère et Gardère (2008, p. 147) :

La démocratie participative présente plusieurs significations politiques : elle peut être un moyen de concentrer l'attention des citoyens sur des questions secondaires et d'occulter le débat sur les véritables enjeux locaux; elle peut renforcer le lien direct entre le citoyen et les gouvernants, leur permettant de paraître à l'écoute des préoccupations quotidiennes.

Cependant, dans la pratique politique haïtienne, on peut se questionner sur la volonté ou la capacité de la communication gouvernementale d'intégrer le citoyen dans le double processus de prise de décisions et d'information transparente, organisant ainsi un espace social dit de consensus, à travers « une communauté productrice d'entités partagées [...] » (Breton, 1997, p. 155). Sinon, une absence d'échanges confinerait la communication gouvernement au monologue, au manque d'interaction qui entraîne le citoyen, considéré pourtant comme le pilier du jeu démocratique, dans une « discontinuité communicationnelle » (Breton, 1997, p. 166). Cette approche dite monologique<sup>3</sup>, perçue comme une voix dominante dans les rapports entre le dirigeant et le citoyen, repose sur une stratégie qui répond souvent à des objectifs précis, à savoir la retenue et la dissimulation de l'information.

Dans un contexte d'échange, la communication peut contribuer à la création d'un espace privilégié qui réduit la distance entre les individus. Or est-ce le cas en Haïti? Si, effectivement, pour reprendre Éraly (2000), c'est au sein du groupe social, dans les échanges et non dans l'esprit du sujet isolé, que les opérations communicationnelles se développent, les dirigeants haïtiens ont-ils conscience de la vraie nature de la communication qu'ils pratiquent? Dans le cadre d'une démocratie participative, valoriser le dialogue entre représentants et représentés, tout en encourageant la participation active des citoyens,

---

<sup>3</sup> Nous utilisons le terme « monologique », par opposition à l'expression « dialogique », pour tenter de cerner l'absence ou le manque d'échange entre l'État et le citoyen.

constitue des paramètres importants pour le fonctionnement de la communication gouvernementale. Le rapprochement dirigeants/citoyens, à travers les institutions en place, offre une complémentarité qui privilégie les interactions dans un espace démocratique. D'ailleurs, le partage des informations et l'instauration du dialogue ne leur permettraient-ils pas aux gouvernants et aux élus d'orienter leur politique et leurs actions vers le bien-être collectif? L'administration publique haïtienne est-elle liée à une politique d'ouverture ou de fermeture à l'Autre, au sens où l'entendent Chevallier *et al.* (1983, p. 55)?

Ces pôles sont révélateurs des sentiments ambivalents que les citoyens entretiennent à l'égard des appareils administratifs de l'État. La politique d'ouverture, à l'opposé de la politique de fermeture, conduirait à un État plus proche, plus humain, à l'écoute de ses citoyens, disposé à dialoguer avec eux et à tenir compte de leurs préoccupations et de leurs attentes. Il serait donc intéressant de savoir si la communication est utilisée par les dirigeants gouvernementaux haïtiens comme outil de propagande ou comme instrument d'actions partagées. Nous chercherons également à identifier les caractéristiques de cette communication dite gouvernementale, ainsi que ses implications sur le fonctionnement de l'État haïtien. Nous nous efforcerons également de savoir si cette communication gouvernementale facilitait et encourageait l'échange entre les décideurs et les citoyens d'Haïti, dans un contexte de démocratisation de la communication. Dans cette perspective, nous aurons recours aux témoignages des acteurs de la communication gouvernementale et des leaders de la société haïtienne que nous allons interviewer, ainsi qu'à l'analyse d'un corpus de presse en vue d'obtenir des éléments d'information susceptibles de nous éclairer par rapport à nos questions de recherche.

Dans cette thèse, nous analyserons les pratiques et les stratégies communicationnelles des acteurs de la communication gouvernementale en Haïti, tout en prenant en compte les préoccupations de certains leaders issus de différents secteurs de la société, ainsi que leur posture envers cette politique communicationnelle. Nous tenterons également, à travers les informations obtenues auprès de nos répondants, de cerner le niveau d'interaction de l'État haïtien avec ses citoyens, en cherchant à connaître le degré de la participation de ces derniers aux affaires de la République ou encore dans le processus de prise de décision gouvernementale. Il est à rappeler, cependant, qu'Haïti a vécu une dictature féroce sous la

période des Duvalier (1959 à 1986), qui pratiquaient une forme de pouvoir absolu, légitimant ainsi le refus de la parole, compromettant la fonction essentielle de la communication dans le devenir de cette nation. C'est pourquoi nous rappellerons le contexte historique récent afin de mieux cerner notre problématique. Afin de répondre à nos questions de recherche, nous mobiliserons un ensemble d'outils théoriques et méthodologiques qui nous permettront d'analyser les pratiques communicationnelles au sein du gouvernement haïtien et la perception des personnes que nous interrogerons face à ces pratiques.

Nous débutons donc, dans le premier chapitre, avec une mise en contexte historique, en mettant en évidence la période d'après 1986, marquant la chute du régime des Duvalier, jusqu'au débarquement des forces multinationales des Nations Unies (1994). Après le départ des Duvalier, Haïti se présentait aux yeux du monde entier comme une nation en guerre avec elle-même. Quelques années après la chute de ce régime, ce pays vivait constamment dans le trouble et l'atmosphère socio-politico-économique paraissait lourde et instable. La peur, l'insécurité, la méfiance se sont installées un peu partout. Nous présenterons aussi, dans ce premier chapitre, le cas à l'étude, soit l'Accord PetroCaribe, en abordant ses caractéristiques à travers quatre volets : énergétique, historique, social et politique. PetroCaribe, en termes de coopération énergétique, est un programme très important pour Haïti qui bénéficie de conditions d'approvisionnement et de paiement extrêmement favorables.

Le deuxième chapitre couvrira le champ de la problématique de la recherche dans lequel nous aborderons la question de la communication gouvernementale, en présentant la structure de l'État haïtien. Si la communication gouvernementale doit faire appel à l'esprit citoyen, dans le cadre de l'action politique, si cette communication requiert une interaction permanente entre les dirigeants et les usagers, il est essentiel de cerner, à cet égard, la réalité de cette pratique communicationnelle dans le système gouvernemental d'Haïti, un pays dont la population est en grande partie analphabète. Nous exposerons ensuite l'objectif de notre recherche, qui débouche sur les questions de recherche avant d'évoquer la pertinence de notre étude doctorale.

Dans le troisième chapitre, nous définirons le cadre théorique et conceptuel de notre recherche. Nous insisterons notamment sur les enjeux de la communication gouvernementale

par rapport à la communication politique, tout en cherchant à démontrer l'articulation de la politique et de la communication dans l'exercice du pouvoir. Nous chercherons aussi à interrelier certains concepts clés dans l'étude de la communication gouvernementale : État, gouvernement, citoyenneté, participation et marginalisation, transparence de même que reddition de comptes. En effet, dans le contexte d'une société démocratique, la communication doit être analysée en termes de partage, d'ouverture, d'action réciproque, de rétroaction et de participation, ce qui présuppose le dialogue.

Dans ce même chapitre, nous mettrons en examen le concept d'espace public considéré à la fois comme espace citoyen, espace politique et espace médiatisé, tout en cherchant à déterminer le type d'espace public haïtien, dans ses relations de proximité avec les médias, lieu informel mais privilégié de débats sur lesquels s'appuie la démocratie haïtienne. Il s'agira également pour nous de situer l'espace public par rapport aux fonctions qu'il remplit en Haïti et d'essayer de voir comment les différents acteurs ciblés s'approprient le concept. L'angle que nous aborderons se rapportera essentiellement à la question de discussion et de participation du citoyen par rapport à des sujets d'intérêt public, dans un cadre de fonctionnalité de l'État. Nous serons amené aussi à établir la démarcation entre les notions d'« État » et de « gouvernement » qui, pourtant, se complètent. Puis, nous interrogerons sommairement le concept d'État, en nous référant à notre problématique, avant de le confronter à la notion de souveraineté, tout en questionnant la réalité haïtienne par rapport à ces concepts. Nous présenterons par la suite les modèles de la communication organisationnelle, élaborés par Grunig *et al.* (1984, 1992, 2002). Ces derniers ont analysé la symétrie dans les rapports communicationnels entre l'organisation et ses publics en constituant une typologie reposant sur quatre modèles de communication : le modèle de l'agence de presse (*Press Agency / Publicity Model*), le modèle de l'information publique (*Public Information Model*), le modèle bidirectionnel asymétrique (*Two-Way Asymmetric Model*) et le modèle bidirectionnel symétrique (*Two-Way Symmetric Model*).

Dans le cadre méthodologique qui forme le chapitre IV, nous introduirons la démarche qui nous guidera tout au long de notre collecte de données et de notre analyse des résultats. Nous présenterons le choix de l'approche méthodologique que nous avons retenue, l'approche qualitative, qui nous permettra d'être plus proche de notre terrain pour réaliser

notre recherche et de parvenir à une analyse exhaustive du phénomène à l'étude. Nous justifierons également notre choix de l'instrument principal de notre collecte des données, l'entrevue semi-dirigée, qui nous amènera à mobiliser le maximum de données possibles liées à notre étude, étant un outil très flexible qui permet d'aller chercher une information personnalisée, détaillée, pouvant mener à la saturation des opinions obtenues. Nous présenterons ensuite le mode de sélection des répondants, ainsi que le déroulement des entrevues, la validation du guide d'entretien après un premier test, les difficultés rencontrées lors du recrutement de nos participants, la question d'éthique et de confidentialité, le processus de collectes des données et les verbatims. Nous présenterons par la suite la méthode Morin-Chartier dont nous nous servirons pour compléter notre analyse en réalisant une étude des contenus publiés par les médias sur le dossier PetroCaribe. Nous compléterons avec un état des lieux sur notre expérience personnelle par rapport à la réalisation de notre terrain de recherche et sur notre posture de chercheur, en regard de notre appartenance à la communauté haïtienne.

Au chapitre V, nous présenterons les résultats de notre recherche. Nous exposerons dans cette section les thématiques qui se dégageront des entrevues et les idées émises par les participants à travers le dépouillement des 16 entrevues réalisées à l'aide de notre guide d'entretien et les notes complémentaires que nous avons consignées lors du déroulement de ces entretiens semi-dirigés. Nous rapporterons aussi les informations fournies par quatre responsables des deux médias écrits. Nous interrogerons et confronterons les données recueillies en les analysant de manière approfondie afin de trouver des pistes de réponse aux préoccupations exprimées dans nos questions de recherche. Nous présenterons également les résultats de notre analyse de presse en traitant les informations contenues dans des articles publiés par le quotidien *Le Nouvelliste* et l'agence de presse en ligne *AlterPresse* sur l'Accord PetroCaribe, à la lueur de la méthode Morin-Chartier. Dans cette section, nous chercherons à connaître le traitement que la presse écrite haïtienne accorde à notre étude de cas, l'Accord PetroCaribe. Nous tenterons ainsi de cerner la nature des informations que la presse diffuse autour de ce dossier et la couverture accordée à certains sujets spécifiques touchant la communication gouvernementale en Haïti.

Le chapitre VI sera consacré à l'interprétation des résultats à partir de l'examen des

différentes thématiques issues de notre grille d'analyse et des entrevues. Cette section nous permettra d'établir les liens entre les orientations communicationnelles du gouvernement et les attentes citoyennes. Nous ferons également ressortir la corrélation entre notre objet de recherche, notre cadre théorique et notre question principale de recherche en vue d'établir la nature et la dimension citoyenne de la communication gouvernementale haïtienne par rapport, entre autres, à la typologie de Grunig *et al.* (1984, 1992, 2002). Cela nous conduira à interroger de façon plus approfondie les pratiques des dirigeants gouvernementaux haïtiens et la place qu'ils accordent à l'interaction, au dialogue, à la transparence et à la discussion dans la gestion des affaires publiques. Nous terminerons ce chapitre en présentant la contribution de notre thèse à l'avancement des connaissances sur la communication gouvernementale dans un pays en voie de développement, tout en rappelant ses limites et les possibilités de recherches ultérieures pour la compléter.

## CHAPITRE I

### MISE EN CONTEXTE

Le premier chapitre de cette thèse est consacré à une mise en contexte historique permettant de mettre en évidence les grands moments vécus par Haïti durant la seconde moitié du XXe siècle et le début du XXIe siècle. Cette période mouvementée de l'histoire du pays le plus pauvre de l'hémisphère américain est présentée en tenant compte des impacts causés par le règne des Duvalier, qui ont instauré un régime de terreur où la liberté d'expression était complètement bafouée. Aux situations de violence qui plombent le quotidien des Haïtiens s'ajoutent le chaos produit par le séisme de 2010 et l'instabilité sociopolitique criante partout dans le pays. Puis l'arrivée en Haïti des forces militaires étrangères exacerbe les tensions encore bien présentes aujourd'hui avec le maintien sur le territoire haïtien d'une forte présence des organismes internationaux. C'est dans ce contexte complexe que se situe l'Accord PetroCaribe que nous présentons pour clore ce chapitre. Cette étude de cas nous servira de dossier témoin pour évaluer l'état de la communication gouvernementale en Haïti.

#### 1.1 Mise en contexte historique

##### 1.1.1 Haïti, un pays en crise permanente

De la perle des Antilles, Haïti s'est transformée, depuis quelques décennies, en un pays qui semble subir tous les maux de la planète. Première république noire indépendante du

monde, elle était, jusque vers la fin des années 1950, un coin florissant de la Caraïbe qui faisait la joie de ses citoyens et ressortissants, attirait des milliers de touristes et jouissait d'une bonne réputation internationale. Comment ce pays en est-il arrivé aujourd'hui à un tel niveau de dégradation – soit un État sinistré et occupé – au point que ses dirigeants se voient contraints d'accepter un assistanat étranger à travers des forces militaires internationales qui semblent assurer une bonne partie de sa gestion?

Haïti est un pays en crise permanente, un pays constamment tourné vers la contestation, la confrontation, la méfiance, l'insécurité, le malaise économique, etc. Après le départ des Duvalier, ce pays se présentait aux yeux du monde entier comme une nation en guerre avec elle-même, une nation en péril, incapable de contenir ses émotions et ses rancœurs pour faire entendre la voix de la raison, du dialogue, du pardon, de la conciliation et de la concertation, « une nation qui a peur de regarder la réalité en face et de prendre les mesures conséquentes et responsables nécessaires pour changer cette réalité » (Hyacinthe, 1980, p. 32). Effectivement, l'histoire rapporte que, sous le règne des Duvalier, la situation était très difficile. Les entraves à la liberté d'expression, la violence, les abus et le non-respect des droits de la personne constituaient autant d'obstacles à la démocratie haïtienne. Cependant, force est de constater que le climat de tension qui traversait le pays, quelques années après la chute de ce régime, était de plus en plus aigu et que l'atmosphère socio-politico-économique affichait un climat de grande instabilité. Édouard (2013, p. 3) est allé plus loin en précisant que « la violence est l'un des sujets les plus récurrents et les plus actuels de l'histoire d'Haïti [...]. La République d'Haïti serait devenue un tiers d'île de déchainement, de souffrance et d'agonie. [...] les Haïtiens naîtraient violents, grandiraient dans la violence et mourraient fort probablement de violence ».

Voyons brièvement le cours des événements qui ont conduit à l'installation de différentes forces étrangères, dont la toute dernière encore présente en Haïti : la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (Minustah).

Remontons à François Duvalier, qui a accédé à la magistrature suprême de l'État le 22 octobre 1957. Avant lui, de décembre 1956 à juin 1957, cinq gouvernements provisoires s'étaient succédé en Haïti. La dissolution du parlement et l'affrontement, le 25 mai 1957,

entre deux factions de l'armée avaient créé une situation de vide institutionnel et de chaos généralisé. C'est dans ce contexte d'agitation sociale, de convulsion politique, de confusion, de massacres et d'élections frauduleuses, que naissait la dictature de François Duvalier. Après avoir consolidé son pouvoir, il instaura la présidence à vie en 1964.

Rappelons que François Duvalier (1957-1971), tout en se faisant passer pour le défenseur de la masse et de la classe moyenne, est pourtant reconnu comme l'un des grands dictateurs de la deuxième moitié du 20<sup>e</sup> siècle. Plusieurs auteurs qui ont tenté d'analyser sa politique, dont Diederich et Burt (1969), Sapène (1973), Pierre-Charles (1973) et Hurbon (1979), ont fait état de sa propagande idéologique, soulignant son cynisme et ses multiples manipulations pour se maintenir si longtemps à la tête de l'État.

Durant les 14 ans de présidence de François Duvalier, toute l'orientation de sa politique gouvernementale tournait autour d'une seule logique : « conserver le pouvoir indéfiniment » (Pierre-Etienne, 2010, p. 296). Mise en place en janvier 1958, sa milice, appelée « Volontaires de la sécurité nationale » et dont les membres se font appeler « Tontons Macoutes », avait comme mission de s'en prendre à tous les opposants de la dictature, ne connaissait qu'un seul chef : Duvalier, et « ne lutte que pour un seul destin : Duvalier au pouvoir » (Duvalier, 1967, p. 221). C'était l'appareil répressif et idéologique d'un État où l'exécutif « fonctionnait comme unique institution nationale » (Trouillot, 1986, p. 22). Le peuple haïtien était excédé par ce pouvoir qui l'exaspérait et qui laissait peu de place à la liberté, selon Trouillot (*ibid.*). Dans ce contexte de violence exacerbée, on allait aboutir à une situation de dégénérescence favorisant la prolifération des luttes internes, débouchant sur une succession de crises qui secouèrent ce pays.

Selon Trouillot, « l'administration de Jean-Claude Duvalier fut la grande gabegie et l'ultime mépris pour le droit à la vie du peuple haïtien. Elle fut la grande indécence en matière de corruption, de vols et d'enrichissements illicites » (*ibid.*, p. 22). On était, explique-t-il, en présence « d'une nation fracassée, éparpillée sans direction et sans orientation » (*ibid.*, p. 30), ce qui laisse comprendre qu'un redressement dans la gestion de ce pays était capital.

Malgré les oppositions auxquelles il devait faire face pendant les années de sa gouvernance et l'impopularité de son régime, François Duvalier est parvenu à conserver le

pouvoir jusqu'à sa mort le 21 avril 1971 et à étendre son autorité et son influence sur l'ensemble du pays. Il confia sa succession à son fils Jean-Claude, qui garda le pouvoir jusqu'au début 1986. Véritable héritier du trône, Jean-Claude Duvalier n'avait que 20 ans au moment où il hérita des rênes du pouvoir. Jean-Claude Duvalier, dit Baby Doc, était médecin et il se maintint au pouvoir environ 14 ans, poursuivant le régime dictatorial établi par son père. C'est sous la pression populaire que Jean-Claude Duvalier dut partir en exil le 7 février 1986, ce qui marqua la fin de l'ère duvalérienne, une époque marquée par plusieurs décennies de dictature.

#### 1.1.2 Une démocratie hésitante (1986-1990)

Au moment du départ de Jean-Claude Duvalier, des manifestations de joie et de colère s'emparaient de tout le pays, en signe de réprobation de la politique dictatoriale du gouvernement des Duvalier. Hyacinthe (*ibid.*, p. 16) résume ainsi la situation qui prévalait à l'époque :

Le 7 février 1986, c'est la libération de la parole, le droit à la libre expression retrouvé pour la majorité des Haïtiens si longtemps brimée. C'est la grande alarme pour que les choses changent véritablement ici et pour que les Haïtiens et Haïtiennes (la minorité dominante aisée en particulier) prennent leurs responsabilités et relèvent le défi d'arrêter la continuelle et avilissante marche-arrière du pays pour le placer finalement sur une voie plus en harmonie avec les idéaux de justice, de progrès, de réelle indépendance de Dessalines, de Christophe, de Pétion, de Salomon, de Charlemagne Péralte, etc.

Pendant les jours qui suivent le 7 février 1986, le général Henry Namphy, commandant en chef de l'armée d'Haïti, devient alors président d'un Conseil National de Gouvernement (CNG) en vue de combler le vide occasionné par le départ de Duvalier.

##### 1.1.2.1 Le début du chaos

Le 29 mars 1987, une constitution démocratique est votée. Huit mois après, soit le 29 novembre 1987, les premières élections législatives organisées par le gouvernement sont

annulées à la suite de massacres perpétrés à Port-au-Prince et orchestrés par des bandits armés non identifiés. Le 17 janvier 1988, Lesly François Manigat, chef du parti du Rassemblement des démocrates nationaux progressistes, est élu président de la République avec 50,29 % des voix. La majeure partie de la classe politique avait boudé ces élections, dont le taux de participation de la population s'élevait à environ 5 %. Manigat choisit, pour la première fois de l'histoire d'Haïti, un premier ministre, poste créé par la nouvelle constitution.

Entre le pouvoir civil et le pouvoir militaire, la ronde se joue, intéressante mais cynique : le 17 juin 1988, retraite anticipée du général Namphy qui était à ce moment le commandant en chef de l'armée haïtienne. Deux jours plus tard, soit dans la nuit du 19 au 20 juin 1988, coup d'État militaire, par les troupes de Namphy, revenu à la barre, contre Manigat, qui part en exil. Trois mois plus tard, le 18 septembre 1988, nouveau coup d'État militaire contre le général Namphy, renversé par le général Prosper Avril.

#### 1.1.2.2 Les premières élections démocratiques : les militaires reprennent la commande

Le 10 mars 1990, le général Prosper Avril démissionne, ce qui donne lieu, le 16 décembre 1990, au déclenchement des premières élections démocratiques en Haïti. Le prêtre Jean-Bertrand Aristide est proclamé vainqueur dès le premier tour, au détriment de son principal rival, Marc Bazin, réputé proche des Américains. Aristide, nouveau président de la République, installé dans ses fonctions le 7 février 1991, affichait une haine implacable des Tontons Macoutes et des élites économiques haïtiennes. Très tôt, la grande masse, en particulier les organisations populaires et les syndicats, s'impose au nouveau pouvoir qui affichait un profil populaire. Partout des voix s'élèvent dans leur sein pour dénoncer des agents de la fonction publique accusés d'être des proches ou des partisans du régime déchu des Duvalier.

Cette attitude des organisations populaires rendait inconfortables les agents de l'administration publique haïtienne, qui sentaient leur sécurité menacée en leur bureau comme ailleurs. Cela allait servir de prétexte à une partie de la population pour dénoncer

Aristide, qui, selon elle, était à la base de ces mouvements de protestation. Selon Christophe (2001, p. 15), « c'était l'occasion rêvée par les militaires et les macoutes d'exécuter leur projet de coup d'État mis au point au lendemain des élections. Ainsi le 29 septembre 1991, Aristide est renversé par un coup d'État militaire dirigé par le général Raoul Cédras. Le président Aristide est alors contraint à l'exil ».

Nous devons souligner qu'au lendemain de l'accession au pouvoir du prêtre-président, le pays s'était transformé en un baril de poudre, tant les esprits étaient surchauffés. La popularité d'Aristide et ses rapports étroits avec les regroupements populaires laissaient croire que les répercussions de ce coup politique allaient être très lourdes pour ce pays.

#### 1.1.2.3 La résurgence des militaires, le retour d'Aristide et les interventions de la communauté internationale

À la suite de cette brouille politique qui ennuageait le climat politique un an après le coup d'État de 1991, l'Organisation des Nations Unies (ONU) et l'Organisation des états américains (OEA) se sont engagées à assurer un retour à l'ordre constitutionnel. D'ailleurs, elles refusent de reconnaître les actions du nouveau régime militaire contre lequel des sanctions économiques sont imposées. Dans la série de propositions faites à cet effet, était prévu, entre autres, le déploiement en Haïti d'une mission civile conjointe ONU-OEA qui avait comme responsabilité de veiller au respect des droits de l'homme. Les premiers observateurs (sur un total de 300) s'étaient rendus sur le terrain au début du mois de février 1993. Les 3 et 16 juillet 1993, le processus pour le retour d'Aristide est enclenché. Des représentants diplomatiques ont appuyé l'idée de la signature d'un accord entre les différentes parties impliquées dans la crise haïtienne. La date du retour du prêtre-président est alors fixée au 30 octobre 1993.

Le 23 septembre 1993, le Conseil de sécurité<sup>4</sup> a adopté à l'unanimité la résolution 867

---

<sup>4</sup> NATIONS UNIES : résolution 867 adoptée par le Conseil de sécurité à sa 3282<sup>e</sup> séance le 23 septembre 1993, en son article 1, « Approuve la recommandation faite par le Secrétaire général dans son rapport du 21 septembre 1993 (S/26480) et son rapport du 25 août 1993 (S/26352) d'autoriser la mise en place et

autorisant le déploiement sans délai d'une force multinationale sous l'égide des Nations Unies. Cette force d'environ 1300 personnes, appelée MINUHA (Mission des Nations Unies en Haïti), devait fournir des expertises en vue de la modernisation de l'armée haïtienne et de la mise en place d'une nouvelle police. Les auteurs du coup d'État militaire contre Aristide, dénommés FRAPH (Front pour l'avancement et le progrès d'Haïti), s'étaient farouchement opposés au déploiement sur le sol haïtien de contingents étrangers. Ils considéraient cet acte comme une atteinte à la souveraineté nationale. C'est dans ce contexte qu'ils ont empêché le navire « HARLAN COUNTY », transportant des militaires américains et canadiens, de mouiller dans les eaux territoriales haïtiennes, en dépêchant au quai de Port-au-Prince plusieurs centaines de militaires et de civils armés motivés à défendre la souveraineté de leur pays. Sur ordre du Pentagone, ce navire militaire a rebroussé chemin. C'était le 12 octobre 1993. Le 14 octobre de la même année, la situation semble empirer. Le cercle de violence allait en effet suivre son cours. Le ministre haïtien de la Justice, Guy Malary, est abattu en plein jour. L'environnement haïtien devient alors explosif. Le 15 octobre 1993, la mission civile internationale des droits de l'homme (ONU-OEA), dirigée par le Trinidadien Colin Granderson, a plié bagage et laissé Haïti.

Cette atmosphère de violence politique confirmait de plus en plus l'idée d'une éventuelle intervention américaine. La visite de l'ex-président américain Jimmy Carter, dépêché dans ce pays comme émissaire spécial le 17 septembre 1994 auprès du Haut État-major de l'armée, n'avait pas produit les résultats escomptés. Cependant, il avait pu au moins obtenir du chef d'État d'alors, Émile Jonassaint, ex-président de la Cour suprême, le départ de la junte militaire. En juillet 1994, le Conseil de sécurité a autorisé, par sa résolution 940 (1994), le déploiement d'une force multinationale à dominante américaine de 20 000 membres pour faciliter le retour en Haïti du président Aristide. Cette force multinationale avait également pour tâche de maintenir la sécurité et la stabilité dans le pays et de promouvoir l'État de droit.

---

le déploiement immédiat de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) pour une période de six mois, étant entendu qu'elle ne sera maintenue au-delà de 75 jours qu'une fois qu'il aura examiné un rapport du Secrétaire général indiquant si des progrès appréciables ont été réalisés ou non dans la mise en œuvre de l'Accord de Governors Island et des accords politiques contenus dans le Pacte de New York ». L'article 1 de la résolution en question est tiré du site suivant consulté le mardi 28 février 2012, à 10h : [www.un.org/french/view-doc.asp?symbol/867](http://www.un.org/french/view-doc.asp?symbol/867) (1993).

C'est en septembre 1994 que ce débarquement a eu lieu<sup>5</sup>.

À partir de ce moment, Haïti a commencé à vivre une autre ère. Le 10 octobre de la même année, le général Raoul Cédras a démissionné de ses fonctions de commandant en chef des forces armées haïtiennes et est parti en exil vers le Panama. Cinq jours plus tard, Jean-Bertrand Aristide est revenu dans son pays comme président après plus de trois ans d'exil aux États-Unis. Un nouveau gouvernement est alors formé. Le 15 mars 1995, la MINUHA prend le relais des forces américaines. Le 30 mars 1995, le président américain Bill Clinton, accompagné du secrétaire général des Nations Unies, Boutros Boutros-Ghali, arrive dans la capitale haïtienne. En avril, l'armée haïtienne est dissoute par Aristide. Mais, conformément aux ententes intervenues entre les différents acteurs, Aristide doit laisser le pouvoir en 1996 puisqu'il a eu le temps d'écouler l'équivalent de ses trois ans passés en exil. Son successeur, René Préval, est assermenté le 7 février 1996.

Après plusieurs tentatives avortées, il fallut organiser de nouvelles élections le 21 mai 2000. Ce fut cependant un véritable bras de fer entre l'institution chargée d'organiser ces élections, le Conseil électoral provisoire (CEP), et les partis de l'opposition, qui dénonçaient de nombreuses irrégularités enregistrées au cours de ce processus initié le 26 novembre 2000. La crise s'aggrave alors davantage : les membres du CEP démissionnent et son président prend le chemin de l'exil. Deux personnalités se proclament alors les vainqueurs. En effet, le 7 février 2001, deux présidents ont été installés en Haïti : Jean-Bertrand Aristide, au Palais national, et Gérard Gourgue qui représentait 16 partis de l'opposition, regroupés au sein de la Convergence démocratique. Cela entraîne une rupture du dialogue initié entre les différents secteurs de la vie nationale. Encore une fois, la peur, l'insécurité, la méfiance s'installent à travers Haïti.

Plusieurs pays intéressés à la cause haïtienne ainsi que certaines organisations internationales, dont le Canada, les États-Unis, la Caricom, l'OEA et l'Union européenne, se sont emparés du dossier en proposant un plan de réformes, tout en souhaitant que le président Aristide termine son mandat.

---

<sup>5</sup> [http://minustah.org/?page\\_id=7858](http://minustah.org/?page_id=7858)

### 1.1.3 Arrivée de la Minustah et renouvellement de son mandat

La situation politique ne s'était pas véritablement améliorée pendant cet intervalle. Au mois de février 2004, on assistait un peu partout à travers le pays à la naissance de plusieurs conflits armés, notamment dans la ville des Gonaïves, dans le département de l'Artibonite. Ces hostilités devaient s'étendre quelques jours plus tard à d'autres départements de ce pays, dont celui du Nord. Les insurgés étaient alors prêts à prendre d'assaut Port-au-Prince, la capitale haïtienne. Malgré les efforts diplomatiques, ils continuaient à brandir leurs menaces. Effectivement, le 29 février 2004, le président Aristide quitte le pays. Conformément à la constitution haïtienne, en cas de vacances présidentielles, c'est le président de la Cour suprême qui assure l'intérim, en attendant l'organisation de nouvelles élections. C'est dans cette perspective que Boniface Alexandre, président de cette Cour, a été officiellement investi de ses fonctions de président intérimaire, le 8 mars 2004, devant le parlement. Il n'a pas tardé à produire une demande d'assistance aux Nations Unies à travers le représentant permanent d'Haïti auprès de cette organisation. C'est ainsi que l'autorisation était accordée à d'autres troupes étrangères de débarquer en Haïti.

Le Conseil de sécurité des Nations Unies, à travers la résolution 1529 (2004)<sup>6</sup> autorisant le déploiement d'une force multinationale sur le territoire haïtien, a donné le feu vert pour l'établissement en Haïti d'une force de stabilisation des Nations Unies en vue, d'une part, de ramener l'ordre, la sécurité et la stabilité dans ce pays, et, d'autre part, d'identifier les moyens nécessaires au règlement pacifique de la crise haïtienne. Le gouvernement de transition d'alors,

---

<sup>6</sup> Résolution 1529 (2004) adoptée par le Conseil de sécurité à sa 4919<sup>e</sup> séance le 29 février 2004. Le Conseil de sécurité, en son article 2, « Autorise le déploiement immédiat d'une force multinationale intérimaire pour une période de trois mois au maximum à compter de l'adoption de la présente résolution pour, entre autres : a) Faciliter l'instauration de conditions de sécurité et de stabilité dans la capitale haïtienne et ailleurs dans le pays, selon que de besoin et si les circonstances le permettent, à l'appui de la demande d'assistance internationale adressée par le Président haïtien, M. Boniface Alexandre, en vue de promouvoir le processus politique constitutionnel en cours en Haïti; b) Faciliter la fourniture d'une aide humanitaire et l'accès des travailleurs humanitaires internationaux au peuple haïtien dans le besoin; c) Faciliter la fourniture d'une assistance internationale à la police et à la Garde côtière haïtiennes afin d'instaurer et maintenir la sécurité et l'ordre publics et de promouvoir et protéger les droits de l'homme. » L'article 2 de cette résolution est tiré du site suivant, consulté le mardi 28 février 2012, à 11h : [www.un.org/french/view-doc.asp?symbol/1529](http://www.un.org/french/view-doc.asp?symbol/1529) (2004).

celui de Boniface Alexandre, avec Gérard Latortue comme premier ministre, signe un pacte politique dénommé « Consensus de transition politique », destiné à se rapprocher surtout de la classe politique et à offrir une image de rassembleur à travers un large consensus politique. Visant surtout les représentants des groupes politiques et les organisations de la société civile, ce pacte a été caractérisé par l'organisation des élections municipales, parlementaires et présidentielles en 2005, aboutissant à l'installation du nouveau président élu :

Le Pacte définit aussi les mesures à prendre pendant la période de transition dans les domaines suivants : sécurité, développement, lutte contre l'impunité et la corruption, décentralisation, élections, réformes judiciaires, initiatives en faveur d'une conférence nationale et d'un nouveau contrat social, renforcement institutionnel des partis politiques et des organisations de la société civile, réinsertion des anciens éléments armés et professionnalisation de la police nationale haïtienne. En outre, il a été convenu de créer des commissions pour examiner les questions telles que les récentes violations des droits de l'homme, les malversations financières et d'autres questions liées à l'ancienne armée. Le Pacte souligne la nécessité de fournir une assistance aux victimes du gouvernement précédent. Il recommande également que les signataires engagent des discussions avec l'Organisation des Nations Unies concernant le statut de la Force multinationale intérimaire et de l'opération de maintien de la paix consécutive.<sup>7</sup>

La communauté internationale, et particulièrement le Conseil de sécurité, se réjouit de la signature de cet accord qui a entériné la demande d'assistance produite par le gouvernement de transition au Conseil de sécurité des Nations Unies, à travers le déploiement sur le territoire haïtien, conformément à la résolution 1529, d'une force de stabilisation en Haïti, appelée Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (Minustah). Sa durée initiale était de six mois, selon la résolution 1542 du 30 avril 2004<sup>8</sup>. Cette force avait pour mandat :

d'aider le gouvernement de transition de Latortue à assurer un environnement sûr et stable, à aider à surveiller, restructurer et réformer la Police nationale d'Haïti, à mettre en œuvre des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) complets et durables, à favoriser le rétablissement et le maintien

<sup>7</sup> Selon le site [http://minustah.org/?page\\_id=7858](http://minustah.org/?page_id=7858), consulté le mardi 28 février 2012 à 19h.

<sup>8</sup> Nations Unies :résolution 1542 (2004) adoptée par le Conseil de sécurité à sa 4961<sup>e</sup> séance le 30 avril 2004, en son article 1 :« Le Conseil de sécurité décide d'établir, sous le nom de Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (Minustah), la force de stabilisation visée dans sa résolution 1529 (2004), pour une durée initiale de six mois qu'il compte renouveler et demande que la passation des pouvoirs de la Force multinationale intérimaire à la Minustah se fasse le 1er juin 2004. »

de l'État de droit, la sécurité publique et l'ordre public en Haïti, de protéger le personnel, les locaux, les installations et le matériel des Nations Unies et de protéger les civils se trouvant sous la menace imminente de violences physiques, d'appuyer le processus constitutionnel et politique, d'aider à organiser, surveiller et tenir au plus vite des élections municipales, parlementaires et présidentielles libres et régulières, d'appuyer le gouvernement de transition de même que les institutions et groupes de défense des droits de l'homme haïtiens dans leurs efforts de promotion et de protection des droits de l'homme et de surveiller la situation des droits de l'homme dans le pays et d'en rendre compte. (Article 7 de la même résolution)

Le Brésil et le Chili étaient majoritairement représentés au sein de cette force multinationale considérée comme une force de maintien de la paix. Les contingents militaires de la Minustah sont déployés au niveau de presque tous les départements géographiques d'Haïti. En mars 2012, la mission avait un effectif d'environ 11 000 personnes civiles et militaires. Malgré la présence de cette force étrangère, l'instabilité politique demeurait. L'insécurité ne connaissait pas de répit. Des crimes sanglants se perpétrèrent à travers tout le pays. Ce fut le ras-le-bol partout quand, le 14 juillet 2005, la nouvelle de l'assassinat de Jacques Roche, un jeune intellectuel du milieu, journaliste et poète de grande réputation, se répandait comme une trainée de poudre, quatre jours après son enlèvement. Toutefois, des élections générales ont lieu : le 14 mai 2006, René Préval est investi de ses fonctions de président de la République d'Haïti. Il souhaite que soit instauré le dialogue en vue de parvenir à une certaine stabilité dans le pays. Le mandat de la Minustah, initialement prévu pour six mois, sera continuellement renouvelé par le Conseil de sécurité à travers une série de résolutions prises par ses membres, qui estiment que la situation d'Haïti est encore fragile. Encore une fois, par les résolutions 1908 du 19 janvier et 1927 du 4 juin 2010, le Conseil de sécurité a augmenté l'effectif global de la Minustah en vue :

de soutenir les efforts immédiats de relèvement, de reconstruction et de stabilisation. Il a demandé à la force internationale de poursuivre, dans le cadre de son mandat actuel, sa collaboration avec le Bureau de coordination des affaires humanitaires et l'équipe de pays des Nations Unies pour soutenir les activités d'aide humanitaire et de relèvement et encourager tous les acteurs à poursuivre leur effort de planification et de coordination conjointe aux niveaux national et local (Article 2 de la résolution 1908).

Le Conseil a encouragé la Minustah « à fournir au Gouvernement haïtien un appui

logistique et une expertise technique pour l'aider à poursuivre ses activités, à renforcer les capacités des institutions chargées de faire respecter l'État de droit aux niveaux national et local et à accélérer la mise en œuvre d'une stratégie de réinstallation des personnes déplacées » (Article 2 de la résolution 1927). L'une des priorités de la Mission, explique-t-on dans différentes résolutions<sup>9</sup> des Nations Unies sur Haïti, c'est la réforme de la justice et la professionnalisation de la police nationale haïtienne. Rappelons que la première force d'intervention remonte à 1993. En 2012, soit 19 ans après, elle est encore présente à travers différentes appellations. La Minustah a déjà dix ans en Haïti (2013). Voilà qu'elle renforce ses installations sur le terrain puisque, depuis environ 20 ans, les responsables haïtiens ne peuvent parvenir à sécuriser le pays, à créer un environnement stable pour une meilleure condition de vie de leur peuple. À travers la résolution 1892 adoptée en 2009, en prorogeant le mandat de la mission d'une année supplémentaire le 13 octobre 2009, « le Conseil de la sécurité a demandé à la Minustah de continuer d'appuyer le processus politique en cours en favorisant un dialogue politique sans exclusive, la réconciliation nationale et de fournir un soutien logistique et une assistance à la sécurité nécessaire dans la perspective des élections devant se tenir en 2010 » (article 3).

Le séisme du 12 janvier 2010 a ouvert encore une fois d'autres portes aux forces étrangères. L'incapacité de l'État haïtien à gérer cette crise a renforcé sa dépendance des forces multinationales qui se trouvent déjà sur le terrain. On dirait qu'au moment névralgique de cette crise, l'État haïtien n'existait tout simplement plus puisque, jusqu'en 2012, la Minustah est encore là, s'interférant dans plusieurs activités du pays.

#### 1.1.4 Cadrage historique de notre recherche

Avec cette mise en contexte historique, nous avons rappelé que depuis 1986, Haïti a toujours été un pays instable, livré à toutes sortes de problèmes et incapable d'assumer ses responsabilités envers ses citoyens, en proie constamment à des émeutes, à des guerres de clans, à une insuffisance de leadership. Haïti semble incapable de trouver les solutions

---

<sup>9</sup> Résolutions 1608 (2005); 1702 (2006); 1743 (2007); 1840 (2008); 1892 (2009); 1908 (2010).

requis pour émerger de son perpétuel état de crise et répondre aux aspirations de son peuple. Les vagues de violence successives et le manque de vision de ses dirigeants, qui semblent plutôt privilégier leurs intérêts personnels sur les intérêts collectifs, entraînent ce pays dans un cycle infernal de chaos généralisé qui affecte profondément son fonctionnement. Comme l'a bien fait remarquer le professeur Pierre Étienne (2011, p. 296), « l'effondrement de l'armée haïtienne, la crise du leadership politique créant une situation de fragilisation extrême des appareils administratifs de l'État, mettent à nu l'impuissance des élites politiques locales et consacrent la prise en charge du pays par les organisations non gouvernementales et la communauté internationale ».

Dans un tel contexte, nous sommes en droit de nous questionner sur la dimension communicationnelle des pratiques de l'État haïtien, ne semblant pas avoir le contrôle de sa structure communicationnelle. C'est ce que la présente recherche permettra de documenter en tentant de circonscrire la nature et les spécificités de la communication gouvernementale en Haïti.

## 1.2 Le cas à l'étude : PetroCaribe

Nous avons opté pour l'Accord PetroCaribe en tant qu'étude de cas pour cette recherche, en considérant l'aspect communicationnel de ce dossier. Ce cas nous paraît pertinent puisqu'il reflète nos préoccupations en ce qui a trait à l'articulation de la politique communicationnelle gouvernementale haïtienne. PetroCaribe, dont la mise en application a été entérinée par le parlement haïtien, est un programme très important en termes de coopération énergétique, dans le cadre du développement d'Haïti, qui bénéficie de conditions d'approvisionnement et de paiement extrêmement favorables. Or ce dossier fait l'objet de préoccupations importantes, notamment en 2009, alors que le parlement haïtien a émis un vote de censure envers la première ministre d'alors, Michèle Duvivier Pierre-Louis. Celle-ci aurait refusé de donner son consentement à certaines dépenses importantes, soit 198 millions de dollars américains liés aux fonds PetroCaribe. Plus d'un attribuait cette démarche du parlement à un acte de corruption. Pour mieux en juger, ce vote requiert une mise en contexte sur la nature du dossier PetroCaribe afin de situer notre étude de cas dans son environnement

social, économique et politique.

PetroCaribe S. A. est une alliance signée le 29 juin 2005 entre plusieurs pays de la Caraïbe et le Venezuela, premier exportateur de pétrole brut latino-américain. Cet Accord de coopération vise, entre autres, à encourager l'intégration régionale et à contribuer à la sécurité énergétique de la région de la Caraïbe. À travers PetroCaribe, « le Venezuela s'est engagé à garantir aux pays de la Caraïbe et de l'Amérique latine un approvisionnement pétrolier avec des modalités de paiement préférentielles », lit-on dans les généralités du *Rapport du ministère de l'Économie et des Finances (MEF) : Utilisation des fonds de PetroCaribe du 1er février au 14 septembre 2010* (octobre 2010, p. 1). Cette alliance regroupe actuellement 18 pays<sup>10</sup>. Haïti y a signé son adhésion le 15 mai 2006 après l'élection du président René Préval. Le Honduras du président Manuel Zelaya avait emboité le pas en mars 2008, avant d'être rejoint par le Guatemala, le Nicaragua et le Costa-Rica. Cet Accord, toujours selon ce même rapport (*ibid.*), « s'articule autour de quatre axes fondamentaux : l'approvisionnement en pétrole, le développement de l'offre de gaz, la promotion des énergies alternatives et l'appui aux économies d'énergie ».

Dans ce contexte, la République bolivarienne du Venezuela et la République d'Haïti, en référence à un document paraphé par plusieurs hautes personnalités politiques de différentes nations<sup>11</sup>, ont signé, le 11 août 2007, ce traité de coopération énergétique qui permet, entre autres, aux pays bénéficiaires de ne plus subir les contraintes d'ordre énergétique auxquelles ils font face, de réduire le montant de leur facture énergétique et de privilégier les énergies

---

<sup>10</sup> Les membres originaux étaient : Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, Belize, Cuba, la République Dominicaine, la Dominique, la Grenade, le Guyana, la Jamaïque, le Nicaragua, Surinam, Sainte-Lucie, Saint-Christophe-et-Niévès et Saint-Vincent-et-les-Grenadines. Les seuls pays du Caricom qui n'avaient pas encore signé l'Accord sont la Barbade et Trinité-et-Tobago. En regard de la situation politique chaotique qui conduisait au pouvoir Boniface Alexandre après le départ d'Aristide le 29 février 2004, Haïti n'a pas été admis par le Venezuela à signer cet Accord. Rappelons que le président Boniface Alexandre a été investi dans ses fonctions le 8 mars 2004, avec comme premier ministre Gérard Latortue, désigné le 10 mars 2004 et confirmé par le parlement haïtien le 12 mars 2004.

<sup>11</sup> Said Musa, premier ministre du Belize; Carlos Dávila, vice-président du Conseil d'État de la République de Cuba; Roosevelt Skerrit, premier ministre du Commonwealth; Gregory Bowen, vice-premier ministre de Grenade; René Préval, président de la République d'Haïti; Philipp Paulwell, ministre de l'Industrie, la Technologie, l'Énergie et le Commerce de la Jamaïque; Daniel Ortega, président de la République du Nicaragua; Ralph Gonsalves, premier ministre de Saint-Vincent-et-les-Grenadines; Gregory Rusland, ministre des Ressources naturelles de la République de Surinam; Hugo Chavez, président de la République bolivarienne du Venezuela.

alternatives. C'est également un moyen pour ces pays de se soustraire à la dépendance de certains fournisseurs, qui ne transigent pas sur la valeur de l'énergie, et de développer ou encore de renforcer leur infrastructure dans ce domaine. PetroCaribe leur fournit donc la quantité énergétique nécessaire à leur consommation, tout en leur offrant des possibilités de raffinage dans la perspective d'un accroissement de la garantie d'approvisionnement.

Les signataires du document ont convenu de l'importance d'une telle coopération, qui aide aussi à la mise en place d'autres projets financés à partir de ces fonds. La condition préalable aux livraisons du pétrole et à l'application de cet Accord de coopération énergétique est que chaque État signataire dispose d'une entreprise publique ou mixte pour l'exécution du projet. C'est ce qui a expliqué, dans le cadre d'Haïti, le choix du Bureau de Monétisation (ou Bureau de Gestion PL-480). Ce dernier a pour mission de gérer ce programme qui permet à l'État haïtien « d'acquérir avec des facilités de paiement des produits pétroliers du Venezuela, principal fournisseur du marché haïtien depuis plus de 20 ans, pour être revendus aux compagnies pétrolières locales en vue de satisfaire la consommation interne du pays, soit environ 14,000 barils par jour » (*Utilisation des fonds de PetroCaribe du 1<sup>er</sup> février au 14 septembre 2010 : Rapport du ministère de l'Économie et des Finances [MEF], ibid.*).

### 1.2.1 Le Bureau de Monétisation

Le Bureau de Monétisation a comme principale responsabilité d'assurer la médiation entre les compagnies pétrolières haïtiennes<sup>12</sup> et le fournisseur vénézuélien PDVSA<sup>13</sup>. Selon un rapport<sup>14</sup> du ministère de l'Économie et des Finances (MEF), qui coiffe ce Bureau, « les compagnies locales paient à l'État haïtien 100 % de la valeur des cargaisons. Ces paiements s'effectuent par transfert de fonds sur le compte PetroCaribe logé à la Banque Nationale de

---

<sup>12</sup> Les quatre compagnies pétrolières qui desservent aujourd'hui le marché haïtien sont : Texaco, Sol, Total et National.

<sup>13</sup> Petróleo de Venezuela S.A. est la compagnie pétrolière nationale du Venezuela, présidée par le ministre de l'Énergie et du Pétrole, engagée dans l'exploration, la production, le raffinage, le transport de pétrole et de gaz naturel.

<sup>14</sup> Ce rapport du 29 juillet 2011 nous a été communiqué par le responsable de communication de ce ministère, Fritz Gérald Calixte.

Crédit<sup>15</sup> » (p. 2). Selon les prix du baril affichés sur le marché international, « le gouvernement haïtien transfère 40 % à 70 % de cette valeur au fournisseur vénézuélien. La portion restante, soit 60 % à 30 %, doit être payée sur 25 ans avec deux années de grâce et à un taux d'intérêt annuel de 1 % » (*ibid.*). De ce fait, les 60 % non payés devraient permettre à l'État haïtien d'exécuter plusieurs programmes sociaux et d'infrastructures.

Les informations obtenues sur l'Accord PetroCaribe sont toutes concordantes, qu'elles proviennent du site Web du Bureau de Monétisation, des responsables de ce Bureau, en particulier le directeur général adjoint que nous avons rencontré, ou encore du rapport fourni par le responsable des communications du ministère de l'Économie et des Finances. Ces renseignements témoignent des énormes responsabilités de ce Bureau. Nous devons préciser que, selon les informations obtenues du rapport que nous a fourni le responsable de communication du ministère de l'Économie et des Finances, Haïti importe aussi le mazout et l'asphalte du Venezuela, lesquels sont utilisés surtout pour alimenter les usines électriques construites par le Venezuela dans le cadre de cet Accord dans trois grandes villes haïtiennes : Cap-Haïtien, Gonaïves et Carrefour.

### 1.2.2 Le volume des transactions

Le directeur général adjoint du Bureau de Monétisation a mentionné que toutes les informations relatives à PetroCaribe sont traitées et mises à jour régulièrement sur le site Web du Bureau<sup>16</sup>. Ce qui importe pour nous dans cette section, c'est de chercher à savoir comment l'information circule autour de ce dossier important et quel est le niveau de communication entourant les opérations qui y sont liées au moment où des scandales de corruption éclatent sur l'utilisation de ces fonds.

Au 30 septembre 2011, selon les données disponibles sur le site du Bureau de Monétisation, si le montant total des importations d'environ 16,7 millions de barils de

---

<sup>15</sup> Une institution de l'État haïtien.

<sup>16</sup> [www.bureaudegestion.gouv.htm](http://www.bureaudegestion.gouv.htm)

produits pétroliers pour Haïti s'élevait à 1 619 214 233,49 \$ US et qu'il a été versé à la PDVSA Petroleo S.A. 731 079 377,75 \$ US, l'État haïtien disposait donc d'une marge d'environ 300 millions \$ US. Comment cette somme a-t-elle été utilisée? Y a-t-il eu reddition de comptes? Les citoyens ont-ils été informés de l'utilisation de cette partie des fonds, puisque les intérêts qui seront payés ainsi que la restitution de cette dette sur une période de 25 ans seront prélevés sur leurs taxes? Nous devons toutefois préciser que le Venezuela a annulé une bonne partie de cette dette à la suite du séisme dévastateur du 12 janvier 2010.

### 1.2.3 Le volet énergétique

L'initiative PetroCaribe « consiste à résoudre dans un premier temps les inégalités d'accès aux ressources énergétiques, par la voie d'un nouveau schéma plus favorable d'échanges équitables et justes » (Parthenay, 2011, p. 2)<sup>17</sup> entre les pays de la région de la Caraïbe et d'Amérique latine. Considérant le volet énergétique de l'Accord, « PétroCaribe a été conçu comme un organisme multilatéral capable d'assurer la coordination et l'articulation des politiques énergétiques incluant le pétrole et ses dérivés (la coopération technologique, le développement des infrastructures énergétiques et la promotion des sources d'énergie alternatives) » (Parthenay, *ibid.*, p. 4). De retour à Port-au-Prince le dimanche 12 août 2007, à la suite de sa participation au troisième sommet des chefs d'État et/ou de gouvernement de la Caraïbe au sujet de l'Accord PetroCaribe, tenu le 10 août 2007 à Cienfuegos (Cuba), l'ancien président René Préal, signataire du document, a confirmé l'adhésion d'Haïti à ce projet de la République bolivarienne du Venezuela.

Dans une entrevue accordée au quotidien haïtien *Le Nouvelliste*<sup>18</sup>, René Préal avait affirmé que « le raffinement des produits bruts permettra d'économiser 20 \$ par baril. Haïti doit recevoir 15 000 barils par jour ». Tout en reconnaissant l'importance de ce projet, Préal

<sup>17</sup> Parthenay a été consulté sur le site de l'OPALC (Observatoire politique de l'Amérique latine et des Caraïbes) : [www.opalc.org](http://www.opalc.org), site consulté le 4 décembre 2011, à compter de 8h30. Ces informations sont tirées d'un article de Kevin Parthenay, à partir de ce site, intitulé : « PetroCaribe, instrument néo-bolivarien d'intégration régionale centraméricaine et caribéenne, dans la section : la structure opérationnelle de l'ACE-PetroCaribe ».

<sup>18</sup> Article publié dans le numéro du 13 août 2007 en première page intitulé : « Adhésion d'Haïti à l'Accord PetroCaribe. »

certifie qu'il constitue une percée importante vers l'intégration régionale. Selon lui, en regard de tous les avantages qui y sont liés, Haïti ne peut que profiter de cette coopération qui lui ouvre les portes d'avenir, si toutefois les fonds qui s'en dégagent sont bien gérés par les responsables gouvernementaux en Haïti. Il importe donc de savoir si la communication gouvernementale sur PetroCaribe permet, entre autres, une reddition de comptes assurant la transparence du processus de gestion entourant ce dossier.

#### 1.2.4 Le volet historique de l'Accord PetroCaribe

L'Accord de coopération énergétique PetroCaribe a été paraphé entre le président René Préval et l'ancien numéro deux vénézuélien, le vice-président José Vicente Rangel<sup>19</sup>, au cours d'une cérémonie au palais national, peu de temps après le discours d'investiture du nouveau président haïtien le 14 mai 2006. Cet Accord, qui a marqué le début d'une nouvelle ère dans la coopération haïtiano-vénézuélienne et qui a permis en Haïti de bénéficier de 7 000 barils de pétrole par jour, a été considéré par la presse locale comme le premier acte officiel posé par le nouveau président.

Intégrer Haïti à l'Accord PetroCaribe est une façon pour le Venezuela de payer une dette historique envers ce pays, selon Préval : « C'est une dette non seulement envers le président Alexandre Pétion<sup>20</sup>, mais aussi envers des milliers et des milliers d'Haïtiens qui ont lutté pour la liberté du Venezuela et celle de toute l'Amérique latine.<sup>21</sup> », a rappelé Vicente Rangel, représentant du président Hugo Chavez à la cérémonie d'investiture du président René Préval

<sup>19</sup> Il a été candidat à la présidence à trois reprises, soit en 1973, 1978 et 1983, puis a soutenu Hugo Chavez. Il a été ministre des Relations extérieures de 1999 à 2001, ministre de la Défense de 2001 à 2002, puis vice-président de 2002 à 2007. En décembre 2011, Rafael Ramirez est le ministre vénézuélien de l'Énergie et du Pétrole.

<sup>20</sup> Alexandre Sabès, dit Pétion, était président de la république d'Haïti de 1806 à 1818. En 1815, Pétion donna asile à Simon Bolivar, chassé du Venezuela, et lui donna du matériel pour reprendre sa campagne de libération. Il est mort en 1818.

<sup>21</sup> Déclaration tirée du quotidien *Le Nouvelliste* en date du 15 mai 2006 dans l'article : « Le Venezuela passe de la parole aux actes », du rédacteur Gary L. Cyprien, à partir du site suivant consulté le 29 décembre 2011 à 18h : <http://www.lenouvelliste.com/article.php?PubID=1&ArticleID=29414>. Ces informations étaient aussi relayées par d'autres médias locaux puisqu'elles ont été faites publiquement lors de la cérémonie d'installation de M. Préval au palais présidentiel haïtien.

le 14 mai 2006 dans la capitale haïtienne, Port-au-Prince. La coopération haïtiano-vénézuélienne ne concerne pas seulement le pétrole, a souligné Vicente Rangel, mais aussi des projets agricoles, techniques et culturels. Le même article du *Nouvelliste*<sup>22</sup> a rapporté des réserves formulées par l'ancien vice-président Rangel qui a tenu à préciser que le Venezuela n'a nullement l'intention de dévier l'orientation politique des dirigeants haïtiens :

Nous ne voulons pas orienter, même de très loin, le gouvernement haïtien. C'est une coopération absolument transparente. Qu'on ne dise pas demain matin que nous prétendons guider Haïti vers l'axe du mal. Nous voulons que le peuple haïtien manifeste et s'engage complètement avec le peuple vénézuélien pour le bien de tous les Haïtiens.

Rappelons qu'en 1815, le président Pétion donna asile à Simon Bolivar (le premier président de la Bolivie du 11 août 1825 au 1<sup>er</sup> janvier 1826), chassé du Venezuela, et lui fournit de l'aide matérielle, militaire et financière en vue de reprendre sa campagne de libération de l'Amérique latine. Bolivar quitta Haïti le 31 mars 1816 à la tête d'une expédition et, à la suite de combats victorieux sur le sol vénézuélien, décréta l'abolition de l'esclavage le 2 juin 1816 à Carúpano<sup>23</sup>. Une nouvelle fois défait, Simon Bolivar, qui n'avait pas manqué d'exprimer sa reconnaissance au président haïtien pour les bienfaits reçus, trouva de nouveau refuge en Haïti et Alexandre Pétion lui fournit encore une fois de l'aide.

Le président René Préval, mettant en évidence les racines historiques liant le Venezuela et Haïti, qualifie la signature de cet Accord de « volonté manifeste du gouvernement vénézuélien d'aider Haïti<sup>24</sup> », en signe de gratitude. Les relations entre les deux pays sont si étroites qu'au pied de l'escalier du Palais national, deux bustes, jusqu'au tremblement de terre du 12 janvier 2010, étaient dressés, celui de Miranda et celui de Pétion, a indiqué René Préval. Ainsi, nous pouvons établir un lien historique, en comprenant ce qui a conduit le Venezuela à tourner son regard vers Haïti. Or, les États-Unis d'Amérique, souvent campés

---

<sup>22</sup> Article publié dans le numéro du 13 août 2007 en première page intitulé : « Adhésion d'Haïti à l'Accord PetroCaribe ».

<sup>23</sup> Carúpano est une ville de la côte nord-est du Venezuela. C'est aussi à Carúpano que Simon Bolivar publia un décret abolissant l'esclavage en 1814.

<sup>24</sup> Extrait d'un article publié dans *Le Nouvelliste* du 15 mars 2006 intitulé : Haïti-PetroCaribe : Venezuela passe de la parole aux actes.

comme l'un des principaux alliés d'Haïti, sont toutefois considérés comme un pays ennemi du Venezuela. N'est-ce pas là un paradoxe ! En outre, la visite du président haïtien Michel Joseph Martelly en Amérique latine, du 3 au 9 février 2012, notamment au Venezuela, dans le cadre du XI Sommet de l'ALBA<sup>25</sup>, a provoqué de profonds remous au niveau de différents secteurs de la société haïtienne. La rumeur courait sur une éventuelle admission d'Haïti au sein de cette organisation régionale comme membre à part entière. Cela a toutefois été démenti par le premier ministre d'alors, Garry Conille, lors de sa rencontre avec les autorités américaines à Washington, durant la première semaine de février 2012.

#### 1.2.5 Le volet social : transparence et participation

Dans un article publié le 27 avril 2006 par le réseau alternatif haïtien d'information *AlterPresse*<sup>26</sup>, qui diffuse exclusivement en ligne, « un Collectif d'organisations sociales contre la vie chère qualifie de "pas important" l'incorporation d'Haïti au programme PetroCaribe du Venezuela, visant à garantir le ravitaillement des nations de la Caraïbe en pétrole. » Ce Collectif, par la voix de son porte-parole, critique toutefois la façon dont le président élu René Préval voudrait gérer ce dossier. « Il est important que des organisations sociales, pour faire valoir leurs revendications, participent aux négociations visant la mise en application par Haïti du PetroCaribe », estime-t-il dans ce même article d'*AlterPresse*.

Cet extrait de l'article d'*AlterPresse* nous interpelle particulièrement puisque nous sommes, entre autres, préoccupé dans le cadre de cette thèse par les questions de déficit de communication, du manque de transparence des informations gouvernementales en ce qui a trait aux actions publiques, de la carence d'interaction entre les institutions étatiques et les citoyens. L'une de nos interrogations porte essentiellement sur les causes de cette nébulosité communicationnelle qui entoure l'Accord PetroCaribe, si important dans le fonctionnement

---

<sup>25</sup> ALBA : Alternative Bolivarienne pour les Amériques.

<sup>26</sup> Cet article peut être lu à partir du site suivant : <http://www.alterpresse.org/spip.php?article4548> ou encore à partir du site de l'agence : [www.alterpresse.org](http://www.alterpresse.org). Il n'y a pas de page liée à un article proprement dit. Quand on accède à la page, l'article s'affiche. Pour en connaître davantage, il suffit de cliquer sur le titre des autres articles pour en prendre lecture.

d'Haïti, en regard des nombreux avantages qu'il procure à ce pays. Un autre membre du Collectif a réitéré les revendications de ces organisations concernant l'entrée en vigueur dudit Accord en Haïti. Selon lui, il faudrait une commission nationale incluant tous les secteurs pour gérer le PetroCaribe : « Ce serait une commission bénévole destinée à donner son assistance et à veiller à ce que le PetroCaribe puisse contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans le pays<sup>27</sup> », a-t-il précisé.

Il n'y a pas que les aspects énergétique, historique et social qui caractérisent cet Accord. On trouve aussi le volet politique, que nous aborderons dans la section qui suit et qui nous éclairera sur un ensemble de données permettant de mieux cerner la question.

#### 1.2.6 Le volet politique

L'Accord PetroCaribe a donné lieu à de nombreuses controverses. Mises à part quelques organisations haïtiennes, une bonne partie de la presse nationale, dont *Vision 2000*, *Le Nouvelliste* et *Signal FM*, a dénoncé le manque de transparence de cet Accord. L'ex-ministre de l'Économie et des Finances sous le gouvernement de Gérard Latortue (2004-2006), l'économiste Henri Bazin, a nié toutes les informations publiées par Wikileaks, lesquelles ont été relayées par l'hebdomadaire en ligne *Haïti Liberté*<sup>28</sup>. Wikileaks rapporte que le ministre Bazin « aurait reçu des pressions de la part de l'administration américaine pour faire échouer l'Accord PetroCaribe ». « Personne ne peut m'empêcher de faire ce qui est bon pour mon pays », a répliqué Henri Bazin sur les ondes d'une station privée de la capitale haïtienne, *Radio Magik 9*, tel que rapporté par le quotidien *Le Nouvelliste*<sup>29</sup> du lundi 4 juillet 2011, sous la plume de Robenson Geffrard. « À supposer que l'ambassade américaine aurait exercé sur moi des pressions pour m'empêcher de faire quelque chose de bien pour mon pays, elles ne

---

<sup>27</sup> Selon le même article d'*AlterPresse* : <http://www.alterpresse.org/spip.php?article4548>

<sup>28</sup> Un hebdomadaire haïtien publié en Haïti, aux États-Unis et au Canada.

<sup>29</sup> Cet article a été consulté le 9 décembre 2011, à partir du site suivant : <http://www.lenouvelliste.com/articleforprint.php?PubID=1&ArticleID=94530>

m'auraient pas touché<sup>30</sup> », a poursuivi Bazin, qui ajoute : « Non. Je ne me rappelle pas avoir été l'objet de pressions de l'ambassade américaine ou d'une autre ambassade sur ce sujet » (*Le Nouvelliste*, *ibid.*). Interrogé sur la gestion des fonds de PetroCaribe, il a précisé que « la gestion de ces fonds [...] c'est une autre affaire. Je ne suis pas au courant de tout cela. Il me faudra consulter les dossiers avant de prendre la parole sur le sujet [...]. Il faut qu'il y ait un audit », a-t-il dit en guise de réponse, lors de son intervention relayée par le même quotidien.

L'hebdomadaire *Haïti-Liberté*, en date du 1er juin 2011, faisait part de cette divergence entre Washington et les autorités haïtiennes autour de l'Accord PetroCaribe qui a eu ses premiers échos sous l'administration Boniface-Latortue (2004-2006), respectivement président provisoire et premier ministre haïtiens. « Mais l'ambassade américaine a vite fait de taper sur les doigts du ministre des Finances de l'époque, Henri Bazin, pour qu'il repousse l'offre », selon l'agence haïtienne en ligne, *AlterPresse*, en date du 29 juin 2011, citant l'hebdomadaire *Haïti-Liberté* : « L'entêtement de René Préval à faire aboutir le processus et son accommodement avec Chavez auront miné ses relations avec le grand voisin d'Haïti. Mécontents, les États-Unis ont réagi en ruinant les chances de son dauphin, Jude Célestin, de lui succéder au pouvoir », écrit *Le Nouvelliste*<sup>31</sup> citant la station de radio *Magik 9*<sup>32</sup>.

### 1.3 Conclusion

Il en ressort qu'Haïti est un pays qui, tout au long de son histoire, a vécu des moments extrêmement difficiles. Depuis la chute du régime des Duvalier, père et fils, accusés d'avoir instauré dans ce pays un gouvernement de terreur et d'oppression pendant les 30 ans passés au pouvoir, cette nation, traînant derrière elle des moments renouvelés de douleur et de péripéties, devait faire face à des déploiements sur son sol de forces étrangères qui, aujourd'hui, partagent avec elle le quotidien de ses citoyens. Coups d'État, instabilité,

---

<sup>30</sup> Propos rapportés sur les ondes de cette même station de radio relayée, comme nous l'avons mentionné, par le quotidien haïtien *Le Nouvelliste* en date du 4 juillet 2011.

<sup>31</sup> Article consulté le 20 novembre 2012 à 11h, tiré du site : <http://www.lenouvelliste.com/article.php?PubID=1&ArticleID=94530>

<sup>32</sup> *Magik 9* est le nom de la station de radio. Auparavant, elle s'appelait *Magik stéréo*.

violence, terreur, incertitudes, etc., autant de paramètres et d'autres qui ont concouru à placer Haïti dans le lot des pays non souverains ou à souveraineté réduite. Aujourd'hui, la présence permanente sur son sol des forces militaires des Nations Unies (Minustah) ne suffit pas à résoudre les problèmes auxquels est confronté ce pays. C'est dans cette atmosphère de trouble et de vulnérabilité que le Venezuela a permis l'intégration d'Haïti au programme de coopération énergétique de PetroCaribe qui est en pleine exécution.

Selon les informations dont nous disposons, Haïti bénéficie pleinement des avantages de cet Accord à travers le Bureau de Monétisation qui importe le pétrole et le vend aux compagnies pétrolières. Ce qui retient notre attention et mériterait d'être investigué plus à fond, c'est le manque d'information entourant les conditions de remboursement qui permettent à l'État haïtien de recevoir des compagnies pétrolières haïtiennes la totalité du montant de la cargaison importée, mais en versant seulement 30 à 40 % de cette somme au fournisseur vénézuélien PDVSA. La balance est donc transférée au trésor public haïtien. Mais comment communique-t-on l'utilisation de cette somme? Qui doit rendre compte de son utilisation?

Malgré le peu d'information qui entoure la signature et l'application de l'Accord, notre recherche tentera de cerner les opinions des leaders de la société haïtienne et des acteurs de la communication gouvernementale. Nous tenterons de vérifier s'ils se sentent informés ou tenus à l'écart d'une disposition gouvernementale aussi importante que cet Accord PetroCaribe, dont la réalisation recouvre des enjeux nationaux et internationaux de grande importance. Nous tenterons également de savoir si toutes les informations sont diffusées ou non, un questionnement qui nous invite à creuser davantage le flou communicationnel entourant cet Accord et qui, en même temps, nous aidera à rendre compte des pratiques de la communication gouvernementale haïtienne.

## CHAPITRE II

### PROBLÉMATIQUE DE LA RECHERCHE

Dans le chapitre précédent, nous avons souligné les difficultés auxquelles Haïti a fait face, en particulier les crises politiques accompagnées de cycles de violence infernale qui entachent son histoire. Dans le présent chapitre, nous allons présenter notre problématique, l'objectif et nos questions de recherche. Pour problématiser la communication gouvernementale en Haïti, nous considérerons la société haïtienne où prédomine la loi du silence, un lourd héritage de la dictature des Duvalier. Dans ce contexte, nous situerons nos intérêts de recherche sur la nature de la communication gouvernementale, ses stratégies de mise en relation citoyenne et les pratiques des acteurs de la communication gouvernementale dans la formulation de notre question principale de recherche et de nos questions secondaires.

#### 2.1 La communication gouvernementale en Haïti

La communication gouvernementale est un outil essentiel dans le développement d'une société et d'une nation. Aucun gouvernement, tant dans les pays riches que dans les pays pauvres, ne peut diriger sans mettre en place un ensemble de politiques et de stratégies lui permettant d'échanger avec les citoyens, qui représentent le pilier de tout système politique. La rareté de la parole, l'absence d'interlocuteurs, le manque de transparence, l'insuffisance d'interaction entre les acteurs de ce système, etc., entraînent la création d'un fossé entre les gouvernants et les citoyens, constituant ainsi une entrave à la logique de participation citoyenne aux actions publiques.

Si la communication gouvernementale suppose un échange d'information entre gouvernants et gouvernés, si elle fait appel à l'esprit citoyen dans le cadre de l'action politique gouvernementale, quelle est, à cet égard, la réalité de la pratique communicationnelle dans le système gouvernemental haïtien?

Si l'on considère l'avis du PNUD et de la FAO (2003, p. 16), tout pays doit adopter des mesures communicationnelles visant :

à établir une interrelation entre les différentes structures de l'État, à entretenir un dialogue des plus fructueux entre l'administration et les différentes couches de la communauté nationale, en mettant en œuvre tous les supports afin de faciliter la circulation de l'information et faire que la transparence et la bonne gouvernance se traduisent par des réalités concrètes. Pour diriger convenablement, répondre aux aspirations de la population et demeurer en contact avec les citoyens, tout gouvernement se doit d'entreprendre une politique de communication qui procède d'une stratégie globale de la circulation de l'information, afin d'informer la population ayant à exprimer ses opinions, critiques, suggestions, de susciter les échanges sur les mesures qui sous-tendent la mise en œuvre du processus de développement national.

Une telle orientation communicationnelle ne peut être menée avec efficacité sans d'abord adopter des stratégies découlant d'une politique cohérente de communication. Dans un pays comme Haïti, dont la population est en grande partie analphabète, des voix issues de différents secteurs de la société se sont élevées pour dénoncer le manque de transparence de la part du gouvernement dans la gestion des affaires publiques. C'est pourquoi nous nous proposons d'étudier la nature de la communication gouvernementale en Haïti, ainsi que le sens des différentes actions d'information menées par les pouvoirs publics, pour voir quelle place est accordée à la participation, au dialogue et à l'échange. En effet, si la communication est un outil incontournable dans la gestion de la *res publica*<sup>33</sup> et un puissant adjuvant dans la consolidation des relations entre l'État et les citoyens, la communication gouvernementale haïtienne mérite d'être analysée avec rigueur pour connaître l'état exact de cette

---

<sup>33</sup> Selon Cicéron cité par Breguet, 1980, p. 10-11, le mot « République » provient du latin « *res publica* » qui signifie au sens propre « chose publique » et désigne l'intérêt général. Il s'agit de la cause de la plèbe plaidée par le tribun, représentant des tribus devant le sénat romain. D'après l'auteur, « l'État est la chose du peuple ». Le peuple est le rassemblement d'une multitude qu'associent l'acceptation générale du droit et la communauté des intérêts. La « *res publica* » est donc constituée de ce qui a valeur de communauté d'intérêts.

communication. L'identification des orientations communicationnelles permettra de savoir si une préoccupation citoyenne sous-tend cette communication gouvernementale en Haïti, en vue de répondre aux attentes de la population.

La communication gouvernementale requiert une interaction permanente entre les dirigeants et les citoyens, une relation dialogique entre eux. Qui – si ce n'est le gouvernement en premier lieu – est en mesure de véhiculer cette communication pour entretenir un dialogue efficace et inciter les citoyens à s'investir pleinement dans le processus du développement, puisqu'on ne peut agir sans leur participation effective? Trait d'union entre l'État et les populations, la communication gouvernementale vise, entre autres, à entretenir la communication entre l'administration et les citoyens de façon à parvenir à des rapports harmonieux, indispensables à toute action publique dans un État démocratique.

En Haïti, pour démocratiser ainsi l'information gouvernementale, il est important de donner un cadre d'ouverture à l'expression plurielle des opinions, en impliquant tous les secteurs dans le processus communicationnel. Rappelons que ce pays est l'un des plus pauvres de la planète, en proie à une déplorable tradition dictatoriale qui a longtemps agi comme un frein à la libre circulation de l'information. La dernière moitié du XX<sup>e</sup> siècle, fortement dominée, jusqu'en 1986, par la dictature des Duvalier, aura laissé la majeure partie de la population dans l'ignorance des actions gouvernementales. La dictature, comme forme de pouvoir absolu dans sa configuration même, a manifestement légitimé le refus de la réflexion démocratique, de la pratique argumentative et dialogique, ce qui restreint, dans le milieu haïtien, le rôle essentiel de la communication, en minant sa contribution à l'essor socio-économique de la nation. Effectivement, pendant plus d'un quart de siècle, Haïti était asservi par le régime des Duvalier, père et fils. Le droit à la parole, aux débats, aux critiques, était carrément banni au sein de la société haïtienne qui faisait face, comme le mentionne Gilles (1984, p. 14) à « un terrorisme d'État ». C'était, selon cet auteur, « le gel pur et simple de la circulation démocratique des idées ». Et ceux qui voulaient s'y engager le faisaient au péril de leur vie, « parce qu'ils essayaient de libérer la parole et de conquérir un espace de liberté, surtout à un moment où l'administration Carter faisait de la défense des droits de l'homme un des moyens forts de la diplomatie du Département d'État américain », rapporte Gilles (*ibid.*, p. 18). Des journalistes de la presse parlée et écrite qui osaient dire non à ces

pratiques anarchiques, en dénonçant la répression et la mise en veilleuse de la liberté de la presse, et qui « publiquement s'engagent dans la campagne pour un changement en Haïti » (Antonio, *ibid.*, p. 51) ont été, pour la plupart, expulsés du territoire haïtien le 28 novembre 1980 :

Plus d'une cinquantaine d'entre eux furent arrêtés, dont certains torturés, puis bannis du pays. La presse était à nouveau muselée en Haïti. Des revues [...] qui publiaient des analyses pertinentes de la situation durent cesser de paraître. *Le Petit Samedi Soir* qui fut le principal porte-parole des artisans de la libéralisation accepta la compromission pour pouvoir poursuivre sa publication. Radio Haïti inter, qui répercutait les faits de résistance populaire, cessa d'émettre. Les organes de presse écrite d'une certaine importance : *Nouveau monde*, *Panorama* [...] demeurent à la solde du pouvoir. (Antonio, *ibid.*, p. 51)

Ce régime de terreur faisait taire toutes les voix et enveloppait ce pays dans un tourbillon de violence, orchestrée à la fois par ces « Tontons Macoutes » et des membres des Forces armées d'Haïti, qui servaient de relais aux abus commis par ce « gouvernement de la répression », selon Antonio (1984, p. 33). D'ailleurs, Martin (1984) explique que, dès son arrivée au pouvoir, l'objectif de François Duvalier a été de neutraliser et de contrôler l'ensemble de l'appareil de l'État (pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, ainsi que l'armée et les autres institutions telles que les partis politiques, la presse, les syndicats ou l'église). « C'est une constante du régime duvaliériste : le pouvoir craint que cette dynamique de dialogue ne crée une menace pour sa survie et ne provoque une prise de conscience de la profonde crise que vit le pays » (*ibid.*, p. 92). Il était interdit, sous ce régime, d'aborder certaines questions relatives à l'exercice du pouvoir duvaliériste, au risque de se faire traiter de communiste et de subir le sort lié à cette épithète, celui de subir la prison, l'exil ou l'exécution. Martin (*ibid.*) rapporte que les sbires de Duvalier tentèrent de déguiser en accident de voiture l'assassinat, en juin 1976, de Gasner Raymond, éminent journaliste de l'hebdomadaire *Le Petit Samedi Soir*, qui assurait le reportage d'une grève déclarée à l'usine de ciment : la Cimenterie d'Haïti SA.

L'expulsion, le 28 novembre 1980, de cette cohorte de journalistes haïtiens, parmi les plus brillants, rendait encore plus lourde et plus crispée l'atmosphère. Pour l'équipe au pouvoir, il fallait agir contre « la parole acrimonieuse et maléfique des journalistes et des

chefs de partis », selon Gilot (2011, p. 66), qui qualifie cette répression contre les médias « d'aveugle et d'insensée » (*ibid.*, p. 61). Les débats contradictoires étaient devenus de plus en plus risqués, la parole osée, les commentaires de plus en plus fragilisés; bref, le partage d'idées par le dialogue était hors portée pour la société haïtienne. Ces écarts, ces comportements, Martin (*ibid.*, p. 91) les résume ainsi : « Durant de nombreuses années, le pouvoir s'est efforcé d'utiliser des mesures répressives plus discrètes pour intimider et dissuader de toute prise de parole, manifestation ou action indépendante ». Gilot (*ibid.*, p. 61) explique que ce 28 novembre marque un tournant puisque la police secrète du président Jean-Claude Duvalier « ramasse journalistes et opposants par brassées copieuses ».

C'est une preuve que la négation du droit de peuple à la culture, au dialogue, à l'information se reflète dans nombre de mesures adoptées par le gouvernement des Duvalier. C'était la destruction systématique de nombreux représentants de la classe intellectuelle, qui servait de ferment à la grogne de la population haïtienne enfermée dans l'entonnoir du silence et de la terreur. Cet héritage du refus de partager, qui se répercutera sur l'ensemble de l'appareil gouvernemental de ce pays, a des incidences négatives sur le comportement de la plupart des dirigeants haïtiens. Environ un quart de siècle après, cette culture de retenue de l'information se reflète encore largement dans les actions des gouvernants qui, pour la plupart, la tiennent pour acquise. Selon Pierre-Charles (2000), le duvaliérisme a été un implacable ennemi de la culture et, selon nous, un obstacle majeur à l'essor de la communication gouvernementale et publique. L'auteur justifie sa position en évoquant certains actes posés par le père de ce régime, en l'occurrence, François Duvalier, qu'il qualifie de « dictateur paranoïaque » (p. 24). Le pouvoir duvaliérien trouve son fondement dans la peur, la violence et le crime, qui forcent des citoyens de différents secteurs de la vie haïtienne à taire leurs revendications et à ne jamais oser juger ou évaluer. Ceux qui s'y aventuraient ont connu un sort semblable à celui qu'évoque Pierre-Charles (1973, p. 25) :

Persécution de l'Union nationale des maîtres de l'enseignement secondaire; persécution et fermeture de l'Union nationale des étudiants; sévices contre les intellectuels parmi les plus valables du pays; fermeture des principales bibliothèques du pays transformées en casernes de macoutes; persécutions de toutes activités culturelles ou intellectuelles conduisant à la fermeture de la Société nationale d'art dramatique; attitude inquisitoire contre les intellectuels accusés de communistes; ambiance de terreur et d'insécurité conduisant à l'exode de milliers de professeurs,

médecins, techniciens de toutes les branches du savoir qui partent pour l'Afrique, le Canada, les USA; censure imposée aux œuvres littéraires, théâtrales et à la production intellectuelle en général; persécution permanente et renouvelée contre toute percée de la liberté de la presse et contre la plus petite critique de la part des journalistes courageux et indépendants.

Ce régime bafouait les principes les plus élémentaires qui régissent le fonctionnement des gouvernements et des États. On vivait dans un environnement hors-la-loi et malheur à ceux qui osaient dire non aux exactions commises ou qui exigeaient des dirigeants la mise en application des normes de l'État de droit, ainsi que le respect de la dignité humaine, de la différence, de la tolérance, de la parole de l'Autre, de la vérité et de la transparence administrative. Le fonctionnement de ce pouvoir, qui n'admettait en aucun cas le débat contradictoire, impliquait que « le peuple haïtien était à la merci d'un régime investi d'un pouvoir absolu, du droit de vie et de mort sur tous » (Pierre-Charles, *ibid.*, p. 31). L'auteur explique comment tout a été mis en veilleuse ou réduit à sa plus simple expression : « La seule loi imposée à tous les citoyens était celle de la force brutale et du silence. » (*Ibid.*, p. 48)

Les citoyens qui, par bravoure ou par héroïsme, avaient osé dire non à ce régime obscurantiste – soit en lui tenant un discours d'opposition, en dénonçant ses tares et ses dérives ou encore en exigeant que soit appliquée la notion de reddition de comptes – étaient traités comme des prisonniers politiques, accusés d'activités subversives parce que, justement, ils manifestaient leur désaccord avec la politique du gouvernement. Pierre-Charles (*ibid.*, p. 49, 54) résume ainsi cette caractéristique de l'État duvaliérien :

Dans la presse, à l'université, dans les écoles, le pouvoir procédait à un véritable lavage de cerveau qui, durant 30 ans, a profondément atteint la mentalité de l'Haïtien de toutes les classes sociales. Le monopole de l'information sur les thèmes politiques, l'usage totalitaire des médias d'État et la vassalisation de la presse en général garantissaient au duvaliérisme la reproduction, sans remise en question, de ses mensonges, de son idéologie et le silence le plus absolu sur sa politique génocide [...]. Les motifs d'arrestation les plus divers : délits d'opinion de citoyens qui ont parlé mal du président de la république ou du régime; délits de résistance à l'oppression de patriotes révoltés contre l'injustice; suspicion ou inculpation d'activités conspiratives, subversives ou de militance communiste.

Cette culture du silence s'illustre par l'absence d'interlocuteurs entre ce gouvernement et les citoyens, ainsi que par la reproduction, par les administrations qui se succèdent, d'un héritage de retenue de l'information et d'interdiction de débats que le pouvoir duvaliérien a imposées pendant plus d'un quart de siècle. Pierre-Charles (*ibid.*, p. 108) rapporte que ce gouvernement, pour donner un fondement légal à sa chaîne de terreur, promulgua une loi anticommuniste déposée à la chambre des députés le 28 avril 1969. Aux articles 1 et 2<sup>34</sup> de cette loi, sont clairement indiquées les restrictions ou les interdictions contre toute tentative de partage ou d'expression d'idées contradictoires.

Deux autres auteurs, Diederich et Burt (1969) assimilent le pouvoir de Duvalier à une tragédie classique qui se joue dans une île de la mer de la Caraïbe, dans une jungle où foisonnent sauvagerie, incompetence, cupidité et superstition. Ils qualifient l'histoire d'Haïti de cruelle, marquée par le terrorisme total sous la conduite d'un tyran au côté duquel s'exerce sans crainte une milice cynique. Ils procèdent dans leur analyse à une profonde autopsie du pouvoir duvaliériste, mettant à nu les exactions du régime reconnu comme l'un des plus meurtriers du Tiers-monde, et qualifiant François Duvalier de « l'un des tyrans les plus sanguinaires de l'histoire qui forge sa propre parole contre la parole des autres » (*ibid.*, p. 11).

La façon dont Duvalier reconstruit les événements laisse croire que toute attaque contre lui ou son gouvernement équivaut à des manœuvres de sabotage au détriment de la nation entière. Tout son discours cherche à cultiver et à imposer le respect du pouvoir, à travers cette dialectique de contrôle. C'est un discours autoritaire, monologique, bâti par le puissant dominateur (Duvalier), un discours de légitimation et d'affirmation de la dictature et du refus de toute critique, un discours qui dégage un pouvoir-faire, émanant d'un seul et unique juge

---

<sup>34</sup> Art. 1 : Sont déclarées crimes contre la sûreté de l'État les activités communistes, sous quelque forme que ce soit : toute propagation des doctrines communistes ou anarchistes, par conférences, discours, causeries, lectures, réunions publiques ou privées, livres, images, toutes correspondances écrites ou verbales avec des associations, soit locales, soit étrangères ou avec toutes personnes qui s'adonnent à la diffusion des idées communistes ou anarchistes, de même que le fait de recevoir, de recueillir ou de fournir des fonds destinés directement ou indirectement à la propagation desdites idées.

Art. 2. Seront déclarés coupables des mêmes crimes tous ceux qui, à un titre quelconque : libraires, propriétaires ou gérants d'imprimerie, propriétaires, gérants ou locataires de salles de spectacles publiques ou privées, missionnaires, professeurs, instituteurs, prédicateurs, etc., auront suggéré ou facilité leur exécution, hébergé ou prêté assistance à leurs auteurs.

qui agit unilatéralement (soi-disant) sur ses sujets. Décrivant cette culture d'intolérance de la politique haïtienne, le Dr Jean Elie Larrieux écrit :

Dans leurs rapports avec l'autrui individuel et collectif, les catégories généralement détentrices du pouvoir politique en Haïti développent un sens exagéré de leur propre règle morale. Ils développent eux-mêmes leur propre apologie en s'estimant moralement meilleurs et supérieurs aux autres. Ils tendent à dépersonnaliser les relations sociales, à manipuler et à exploiter la crédulité des autres pour mieux s'imposer à eux. Ils supportent mal la contradiction. Ils sont capables de faire montre d'une grande rigidité de pensée qui conduit à des pratiques d'intolérance à l'égard des acteurs adverses, des minorités et/ou des majorités. L'agressivité verbale et physique peut dans certains cas en être les expressions courantes. Les recherches de psychologie menées par Adorno, Brunswik, Lewinson et Sanford (1950) insistent beaucoup sur les caractères agressifs et cyniques liés au syndrome de personnalité des acteurs atteints de l'autoritarisme. (*Le Nouvelliste*, 1993, p. 16)

Lors d'une visite au Département de communication de l'Université de Montréal en septembre 2003, Larrieux a traduit, en termes nettement plus culturels et moins psychologiques, sa propre analyse de la situation, en soutenant que la culture haïtienne est clairement pour lui une « culture autoritaire ». Notre analyse ne peut ni confirmer ni infirmer un énoncé aussi catégorique et général sur la culture haïtienne, d'autant plus que la notion même de culture n'est pas problématisée dans notre travail. Nous y avons fait référence pour expliquer l'origine de la construction de cette mentalité du refus de rendre des comptes, de dialoguer et de faire participer les citoyens haïtiens dans la gestion de la *res publica*.

Après la chute du régime des Duvalier le 7 février 1986, la société haïtienne évolue lentement, dans un processus de transition complexe, vers un régime de droit, explique Pierre-Charles (2000). Les structures et les institutions de l'État duvaliériste, remises en question par les citoyens, allaient toutefois s'adapter difficilement à la nouvelle situation de « libertés publiques et de participation civique » (*ibid.*, p 206), laquelle situation est héritière des vices de toutes sortes, de désinformations, du refus de la vérité et du dialogue, etc. Dans ce contexte, on trouve au centre de la plupart des débats qui ont lieu, notamment dans les médias, la question relative aux préoccupations des citoyens quant à la nature des pratiques communicationnelles gouvernementales haïtiennes. À preuve, lors d'une entrevue accordée le

19 décembre 2008<sup>35</sup>, l'ex-première ministre du gouvernement haïtien, Michèle Duvivier Pierre-Louis, déclarait que « la communication a toujours été l'un des maillons faibles des différents gouvernements. Même mon prédécesseur<sup>36</sup> l'avait publiquement reconnu ».

Ce possible dysfonctionnement des structures communicationnelles gouvernementales serait-il lié à une faiblesse structurelle et à une pauvreté conceptuelle, en termes de planification et de projection, dans les différents réseaux de communication gouvernementale haïtienne? Ces réseaux de communication mis en place dans les organismes publics, ainsi que les médias d'État<sup>37</sup>, ne devraient-ils pas plutôt consister à servir de relais entre le gouvernement et les citoyens, par la diffusion d'information et le partage dialogique? Le média d'État, mis à part son rôle d'interface entre le pouvoir et les citoyens en ce qui a trait à la circulation démocratique d'idées, a aussi la responsabilité d'être porteur de la parole officielle, du message crédible. C'est aussi un espace de dialogue, d'explications, de partage d'idées entre le gouvernement et les citoyens et entre les citoyens eux-mêmes.

De fait, la communication est appelée à jouer un rôle primordial au niveau du public, surtout dans le contexte de crise engendré par le tremblement de terre qui a frappé Haïti en 2010. Elle signifie, entre autres, la prise en charge par les populations de leur propre destin, par rapport à leur gouvernement. C'est ainsi que les populations aspirent à prendre connaissance des contenus politiques et à les critiquer, à comprendre les stratégies gouvernementales et à exprimer leurs opinions. Cette communication entre les différents secteurs de la société peut s'articuler par la mise en place d'une politique communicationnelle ouvrant la voie à l'échange, ce que Chevallier *et al.* (1983, p. 44)

---

<sup>35</sup> Entrevue accordée au journaliste Anthony Pascal (Konpè Filo) de Télé Ginen (une chaîne de télévision privée de la capitale haïtienne), dans son émission hebdomadaire intitulée « Kalfou ».

<sup>36</sup> Elle faisait référence à Jacques Édouard-Alexis, investi dans ses fonctions de premier ministre le 6 juin 2006 et destitué par le Sénat de la République le 12 avril 2008.

<sup>37</sup> Il ne faut pas confondre un média d'État et un média public. Le média d'État est la propriété de l'État au pouvoir (et financé avec l'argent public) et est sous le contrôle direct de l'État ou du gouvernement. Il peut assumer une fonction de service public ou être un instrument de propagande de l'État ou de gouvernement. Généralement, le média d'État est également à but non lucratif. Quant au média public, il utilise des fonds publics pour diffuser des émissions dans l'intérêt de l'ensemble du public. Il est appelé à être impartial (une autre recherche pourrait confirmer ou infirmer cette impartialité) et ne soutient aucun parti en particulier, y compris le parti au pouvoir et défend les intérêts des citoyens. C'est un média de service public, souvent à but non lucratif.

qualifient de « stratégie d'ouverture ».

Dans cette perspective, peut-on dire que l'État haïtien joue véritablement son rôle, en communiquant et en interagissant avec ses citoyens de façon permanente, à travers une politique communicationnelle adéquate, si l'on se réfère au contexte actuel? Comment cet État, devenu structurellement affaibli et manquant d'autonomie, communique-t-il? Il faut garder en tête qu'il s'agit d'un État visiblement submergé par l'influence de la communauté internationale qui s'interpose en partie dans la gestion de la plupart des activités publiques, à travers les forces onusiennes bien présentes sur son territoire. Le citoyen haïtien pourrait en effet se trouver face à une dualité des sources d'information où les services de communication gouvernementale haïtienne seraient supplantés par les activités communicationnelles de la force multinationale.

Dans le contexte haïtien, il peut toutefois paraître inconvenant de vouloir réfléchir sur le rôle de l'État, étant donné que ce dernier serait déliquescant ou n'existerait quasiment pas, ce que notre recherche s'appliquera à cerner au plan communicationnel. Depuis 1804, force est de constater que les dirigeants haïtiens ne sont pas parvenus à réaliser la consolidation de cet État. Néanmoins, bien que restreinte, la construction de l'État haïtien a quand même été évolutionniste, mais cet État a-t-il su instaurer une communication gouvernementale en rupture avec la logique dictatoriale? Déjà, lors de la chute de la dictature duvaliériste, plusieurs dizaines d'associations et de groupements de base s'étaient constitués et avaient comme principale raison d'être la prise en charge de la gestion des besoins collectifs essentiels dans les villes et les campagnes. Toutefois, malgré des efforts non négligeables, ils ne sont pas arrivés à suppléer l'État dans ses fonctions. Leur échec serait notamment attribuable à l'étendue des besoins, à leur manque de ressources et à leur incapacité à coordonner leurs actions. Aujourd'hui, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (Minustah) et les Organisations non gouvernementales (ONG) semblent se substituer très largement à l'autorité de l'État national. Avant la catastrophe du 12 janvier 2010, l'État haïtien était déjà structurellement incapable de répondre aux besoins de sa population, d'assurer efficacement ses fonctions. Le premier ministre haïtien d'alors, Jean-Max Bellerive,

a lui-même reconnu que « la structure gouvernementale telle qu'elle est actuellement ne peut pas répondre à l'urgence<sup>38</sup> », précisant que les autorités réfléchissaient à des mécanismes pour mieux coordonner leurs actions avec les partenaires étrangers. Il a parlé de « comités de crise » capables de travailler notamment avec la Minustah. Une situation de crise, à la fois chronique et structurelle, qui allait entraîner une communication de crise, allait justement frapper en 2010 le pays encore soumis à l'influence envahissante des forces étrangères sur son territoire.

C'est en ce sens que Bergeron (1993) évoque l'État contrôlant, qui gouverne, juge et administre, et l'État contrôlé, réduit à l'État de représenté. Alors, dans ce dilemme, devant cette dichotomie, quelle est la situation de l'État haïtien, cet État qui a, entre autres missions, celle de communiquer avec ses citoyens? Quelles sont ses marges de manœuvre dans ses pratiques communicationnelles? Quel rôle jouent les citoyens dans leur droit de regard sur ce que font les décideurs gouvernementaux? Face aux différents problèmes qui accablent Haïti depuis des décennies, et plus particulièrement depuis les 30 dernières années, il est donc important de noter que de plus en plus d'Haïtiens ont compris l'urgence de prendre en main leurs destinées en encourageant l'État à assumer davantage ses responsabilités civiques, à mieux interagir avec les citoyens et à mieux communiquer avec eux, dans le sens de l'intérêt du bien commun (Zémor, 2007). Et tout cela n'est possible qu'à travers une masse critique d'informations relevant d'une communication gouvernementale qui privilégie l'ouverture envers la société civile. Compte tenu, donc, de la problématisation sociopolitique de notre objet de notre recherche, le dossier PetroCaribe, nous tenterons de cerner les pratiques et les stratégies des acteurs de la communication gouvernementale haïtienne au regard de cette étude de cas. À notre connaissance, aucune recherche scientifique n'a encore été menée sur ce thème en Haïti.

## 2.2 Pourquoi le choix d'Haïti?

Située dans la partie occidentale de l'île d'Hispaniola, la plus grande, après Cuba, des îles

---

<sup>38</sup> Extrait d'une interview accordée le 22 janvier 2010 à la station de radio privée de la capitale, Signal FM.

des Antilles, bordée au nord par l'Atlantique, au sud par la mer des Caraïbes et séparée de Cuba à l'ouest par le canal du Vent, Haïti (27 750 km<sup>2</sup>) est le pays le plus pauvre de l'hémisphère nord, seul État du continent à faire partie du groupe des Pays les moins avancés (PMA), et classé 149<sup>e</sup> (sur 182 États) par le PNUD<sup>39</sup> en termes de développement humain. Faisant face à une corruption démesurée et à l'instabilité criante de sa situation politique, l'État haïtien est, depuis de nombreuses années, aux prises avec d'importantes difficultés dans la gestion des ressources publiques, ainsi que dans l'octroi des services sociaux à la population. Nous sommes préoccupé par les maux qui ravagent ce pays, toujours en proie à des difficultés d'ordre économique, social et politique. Notre questionnement vise, entre autres, à connaître les raisons qui pourraient expliquer pourquoi l'État haïtien ne parvient pas à communiquer ses actions, à s'ouvrir aux opinions citoyennes et à établir un courant de confiance avec les usagers des services gouvernementaux.

Le séisme du 12 janvier 2010, qui a détruit une bonne partie de la capitale haïtienne (Port-au-Prince) et quelques villes de province (en particulier la ville de Léogâne, située dans le département de l'Ouest et celle de Jacmel dans le département du Sud-est), a provoqué de nombreuses interrogations quant à la capacité de coordination des acteurs gouvernementaux haïtiens, en ce qui a trait à la gestion de la politique communicationnelle au niveau des différentes entités gouvernementales haïtiennes. De plus, l'État haïtien doit composer avec les forces multinationales, dont la Minustah, qui se donne, entre autres missions, ce qui suit :

La Minustah intervient dans tous les domaines qui concourent à la restauration de la stabilité et de l'État de droit dans ce pays : création d'un environnement sûr et stable, y compris le soutien à la mise en œuvre d'un programme de désarmement et le renforcement de la police haïtienne, appui au processus politique et constitutionnel en cours, renforcement de la promotion et de la défense des droits de l'homme, assistance humanitaire, poursuite des réformes des institutions publiques et mise en place d'une dynamique de développement économique.<sup>40</sup>

C'est dans ce contexte que nous souhaitons mener une recherche scientifique pour

---

<sup>39</sup> Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) : *Rapport mondial 2010 sur le développement humain*.

<sup>40</sup> À travers, notamment, la Résolution 1529 de l'Organisation des Nations Unies, adoptée le 29 février 2004, et la résolution 1658, adoptée le 14 février 2006.

documenter sur le terrain la nature de la communication gouvernementale haïtienne, selon les interventions des différents acteurs qui la conçoivent et qui la réalisent.

### 2.3 L'État haïtien et sa structure de communication<sup>41</sup>

La politique d'Haïti se déroule dans le cadre d'une République semi-présidentielle par laquelle le président d'Haïti est le chef de l'État directement élu par vote populaire pour un mandat de cinq ans. Le premier ministre agit comme chef de gouvernement et est nommé par le leader du parti majoritaire à l'Assemblée nationale. Le pouvoir exécutif en Haïti regroupe le président et le premier ministre. Ce dernier est à la tête du gouvernement constitué de ministres et de secrétaires d'État. Le gouvernement est responsable devant le Parlement, bicaméral, constitué d'une Chambre des députés de 99 membres, élus au suffrage universel direct pour quatre ans, et du Sénat regroupant 30 sénateurs, élus au suffrage direct pour six ans (renouvellement par tiers tous les deux ans). La structure actuelle du système politique en Haïti a été énoncée dans la Constitution du 29 mars 1987. Les responsabilités que cette Constitution confère au président de la République sont, entre autres, de veiller au respect et à l'application de la Constitution, à la continuité de l'État et à l'intégrité de son territoire.

Nous devons préciser que le gouvernement, ayant à sa tête le premier ministre, chapeaute 21 ministères, dont celui de la Communication qui se charge, en premier lieu, de définir et de coordonner la politique de communication du gouvernement. En outre, le Palais national, siège de la présidence, est doté d'un bureau de communication, tout comme la Primature, siège du premier ministre. Par ailleurs, chaque ministère et chaque organisme déconcentré ont leur propre service de communications, appelé communément bureau de communication, service de presse ou service de relations publiques. La communication avec les citoyens s'inscrit, en principe, dans le cadre des activités régulières de ces institutions.

---

<sup>41</sup> Pour alimenter cette partie, nous nous sommes inspiré également des informations disponibles sur les sites suivants, que nous avons consultés le 7 mars 2012 :

- Haïti-Référence : [http://www.haiti-reference.com/histoire/constitutions/const\\_1987.htm](http://www.haiti-reference.com/histoire/constitutions/const_1987.htm)
- France Diplomatie : <http://www.diplomatie.gouv.fr>

## 2.4 Objectif de la recherche

Notre travail de recherche doctorale porte essentiellement sur la communication gouvernementale en Haïti, à travers l'étude de cas du dossier PetroCaribe. Nous serons amené à décrire les pratiques et les stratégies communicationnelles des acteurs de la communication gouvernementale dans ce pays. Nous nous pencherons sur les processus de communication au sein du gouvernement, sans perdre de vue les préoccupations citoyennes et médiatiques à cet égard. Notre objectif vise aussi à ouvrir des pistes de réflexion sur la réalité de la communication gouvernementale et à améliorer les connaissances sur sa nature dans le milieu haïtien, ainsi que sur l'implication du citoyen dans cette dynamique.

## 2.5 Questions de recherche

### 2.5.1 La question principale

La communication gouvernementale étant « le principe même qui sous-tend son fonctionnement et fonde sa légitimité », argue Chevallier (1988, p. 85), toute absence de communication affecte automatiquement le climat de confiance entre les citoyens et le gouvernement. Ainsi, en choisissant de communiquer, en instaurant ou en renforçant le pôle de la communication, l'administration de l'État remplit sa mission en favorisant les échanges gouvernants – citoyens. Ainsi, une politique communicationnelle clairement définie permet, dans une démocratie, d'assurer la participation citoyenne aux affaires de l'État.

Cette participation citoyenne découlant de l'interaction entre l'État et la population fait appel non seulement aux citoyens pris individuellement, mais aussi aux regroupements de citoyens. C'est un mode d'imputabilité de l'État envers la société, un retour au contrat social évoqué par Cotteret (1973), en conformité avec la mission principale de la communication gouvernementale qui vise, entre autres, l'intérêt général à travers l'échange. C'est au regard de cette orientation que nous entendons mettre en évidence les stratégies des acteurs communicationnels haïtiens, par le biais de notre étude de cas PetroCaribe, afin d'explorer cette problématique à travers notre question principale de recherche. Rappelons que, selon

Mongeau (2009, p. 60), cette question :

[...] vient préciser ce qu'on cherche à savoir pour améliorer l'objectif. Elle est un condensé où se retrouvent de manière implicite l'état des connaissances, nos intentions méthodologiques et nos présupposés théoriques. La question de recherche doit tomber comme un fruit mûr à la suite de notre tour d'horizon des connaissances et de la présentation de l'objectif général [...]. La question de recherche, même générale, comme elle l'est à ce stade, constitue quant à elle la pierre angulaire sur laquelle prend appui tout l'édifice de notre travail. Tels les deux montants d'une arche, la problématique et notre démarche méthodologique reposent sur cette question de recherche [...]. Sans elle, tout s'écroule, rien n'a plus de sens.

En ce sens, nous formulons ainsi notre question principale de recherche : En quoi les pratiques de communication au sein de l'appareil gouvernemental haïtien témoignent-elles, selon les représentants de l'élite du pays, d'une stratégie de mise en relation citoyenne, en se référant à l'Accord PetroCaribe?

#### 2.5.2 Les questions secondaires

Cette question principale est complétée par quelques questions secondaires qui nous permettront de mieux circonscrire notre objet de recherche :

Question 1 : Quelle est la politique de communication mise en place pour assurer le déploiement de la communication au niveau des différentes instances du gouvernement haïtien, notamment dans le dossier PetroCaribe?

Question 2 : À quelle(s) catégorie(s) des quatre modèles de la communication de Grunig *et al.* (1984, 1992 et 2002) se rapportent les pratiques communicationnelles du gouvernement haïtien?

Question 3 : Y a-t-il une préoccupation citoyenne qui sous-tend la communication gouvernementale haïtienne dans un contexte d'héritage historique de retenue de l'information?

Question 4 : Quelle est la perception des leaders de la société haïtienne et des acteurs de

la communication gouvernementale à l'endroit de ces pratiques communicationnelles?

Ce questionnement constitue le fil directeur de notre recherche. Il nous permettra de déterminer la nature de la communication gouvernementale haïtienne et la dimension citoyenne de cette communication à travers les pratiques et les stratégies mises en place par les différents acteurs de la communication gouvernementale. La culture haïtienne semble étroitement liée à une tradition de retenue de l'information léguée par le régime des Duvalier, ce qui pourrait influencer cette communication gouvernementale. Autant de préoccupations que nous tenterons d'élucider tout au long de cette thèse.

## 2.6 Pertinence de la recherche

Il s'agit ici, selon les recommandations de Mongeau (*ibid.*, p. 60), « de mettre en évidence l'importance de ce projet, eu égard au problème social et scientifique auquel il s'adresse ». L'auteur (*ibid.*, p. 61) suggère de tenir compte des interrogations suivantes : « Pourquoi doit-on s'intéresser à ce problème en particulier parmi l'ensemble presque infini des problèmes possibles? Pourquoi est-ce important de s'attarder à ce problème particulier? »

Le champ de la communication gouvernementale est récent, par opposition à ceux de la communication politique dont les publications foisonnent, et de la communication internationale qui est étudiée par nombre d'auteurs<sup>42</sup>. De plus, les travaux sur la communication gouvernementale dédiés aux pays en développement ou encore aux pays pauvres sont très peu nombreux, particulièrement dans le cas d'Haïti. En effet, aucune problématique sur la communication gouvernementale dans ce pays n'a été abordée, à notre connaissance. C'est un champ de recherche relativement vierge dans cette région des Caraïbes et qui mérite d'être exploré pour mieux saisir d'autres dimensions des pratiques gouvernementales, notamment dans des pays n'ayant pas de tradition démocratique. En outre, notre projet d'étude, en regard de son caractère original et de sa pertinence sociale, permettra d'ouvrir de nouvelles avenues de recherche. Nous espérons qu'elle apportera une

---

<sup>42</sup> Entre autres, Lafrance *et al.* (2006).

contribution, à travers les recommandations qui seront issues de notre analyse, dans l'expérimentation d'un nouveau modèle de communication gouvernementale applicable en Haïti et qui pourrait servir de repère pour d'autres pays en développement à travers le monde.

## 2.7 Conclusion

Au terme de ce survol sur la problématique liée à la communication gouvernementale en Haïti, rappelons, en termes d'objectif, que nous visons à décrire les pratiques et les stratégies communicationnelles des acteurs de la communication gouvernementale haïtienne en nous appuyant sur les processus de communication au sein de ce gouvernement, ainsi que sur les préoccupations citoyennes et médiatiques à cet égard. Il est important de souligner que les dirigeants de ce pays, ayant longtemps vécu sous la férule d'une dictature sauvage, celle des Duvalier, semblent n'avoir pu construire un État qui serait au service de ses citoyens, un État ayant la vocation d'interagir avec ces derniers, en les intégrant dans le processus de prise de décisions. Dans ce contexte, les structures communicationnelles existantes ne répondraient pas à un idéal de renouveau démocratique, tant il est vrai que l'existence d'une nation passe par la prise en charge de ses citoyens en les invitant à partager et à évaluer l'action gouvernementale.

La loi du silence, qui était la règle imposée par le pouvoir duvaliérien, semble encore étendre ses tentacules sur la société haïtienne qui, manifestement, au-delà même du dysfonctionnement des structures communicationnelles gouvernementales, cultiverait dans son entourage la tradition de retenue de l'information. Plusieurs auteurs (tels ceux évoqués dans le présent chapitre) soulignent l'importance d'une politique d'ouverture, par opposition à la culture de fermeture attribuée aux États qui choisissent de ne pas communiquer ou qui le font mal. Haïti, ce petit pays de la Caraïbe confronté à une occupation de son territoire par des forces militaires étrangères, souffrirait aujourd'hui de ce mal communicationnel. C'est un problème majeur d'une grande pertinence sociale en Haïti au point que nous avons choisi d'analyser les stratégies et les pratiques des acteurs de la communication gouvernementale haïtienne pour en connaître la nature. Pour arriver à bien cerner notre problématique à l'aide d'un cadre théorique qui éclaire toutes les dimensions des questions soulevées, nous allons

passer en revue dans le prochain chapitre diverses approches conceptuelles touchant la communication gouvernementale et ses différentes composantes sociopolitiques.

## CHAPITRE III

### CADRE THÉORIQUE

Après avoir défini l'objectif de notre recherche et notre problématique, nous devons à présent mobiliser un cadre théorique nous permettant d'appréhender les approches conceptuelles qui nous serviront de points de repère pour analyser la communication gouvernementale en Haïti et répondre à nos questions de recherche. Pour ce faire, nous avons d'abord effectué un recensement des publications portant sur la communication publique, gouvernementale et politique et nous avons retenu les auteurs qui sont en lien avec notre sujet de recherche. Nous présentons dans les pages suivantes les diverses approches théoriques qui nous semblent pertinentes pour éclairer notre problématique et soutenir notre démarche de recherche.

#### 3.1 Posture épistémologique : définition et enjeux de la communication gouvernementale

La perspective épistémologique dans laquelle se situe notre recherche est d'ordre fonctionnaliste empiriste ancrée sur une démarche critique. Selon Cordelier (2006, p. 77), « les fonctionnalistes considèrent les phénomènes sociaux comme les éléments fonctionnels d'une société intégrée ». Cette posture nous semble pertinente pour l'étude du système social et communicationnel en Haïti, dont la dimension politico-gouvernementale est l'une des composantes centrales de ce système intégré. Nous rejoignons ainsi Grawitz (2011, p. 134) précisant que « les fonctionnalistes s'intéressent à la diversité des conduites des individus

soumis à une même culture, mais possédant des statuts sociaux différents. [...] Sur le plan pratique, le fonctionnaliste explique l'intérêt porté à la notion d'évaluation qui implique concrètement, une mesure du fonctionnement de tout système [...] ». À ce cadre d'analyse fonctionnaliste, nous ajoutons des repères théoriques issus de l'approche critique à laquelle se rattachent les tenants de l'École de Francfort, notamment Habermas, dont la contribution « s'engage dans la critique des pratiques politiques » (Mattelart et Mattelart, 1995, p. 41). Habermas s'intéresse, entre autres, à « la restauration des formes de communication dans un espace public élargi à l'ensemble de la société » (Mattelart et Mattelart, *ibid.*, p. 46).

Avec les travaux d'Habermas, l'École de Francfort suscite une réhabilitation du kantisme, dans une perspective sociopolitique rejoignant nos préoccupations de recherche sur l'émergence d'une argumentation communicationnelle basée sur la rationalité, d'abord au sens où l'entendait Weber (1968), mais par la suite dans une perspective plus herméneutique. Nous nous intéresserons également à la finalité des travaux d'Habermas portant sur l'agir communication en vue d'améliorer la rationalisation du comportement social au sens large : « Il s'agit d'une rationalisation du monde vécu, que Weber a négligée au profit de la rationalisation des systèmes d'action tels que l'économie et l'État » (Habermas, 1987, p. 348).

En lien avec cette double posture épistémologique, fonctionnaliste empiriste et critique, nous nous proposons de faire un état des lieux des auteurs dont les travaux portent sur la communication gouvernementale, l'espace public et médiatique, la reddition de comptes dans une perspective de démocratisation citoyenne de l'information. Celle-ci, dans ses finalités épistémologiques, contribue à l'établissement de liens entre l'étude de la communication et celle des réseaux sociopolitiques, au regard du collectif, du bien commun et de la participation citoyenne. Recouvrant les aspects de la communication dialogique et de la communication de proximité (Libaert, 2011), nos repères théoriques recourent les concepts permettant de circonscrire l'approche communicationnelle symétrique (Grunig *et al.*, 1984, 1992, 2002). L'état des connaissances que nous proposons dans ce domaine permettra d'éclairer notre problématique au regard de l'émergence d'un espace public « caractérisé comme un espace de médiation entre l'État et la société, qui permet la discussion publique dans une reconnaissance commune de la puissance de la raison et de la richesse de l'échange

d'arguments entre individus, des confrontations d'idées et d'opinions éclairées [...]» (Mattelart et Mattelart, *ibid.*, p. 45).

Nous envisageons la communication en tant que discipline transversale. Ainsi, notre approche théorique se situe au carrefour des savoirs portant sur la communication publique et l'information médiatisée, dans une perspective sociopolitique. La communication gouvernementale y est abordée selon des points de vue théoriques différents, parfois complémentaires, parfois divergents, selon les différents auteurs dont les concepts présentés dans ce chapitre nous permettront d'élaborer notre cadre théorique.

Dans un premier temps, nous tenterons de cerner une définition de la communication gouvernementale. Présentons d'abord celle qui est suggérée par Cotteret et Émery (1993), pour qui la communication gouvernementale consiste en « l'ensemble des actions menées par les pouvoirs publics et leurs administrations à destination de l'opinion ou de certains de ses secteurs pour faire connaître, faire comprendre, faire accepter ou valoriser leur politique, leurs choix, leurs attitudes ou pour promouvoir les comportements et les produits qui en résultent » (p. 1363). Nous souscrivons à cette définition, en y ajoutant une précision d'Ollivier-Yaniv (1997) sur le « faire connaître » et le « faire comprendre » en lien avec des actions partagées : « si la communication gouvernementale est une représentation de l'État en action, elle deviendrait donc une manifestation de l'action de l'État » (p. 80). En ce sens, la démocratisation de l'action étatique passe par la communication gouvernementale dont le rôle « est d'organiser l'égalité d'accès à l'information des citoyens pour permettre leur libre intervention », précise, pour sa part, Zarka (1985, p. 1). L'auteur approfondit le rôle de la communication gouvernementale dans la société en précisant très justement que : « La communication gouvernementale devrait donner aux gens les moyens de juger par eux-mêmes et de décider pour eux-mêmes et pour le pays » (*ibid.*, p. 2), avant d'ajouter que :

la communication gouvernementale doit aider à voir toutes les réalités de la gestion d'un pays, favoriser les débats sur les enjeux essentiels qui traversent la société moderne et le monde [...]. Il faut travailler à une transparence de la gestion de la société, à tous les échelons où des décisions se tiennent (*ibid.*, p. 3).

Apportant certaines nuances, Cotteret (1991) plaide pour la mise en place d'un code

commun qui aiderait au rapprochement des gouvernants et des gouvernés, par un échange de messages entre les interlocuteurs gouvernements et citoyens. Ollivier-Yaniv (2000) admet que c'est bien la valeur essentiellement démocratique de la communication gouvernementale qui fait sa spécificité, à travers le principe d'un double flux d'information, ascendant-descendant, notamment entre le pouvoir exécutif d'un gouvernement et les citoyens. L'auteure synthétise cette démarche en adoptant la définition suivante : « La communication gouvernementale est l'information des citoyens et la communication avec les citoyens » (*ibid.*, p. 159). En somme, toutes ces réflexions sur la nature de la communication gouvernementale s'inscrivent en filigrane du bien commun, tel que le confirme Ollivier-Yaniv (1997) :

Les campagnes de communication gouvernementale sont censées permettre à l'État de remplir certaines de ses missions vis-à-vis des citoyens. Elles se trouvent aussi justifiées par le devoir d'informer les citoyens et de modifier les attitudes et les comportements des individus en société pour le bien commun (p. 205).

Par conséquent, la communication gouvernementale peut être considérée comme un catalyseur de bien-être social plutôt qu'un objet de politique où le citoyen se sent isolé face au système politique et gouvernemental. C'est dans cette logique qu'Ollivier-Yaniv (1997) parle d'« État communicant », qui a le souci d'assurer la transparence du fonctionnement de son administration et dont la politique repose sur le dialogue, le partage, l'interaction. Alors, sur quelle base démocratique repose un État dit « communicant » qui prétend orienter ses actions envers l'intérêt général? Comment peut-on justifier, dans un contexte plus large, cette position extrême et contradictoire quand Moatti (1996) parle d'« État non communicant » caractérisé notamment, selon lui, par son refus de communiquer et sa rétention de l'information, assimilé par Markovà (2007) à la langue de bois bureaucratique?

La notion d'État non communicant, soulevée par Moatti (1996) lorsqu'il fait référence au dysfonctionnement du processus de communication dans l'administration publique, n'a réellement de sens, selon nous, qu'à condition de rompre avec la conception quelque peu manichéenne de l'État communicant / non communicant, dans la poursuite de l'idéal démocratique de vivre-ensemble. En effet, comment imaginer qu'un État puisse être totalement communicant, tout comme un autre ne le serait pas du tout? Comment des

individus pourraient-ils vivre dans un État sans communication gouvernementale? Toutefois, nous pouvons admettre qu'un gouvernement ou encore un État puisse ne pas communiquer suffisamment ou le faire fort mal, de bonne foi ou de mauvaise foi, selon l'objectif qu'il veut atteindre.

Une autre perspective est celle de Benoît et Scale (2008), présentant une approche critique de l'étude de la communication gouvernementale, qu'ils assimilent à une sorte de représentation de l'État sur les sujets les plus divers. Cet État, selon eux, cherche à renforcer son pouvoir à travers cette représentation, à l'image d'un « État spectacle », selon les termes de Schwartzberg (2009). En ce sens, Benoit et Scale marquent une rupture avec la conception d'Ollivier-Yaniv (1997), pour qui la communication gouvernementale sert simplement à informer les citoyens à travers un contrat social, ou encore avec celle de Cotteret (1991), pour qui la communication gouvernementale est un échange de messages entre gouvernants et gouvernés, ce qui est très réducteur comme vision d'ensemble de la communication gouvernementale, selon nous.

## 3.2 De la communication gouvernementale à la communication politique

### 3.2.1 La communication dans l'exercice du pouvoir

De nombreux auteurs s'accordent à démontrer l'articulation de la politique et de la communication dans l'exercice du pouvoir. C'est le cas de Gerstlé (2008, p. 12), pour qui « les forces politiques, grâce aux phénomènes de communication, arrivent à s'affronter, à s'opposer ou à coopérer pour trouver une voie commune vers des décisions, des politiques publiques et, au total, une action publique dotée de légitimité ». À l'instar de Gerstlé, Gingras (2003) considère ce champ interdisciplinaire comme « une nécessité dans l'exercice du pouvoir » (p. 4). Tout en insistant sur l'importance de la communication dans le système politique, il voit en effet la communication « comme nécessaire à la transmission de l'information entre les différentes composantes du système politique [...]. Dans ce contexte, l'information circule et innerve le système démocratique; on dira alors qu'elle constitue les nerfs du gouvernement » (Gingras, *ibid.*, p. 23). Force, donc, est de reconnaître que la

communication est fondamentale dans le mécanisme de détermination des politiques publiques et du processus global de gouvernance étatique. Toutefois, dès que l'action publique se soustrait à la communication, elle donne lieu à la pratique du secret, tel que dénoncée par Chevallier (1988).

### 3.2.2 La dimension citoyenne de la communication politique

La communication politique ne représente pas que cette plateforme où s'exhibent ou rivalisent sur le terrain des acteurs qui mettent en branle tous les moyens en leur pouvoir pour occuper l'espace public. Selon nous, elle relève surtout d'un modèle qui trouve son fondement dans l'interaction et le dialogue, que Robichaud (1998, p. 96) associe à « la dimension conversationnelle de l'interaction ». Gerstlé assimile ces deux concepts fondamentaux à la notion de discussion, en considérant l'espace gouvernemental essentiellement comme « un espace de discussion » (2008, p. 35). Mais si, sous couvert de démocratie, cet espace de discussion est utilisé par des hommes politiques voulant se donner plus de visibilité, notamment à travers les médias, leur posture communicationnelle repose alors sur un ancrage téléologique servant leurs seuls intérêts personnels et/ou politiques, sans tenir compte de l'« être-ensemble, qui ne peut avoir d'autre légitimité que la communication entre sujets » (Mercier, 2008, p. 15). C'est ce que ce dernier appelle « la communication de la société avec elle-même » (*ibid.*), « la reconnaissance de l'Autre, dans un esprit d'ouverture et de dialogue » (p. 18). Il opte ici pour « une communication politique dialogique » (*ibid.*) par opposition à une communication propagandiste, qui exclut l'échange. Cet esprit d'ouverture et de dialogue, prôné par Mercier (*ibid.*), rejoint Libaert (2011), qui établit un lien direct entre cette culture dialogique et une communication de proximité, vecteur essentiel du rapprochement entre les différents acteurs d'une communauté.

Gingras (2003) va également dans ce sens lorsqu'elle passe en revue diverses théories liées à la communication politique et qu'elle confirme que cette dernière renvoie, dans tout système politique, à « une gestion du pouvoir fondée sur l'échange » (p. 64), ce qui implique, selon elle, toutes les catégories d'acteurs politiques, allant « du simple citoyen au plus important personnage politique » (p. 65). Cette présence citoyenne dans le jeu de la

communication politique amène Gerstlé (*ibid.*) à souligner que la « construction de la réalité politique s'effectue par la communication » (p. 34). Cet échange communicationnel prend place entre le citoyen et l'appareil gouvernemental pour une meilleure compréhension de l'action gouvernementale et pour une plus grande transparence dans la gestion de la chose publique.

Mais cette transparence peut faire place à l'obscurité lorsque, dans certains pays, « le pouvoir politique se maintient dans une longue tradition de communication à information restreinte » (Zémor, 2007, p. 23). C'est alors que l'auteur prône le dialogue sur l'action publique ainsi que l'explication de la pratique politique et des actions gouvernementales à travers « une communication comprise, une relation authentique » (p. 24) contre une « communication disproportionnée » (p. 25). Zémor (*ibid.*) a aussi mis en examen la faible implication des citoyens dans le partage des informations publiques, en recommandant de sortir de cette pratique de secret communicationnel que Moatti (1996) qualifie d'« impasse communicationnelle ». L'essentiel serait de tendre vers une vérité qui ne peut être qu'« une construction collective forgée selon les règles du débat démocratique dans le respect du citoyen » (p. 25), laquelle vérité ne peut s'affirmer qu'à travers la communication dialogique.

Agbobli (2009, p. 2) reconnaît certains principes fondamentaux de la communication, en termes d'interaction<sup>43</sup>, notamment la dimension humaniste et sociale que nous retenons dans le cadre de notre recherche, à savoir que :

la communication, conçue comme un processus d'interaction basée sur une pratique accessible aux individus et sur la mise en relation d'individus ou de groupes dont l'aboutissement est l'échange, la mise en commun, le partage, a une dimension essentiellement humaine et sociale et a toujours joué un rôle dans l'évolution de la société.

Selon cette posture communicationnelle, il est important de mettre en relief la place

---

<sup>43</sup> C'est dans ce contexte de dialogue, d'échange que l'interaction – un paradigme si cher aux tenants de l'École de Palo Alto – s'affirme au sein de la communication gouvernementale qui est, entre autres, une interaction permanente entre les dirigeants et les citoyens. Elle se situe à ce niveau comme une relation interpersonnelle, comme dans une conférence de presse par exemple. L'interaction dévoile la nature de la relation entre les acteurs, ainsi que les impacts de la communication sur cette relation qui s'établit entre eux.

centrale du citoyen dans le système étatique puisqu'il s'agit d'un incontournable pour atteindre la qualité d'une mise en relations démocratique. Gingras (2003) rappelle toutefois que cette interaction communicationnelle doit reposer sur la transparence entourant les grandes décisions de l'appareil gouvernemental afin de renforcer l'interface obligatoire entre dirigeants et administrés. Partageant cette préoccupation de Gingras, Charland insiste sur la « reconnaissance de l'Autre » en tant que citoyen, tout en l'invitant à « prendre la parole » (dans Gingras, 2003, p. 84) : « Le pouvoir a une constitution discursive qui dépend d'un auditoire et exige en conséquence que l'acteur public se produise en scène » (*ibid.*, p.87), puisque « la communauté politique n'existe qu'en communication » (*ibid.*). C'est ce qui porte Mercier (2008) à soutenir que « l'être ensemble ne peut avoir d'autre légitimité que la communication entre sujets [...] et que c'est dans le dialogue que devra se former la règle commune » (*ibid.*, p. 15), dans un cadre d'une « démocratie élargie » (*ibid.*, p. 17).

Au sujet de l'État haïtien, vivant une fragmentation de ses propres structures en raison de la crise actuelle et de la présence des forces multinationales, nous pourrions mettre en examen les principes énoncés par les auteurs que nous venons de citer pour cerner l'état de la communication gouvernementale. Sert-elle effectivement d'interface entre l'appareil gouvernemental et la société pour instaurer un climat d'interaction et d'échange permettant, comme Gerstlé le prône, d'alimenter les débats publics nécessaires à l'essor démocratique? Pour répondre à ce questionnement, il convient d'abord de bien distinguer communication gouvernementale et communication politique.

### 3.2.3 Les frontières entre la communication gouvernementale et la communication politique

Il est difficile d'établir une démarcation entre la communication gouvernementale et la communication politique, les deux champs étant complémentaires et comportant plusieurs zones grises. La communication politique contribue ou participe à la mise en place des activités des hommes politiques et des partis politiques, tandis que la communication gouvernementale est souvent considérée comme un outil propre à l'exercice du gouvernement d'un État, qui peut inclure une dimension propagandiste lorsque son objectif

se limite à légitimer ses décisions aux yeux des citoyens. Dans certains cas, la communication gouvernementale peut aussi être associée au contrôle de l'espace politique. Le gouvernement se présente alors comme un acteur communicationnel qui, vis-à-vis de la société, exprime tantôt une réalité collective, tantôt un point de vue politique, ce dernier pouvant être perçu comme une mise en scène, tant dans les médias que dans l'espace public, illustrant ainsi l'idée de théâtrocratie de Balandier (2006). La communication gouvernementale joue alors un rôle important dans le processus de mise en scène du pouvoir étatique.

Dans cet ordre d'idée, la communication gouvernementale est importante et décisive, dans la mesure où elle donne à l'acteur gouvernemental une posture stratégiquement orientée vers un objectif de bien commun dans la société. De ce fait, le gouvernement, investi par les citoyens, a l'obligation de rendre compte sur une base continue de ses actions auprès de ces derniers.

Cependant, les champs de la communication politique et gouvernementale se croisent à travers une orientation commune : l'échange d'information entre gouvernants et gouvernés. D'où la nécessité, dans la section qui suit, de faire ressortir la contribution de la communication politique à la communication gouvernementale.

#### 3.2.4 La communication politique : points de rupture avec la communication gouvernementale

L'objectif de notre étude est de décrire, pour les comprendre, les stratégies et les pratiques communicationnelles des acteurs gouvernementaux haïtiens et d'analyser les réactions de certains leaders et acteurs envers ces pratiques. À cet effet, l'articulation de la communication dans un contexte de pouvoir politique s'avère complexe et difficile, surtout quand les différents acteurs ont tendance à privilégier le côté séducteur et manipulateur de ce pouvoir auprès du citoyen. Pourtant, les auteurs dont nous avons mobilisé les approches, en particulier Gerstlé et Gingras, ont fait ressortir l'autre face de la communication politique, celle qui apporte une contribution appréciable au renforcement du dialogue, de l'échange, de

l'interaction entre les différentes instances du pouvoir et les citoyens.

C'est dans cette perspective que Gerstlé (2008), à l'instar de Mercier (2008) et de Wolton (2005, 2008), a évoqué le concept d'« espace de discussion », que nous avons déjà abordé (section 3.2.2) et qui représente le fondement de la communication politique, dans sa participation à l'avènement d'un cadre interactif qui bénéficie au déploiement de la communication gouvernementale, laquelle devrait savoir rester neutre de toute partisanerie politique.

S'inscrivant dans ce cadre d'analyse théorique, selon son ouverture ou son refus aux opinions citoyennes, la communication gouvernementale haïtienne pourra être saisie dans sa réalité sociopolitique et évaluée au regard de la typologie de Grunig *et al.* (1984, 1992). S'agit-il d'une communication unidirectionnelle qui se prête à la propagande politique ou à la promotion, ou plutôt d'une communication bidirectionnelle qui favorise des échanges équilibrés entre gouvernants et citoyens?

### 3.3 Communication gouvernementale et participation citoyenne

La communication gouvernementale implique des stratégies communicationnelles d'intérêt général, ainsi que la circulation d'informations sociales, économiques et culturelles, entre les différents acteurs d'un système démocratique ou qui se prétend comme tel. Cet échange communicationnel doit nécessairement s'effectuer à travers une communication bilatérale, en impliquant la participation active des citoyens dans l'action publique. Cette communication bilatérale, ascendante et descendante, doit également être transversale : elle aura alors comme effet d'accélérer ce mouvement de rapprochement en élargissant le contexte relationnel, qui est la base de cet échange multipartite.

Côté *et al.* (dir.) (2009), situant la question de la participation citoyenne par rapport à l'action publique, l'analysent dans un contexte d'« État stratège ». Selon eux, « seule une communication située entre les individus et l'État permet une bonne articulation entre les intérêts individuels et le bien commun » (p. 34). Gingras (2003), dans cette même perspective, met en relief l'importance de la place du citoyen dans les débats, qu'elle qualifie

d'« enjeu important » (p. 64), eu égard au rôle qu'il est appelé à jouer dans le processus communicationnel gouvernemental.

Ainsi, dans le contexte d'une société démocratique, la communication doit être analysée en termes de partage, d'ouverture, d'action réciproque, de rétroaction et de participation. C'est seulement en favorisant cette attitude que l'appareil administratif de l'État pourra répondre aux attentes du public. Comme Côté *et al.* (dir.) (*ibid.*) l'ont fait remarquer, cet État stratège, qui joue le rôle d'interface entre le gouvernement et la société civile, « se doit d'être ouvert à la participation citoyenne, à la fois une gouverne partagée ou distribuée, appliquée au service de l'intérêt général » (pp. 51-52). La portée de ce dialogue est la résultante de cette « interaction des citoyens qui accomplissent leur liberté dans leur participation aux affaires publiques » (*ibid.*). Latour (1987), pour sa part, estime que le vrai pouvoir s'ouvre à l'action collective qui donne lieu à ce qu'il appelle « *a social link* » (p. 271). Ce pouvoir suppose l'implication de nombreux acteurs et trouve sa justification dans l'interaction : « power is composed here and now by enrolling many actors in a given political and social scheme, and is not something that can be stored up and given to the powerful by pre-existing society. [...] Power is not something you may possess and hoard. Power is a composition made by many people. » (Latour, 1987, p. 264-265)

Cette participation citoyenne, essentiellement collaborative, comme le soutient Gerstlé (*ibid.*), est perçue comme un engagement pris sous forme d'un partenariat et comme le point de départ de la construction d'un État qui se soucie de ses rapports avec la société. De fait, si l'implication des citoyens dans le système est effective, on pourrait parvenir à ce que Côté *et al.* (dir.) (*ibid.*, p. 29) qualifient de « citoyenneté active », pour éviter de faire face à « une parole isolée » (Abélès, 1990, p. 54), ou encore à « un pouvoir univoque » (*ibid.*, p. 53). D'ailleurs, Zémor (2007) avait, dans le même sens, exprimé des préoccupations similaires en rappelant que l'implication du citoyen dans l'action publique est fondamentale, mais souvent négligée par les gouvernants. En effet, l'auteur craint que de nombreux hommes d'État et hauts fonctionnaires ne laissent pas assez d'espace aux échanges féconds avec les citoyens ainsi qu'avec les instances de la société civile.

Ce cadrage théorique resitue au centre du débat la mise en disponibilité de l'information

offrant un contenu qui permet d'alimenter les débats dans l'espace public. Ceux-ci peuvent contribuer à l'élaboration d'une concertation provenant d'un processus communicationnel ouvert, où les citoyens participent sans contrainte aux discussions qui les concernent et qui concernent la *res publica*. Cela leur permettrait de s'associer au processus de décision comme interlocuteurs directement concernés par les échanges gouvernementaux. C'est comme une œuvre collective de « faire-ensemble », selon Gardère et Gardère (2008, p. 50).

Si la participation repose sur l'interaction, il faut prendre des dispositions pour que les citoyens intègrent pleinement le circuit de prises de décision. Ce n'est pas un exercice spontané, soutiennent Gardère et Gardère (*ibid.*, p. 47). C'est avant tout un processus itératif qui requiert des préalables, dont « l'apprentissage de la citoyenneté » (*ibid.*, p. 49), pour parvenir à une culture collective du bien commun. Pour ce faire, informer et former (notamment en favorisant la lutte contre l'analphabétisme) constituent en soi des pratiques favorisant la démocratie. D'ailleurs, la véritable orientation démocratique de la communication gouvernementale, que nous allons mettre en examen dans le cas haïtien, implique une volonté commune de respect envers l'intérêt général, une interface directe entre les responsables gouvernementaux et le citoyen, dans une société dite informationnelle. Dès lors, le citoyen cessera d'être un spectateur passif face à la gestion des affaires publiques et gouvernementales, devenant réellement un locuteur actif, pour reprendre une expression de Markovà (*ibid.*).

#### 3.4 Un contexte particulier en Haïti

Dans l'articulation des rapports entre l'administration gouvernementale et la société civile, du moins dans les pays sous régime démocratique, le citoyen est considéré comme un acteur important dans les prises de décision alors que son implication contribue à réguler le fonctionnement de l'État en fonction du bien commun. Mais, dans le cas d'Haïti, quelle forme prennent généralement les pratiques communicationnelles du gouvernement, dans un contexte particulier de crise et d'occupation du territoire par des forces étrangères? Qui décide de communiquer en pareilles circonstances : la force multinationale à travers la Minustah avec ses 13 000 hommes occupant le territoire ou l'État haïtien à travers son

gouvernement? Ces interrogations nous renvoient à la perspective de Stein (1989), qui lie l'existence de l'État à sa souveraineté, soit un État « non privé de sa liberté » (p. 84). Toutefois, malgré sa grande pertinence et son caractère fondamental pour notre recherche, l'approche de Stein devrait s'inscrire également dans un contexte de mondialisation, tout en reconnaissant l'existence des États affaiblis ou les pays développement, dont la situation est bien différente de celle qui existe dans les États forts que sont les grandes puissances et les pays riches. Dans cet ordre d'idées, comment un État, apparemment occupé à résoudre une crise sans précédent, pourrait-il se rapprocher de ses citoyens, lorsqu'il n'est pas souverain, si l'on se réfère à la définition que Stein (*ibid.*) attribue à la souveraineté? Autant d'interrogations qui nous préoccupent et pour lesquelles nous mobiliserons la typologie des quatre modèles de Grunig *et al.* (1984, 1992 et 2002), pour comprendre la nature des pratiques communicationnelles du gouvernement haïtien, en particulier dans le cadre de l'Accord PetroCaribe.

### 3.5 La reddition de comptes

À une époque où l'importance d'une saine gouvernance est perçue, selon Verger (2010), comme un critère essentiel pour évaluer la performance des structures administratives de l'État, la problématique de la reddition de comptes est soulevée dans la plupart des débats portant notamment sur la transparence, la gestion de la communication et la bonne conduite des affaires, qu'elles soient publiques ou privées. Plusieurs auteurs (notamment Chevallier, 1988, et Verger, 2010) insistent sur le fait que les dirigeants de l'État, en vue de démontrer qu'ils sont dignes de confiance, doivent faire preuve de responsabilité envers le public, puisqu'il lui est redevable de sa gestion. Il s'agit pour l'État de se donner comme devoir de rendre des comptes aux administrés, lesquels ont le double devoir d'évaluer ses actions et de formuler leurs attentes.

Dans le cas d'Haïti par exemple, il est important, au regard de notre problématique, de chercher à savoir si l'appareil administratif gouvernemental considère qu'il a pour obligation de rendre effectivement compte aux citoyens, d'interagir avec eux sur la gestion des finances publiques et des dossiers d'intérêt public, dont celui de PetroCaribe. Il ne s'agit pas

seulement d'informer, mais aussi de chercher à obtenir l'évaluation des citoyens, qui constituent des acteurs essentiels dans la conduite des affaires publiques. Dans ce contexte, Verger (2010, p. 12) considère la reddition de comptes comme :

l'opération qui découle de l'obligation de répondre de l'exercice d'une responsabilité. Elle présuppose l'existence d'au moins deux parties : une partie qui attribue ses responsabilités et une autre qui s'engage, en les acceptant, à faire rapport sur la façon dont elle les a assumées. Ainsi, toute reddition de comptes comporte l'attribution des responsabilités, le devoir de déclarer le rendement et la surveillance du rendement par un tiers.

Cette approche de Verger consacre la tendance inversée des rôles dans la mesure où elle implique la participation obligatoire du citoyen dans l'évaluation des résultats des actions et des décisions de ses gouvernants. Dans le cadre de notre recherche, la responsabilité de la gestion de la chose publique incombe aux dirigeants gouvernementaux haïtiens, appelés à informer les citoyens sur les grands dossiers et à les inviter à formuler leurs points de vue. La communication gouvernementale, pour attester même de sa performance, implique un échange permanent entre l'État et les citoyens, lequel se fonde sur leur satisfaction à l'égard du rôle de l'État, qui est de se mettre au service du bien commun.

### 3.5.1 Reddition de comptes et transparence

La reddition de comptes, qui découle d'une logique de transparence, est intimement liée aux rapports communicationnels entre gouvernants et citoyens. Cette reddition de compte permet d'échapper à la fermeture d'« État égoïste », selon Leclerc *et al.* (1996, p. 48), pour qui la transparence de la gestion étatique est « l'essence même des gouvernements de type démocratique, un élément essentiel de l'administration publique en démocratie ». Ce concept nous rappelle la perspective d'Ollivier-Yaniv (2000), pour qui la communication gouvernementale est une forme de contrat social entre l'État et les citoyens. Dans cette perspective, la reddition de comptes, en tant qu'obligation contractuelle entre les deux parties, peut être considérée comme le moteur de l'information gouvernementale, vue en termes de communication dialogique.

Cette posture d'Ollivier-Yaniv, qui concorde avec celle de Leclerc *et al.* (1996), est qualifiée, par Global Canada (2010, p. 1), de « nouvelle ère de reddition de comptes, marquée par une transformation des relations entre les gouvernements, les organisations et le public ». Dans le contexte de l'expansion des réseaux sociaux, il devient encore plus incontournable pour un gouvernement de rendre des comptes aux usagers qui réclament un accès direct et interactif aux informations gouvernementales. C'est comme « une réaffirmation de l'importance de la transparence de la relation entre gouvernements et citoyens. Le gouvernement, c'est l'œuvre des citoyens. La reddition de comptes permet aux citoyens de connaître le plus fidèlement possible la réalité de la gestion de son œuvre » (Global Canada, *ibid.*). Si l'État a comme principale raison d'être le citoyen, il doit chercher à savoir si ses interventions servent effectivement l'intérêt public, si l'action gouvernementale, dans certains domaines, est nécessaire ou si certaines priorités doivent être encore revues. À cet effet, il importe aux dirigeants d'ajuster leur politique de communication en vue de parvenir à une certaine adéquation en leur vision et les attentes des citoyens.

### 3.5.2 Le citoyen, vecteur essentiel de l'action publique

En lien avec la communication gouvernementale, la reddition de comptes est un test de transparence entre les pouvoirs publics et les citoyens, selon la Banque mondiale qui qualifie cette approche de « contrôle citoyen de l'action publique » (2003, p. 1). En fait, ce contrôle citoyen de l'action publique est un vecteur de confiance entre gouvernants et gouvernés. La Banque mondiale (*ibid.*, p. 1-2) précise en outre que cette approche :

est une démarche orientée vers l'obligation de rendre des comptes et qui repose sur l'engagement civique : ce sont les citoyens ordinaires et les organisations de la société civile qui encouragent, voire obligent les détenteurs du pouvoir à une reddition de comptes. Les mécanismes du contrôle citoyen sont parfois nommés des mécanismes externes, ou verticaux, de responsabilité, par opposition aux mécanismes horizontaux et plus conventionnels qui font intégralement partie de l'État.

L'obligation incombant aux tenants du pouvoir de rendre compte de leurs actions ou d'en être responsables est une question relevant de la « responsabilité sociale » (*ibid.*, p. 1) du

gouvernement. En ce sens, la Banque mondiale (*ibid.*, p. 2) insiste sur la mise en place d'un ensemble d'indicateurs pouvant garantir ce contrôle citoyen :

La notion de contrôle citoyen de l'action publique désigne ici le large éventail de mesures et de mécanismes (autres que le suffrage) auxquels citoyens, communautés, organisations de la société civile et médias indépendants peuvent recourir. Ces mesures comprennent, par exemple, la participation des citoyens à l'élaboration des politiques, la budgétisation participative, le suivi des dépenses publiques, le suivi par les citoyens de la prestation des services publics, les commissions consultatives de citoyens, les campagnes de revendication et la création de groupes de pression.

Selon cet organisme international, ces mesures doivent aussi tenir compte de la répartition inégale des informations et du manque de communication entre les différents secteurs de la vie citoyenne, dans une perspective de responsabilité sociale, que Leclerc *et al.* (1996, p. 68) définissent comme « une responsabilité bidirectionnelle entre le public et les dirigeants ». La responsabilité sociale, tel que le souligne la Banque mondiale (*ibid.*, p. 2) « est également associée à certaines notions essentielles telles les droits du citoyen, les droits à l'information et les droits de l'homme ». Ce qui fait que l'obligation imposée aux élus et aux fonctionnaires de rendre compte de leurs actions aux citoyens repose en grande partie sur ces notions, selon la Banque mondiale (*ibid.*), qui précise que « la responsabilité sociale offre des mécanismes pour surveiller et protéger ces droits et met en évidence le droit des citoyens d'exiger que les pouvoirs publics agissent de manière à promouvoir les intérêts de la population » (p. 3). Cette notion de responsabilité sociale ne peut être dissociée de la participation citoyenne dont la pertinence n'est plus à démontrer dans le champ de la communication gouvernementale. C'est la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques qui caractérise la mise en œuvre des responsabilités sociales d'un gouvernement puisque : « Dans bien des cas, les citoyens, les communautés et les organisations de la société civile ne se contentent pas de participer aux activités de responsabilité sociale : ils les entreprennent et les contrôlent. » (*Ibid.*, p. 3)

Cette approche, pensons-nous, est le point de départ du processus de renforcement du dialogue qui doit exister entre l'État et la population, et que Noël (1982, p. 33) appelle l'« information conversationnelle », reposant sur des relations étroites entre les citoyens et l'État à travers ses institutions ouvertes à la participation des citoyens. Ainsi, l'« information

conversationnelle », vue sous l'angle d'« un aller-retour d'information avec le public » (*ibid.*, p. 11), représente les fondements de la communication gouvernementale, visant une gouvernance publique démocratique. C'est d'ailleurs le rôle de l'État d'informer les usagers sur la gestion des ressources publiques. Il s'agit d'un exercice démocratique qui implique la notion de responsabilité collective prônée par la Banque mondiale. L'État doit s'acquitter de cette noble mission, « dans le souci de protéger ses intérêts et de garantir en même temps la transparence et la reddition de comptes » : c'est ce que la Banque mondiale appelle « une meilleure prestation des services publics et une conception plus éclairée des politiques » (2003, p. 2). Dans cette perspective, Jean-Pierre Fournier<sup>44</sup> précise que :

la reddition de comptes témoigne d'une volonté partagée de faire progresser la gouvernance locale et que l'accès de plus en plus aisé à l'information, à la formation et aux moyens de communication, amène les citoyens et les citoyennes à manifester des attentes croissantes à l'égard des administrations publiques. La collectivité réclame des institutions de plus en plus démocratiques et responsables. Outre cette imputabilité reliée à l'administration publique qui se doit d'être transparente dans ses actions, le gouvernement a la responsabilité de mieux informer les citoyens sur les services qu'il reçoit dans un contexte de gestion par résultats et de leur faire connaître les résultats atteints en fonction des objectifs établis. C'est comme un dialogue éclairé sur le rendement du pouvoir en place. (2010, p. 3)

En somme, la reddition de comptes, en articulation avec la notion de transparence (élément fondamental dans la pratique de la communication gouvernementale), vise d'abord les intérêts du public. Dans un document rendu public en février 2008, l'OCDE (Organization for Economic Co-operation and Development) évoque « l'État actionnaire » (p. 8) qui garantit l'exercice d'un droit de regard du public. L'OCDE prône l'accès à l'information aux différentes composantes de cet État, en particulier aux citoyens : « Le partage de l'information et la participation des citoyens dans la gestion de l'État constituent une condition préalable en vue de susciter la confiance du grand public et la renforcer » (*ibid.*, p. 8).

Ce mode de communication gouvernementale met l'accent sur l'adéquation qui doit exister dans les rapports entre les différentes entités de cet État actionnaire considéré comme

---

<sup>44</sup> Ancien ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir du gouvernement du Québec.

un « agent du grand public appelé à rendre des comptes sur ses propres performances et qui doit en même temps chercher à atténuer l'asymétrie de l'information » (*ibid.*, p. 8). Cela permet aux intervenants extérieurs à l'administration, dont, prioritairement, les citoyens, de mieux suivre et d'évaluer l'action des dirigeants et des autres intervenants au sein de l'institution : « En surveillant le fonctionnement des pouvoirs publics, en mettant en évidence leurs échecs et leurs méfaits puis en exigeant et en renforçant la transparence, les mécanismes de responsabilité sociale permettent également de lutter efficacement contre la corruption » (*ibid.*, p. 4).

Chevallier *et al.* (1983) comparent cette transparence à « une maison de verre » (p. 253), assimilée à une administration fonctionnant au grand jour et « proche du citoyen, de la société » (*ibid.*, p. 255). C'est en même temps, selon Cossette (2010, p. 389), une question de confiance qui intègre « les valeurs d'intégrité, l'habilitation, les compétences, le jugement, la puissance de penser et d'agir de l'autre ». Pour l'auteure, la confiance est avant tout un rapport d'ouverture et de collaboration, tandis que pour Maisonneuve (2010, p. 395-396) citant Létourneau (2009), c'est une forme de coopération, dans le cadre d'une « démocratie plus citoyenne » :

La manière d'arriver selon nous à cette prise en charge du « vivre ensemble » serait de commencer par y développer une approche de gouvernance, faisant appel à la multiplicité des acteurs concernés dans la société en général. Cette gouvernance en acte supposerait un agir continu et planifié de communications discursives susceptibles de construire de nouveaux « sens communs », c'est-à-dire des consensus émergents capables de rallier une pluralité. Ce qui permettra à l'organisation et aux acteurs sociaux de s'ouvrir à la communication dialogique, l'un des fondements sur lequel développer les relations entre citoyens et organisations (Maisonneuve, *ibid.*).

Nous tiendrons compte de ces notions de communication dialogique et de reddition de comptes dans notre recherche sur la communication gouvernementale en Haïti, notamment dans l'évaluation du dossier PetroCaribe. Nous devons toutefois adapter les notions évoquées précédemment au contexte précis d'un État en crise, dans un pays en développement.

### 3.5.3 La situation haïtienne

Aucune administration ne devrait se croire au-dessus des principes de la reddition de comptes, dans un contexte démocratique. Même celle qui pense pouvoir agir dans l'opacité ou dans l'ombre ne peut rester insensible à la responsabilité d'interagir avec ses citoyens. À plus forte raison, un gouvernement ne fonctionne pas en vase clos, replié sur lui-même, étant au service du public, de la société et de l'intérêt commun. C'est ainsi qu'à la lumière des notions que nous venons d'évoquer, notre recherche visera à cerner si les responsables de l'administration publique haïtienne se sentent véritablement obligés de rendre des comptes aux usagers sur l'exécution du budget de la république et des grands dossiers de l'État. En considérant leur posture communicationnelle, nous verrons s'ils se sentent porteurs de la responsabilité de s'ouvrir au public, d'informer les citoyens en vue d'une évaluation de leur gestion et des résultats obtenus en fonction des objectifs fixés, comme c'est le cas dans d'autres pays où « la législation contraint la fonction publique à faire preuve de transparence dans sa gestion et à se doter d'objectifs mesurables » (Bérubé, 2010, p. 338).

Pour cerner ces enjeux de la communication gouvernementale en Haïti, il nous faut considérer la nouvelle dynamique de gestion imposée par les bailleurs de fonds internationaux, dans la perspective d'un processus de développement économique et social intégré. Dans ce contexte, le ministère haïtien de l'Économie et des Finances (2010) a rendu publique une note sur la gouvernance économique, où il est fait état de « la détermination du gouvernement haïtien à poursuivre sa marche vers un État qui exerce le plus haut degré de transparence et de reddition de comptes dans la gestion des fonds qui lui sont confiés par les contribuables et par ses partenaires financiers et internationaux » (*ibid.*, 2010, p. 1). Or, pour parvenir à ce niveau de transparence, la nation doit être informée de la mise en œuvre des grands projets et des divers dossiers la concernant, à travers les structures de communication ou de participation directe ou indirecte puisque, selon les auteurs cités précédemment, la communication est la clé de voûte pour des relations transparentes entre gouvernement et citoyens.

### 3.5.4 Reddition de comptes : un antidote à la corruption

Haïti est un pays où le niveau de corruption est assez élevé, selon le dernier classement mondial 2013 (publié le 5 décembre 2012) de Transparency International, qui le positionne 163<sup>e</sup> sur 175 pays<sup>45</sup>. Selon *La stratégie nationale de lutte contre la corruption*, élaborée par l'Unité de lutte contre la corruption<sup>46</sup> (ULCC, 2009), une enquête diagnostique portant sur la gouvernance en Haïti réalisée en janvier 2007 par le BRIDES (Bureau de recherche en informatique et en développement économique et social) permet de constater que des secteurs de la société haïtienne, en référence à la corruption, n'ont pas confiance en la capacité des gouvernements à combattre ce fléau puisque « les dirigeants haïtiens gouverneraient dans leur propre intérêt et non dans l'intérêt général » (ULCC, *ibid.*, p. 12). Aussi étrange que cela puisse paraître, cette enquête de BRIDES indique que les Haïtiens (les ménages, le secteur public, le secteur privé, les organisations non gouvernementales) ne considèrent pas la corruption comme un problème préoccupant, contrairement à l'insécurité, au chômage, à l'instabilité politique, au crime, à la délinquance et au banditisme, même quand ils la condamnent. Toutefois, ils s'appuient sur le fait que « la corruption est un problème naturel qui fait partie de la vie quotidienne haïtienne et que donc, il ne sert à rien de la dénoncer » (ULCC, *ibid.*, p. 13).

Un tableau indicatif qui se trouve à la page 14 du document de l'Unité de lutte contre la corruption (ULCC, 2009) souligne la perception négative de la population en ce qui a trait à la capacité des gouvernements haïtiens à répondre aux besoins de la population : « 38,9 % des chefs d'entreprises et 34,4 % des ménages estiment que les besoins de la population ne sont jamais pris en compte dans les décisions gouvernementales. Au niveau des ONG et des employés du secteur public, seulement 15 % des interrogés considèrent que les besoins publics sont pris en compte par le gouvernement » (*ibid.*, p. 13-14).

La meilleure façon de combattre cette tendance serait de promouvoir la transparence quant à l'utilisation des deniers publics et, en même temps, de mettre en place des institutions régulatrices en vue d'une meilleure gestion de la *res publica*. En ce sens, plusieurs institutions de l'État haïtien, dont l'Unité de lutte contre la corruption, la Cour Supérieure des

---

<sup>45</sup> <http://www.transparency.org/cpi>

<sup>46</sup> Nous avons travaillé comme consultant en communication dans cette institution publique de 2005 à 2008.

Comptes et du Contentieux administratif, l'Unité centrale de renseignements financiers, la Commission nationale des marchés publics et l'Inspection générale des finances, fonctionnent actuellement en tant qu'instruments de lutte contre la corruption. Mais au-delà des discours et des mesures prises par le gouvernement haïtien pour satisfaire les exigences de certains bailleurs de fonds internationaux concernant le respect des normes mondiales de saine gouvernance, des comptes sont-ils rendus régulièrement à la population sur la gestion globale du gouvernement, notamment sur l'utilisation de ses ressources matérielles et financières?

Pour apporter des éléments de réponses à ces questions, nous nous tournons vers le professeur Henri Bazin<sup>47</sup> qui a qualifié d'échec l'application de la législation existante en la matière, lors d'un colloque organisé par l'ULCC en 2007, tout en reconnaissant le scepticisme de l'opinion publique à cet égard (ULCC, 2007, p. 223). Bazin (2007, p. 224) identifie les causes de cet échec :

au manque de volonté politique dans les plus hautes sphères du pouvoir pour s'assurer que les dispositions réglementaires sont appliquées dans les temps voulus et cela sans favoritisme ou préjugé d'aucune sorte [...]. L'attention des uns et des autres semble être focalisée presque exclusivement sur les prévarications et les malversations [...].

Bazin (*ibid.*, p. 226) a suggéré, lors de son intervention, que soit entreprise une véritable campagne sur la notion de reddition de comptes et sur « l'importance qu'elle revêt pour l'ensemble du corps social », tout en insistant sur la nécessité d'apporter aux institutions publiques haïtiennes « le soutien nécessaire dans le cadre de l'exercice de reddition de comptes qui leur est imposé » (*ibid.*). Il dit garder l'espoir, si tous les secteurs de la vie nationale se mobilisent à cette fin, qu'on pourra « substituer à cette culture de corruption dans laquelle baigne Haïti une culture d'intégrité et de respect du bien public, même si cela ne se fera pas du jour au lendemain » (*ibid.*, p. 227). Dans la foulée de ces réflexions, Pharel (2007, p. 48) ajoute que « la meilleure façon de mettre en place des mécanismes pour empêcher la corruption est d'établir un nouveau système de gestion et de nouvelles structures basées,

---

<sup>47</sup> Ancien ministre haïtien de l'Économie et des Finances du gouvernement de transition de 2004 à 2006.

entre autres, sur le partage de l'information ».

Autant il est difficile pour les dirigeants haïtiens de faire preuve de saine gestion, de reddition de comptes et de transparence dans la gestion des affaires de leur pays, autant les citoyens sont marqués de plus en plus par une certaine négativité quant à leur espoir de voir Haïti sortir du cercle infernal de la corruption. Malgré la mise en place d'institutions chargées de lutter contre la corruption, il n'est pas facile d'enrayer ce mal dans ce pays, si on se réfère aux différents rapports et analyses consacrés sur cette question. En témoigne l'enquête sur la gouvernance et la corruption en Haïti réalisée par BRIDES et que nous avons évoquée précédemment, ainsi que les réflexions issues du colloque scientifique de 2007, dont nous avons également fait mention.

Comme l'évoque Toussaint (2006, p. 111), nous croyons que « la modalité de l'action politique est la discussion. Un gouvernement cesse d'être constitutionnel et démocratique quand il exclut la majorité de la population de la discussion sur les fins et les moyens, discussion qui ouvre l'accès à la décision rationnelle ». La reddition de comptes n'existe pas en vase clos. C'est une réponse logique aux attentes citoyennes qui s'appuient sur une certaine volonté de servir, d'interagir et aussi sur la façon dont les organismes publics s'acquittent de leurs responsabilités, de leurs obligations de partager les résultats de leur gestion, de la manière dont cette gestion de la chose publique est assurée. C'est une forme d'organisation du pouvoir, de « redevabilité dans l'administration appelée à diffuser la culture de confiance et de transparence », expliquent Leclerc *et al.* (1996). Cette redevabilité est liée à l'obligation de rendre compte de l'exercice d'une responsabilité dans le cadre d'un besoin sociétal :

Des données de plus en plus nombreuses indiquent que les efforts déployés par les citoyens et les organisations de la société civile au titre de la responsabilité sociale peuvent favoriser la création de nouveaux mécanismes de responsabilité, tout en renforçant les mécanismes horizontaux existants, ce qui permet une meilleure gouvernance, une plus grande efficacité du développement et le renforcement des moyens d'action des citoyens. La Banque mondiale consacre donc de plus en plus d'efforts à promouvoir et à appuyer les initiatives de responsabilité sociale dans divers pays (*ibid.*, p. 9).

Force est d'admettre qu'il ne peut y avoir de développement sans un gouvernement qui

tient compte des intérêts et des besoins des destinataires de l'action publique. Le devoir de rendre compte aux usagers et leur participation aux décisions d'intérêt public sont manifestement des apports indispensables à la pratique d'une saine gouvernance étatique : « En exigeant des gouvernements qu'ils rendent compte de leurs actions aux citoyens, la démocratie les rend davantage sensibles aux préoccupations de la population et les incite à prendre des décisions transparentes », soutient Abdelatif (2011, p. 128), qui considère que les personnes investies de la mission de diriger les affaires publiques doivent être tenues responsables de leurs actes : « Il leur incombe, quel que soit leur niveau de responsabilité, l'obligation de démontrer qu'elles ont apporté à la direction des affaires les soins qu'appelle une gestion prudente et efficiente des ressources mises à leur disposition » (*ibid.*, p. 130).

En lien avec la communication gouvernementale, la reddition de comptes est donc une condition essentielle à l'exercice de la démocratie dans tout gouvernement soucieux de transparence. Les auteurs que nous avons consultés, notamment Abdelatif (2011), Verger (2010), Maisonneuve (2010), Ollivier-Yaniv (2000), Leclerc *et al.* (1996) et Chevallier (1988), mettent tous en relief l'importance d'une politique de communication interactive où le citoyen ne se sent pas étranger aux affaires de son propre pays. En ce sens, la reddition de comptes est pour notre recherche une notion que nous retiendrons pour analyser la communication gouvernementale haïtienne, notamment à travers l'étude de cas PetroCaribe en nous référant à la typologie de Grunig, que nous présentons à la section 3.8. Mais pour remettre la communication gouvernementale dans son contexte d'ensemble, nous considérerons à présent des notions essentielles, tels l'espace public, l'État, la souveraineté et la citoyenneté.

### 3.6 Espace public, État, souveraineté et citoyenneté

L'expression d'espace public recouvre une réalité complexe, tel qu'en témoignent les différentes approches qui réfèrent à cette notion dans la littérature scientifique. Nous

retiendrons d'abord les réflexions d'Habermas<sup>48</sup>, qui publie sa thèse intitulée *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, en version originale allemande en 1962, puis en version française, en 1978. Depuis, l'espace public a donné lieu à de nombreuses applications communicationnelles dans différents milieux sociaux et politiques. C'est un concept en constante réinterprétation, soulignant la porosité entre l'individualité et les composantes collectives de la vie en communauté, aux fondements du sociopolitique. L'étude de l'espace public s'impose dans l'effort de circonscrire l'exercice du pouvoir en société à travers, notamment, les processus de la communication publique et gouvernementale. C'est pourquoi notre cadre théorique intègre des réflexions sur la notion d'espace public pour être en mesure d'analyser ses composantes dans le milieu haïtien. À la lumière des notions et des auteurs qui formeront notre cadre d'analyse, nous pourrions mieux cerner les spécificités de l'espace public en Haïti et le rôle qu'y jouent les différents acteurs sociopolitiques et gouvernementaux.

### 3.6.1 L'espace public

#### 3.6.1.1 Un concept multiforme

Selon Habermas, l'espace public permet la réalisation du : « processus au cours duquel le public constitué par les individus faisant usage de la raison s'approprie la sphère publique contrôlée par l'autorité et la transforme en une sphère où la critique s'exerce contre le pouvoir de l'État [...] » (Habermas, 1997, p. 61). L'espace public, selon Habermas, trouve son fondement dans la discussion qui s'appuie sur la raison, visant l'intérêt commun. Cet espace de discussion, qui doit échapper à toute force de coercition, notamment à la censure de l'État, et qui doit être indépendant du pouvoir économique, devient un lieu de délibérations permettant la libre critique et favorisant la création d'une opinion publique, en fonction du

---

<sup>48</sup> Notons toutefois, la vision d'Habermas sur les transformations industrielles liées à l'évolution du capitalisme (période de la fin du 18<sup>e</sup> s. et du 19<sup>e</sup> s.), dans une logique de la commercialisation des médias, ne sera pas retenue dans le cadre de cette recherche puisque cet aspect de l'espace public nous semble trop éloigné de notre problématique. L'angle que nous retenons touche essentiellement la question communicationnelle dans ses aspects de discussion et de participation du citoyen par rapport aux sujets d'intérêt public.

« principe de publicité critique » (Habermas, *ibid.*, p. 73).

Pour Habermas, ces discussions qui aboutissent à des délibérations et à l'émergence d'une opinion publique visent à établir un certain équilibre, dans la perspective démocratique de contrebalancer les actions du pouvoir, en vue de contrer « toute forme d'absolutisme » (Habermas, *ibid.*, p. 62). L'auteur avait d'ailleurs émis le vœu de la construction d'un « espace public idéal » (*ibid.*, p. 48) accessible à tous, en mettant de l'avant l'usage de la raison dans les délibérations publiques. Cependant, son intention de départ révèle plutôt un espace public essentiellement bourgeois. En effet, bien que nous reconnaissons la valeur de l'espace public selon la vision habermassienne, il nous semble quelque peu idéaliste de le considérer comme un ensemble de personnes privées égales entre elles (surtout dans le cas d'une société où une majorité de citoyens sont analphabètes, comme c'est le cas en Haïti). Or, autant dans l'espace public habermassien que dans l'agora de la Grèce antique, plusieurs groupes d'individus sont exclus de cet espace de délibération, tels les femmes, les esclaves et les étrangers :

« Women of all classes and ethnicities were excluded from official political participation precisely on the basis of ascribed gender status, while plebeian men were formally excluded by property qualifications. Moreover, in many cases, women and men of racialized ethnicities of all classes were excluded on racial grounds. »(Fraser, 1993, p. 63).

Par conséquent, ce n'était pas véritablement l'ensemble des citoyens qui était concerné par l'espace public puisque plusieurs catégories en étaient exclues. Tenant compte de cette critique, Habermas a, par la suite, élargi son cadre de participation aux délibérations dans l'espace public<sup>49</sup>. C'est ainsi qu'il convient de la nécessaire accessibilité de l'espace public à toutes les catégories sociales dans des lieux publics de débats qui serviraient aux discussions, aux commentaires, aux critiques, à la publicité des dossiers d'intérêt général, toujours dans la perspective du bien commun et du renforcement de l'action démocratique. Nous rejoignons

---

<sup>49</sup> Dans ses publications ultérieures (entre autres, en 1992 : « L'espace public : 30 ans après », *Quaderni*, vol. 18, no 1, p. 161-191), Habermas a rectifié le tir pour inclure plusieurs catégories de citoyens, et surtout de citoyennes, dans l'espace public. C'est donc qu'il convenait que d'autres couches de la société doivent aussi avoir accès à cet espace, ce qui remet en question un espace public essentiellement bourgeois.

ainsi la définition que donne de l'espace public Dacheux (2008, p. 8), pour qui l'expression recouvre : « l'ensemble des espaces non domestiques, les lieux physiques où se rassemble un public, les espaces médiatiques où se déploie le débat politique, les instances démocratiques soumises au principe de publicité. »

Dans une société démocratique, l'espace public se veut exempt de toute discrimination, dans un espace physique ou virtuel (notamment avec les médias sociaux) où tous les citoyens peuvent délibérer sur un ensemble de sujets qui les préoccupent. Il s'agit donc de permettre la confrontation des opinions provenant de divers groupes de citoyens, homogènes ou divergents, dans un contexte d'« espace public pluriel », pour reprendre une expression utilisée par Tremblay (2007, p. 218). Cette posture de l'auteur renvoie à une conception qui ouvre l'espace public à une pluralité de groupes sociaux et de citoyens qui agissent, réagissent, commentent et délibèrent sur un ensemble de sujets divers. Même quand les intérêts sont différents, la constitution de l'espace public tend vers l'intérêt général, à travers un processus communicationnel qu'Habermas (1992, p. 180) qualifie de « démocratie délibérative ». Cette approche inscrit l'espace public comme « lieu de pouvoir, de débat d'idées, de dialectique, de discussion entre des groupes d'intérêts » (*ibid.*, p. 173). Or ce lieu de pouvoir doit être aussi un lieu de compromis ou de consensus où se résout la confrontation entre les intérêts divergents manifestés par les citoyens, les groupes et les organisations.

En ce sens, la plupart des groupes sociaux qui occupent l'espace public attestent de l'ampleur et de la diversité des enjeux qui y sont débattus. C'est ainsi que l'espace public peut être considéré comme un haut lieu de pratiques démocratiques. C'est aussi « un lieu de débats politiques, de confrontation des opinions privées que la publicité s'efforce de rendre publiques, une forme de communication, de circulation de divers points de vue » (Paquot, 2009, p. 3). Dans le cas haïtien, le rôle du citoyen dans un contexte de participation effective au processus démocratique paraît, à cet effet, capital par rapport à ses « droits démocratiques de participation » (Habermas, 1992, p. 166). Il s'agira de voir si la participation citoyenne dans l'espace public haïtien se réalise ou non. Certes, tout espace public a ses limites considérant, d'une part, la procédure de délibération et, d'autre part, la façon dont les individus et les groupes de citoyens parviennent à mener des discussions de manière rationnelle, autour d'une thématique dominante. En fait, c'est le résultat de la délibération de

tous qui importe surtout, plutôt que la volonté d'un petit groupe. Or le jeu d'intérêt collectif est complexe, illustrant les clivages sociopolitiques et les différences idéologiques qui entourent l'espace public haïtien, même quand Tremblay (2007) tente de résoudre ce problème en considérant l'aspect conciliatoire de l'espace public. Dans ce contexte, la communication gouvernementale apparaît comme l'une des composantes démocratiques pouvant exercer son leadership pour l'établissement de structures communicationnelles permettant l'exercice du pouvoir citoyen dans l'espace public, où l'échange « est orienté vers la discussion », conformément à la pensée habermassienne (Habermas, 1992, p. 164).

Du côté des acteurs de la communication gouvernementale haïtienne, les notions de publicité et de diffusion d'information dans l'espace public visant le bien-être collectif doivent aussi être interrogées. Ces acteurs sont confrontés à une société globale de l'information, marquée par l'explosion des moyens d'information avec, notamment la pénétration des médias sociaux dans toutes les sphères d'activités. Dans ce contexte, tout est censé être public et « la pratique du secret » pour reprendre une expression de Lemassurier (1980) ne serait plus acceptable du point de vue citoyen. En fonction de cette approche, il serait intéressant de cerner la nature des débats dans l'espace public haïtien, si tant est qu'ils existent, en vue de documenter la procédure qui conduit à un consensus lors des délibérations.

Toutefois, bien que l'espace public soit le point de rencontres et de discussions entre des groupes d'intérêts sur des sujets divers, il est important de conserver une distance critique face à cet espace public, qui peut aussi servir d'instrument de domination politique desservant davantage un groupe au détriment d'un autre :

« Power is the relational capacity that enables a social actor to influence asymmetrically the decisions of other social actor(s) in ways that favor the empowered actor's will, interests, and values. Power is exercised by means of coercion (or the possibility of it) and/or by the construction of meaning on the basis of the discourses through which social actors guide their action. Power relationships are framed by domination, which is the power that is embedded in the institutions of society. » (Castells, 2009, p. 10)

Castells rejoint ainsi Habermas lorsque ces deux auteurs rappellent l'importance pour l'espace public de ne pas être soumis aux pressions du pouvoir, entre autres au pouvoir

politique.

### 3.6.1.2 Un espace citoyen égalitaire et politisé

Considéré à juste titre comme un espace de communication et de confrontations d'idées, un forum multisectoriel en regard de la pluralité des groupes sociaux ou des acteurs qui l'entretiennent, l'espace public remplit une fonction essentielle dans la vie collective, dans la vie citoyenne : « C'est une forme de prolongement de la communication démocratique, un espace de légitimation de l'action qui s'oriente vers l'intérêt général, une forme de médiation entre le pouvoir et les citoyens dans un contexte démocratique » (Boulay, 2011, p. 68), rejoignant ainsi Habermas pour qui l'espace public est « un médiateur entre l'État et la société » (1997, p. 185). Nous retenons cette définition de l'espace public en tant que lieu de débats qui permettent aux citoyens de juger, d'échanger, de discuter, de réagir, d'évaluer afin de parvenir à un consensus, tel qu'Habermas le conçoit. Cette discussion se réalise dans le recours à la raison et au sens critique, en privilégiant « les sujets publics qui sont d'intérêt commun » (*ibid.*).

L'espace public, que nous considérons comme espace citoyen, est aussi un lieu de création de l'opinion publique et de conscientisation politique, selon ce qu'Habermas appelle le « principe de publicité critique » (*ibid.*). Habermas plaide, dans son concept d'espace public idéal, pour une égalité d'accès à tous les citoyens, en conformité avec le principe démocratique fondamental qui leur garantit certains droits. Cependant, il est à remarquer que cette perspective d'Habermas a été critiquée, car sa conception de l'espace public, même quand il l'orientait vers une forme d'inclusion générale, paraissait paradoxalement restrictive, en privilégiant surtout les bourgeois et ceux qui savent lire. C'est pourquoi certains auteurs pensent qu'Habermas n'aurait pas réussi son projet d'espace public démocratique, tel Fraser (1993), qui dénonce l'approche faussement égalitaire de l'espace public d'Habermas, qu'elle qualifie d'illusionniste. Selon Fraser, des citoyens issus de groupes sociaux différents n'ont pas tous la même capacité de débattre et d'utiliser la raison dans l'argumentation; d'ailleurs, n'ayant pas tous le même niveau d'éducation, ils ne sont pas tous égaux dans la maîtrise du discours public. Nous souscrivons à ces réserves de Fraser, mais nous croyons tout de même

que ce qui fait la force de l'espace public, c'est cette diversité observée au sein des groupes ou des citoyens en présence. Conséquemment, pour que les délibérations puissent refléter les opinions de tous, un minimum d'intercompréhension est requis entre les interlocuteurs.

Nous reconnaissons qu'au sein de l'espace public s'expriment des valeurs fondamentales inhérentes à la démocratie. À cet effet, les délibérations, les discussions, les critiques s'ajustent en fonction des aspirations d'une population, tout en respectant les droits et devoirs des citoyens. Cet espace public peut alors être considéré comme une sorte de voix des publics qui le constituent et qui « désirent influencer les décisions de l'État » (Boulay, *ibid.*, p. 69), à travers ce qu'elle appelle « un discours revendicateur » qui se dégagerait des débats rationnels. L'espace public détient en ce sens une forme de pouvoir. Justifiant ce rôle politique que joue l'espace public, Habermas (1997, p. 91) en appelle à l'organe étatique qui provoque les débats dans certains milieux, mais pouvant être repris par les acteurs sociaux sous forme de contestation et de controverses. À ce titre, Dacheux (2008, p. 19) renforce l'aspect politique de l'espace public qui est, selon lui, « un lieu de mise en visibilité dans lequel les actions, les paroles et les acteurs accèdent à leur être véritable et s'ouvrent ainsi au jugement public ». Il s'est inspiré d'une perspective d'Arendt (1993) qui nous paraît opposée à la démarche habermassienne au sens où Habermas privilégie la raison dans l'expression des idées par les citoyens appelés à délibérer dans l'espace public. Arendt considère plutôt que les rapports entre les personnes dans l'espace public se soumettent souvent moins à la raison et à l'argumentation qu'à la présentation de soi.

Cette présentation de soi s'exprime à travers la présentation des idées, car l'information qui circule au sein de l'espace public doit y être mise en forme, publicisée, nous dit Habermas. C'est d'ailleurs le principe kantien de la publicité<sup>50</sup> qu'Habermas reprend et élabore pour rappeler que les citoyens se doivent d'être informés en vue de prendre part aux débats, tout en privilégiant l'usage de la raison. Kant, à la lueur de sa philosophie politique, a

---

<sup>50</sup> Il y a lieu de noter une opposition sémantique entre Habermas et Grunig quant à l'utilisation du concept de « publicité ». Si Habermas se réfère, pour qualifier ce concept, au fait de tenir informés les citoyens dans la perspective de les préparer à mieux participer aux débats, aux discussions, aux interactions avec le pouvoir. Quant à Grunig, il fait plutôt référence à la promotion d'une idée, à la diffusion d'une information, mais sans aucun souci de vérité. L'utilisation du concept, dans ce contexte, est liée à une fonction de propagande visant à convaincre le public, telle qu'on la retrouve dans le premier modèle (voir le point 3.8.1) de la typologie de Grunig (Tableau 3.1).

sévèrement critiqué ceux qu'il considérait comme de prétendus praticiens politiques qui justifient leurs décisions prises en secret, sous couvert d'agir pour le bien public. Ainsi, l'espace public, tel qu'entendu par Habermas, permet la forme de tribunes, non pas soumises à la domination politique, mais plutôt comme un contre-pouvoir où le gouvernement se voit contraint d'interagir avec les citoyens, de leur concéder un espace dans les délibérations politiques.

Dans un contexte de communication gouvernementale, cet espace public aspire à être représentatif des différents courants d'opinion de la société civile. Il sert ainsi d'interface entre le gouvernement et les citoyens, visant à réduire la domination des gouvernants et leur pratique du secret, tel que dénoncé par Lemassurier (1980), dans la perspective d'une participation effective à la gestion de la chose publique. Ainsi, on parviendrait à une forme de démocratie où l'État s'ouvre aux discussions et aux échanges, où « la communication gouvernementale est la communication des citoyens et la communication avec les citoyens » (Ollivier-Yaniv, 2000, p. 159).

### 3.6.1.3 Un espace médiatisé

Il y a certainement une corrélation entre espace public et médias. La presse, notamment celle d'opinion, selon Habermas (1978), sert de relais entre l'espace public et le gouvernement et constitue en même temps « l'organe de publicité de la délibération rationnelle auprès des autorités en place » (Boulay, 2011, p. 76). C'est l'un des éléments fondamentaux de la démocratie en vue de son exercice auprès des citoyens soucieux de participation : « Pour certains, les médias de masse incarnent le lieu de la discussion, doivent favoriser les échanges, deviennent l'agora et constituent ainsi l'opinion publique » (Boulay, *ibid.*, p. 90). Pour constituer cet espace public, Boulay précise qu'il faut une « communication démocratique optimale » (2011, p. 78). Selon elle, « une saine démocratie s'appuie obligatoirement et minimalement sur trois pouvoirs de communication : la délibération, la création de l'opinion publique et la diffusion de celle-ci à la société civile et au gouvernement » (*ibid.*). Lorsque ces conditions sont remplies, l'espace public deviendrait alors le lieu idéal de délibération, soit « un lieu de parole où les citoyens expriment leurs

revendications et leurs attentes à l'idée dans un espace de discussion critique, la porte d'entrée de la diffusion d'une culture de masse » (*ibid.*, p 81). Ainsi, à travers l'espace public, les usagers cherchent à s'approprier des aires d'interaction avec les représentants de l'État, en utilisant, entre autres, le canal médiatique pour obtenir les informations conduisant aux délibérations. Et c'est à partir de ces délibérations médiatisées que les citoyens font entendre leurs points de vue. Nous devons aussi admettre que les médias répondent à cette logique en autant que les intérêts qu'ils défendent rejoignent ceux de leur clientèle, correspondant ainsi aux intérêts économiques des médias dans leur souci de « vendre l'information ».

#### 3.6.1.4 Opinion publique et nouvelle configuration de l'espace public

Autant le concept d'espace public n'a pas encore fait l'unanimité en termes d'interprétation et de champ d'application, autant celui d'opinion publique constitue un point de divergence entre plusieurs auteurs. À ce titre, Habermas se démarque en reconnaissant que l'opinion publique n'a pas de fondement concret, même si sa contribution à la construction de la vie démocratique est incontestable. Alors que pour plusieurs auteurs (comme Boulay, p. 96.), s'appuyant sur une approche mise de l'avant par Gallup (2001), « l'opinion publique est la voix des citoyens dans l'espace public » puisque « chaque membre de la communauté y exprime son opinion ». Cette approche de Gallup, contextualisée par Boulay, nous paraît pertinente puisque la communauté qui forme un espace public pluriel émet ses revendications, ses préoccupations et fait écho de ses délibérations dans les médias.

Dans la section précédente, nous avons établi des liens entre espaces public et médiatique en utilisant la formule de Wolton (2008) d'espace public médiatisé. De fait, l'espace public est lié aux médias par un lien qui favorise, entre autres, l'émergence de l'opinion publique, les médias jouant ainsi un rôle de trait d'union entre citoyens et dirigeants publics, sur un ton souvent très revendicateur. Rappelons toutefois que, pour Bourdieu (1980), l'opinion publique n'existe tout simplement pas, expliquant qu'il s'agit toujours de l'opinion d'un petit nombre qui s'impose sur la majorité, ce que Boulay (*ibid.*, p. 97) qualifie d'« opinion dominante ».

Mais il faut toutefois reconnaître que l'espace public, contribuant à la formation de l'opinion publique, n'est pas toujours ce lieu idéal de communication démocratique, même quand il s'y réalise un processus de délibérations, selon la pensée habermassienne. Comme le précise Habermas (2010), « l'opinion publique règne, mais ne gouverne pas » (p. 249). Elle peut être porteuse de revendications, mais cela ne signifie pas toujours qu'elles sont prises en compte dans le processus décisionnel de l'État. Mais en dépit de cette réserve, Habermas accorde beaucoup d'importance aux opinions individuelles qui se transforment dans l'espace public en opinions collectives, mettant en valeur la participation du citoyen dans un contexte de bien commun, d'intérêt général. Selon lui, on ne peut parler de démocratie sans évoquer la question de la participation citoyenne à l'intérieur de l'espace public, ce que confirme Wolton (2008, p. 31) : « La démocratie requiert l'existence d'un espace public où sont débattus contradictoirement les grands problèmes du moment. » Dans le cas haïtien, cet espace public reste à documenter en tant que lieu de mise en examen de l'action gouvernementale, notamment par les médias.

Toutefois, certains médias ne véhiculent pas toutes les préoccupations des citoyens, n'étant pas nécessairement représentatifs des intérêts de tous les groupes de citoyens. Pour combler cette lacune, en s'appuyant sur une approche développée par Garnham (1993) sur l'importance des médias alternatifs, Boulay explique la nouvelle dimension qu'apportent les médias sociaux lesquels, mieux que les médias traditionnels, incarnent « les valeurs de la théorie de la démocratie participative » (Boulay, *ibid.*, p. 102). De ce point de vue, il nous importe de recentrer la notion de l'espace public, en nous demandant si effectivement il n'existe pas un « espace médiatique dominant », notamment avec l'émergence avec les médias socionumériques, en opposition à l'espace médiatique classique. En effet, les médias sociaux gagnent du terrain dans la société, reconfigurant l'espace public traditionnel en un véritable espace public virtuel.

### 3.6.2 État, gouvernement et souveraineté

De nombreux auteurs qui alimentent notre cadre théorique utilisent abondamment le concept d'État, pour développer leur position épistémologique par rapport à la

communication gouvernementale. De ce fait, dans un premier temps, nous serons amené à établir la démarcation entre les notions d'« État » et de « gouvernement », lesquelles se complètent par ailleurs. Ensuite, nous interrogerons sommairement le concept d'État en tenant compte de notre problématique, avant de le confronter à la notion de souveraineté.

De façon générale, la plupart des auteurs, notamment Bergeron (1993), Vabres (1992), Kahn (1989) et Chantebout (1975), s'accordent à dire que l'État est à la fois « une réalité historique et une construction théorique », ce qui explique la difficulté de le définir de manière pleinement satisfaisante à l'aide d'une seule approche conceptuelle. C'est pourquoi nous considérerons plusieurs auteurs pour tenter d'appréhender l'État sous différents angles. Nous débutons avec Carré de Malberg (2004), qui le définit comme une « communauté d'hommes, fixée sur un territoire propre et possédant une organisation d'où résulte pour le groupe envisagé dans ses rapports avec ses membres une puissance suprême d'action, de commandement et de coercition » (p. 322). Il souligne ainsi la double acception de la notion d'État qui correspond à « un mode d'organisation sociale territorialement définie à un ensemble d'institutions caractérisées par la détention du monopole de l'édition de la règle de droit et de l'emploi de la force publique ». Chantebout (1975) et Vabres (1992) vont dans ce sens, aussi bien que Kahn (1989), qui soutient que l'État est « un mode d'organisation sociale territorialement définie et un ensemble d'institutions caractérisées par l'emploi de la force publique » (p. 32). Kahn précise également que l'État est l'instance de domination par excellence à travers ses organes (police, administration, armée, etc.), ses agents et ses moyens d'intervention. Il est vrai que l'on doit conserver à l'esprit cette dimension répressive et persuasive de la force publique, appelée à gérer dans l'État les conflits par l'emploi du pouvoir ou encore de puissance matérielle.

Mais ce qui nous préoccupe surtout, c'est de connaître les caractéristiques d'un État pour savoir si l'État haïtien satisfait à certaines normes liées à l'existence d'un État. Or pour bien comprendre la nature d'un État véritablement responsable, œuvrant pour le bien commun, il faut comprendre la relation entre État et gouvernement.

L'organe central de l'État est le gouvernement. C'est le lieu d'exécution des activités étatiques. Les actes de l'État sont posés par des gouvernants qui n'ont qualité, pour agir au

nom de l'État, que dans la mesure où ils servent de manière légitime l'institution gouvernementale, par extension, étatique, explique Bergeron (*ibid.*). Ce dernier a présenté une définition qui éclaire encore de plus près notre problématique : « L'État se définit par ce qu'il fait » et nous serions tenté d'ajouter que l'État se définit également par son agir communicationnel. Le concept, ici, revêt une valeur pragmatique. Il est opérationnel dans un espace occupé par des agents spécifiques de l'État qui décident et agissent (en principe) pour l'ensemble de la population. C'est pourquoi les décideurs gouvernementaux doivent donc rendre des comptes au nom de l'intérêt général.

En fait, d'un point de vue communicationnel, le gouvernement reflète l'image d'un État qui doit se mettre au service des citoyens, comme le rappelle Chantebout (*ibid.*, p. 58) : « Le but de l'État est de faire fonctionner les services publics au service de tous. » De ce fait, la personnalité de l'État est un symbole. Il s'organise à travers sa bureaucratie. Vabres (1992) ajoute une dimension supplémentaire au chevauchement État-gouvernement qui nous paraît intéressant. Il conditionne leur efficacité à leur capacité d'articuler leurs actions à travers la participation citoyenne, qui tient d'ailleurs une place importante dans notre recherche. « Si l'État est une entité responsable, il est essentiel qu'il étende ses actes au niveau de tous les secteurs vitaux de la nation, de toute la collectivité par l'entremise de ses appareils administratifs par lesquels il exerce son autorité et son affirmation », selon Vabres (*ibid.*, p. 7), qui ajoute : « Ce qui est important dans l'existence d'un État, c'est l'organisation de la participation de tous à la vie publique » (*ibid.*). Cet immense système administratif de l'État renvoie, selon l'auteur (*ibid.*), à la conception et au fonctionnement de l'État, qui est un moyen de satisfaire à la fois les besoins du public et les exigences exprimées de l'opinion.

Entre l'État et le gouvernement, il n'y a pas de démarcation évidente : nous notons plutôt entre les deux concepts un certain chevauchement, un glissement de l'un vers l'autre. Ils se complètent en ce que les fonctions du gouvernement sont de conduire les affaires publiques et de mettre en œuvre des actions étatiques, explique Stein (1989). Les actions conjuguées de l'ensemble des institutions qui composent l'État visent le bien commun et l'intérêt des citoyens : « L'État politiquement bien organisé est celui qui se rapproche le plus du citoyen. Et l'absence de prise en compte du point de vue de l'individu dans l'État est une préfiguration du totalitarisme, d'une société close. » (*ibid.*, p. 123) L'État, à travers le

gouvernement qui le représente, précise Stein (*ibid.*), conduit les affaires publiques. « Il entreprend des actions concrètes au service desquelles il engage des personnes qui relèvent de sa sphère d'autorité. Tel est le domaine de son activité gouvernementale. Mais c'est l'État qui a l'initiative et qui assigne aux personnes leur rôle dans la mise en œuvre. » (*Ibid.*, p. 81) De plus, Toussaint (2006, p. 102), citant Eric Well, souligne que « le gouvernement s'appuie sur l'administration. Il est le seul à parler au nom de l'État, à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur ». En fonction de ces perspectives, nous pouvons déduire que « l'État haïtien peut être perçu comme une entité morale qui représente des collectivités d'individus à l'intérieur d'un territoire donné sur lequel il exerce son pouvoir suprême et sa souveraineté ».

Comme nous l'avons mentionné dans la structure de l'État, les décideurs gouvernementaux ou gouvernants sont des fonctionnaires de la deuxième branche du pouvoir exécutif qui est le gouvernement coiffé par le premier ministre (le siège de la présidence représente la première branche). Au sens large, le gouvernement désigne l'ensemble des pouvoirs publics constitutionnels, c'est-à-dire des institutions centrales prévues par la Constitution haïtienne. Cependant, l'État haïtien, proprement dit, se compose de l'exécutif, du législatif et du judiciaire. Dans la pratique haïtienne, les pouvoirs législatif et judiciaire sont souvent vassalisés par le pouvoir exécutif, provoquant une remise en question permanente du principe de la séparation des pouvoirs. Il y aurait donc chevauchement dans l'exercice des trois pouvoirs au profit du pouvoir exécutif.

### 3.6.2.1 État et souveraineté

Traiter de l'État soulève la question de sa légitimité reconnue par la population. Selon Stein (1989), l'État est perçu comme une institution qui agit sur un territoire donné et à travers laquelle les individus reconnaissent son autorité en acceptant de lui obéir. Cette autorité est fondée, explique l'auteure, sur le charisme du dirigeant dans le cadre de la mise en œuvre du fonctionnement de la bureaucratie. En fonction de cette approche de Stein (*ibid.*), l'existence d'un État se caractérise fondamentalement par sa souveraineté, ne devant être soumis à aucune puissance intérieure ou extérieure. Stein précise sa pensée en ajoutant :

« Lorsqu'un État est privé de sa souveraineté et soumis aux volontés d'un autre État, il est dépouillé de sa qualité d'État, de même qu'un individu perd sa personnalité lorsque, privé de sa spontanéité, il est entraîné à la volonté d'un autre. » (*ibid.*, p. 84) Vabres considère l'État souverain comme étant un « État sûr », se caractérisant par « un degré élevé d'indépendance » (1992, p. 5) et qui ne doit pas se départir de son efficacité, en ce sens qu'il se montre capable de s'organiser lui-même, sans aucune forme de subordination. Comme Stein (*ibid.*) l'a souligné, cette souveraineté s'affirme à la fois sur le plan interne et sur le plan international alors que son autorité ne peut se laisser dominer par aucune forme d'ingérence.

Stein (*ibid.*) a abordé la question de la souveraineté d'un État sous un autre angle en la reliant au « Moi » perçu comme une entité « capable de se suffire à soi-même » (*ibid.*, p. 12). Ainsi, la communauté étatique, vue en tant que personne morale, serait porteuse d'une liberté lui assurant qu'elle dispose de la latitude requise pour se gouverner elle-même. Cette approche de Stein, qui rejoint notre problématique, est inspirante, en regard de la situation exceptionnelle d'Haïti, avec la présence des forces multinationales sur son territoire qui donne lieu à une coexistence qui affecterait jusqu'à ses capacités d'agir :

Ce paradoxe ne devient intelligible que si l'on admet que la souveraineté qu'un sujet a sur soi est en ce sens une manifestation de sa liberté, qu'il est libéré des influences extérieures; qu'il n'est donc plus déterminé par des circonstances ou des motions externes, mais qu'il est entré dans sa capacité d'agir à partir du Moi. C'est le passage à l'autonomie, à l'autodétermination qui crée l'État comme Moi de la Nation (*ibid.*, p. 13).

Nous pensons au dualisme qui renforce ce paradoxe, cette ambiguïté qui entoure la notion d'État dans cette perspective de Stein (*ibid.*). Or l'État qui fonctionne, comme dans le cas haïtien, en contexte de crise, est-il encore son propre maître? Cet État qui communique serait-il un État subordonné, un État soumis ou un État capable de développer et d'appliquer en toute indépendance ses stratégies communicationnelles, donc un État souverain qui ne se laisse pas dicter des lois? Fournissant des éléments de réponse, Stein (*ibid.*, p. 42) souligne que :

L'État doit être son propre maître; aucune puissance extérieure – que ce soit un individu ou une communauté supraordonnée, coordonnée ou subordonnée – ne doit lui prescrire les formes de sa vie étatique. Lorsque de deux États [...], l'un en vient à

s'immiscer dans l'organisation de l'autre et à lui imposer ses lois (que ce soit à la faveur d'une supériorité militaire ou économique, ou de tout autre manière), l'autre perd sa souveraineté et par là même sa qualité d'État.

Ces considérations très pertinentes de Stein nous aideront à interroger de façon approfondie la gestion de l'État haïtien telle qu'en témoignent ses communications gouvernementales. Dans les faits, la coexistence en Haïti des forces étrangères et des représentants de l'État peut questionner la capacité du gouvernement d'agir au nom du peuple haïtien :

Lorsque deux puissances étatiques différentes prétendent régir un même territoire, la situation devient indécise, car la prétention de l'une est exclusive de celle de l'autre. C'est celle des deux à laquelle se plieront les réalités qui fera la preuve de sa qualité d'État. Aussi longtemps que dure la situation conflictuelle et qu'aucune ne parvient à s'imposer, la sphère d'autorité controversée ne peut être appelée un État (Stein, *ibid.*, p. 46).

Notons également que l'un des attributs d'un État souverain est sa propre sauvegarde. Sauvegarde de ses intérêts et de ceux de ses citoyens, sauvegarde de ses institutions et de l'intégrité de son territoire, etc. Sauvegarde également de sa latitude communicationnelle sur son propre territoire. Si cette sauvegarde n'est pas assurée, on considère alors que l'État est ébranlé sur ses bases. Ainsi, analysant le contexte haïtien, Pierre Étienne (2007, p. 288) parle d'« essoufflement de la démocratie encadrée », du « nouvel effondrement de l'État haïtien » (*ibid.*, p. 294), d'un « État sans souveraineté » (*ibid.*, p. 168). L'auteur fait référence à la permanence de la crise haïtienne qui a provoqué, entre autres, différentes occupations étrangères, dont l'intervention militaire américaine, en 1994, pour le rétablissement au pouvoir du président Jean-Bertrand Aristide et la présence des forces multinationales de la Minustah depuis 2004. Dans ce contexte, on peut se tourner vers Stein (*ibid.*), qui rappelle que l'existence d'un État souverain est en lien avec l'exercice d'un pouvoir étatique capable d'imposer sa reconnaissance en tant que tel et toujours disposé « à riposter à des atteintes à ce droit » (p. 46). Elle précise sa conception de la souveraineté de la manière suivante, ce que nous retenons dans le cadre de notre recherche : « La caractéristique d'un pouvoir étatique d'être seul légitimé à disposer de sa sphère d'autorité et à restreindre ce droit au profit d'autres pouvoirs. » (p. 47)

La perspective de Stein (*ibid.*) nous amène à considérer dans notre recherche la question de la souveraineté étatique pour tenter de cerner quelles conditions un État doit satisfaire pour être souverain, surtout lorsqu'il est soumis à l'ingérence de fortes influences étrangères. C'est pourquoi la nature de l'État haïtien nous interpelle, au regard de sa souveraineté, que l'on doit interroger avec acuité, considérant les conditions actuelles de son fonctionnement et sa latitude communicationnelle en Haïti.

### 3.6.2.2 La réalité haïtienne sous le prisme des concepts retenus dans notre cadre théorique

Force est de reconnaître que l'État haïtien est confronté au phénomène de la lutte pour sa souveraineté, dans un macro contexte de mondialisation et d'information internationale (Brunel et Charron, 2002). Dans ce contexte de globalisation, l'émergence des organisations non gouvernementales, ainsi que des organisations internationales sur le territoire haïtien, soulève de nombreuses questions sur l'autonomie de l'État. D'une part, la gestion de certains projets est confiée au gouvernement haïtien qui ne considère pas devoir rendre des comptes sur ses prises de décision et ses résultats. D'autre part, la présence des forces multinationales en Haïti apparaît en contradiction avec les prescrits de la constitution haïtienne de 1987 qui, dans son préambule (p. 4), fait état d'« une nation haïtienne socialement juste, économiquement libre et politiquement indépendante [...], d'un État stable et fort, capable de protéger les valeurs, les traditions, la souveraineté, l'indépendance et la vision nationale ». L'article 1 de cette constitution (*ibid.*, p. 8) consacre le caractère souverain et indépendant d'Haïti, du moins l'espère-t-on lorsque l'on déclare que : « Haïti est une République indivisible, souveraine, indépendante, coopératiste, libre, démocratique et sociale. » Dans cette foulée, l'article 138 (p. 107) fait du président de la république d'Haïti « le garant de l'indépendance nationale, en charge de préserver l'intégrité du territoire ainsi que la vie de la population ».

Toutefois, on se rappelle que les troupes américaines débarquées en Haïti en 1994, comme indiqué dans notre chapitre historique, l'ont fait sur requête du président d'alors, Jean-Bertrand Aristide, qui était en exil. Jusqu'à quel point peut-on parler d'État souverain pour ce pays alors que, selon Kahn (1989, p. 50), « la souveraineté est la puissance absolue et

perpétuelle d'une république. Plus elle est contestée et affaiblie, plus l'État se désagrège »? Le mot absolu nous paraît fort, ici, dans le sens que cet État s'apparenterait à un État non soumis. Ce qui nous ramène à la situation d'Haïti, qui est prise dans l'entonnoir politique international : le problème de sa souveraineté se pose alors dans toute son ampleur, incluant dans sa dimension communicationnelle.

### 3.6.2.3 État haïtien et communication de crise

Avec la présence sur le territoire haïtien d'une imposante force étrangère, le concept de souveraineté devient flou. Conséquemment, on serait en face d'une dualité où les services de communication gouvernementale haïtienne pourraient être supplantés par le service d'information de la force multinationale, appelé communément Service de presse de la Minustah. Cette situation serait à l'encontre de l'approche de Ménard (1999, p. 213), selon lequel l'État est celui qui « informe les citoyens en temps normal », tout comme en temps de crise. Serait-on donc en présence d'un État en situation de crise pour lequel se déploierait une communication de crise sous la commande des forces multinationales qui sont sur le terrain? Ceci reste un enjeu de taille pour certaines sociétés puisque, comme l'a précisé Maisonneuve (1999, p. 17), « le défi que représente l'étude des communications en temps de crise est complexe, parce que multidimensionnel : il pose la délicate question du prisme communicationnel appliqué à l'agir social ». Si on tente de faire une incursion dans une analyse de Corriveau (1999), tout en cherchant à rester dans le contexte particulier de Haïti, on pourrait parler d'État sinistré au nom duquel d'autres entités étrangères prendraient la parole ou lui octroieraient une « parole limitée » (p. 49), et adopteraient les décisions qui leur plairaient, pour rester dans la ligne de pensée de l'auteur (*ibid.*).

On se retrouverait donc dans une situation de communication chaotique puisque, a priori, la communication gouvernementale haïtienne semble devoir composer avec de fortes influences externes, en regard de la présence sur le territoire de plusieurs acteurs internationaux, alors que les responsabilités du ministère de la Communication d'Haïti sont, entre autres, de :

concevoir, définir, orienter, promouvoir, coordonner et concrétiser la politique du gouvernement dans le domaine de la communication [...]; appliquer la politique du gouvernement dans le domaine de la communication [...]; représenter l'État dans toutes activités relatives à la communication; aménager un cadre réglementaire favorable à la libre circulation de l'information, la liberté d'expression [...]; assurer un accès égal de la population aux services et produits culturels. (Ministère de la communication, 2010, p. 4-5)

En même temps, les champs d'action de la direction des communications de ce Ministère consistent, en tout premier lieu, « à assurer le service d'information et de relations publiques du pouvoir exécutif et à informer la presse et le public des politiques mises en œuvre par les différentes institutions d'État » (*ibid.*, p. 14). À ce sujet, Audet (1999, p. 110) estime qu'« il est essentiel dans toute activité de communication, et d'autant plus en situation de crise, de bien identifier les acteurs qui possèdent l'information et ceux qui auront à la véhiculer auprès des différents publics cibles ». Dans le cas d'Haïti, cet objectif nécessite effectivement la mobilisation d'un ensemble d'acteurs haïtiens et internationaux, un thème que la présente recherche approfondira à la lumière des concepts abordés dans le présent cadre théorique.

### 3.7 L'expansion des médias sociaux

Les médias sociaux constituent aujourd'hui une révolution dans le champ médiatique en tant qu'outils de communication autoalimentés par les usagers. À travers les réseaux sociaux, les citoyens peuvent participer de manière active à de nouveaux modes de collaboration que permettent les réseaux de la communautique appliquée (Harvey, 2004). D'ailleurs, l'utilisation des réseaux sociaux est présentée par certains auteurs (dont Charest et Bédard, 2013, Proulx et Klein, 2012; Harvey, 1995 et 2004) comme un vecteur de facilitation démocratisante, accessible dans presque tous les pays, qu'ils soient en voie de développement, émergents ou avancés. Ces chercheurs expliquent que les nouvelles technologies représentent aujourd'hui un support inestimable à l'expression des intérêts citoyens, permettant par chacun l'expression de toutes ses idées, opinions et revendications.

Toutefois, l'utilisation massive des médias sociaux et leur expansion constitueraient une menace à l'endroit des médias traditionnels. Plusieurs auteurs (Proulx et Klein, 2012;

Mucchielli, 2004; Casilli, 2000; Harvey, 1995, 2004; Lévy, 2002) constatent en effet une certaine désarticulation des différents canaux traditionnels de transmission de l'information et de la publicité qui affecte directement les médias les plus faibles, particulièrement fragilisés par l'émergence des médias sociaux. De nos jours, la majorité des médias traditionnels, de même que les entreprises et les institutions, se connectent aux médias sociaux devenus un passage obligé dans la nouvelle dynamique de transmission et de partage collaboratif d'informations. Devant l'ampleur de ce phénomène sociotechnologique, Harvey (1995, p. 23) est allé jusqu'à évoquer la notion de « balayage mass-médiatique », à l'instar de Landry (2013, p. 166) pour qui : « Les évolutions technologiques des dernières décennies sont venues changer radicalement la nature même de la sphère publique médiatique ». Dans cette foulée, il ajoute (*ibid.*) :

L'établissement de réseaux de communication numérique transnationaux, soutenus par les progrès réalisés dans les domaines de l'informatique et des télécommunications, a reconfiguré les modalités d'accès aux espaces de discussion, la nature des interactions et des échanges pouvant y être effectués, et les frontières mêmes des espaces dématérialisés où prennent place les échanges [...].

De plus, si la communication renvoie à l'échange, les médias sociaux aujourd'hui confirment cette approche dans la mesure où, mieux que toute autre forme de médias, ils facilitent l'interaction spontanée et instantanée entre les citoyens eux-mêmes, entre groupes, entre patrons et ouvriers, entre gouvernants et gouvernés, etc., sur toute question d'importance ou sur tout sujet d'actualité. Harvey (2004, p. 12-13) confirme ce point de vue en évoquant « le nouvel idéal d'interaction sociale » et « l'interconnectivité globale », tout en indiquant que :

L'émergence de la communication dans le cyberspace provoque la naissance de nouvelles propriétés sociales, politiques, l'apparition de nouvelles valeurs résultant de la mise en place de nouveaux environnements informationnels, ceux de la réseautique et de la cosmonautique. Chaque jour, les médias nous en rappellent quelques éléments spectaculaires : télévision numérique, services de commerce et de jeux électroniques, communautés de pratiques, gestion de connaissances, piratage informatique, intranet, vie privée, espaces publics et communautés virtuelles. Ces concepts suggèrent que non seulement les sciences de la nature ou l'électronique fourniront à l'homme n'importe quel type de relation à sa demande, mais que l'ensemble des sciences humaines et sociales sont concernées par cet idéal de la « planète électronique » que l'on peut résumer dans la formule : N'importe qui

pourra, n'importe quand, n'importe où, accéder [...] à n'importe quel individu, groupes, événements ou banque de données situés n'importe où. (*Ibid.*)

Cette interaction sociale dont parle, entre autres, Harvey (2004) est qualifiée par Charest et Bédard (2013, p.16) de « pratiques communicationnelles interactives » dans un contexte d'« appropriation des sites Web et des médias sociaux par les usagers » (*ibid.*). En outre, le concept de « communautique » du professeur Harvey (*ibid.*), qu'il considère comme « un nouveau cadre d'existence des citoyens » (p. 14), renvoie justement à l'intensité des interactions entre des membres de ces réseaux multisectoriels et hétérogènes, sous forme de communauté virtuelle représentant « un champ social d'interrelations humaines et sociales de plus en plus stables [...] » (*ibid.*). Ces interrelations provoquées par le réseautage communautique, que permettent les médias sociaux, font en sorte qu'il est difficile à un dirigeant d'organisation ou à un gouvernement de se soustraire à l'influence des médias sociaux. C'est une communauté qui devient de plus en plus exigeante, envahissant toutes les sphères, renforçant l'esprit du vivre ensemble, ouvrant la voie, selon Harvey (*ibid.*, p. 23) à « une culture à la fois autonome, ouverte, dynamique, pluraliste [...] ».

Dégageant l'importance de ces nouveaux outils technologiques dans la pratique communicationnelle, Quéau (2003) les qualifie de « bien commun mondial » (p. 26), en se référant à la société mondiale de l'information, où tous les citoyens doivent profiter « du patrimoine informationnel présent dans le cyberspace » (p. 28). Même quand on pourrait éprouver la sensation de perdre son identité, le fait de naviguer constitue un nouveau repère d'intégration sociopolitique, comme l'explique Proulx (2003) : « dans les nouveaux espaces de discussion, de coordination, de communication et d'échanges ouverts par le développement des technologies de l'information et de la communication, espaces sociaux et symboliques que l'on désigne souvent par la métaphore commode du cyberspace » (p. 35). Ces nouvelles pratiques de communication, alimentées par les réseaux sociaux, renforcent les capacités interactives des citoyens qui bénéficient ainsi d'une plus large participation tant aux activités publiques que privées. Même quand il est difficile de mesurer l'adéquation ou l'inadéquation des rapports entre les différents intervenants, les nouvelles technologies représentent une passerelle importante vers la consolidation de cette nouvelle société virtuelle en pleine expansion dans le monde. D'où la nécessité d'intégrer le réseautage spécifique aux

médias sociaux à l'étude des différentes formes de communication entre individus, groupes ou communautés. Cela n'est pas le cas pour des travaux de Grunig *et al.*, dont la typologie de communication organisationnelle et de relations publiques tient peu compte des médias socationumériques, ce qui est normal puisque leurs travaux remontent aux années 1980, soit avant l'essor des médias sociaux. Or depuis, on constate l'omniprésence d'une « prise en compte du besoin d'interactivité des internautes [...] indispensable pour comprendre les usages qu'ils privilégieront dans leur appropriation des TIC en cette nouvelle ère de la société de l'information » (Charest et Bédard, 2013, p. 64).

Cette expansion des réseaux planétaires de communication interactive, selon l'appellation de Proulx (2003), a certainement des incidences sur la communication gouvernementale et les pratiques démocratiques. Kerckhove (2003) évoque d'ailleurs la cyberdémocratie que rend possible le web puisque « l'Internet représente une autre manière d'unifier le pays, en plus qu'il ne favorise aucune expertise ni discipline particulière. C'est ce qui le rend plus démocratique dans la façon dont les gens l'utilisent » (p. 40). L'auteur explique comment le citoyen multiplie sans contrainte ses moyens de communication avec l'Autre, incluant l'État, en se mettant en interaction avec des gestionnaires de services publics, alors qu'il acquiert la capacité et le pouvoir d'échanger, d'évaluer, de juger et de sanctionner. Cependant, l'Internet confère-t-il également des pouvoirs nouveaux aux institutions publiques, se demande-t-il?

Un exemple plus parlant est celui des mesures prises par l'État de l'Andhra Pradesh, province de l'Inde, dont le gouverneur a exigé que tous les transferts de paiement effectués pour et par l'État soient enregistrés sur Internet et rendus visibles à tous. Du coup, la corruption endémique dans les services publics de cette région a été réduite de 90 %. Il y a donc, chose mise en lumière par Pierre Lévy, une sorte de symétrie entre les privilèges de l'administration et ceux des administrés. Les meilleures pages de Cyberdémocratie sont celles qui sont consacrées à la symétrie de la liberté d'expression, non seulement des États, mais de tous ceux qu'ils administrent, et à son contraire, ce que Lévy appelle « l'asymétrie de la visibilité » [...]. Or l'Internet, selon Lévy, est justement de susciter cette transparence dans les conduites de l'État et des grandes administrations. Nous sommes en train de découvrir que la puissance est associée à la transparence, comme le pouvoir est à l'opacité. (*Ibid.*, p. 41-42)

En regard de notre problématique, cet exemple de Kerckhove nous interpelle directement, justifiant l'apport de l'Internet aux pratiques de transparence liées à la cyberdémocratie. Ce

concept renvoie à un partage d'informations entre l'État et le citoyen, dans un contexte non seulement local, mais aussi global, facilité par les médias sociaux qui font disparaître certaines frontières et permet l'interaction collaborative entre citoyens, partout dans le monde.

Allant dans le même sens, Delmas qualifie de faiblesse le manque de visibilité et le déficit de transparence des pratiques communicationnelles de certains gouvernements, ce qui est le propre d'une « gouvernance faible » (2003, p. 45). Cette lacune illustre la non-réception des exigences des citoyens qui s'expriment massivement aujourd'hui à travers les médias socionumériques, créant ainsi un carrefour virtuel d'interactions qui permettent de dynamiser le processus de démocratisation, par l'inclusion de la parole citoyenne au regard de l'action gouvernementale. Cette parole, cette action, sont rendues publiques en vue de renforcer la participation citoyenne si essentielle à la communication gouvernementale, lui apportant « une dimension sociétale, éthique et culturelle qui crée des droits et des contrats nouveaux » (Delmas, 2003, p. 47). D'ailleurs, le sujet de la cyberdémocratie est en lien avec le développement des médias socionumériques qui représentent un couloir très convoité par les différentes instances gouvernementales de plusieurs pays, en vue d'y répandre leurs idéaux démocratiques et d'améliorer la transparence de leur système de gouvernance.

### 3.8 La typologie de Grunig

Pour compléter notre cadre théorique, nous considérerons maintenant les travaux de James Grunig, pionnier de la recherche nord-américaine en communication organisationnelle et en relations publiques. Ses travaux ont débuté dans les années 1980. Avec les membres de son équipe, dont Todd Hunt, il a étudié, par analyse factorielle, les activités de communication organisationnelle et de relations publiques dans 327 organisations publiques et privées américaines (237), canadiennes (57) et anglaises (33). Il a mis en évidence deux facteurs prédominants : la direction des actions de communication et leur symétrie.

En analysant la symétrie dans les rapports communicationnels entre l'organisation et ses publics, Grunig et Hunt (1984) ont conçu une typologie reposant sur quatre modèles de

communication, approche également présentée dans les publications de 1992 et 2002. Le Tableau 3.1 présente une synthèse de ces modèles, qui seront par la suite individuellement expliqués (sections 3.8.1 à 3.8.4).

**Tableau 3.1**  
Les caractéristiques des quatre modèles  
de la communication organisationnelle de Grunig (2002)<sup>51</sup>

	<b>Promotion</b>	<b>Information publique</b>	<b>Bidirectionnel asymétrique</b>	<b>Bidirectionnel symétrique</b>
<b>Caractéristique</b>	Propagande	Diffusion d'information	Persuasion scientifique	Compréhension réciproque
<b>Nature de la communication</b>	Unidirectionnelle La vérité n'est pas essentielle	Unidirectionnelle La vérité est importante	Bidirectionnelle L'échange n'est pas équilibré	Bidirectionnelle L'échange est équilibré
<b>Modèle de communication</b>	Source vers public	Source vers public	Source vers public avec réaction	Groupe vers groupe
<b>Outils de pilotage de l'opération de communication</b>	Peu d'évaluation Statistiques	Peu d'évaluation, mais études de lisibilité Études de lectorat	Évaluation formative Évaluation des attitudes	Évaluation de la compréhension et de la connaissance réciproque

À remarquer que la théorie situationnelle de Grunig et Hunt (1984) préconise le recours à l'un ou l'autre de ces modèles, selon les contextes ponctuels où des interventions sont requises. Ainsi, en situation de crise, la discussion cède souvent le pas à la communication unidirectionnelle, compte tenu de l'urgence inhérente à la plupart des situations de crise. Le choix de l'approche communicationnelle dépend de la nature de la situation, pour tenir compte des circonstances propres à chaque événement.

<sup>51</sup> Kugler, 2004, p. 11.

### 3.8.1 Le modèle de l'agence de presse (Press Agency / Publicity Model)

À travers ce modèle, l'organisation qui met de l'avant des communications sous forme d'autopromotion et de propagande diffuse des informations souvent incomplètes ou déformées. La vérité n'est pas essentielle alors que l'organisation se contente de pratiquer une communication unidirectionnelle, une forme de monologue pour imposer sa vision des choses en tentant de manipuler le public et les médias. Ce modèle se préoccupe peu de la véracité des informations ou de considérations éthiques; il vise à convaincre le récepteur de son message par le biais de la propagande.

### 3.8.2 Le modèle de l'information publique (Public Information Model)

Le modèle de l'information publique, ayant comme caractéristique la diffusion de l'information sur les activités de l'organisation, est également lié à un processus unidirectionnel de communication : de l'organisation vers ses publics. Toutefois, dans ce cas-ci, l'objectif de l'organisation est d'informer le public avec exactitude et transparence, sans déformer la réalité.

Ces deux premiers modèles présentent toutefois la particularité de ne pas prendre en compte le feedback du public. Par conséquent, la communication prend davantage la forme d'un monologue que celle d'un dialogue : soit propagande pour le premier modèle, soit approche purement informative pour le deuxième modèle.

### 3.8.3 Le modèle bidirectionnel asymétrique (Two-Way Asymmetric Model)

Le modèle bidirectionnel asymétrique, caractérisé par un processus communicationnel descendant et ascendant, repose sur un effort de mise en relation et de prise en compte de l'opinion des interlocuteurs, mais à l'intérieur d'un cadre non équilibré. L'organisation initie la communication en se mettant à l'écoute de ses publics pour identifier leurs attentes, mais ce faisant, elle entend surtout modifier la perception de ses publics pour leur faire adopter un comportement conforme à ses attentes, à travers une approche rhétorique persuasive. Ainsi, le

processus de rétroaction inscrit dans ce modèle ne permet pas d'établir un équilibre entre les acteurs. Cette approche est donc asymétrique parce que l'organisation demeure l'initiatrice dominante de la communication et que le pouvoir décisionnel n'est pas partagé, demeurant concentré au niveau de l'organisation.

Le modèle bidirectionnel asymétrique se caractérise donc par un processus communicationnel s'établissant dans les deux sens, mais où le public ne participe pas au processus décisionnel : « [...] in practice, the model has been an effective tool used by established groups to retain their positions in society, [...] by entrenched pressure groups, whether labor or engineering societies to further their special interests » (Grunig et Hunt, 1984, p. 41).

#### 3.8.4 Le modèle bidirectionnel symétrique (Two-Way Symmetric Model)

Dans le modèle bidirectionnel symétrique, dont la caractéristique est la réciprocité dialogique, l'information circule dans les deux sens, entraînant un échange équilibré entre les différents acteurs. L'organisation ne domine pas le processus communicationnel, mais participe à un véritable dialogue où tous les acteurs sont parties prenantes du processus de prise de décision. Il en résulte une prise en compte de l'information émanant de tous les publics (Grunig et Hunt, *ibid.*, p. 22-25 et p. 41-43). L'objectif de ce modèle est de développer une compréhension réciproque. La communication y est utilisée en tant qu'approche de négociation avec les publics pour résoudre les conflits ainsi que promouvoir la compréhension mutuelle et le respect entre l'organisation et ses acteurs cibles.

Ce modèle, que Grunig et Hunt qualifient de plus efficace, cherche aussi à saisir comment l'organisation est perçue par ses publics et comment ces derniers peuvent participer au processus d'information et de décision, en vue d'améliorer la compréhension réciproque. La symétrie dans les rapports communicationnels entre l'organisation et ses publics se présente comme l'un des éléments clés de ce modèle. Dans ce contexte, l'organisation ne domine pas le processus communicationnel; il met plutôt en œuvre un processus de « réception active et participant aux choix décisionnels de l'organisation » (Maisonneuve, 2004, p. 32).

Ces acteurs, longtemps considérés comme passifs, « sont progressivement apparus dans le processus de communication en tant que publics participatifs, pour finalement devenir de réels acteurs-décideurs [...] » (*ibid.*). Cette situation paraît susceptible d'être mutuellement bénéfique aux deux parties, selon Grunig et Hunt (1984) : « The two-way symmetric model [...] consists more a dialogue than a monologue. If persuasion occurs, the public should be just as likely to persuade the organization's management to change attitudes or behavior as the organization is likely to change the public's attitudes or behavior » (p. 23).

Ces deux derniers modèles présentent l'intérêt de prendre en compte la rétroaction existant entre l'organisation et ses publics. L'information circule dans les deux sens, de l'organisation vers ses publics et réciproquement, ce qui mène à un dialogue. Dans le modèle asymétrique, l'organisation ne change pas, mais espère que ses publics changeront, alors que dans le modèle symétrique, les échanges sont mieux équilibrés, la relation entre l'organisation et ses publics s'ajuste mutuellement, les deux étant amenés à s'inter-influencer.

### 3.9 Conclusion

Selon les auteurs présentés dans notre cadre théorique, il ressort clairement que le gouvernement d'un pays a, entre autres responsabilités, de favoriser l'adoption et la réalisation d'une politique de communication gouvernementale qui soit participative dans sa dimension citoyenne, permettant l'établissement de relations symétriques entre gouvernants et gouvernés. Selon Chevallier *et al.* (1983, p. 50), il s'agit d'une orientation communicationnelle qui réclame, « un effort permanent d'explication envers le citoyen », une constante interaction entre l'appareil gouvernemental et les publics. Cette communication permanente entre le pouvoir et le citoyen peut s'exprimer au sein de l'espace public et de l'espace médiatique où se déploie une communication de proximité en l'appareil étatique et la société civile. Elle peut ainsi contribuer à réaliser une gestion transparente des affaires publiques, par la reddition de comptes, considérée comme un outil essentiel de l'action démocratique. C'est donc en intégrant le citoyen dans une structure d'échange et de partage de l'information que la communication gouvernementale peut favoriser l'avancement de la démocratie.

Malgré les différentes perspectives des auteurs que nous avons retenus pour notre cadre théorique, les rapports entre communication gouvernementale et politique se recourent sous l'intérêt du bien commun, au profit de l'ensemble des citoyens. Ainsi, en dépit des divergences entre les courants théoriques sur la communication dans le secteur politique et gouvernemental, nous retenons une même préoccupation envers l'importance du dialogue citoyen, pour l'établissement de meilleurs rapports sociaux par la démocratisation de la communication.

Les paramètres conceptuels de notre cadre théorique ayant été définis, nous présenterons, au chapitre suivant les principaux outils méthodologiques que nous avons retenus pour réaliser notre recherche.

## CHAPITRE IV

### APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

Notre recherche doctorale porte essentiellement sur la communication gouvernementale en Haïti. Nous cherchons à identifier et décrire les stratégies et les pratiques communicationnelles des acteurs de la communication gouvernementale dans ce pays. Plus précisément, nous sommes intéressé à comprendre la nature de la communication gouvernementale haïtienne que nous appréhendons à travers la typologie de Grunig *et al.* (1984, 1992 et 2002) et par le biais d'une approche qualitative en mobilisant les techniques ethnographiques de l'entrevue. Notre présence sur le terrain pour la réalisation d'entrevues individuelles auprès d'acteurs de la communication gouvernementale haïtienne ainsi qu'auprès des leaders issus de différents secteurs de la société civile, nous a permis de recueillir les données nécessaires pour répondre à notre questionnement de recherche. Nous avons complété cette collecte de données par des entrevues auprès de représentants des médias écrits en Haïti et par une analyse de presse. Nous avons également rassemblé une importante documentation secondaire afin d'obtenir toutes les informations requises sur notre sujet. Notons enfin qu'en dépit de notre proximité avec ce terrain de recherche, nous avons été constamment attentif à maintenir une posture de chercheur le plus impartial possible et à conserver une distance critique envers notre objet de recherche.

#### 4.1 La méthode qualitative

##### 4.1.1 Pourquoi l'approche qualitative?

Au plan méthodologique, compte tenu de nos objectifs et de notre questionnement de recherche, nous avons opté pour l'approche qualitative, en ayant recours à une étude de cas portant sur l'Accord PetroCaribe. Cette approche nous a permis d'étudier les processus de communication gouvernementale en Haïti pour identifier « le sens que certains acteurs donnent à leurs actions à travers une réalité qui existe » (Bonneville *et al.*, 2007, p. 156).

Notre choix méthodologique vise à garantir la validité des informations recueillies en vue de répondre à notre questionnement. De cette manière, nous visons à circonscrire notre objet d'étude pour développer de nouvelles connaissances sur la communication gouvernementale en Haïti. Notre approche s'inscrit dans l'orientation préconisée par Deslauriers (1991, p. 15), selon qui l'orientation théorique de la recherche qualitative sert « d'abord à décrire, c'est-à-dire identifier l'ensemble et les composantes d'un phénomène, à comprendre – en reconnaissant les relations qu'elles développent, entretiennent ou rompent – à expliquer, à insérer ce phénomène dans un système plus général qui lui donne sa signification ».

De plus, c'est la recherche qualitative qui répond à la logique inductive sur laquelle s'appuie notre étude puisque, étant d'inspiration ethnographique, elle permet de découvrir certaines réalités et, de ce fait, d'arriver à mieux comprendre les pratiques communicationnelles dans le système politique haïtien, pour mieux les analyser et les interpréter. L'autre raison qui milite en faveur de notre choix réside dans le fait que ce type de recherche nous permettra de réaliser une collecte de données pour répondre à nos interrogations de départ. C'est la méthode ethnographique<sup>52</sup> qui permet l'accès aux personnalités visées dans le cadre de notre étude, aux individus qui travaillaient ou qui travaillent encore dans le domaine communicationnel au sein de l'administration publique haïtienne.

Selon Mongeau (2008), un chercheur opte généralement pour une approche qualitative

---

<sup>52</sup> L'approche ethnographique peut être assimilée à une méthode descriptive et analytique, effectuée sur le terrain. C'est une étude de comportement face à un objet quelconque. Donc, nous avons eu recours à l'entrevue qui nous a permis d'étudier le comportement des représentants de l'élite du pays face à la pratique de la communication gouvernementale en Haïti, leur perception par rapport aux stratégies communicationnelles d'un ensemble d'acteurs. C'est grâce à l'entrevue que nous sommes parvenu à recueillir nos données sur le terrain, même quand il n'était pas important, à notre avis, de procéder à des séances d'observation participante sur le terrain.

lorsqu'il doit aborder une situation encore mal comprise où certaines relations ne sont pas claires, ce qui est le cas de notre recherche. Par ailleurs, pour Deslauriers (*ibid.*, p. 5), « on ne peut plus étudier les transformations sociales et les microsystèmes sociaux avec un instrument qui mise uniquement sur la régularité, la stabilité et le grand nombre. Il faut s'approcher du terrain, se faire plus inductif et se laisser imprégner de l'air du temps », ce que corroborent Bonneville *et al.* (2007, p. 156), pour qui : « le chercheur a besoin d'un contact prolongé et intense avec un terrain, un individu ou une situation de vie afin de l'étudier dans toute sa complexité et en profondeur. ». C'est dans cet esprit que nous avons choisi cette approche ethnographique, pour sa proximité avec le terrain, en vue de constituer un corpus de données permettant d'analyser les pratiques et les stratégies des acteurs de la communication gouvernementale en Haïti. Il s'agit aussi d'étudier les processus sociaux dans l'environnement communicationnel gouvernemental en Haïti et le sens que les acteurs sur le terrain donnent à leur action, pour saisir leurs perceptions d'une réalité sociale propre à eux-mêmes. Puisque l'acteur est nécessairement au cœur du processus communicationnel, c'est « par lui et par ses relations aux autres et au monde que le sens advient dans la vie sociale. » (Derèse, 2009, p. 40)

Grâce à l'approche qualitative, nous serons en mesure de traiter les données recueillies dans le cadre de notre enquête sur le terrain pour parvenir à une analyse exhaustive du phénomène à l'étude, tout en étant attentif à ne pas dénaturer les propos recueillis auprès des acteurs sur le terrain. Le chercheur scientifique doit en effet respecter l'intégralité des opinions et des perceptions énoncées par les participants à son étude, pour être ensuite en mesure de les analyser objectivement, en lien avec son cadre d'analyse théorique.

#### 4.1.2 Pourquoi avons-nous choisi une étude de cas?

L'étude de cas constitue un choix qui s'inscrit bien dans la méthodologie de la recherche qualitative que nous avons adoptée. Yin, cité par Bonneville *et al.* (2007, p. 168), définit l'étude de cas comme étant « une enquête empirique qui étudie un phénomène contemporain dans son contexte de vie réelle, où les limites entre le phénomène et le contexte ne sont pas nettement évidentes, et dans lequel des sources d'information multiples sont utilisées ». Au

moment où nous avons envisagé d'étudier la nature de la communication gouvernementale haïtienne, en regard de la complexité du phénomène, nous avons pensé à une étude de cas puisque « l'étude cas est particulièrement féconde pour les recherches de type diachronique, processuel et contextuel, quand le chercheur tente de répondre à des questions comme : que s'est-il passé? Comment cela s'est-il produit? Pourquoi cela est-il arrivé? » (Bonneville *et al.*, *ibid.*, p. 169) Notre questionnement sur la communication gouvernementale haïtienne rejoint justement cette orientation de Bonneville *et al.* en vue de comprendre de façon approfondie ce phénomène de société, tout en tenant compte du contexte spécifique à l'environnement politique de ce pays. D'ailleurs, en regard de la complexité de la réalité haïtienne, notre cas à l'étude – le dossier PetroCaribe – nous semble tout à fait représentatif de la situation d'Haïti, en lien direct avec nos questions de recherche. Comme le souligne Gauthier (2009, p. 202) :

L'étude de cas est souvent utilisée en recherche appliquée, notamment en évaluation de programmes gouvernementaux, où elle est utile pour prendre la mesure de l'efficacité ou des limites d'un programme. La méthode facilite en outre l'identification de pratiques administratives exemplaires qui peuvent servir de leçon d'avenir pour l'ensemble du programme évalué.

L'étude du cas PetroCaribe nous a permis de rassembler toutes les informations pertinentes sur la façon dont certains leaders de la société haïtienne perçoivent la communication gouvernementale haïtienne. Nous avons également interrogé des acteurs gouvernementaux de premier plan, lesquels ont été invités à donner leurs points de vue sur leurs stratégies communicationnelles. Cette approche méthodologique par étude de cas visait à augmenter nos connaissances sur la problématique de la communication gouvernementale haïtienne tout en obtenant une information exhaustive en vue, comme le précise Lamoureux, « d'examiner en détail et de façon intensive plusieurs sources d'information, qu'elles soient publiques ou privées. » (1992, p. 170)

Bien que largement utilisée, l'étude de cas est parfois décriée parce qu'elle ne permet pas de généralisation et qu'elle s'arrête souvent à la description, sans chercher d'explication. Certains critiques, dont Lamoureux, vont jusqu'à remettre en cause le degré d'objectivité des chercheurs qui :

peuvent négliger certains témoignages et mettre l'accent sur des propos ou des

groupes de répondants qui les intéressent, qui défendent leur thèse [...]. Les cas sélectionnés et étudiés ne représentent pas la société globale. On ne peut pas généraliser à partir d'un seul cas, surtout s'il n'est pas sélectionné au hasard, dirait-on. L'étude d'un seul cas fait que l'on ne peut vraiment l'utiliser pour vérifier des hypothèses sur un ensemble plus large. Le reproche est donc de nature statistique dans le sens où l'on critique l'unicité des cas. Le cas n'est pas un échantillon représentatif qui permettrait de tirer des conclusions globales. (*Ibid.*, p 207)

Toutefois, nous sommes conscient du degré de subjectivité qui pourrait entourer une telle approche. En dépit de ces réserves, nous estimons que l'étude de cas nous convient parfaitement puisqu'en nous concentrant sur un cas unique, nous pouvons mener une recherche plus approfondie sur un phénomène haïtien non encore étudié par les chercheurs de la communauté scientifique. Sans imposer notre propre perspective et nos convictions, nous allons nous attacher à la signification que les acteurs rencontrés dans le cadre de notre étude attribuent à une réalité existante, à partir de leur expérience personnelle et du monde qui les entoure.

Notre approche par étude de cas privilégie le raisonnement inductif. Selon Laramée et Vallée (1991, p. 52-53), le raisonnement inductif consiste à observer des faits particuliers qui permettent de passer à un certain niveau de généralisation et à tirer des conclusions à partir de données réelles. D'ailleurs, Gauthier (2009, p. 209) renforce cette posture lorsqu'il précise que : « Grâce à son approche inductive, l'étude de cas devient très efficace pour analyser des réalités négligées par la science et que les théories existantes expliquent mal ou seulement en partie ». Ainsi, en nous penchant sur le cas de PetroCaribe, au cadre clairement délimité, nous voulons arriver, en accord avec la vision de Gauthier (*ibid.*, p. 211) « à découvrir une multitude de variables chez un nombre réduit d'individus ». À cet effet, l'auteur précise que : « L'étude de cas aide à la compréhension des phénomènes sociaux qui nous entourent, soit en apportant des repères pour comprendre la réalité, soit en préparant le terrain pour des études causales menées auprès d'échantillons représentatifs. » (*Ibid.*, p. 212)

Nous avons aussi choisi le cas PetroCaribe en raison de son importance, tant pour le gouvernement que pour le citoyen haïtien. Mieux que tout autre, ce choix nous paraît logique puisqu'il nous permettra d'appréhender les nuances de la communication gouvernementale haïtienne et d'analyser plus en profondeur les différents aspects liés à l'exercice et à

l'articulation de cette communication gouvernementale. PetroCaribe, dont la mise en application a été entérinée par le parlement haïtien, se veut un programme utile sur le plan de la coopération énergétique, dans le cadre du développement d'Haïti, qui bénéficie de conditions d'approvisionnement et de paiement extrêmement favorables.

Voilà ce qui justifie notre choix de l'Accord PetroCaribe pour faire l'analyse de notre problématique, en l'appréhendant sous sa dimension communicationnelle. En outre, par le recours à des entrevues semi-dirigées, nous pourrions obtenir les données permettant de comprendre et d'expliquer les spécificités de la communication gouvernementale en Haïti.

#### 4.2 L'instrument principal de collecte des données : l'entrevue

L'outil de collecte de données que nous privilégions est l'entrevue. Nous estimons que cette technique, tout en nous assurant de garder la distance qu'impose toute recherche scientifique, nous permet de nous rapprocher de nos sujets, de façon à recueillir le maximum de données possibles liées à notre étude. L'entrevue est un outil très flexible qui permet d'aller chercher une information riche et personnalisée.

Pour mieux comprendre le phénomène que nous nous proposons d'étudier, nous avons recours aux entrevues individuelles auprès de différents acteurs des politiques communicationnelles haïtiennes, d'une part, et, d'autre part, auprès des leaders de la société haïtienne. Ces séances d'entrevues nous ont amené à recueillir des éléments d'information qu'on ne peut pas appréhender autrement. En effet, comme le précise Deslauriers (1991, p. 34), « le but de l'entrevue est d'apprendre des choses qu'on ne peut pas observer directement comme les sentiments, les idées, les intentions. Le principe fondamental de l'entrevue en recherche qualitative est de fournir un encadrement à l'intérieur duquel les répondants exprimeront leur compréhension des choses dans leurs propres termes ». En conséquence, nous avons opté pour la réalisation de 16 entrevues semi-dirigées avec des leaders de la communauté haïtienne et des acteurs de la communication gouvernementale, auxquels s'ajoutent quatre entrevues avec des représentants des médias pour compléter notre collecte de données.

#### 4.2.1 Pourquoi des entrevues semi-dirigées?

Si nous avons opté pour des entrevues semi-dirigées, c'est d'abord pour permettre une meilleure compréhension, d'une part, du phénomène que nous étudions, et, d'autre part, du sens que les acteurs sociaux concernés par la communication gouvernementale lui accordent. Nous privilégions cette posture épistémologique parce qu'elle nous permet non seulement de discuter des différents aspects liés à notre sujet de recherche par le biais d'une grille d'entrevue, mais aussi d'obtenir certaines informations qui pourraient s'avérer essentielles au regard d'un aspect du sujet que nous n'aurions pas inséré dans notre grille. Ensuite, l'entrevue semi-dirigée nous aidera à faire le tour de la question à l'étude pour connaître plus à fond le point de vue des personnes interviewées. Comme Gauthier (2009, p. 337) le soutient, ce mode de collecte de données « permet de nous impliquer dans une dynamique de construction de sens qui s'établit avec nos interlocuteurs et favorisera l'émergence d'un nouveau discours et d'une nouvelle compréhension du phénomène étudié ». Dans ce contexte précis, nous nous sommes retrouvé « dans une interaction verbale et sociale hautement situationnelle » (*ibid.*, p. 341), puisque cet outil de collecte de données permet à l'interviewé d'effectuer une description riche de son expérience, tout en étant en mesure de « clarifier ses opinions, ses sentiments, ses croyances à propos d'un objet d'étude quelconque » (*ibid.*, p. 352).

L'intérêt de cette méthode, mise à part son efficacité quand il s'agit de rendre compte du point de vue des acteurs, réside aussi dans le fait qu'elle permet d'accéder à l'expérience des individus, d'approfondir la compréhension d'un thème ou d'une situation. Comme le soulignent Poupart *et al.* (1997, p. 181), « l'entretien semi-directif constituerait un moyen efficace pour, malgré toute l'ambiguïté de l'expression, recueillir des informations sur les structures et le fonctionnement d'un groupe, d'une institution ou plus globalement d'une formation sociale donnée », ce que corrobore Lamoureux (1992, p. 263), qui précise que « l'entrevue semi-dirigée a l'avantage de combiner l'objectivité et la profondeur et permet de cerner les opinions de l'interviewé avec plus de précision que ne le feraient ces mêmes questions dans un questionnaire ». L'entrevue semi-directive est flexible, explique l'auteur, dans la mesure où elle offre la possibilité de modifier la discussion, de demander des

précisions sur les propos du répondant, selon « une flexibilité qui peut faire surgir des idées auxquelles le chercheur n'aurait pas porté attention au départ et qui seront prises en compte dans l'analyse » (*ibid.*).

Nous avons cherché avant tout à comprendre le sens que les individus accordent :

- aux expériences communicationnelles spécifiques qu'ils vivent ou ont vécues au regard de l'appareil administratif de l'État haïtien, notamment dans le réseau de la communication gouvernementale;
- au comportement des dirigeants par rapport à la gestion de cette communication;
- à la place qu'accordent les dirigeants à l'échange, aux interactions avec le citoyen dans les pratiques communicationnelles entourant, principalement, le cas de PetroCaribe.

En somme, nous avons cherché à documenter la perception de certains leaders de la société haïtienne et des acteurs de la communication gouvernementale sur la nature des pratiques communicationnelles gouvernementales dans ce pays, en particulier sur le dossier PetroCaribe utilisé en tant qu'étude de cas.

#### 4.2.2 Les schémas d'entrevue

Dans le cadre de notre démarche méthodologique, deux grilles d'entrevue ont été élaborées aux fins de nos entretiens : l'une totalise 21 questions, destinées aux acteurs de la communication gouvernementale (appendice A); l'autre grille compte 32 questions pour aux leaders de la société haïtienne (appendice B). Les questions ouvertes qui composent ces deux grilles reflètent les diverses thématiques abordées. Selon Gauthier (2009, p. 347), « un schéma d'entrevue est un guide qui permet au chercheur de structurer l'entrevue autour des thèmes et des sous-thèmes centraux de sa recherche; ceux-ci se traduisent en questions. La mise à plat des thèmes et des sous-thèmes découle de la structure théorique de la recherche ». Les grilles d'entrevue que nous avons élaborées se voulaient souples et flexibles afin de nous permettre d'obtenir des informations qui correspondent aux objectifs de notre recherche et « de standardiser jusqu'à un certain point la situation d'entrevue » (Lamoureux, 1992, p. 260). La liste des questions liées à notre sujet nous a donné l'occasion d'aborder tous les

thèmes prévus, en lien direct avec notre problématique, conformément à notre question principale de recherche et à nos questions secondaires. D'ailleurs, ce schéma d'entrevue a été planifié d'abord et avant tout à partir de ces questions de notre problématique.

Cette méthode de collecte des données a pour but d'en faciliter par la suite l'analyse, car ces données deviennent disponibles sur-le-champ, sitôt les entrevues terminées. Elles peuvent ainsi être traitées assez rapidement, permettant d'établir une première classification immédiate de certaines variables, en vue de leur analyse.

L'ordre prévu dans lequel les thèmes ont été abordés en cours d'entrevue n'était pas toujours forcément respecté : il est arrivé quelques fois que notre interlocuteur chevauchait les thèmes dans ses réponses en abordant des sujets inscrits plus loin dans la grille. Par conséquent, chaque entrevue a connu un déroulement personnalisé, dans le cadre de ces échanges qui s'effectuaient de façon confortable et dans une atmosphère conviviale et de détente, tout en respectant le plus possible le même canevas de base. S'il y a eu des variations dans l'ordre des questions, nous avons toujours débuté les entrevues par une introduction et une première question identiques, puis de les clôturer de la même manière.

Le premier schéma d'entrevue touche les pratiques et la gestion de la communication gouvernementale haïtienne, ses relations avec les citoyens et les objectifs poursuivis. Le second schéma d'entretien porte sur la perception des répondants face à cette politique communicationnelle gouvernementale (si tant est qu'elle existe et qu'elle est connue d'eux). Nous avons approfondi toutes les questions abordées avec nos répondants de façon à obtenir d'eux le maximum d'information pouvant nous amener à comprendre en profondeur leurs expériences ou leurs préoccupations citoyennes envers l'exercice de la communication gouvernementale haïtienne. Par conséquent, les schémas d'entrevue, en tant qu'outils de collecte de données, nous ont permis de recueillir les informations requises pour répondre aux questions qui nous préoccupent en tant que chercheur. Rappelons que durant les séances d'entrevues, nous avons tout mis en œuvre pour éviter d'influencer les points de vue de nos répondants de façon à maintenir un climat de respect et une attitude objective, en tentant d'éviter le plus possible les pièges de la subjectivité (Bonneville *et al.*, *ibid.*, p. 186) et en conservant « cette posture neutre et distanciée » que suggère Gauthier (*ibid.*, p. 317).

#### 4.2.3 Les questions de nos schémas d'entretien

Gauthier (2009, p. 352) résume en quelques mots les caractéristiques des questions d'entrevue semi-dirigée : « Elles sont ouvertes, courtes, neutres, pertinentes ». Comme l'auteur le recommande, les questions de nos deux grilles d'entrevue sont formulées de la façon la plus simple possible, ce qui a permis à nos répondants de se sentir confortables dans l'expression de leurs idées et de mieux décrire leurs expériences et leurs opinions, à un rythme qui s'est rapproché de celui d'une conversation détendue. Nous avons adopté l'approche de l'entonnoir, allant de questions plus générales sur le dossier PetroCaribe vers des sujets plus spécifiques à la communication gouvernementale. Ainsi, nous avons tout d'abord voulu obtenir une opinion globale sur le sujet de notre objet de recherche : la communication gouvernementale en Haïti entourant le dossier PetroCaribe. Nous avons donc démarré notre guide d'entrevue par des questions générales, par exemple : Quelle est l'étendue de votre connaissance sur le dossier PetroCaribe? Comment en avez-vous entendu parler? PetroCaribe est-il un dossier transparent ou non, selon vous? Le lien que les participants ont établi entre PetroCaribe et la communication gouvernementale nous a aidé à mieux comprendre les préoccupations de nos participants envers la politique communicationnelle du gouvernement haïtien.

Par la suite, nous avons orienté nos échanges autour des questions portant notamment sur les stratégies communicationnelles du gouvernement proprement dites, la participation des citoyens dans la gestion de cette politique communicationnelle, la nature de l'échange entre le gouvernement et les citoyens. Nous avons également abordé les paradigmes d'espace public et d'opinion publique, ce qui nous permet de comprendre le niveau d'implication des citoyens dans les affaires publiques haïtiennes. Enfin, à part d'autres questions portant sur la souveraineté et la reddition de comptes, nous avons abordé l'existence ou non d'un système communicationnel gouvernemental en Haïti.

#### 4.3 L'échantillon

La recherche que nous effectuons vise différentes catégories d'acteurs impliqués dans la gestion du réseau communicationnel du gouvernement haïtien, ainsi que les leaders de la société haïtienne qui sont au cœur de la dynamique sociale de cette communication gouvernementale. Ne pouvant rencontrer toute la population de ces acteurs et leaders, nous en avons retenu un échantillon le plus représentatif possible. Notre échantillonnage, et la population qu'il représente, s'inscrit dans la définition générale qu'en donnent Bonneville *et al.* (2007, p. 88) :

[...] le chercheur a rarement accès à une liste complète de tous les individus ou éléments d'une population. Celle-ci se définit comme un ensemble d'individus ou d'éléments qui ont des caractéristiques communes et auxquels s'intéresse un chercheur. Le chercheur a plutôt accès à une partie de cette population [...]. L'échantillon est avant tout un sous-groupe, un morceau de population, voire une mini population.

Ces auteurs recommandent, dans le choix d'un échantillonnage, de tenir compte des caractéristiques ou des paramètres de la population puisque « les résultats obtenus à partir de l'échantillon pourront être généralisés à l'ensemble de cette population. En d'autres termes, la généralisation des résultats d'un échantillon à la population n'est possible que si et seulement si cet échantillon est représentatif de la population » (*ibid.*). Mais comment déterminer un échantillon adéquat de façon à choisir les bonnes personnes en vue de nous amener à répondre à nos questions de recherche? Mongeau (2008, p. 90) répond : « L'échantillonnage est donc une procédure de compromis [...]. La population correspond à l'ensemble des unités auquel on s'adresse. Il revient au chercheur ou à la chercheuse de la déterminer en fonction de sa problématique ». Dans le cadre de notre recherche, la population étudiée était des leaders de la société civile, représentants de l'élite du pays et les acteurs de la communication gouvernementale en Haïti. Le premier échantillon que nous avons retenu (16 personnes) a été effectué par la méthode dite de la boule de neige (*snowball sampling*). Cette technique consiste à identifier un noyau d'individus (des personnes considérées, par exemple, comme influentes), puis d'y ajouter par la suite d'autres personnes, dont le recrutement se fait en lien avec ce noyau initial. Il est alors possible de dégager le système de relations existant dans un groupe, ce qu'un échantillon probabiliste classique n'aurait pas permis de découvrir. Cette technique permet de réaliser ce que Boudon (2002, p. 15) appelle

des sondages contextuels, par opposition aux sondages de type atomique. On peut, avec les premiers, « analyser le comportement individuel en le replaçant dans une structure sociale, alors que les sondages atomiques considèrent des individus détachés de leur contexte et placés pour ainsi dire dans un contexte social amorphe » (*ibid.*). Il en va de même pour les entrevues. Ce type d'échantillonnage répond à la logique de notre recherche en fonction de son approche qualitative. Toutefois, nous reconnaissons les limites de cette technique par rapport au risque de tomber sur des sujets homogènes, mais nous l'avons retenue puisqu'il n'existe aucune liste d'acteurs impliqués dans la gestion du circuit communicationnel du gouvernement haïtien.

Aussi appelée « échantillon par filière, en cascade », cette manière d'échantillonner désigne souvent, selon Poupart *et al.* (1997, p. 160), une façon de constituer « l'échantillon par homogénéisation ou l'échantillon événementiel (étude de cas unique) ». Cette technique est très utile si l'accès aux données est difficile. Grâce à un premier informateur ou à une personne-ressource, nous avons trouvé l'accès au prochain, procédant ainsi par contacts successifs, ce que Mongeau (2008, p. 92) explicite clairement : « Formellement, il s'agit d'une procédure où les unités sont choisies à partir des relations et indications d'un premier groupe. Ainsi, chaque sujet conduit vers de nouveaux membres. » C'est exactement de cette façon que nous avons procédé pour constituer le bassin de nos répondants.

La décision de choisir la technique de boule de neige représente, à notre avis, la meilleure approche dans le cadre de notre étude pour rendre compte de l'appréciation de la politique communicationnelle gouvernementale haïtienne par certains leaders de la société et par des experts gouvernementaux. Cette méthode est appropriée puisqu'il n'existe pas de liste exhaustive d'acteurs impliqués dans la gestion du circuit communicationnel du gouvernement haïtien et qu'il est difficile d'en élaborer une. En fait, ce que nous avons fait se situe dans la droite ligne de l'échantillonnage à méthode non probabiliste où la représentativité de l'échantillon ne dépend pas de son caractère aléatoire (probabiliste). Le choix des unités de l'échantillon (des enquêtés) est plutôt établi en fonction de leur expérience résultant de leur participation à la conception et à l'exécution de la communication gouvernementale en Haïti. Cette même méthode a été adoptée dans notre sélection de certains leaders dont l'opinion permettait également de documenter notre problématique.

Le choix d'un échantillon en boule de neige renvoie au recrutement des sujets intéressés par notre objet de recherche, individus dont le profil présente des caractéristiques pertinentes, tout en étant susceptibles de donner accès à une diversité de points de vue spécifiques par rapport à notre problématique. Comme il s'agit d'une approche qualitative, nous n'aurons pas à fournir des statistiques, mais plutôt à traiter qualitativement les résultats de nos entrevues. En ce sens, le nombre de notre échantillon importe peu, mais plutôt le poids des personnalités retenues dans la société haïtienne et l'atteinte d'une saturation dans les opinions et les points de vue exprimés. Nous avons recruté, d'une part, un ensemble de 16 répondants et, d'autre part, quatre personnes qui sont des propriétaires de médias ou des responsables de rédaction que nous avons interviewés par téléphone sur des questions spécifiques liées à l'analyse de presse.

Pour cette deuxième catégorie de personnes interviewées, qui regroupe quatre responsables de médias, tous considérés comme des leaders de la société, nous avons tenu compte des deux médias écrits, le quotidien *Le Nouvelliste* et l'agence en ligne *AlterPresse*, que nous avons retenus dans le cadre de notre analyse de presse. Ces quatre leaders de la société haïtienne que nous avons recrutés pour compléter notre collecte des données exercent une influence remarquable dans le milieu, donc ils étaient bien placés pour nous fournir les informations relatives à la posture de leur institution face à notre étude de cas – en lien avec notre analyse de presse – ou encore à leur représentativité dans le milieu. Cependant, nous n'avons pas pu rencontrer physiquement ces responsables, en regard de leur indisponibilité. C'est pourquoi nous les avons interviewés par téléphone.

Notre échantillon regroupe globalement trois catégories de répondants, répartis en deux groupes distincts : dans un premier groupe, les acteurs de la communication gouvernementale haïtienne et les leaders de la société haïtienne intéressés par le dossier de PetroCaribe; puis un second groupe avec les représentants des médias haïtiens (de la presse écrite), pour un total de 20 personnes interrogées. Selon Mongeau (*ibid.*, p. 93) :

l'échantillon d'une recherche poursuivant des objectifs de nature plus qualitative peut être relativement petit, car l'objectif n'est pas de rendre compte d'une population, mais de recueillir de l'information pertinente pour mieux comprendre un phénomène. Il ne s'agit pas de refléter fidèlement la répartition de caractéristiques d'une population, mais de proposer une compréhension d'un phénomène à partir de

perceptions existantes dans la population. Aussi, le nombre de personnes à rencontrer [...] est soumis au principe de saturation de l'information. En simple, l'échantillon a atteint la taille souhaitable lorsque l'ajout d'information (d'entrevues) ne permet plus d'enrichir le modèle élaboré.

Nous aurions pu nous arrêter à notre treizième entrevue puisque Mongeau (2008, p. 94) explique qu'« en pratique, on atteint généralement cette saturation après sept à douze entrevues. Toutefois, cette dernière observation n'est pas une règle. Il peut arriver que la diversité des commentaires recueillis et le degré de précision voulu [...] soient tels qu'un nombre substantiellement plus élevé d'entrevues se révèle nécessaire ». Nous avons atteint le seuil de 20 entrevues espérant qu'en cours de route, aurait pu surgir un nouvel élément auquel on ne s'attendait pas et qui aurait pu apporter un autre éclairage à notre analyse. Effectivement, c'est ce que nous avons vécu avec notre quatorzième répondant qui a embrassé, mis à part des points de similarité avec les autres participants, d'autres perspectives de notre problématique de recherche non évoquées par ses prédécesseurs.

Nous avons souhaité répartir cet échantillon équitablement entre hommes et femmes, par souci d'équilibre entre les genres, mais ce fut difficile puisque les femmes haïtiennes ne sont pas encore pleinement présentes dans le secteur politique et gouvernemental. Toutefois, il nous a été possible d'obtenir (mis à part les quatre interviewés qui représentent les médias) le consentement de six femmes et de dix hommes pour ces entrevues, ce qui nous rapproche de la pondération recommandée par Bonneville *et al.* (*ibid.*, p. 97) : « Un échantillon comportant 50 % d'hommes et 50 % de femmes, alors que la représentativité impose respectivement 48 % et 52 %, peut être redressé en affectant un poids de 48/50 (soit 0,96) à chaque homme et un poids de 52/50 (1,04) aux femmes de l'échantillon. » Dans notre cas, la tendance est légèrement inversée.

Nous pensons tout de même avoir respecté les principes d'échantillonnage dans le cadre d'une recherche de type interprétatif puisque Gauthier (2009, p. 349) fait lui aussi référence à un ordre de grandeur se situant entre 10 à 15 personnes. Ce qui nous intéresse, ce ne sont pas les variations à l'intérieur de la population, mais les particularités de celle-ci. Les données recueillies lors des entrevues nous permettront de déterminer précisément à quel(s) modèle(s) de la grille de Grunig correspond la communication gouvernementale haïtienne.

Notre échantillon était donc composé d'un premier groupe de 16 répondants rencontrés personnellement, soit cinq acteurs de la communication gouvernementale (deux femmes et trois hommes) et onze leaders de la société (quatre femmes et sept hommes). Nous avons complété cet échantillon en recrutant quatre représentants des médias que nous avons interviewés par téléphone : il s'agit de propriétaires de médias et de responsables de rédaction. Ces 20 participants ont tous collaboré volontairement à notre recherche. Massé (1992) explique d'ailleurs qu'en recherche qualitative, les méthodes de collecte de données se limitent souvent aux gens accessibles désirant collaborer : ils doivent manifester un intérêt envers le sujet de recherche et une volonté d'y participer et d'apprendre. Nos répondants ont été retenus en fonction de leurs intérêts envers des activités liées à la politique communicationnelle du gouvernement haïtien et particulièrement au dossier de PetroCaribe. Nous devons souligner que la majeure partie des participants sont de niveau universitaire et dotés, d'une capacité d'appréciation et d'analyse des grands dossiers de l'État haïtien.

#### 4.3.1 Le recrutement

La constitution de notre échantillon n'a pas été chose facile. Nous avons orienté le choix des participants à notre recherche d'abord vers des personnes directement concernées par notre problématique, en particulier celles susceptibles de posséder une expertise pertinente en lien avec notre objet d'étude. Nous avons privilégié ce critère d'échantillonnage en vue de repérer des participants qui partagent des caractéristiques communes. Étant donné que, comme l'explique Gauthier (*ibid.*, p. 348), la recherche appartenant au paradigme interprétatif privilégie les échantillons de type intentionnel, non probabiliste, nous avons fait preuve d'une grande minutie en sélectionnant nos répondants. C'est pourquoi – que ce soit du côté des acteurs de la communication gouvernementale ou de celui des leaders de la société haïtienne intéressés par cette question, à travers le dossier PetroCaribe – nous avons tenu compte d'un ensemble de critères liés à la connaissance des concernés de ce dossier. Nous avons tout d'abord pris en compte les pratiques de la communication gouvernementale chez les acteurs : il s'agit de personnes ayant joué ou jouant toujours un rôle actif dans le dossier

PetroCaribe au sein de l'appareil communicationnel du gouvernement haïtien; il peut aussi s'agir de personnes ayant élaboré ou élaborant actuellement des stratégies de communication pour le gouvernement. Ce sont également des membres des cellules de communication de l'administration publique, passés et présents. L'échantillon des acteurs communicationnels qui ont été interviewés est composé d'ex-ministres de la Communication, de responsables et d'anciens responsables des bureaux de communication de la présidence et de la primature, ainsi que d'un ancien attaché de presse gouvernemental.

Quant aux leaders recrutés pour compléter notre échantillon, il s'agit de membres ou de représentants d'organisations de la société civile, retenus en fonction de leur influence ou de leur représentativité dans le milieu haïtien et de leur intérêt envers le dossier PetroCaribe. Notre souci de départ était de parvenir à obtenir le maximum d'information possible tout en visant une représentativité homme-femme dans cette série d'entrevues, ce qui a été difficile à obtenir.

Dans cet exercice de recrutement par l'effet boule de neige, il faut noter les recommandations de tiers. Six de nos répondants nous ont référé les mêmes personnes, aussi bien les acteurs de la communication gouvernementale que les leaders. Cependant, nous avons rapidement compris que, du côté des acteurs de la communication gouvernementale, on ciblait les mêmes personnalités. Malheureusement, il ne nous a pas été facile de rejoindre la majorité d'entre elles, surtout les femmes, comme si elles cherchaient à tout prix à nous éviter.

Au premier contact, soit par téléphone ou par courriel, nous avons convenu de faire connaître aux personnes que nous désirions recruter les objectifs de notre recherche, les raisons qui nous ont motivé à les retenir comme participants avant d'obtenir leur accord. Il nous était difficile de joindre nos premiers répondants et il a fallu faire montre de beaucoup de patience pour y parvenir. Notre première liste a été constituée en majeure partie de personnes suggérées par les premiers répondants, plus engagées dans le dossier PetroCaribe et intéressées par la problématique de la communication gouvernementale. Pour éviter que la pertinence de nos choix ne soit biaisée, il était capital lors de ces échanges de leur donner la garantie du respect scrupuleux des normes éthiques, tout en insistant sur l'utilisation des

données aux seules fins de cette recherche doctorale. Une fois l'assentiment obtenu, les répondants ont personnellement décidé, à leur convenance, de la date et du lieu de l'entrevue. Nous devons aussi souligner que six parmi les répondants ciblés se sont désistés et ont décidé de ne plus répondre à nos appels.

Au final, nous croyons avoir effectué des choix minutieux par rapport à notre technique d'échantillonnage en boule de neige : nous avons bien évalué la représentation dans le milieu des répondants suggérés, pour qu'ils correspondent au profil de notre recherche. Il s'agissait d'évaluer s'il s'agissait de personnes avec lesquelles on pouvait établir facilement une relation de confiance. Nous avons eu recours à des répondants qui sont en même temps des informateurs-clés, jouissant d'une position particulière sur le terrain, et qui nous ont référé à d'autres personnes. Ce mode d'accès à nos répondants a été efficace puisqu'il nous a permis de constituer notre liste rapidement, au point que toutes nos entrevues, nous les avons réalisées en l'espace de 28 jours, en lieu et place de deux mois, comme prévu dans notre échéancier. Toutefois, nous avons cru nécessaire de bien vérifier l'identité des personnes qui nous ont été recommandées de peur qu'elles n'appartiennent aux mêmes réseaux et qu'elles ne partagent des points de vue trop similaires, ce qui aurait pu affaiblir la diversité des données recueillies.

#### 4.3.2 Les difficultés de recrutement

De nombreux revers ont été essayés lors du recrutement des sujets féminins du secteur gouvernemental. Recruter des femmes dans le milieu haïtien pour ce type de recherche relevait d'une forte persévérance et représentait pour nous un défi majeur, parce que les femmes haïtiennes n'ont pas la tradition de s'impliquer à fond dans les activités à caractère politique, bien qu'aujourd'hui, l'on constate une évolution de cette situation. Au départ, nous avons obtenu l'assentiment de deux personnalités importantes, une ancienne ministre à la Communication et une ancienne première ministre. Elles étaient préalablement ciblées dans le cadre de notre recherche et nous ont été, en plus, suggérées par la majorité de nos répondants, en regard du rôle important, voire capital, qu'elles ont joué dans la gestion du dossier PetroCaribe ou de la communication gouvernementale. Les rendez-vous d'appel ont

souvent été différés, jusqu'au point où les appels n'avaient aucune chance d'aboutir. Ne voulant pas lâcher prise, nous avons de temps en temps tenté à nouveau, mais en vain.

Ces refus nous ont fait réfléchir, mais n'ont rien enlevé à notre motivation. Nous avons par la suite opté pour la voie du courrier électronique, mais sans résultat. L'ancienne première ministre a eu, par la suite, l'amabilité de s'excuser auprès de nous, ayant été contrainte de voyager au moment où nous devions la rencontrer, en vue de répondre à une obligation académique. Nous avons apprécié le geste, ce qui nous a permis d'établir rapidement contact avec une parlementaire très active, ouverte et bien au fait du dossier PetroCaribe. Optimiste au départ, notre espoir de la recruter comme l'une de nos participantes s'est transformé en déception puisqu'elle a par la suite été inaccessible au téléphone. Double déception à l'idée que cela allait être une bonne occasion pour nous de compléter la liste des actrices de la communication gouvernementale, dans le souci de parvenir à une meilleure représentativité homme-femme. Pour contrer ces désistements, nous avons dû puiser dans nos réserves de contacts afin de finaliser notre échantillon : nous avons choisi un récent ministre de la communication (mais de sexe masculin), lequel nous a été suggéré par plusieurs autres répondants et d'autres personnalités du milieu.

#### 4.4 Réalisation des entrevues

##### 4.4.1 Le prétest

Nous avons testé notre schéma d'entretien afin d'évaluer la clarté de nos questions pour y apporter éventuellement les modifications nécessaires. Ce prétest s'est tenu en avril 2012 auprès d'une personne qui se trouvait dans la liste de nos cinq premiers participants. Aucune modification majeure n'a été apportée à notre grille d'entrevue puisque le déroulement de ce prétest s'est très bien passé. N'ayant pas identifié le besoin de modifier certaines questions, ce prétest a servi de point de départ de la série des seize entrevues réalisées auprès des leaders de la société haïtienne et des acteurs de la communication gouvernementale.

Nous avons toutefois été rassuré par le déroulement de notre prétest puisque s'approcher progressivement du terrain exige une certaine préparation. Le chercheur peut y aller dès qu'il

se sent prêt, à la condition qu'il accepte que la « première formulation de la question et des concepts soit temporaire et flexible et qu'il la fasse évoluer au fur et à mesure que la recherche avance », explique Deslauriers (1991, p. 27), qui précise :

Il est normal que l'objet de recherche soit plutôt vague au début, il n'est pas obligatoire de viser à la précision extrême; il faut avoir une bonne idée, repérer les grands jalons et les lignes directrices, mais rien ne sert de tout planifier en détail. Si le chercheur n'est pas trop sûr de la question qu'il étudiera, le contact avec le terrain l'aidera à la préciser; la vraie question émerge parfois en cours de réalisation du projet. Le milieu ne propose pas seulement des réponses mais aussi des questions, et souvent plus intéressantes que celles que s'était initialement posées le chercheur. Bref, une fois que le chercheur sait à peu près où il s'en va, il peut commencer.

Le prétest nous a aussi permis d'évaluer notre guide d'entretien par rapport à notre problématique, de le confronter à tous les aspects de notre recherche en vue de l'ajuster au besoin. Selon Aktouf (1987, p. 111) :

le prétest est une véritable mise à l'épreuve, un essai contrôlé et rigoureux du fonctionnement de l'outil que l'on vient de construire. [...] Le prétest doit nous dire si cet outil est vraiment apte à remplir correctement le rôle pour lequel il est prévu, là c'est prévu. [...] Le prétest doit montrer comment agencer cet outil et comment formuler les questions pour que les résultats soient les plus valides possible.

Comme le sujet ayant participé à ce prétest était issu de l'échantillon retenu dans le cadre de notre recherche, il avait préalablement accepté toutes les conditions que nous lui avons établies en nous indiquant sa disposition à répondre à nos questions et à nous allouer le temps qu'un prétest exigeait. Durant cet exercice, nous avons été très attentif aux réactions de ce participant et ce, tout au cours de l'entretien pour qu'en cas de besoin, nous puissions « apporter tous les correctifs pour que le guide d'entretien ait à peu près le même sens global pour tous » (Aktouf, 1987, p. 112). C'est exactement à cet exercice de validation de notre schéma d'entrevue que nous nous sommes donc livré et qui nous a conduit à l'utiliser par la suite avec facilité pour réaliser notre collecte d'informations pertinentes, favorisant ainsi une documentation très riche pour répondre aux questions de notre problématique.

#### 4.4.2 Le déroulement des entrevues

Cette étape était considérée comme cruciale au moment de réaliser notre enquête sur le terrain, devenant l'un des instants privilégiés de notre travail de recherche. Une riche expérience, dans un cadre expérimental stimulant, comme le souligne Massé (1992, p. 187), « cette étape de la recherche se distingue des précédentes parce qu'elle est caractérisée essentiellement par la saisie concrète de l'univers empirique ». D'entrée de jeu, par souci éthique et pour clarifier notre position, nous avons assuré notre interlocuteur de la confidentialité des informations qu'il allait nous fournir et de l'anonymat de son identité, tout en lui fournissant des détails concernant la problématique et les objectifs de notre recherche. Avant l'entrevue, tous nos répondants ont lu avec attention le formulaire de consentement écrit avant de le signer. Nous avons indiqué aux 20 personnalités interviewées que leur participation était entièrement volontaire et qu'elles étaient libres de se retirer en tout temps, sans aucun préjudice et sans avoir à justifier leur décision. Aucun d'eux n'a présenté d'objection quant à l'objet et au but de notre étude, et tous sont restés jusqu'à la fin de l'entrevue. Les entretiens se sont déroulés dans des espaces différents, là où chaque répondant se sentait confortable. Ils ont duré environ 120 minutes chacun (dans le cas des quatre dirigeants de médias, les échanges au téléphone ont été plus brefs).

Nos efforts pour créer un climat détendu et respectueux ont rassuré nos répondants, au point que la plupart d'entre eux n'ont pas caché leur satisfaction d'avoir participé à un tel exercice. C'était pour nous, à l'instar de Deslauriers (1991, p. 34), « une période d'appropriation consacrée à l'établissement d'une relation de confiance ». D'ailleurs, Poupart *et al.* (1997, p. 190) suggèrent de créer un contexte qui permette à l'interviewé d'être à l'aise dans la situation d'entretien : « Faut-il qu'il se sente assez en confiance pour accepter de vraiment parler, autre principe jugé primordial à la réussite de l'entretien? » (*Ibid.*)

Malgré l'enregistrement des propos, que nous avons testé au préalable, nous avons pris des notes tout au cours des entrevues. Cet exercice constituait pour nous un élément de mémorisation du déroulement des entrevues et de pré-analyse, en nous référant aux éléments-clés qui y sont évoqués, permettant d'établir des liens avec nos questions de recherche. Selon Gauthier (*ibid.*, p. 354), « cela permet de retenir les idées importantes avancées, de noter des propos que l'on voudra clarifier, de mettre en évidence des éléments nouveaux de compréhension qui émergent. »

Lorsque les entretiens approchaient de la fin, nous l'avons souligné à nos interlocuteurs. À la suite de chaque rencontre, nous avons pris quelques minutes de dialogue cordial, mais informel, autour de l'entrevue réalisée et de notre problématique de recherche. Nous devons admettre que, du point de vue de la diversité et de la qualité des informations obtenues, 14 des 16 entrevues réalisées en présentiel étaient très riches en contenu, tandis que les deux autres approfondissaient moins les sujets abordés en cours d'entretien.

Nous avons vécu une situation particulière lors de notre 14e entrevue, qui était longue, intense et riche en données. Au moment de la discussion informelle et juste avant de prendre congé, notre 14e répondante a fourni d'autres idées fort intéressantes pour notre recherche et non évoquées au moment de l'entrevue. Nous lui avons demandé si elle nous autorisait à effectuer un nouvel enregistrement. C'est avec gaieté de cœur qu'elle a accepté. Nous avons l'impression de procéder à une seconde entrevue, tant les informations recueillies étaient fertiles et pertinentes.

#### 4.4.3 Collecte des informations sociodémographiques lors des entrevues

Afin d'établir un meilleur portrait des participants, nous avons également préparé un questionnaire sociodémographique portant sur leur profil, ce qui constitue un élément nécessaire dans l'interprétation des données recueillies. Ces informations touchent leur genre, leur âge, leur état matrimonial, leur cheminement scolaire, leur domaine d'activité, leur affiliation associative ou professionnelle et leurs conditions salariales. Ce sont les participants eux-mêmes qui ont rempli ce questionnaire (voir appendices A et B). Aucun d'eux n'a présenté de résistance à le remplir.

#### 4.4.4 Notre expérience personnelle par rapport aux entrevues sur le terrain

Les moments les plus exaltants de notre recherche ont été la préparation de nos grilles d'entretien et la réalisation des entrevues. Pour ce faire, nous avons longuement réfléchi sur les obstacles qu'il fallait surmonter pour effectuer notre terrain de notre recherche, étant

donné que le contexte haïtien est difficile et que les gens ne se confient pas facilement quand il s'agit de débattre d'un ensemble de sujets se rapportant au comportement de certains gestionnaires de l'État.

Nous avons également compris combien les notions d'autocritique et de reddition de comptes sont délicates à aborder dans ce pays : autocritique dans la mesure où, après avoir assumé une responsabilité au niveau du gouvernement, on nourrit une certaine crainte de faire son propre bilan; reddition de comptes puisqu'en Haïti cette pratique est un sujet sensible au sein du gouvernement. Nous avons craint que ces obstacles ne viennent entraver notre recherche ou, du moins, ne la fassent traîner en longueur, au risque de perturber notre échéancier. Le comportement de réserve, anticipé chez nos interlocuteurs, nous a interpellé au plus haut point et c'est pourquoinous avons mis tout en œuvre pour que notre approche permette de recueillir les données nécessaires à notre recherche.

Heureusement, en dépit des difficultés appréhendées, nous avons obtenu la pleine participationaux entrevues de la part des six acteurs de la communication gouvernementale et des dix leaders de la société (plus les quatre experts des médias que nous avons rejoints par téléphone afin de compléter la collecte de données sur la dimension médiatique de notre objet de recherche). Leur entière disponibilité à répondre à nos questions a été très appréciée, en dépit des difficultés inhérentes aux sujets délicats qui étaient abordés lors des entrevues.

#### 4.4.5 Respect des règles d'éthique durant les entrevues

L'éthique est une dimension importante de la recherche. Comme Laramée et Vallée (1991, p. 317) l'ont bien expliqué, elle renvoie aux obligations morales du chercheur, particulièrement envers les sujets humains (ou à tout sujet vivant) concernés par une recherche. C'est, pour le chercheur, un devoir, une obligation déontologique de veiller à la protection et au bien-être de ces derniers. Car, si « l'un des buts de la science est de servir l'humanité » (*ibid.*, p. 321), toute recherche qui causerait du tort à l'être vivant s'écarterait de cette préoccupation éthique : « les conditions dans lesquelles s'effectue la recherche devraient être de celles que le chercheur accepterait de proposer à des membres de sa propre famille »

(*ibid.*, p. 323). Cela témoigne, de toute évidence, de l'importance capitale du respect des normes éthiques dans un processus de recherche.

Dans le cadre de cette étude, nous avons opté pour des entrevues comme outil principal de collecte de données. À cette fin, il est important que nous nous conformions aux normes éthiques d'une telle démarche. Or, les entretiens auprès de sujets humains exigent certaines conditions : « L'intervieweur ne doit pas se contenter d'axer tous ses efforts vers la seule collecte de données; il lui appartient de veiller au respect des règles déontologiques et éthiques » (*ibid.*). Ainsi, nous avons pris les précautions requises pour assurer la confidentialité des propos et pour préserver l'anonymat des participants. C'est un contrat de confiance que nous avons établi avec eux. Toutefois, nous avons rappelé à leur attention que notre thèse (si elle reçoit l'aval du jury) sera rendue publique et qu'elle sera accessible à toutes les catégories de citoyens, haïtiens et étrangers, y compris aux participants eux-mêmes.

Nous avons suivi la formation en éthique de la recherche (cours EPTC 2 : FER), ce qui nous a permis de bien appréhender les règles éthiques recommandées par le Groupe en éthique de la recherche. Le 21 mars 2012, nous avons obtenu le certificat d'accomplissement éthique de l'UQAM (voir appendice D).

Avant la réalisation de chaque entrevue, nous avons fait signer un formulaire de consentement (voir appendice C) par chaque participant. Ce document rappelle, entre autres, les précautions à prendre afin de préserver l'anonymat des participants. L'objet de l'étude a été clairement défini. Ces participants n'ont pas été contraints, selon les règles de l'éthique et les principes de consentement, à répondre aux questions envers lesquelles ils pouvaient se sentir inconfortables. C'était pour nous une obligation éthique, preuve de respect envers nos répondants. Nous avons rappelé à chacun d'eux son droit de refuser de faire quoi que ce soit qui le mettrait mal à l'aise, ainsi que les recours mis à sa disposition. Nous lui avons clairement indiqué les adresses électroniques et les coordonnées bien mentionnées dans le formulaire de consentement, au cas où ils auraient à formuler une quelconque doléance.

Dans le cadre de cette recherche, nous avons tenu à préserver la confidentialité et l'authenticité de toutes les informations que nous ont confiées les participants et à ne divulguer aucun renseignement qui permet de les identifier. Nous avons également pris le

soin d'attribuer un code d'identification à chaque entrevue.

Tous les entretiens réalisés en présentiel ont été enregistrés sur support audio, à l'aide d'une enregistreuse numérique, avec le consentement des personnes interviewées. Ils ont fait l'objet, par la suite, d'une transcription sous forme de verbatim. Les informations recueillies sont conservées sur notre ordinateur personnel et protégées par un mot de passe. D'ailleurs, l'ordinateur est situé dans un local barré à clé et personne n'a accès ni à l'appareil, ni au mot de passe. En outre, les informations (noms, adresses, etc.) touchant les participants resteront anonymes et ne seront transmises à aucun individu ni à aucune institution. Toutefois, certaines données importantes pour la recherche ne seront pas considérées confidentielles dans le cadre de leur utilisation pour la rédaction de la thèse, comme nous l'avons bien signifié à nos répondants.

#### 4.5 Les verbatims

La transcription en verbatim de chaque entrevue a été effectuée mot à mot, sans aucun tri, par une spécialiste de ce genre de travail. Tout a été retranscrit minutieusement, tel que prononcé, puisque chaque détail peut avoir une grande importance. Toutefois, nous nous demandons si nous avons fait un excès de zèle avec ces retranscriptions exactes puisque, selon Gauthier (*ibid.*, p. 356), « il n'est pas possible d'effectuer une transcription exacte, car le passage du langage oral au langage écrit constitue une barrière importante qui ne peut être qu'imparfaitement surmontée grâce à l'ajout du plus grand nombre de notes de contexte possible ». Il est vrai que nous avons pris des notes, en observant aussi la posture, les gestes, les hésitations, etc. Cela nous a permis de réaliser un résumé spontané, durant les minutes qui suivent l'entrevue, et également pour nous permettre, dès la fin de chaque entrevue, d'établir des liens entre les informations fournies par nos répondants et nos questions de recherche. Ces notes nous ont servi également de repères au moment de synthétiser les grandes idées évoquées dans l'entrevue.

Comme la transcription intégrale des enregistrements a été confiée à une spécialiste qui vit au Québec, nous avons pu bénéficier de son expertise. En raison des limitations de

matériel, auxquelles on est confronté en Haïti, il aurait été difficile d'obtenir une transcription de qualité dans ce pays.

Ensuite, pour économiser du temps, nous avons eu recours à une personne spécialisée en transcription qui était beaucoup plus rapide que nous pour réaliser ce travail de précision. À partir d'un lien sécurisé sur Dropbox, nous lui avons transféré les enregistrements au fur et à mesure que nous les réalisons. Le principe de l'anonymat de nos participants est respecté intégralement, ayant attribué un code chiffré à chaque entrevue que nous seul pouvons identifier.

À cette fin, nous avons défini avec cette spécialiste, tout au début du travail, des règles de rigueur de façon à nous assurer que les principes d'éthique et de confidentialité soient respectés, aussi bien de notre côté que du sien, en ce qui a trait au contenu des enregistrements, tel que le suggère Deslauriers (*ibid.*, p. 69) : « Le document transcrit doit rendre justice aux différents interlocuteurs. Il doit être établi dans le respect des droits et de la dignité des personnes qu'il concerne et doit tendre à reproduire la suite orale le plus fidèlement possible ». Le verbatim exige du temps et de la patience, à l'instar de tout travail de recherche, ce que confirme d'ailleurs Deslauriers (*ibid.*, p. 67) :

La transcription *verbatim* est longue, ennuyeuse, et représente une vraie corvée : elle peut demander trois à quatre fois plus de temps que la durée de l'interview. Faire jouer le magnétophone, transcrire, faire reculer la cassette, vérifier, corriger, écouter plusieurs fois pour comprendre un mot qu'on entend mal, cette opération nécessite une patience d'ange. On s'aperçoit vite à quel point il est important d'armer son sujet de recherche.

Nous devons aussi souligner que la personne chargée de cette transcription nous a demandé de procéder à une nouvelle écoute de l'enregistrement de l'une des répondantes, qui avait utilisé à plusieurs reprises quelques expressions créoles considérées comme des dialectes et qu'elle n'était pas en mesure de décoder facilement, même quand elle se servait d'un dictionnaire créole-français. Voulant être sûre de la fidélité du verbatim, elle nous a fait la suggestion de cette seconde écoute, à laquelle nous avons souscrit. Comme méthode d'analyse, à partir des verbatims, nous avons constitué des unités de classement pour

procéder à un regroupement des thématiques abordées, par la méthode de l'arborescence, avant de les interpréter et de les confronter à nos questions de recherche.

#### 4.6 La documentation secondaire

Outre l'entrevue, nous avons utilisé un autre outil capable d'alimenter notre recherche en terme méthodologique : la documentation secondaire, qui vient en second plan par rapport à notre outil principal, l'entrevue. Nous avons, à cette fin, mobilisé une variété de documents que nous qualifions de secondaires puisqu'ils provenaient de sources externes très diverses et qui se sont révélés d'une grande utilité pour notre collecte de données et leur analyse. Nous avons frappé à plusieurs portes en vue d'obtenir, dans un premier temps, les informations essentielles sur PetroCaribe, en particulier le texte de l'Accord signé entre les gouvernements haïtien et vénézuélien. Sans ce texte de base, il nous aurait été difficile de problématiser notre étude de cas. Il est à signaler que nous avons eu de la difficulté à obtenir nombre de documents, malgré toutes les promesses faites par des gens qui s'étaient impliqués dans le processus ou encore des rendez-vous révélés infructueux. Mais notre persistance, comme c'était le cas pour certaines entrevues, liée à notre connaissance du milieu, nous ont conduit à de bonnes pistes ayant facilité la collecte et au regroupement d'une documentation exhaustive sur PetroCaribe ainsi que sur les composantes militaires des Nations Unies, sous leurs différentes appellations, dont la Minustah présente aujourd'hui sur le sol haïtien.

Notre bureau de travail s'est alors transformé en bibliothèque ambulante et en centre d'archives constituées pour sauvegarder des imprimés, des copies et des numéros de journaux. Nous avons fait un tri en vue d'en dégager l'essentiel, comme Grawitz (2001, p. 573) le recommande : « une caractéristique de la documentation écrite, c'est que le chercheur n'exerce aucun contrôle sur la façon dont les documents ont été établis et doit sélectionner ce qui l'intéresse, interpréter ou comparer des matériaux pour les rendre utilisables ».

L'utilité de tels documents résidait dans leur contenu factuel et historique, en regard de

leur richesse, de la nature des informations qu'ils renfermaient et de leur signification. Par une interprétation appropriée de leur contenu, nous sommes parvenu à mettre en évidence les caractéristiques de l'Accord PetroCaribe ainsi que la complexité de la pratique de la communication gouvernementale haïtienne en regard de la présence en Haïti de forces militaires qui ont une certaine emprise dans la gestion de ce pays. Cet outil méthodologique – la documentation secondaire – représente pour notre recherche une source inestimable d'information ayant favorisé notre réflexion pour compléter les informations de première main obtenues à partir des entrevues.

#### 4.7 Analyse des extraits de presses : la méthode Morin-Chartier

Nous avons complété notre méthodologie par une analyse du discours de presse portant sur l'Accord PetroCaribe, selon la méthode Morin-Chartier, à l'aide du logiciel CLIP (Compilation logique de l'information et de la partialité) du Laboratoire d'analyse de presse de la Chaire de relations publiques et de communication marketing de l'UQAM. À noter que seuls les articles de presse publiés pendant la période comprise entre 2005 et 2011, par l'unique quotidien d'Haïti qui dessert tout le pays, *Le Nouvelliste*, et par une agence de presse en ligne très active dans le milieu, *AlterPresse*, ont été pris en compte.

Selon Leray (2008, p. 5), cette méthode d'analyse de presse est une forme d'analyse de contenu qui permet d'évaluer les idées ou les sujets présents dans un ensemble de documents appelé « corpus ». Elle a été initialement conçue pour analyser des découpures de presse. L'auteur précise que :

L'objectif de l'analyse de presse est d'établir avec quelle intensité et sous quel angle, favorable, défavorable ou neutre, les médias ont abordé un sujet ou un événement précis. On y parvient en compilant les données tirées de l'ensemble des unités d'information relevées dans un corpus. [...] L'analyse permet également de décrire différents phénomènes, notamment l'incidence d'une stratégie de communication, de mesurer le poids et la crédibilité des porte-parole et des dirigeants d'une organisation, ou d'identifier les raisons pour lesquelles certains médias ont tendance à tenir des propos défavorables. (*Ibid.*, p.17)

Chartier (2003, p. 21) est encore plus explicite : « L'analyse de couverture de presse est

une étude, une recherche qui, à l'aide d'une méthode scientifique éprouvée, vise à discerner, à saisir le sens et l'impact de l'information transmise par les médias en scrutant tant sa quantité que sa qualité ». Pour Maisonneuve (2008, p. xiv), cette approche analytique « permet également de mesurer le taux de pénétration d'un message tout en identifiant les enjeux institutionnels, sociaux, politiques ou culturels, les difficultés en émergence, les pierres d'achoppement dues aux récepteurs, etc. ». Ainsi, une analyse rigoureuse du discours des médias sur l'Accord PetroCaribe permet d'appréhender avec précision la nature de ce discours par rapport à notre problématique. À cette fin, nous avons sélectionné les articles portant sur PetroCaribe les plus pertinents (en regard de la qualité des informations contenues) publiés par les deux médias écrits en Haïti, tels que nous les avons repérés en ligne à partir de leur site Web. Nous avons prêté beaucoup d'attention à la constitution de notre corpus de presse afin de nous assurer de la validité des résultats, puisque « un corpus mal réalisé risque de compromettre l'ensemble de la recherche » (Leray, *ibid.*, p. 46).

Cette méthode nous permet d'évaluer le contenu du corpus sélectionné à travers une grille d'analyse élaborée en fonction de notre problématique de recherche. Dans le cadre de cette analyse de presse effectuée à l'aide de cet outil développé par Chartier, nous n'avons pas retenu les tableaux présentés par le logiciel CLIP à partir de la codification des articles, car ces derniers sont trop peu nombreux pour que les chiffres et les pourcentages soient significatifs. C'est pour cette raison que nous avons opté pour une analyse de thèmes présentés en arborescence, en compilant les thématiques abordées par les journalistes et en les présentant de manière qualitative, au lieu d'opter pour l'approche quantitative du logiciel CLIP.

Nous devons souligner qu'à notre connaissance, aucune recherche sur le discours des médias n'a été encore réalisée dans le milieu haïtien sur le dossier PetroCaribe. En octobre 2012, nous avons également effectué d'autres recherches sur les sites Web de quelques institutions publiques, tels le Bureau du premier ministre, le ministère de l'Économie et des Finances, qui ne fournissaient que des informations sommaires, ainsi que le Bureau de Monétisation, qui ne détaillait pas les différentes transactions effectuées à partir des fonds PetroCaribe. En outre, nous avons jeté un regard sur les stations haïtiennes de radiodiffusion, ce média étant très populaire en Haïti, ainsi que sur les stations de télévision.

Malheureusement, nous n'avons pu les inclure dans notre échantillon d'étude, puisqu'elles n'étaient pas disponibles, car non archivées.

#### 4.7.1 La question

À l'analyse des cinq sujets principaux, répartis, pour certains, en sous-sujets décortiqués en 130 unités d'information, nous avons tenté de répondre à la question suivante : quelle est la perception de la presse écrite haïtienne de l'Accord PetroCaribe, dans un contexte de communication gouvernementale? Cette question a été appliquée pour le codage de toutes les unités d'information contenues dans le corpus de presse que nous avons constitué.

#### 4.7.2 Pourquoi une sélection de la presse écrite?

Les médias, dans leur rôle de démocratisation de l'information, assurent une fonction importante de communication au sein de la communauté. Plusieurs chercheurs (Gerstlé, 2008, Ollivier-Yaniv, 1997, Moatti, 1996, Cotteret et Emery, 1993, Chevallier *et al.*, 1983, etc.) ont démontré que le grand public compte sur la communication gouvernementale ainsi que sur les médias pour obtenir des informations sur les actions gouvernementales. Dans ce contexte, nous pensons qu'il est important de mieux comprendre l'état du discours médiatique haïtien sur le dossier PetroCaribe et la façon dont la presse aborde la question de la communication gouvernementale dans ce pays.

#### 4.7.3 Pourquoi *Le Nouvelliste* et *AlterPresse*?

Dans une société, le rôle des médias est incontournable. Toutefois, l'influence de la presse écrite en Haïti est restreinte par deux facteurs : le taux élevé d'analphabétisme et le faible tirage des médias écrits. Par ailleurs, nous devons souligner que *Le Nouvelliste*, le plus ancien quotidien haïtien, vieux de 115 ans, se trouve depuis déjà quelques années en situation de monopole. Ils étaient deux avant le séisme du 12 janvier 2010 : *Le Nouvelliste* et *Le Matin*.

Toutefois, *Le Matin*, également un journal centenaire, est devenu un hebdomadaire, depuis la catastrophe du 12 janvier 2010, alors que *Le Nouvelliste* paraît cinq jours par semaine (du lundi au vendredi). Ce dernier occupe donc une place importante en Haïti, avec un tirage d'environ 12 000 exemplaires par jour pour 10 millions d'habitants. Selon le propriétaire du journal, l'on observe un certain engouement des internautes pour la version en ligne du *Nouvelliste* au cours des dernières années – il estime entre 60 000 et 90 000 le nombre de visites quotidiennes effectuées sur le site de ce quotidien<sup>53</sup> – mais le taux d'abonnement à la version papier n'a pas vraiment changé. En plus de la région métropolitaine de Port-au-Prince, où l'on enregistre la majeure partie des abonnés, *Le Nouvelliste* couvre également quelques grandes villes du pays dont Cap-Haïtien, Port-de-Paix, Jérémie, Cayes et Jacmel.

Quant à *AlterPresse*, cette agence de presse publie exclusivement en ligne et recueille en moyenne 20 000 consultations par jour. Selon les données inscrites sur leur site Web<sup>54</sup>, *AlterPresse* est une agence lancée en janvier 2002 par le Groupe Médialternatif, qui « s'inscrit dans la dynamique du Droit à l'Information et à la Communication ». Cette agence de presse traite aussi, dans une certaine mesure, « des événements courants de l'actualité, à partir d'une perspective démocratique et de recherche d'alternative. Suivant une approche holistique, l'information diffusée par *AlterPresse*, principalement en français, créole, anglais et en partie en espagnol, provient de sources aussi bien nationales qu'internationales, [...] et rejoint à la fois un public haïtien et un public international.<sup>55</sup> » Selon l'administrateur du Groupe Médialternatif et rédacteur en chef de cette agence en ligne, *AlterPresse* est aussi présente sur les réseaux sociaux en ligne Facebook et Twitter. Pour sa part, l'éditeur de cette agence<sup>56</sup>, également coordonnateur du Groupe Médialternatif, nous a confirmé qu'« *AlterPresse* a pleinement intégré les outils et fonctionnalités du Web 2.0 qui permet une meilleure interactivité avec l'audience et de rejoindre les réseaux sociaux qui sont de nouveaux espaces de diffusion ». Sur Twitter et Facebook combinés, a-t-il ajouté, cette agence en ligne compte plus de 5000 adhérents.

---

<sup>53</sup> En date du mois d'octobre 2012.

<sup>54</sup> Consulté le 18 octobre 2012 à 7h.

<sup>55</sup> <http://www.alterpresse.org/spip?page=nous>, consulté le 18 octobre 2012, à 7h.

<sup>56</sup> Entretien du mercredi 28 novembre 2012, à 17h30.

#### 4.7.4 Le corpus

Notre corpus médiatique rassemble les parutions sur le dossier PetroCaribe dans *Le Nouvelliste* et *AlterPresse*. Nous avons cru qu'il était intéressant d'aborder le traitement du dossier PetroCaribe tel que fait par ces deux médias, afin de privilégier la diversité des sources. Notre corpus est constitué de 18 articles (totalisant 36 pages), parus entre septembre 2005 et décembre 2011 (voir appendice E). Cette période se situe entre les activités devant conduire à la signature de l'Accord et sa mise en œuvre. Les articles ont été répertoriés sur les sites Web du *Nouvelliste* et d'*AlterPresse*<sup>57</sup>.

Pour effectuer notre recherche sur les bases de données à partir du site Web des deux médias retenus, nous avons utilisé le mot « PetroCaribe » comme terme de recherche, en vue de repérer tous les articles qui contiennent ce mot. Pour le quotidien *Le Nouvelliste*, nous avons identifié 164 articles contre 90 pour *AlterPresse*. Nous avons retenu un échantillonnage de 18 articles sur PetroCaribe, choisis en fonction de la pertinence des sujets abordés au regard de nos intérêts de recherche. L'échantillon paraît faible, mais il est composé uniquement d'articles de fond nous permettant de cerner la perception de la presse écrite haïtienne sur la gestion de ce dossier par le gouvernement haïtien. La majorité des 254 articles recensés ne faisaient qu'une courte mention de PetroCaribe ou n'abordaient pas du tout l'aspect qui nous intéressait dans le cadre de notre recherche. Nous avons donc décidé d'exclure les mentions pour ne retenir que les 18 articles de fond portant spécifiquement sur PetroCaribe.

#### 4.7.5 La grille d'analyse du contenu médiatique

En vue d'effectuer le traitement du contenu médiatique, nous avons constitué la grille d'analyse en fonction de notre problématique de recherche, en ayant soin d'établir la

---

<sup>57</sup> [www.lenouvelliste.com](http://www.lenouvelliste.com) et [www.alterpresse.org](http://www.alterpresse.org). Ces deux sites ont été consultés en mai 2012.

classification suivante, conformément à la méthode Morin-Chartier : les sujets – les dossiers – les intervenants – les médias – les types de documents – les périodes.

#### 4.7.6 Les unités d'information

Pour cette analyse de presse, nous avons identifié toutes les unités d'information dans chacun des 18 articles retenus. Selon Chartier (2003, p. 71) :

L'unité d'information est constituée d'un contenu informatif circonscrit à l'intérieur d'une nouvelle, peu importe qu'il se répète ou qu'il change. Elle relève à la fois de la logique et de la linguistique [...]. Elle incarne le niveau le plus général de compréhension d'une idée [...]. L'unité est donc extraite de l'écriture pour désigner les éléments persistants d'une information à l'autre et objectiver le dénombrement [...].

Il s'agit, selon Leray (2008), d'une unité de mesure servant à découper le contenu de documents. Dans les articles sélectionnés aux fins d'analyse, nous avons dénombré les différentes unités contenues dans chaque segment, dans le strict respect du processus de décodage des informations devant aboutir à leur découpage en unités signifiantes. Nous avons aussi pris en compte, dans notre cadre d'analyse, les trois règles de segmentation des unités d'informations préconisées par Chartier (2003, p. 71) : l'identification des idées à retracer; leur définition précise; la sélection des catégories de classification du contenu. Nous nous sommes assuré que chaque unité d'information se rapporte à un sujet thématique précis et clairement énoncé, à une ou des catégories, à un ou des dossiers ainsi qu'à un ou des intervenants.

##### 4.7.6.1 Les sujets

Dans cette section, nous allons énumérer les thématiques qui seront prises en compte dans l'analyse de presse :

- Les fonds de PetroCaribe
  - Avantages et désavantages pour Haïti

- Gestion de ces fonds : échanges entre gouvernements et citoyens
  - o Échanges équilibrés
  - o Échanges déséquilibrés
  - o Absence de dialogue
  
- Reddition de comptes
  - o Transparence
  - o Bonne gestion des fonds
  - o Opacité communicationnelle
  - o Dépenses non justifiées et non détaillées
  
- Insuffisance d'informations
  
- Détournement de fonds
  - o Corruption
  
- Souveraineté
  - o Dépendance économique d'Haïti à l'endroit de la communauté internationale

#### 4.7.6.2 Les dossiers

Les termes suivants ont été retenus pour identifier 11 dossiers différents, à savoir :

- Aide pétrolière
- Bonnes conditions d'approvisionnement.
- Solidarité régionale
- Idéologie politique (Venezuela contre États-Unis)
- Géopolitique
- Liens historiques
- Avantages économiques
- Accélération du développement économique
- Exécution de projets sociaux
- Infrastructures
- Fonds d'urgence

#### 4.7.6.3 Les intervenants

Au total, quinze intervenants différents ont été relevés, soit les catégories d'intervenants suivants :

- Parlementaires
- Citoyens
- Journalistes
- Économistes
- Représentants de syndicats
- Ministres
- Premiers ministres
- Représentants des groupements organisés de la société civile
- Bailleurs de fonds internationaux
- Présidents haïtien et vénézuélien
- Diplomates
- Institutions anticorruption
- Communauté internationale
- Représentants des organisations citoyennes
- Représentants du collectif étudiant.

#### 4.7.6.4 Les types de documents

Trois types de documents ont permis de catégoriser les extraits de presse : les reportages, les analyses et les éditoriaux.

#### 4.7.6.5 Les périodes

Les articles de presse visés dans le cadre de cette analyse de presse sont publiés au cours des périodes suivantes :

- |                  |                 |                  |
|------------------|-----------------|------------------|
| - Septembre 2005 | - Mars 2009     | - Septembre 2010 |
| - Octobre 2005   | - Octobre 2009  | - Novembre 2010  |
| - Mars 2006      | - Novembre 2009 | - Juillet 2011   |
| - Avril 2006     | - Janvier 2010  | - Novembre 2011  |
| - Mai 2006       | - Mai 2010      | - Décembre 2011. |
| - Août 2006      | - Avril 2010    |                  |
| - Mai 2007       | - Juin 2010     |                  |

#### 4.8 Les médias sociaux

Nous avons également exploré le contenu des médias sociaux en ce qui a trait à l'Accord

PetroCaribe. Nous avons cherché à savoir si les articles de presse relatifs à ce sujet, publiés par *Le Nouvelliste* et *AlterPresse*, ont des liens avec les médias sociaux, notamment Facebook et Twitter. Nous avons aussi consulté les comptes Facebook et Twitter du ministère de l'Économie et des Finances, ainsi que ceux du Bureau de Monétisation, qui gère les mouvements des fonds de PetroCaribe.

#### 4.9 La validité de notre recherche

Dès le début de cette recherche, nous visions le respect scrupuleux des normes de validité scientifique de façon à éviter de fausser nos résultats ou de les biaiser. À partir même du choix de nos instruments de collecte des données, qui sont l'entrevue semi-dirigée et l'analyse de presse, nous nous sommes assuré des critères pertinents devant consacrer la validité de notre étude. Pour les entrevues, notre échantillon de personnes interrogées est représentatif dans la mesure où la taille a été choisie, non au préalable, mais plutôt en fonction de la saturation des données. Nous avons suivi la même rigueur scientifique au moment d'interpréter nos résultats afin de témoigner du comportement réel de nos répondants. Lamoureux (1992, p. 280) recommande que « le chercheur devrait choisir ou bâtir son instrument de telle sorte que même les sceptiques ne pourraient douter de l'exactitude des résultats obtenus. » Ce comportement, selon l'auteur (*ibid.*, p.315), « apporterait une réponse claire à la question de recherche. » En somme, nous avons tenu à respecter toutes les règles, dans la mesure du possible, pour tendre vers une recherche la plus valide possible. Nous avons été particulièrement attentif à ne pas nous laisser guider par notre subjectivité, par notre propre vision, en vue de ne pas compromettre cette validité.

Dans le cadre de notre analyse de presse, nous avons retenu un échantillonnage de 18 articles sur PetroCaribe, choisis en fonction de nos intérêts de recherche. Nous devons aussi signaler que, dans le cadre de cette analyse de presse, nous avons aussi eu des échanges téléphoniques avec les responsables de l'agence en ligne *AlterPresse*, ainsi qu'avec le secrétaire de rédaction du quotidien *Le Nouvelliste*, dans la perspective de compléter nos données sur les médias.

#### 4.10 Limites méthodologiques

L'entrevue semi-dirigée, il est vrai, nous permet d'avoir accès à une masse critique d'informations autour de la problématique étudiée. Grâce à la relation de confiance qui s'établit généralement entre les interlocuteurs, le chercheur est en mesure de parvenir à bien appréhender le phénomène à l'étude à travers les différentes perspectives abordées par les répondants. Cependant, il est possible de tomber dans certains pièges que cache une telle démarche : transcription inexacte et partielle, omission d'expressions, crédibilité des informations communiquées, manque d'interaction entre l'intervieweur et l'interviewé, caractère subjectif des interprétations, risquent de transformer cette entrevue semi-dirigée en « semi-interrogatoire » (Mongeau, 2008, p. 97). Le chercheur pourrait également être confronté à une certaine subjectivité, au moment de passer à la réduction des données, à partir de ses verbatims, en considérant de manière partielle le corpus étudié. Cela implique « un travail subjectif du chercheur, donc il serait illusoire de penser qu'un intervieweur, lorsqu'il analyse les données d'entretien, puisse être parfaitement à l'abri de tout biais. » (Boutin, 1997, p. 135). À cet égard, dans le traitement des verbatims, assez volumineux (205 pages en interligne simple), découlant de nos 16 entrevues, nous nous sommes tout de même efforcé de faire preuve d'objectivité de façon à éviter de biaiser l'interprétation de nos données, bien que nous soyons conscient qu'une parfaite objectivité n'est jamais entièrement atteinte, selon la remarque précédente de Boutin.

Quant à l'analyse de presse, nous avons été confronté à une pluralité d'articles qui ne répondaient nullement à notre problématique de recherche. Nous sommes parvenu à en extraire 18, en dépit du fait que nous avons espéré en avoir un peu plus. Mais la publication de peu d'articles sur le dossier PetroCaribe est en soi significative de la démocratisation limitée de l'information en Haïti, comme nous le verrons aux chapitres suivants. En outre, il y avait deux principaux quotidiens en Haïti, mais, tel que mentionné précédemment, après le séisme du 12 janvier, *Le Matin* s'est transformé en hebdomadaire. Malheureusement, on n'a pu repérer aucun article sur PetroCaribe à partir de son site Web, alors que d'autres articles y sont publiés. Cette autre source médiatique aurait servi à avoir une lecture plus complète et plus approfondie de la question. Nous nous sommes donc simplement référé au quotidien *Le*

*Nouvelliste*, plus une agence de presse, *AlterPresse*. Nous avons aussi souhaité compléter notre analyse de presse par quelques références issues de stations de radio ou de télévision haïtiennes, mais ces médias ne conservent aucune archive, donc il devenait très difficile d'obtenir des données sur PetroCaribe.

Nous étions toujours exigeant par rapport à notre recherche en faisant preuve de rigueur tout au long du processus de recherche : du choix de notre terrain et de nos outils méthodologiques, jusqu'à la collecte et l'analyse des données. Cependant, nous estimons que le fait d'être nous-même Haïtien nous a placé dans une situation délicate, surtout que cette recherche vise directement notre pays d'origine et de résidence, sans oublier notre engagement envers notre communauté d'appartenance. Nous demeurions conscient du risque de tomber dans le piège de la subjectivité. Autant d'embûches qui ont hanté notre esprit tout au long de cette recherche. Nous en sommes pleinement conscient et voilà pourquoi nous avons suivi de manière très stricte la procédure éthique prescrite tout en visant l'atteinte d'une grande rigueur scientifique en vue de garantir notre objectivité et de rester plus proche de la réalité de nos participants, notamment au moment de la réalisation des entrevues, comme l'a si bien expliqué Daunais (2003, p. 279) :

La relation de type amical, comme toute autre favorisant l'épanchement ou se rapprochant de la relation d'aide, n'est pas appropriée à la collecte de données. Elle peut même faire obstacle à cette collecte, compte tenu de son caractère trompeur. Il est vrai qu'elle dépouille la situation d'entretien de son caractère autoritaire et permet de gagner la confiance du sujet qui peut même « se laisser prendre au jeu » (surtout s'il éprouve un besoin d'amitié ou d'aide); momentanément, la personne interviewée peut donc manifester une collaboration optimale qui satisfasse le chercheur. Néanmoins, ce dernier est appelé à effectuer des « virages » occasionnels, en vue d'accomplir sa tâche.

Autant il était difficile de ne pas tomber dans les pièges de la subjectivité, autant notre propre vision d'Haïti aurait pu compromettre notre impartialité. Nous croyons que nous avons réussi à conserver une distance critique envers notre objet de recherche.

#### 4.11 Conclusion

Ce chapitre a permis de présenter les choix méthodologiques que nous avons effectués en vue de réaliser notre recherche sur la nature de la communication gouvernementale en Haïti. L'étude de cas, les entrevues, l'analyse de la documentation secondaire et l'analyse de contenu médiatique que nous avons adoptées comme techniques de recherche nous ont fourni les outils nécessaires en vue de réaliser la collecte de données requises pour documenter notre objet de recherche. L'élaboration d'un échantillon représentatif de la population à l'étude (les acteurs de la communication gouvernementale et les leaders de la société civile), la constitution d'un important corpus de documentation secondaire et d'un dossier d'extraits médiatiques nous ont permis de rassembler les données pertinentes sur notre étude de cas, l'Accord PetroCaribe. Au terme de cette collecte d'information, nous nous sommes senti prêt à « faire parler nos données », pour reprendre une expression de Mongeau (*ibid.*, p. 83). La présentation et l'interprétation de ces résultats feront l'objet des deux prochains chapitres.

## CHAPITRE V

### PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Au chapitre précédent, nous avons présenté les choix méthodologiques de notre recherche sur la communication gouvernementale en Haïti, à travers une étude de cas : l'Accord PetroCaribe. À cet effet, nous avons réalisé 16 entrevues en présentiel avec des leaders de la société haïtienne et des acteurs de la communication gouvernementale. La grille d'entrevue utilisée pour recueillir nos données auprès de ces 16 participants a été complétée par un questionnaire permettant de recueillir des informations sociodémographiques sur leur profil. En outre, quatre autres entrevues ont été effectuées par téléphone avec des représentants des médias. De plus, l'analyse d'un important corpus de documentation secondaire de même qu'une analyse de presse complètent les moyens utilisés pour notre collecte de données.

Nous allons maintenant procéder à la présentation détaillée de nos résultats. Nous tenons à rappeler que nos entrevues constituent l'essentiel de notre approche de recherche; c'est pourquoi nous accorderons beaucoup d'importance à la présentation des opinions et de la perception des participants à ces entrevues. Dans la seconde partie de ce chapitre, nous présenterons les résultats issus de l'analyse de notre corpus médiatique portant spécifiquement sur le cas PetroCaribe.

#### 5.1 Rappel de l'anonymat des participants aux entrevues

La présentation des résultats qui suit est conçue de manière à respecter scrupuleusement les principes d'éthique s'appliquant à toute recherche sur des sujets humains, notamment pour la question de l'anonymat<sup>58</sup> des répondants. Pour ce faire, en début d'entrevue, chaque répondant a cosigné avec nous un formulaire de consentement. Une copie de ce formulaire a été remise à chacun d'eux alors que nous en avons gardé un exemplaire dans nos archives, sous clé. Ce formulaire présente en résumé les grandes lignes de la recherche ainsi que les garanties d'anonymat des participants et de confidentialité des informations fournies. Nous respectons également l'anonymat des participants dans le traitement de leurs données sociodémographiques qui seront présentées dans la prochaine section.

## 5.2 Profil des répondants

Les participants à notre recherche proviennent de différents secteurs de la société haïtienne (professeurs d'université, étudiants, organisations de la société civile, syndicats, professionnels, partis politiques, associations de femmes, médias, etc.). Cette diversité des répondants assure la représentativité de notre échantillon par rapport à la population étudiée, telle que nous l'avons ciblée, c'est-à-dire des leaders de la société civile haïtienne qui sont des représentants de l'élite du pays et les acteurs de la communication gouvernementale.

### 5.2.1 Profil sociodémographique

En vue d'obtenir des informations sociodémographiques sur les 16 personnes interrogées lors des entrevues en présentiel<sup>59</sup>, nous leur avons soumis un questionnaire de 11 questions, qu'ils ont personnellement rempli avant le début de l'entrevue. Ces questions portent

---

<sup>58</sup> Pour ce faire, nous avons attribué un code à chaque répondant, constitué d'un sigle et d'un numéro que nous seul pouvons identifier.

<sup>59</sup> Excluant les quatre représentants des médias (*Le Nouvelliste* et *AlterPresse*) joints par téléphone. Il s'agissait de deux personnes travaillant au quotidien *Le Nouvelliste* et de deux autres œuvrant pour l'agence en ligne *AlterPresse*. Ces quatre représentants des médias étaient tous des hommes ayant une formation universitaire. Ils n'ont pas complété le questionnaire sociodémographique puisqu'ils étaient interrogés principalement pour obtenir des informations complémentaires à notre analyse de presse.

essentiellement sur le sexe, l'âge, la langue, la formation, le domaine d'activité, la situation familiale, l'emploi, le revenu et les activités associatives. Les personnes qui ont participé à cette étude sont toutes de nationalité haïtienne, elles sont majeures.

Des 16 personnes interviewées en présentiel, nous comptons sept femmes et neuf hommes. L'absence de parité entre les femmes et les hommes témoigne de la difficulté de recrutement que nous avons rencontrée. C'est peut-être une caractéristique propre à la société haïtienne, un trait culturel, que nous avons d'ailleurs interrogé sommairement dans notre cadre théorique et sur lequel nous reviendrons au prochain chapitre.

Quant à leur état civil, la majorité des interrogés sont mariés, soit 10 personnes, quatre femmes et six hommes. Quant aux autres : une femme et un homme sont célibataires; une femme et un homme sont divorcés; une femme et un homme sont veufs. Il n'y a pas de personnes séparées dans la liste de nos répondants.

Des 10 personnes mariées, une seule n'a pas d'enfant. Une des deux célibataires a un enfant, tandis que les deux personnes divorcées ont chacune un enfant. Les deux personnes veuves ont respectivement un et deux enfants.

L'âge des 16 répondants varie entre 31 et 61 ans et plus. Douze d'entre eux sont âgés entre 46 et 60 ans, deux autres entre 31 et 45 ans et deux répondants ont 61 ans et plus.

### 5.2.2 La scolarité

La presque totalité des participants sont de niveau universitaire. Le questionnaire sociodémographique a été préparé en français, puisque les deux langues officielles reconnues par la constitution haïtienne sont le français et le créole, bien que la majorité de la population adopte le créole comme langue d'usage. Les gens de la classe intermédiaire, dite classe moyenne, ainsi que ceux de la classe aisée ont tendance à s'exprimer prioritairement en français.

L'ensemble des répondants, soit 15 personnes sur 16, sont de niveau universitaire et le

dernier a indiqué avoir fait des études professionnelles. Des 15 universitaires, six ont atteint le niveau doctoral, tandis que les neuf autres ont un diplôme de maîtrise ou un baccalauréat. On constate donc qu'ils détiennent une scolarité bien supérieure à l'ensemble du peuple haïtien. Mais comme la population étudiée pour cette recherche était les leaders de la société et les acteurs de la communication gouvernementale, il est normal qu'ils bénéficient d'une diplomation universitaire.

### 5.2.3 L'emploi et le revenu

Nous avons effectué une catégorisation pour déterminer la nature de l'emploi et le revenu des répondants. Il s'agissait de savoir, dans un premier temps, si l'emploi qu'occupent ces derniers est permanent, temporaire, occasionnel, autonome ou si certains d'entre eux sont sans emploi. Les réponses fournies indiquent que presque tous les participants occupent un emploi permanent (soit 13 sur 16 personnes). Pour les autres, l'un détient un emploi temporaire et deux autres sont travailleurs autonomes.

Pour le revenu, nous avons établi une grille par tranches de 20 000 \$ US, pour rendre plus confortables les répondants dans leurs réponses. Cela leur a permis de rester dans l'approximation et de ne pas révéler directement leur revenu, puisque dans le milieu haïtien, on affiche généralement des réserves en ce qui a trait à ce type d'informations personnelles. Ainsi, aucun des seize participants ne s'est senti gêné de déclarer son salaire.

Nous avons indiqué le revenu annuel approximatif des interviewés en dollar américain, alors que la monnaie haïtienne est la gourde. Après le départ des Duvalier en 1986, on a assisté à une dévaluation progressive et importante de la monnaie de ce pays, qui était, avant 1986, en parité avec le dollar américain, à raison de cinq gourdes (équivalant à un dollar haïtien dans le langage du pays) pour un dollar américain. Si, au niveau de l'administration publique haïtienne, les salaires sont en gourdes, la réalité est différente au niveau du privé lequel, dans la majeure partie des cas, calcule les salaires en dollars US. En outre, la majeure

partie des prix affichés dans le commerce le sont en monnaie américaine<sup>60</sup>, ou l'équivalent affiché en gourdes. Pour éviter la complexité des conversions de devises, nous avons retenu le dollar américain pour présenter au Tableau 5.1 la répartition des 16 répondants par catégorie de salaire.

**Tableau 5.1**  
Le nombre de répondants par catégorie salariale (en dollar américain)

Entre 1000 \$ 20 000 \$	Entre 20 000 \$ 40 000 \$	Entre 40 000 \$ 60 000 \$	Entre 60 000 \$ 80 000 \$
4 répondants	5 répondants	4 répondants	3 répondants

Nous n'avons pas relevé de répondants qui gagnent un revenu annuel se situant au-delà de 80 000 \$ US. Les secteurs d'activité des participants sont variés : certains sont professeurs d'université, d'autres travaillent dans les domaines politique, culturel et des droits humains, ou encore dans les secteurs de la presse, de l'économie et de la finance, dans des organisations internationales, dans le secteur gouvernemental ou dans l'entrepreneuriat. Parallèlement, 15 des 16 participants se livrent à des activités associatives touchant les domaines suivants : politique, religieux, éducatif, civique, droits humains, patronal, féministe, communautaire, syndical, socioprofessionnel et médiatique.

### 5.3 La perception des répondants

Au terme de ces informations générales, portant sur le profil sociodémographique des 16 personnes interrogées en présentiel, nous allons à présent présenter leurs opinions, recueillies par le biais d'un schéma d'entretien. L'ordre de présentation de ces résultats est établi en fonction des thèmes abordés par les questions semi-dirigées qui constituaient ce schéma.

<sup>60</sup> Dans le premier cas, il faut faire la conversion, soit 42 gourdes pour 1 dollar US (en date du 26 mai 2012).

### 5.3.1 Leur connaissance du dossier PetroCaribe

La majorité des personnes rencontrées<sup>61</sup> (11 sur 16 répondants) affirment ne pas vraiment connaître le dossier PetroCaribe. Ils n'en ont entendu parler que très sommairement, surtout à travers les médias. Certains avouent ne disposer que de bribes d'information puisque, de façon générale, il n'y a pas eu de campagne d'information autour de ce dossier, qu'ils qualifient pourtant d'important et de sérieux, que ce soit pour le gouvernement haïtien ou pour le peuple haïtien. Tous nos répondants étaient toutefois en mesure d'affirmer qu'il s'agissait d'un accord bilatéral signé entre Haïti et le Venezuela qui fournit du pétrole à un prix préférentiel et à des conditions de remboursement qui s'étendent sur une période de 25 ans. Outre cela, l'information n'est pas disponible, comme l'explique l'un des interviewés, qui affirme que les renseignements concernant ces fonds ne sont pas vraiment rendus publics et que c'est à travers quelques informations fragmentaires, fournies par les médias, qu'il a appris que l'argent des fonds PetroCaribe a été utilisé dans des programmes d'urgence :

On sait qu'en 2006, le Parlement avait ratifié, en Assemblée nationale, un Accord sur la question de PetroCaribe, mais il n'y a pas trop d'informations qui circulent là-dessus. Même si on veut faire des recherches, ce n'est pas toujours facile de trouver des documents. Comment les fonds sont dépensés? On ne sait pas.<sup>62</sup>

Onze autres répondants sont du même avis. De ce nombre, un ancien officiel du gouvernement précise que sa connaissance est très limitée sur ce dossier parce que, justement, l'information ne circule pas, même à son niveau :

---

<sup>61</sup> Nos répondants ont été recrutés en fonction de leurs intérêts envers le dossier PetroCaribe, bien qu'ils affirment ne pas le connaître autant qu'ils le souhaitent. Cependant, nous devons préciser avoir voulu interroger des personnes qui représentent l'élite du pays, non pas les experts du ministère des Finances ou des organisations de lutte contre la corruption qui connaîtraient tous les rouages de l'Accord. Leurs opinions auraient pu biaiser nos résultats et n'auraient pas été représentatifs du niveau de connaissance générale de l'élite du pays. De ce fait, la validité des résultats n'est pas mise en cause. D'ailleurs, dès le début de cette recherche, nous avons respecté scrupuleusement les normes de validité scientifique de façon à éviter de fausser nos résultats ou de les biaiser. Nous avons suivi la même rigueur scientifique au moment d'interpréter nos résultats afin de témoigner du comportement réel de nos répondants. Et nous avons tenu à respecter toutes les règles, dans la mesure du possible, pour tendre vers une recherche la plus valide possible.

<sup>62</sup> Entrevue no 6.

Je me souviens, je suis allé au palais national avec les documents et le président a signé tout. Donc ce que je sais, c'est limité au texte de l'Accord, tel qu'il apparaissait à l'époque. Je ne connais pas les conclusions, je ne connais pas les résultats, je ne connais pas la manière dont les mécanismes ont été interprétés, les modalités, là, vraiment, non. Je ne sais pas.<sup>63</sup>

Presque tous les répondants disent avoir pris connaissance de ce dossier à travers les médias. Fait qui paraît étonnant, l'un de nos répondants, qui travaille dans la presse, dit n'avoir pas été informé des négociations entre Haïti et le Venezuela. Ce n'est qu'à travers une conférence de presse donnée par le président René Préal à son retour d'un séjour à l'étranger que l'annonce est faite, mais sans beaucoup de détails, comme l'affirment les onze répondants. Parmi les réponses fournies par les acteurs gouvernementaux ou par les citoyens intéressés par ce dossier, le problème reste la carence d'informations autour d'un dossier si capital pour Haïti :

On ne sait vraiment pas comment ces fonds sont gérés, mais le problème, c'est que le pays doit payer même si c'est sur 25 ans. L'important, c'est de savoir qu'est-ce qui est fait de cet argent. Malheureusement, au niveau communicationnel, tout est opaque dans ce pays. Donc, moi qui suis journaliste, je ne sais pas, que dire du citoyen ordinaire.<sup>64</sup>

L'un des interviewés considère la question dans la même optique. Sa vision n'est pas différente de celle des autres quand il avoue ne pas disposer suffisamment d'informations sur ce dossier dont il n'a pris connaissance que par la presse : « Je n'ai que des bribes d'informations, c'est-à-dire l'information qu'on retrouve dans les médias.<sup>65</sup> »

Quant aux cinq répondants avouant disposer d'un peu plus d'information, dont quatre sont des acteurs ou d'anciens acteurs de la communication gouvernementale, les propos dénotent une attitude envers PetroCaribe quelque peu différente, soit pour avoir maîtrisé le dossier par leurs fonctions, soit pour y avoir joué un rôle actif, ou encore pour y avoir accordé un intérêt particulier. Ce qui est intéressant dans leur position, c'est la contradiction qui

---

<sup>63</sup> Entrevue no 10.

<sup>64</sup> Entrevue no 7.

<sup>65</sup> Entrevue no 9.

entoure leurs propos. Chacun de ces cinq répondants aborde le sujet différemment, selon son expérience spécifique. Par exemple, l'une des répondantes est une parlementaire affirmant être bien imprégnée de ce dossier, pour l'avoir voté; pour elle, cet Accord offre une certaine ouverture au gouvernement haïtien pour s'engager plus profondément dans une relation avec les pays du Sud. Selon elle, Haïti pourrait mieux profiter de ce traité, qui ne devrait pas seulement se limiter à une question « d'achat et de vente de carburant », mais surtout il pourrait « permettre au pays de pouvoir réduire la pauvreté, qui est la principale cause structurelle de ce que nous sommes aujourd'hui comme peuple, comme nation.<sup>66</sup> » Traitant de l'importance de cet Accord, elle en a profité pour établir une comparaison entre l'aide fournie en Haïti par les pays du Nord et celle des pays du Sud (Venezuela, Cuba et d'autres pays de la Caricom) dont la contribution est supérieure aux premiers « quand on fait le cumul des apports » (*ibid.*).

Cette approche de notre seizième répondante concorde un peu avec celle de la quatorzième, qui confirme l'importance de ce dossier pour le gouvernement haïtien, percevant l'Accord PetroCaribe comme « une certaine marge de manœuvre par rapport aux grands bailleurs internationaux.<sup>67</sup> » Aux yeux de cette personne, cela paraît comme une alternative intéressante pour Haïti, qui est, selon elle, trop dépendante de certains pays comme le Canada, les États-Unis et la France. Cette coopération avec un pays du Sud a « une incidence financière immédiate et importante » (*ibid.*) pour le gouvernement et pour Haïti. Cependant, cette répondante a formulé d'importantes réserves, à l'instar de la majeure partie des participants, sur le manque d'informations disponibles autour de cet Accord et sur la gestion des fonds :

Avec une implication financière aussi importante, donc c'est un dossier capital. Mais bien évidemment, à partir du moment où c'est capital pour le gouvernement [...], c'est un dossier évidemment aussi fondamental pour la population haïtienne, malheureusement, qui n'est pas suffisamment informée, qui n'a pas suffisamment conscience de cette importance-là, et peut-être qu'on pourra développer plus loin, parce qu'il y a une espèce de gestion un peu bizarre de ce dossier.<sup>68</sup>

---

<sup>66</sup> Entrevue no 16.

<sup>67</sup> Entrevue no 14.

<sup>68</sup> Entrevue no 14.

Un professionnel de la communication gouvernementale attribue plutôt ce manque d'information qui entoure le dossier PetroCaribe à un héritage de la période dictatoriale des Duvalier. Il met en doute que le gouvernement haïtien ait une stratégie de communication, tant pour ce dossier que pour tous les autres. Haïti, a-t-il précisé, n'a pas la pratique de rendre des comptes, d'expliquer le pourquoi de ses actions. Toutefois, ce répondant admet qu'il y a un effort qui se déploie aujourd'hui dans ce sens, qu'il qualifie de « pratique nouvelle.<sup>69</sup> » Les efforts démocratiques, ou plutôt ce qu'il appelle « les balbutiements de la transition démocratique » (*ibid.*), ont amorcé ce changement de mentalité, tant au niveau des gouvernants que des gouvernés, a-t-il expliqué, en précisant que c'est avec des efforts constants qu'on parviendra à forcer les pouvoirs publics à assumer leur devoir de communication :

Vous savez qu'Haïti est un pays à tradition autocratique, autoritaire, où le modèle dominant s'inspire fortement des différentes dictatures qui ont marqué l'histoire du pays, qui font que l'Haïtien, le citoyen haïtien en général, n'est pas toujours très disposé à communiquer des informations, donc a fortiori, les gouvernants aussi, non plus, n'ont pas tendance à le faire [...]. Donc, même l'espace institutionnel n'était pas conçu pour répondre à un tel besoin [...].<sup>70</sup>

Il a également évoqué les difficultés d'ordre technologique auxquelles est confronté son pays, en ce qui a trait aux nouvelles technologies de l'information et de la communication puisque, selon lui, la majorité de la population n'y a pas accès : « les outils de communication modernes ne sont pas à la portée des citoyens haïtiens, ce qui rend toute stratégie extrêmement difficile, mais pas impossible » (*ibid.*). D'autre part, ce répondant a souligné comme autre obstacle la question du rationnement de l'énergie électrique, qui « n'est pas disponible sur l'ensemble du territoire, ce qui rend l'interaction entre les gouvernants et les gouvernés extrêmement difficile » (*ibid.*). Il a évoqué la configuration socio-économique du pays comme l'une des entraves à la mise en place d'un système de communication gouvernementale. Par exemple, la population haïtienne a un accès limité à un poste de

---

<sup>69</sup> Entrevue no 8.

<sup>70</sup> Entrevue no 8.

télévision, contrairement à la radio, qui a beaucoup d'importance au sein de la population.

La radio joue un rôle essentiel dans, je dirais entre guillemets, la politique de communication en Haïti, parce que c'est le seul outil qui soit le plus à la portée de l'ensemble de la population. C'est le moyen que les différents gouvernements ont souvent utilisé pour être sûrs de pouvoir toucher un maximum de citoyens.<sup>71</sup>

Cependant, estime ce répondant, il faut tenir compte des limites de pénétration de la radio en milieu rural. En effet, la topographie du pays rend les ondes hertziennes difficilement accessibles; il faudrait des investissements assez considérables pour assurer les relais requis afin que la radio soit accessible à l'ensemble du peuple haïtien.

Le taux élevé d'analphabétisme en Haïti constitue, à son avis, un autre handicap majeur à l'évolution de la communication gouvernementale. En considérant tous ces aspects, notre interlocuteur pense qu'il est difficile de parvenir à la cohésion sociale en Haïti « parce qu'on n'arrive pas à construire des messages qui, pour être véhiculés, trouvent les canaux qui concernent l'intérêt général » (*ibid.*). C'est dans cet ordre d'idées qu'il parle de « polarisation de la vie politique haïtienne », qui serait une conséquence de cette « absence de communication » qui découle justement des nombreuses carences dont font état ses commentaires. Il conclut :

Donc, la communication entre les gouvernants et les gouvernés continue à se faire de manière tout à fait archaïque, soit à travers des groupes partisans. Dans ce cas, donc à ce moment-là, on ne peut pas parler de communication gouvernementale parce que ce ne sont pas des messages destinés à l'ensemble des citoyens dans le but d'adresser une problématique qui concerne l'intérêt général ou l'ensemble de la société, mais ce sont des canaux de transmission des intérêts d'une équipe au pouvoir, par exemple. (*Ibid.*)

Ce répondant reconnaît toutefois que PetroCaribe est d'une extrême importance pour un pays comme Haïti, en proie à toutes sortes de besoins, surtout en termes d'infrastructures. Aucun des seize interviewés n'a affirmé le contraire. D'ailleurs, ils ont tous admis que cet Accord est comme une alternative à l'aide fournie par les grands bailleurs internationaux, qui

---

<sup>71</sup> Entrevue no 8.

imposent le plus souvent un grand nombre d'exigences dans le cadre des procédures conduisant au décaissement des fonds.

Une répondante, qui fut impliquée dans la communication gouvernementale, a abondé dans le même sens, mais en insistant, comme plusieurs autres, sur le côté géopolitique de la question. Elle a expliqué que le Venezuela, étant une puissance montante, cherche à étendre sa zone d'influence au détriment des autres alliés d'Haïti. Cela confirme, d'après elle, le sentiment anti-FMI, anti-Banque mondiale qui s'installe dans l'environnement haïtien.

### 5.3.2 Un dossier aux intérêts lourds de portée

Les points de vue des participants sur cet aspect du dossier PetroCaribe sont tous identiques. Selon eux, cet Accord cache d'importants intérêts financiers (de fortes sommes d'argent étant en cause) ainsi que des enjeux politiques non avoués. Pour certains répondants, parler de « gros intérêts » renvoie automatiquement à la question géopolitique et géostratégique du Venezuela, tel que le confirme une répondante : « Il y a de la politique volontariste du président Chavez de constituer un bloc dans la région pour équilibrer un peu les relations avec, en particulier, les États-Unis d'Amérique. Il n'y a donc pas de doute que l'enjeu est majeur.<sup>72</sup> » Un autre participant considère la question dans la même optique, expliquant que le Venezuela est aujourd'hui en situation de positionnement géostratégique dans la zone, essayant de damer le pion aux Américains en prônant une remise en question de la doctrine de Monroe : l'Amérique aux Américains. Inspiré de la Révolution castriste à Cuba, le Venezuela, selon ce participant, essaie maintenant de se positionner au même titre que le Brésil comme un grand leader de cette zone, misant sur son pétrole pour se faire des amis et faire passer sa philosophie et son idéologie. D'ailleurs, le président Chavez parle même de la révolution bolivarienne :

Donc, il y a un ensemble d'idées charriées avec cette question de révolution bolivarienne et le Venezuela, en se servant du pétrole, se cherche des alliés qui doivent voter pour lui, tant à l'OEA qu'à l'ONU et dans toutes les sphères de

---

<sup>72</sup> Entrevue no 14.

décisions où il faudrait vraiment réfléchir entre voter pour le Venezuela et ne pas voter. Par le PetroCaribe à travers des accords bilatéraux, le Venezuela se positionne pour obtenir ce qu'il veut et mieux damer le pion au géant américain qui est tout près.<sup>73</sup>

Ces intérêts lourds de portée renvoient également aux retombées positives en termes financiers pour Haïti, tandis que pour d'autres, ils sont perçus sous un angle de corruption ou de détournement de fonds : « Dès qu'on mobilise des sous américains<sup>74</sup>, ça prend une importance exponentielle. Donc forcément, ça soulève des appétits. Ça crée des frictions<sup>75</sup> », au point que « des scandales ont éclaté autour du dossier, qui a été décrié et qui fait l'objet de grandes controverses<sup>76</sup> ». Autant d'éléments qui peuvent influencer la perception des répondants sur la politique communicationnelle du gouvernement haïtien que nous allons présenter dans la section suivante.

### 5.3.3 Leur perception de la politique de communication du gouvernement

Au cours de nos entrevues, il est ressorti que la perception de la politique de communication du gouvernement varie selon les répondants, bien que tous soient d'accord sur la faiblesse de la communication gouvernementale en Haïti. Pour certains d'entre eux, le gouvernement n'a pas de politique de communication et n'en a jamais eu. Ils justifient cette opinion par l'absence de communication ou encore par la non-communication, considérée comme un choix politique. D'autres répondants imputent la responsabilité de cette lacune communicationnelle à la population haïtienne, qui accepterait tout ce qu'on lui offre, n'étant pas assez exigeante ou ne l'étant pas du tout : « C'est un manque de culture de la population d'avoir des informations sur son gouvernement. Cette culture démocratique d'exiger des données et de comprendre, également, que vous allez léguer aux générations futures une

---

<sup>73</sup> Entrevue no 11.

<sup>74</sup> Les compagnies pétrolières haïtiennes qui achètent du carburant de l'État haïtien (fourni par le Venezuela dans le cadre du Programme de PetroCaribe) paient en devises américaines.

<sup>75</sup> Entrevue no 8.

<sup>76</sup> Entrevue no 12.

dette, cela ne fait pas partie de la culture du citoyen haïtien moyen.<sup>77</sup> » Même réaction d'un autre interviewé :

Les dirigeants gèrent le domaine public comme leur propriété privée. Donc, ils ne se sentent pas obligés de donner des explications à la population et les citoyens n'exigent pas des dirigeants qu'ils leur fournissent, en quelque sorte, qu'ils lui fournissent des explications. À partir de ce moment, donc, c'est une sorte de boîte noire, on ne sait pas ce qui se passe [...]. Et ce n'est pas seulement au niveau du programme PetroCaribe, mais quel que soit le fonds accordé à l'État haïtien.<sup>78</sup>

Cette approche est partagée par un autre répondant, qui abonde dans le même sens, en affirmant que les dirigeants haïtiens se comportent « comme des dieux », ne devant d'explications à personne :

Malheureusement, il n'y a jamais eu aucune politique de communication pour expliquer aux gens ce qu'est PetroCaribe. Qu'est-ce qu'il y a de bénéfiques et qu'est-ce qu'on va faire avec l'argent du bénéfice? On n'a jamais eu d'explication ni des dirigeants passés, ni des nouveaux dirigeants.<sup>79</sup>

Quelques interviewés sont plus catégoriques dans leur réponse. L'un d'eux précise qu'il n'y a pas eu de volonté affirmée et soutenue de la part du gouvernement pour informer la population : « Et là, je ne parle pas d'un gouvernement en particulier, je parle de l'ensemble, soit de 1986 à nos jours. Il n'y a jamais eu une politique de communication, une communication gouvernementale planifiée.<sup>80</sup> » C'est également le cas de cette participante, qui assimile la politique du gouvernement à de la propagande : « C'est une politique de communication qui se détourne de la communication pour aller vers de la propagande.<sup>81</sup> » Cette absence de communication<sup>82</sup> s'étend à tous les accords de coopération ou financiers signés par le gouvernement haïtien. Une autre participante, plus catégorique, est allée jusqu'à

---

<sup>77</sup> Entrevue no 16.

<sup>78</sup> Entrevue no 4.

<sup>79</sup> Entrevue no 3.

<sup>80</sup> Entrevue no 9.

<sup>81</sup> Entrevue no 14.

<sup>82</sup> Entrevue no 13.

confirmer le difficile accès à l'information, en Haïti :

On est dans un pays où les dirigeants ne communiquent pas ou, du moins, l'accès à l'information est un gros problème, même pour les journalistes. On ne veut pas que vous fouilliez dans les tiroirs. Il y a tellement de zones d'ombre, tellement de boîtes noires qu'on pourrait aussi trouver dans les placards des dirigeants.<sup>83</sup>

Le point de vue de cette répondante ne contraste pas avec ceux de l'ensemble des participants à notre recherche. En effet, pour elle, le droit à l'information, dans son pays, est vraiment bafoué :

Si vous voulez mener par exemple une enquête sur la gestion des fonds de PetroCaribe, vous allez passer plusieurs années à faire le va-et-vient dans les ministères [...]. En Haïti, les informations circulent difficilement. Nous autres, au niveau de notre organisation, nous avons notre propre stratégie afin de collecter des informations pour pouvoir produire des rapports, mais ce n'est pas facile pour nous. Je parle ici d'expérience.<sup>84</sup>

Dans cet ordre d'idée, un autre interviewé exprime les mêmes préoccupations. Son expérience en tant qu'acteur de la communication gouvernementale lui permet d'évaluer négativement l'approche communicationnelle du gouvernement. Pour lui, c'est, sans détour, la politique du silence. En dépit de ses responsabilités dans le système communicationnel et de ses efforts pour faire circuler l'information sur PetroCaribe, il explique avoir fait face à de grandes résistances; il a travaillé dur pour, par exemple, porter son ministre à faire une publication sur le dossier, parce que, à l'époque, circulaient de nombreuses rumeurs sur la dilapidation des fonds, alors qu'en principe, aucun décaissement n'était effectué. Il a réussi finalement à le convaincre, explique cet interviewé. Mais pourquoi cette résistance et à qui cela va-t-il servir, se demande-t-il? Il confesse que la majeure partie des citoyens ignorent le contenu de cet Accord qui, pourtant, est d'une grande importance pour eux et pour le pays tout entier :

J'ai dû aller puiser chaque mois quelques informations au niveau du Bureau de

---

<sup>83</sup> Entrevue no 7.

<sup>84</sup> Entrevue no 6.

Monétisation pour préparer une petite publication à mettre sur le site et l'envoyer ensuite à certains journalistes-clés. Donc, à part cette publication officielle sur PetroCaribe, mais qui traite davantage de l'état de compte, de la situation financière, rien en termes de ses tenants et aboutissants.<sup>85</sup>

Cette problématique se rapportant aux objectifs de la politique communicationnelle du gouvernement haïtien prend également d'autres dimensions. Des acteurs ou d'anciens acteurs de cette politique communicationnelle admettent qu'à cet égard, il n'y a effectivement pas de politique de communication définie. Par ailleurs, pour certains d'entre eux, le dirigeant haïtien, en regard de « l'environnement d'instabilité et d'incertitude<sup>86</sup> », cherche d'abord à garantir son pouvoir ou son mandat, donc, « il va choisir de communiquer d'abord sur son mandat » (*ibid.*).

Absence de politique de communication, politique de communication incohérente, politique du silence, déficit de communication, boîte noire : voilà autant d'expressions que les répondants utilisent pour qualifier la politique de communication du gouvernement haïtien, sur la base de leur évaluation à travers le dossier PetroCaribe.

#### 5.3.4 Gouvernement et citoyen : transparence, dialogue et participation

##### 5.3.4.1 Transparence

La question de la transparence constitue une priorité pour les répondants qui sont très prolifiques sur ce sujet dans leurs réponses. C'est l'un des aspects de la problématique communicationnelle du gouvernement haïtien qui, selon nos participants, préoccupent le plus les citoyens, qui attendent constamment de voir s'installer entre eux et leurs dirigeants une atmosphère de dialogue, de transparence et de participation, même quand certains répondants se plaignent du manque d'exigence des citoyens haïtiens qui ne demandent pas des comptes à leurs dirigeants. L'Accord PetroCaribe a servi à exacerber les attentes des citoyens. C'est à

---

<sup>85</sup> Entrevue no 11.

<sup>86</sup> Entrevue no 12.

partir de cet Accord que, d'après les personnes interviewées, les citoyens évaluent la politique communicationnelle de leur gouvernement : son niveau de transparence ou d'opacité, sa propension au dialogue ou à la retenue de l'information. Cette section de nos résultats permet de noter les préoccupations de nos participants en ce qui a trait à la nature et aux finalités de cette politique communicationnelle. À ce sujet, les postures des divers répondants ne divergent pas beaucoup.

Considérant notre étude de cas, les personnes que nous avons interviewées affirment qu'il ne s'agit pas d'un dossier totalement transparent. La majeure partie des interviewés admettent en effet que les notions de transparence, de dialogue et de participation ne sont qu'un leurre et que l'information gouvernementale ne circule pas, qu'il n'y a pas d'échange et, qu'en outre, les citoyens ne sont pas impliqués dans les affaires publiques. Des 16 participants interviewés en présentiel, si on établissait des statistiques de réponse négative sur la question de transparence, on en dénombrerait 12 à avoir affiché une position négative radicale, alors que quatre autres sont un peu plus modérés, plus nuancés. L'un de ceux qui sont très négatifs quant à la transparence du gouvernement explique les difficultés qu'éprouvent les médias à se procurer l'information requise :

La presse indépendante s'est efforcée de jouer un rôle dans ce dossier et a pu accéder à des bribes d'informations. Comme je le disais tantôt, les données auxquelles nous accédons via la presse me paraissent insuffisamment documentées. Probablement que cette presse indépendante, qui s'est efforcée d'avoir des informations, n'a pas disposé de tout ce qui serait nécessaire pour une bonne compréhension publique de ce dossier, qui est très peu transparent.<sup>87</sup>

Une autre répondante est plus radicale : le dossier PetroCaribe est totalement opaque. Les citoyens ne sont pas au courant des finalités de cet Accord. Les nombreuses visites effectuées par le président Préval n'ont pas permis, selon elle, d'obtenir des informations pertinentes sur ce dossier. Quoique plus tranchée, sa position résume les points de vue de presque tous les participants – qu'ils soient des leaders de la société haïtienne ou acteurs du secteur gouvernemental – alors qu'ils se plaignent de la non-disponibilité des informations sur

---

<sup>87</sup> Entrevue no 1.

PetroCaribe. En dépit du fait qu'elle soit l'une des responsables d'une salle des nouvelles, elle ne détient pas une grande connaissance de cet Accord. Même des dirigeants gouvernementaux ne sont pas toujours eux-mêmes informés de ce qui se fait dans leur propre réseau, souligne-t-elle :

Je me souviens, le premier ministre démissionnaire Gary Conille avait annoncé, je crois en janvier 2012, que les informations allaient être disponibles sur plein de choses sur le site de la primature. Quand je dis sur plein de choses, sur la politique gouvernementale. Mais quand j'ai été, je n'y ai pas vu grand-chose. Je ne sais pas si je peux extrapoler, mais avoir des informations dans ce pays, même pour un membre du gouvernement, est difficile. Même le premier ministre a demandé des informations sur les contrats signés sous le gouvernement précédent, il ne les a pas eues. Donc, si des ministères refusent d'informer le premier ministre, je ne parle pas du citoyen, alors [...].<sup>88</sup>

Une interviewée considère la transparence comme un outil qui permet aux citoyens de comprendre certains paramètres conduisant au changement réel et, surtout, d'analyser avant d'évaluer. « C'est bien dommage que le gouvernement haïtien ne s'en serve pas pour éduquer la population », explique-t-elle.

Par ailleurs, si 12 répondants soutiennent que la communication du gouvernement haïtien, à travers PetroCaribe, est loin d'être transparente, la position de quatre autres est plus nuancée (l'un d'eux est très positif), affirmant que le dossier n'est pas si opaque qu'on le pense. L'un de ceux-ci, un professionnel de la communication gouvernementale, estime que la notion de transparence peut être envisagée sous plusieurs angles. Le fait de construire des routes, des écoles, de poser des actions, etc. constitue une forme de transparence non achevée. Toutefois, il reconnaît « qu'il n'y a pas suffisamment d'efforts pour entrer dans les détails.<sup>89</sup> »

Les propos du répondant suivant souscrivent à la même logique :

En fait, est-ce qu'on peut dire qu'il n'est pas su, n'est pas commenté en public

---

<sup>88</sup> Entrevue no 7.

<sup>89</sup> Entrevue no 6.

[...]? Non. On ne peut pas l'affirmer. Ça ne veut pas dire non plus que ce dossier est clair. Donc là, il faut trouver un moyen terme, mais il y a toujours un mystère qui cache l'ensemble des contrats signés par l'État haïtien avec d'autres États.<sup>90</sup>

Même remarque pour cet autre participant : « Disons qu'il y a un degré de transparence, mais peut-être pas le niveau que nous autres, citoyens, nous autres, organisations de la société civile, nous aurions souhaité et que nous ne trouvons pas.<sup>91</sup> »

Une ancienne représentante du secteur communicationnel gouvernemental est plus directe. Selon elle, tout est connu, tout est divulgué, tout est transmis : les mécanismes de décaissement, les contrats avec le gouvernement, l'utilisation de l'aide, la mise en œuvre des projets, etc. Elle explique avoir été à l'origine de nombreuses campagnes de communication entourant le dossier PetroCaribe, donc, à son avis, on ne peut nullement parler d'opacité : « Le rapport de décaissement selon la loi a été fourni en temps et lieu, devant toutes les caméras. Même à qui a été l'argent, pour faire quoi, tout ça a été dit et montré à tout le monde.<sup>92</sup> »

Transparent, pas assez transparent, pas transparent du tout : les réponses sont donc partagées. Allons voir si les proportions qui sont en fort déséquilibre dans cette partie seront les mêmes sur la pratique du dialogue et la participation entre le gouvernement et le citoyen, en considérant, entre autres, le dossier PetroCaribe.

#### 5.3.4.2 Dialogue

Les réponses fournies par les répondants renvoient à une certaine précarité en ce qui a trait aux échanges entre le gouvernement et le citoyen. Cependant, les réponses des participants eux-mêmes sont plus nuancées. Plusieurs identifient la cause de cette faiblesse dialogique à un manque d'engagement et d'organisation de la société civile. Selon eux, il faut

---

<sup>90</sup> Entrevue no 9.

<sup>91</sup> Entrevue no 5.

<sup>92</sup> Entrevue no 12.

mettre en place des mécanismes de façon à créer des groupes de pression, en vue de forcer le gouvernement à dialoguer avec la société civile : « Nous avons du mal à faire ce que nous avons à faire et ça, c'est un problème, les mécanismes existent, mais de manière non institutionnalisée en termes de dispositifs de gouvernance de la part de l'État.<sup>93</sup> » Toutefois, on note un bémol : un représentant de la société civile pense qu'un pas a été franchi dans ce domaine. Une tentative de dialogue entre les dirigeants et la société civile a été initiée. Il prend en exemple les différentes rencontres avec les responsables du ministère des Finances autour de la préparation du budget 2011-2012 ayant conduit à une prise en compte de certaines préoccupations et recommandations exprimées par la société civile. Il le confirme dans les propos suivants :

Nous autres, au niveau de notre organisation, nous avons eu une rencontre avec le ministre de l'Économie et des Finances et nous lui avons présenté notre lecture du projet de budget 2011-2012. Nous avons également produit des recommandations et des remarques, etc., et le ministre a eu ces documents avant la rencontre et il a pu répondre à un certain nombre de nos préoccupations. Ce qui signifie que nous avons la possibilité quand même de faire connaître notre point de vue et ceci, depuis près de six ans, nous le faisons.<sup>94</sup>

Une autre participante, une ancienne cadre de la communication gouvernementale, abonde dans le même sens, en mettant l'accent sur le souci du gouvernement de partager l'information et de « rendre les gens beaucoup plus informés.<sup>95</sup> » Elle a donné l'exemple d'un Observatoire de l'action des politiques publiques à partir duquel se déroulaient des interactions entre des dirigeants et les citoyens sur les activités de l'État au temps où elle coordonnait la communication gouvernementale :

Il y a des citoyens qui organisent des forums, des meetings. Les dirigeants se présentent dans ces rencontres souvent animées par un journaliste très connu et très respecté, Michel Soukar, et il y a un panel qui axe les questions sur les dossiers. Nous avons été dans ces rencontres pour présenter l'état d'avancement, je parle de la période 2008-2009, du dossier PetroCaribe. (*Ibid.*)

---

<sup>93</sup> Entrevue no 14.

<sup>94</sup> Entrevue no 5.

<sup>95</sup> Entrevue no 12.

Nous avons noté que, dans la majeure partie des points de vue exprimés à ce sujet, en dehors des autres dispositifs existants comme les collectivités territoriales, les interviewés font référence à la presse comme étant le meilleur dispositif de dialogue utilisé par les citoyens pour exprimer leurs revendications aux dirigeants, mais toutefois sans aucune garantie d'un retour d'information :

Je pense aux citoyens qui, par voie de presse – les journaux, les revues, la télévision ou la radio – vont exprimer certains desiderata ou des mécontentements, des frustrations, mais rien ne dit qu'il y a quelque part, au niveau de l'État, en tout cas au niveau du gouvernement, une instance qui est mise en place pour recueillir, traiter, canaliser et répondre. Je n'en suis pas sûr.<sup>96</sup>

D'autres participants reviennent avec la question de la passivité des citoyens qui n'imposent pas un retour d'information au gouvernement. L'un des acteurs de la communication gouvernementale<sup>97</sup>, à l'instar de plusieurs autres intervenants, que ce soit du secteur gouvernemental ou du côté citoyen, attribue cette attitude de la population à son manque d'éducation, à son niveau intellectuel trop faible et surtout à son analphabétisme. Selon lui, les citoyens se contentent d'encaisser, mais ne demandent pas d'explication sur le prix, par exemple, d'un kilomètre de câble, sur le coût réel de la construction d'un bâtiment scolaire, etc. À son avis, le gouvernement peut répondre, mais les citoyens ne sont pas demandeurs. En même temps, il n'est pas difficile de constater aussi que le citoyen n'exprime pas ce besoin en raison de sa sous-éducation. En fonction de ces constats, la demande d'information est beaucoup plus élevée dans la couche éduquée de la population. Ainsi, plus le niveau d'éducation du citoyen est élevé, plus il est demandeur d'informations, plus il est exigeant, note l'un de nos répondants<sup>98</sup>. Selon lui, on est dans un milieu affichant un taux d'éducation très faible, ce qui explique que cette demande d'information soit aussi précaire. Il nous confie :

Les gens ont d'autres préoccupations, en termes de demandes d'informations. Ce

---

<sup>96</sup> Entrevue no 1.

<sup>97</sup> Entrevue no 8.

<sup>98</sup> Entrevue no 8.

qu'ils ont besoin de savoir, c'est dans quel délai, quand et comment ils vont pouvoir avoir par exemple une couverture scolaire suffisante, trouver suffisamment d'établissements scolaires pour envoyer leurs enfants à l'école et qu'ils seront pris en charge. À ce moment-là, le gouvernement peut se contenter de dire : voilà, je vais construire cent écoles. Le citoyen, à ce moment-là, n'a pas besoin de savoir dans quelles conditions ces cent écoles ont été construites. L'essentiel, c'est qu'il voit ces cent écoles et que les enfants y ont accès.<sup>99</sup>

Par conséquent, si l'on en croit certains répondants, seul le citoyen ayant un niveau de connaissance moyen ou élevé a la préoccupation d'exiger, de comprendre et d'évaluer. Le gouvernement profite de ce vide pour agir à sa guise, en ne se sentant pas obligé de dialoguer ou de rendre des comptes, comme le confirme cette répondante du secteur de la communication gouvernementale, qui pense que l'accès à l'information demeure une préoccupation pour les nantis, les éduqués et les intellectuels :

En référence à ceux qui vivent dans l'arrière-pays [...], parler de contrats, d'accords, de convention, ça resterait toujours dans les discours de ceux qui ont accès aux connaissances, qui ont une certaine compétence, des capacités de comprendre la nécessité d'être informés pour influencer les politiques publiques. Et à mon avis, si le citoyen n'est pas à ce niveau, ceci n'est pas considéré comme étant nécessaire et n'est pas pour lui une priorité.<sup>100</sup>

Une autre répondante, plus catégorique, pense que ce n'est pas une préoccupation du gouvernement de dialoguer avec le citoyen. Elle évoque les nombreuses émissions de ligne ouverte constituant une pratique courante en Haïti, où des auditeurs font passer leurs revendications, déversant leurs frustrations. Toutefois, selon elle, c'est comme un jeu de hasard. Leurs voix peuvent être entendues ou non, « mais le plus souvent, on les ignore.<sup>101</sup> » Ce point de vue est partagé par deux autres participants, qui mettent l'accent sur l'absence de volonté du gouvernement d'interagir, de communiquer avec les citoyens sur les grands dossiers, dont PetroCaribe : « Je dirais de préférence qu'il existe de la part du gouvernement une volonté manifeste de ne pas fournir des informations à la population en ce qui a trait à

---

<sup>99</sup> Entrevue no 8.

<sup>100</sup> Entrevue no 16.

<sup>101</sup> Entrevue no 7.

certains dossiers où les dirigeants sont en train de manipuler des fonds importants.<sup>102</sup> » Cette manière de penser ne peut pas être généralisée, comme le souligne un autre participant, mais il n'en demeure pas moins que le dialogue souhaité par le citoyen puisse se tenir, mais sans grand espoir de satisfaction. Ainsi, un ancien acteur de la communication gouvernementale prétend qu'il y a toujours une possibilité pour les citoyens de s'exprimer, d'une manière ou d'une autre, bien que :

Ce qui les décourage peut-être, c'est que très souvent, leurs interventions ne conduisent pas à grand-chose. On intervient, on donne son opinion et on a l'impression que ça ne fait pas beaucoup de différence, ce qui n'incite pas les gens à donner leur opinion parce que la plupart d'entre eux se rendent compte que ça ne sert pas à grand-chose.<sup>103</sup>

Entre la pratique du dialogue et la participation des citoyens aux affaires publiques, il y a un certain déséquilibre dans les réponses des interviewés. Toutefois, la majorité d'entre eux accusent le gouvernement haïtien de ne pas ouvrir la porte à la participation citoyenne. Même des acteurs actuellement engagés dans la communication gouvernementale, ou d'autres qui l'ont déjà été, reconnaissent que la pratique de faire participer les citoyens aux décisions de l'État ou d'en appeler à leurs suggestions ou recommandations n'existe pas encore en Haïti, que ce soit à travers PetroCaribe ou dans n'importe quel autre dossier. Un répondant le confirme dans ces mots :

Selon moi, il n'y a jamais eu d'éducation à la citoyenneté, d'éducation civique, d'éducation formelle. Il n'y a jamais eu une prise de décision de la part de l'État d'offrir une éducation à la citoyenneté aux gens, donc la notion même de participation n'a pas son ancrage dans le milieu haïtien.<sup>104</sup>

À partir des déclarations des répondants, les unes plus catégoriques que les autres, on dénote effectivement un grand écart, un vide remarquable en ce qui a trait à la participation citoyenne dans les activités publiques. Pour quelques citoyens interviewés, c'est comme une

---

<sup>102</sup> Entrevue no 4.

<sup>103</sup> Entrevue no 10.

<sup>104</sup> Entrevue no 9.

sorte de déni de la société civile au profit de la communauté internationale. L'un d'eux le confirme :

En fait, quand les dirigeants s'adressent au peuple haïtien pour parler de leurs grandes réalisations, les citoyens haïtiens ne sont pas les vrais destinataires du message en question. C'est un message adressé en fait à la communauté internationale, c'est-à-dire aux bailleurs de fonds en vue de les encourager à continuer à leur fournir de l'argent.<sup>105</sup>

Pour certains, l'Accord PetroCaribe aurait pu être une occasion pour les dirigeants, en échangeant au moins avec les groupes organisés de la société, sinon avec l'ensemble de la population, de renforcer les institutions et de dynamiser le partenariat public-privé en créant une interaction favorable au développement de la communauté. Un ancien acteur de la communication gouvernementale attribue ce comportement du gouvernement à ce qu'il appelle « la politique du silence<sup>106</sup> », telle qu'évoquée antérieurement par un autre interviewé. Cette idée est renforcée par une participante, qui ne cache pas sa déception envers la façon de faire des gouvernants de son pays : « Le souci de partager l'information ou bien de communiquer est absent. Il n'y a pas de volonté politique réelle pour partager, pour communiquer, et avec les institutions, et avec la population en général [...]. Maintenant, c'est à la population de le leur exiger.<sup>107</sup> » La question de faire participer les citoyens aux prises de décision aurait pu servir d'instrument primordial du gouvernement dans l'exécution de sa politique, laisse entendre une ancienne actrice de la communication gouvernementale.

On note aussi des réponses très directes, comme le témoignage d'une répondante qui déverse sa frustration dans des propos qui résumant, en quelque sorte, les points de vue de presque tous les intervenants. Elle explique qu'il n'y a aucune préoccupation du gouvernement pour mettre une structure en place, évoquant l'idée d'organiser une grande conférence nationale, qui devrait se tenir entre tous les secteurs appelés à discuter d'un meilleur fonctionnement de l'État. Mais cette conférence n'a jamais eu lieu, argumente-t-elle,

---

<sup>105</sup> Entrevue no 4.

<sup>106</sup> Entrevue no 11.

<sup>107</sup> Entrevue no 6.

précisant que la communication qui fonctionne, en Haïti, c'est celle de la violence. Obtenir l'information d'un officiel du gouvernement relève de beaucoup de démarches, selon elle :

Dans certains pays, vous pouvez rencontrer un ministre ou son chef de cabinet sans avoir à solliciter maints rendez-vous. Vous pouvez prendre un rendez-vous avec un sénateur aux États-Unis. Vous n'êtes pas obligé d'être un Américain pour ça. Mais ici, ces gens-là, vous ne les rencontrez pas du tout, sauf en période électorale où ils viennent vers les citoyens.<sup>108</sup>

Les déclarations d'un autre répondant vont dans le même sens que l'interviewée précédente en arguant que cela ne fait pas partie de la culture haïtienne de faire participer, de vouloir partager et cela, à l'intérieur même du circuit gouvernemental :

J'entends parfois des plaintes venant de certains membres de l'exécutif, à l'intérieur même du gouvernement. Certains ministères ne sont pas au courant de ce qui se passe lorsqu'on exécute un budget, il arrive que ce soit le ministère de l'Économie et des Finances qui arrive à prendre des décisions sans trop souvent prendre en considération tous les besoins des secteurs.<sup>109</sup>

D'autres participants sont plus modérés dans leurs réponses. L'un d'eux pense que le gouvernement fait preuve de bonne volonté en associant la population aux actions publiques. Un effort est constaté, certes, mais « nous ne sommes pas encore arrivés à un moment de systématisation à la fois politique, au niveau des gestionnaires et aussi au niveau citoyen.<sup>110</sup> » Un autre répondant confirme ces progrès, tout en admettant une certaine opacité entourant plusieurs activités du gouvernement. Cependant, selon lui, la situation a évolué positivement :

Aujourd'hui, une fois que le budget a été adopté par le Conseil des ministres, je peux appeler le ministre des Finances, ou bien le secrétaire d'État aux Finances et demander qu'on nous fasse avoir une copie, avant même que le Parlement ait pu se prononcer là-dessus. Ça nous donne la possibilité de l'examiner, de faire connaître nos remarques, nos commentaires, nos recommandations. Il faut dire aussi que notre organisation a souvent été invitée par les Commissions finances de la Chambre Basse et du Sénat pour discuter du budget. Maintenant, il y a quand même un degré

---

<sup>108</sup> Entrevue no 7.

<sup>109</sup> Entrevue no 15.

<sup>110</sup> Entrevue no 2.

de transparence, mais je dirais que ceci n'est pas suffisant pour nous.<sup>111</sup>

L'un des représentants gouvernementaux reconnaît toutefois que ce manque d'ouverture à la participation citoyenne est dû à une insuffisance de pratiques démocratiques « qu'on est en train d'expérimenter<sup>112</sup> » puisqu'Haïti a subi les soubresauts d'une longue période de dictature, donc le processus démocratique est long.

Voilà qui résume les opinions de nos intervenants en ce qui a trait à la participation des citoyens aux affaires de l'État. Autant pour la question de la transparence que celle du dialogue, la participation des citoyens haïtiens à ce niveau-là n'a pas obtenu une note positive envers le gouvernement, de la part des répondants, dont une minorité n'a pas manqué, malgré tout, de souligner les efforts consentis par les dirigeants en vue de combler ce vide. Il importe maintenant de chercher à savoir si le principe de reddition de comptes est appliqué ou non par les responsables gouvernementaux haïtiens, en considérant le dossier PetroCaribe. C'est ce que nous allons considérer dans la section suivante.

#### 5.3.5 Reddition de comptes à travers la communication gouvernementale

Tout comme dans la section précédente portant sur la transparence, la majeure partie des répondants perçoivent négativement la capacité du gouvernement haïtien de rendre compte de sa gestion aux citoyens. En effet, 11 d'entre eux estiment que cette notion est absente dans la posture communicationnelle de ce gouvernement. Les cinq autres, d'anciens acteurs de la communication gouvernementale, tout en n'étant pas positifs, préfèrent mettre un bémol à leurs déclarations en adoptant plutôt une attitude médiane. Cependant, nous constatons que certains participants sont plus catégoriques dans leur évaluation négative. Pour justifier leur position, ils s'appuient presque tous, d'une part, sur le non-respect des normes constitutionnelles haïtiennes qui font obligation aux dirigeants d'appliquer le principe de la reddition de comptes, et, d'autre part, sur la pratique de la corruption qui gangrène

---

<sup>111</sup> Entrevue no 5.

<sup>112</sup> Entrevue no 8.

l'administration publique haïtienne.

Se référant au dossier PetroCaribe ou aux grands dossiers d'ordre public, d'aucuns affirment carrément que l'État haïtien ne rend pas compte de sa gestion. Le parlement haïtien qui, selon des prérogatives constitutionnelles, est chargé d'effectuer ce contrôle, échappe à leur avis à sa mission en raison, d'abord de l'incompétence de ses membres et ensuite de la complicité de ces derniers avec le gouvernement lui-même, selon l'avis de certains interviewés. Ceux-ci expliquent, dans leurs déclarations, comment ce parlement, qu'ils considèrent comme une institution faible, participe paradoxalement aux gabegies administratives et à des cas de corruption, alors que l'exemple devrait venir de lui.

D'autre part, l'un des acteurs de la communication gouvernementale témoigne que, suivant les exigences constitutionnelles, le gouvernement rend compte par-devant le parlement. Mais le Sénat est faible, ainsi que la Chambre des députés. Les députés et les sénateurs n'ont pas, non plus, les compétences requises pour jouer leur rôle, pas seulement des compétences d'ordre intellectuel, mais aussi moral et éthique, laisse entendre ce répondant. Ce dernier se demande aussi comment ceux qui sont chargés de faire respecter la Constitution peuvent le faire si la corruption gangrène tous ces espaces. Il précise à ce sujet :

Il revient aux sénateurs et aux députés de demander des comptes. Donc si vous ne demandez pas des comptes, alors l'exécutif qui va se sentir plus à l'aise va-t-il le faire? Déjà, quand une commission parlementaire interpelle ou invite, cela pose problème. Vous invitez un ministre, il peut trouver des astuces pour ne pas venir. Donc, c'est pour vous dire que l'exécutif ne sera pas proactif dans la mise en branle du processus de rendre compte. Jamais.<sup>113</sup>

Cette opinion est partagée entièrement par un autre répondant, qui se pose des questions autour de la finalité des fonds de PetroCaribe, en termes de transparence et de reddition de comptes. Il fait allusion aux nombreuses spéculations qui tournent autour de l'utilisation de ces fonds, parce que, justement, les citoyens ne sont pas suffisamment informés des détails qui y sont liés :

---

<sup>113</sup> Entrevue no 16.

On ne sait pas ce qui se passe, quelle quantité d'argent a-t-on pu tirer du programme PetroCaribe? Où est placé cet argent? À la banque centrale? Est-ce qu'il est utilisé, cet argent, dans des bourses internationales? À Wall Street ou quelque part? On ne sait pas. Mais lors de la crise financière, notamment aux États-Unis d'Amérique, on sent que les dirigeants étaient préoccupés.<sup>114</sup>

Un autre interviewé atteste qu'à aucun moment la loi des règlements prévue dans la Constitution haïtienne n'a été mise en application. Cette loi fait obligation au gouvernement de soumettre au parlement haïtien le budget de la république pour être analysé avant approbation. Or, précise-t-il :

selon la loi des règlements, à la fin de l'année, il faut que le gouvernement puisse rendre des comptes sur chaque gourde dépensée. Et la Cour Supérieure des Comptes doit jouer ce rôle, donc il y a ce document à mettre en place avant de voter le prochain budget. Si cela n'a jamais été fait, c'est pour vous dire non à la question que vous avez posée, cela ne se fait pas.<sup>115</sup>

L'un des répondants à avoir exprimé une perception négative à l'endroit du gouvernement, en ce qui a trait à la reddition de comptes, pense que la société n'intervient pas assez en vue de faire pression sur les dirigeants haïtiens pour qu'ils rendent compte de leur gestion. C'est un défaut même de l'appareil gouvernemental haïtien qui ne veut pas, selon lui, rendre des comptes et cela à tous les niveaux. Il dénonce, en outre, le fait que la majorité des parlementaires, qui devraient produire leur déclaration de patrimoine dès leur entrée en fonction et après l'avoir quittée, ne le font pas alors que c'est une exigence constitutionnelle. Une autre interlocutrice rejette la faute sur la société qui n'est pas organisée et sur l'inexistence d'une opinion publique en Haïti. Sinon, ç'aurait été différent et il y a une raison à cela, insiste-t-elle :

Est-ce que vous savez combien d'argent dispose un ministre, un directeur général, un parlementaire, sur leur compte en banque au moment d'accéder au poste? Et à la sortie, combien ils en ont? On ne sait pas. Cela participe d'un plan et je crois qu'ils se sont mis d'accord sur cette question : on ne communique pas. Je promets de communiquer quand je suis candidat, mais quand j'arrive au pouvoir, je ne

---

<sup>114</sup> Entrevue no 4.

<sup>115</sup> Entrevue no 15.

communiqué pas. D'ailleurs, il faut dire qu'il n'y a pas non plus de pressions exercées par la société pour que cela change.<sup>116</sup>

Un autre participant, prenant en exemple le dossier PetroCaribe, explique comment celui qui demande des comptes peut être mal perçu et être considéré comme un « arrogant<sup>117</sup> » qui ose qualifier le fonctionnaire de l'État de « voleur » (*ibid.*) :

Dans l'imaginaire de l'Haïtien, puisqu'on n'a pas été éduqué à rendre des comptes, quand on demande à un cadre de l'État de le faire, il pense que tu l'étiquettes en le prenant pour un voleur. Mais cela ne vient pas spontanément. On n'a pas vraiment cette culture, alors que c'est une question ayant rapport au bien commun. (*Ibid.*)

Une autre interviewée<sup>118</sup> insiste sur le fait que l'État n'a aucun souci de fournir les preuves de sa gestion et qu'il est très difficile de trouver des informations au niveau des institutions publiques, ce qui s'apparente à de l'opacité communicationnelle.

Plusieurs interviewés qui ont répondu à nos questions ont mis en cause certaines institutions publiques qui auraient, selon eux, failli à leur mission de contrôle de l'appareil gouvernemental, ce qui constitue une brèche ouverte à la gabegie et à la corruption.

#### 5.3.5.1 Des indices de corruption

Un répondant cité précédemment (entrevue no 4) ne remet pas seulement en question l'utilisation des fonds de PetroCaribe, mais dénonce en même temps l'implication des parlementaires dans les pratiques de corruption qui gangrènent l'administration publique. Comme conséquence, selon lui, le pouvoir de contrôle échappe complètement au parlement, qui n'a pas la crédibilité et l'indépendance suffisante pour effectuer ce travail au niveau du gouvernement. Il ajoute : « C'est le Parlement qui devrait se constituer en pouvoir de contrôle. Comme les députés et les sénateurs étaient impliqués jusqu'au cou dans des affaires

---

<sup>116</sup> Entrevue no 7.

<sup>117</sup> Entrevue no 9.

<sup>118</sup> Entrevue no 6.

de corruption et dans tout, donc, ils n'ont pas su, ils n'ont pas pu, ils n'ont pas voulu exercer ce pouvoir de contrôle que leur confère la Constitution.<sup>119</sup> »

Cette position est renforcée par une autre répondante qui pense qu'en Haïti, tout est mis en place pour favoriser la corruption. C'est la pratique de la mauvaise gestion et parallèlement l'impunité s'installe dans tous les milieux : « Haïti est un pays où la corruption est devenue monnaie courante [...] parce que la justice est faible. L'appareil judiciaire ne fonctionne pas, les corrompus sont à l'aise. Il n'y a jamais eu d'exemples tracés pour les mauvaises gestions de la chose publique en Haïti.<sup>120</sup> » D'autres attribuent ce manque de transparence à la discrétion dont fait montre le gouvernement autour de ce dossier, qui provoque des suspicions en ce qui a trait à l'utilisation des fonds.

Ces points de vue traitant de la corruption qui est en lien direct avec le défaut de la reddition de comptes par le gouvernement haïtien renvoient, selon certains participants, à une faiblesse institutionnelle telle que décrite dans la partie suivante.

#### 5.3.5.2 Faiblesse institutionnelle et opacité communicationnelle

Les informations fournies par la plupart des participants ne diffèrent pas sur ce sujet. Ainsi, la position de 11 d'entre eux est sans équivoque : la corruption est à l'origine du manque de volonté des dirigeants de faire preuve de transparence. Ils sont presque unanimes à rendre responsable la société haïtienne de cette situation, la population n'étant pas assez exigeante et acceptant tout ce qu'on lui offre ou tout ce qu'on lui cache. En outre, les institutions chargées de faire le contrôle et d'exiger du gouvernement d'accomplir son devoir ont failli, selon eux, à leur mission. Une intervenante, ex-cadre de la communication gouvernementale, confirme sa déception devant un tel état de fait. Elle dénonce le fait qu'il n'y ait aucune exigence de reddition de comptes de la société ni aucune incidence, aucune sanction :

---

<sup>119</sup> Entrevue no 4.

<sup>120</sup> Entrevue no 6.

Moi, je me rappelle, à la fin de mon mandat, dans mon intervention de passation de pouvoir à mon successeur, j'avais lancé un appel en disant : je passe le pouvoir et je reste au pays. Tracez l'exemple sur moi. Demandez des comptes. J'ai envie de les rendre. Je sens ma mission inachevée parce que je ne suis pas dans une situation où je suis obligée de rendre des comptes. Je ne sais pas le nombre de lettres de rappel que j'ai adressées à la Cour Supérieure des Comptes pour solliciter l'audit de ma gestion. C'est énorme. C'est très grave.<sup>121</sup>

Une autre répondante, pour sa part, rend tous les secteurs responsables : que ce soit le gouvernement lui-même, qui ne se soucie nullement de rendre compte de ses activités à la nation; que ce soit le parlement, qui se détourne de sa mission; ou encore la société civile, qui ne s'impose pas suffisamment auprès du gouvernement. Elle déclare que le problème chronique de ne pas vouloir partager les informations et de s'abstenir de fournir des explications trouve sa source au sein même de l'appareil gouvernemental puisque, explique-t-elle, à l'intérieur du gouvernement, entre les ministres eux-mêmes, la communication est absente, sinon irrégulière. Cette interlocutrice paraît également préoccupée par les modalités de remboursement de la dette de PetroCaribe. Le fait que toute l'information autour de ce dossier ne soit pas disponible, c'est-à-dire comment l'argent est dépensé et quel usage on en fait, tout cela inquiète, selon elle. Le poids de cette dette devra peser très lourd sur les générations futures, qui en porteront la responsabilité. De ce fait, il faut que l'information soit partagée, mais, malheureusement, il n'y a pas d'échange entre les ministères eux-mêmes et entre les directions d'une même institution publique, confie-t-elle. Même constat au sein du parlement. Elle explique que ce problème gagne la société civile elle-même, qui subit un manque de communication, d'échanges entre des organisations, en faisant référence aux différentes chambres de commerce qui, selon elle, devraient se joindre aux associations professionnelles pour produire une réflexion sur les fonds de PetroCaribe, parce que tout le monde est concerné. Elle ajoute :

On aurait pu dégager de solides propositions pour s'asseoir avec le gouvernement, non sur une base de revendications, mais de transparence. Qu'est-ce qu'on peut faire ensemble par rapport à ces fonds? Si tout est déjà engagé, comment peut-on mieux les utiliser? Et c'est quoi notre plan pour payer cette dette? [...] Peut-être qu'il y a des plans en cours, mais quelque part, je me dis : si j'ai peut-être beaucoup plus

---

<sup>121</sup> Entrevue no 14.

l'oreille proche du gouvernement que d'autres personnes et que je ne suis pas au courant, je doute fort que le commun des mortels le soit.<sup>122</sup>

Cependant, les 16 répondants qui ont participé à notre recherche ne sont pas tous aussi alarmistes à propos du vide constaté dans la question de la reddition de comptes. Une minorité d'entre eux, tout en attestant que ce problème existe, adopte une position plus nuancée, mettant en avant les tentatives d'explications ou d'échanges de certains dirigeants ou du gouvernement.

### 5.3.5.3 Une approche plus modérée : perception des efforts, mais sans résultats

Cinq des leaders de la société haïtienne que nous avons interviewés admettent que le principe de la reddition de comptes n'est pas vraiment respecté par les dirigeants haïtiens, tout en reconnaissant que des efforts ont été consentis à ce niveau. Certains gouvernements en Haïti, affirment-ils, ont institué des normes qui devraient être suivies par les administrateurs, mais ce n'est pas le cas de tous les gouvernements.

Sous le gouvernement Latortue<sup>123</sup>, selon les règlements qui étaient en vigueur, chaque ministre qui devait quitter son poste était contraint de laisser un bilan détaillé<sup>124</sup> de ses activités, qui devait être rendu public. Malheureusement, les gouvernements qui lui ont succédé n'ont pas suivi cette consigne. Selon l'un des répondants, cette cassure a rendu « la reddition de comptes très aléatoire.<sup>125</sup> » Ce répondant, un ancien haut fonctionnaire de l'État ayant manifesté un intérêt particulier pour le dossier PetroCaribe, admet, comme plusieurs autres, qu'« Haïti n'a pas tellement l'habitude de rendre des comptes » (*ibid.*). Il reproche

---

<sup>122</sup> Entrevue no 13.

<sup>123</sup> Gérard Latortue était premier ministre du gouvernement de transition du 12 mars 2004 à 9 juin 2006, sous la présidence de Boniface Alexandre, qui a succédé à Jean-Bertrand Aristide.

<sup>124</sup> Cette forme de reddition de comptes est toutefois insuffisante, bien qu'elle représente un effort louable. En effet, il ne s'agit pas de rendre compte seulement à la fin d'un mandat, il faut le faire tout au long du mandat, de manière régulière, dans des communications publiques dont le processus structuré prévoit une constante reddition de comptes.

<sup>125</sup> Entrevue no 10

également à la Cour Supérieure des Comptes sa passivité, cette dernière étant chargée du contrôle des dépenses publiques.

Cette Cour des Comptes « n'a rendu qu'un seul arrêt de débet<sup>126</sup> en plus de vingt ans d'exercice, alors que la corruption fleurit dans ce pays. [...] Donc, c'est normal que l'on ait un grand déficit au niveau de la reddition de comptes » (*ibid.*). Un autre interlocuteur, plus modéré, reconnaît effectivement que le gouvernement haïtien ne rend pas compte suffisamment de ses actions :

Parce que rendre compte, c'est rendre l'information publique. Rendre l'information publique, cela veut dire que la presse, comme représentant de la société qui a la charge d'informer la cité, devrait être à même d'avoir libre accès à ces informations. Donc, un journaliste ne devrait pas peiner pour obtenir de la documentation sur un sujet quelconque. Malheureusement, c'est le cas.<sup>127</sup>

Il explique que la reddition de comptes se fait de façon trop partielle. Si, pour les projets issus du trésor public haïtien, les rapports d'exécution ne sont pas disponibles, la situation est différente pour les documents des grands bailleurs de fonds internationaux, comme la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Agence canadienne pour le développement international, dans la mesure où ces organismes de financement exigent que des rapports soient rendus à chaque étape d'activités. Il est toutefois dommage, précise-t-il, que ce principe ne s'applique pas à l'ensemble des dossiers financés par l'État haïtien à travers le trésor public. Une ancienne professionnelle de la communication gouvernementale lie le problème de la reddition de comptes, tant pour le dossier PetroCaribe que pour tous les autres, à l'incompétence de l'État haïtien qui accuse des retards dans la production des rapports, ce qui complique les procédures de décaissement des fonds :

L'État est vachement incompétent. [...] L'administration est en train d'exécuter un projet, une activité, un programme, donc on émet un premier chèque. Il faut fournir

<sup>126</sup> Décision rendue à la suite d'une situation d'un comptable public qui a été constitué débiteur d'une personne publique par une décision administrative (ministère de l'Économie et des Finances) ou juridictionnelle (jugement ou arrêt de débet) après examen de ses comptes par la Cour supérieure des Comptes et du Contentieux administratif (CSC/CA) : définition de Georges Henri Pascal, auteur de *Lexique des termes de finances publiques* utilisé en Haïti, tome 1, p. 36, L'Imprimeur S.A., Port-au-Prince, Haïti.

<sup>127</sup> Entrevue no 11.

un rapport pour que le chèque suivant soit émis. Il y a un retard énorme dans la production de ce rapport parce que, dans certaines administrations, il n'y a qu'une seule personne pour préparer tous les rapports.<sup>128</sup>

Cette répondante affirme toutefois que, malgré ce déficit d'efficacité, le parlement a déployé beaucoup d'efforts pour rendre effective la reddition de comptes, « avec des maladresses ou pas ». L'un de nos interviewés, un acteur de la communication gouvernementale, évoque, pour sa part, le fait que la volonté politique des gouvernants ne soit pas suffisante pour institutionnaliser le principe de la reddition de comptes. Selon lui, il faut changer les mentalités, modifier la perception de l'Haïtien par rapport à la corruption. Ce répondant plaide en même temps pour la promotion d'une volonté politique collective pour y parvenir puisque, à son avis, les mécanismes de contrôle sont déjà en place, que ce soient le Parlement, la Cour Supérieure des Comptes, l'Unité de lutte contre la corruption ou encore l'Unité centrale de renseignements financiers : « C'est un travail de longue haleine, c'est tout un processus [...]. Il faut réduire la pesanteur du passé, changer les mentalités, il faut une volonté politique collective très forte.<sup>129</sup> »

Les informations fournies par les interviewés du groupe des modérés ne sont pas très différentes les unes des autres. Cependant, l'un de ceux-ci admet l'impossibilité d'avoir une reddition de comptes sur toutes les activités du gouvernement, malgré les espoirs exprimés par les citoyens. L'effort est visible au niveau du gouvernement, indique-t-il. Il prend en exemple le tableau des opérations financières de l'État, qui affiche chaque mois les dépenses effectuées<sup>130</sup>. Il en est de même pour PetroCaribe, explique-t-il, où sont affichés sur un tableau les montants utilisés dans le cadre de l'exécution de certains projets, mais « on n'est pas allé suffisamment loin dans les détails. [...] Donc, nous avons seulement les chiffres globaux. Maintenant, il faut continuer à se battre pour avoir les informations détaillées. Parce

---

<sup>128</sup> Entrevue no 12.

<sup>129</sup> Entrevue no 8.

<sup>130</sup> Nous notons ici que le répondant réduit la reddition de comptes aux finances et aux chiffres, ce qui ne correspond pas à la définition classique du concept, telle que proposée, entre autres, par quelques auteurs cités dans notre recherche.

que, comme vous le savez, c'est dans les détails que se cache le diable.<sup>131</sup> »

Cet interlocuteur, à l'instar de la majeure partie des répondants, attribue au parlement haïtien une grande part de la responsabilité de ce vide constaté à propos de la reddition de comptes parce qu'il aurait failli à sa mission de contrôle. Ce parlement fait face à des contraintes éthiques, se rendant trop souvent complice des actes irréguliers posés par l'exécutif, comme en témoigne ce même leader de la société haïtienne<sup>132</sup> qui avoue avoir l'impression que, dans l'utilisation des fonds de PetroCaribe, de certaines lignes de crédits, etc., beaucoup de choses restent encore opaques :

Il faut dire qu'il y a encore une trop grande connivence entre les hommes politiques du législatif et ceux de l'exécutif et on ne va pas trop loin dans les enquêtes, malheureusement. Et aussi, ce qui manque, c'est une véritable opposition. Parce que dans le cas où il y aurait une vraie opposition au parlement, elle aurait pu coincer l'exécutif en demandant plus de transparence, plus de reddition de comptes. Dommage, ce n'est pas toujours exigé.<sup>133</sup>

Voilà les différentes opinions émises par nos répondants autour de certaines notions importantes liées à notre problématique, entre autres, la reddition de comptes et tous ses corollaires. Allons maintenant voir dans quel espace public tout cela se déroule et quelle est la nature de cet espace, selon les participants.

### 5.3.6 Espace public

Dans notre grille d'entrevue, nous avons abordé différents aspects liés à notre thématique de recherche, qui est la communication gouvernementale à travers le cas de PetroCaribe. Nos intervenants ont répondu à un certain nombre de questions portant, entre autres, sur la politique communicationnelle du gouvernement, la transparence et la reddition de comptes. Nous avons aussi échangé avec eux sur la notion d'espace public. Sur les 16 intervenants

---

<sup>131</sup> Entrevue no 5.

<sup>132</sup> Entrevue no 5.

<sup>133</sup> Entrevue no 5.

interrogés en présentiel (contre ceux qui ont été rejoints par téléphone), sept soutiennent que l'espace public existe en Haïti, cinq adoptent une position neutre, en ce qu'ils font référence à un semblant d'espace public, tandis que quatre autres affirment radicalement le contraire.

#### 5.3.6.1 Un espace public alimenté prioritairement par la radio

Presque toutes les catégories de nos répondants assimilent l'existence de l'espace public haïtien à un espace médiatisé. Les sept répondants qui admettent son existence dans le milieu haïtien font référence surtout à certaines émissions de radio de type Tribune libre. Celles-ci donnent la parole aux citoyens qui interviennent sur différents sujets, mais, selon un interviewé, sans contenu structuré. C'est un espace public qui se construit à travers la radio, « ce qui est anormal<sup>134</sup> » puisque les citoyens n'ont aucun canal d'échange ou de discussion formelle avec les dirigeants du pays. Et c'est ce vide qui les porte à se tourner vers la radio pour exprimer leurs revendications : « Même dans les universités, cela n'existe plus. Discuter de sujets qui intéressent la nation, ça ne se fait plus. C'est pourquoi les gens choisissent la radio pour se faire entendre, mais sans être sûrs qu'on va vraiment les écouter. L'espace public, ici, c'est la radio.<sup>135</sup> » Cette position est renforcée par un autre répondant qui admet l'existence des débats, mais tout en mettant en cause le contenu des discussions :

À la fin, on peut se demander : qu'est-ce qu'on a tiré, la population a-t-elle bénéficié de quelque chose? Il faut construire certes, mais il faut aussi un contenu beaucoup plus solide pour aider non seulement à ce que la parole soit libérée, mais également qu'on puisse avoir des informations et que le débat puisse favoriser l'avancement de la communauté.<sup>136</sup>

C'est ce que l'un de nos répondants, un acteur de la communication gouvernementale, qualifie de « dialogue de sourds, puisqu'il n'y a pas de programmes cohérents qui

---

<sup>134</sup> Entrevue no 5.

<sup>135</sup> Entrevue no 7.

<sup>136</sup> Entrevue no 15.

correspondent à des objectifs clairement définis et précis.<sup>137</sup> » Toutefois, d'aucuns reconnaissent que la radio ne constitue pas le seul espace d'intervention publique en Haïti. Des organismes de défense des droits humains, le CRESFED<sup>138</sup>, la Fondation Friedrich Ebert à travers le forum d'Arnold Antonin, certaines plateformes de la société civile, la coordination nationale des droits des femmes, etc. tiennent de temps à autre des débats sur des questions d'ordre conjoncturel qui préoccupent les différents secteurs de la vie nationale.

Une autre catégorie d'interviewés restent mitigés dans leurs positions. Selon eux, l'espace public en soi n'existe pas en Haïti, mais des tentatives sont faites en vue de créer un véritable espace public. Des organisations de la société civile mettent le paquet, selon l'un de ces interviewés, en vue de « permettre aux citoyens de placer leurs mots et ces mots, une fois livrés, auraient pu être transmis aux institutions concernées, à savoir le parlement et l'exécutif. Cet espace, pour moi, en ce sens, n'existe pas.<sup>139</sup> » Pour cet acteur, le prétendu espace public en Haïti, la radio ou les forums économiques, « subit les pressions de l'environnement sociopolitique et vit aux dépens d'un environnement pollué » (*ibid.*). Il se demande en même temps si ces espaces publics jouent effectivement leur rôle dans le milieu haïtien.

### 5.3.6.2 Un espace public informel et non structuré

Des participants à notre recherche estiment que l'espace public haïtien était plus structuré auparavant. Depuis le tremblement de terre du 12 janvier 2010 qui a ravagé Haïti, la situation a changé. Un répondant prend en exemple le Champ-de-Mars<sup>140</sup>, où les gens avaient plus qu'aujourd'hui l'habitude de se réunir pour discuter, pour échanger entre eux, sur des sujets à

---

<sup>137</sup> Entrevue no 8.

<sup>138</sup> Le CRESFED (Centre de recherche et de formation économique et sociale pour le développement), « fondé en 1986, est un organisme non gouvernemental autonome, sans but lucratif. Il contribue à promouvoir la participation citoyenne à la démocratie et à faire connaître la problématique nationale en vue de faciliter les voies et moyens conduisant au développement du pays », selon [www.cresfed-haiti.org/](http://www.cresfed-haiti.org/) consulté le 4 juin 2013, 8h10.

<sup>139</sup> Entrevue no 16.

<sup>140</sup> Une grande place publique en plein centre de Port-au-Prince, la capitale haïtienne, et qui a résisté au tremblement de terre dévastateur du 12 janvier 2010.

caractère politique surtout. Il en profite pour dénoncer le manque d'initiatives de la classe politique haïtienne actuelle, qu'il qualifie de traditionnelle, et cela constitue un problème, selon lui. La classe politique n'étant pas organisée, il y a un vide en ce qui a trait aux débats rationnels sur les grands sujets de l'heure :

Au Champ-de-Mars, par exemple, n'importe qui peut aller discuter, mais ce sont des groupes issus des partis politiques qui font des discussions sur leur façon de voir le pays et comment ils aimeraient que le pays aille vers l'avant. Mais il n'y a pas vraiment d'espace politique pour que les gens s'expriment convenablement.<sup>141</sup>

Même remarque d'un autre participant qui rappelait le temps où le Champ-de-Mars fonctionnait à merveille comme un espace public hétérogène, une université publique qui donnait lieu à un éventail de discussions et de délibérations autour de sujets d'actualité. Après le tremblement de terre du 12 janvier 2010, souligne-t-il, ces gens ayant l'habitude de se réunir au Champ-de-Mars se sont délocalisés pour se rendre du côté de la Faculté de l'ethnologie :

Là, tout ce qui se passait dans le pays se discutait. Alors, bien entendu, les rumeurs, pas l'information officielle. C'est pourquoi on l'appelait : université publique. C'était fou de voir des gens se réunir en groupes de 20 ou de 30, des fois un seul groupe peut réunir 100, 150 personnes. Il y a quelqu'un au centre qui mène les débats et puis ça part dans tous les sens. C'était intéressant de voir cela.<sup>142</sup>

L'un des répondants reconnaît également le foisonnement d'autres espaces publics à caractère informel, notamment à travers les médias sociaux :

Beaucoup d'informations circulent sur Internet : Facebook et YouTube [...], il y a beaucoup de débats qui s'y font, et l'Internet est largement utilisé pour véhiculer beaucoup d'information. Naturellement, on ne veut pas toujours se fier à la crédibilité de ces informations, parce qu'il peut y avoir des montages.<sup>143</sup>

Un acteur de la communication gouvernementale fait remarquer que cet espace public,

---

<sup>141</sup> Entrevue no 3.

<sup>142</sup> Entrevue no 11.

<sup>143</sup> Entrevue no 5.

effectivement, n'existe pas de manière formelle puisque la presse, particulièrement la radio, sert aux groupements citoyens de caisse de résonance. Toutes les interventions, qui sont, selon lui, proches de la diffamation, sont faites de façon désordonnée, sans un objectif précis. Malheureusement, ajoute-t-il, les journalistes, « ceux qui ne sont pas bien formés<sup>144</sup> » utilisent ce canal pour se faire une réputation. La pratique, selon cet intervenant, c'est que les gens considèrent la radio comme un tribunal populaire, en s'y rendant constamment pour produire leurs plaintes. Il précise :

Ils ne comprennent pas qu'ils peuvent également s'adresser au parlement pour obtenir gain de cause sur un problème quelconque. Donc, cela ne fait pas partie de la culture politique haïtienne, c'est à construire. Cette démocratie, elle est extrêmement jeune, donc il y a des faiblesses assez notoires. Un syndicat de l'éducation qui a un problème ne va pas écrire un papier ou essayer de passer à travers le parlement. Ils vont simplement faire beaucoup de bruit à travers une conférence de presse. (*Ibid.*)

Un autre participant qualifie cette approche d'anormale, dans la mesure où certaines stations de radio diffusent des récits absolument diffamatoires sur des individus, qu'ils soient du secteur public ou autre, sans qu'il y ait une véritable sanction : « Des auditeurs accusent les gens de tous les crimes sans pouvoir le prouver. Tout à l'heure, j'entendais les gens dire des affaires sur certains individus en les traitant de voyous, de voleurs, etc., mais sans aucune preuve. Il y a un problème à ce niveau-là.<sup>145</sup> »

Selon lui, parler d'espace public renvoie automatiquement à la radio, comme c'est l'opinion de presque tous nos répondants. À son avis, ce qu'on appelle espace public, en Haïti, est plutôt de nature informelle, n'impliquant pas un processus d'échanges rationnels conduisant à des délibérations. D'ailleurs, il le confirme : « Il n'y a pas, à ma connaissance, une institutionnalisation d'espace de débats, ouvert à la population, où le citoyen se sent chez lui, dans son pays et invité à participer de manière directe ou indirecte à la prise des décisions.<sup>146</sup> » Ses expériences vécues au sein de certaines associations ne lui permettent pas de parler d'espace public, au sens où l'entend Habermas. Ainsi, ajoute-t-il :

---

<sup>144</sup> Entrevue no 15.

<sup>145</sup> Entrevue no 10.

<sup>146</sup> Entrevue no 1.

Il m'est arrivé depuis de nombreuses années et assez souvent de visiter, voire de fréquenter, des regroupements ou des associations, mais ce sont des discussions relativement fermées et idéologiquement orientées vers des intérêts limités de groupes et qui confortent, si vous voulez, le peu de transparence des gouvernements. C'est-à-dire qu'il s'agit là d'une reproduction de l'opacité des discours, des débats liés à des intérêts, à mon sens, exclusivement de type groupal. (*Ibid.*)

Toutefois, une ancienne professionnelle de la communication gouvernementale dit constater quelques tentatives dans la construction de l'espace public haïtien, notamment au niveau des associations communautaires, de l'université, de certains centres culturels où « il y a toujours des débats, même si c'est souvent sous forme de conférences-débats.<sup>147</sup> » Selon elle, ce sont, des espaces informels qui sont complétés, entre autres, par des émissions radiophoniques de tribune libre n'ayant concrètement aucune finalité. Cette répondante croit qu'on devrait orienter les discussions vers des débats plus structurés qui auraient un impact positif et direct sur la société. Malheureusement, d'après elle, ces débats sont faussés par ces genres d'émissions radiophoniques et il y a des gens qui sont convaincus de pouvoir changer les choses dans le pays en participant à ces lignes ouvertes qui font croire aux gens qu'ils sont en train de dialoguer avec quelqu'un d'autre. Or il s'agit souvent de monologues :

Ce qui est en train de fausser ces débats-là dans la presse, c'est ce foisonnement, cette multitude d'expressions qu'on appelle, d'une façon générale, les libres tribunes, où l'on croit faire avancer la démocratie et où finalement chaque citoyen est en solo dans une espèce de discours-fleuve, convaincu de participer activement aux débats citoyens ou au combat politique pour changer ce pays à travers une intervention sur une station de radio.<sup>148</sup>

Un autre participant à cette recherche, un acteur de la communication gouvernementale, est du même avis. Il existe quelques espaces que l'on peut qualifier de publics, mais qui ne fonctionnent pas de façon systématique :

Il y a les forums du jeudi soir d'Arnold Antonin par exemple, c'est un espace aussi public où universitaires, écoliers, étudiants et professionnels viennent et discutent de certains sujets liés à l'économie ou au social d'une façon large. À part cela, il n'y a

---

<sup>147</sup> Entrevue no 14.

<sup>148</sup> Entrevue no 14.

pas vraiment de rendez-vous systématiques de communication. Des fois, il peut y avoir une activité de presse, une conférence ou un cocktail ou autres, mais ce n'est pas, je dirais, de façon systématique. Il n'y a pas cet espace d'échanges publics systématiques entre les citoyens et le gouvernement. Comme la nature a horreur du vide, ce sont les espaces créés par les citoyens eux-mêmes.<sup>149</sup>

### 5.3.6.3 Une position entièrement opposée

D'autres répondants ne sont pas sur la même longueur d'onde. Leur position est plus radicale. En effet, quatre répondants affichent une position sans équivoque : l'espace public n'existe pas en Haïti. L'un d'eux, parmi les plus radicaux, le confirme péremptoirement : « Non. Cela n'existe pas. Mais c'est facile à créer. L'espace public, entendu comme lieu de débats et de discussions, où peuvent s'exprimer des suggestions et des délibérations, n'existe tout simplement pas en Haïti.<sup>150</sup> » Les trois autres, dont un acteur de la communication gouvernementale, ne se démarquent pas de cette position, mais tentent de justifier leur point de vue. Ce qu'on appelle espace public en Haïti ressemble à du folklore, du théâtre, de la mise en scène, mais le côté débat est étouffé par le sensationnalisme, par l'émotion, par l'affectivité, explique l'un d'eux à travers un exemple précis :

Si nous considérons la question de la double nationalité, il n'y a pas eu de vrai débat sur cette question-là. Donc il n'y a pas une tradition d'espace public. Est-ce le règne de l'argumentation? De la discussion? De la raison? Non. Par contre, il y a des gens de la société civile qui peuvent se réunir pour débattre de certains sujets. Mais on ne peut pas parler d'une grande tradition d'espace public dans le milieu haïtien.<sup>151</sup>

L'un de nos interlocuteurs, abondant dans le même sens, pense que l'application de la notion d'espace public en Haïti ne concorde nullement avec la perspective habermassienne. Selon lui, on ne saurait dissocier cette notion de celle de citoyenneté. En outre, explique-t-il, cette notion est absente en Haïti dans la mesure où ce pays n'a jamais rompu avec les pratiques archaïques. Il a été plus loin en expliquant qu'en Haïti, on ne peut même oser parler de citoyenneté, d'État moderne, concepts qui s'articulent avec celui d'espace public. Parler

---

<sup>149</sup> Entrevue no 11.

<sup>150</sup> Entrevue no 1.

<sup>151</sup> Entrevue no 9.

d'espace public dans le sens habermassien du terme, selon lui, renvoie automatiquement à un abus de langage. Quand on parle d'espace public ou de citoyenneté, d'État moderne, en général, ce sont des catégories de la philosophie, de la sociologie et de la science politique occidentales qu'on essaie d'appliquer en Haïti, précise-t-il, en ajoutant la remarque suivante :

Parfois, on sent qu'il y a une véritable inadéquation entre ces catégories et la réalité, parce qu'Haïti est un pays arriéré, un pays archaïque, pas un État moderne, donc on ne peut pas parler de citoyenneté. Si la notion de citoyenneté n'existe pas et la notion d'État moderne non plus, c'est très difficile de parler d'espace public.<sup>152</sup>

C'est en raison de cette absence de citoyenneté dans l'espace public, lieu qui devrait alimenter des débats sur les activités gouvernementales, que la radio s'est transformée en tribunal du peuple, conclut une répondante, qui accuse les journalistes d'encourager ces pratiques, puisqu'ils se sont érigés en juges et en policiers. La radio est devenue, selon elle, un espace de discussion incontournable où tout se dit et se règle en public, précise-t-elle.

#### 5.3.6.4 La question du genre : l'implication des femmes

Les douze répondants qui admettent l'existence de l'espace public, en Haïti, ou d'un espace public en construction, sous une forme ou sous une autre, sont unanimes à reconnaître que les hommes sont largement plus nombreux à intervenir dans cet espace en majeure partie médiatisé, considéré comme la forme d'espace public la plus utilisée en Haïti. L'un des répondants le confirme : « Je n'ai pas fait d'observation scientifique, mais si je devais me fier à ce que j'entends, ce sont surtout les hommes qui réagissent. Et à tous les niveaux, pas simplement politique, mais aussi social et sportif. Les hommes, je pourrais dire, dans ma tête, dominant cet espace public.<sup>153</sup> » Il attribue ce phénomène à une question culturelle puisque, généralement, explique-t-il, les femmes ne s'intéressent vraiment pas aux affaires politiques, malgré l'implication d'un certain nombre d'entre elles dans cette sphère :

---

<sup>152</sup> Entrevue no 4.

<sup>153</sup> Entrevue no 15.

C'est le reflet de la culture haïtienne. Dans la famille, ce sont les hommes qui parlent, en général, on ne s'attend pas à avoir une opinion de la femme. Donc, on peut voir ça au niveau de la société : les hommes participent beaucoup plus à ces débats-là. Les femmes ne s'expriment pas trop. (*Ibid.*)

Une autre répondante est allée plus loin dans ses réflexions. D'après elle, les femmes haïtiennes ont peur de la politique. C'est simplement une affaire d'hommes. C'est ce qui justifie leur retrait de cette activité. Mais, confie-t-elle, ce n'est pas seulement à la radio que cela se passe :

Regardez dans l'administration publique. Il n'y a pas beaucoup de femmes à occuper des postes importants, malgré leur grande compétence. Regardez au parlement, au niveau de la Chambre des députés, au niveau du Sénat, il n'y en a pas beaucoup. Est-ce qu'il y a beaucoup de femmes qui participent aux élections? Non. Il y a eu des efforts des organisations internationales, des organisations de femmes, de la Minustah aussi, c'est-à-dire pour pousser les femmes à participer, à aller aux élections. Mais pas de réponse considérable.<sup>154</sup>

Presque toutes les déclarations obtenues sur cette question tendent vers le même constat : les intervenants dans l'espace public haïtien, qu'il soit formel ou informel, sont en majeure partie des hommes. L'un de nos participants, un cadre de la communication gouvernementale, le justifie à travers la nature de la société haïtienne qui est, selon lui, « une société machiste, une société mâle par sa culture, par son éducation, par son vécu.<sup>155</sup> » Il reconnaît toutefois que cette société haïtienne, dans son essence, est aussi une société matriarcale. On l'observerait non pas dans ses modes de transmission légale, mais dans son vécu empirique, où la mère occupe une place importante dans le foyer, dans la famille, encore plus dans les familles monoparentales avec la mère comme pilier. Il y a un début de prise de conscience face au rôle public de la femme, mais on est encore loin du but, explique-t-il : « C'est comme si les femmes haïtiennes doivent maintenant se battre pour reconquérir un espace qu'elles avaient déjà, en fait. Donc, dans les expressions publiques, de nos jours,

---

<sup>154</sup> Entrevue no 7.

<sup>155</sup> Entrevue no 8.

forcément, il y a plus d'hommes que de femmes.<sup>156</sup> » L'un de nos interlocuteurs, un ancien professionnel de la communication gouvernementale, a quantifié les proportions : « Il y a surtout beaucoup d'hommes qui interviennent. Seulement quelques femmes, mais je dirais qu'au moins 70 % à 75 % sont des hommes [...]»<sup>157</sup> ». Il poursuit en ce sens :

Parce que dans ce pays, nous avons l'impression que ce sont les hommes qui font vraiment de la politique. La politique, c'est un domaine qui était réservé aux hommes, jusqu'à il y a pas très longtemps. Et comme tu sais aussi, les femmes se sont battues pour ce fameux quota de 30 % qui n'est toujours pas réalisé dans la plupart des cas, et les femmes hésitent, je crois, à intervenir, mais il y en a qui le font, et de manière très vigoureuse. Je peux dire quand même qu'il y a une proportion beaucoup plus importante d'hommes que de femmes à intervenir. (*Ibid.*)

Cette tendance est confirmée par une autre interviewée : « D'égal à égal, on en est encore loin. C'est majoritairement des hommes, même s'il y a quelques femmes qui interviennent, mais c'est d'abord les intellectuels qui se préoccupent un peu de ce qui se passe dans le pays [...]»<sup>158</sup> ». Cependant, devant ce constat, il faut dresser un bilan en vue d'agir, selon une autre actrice consciente de l'ampleur de cet écart :

D'abord au niveau quantitatif, c'est-à-dire le nombre de femmes occupant des postes de responsabilité dans les espaces publics : le Sénat, la Chambre des députés, les ministères, les institutions publiques, les collectivités territoriales. Et un petit recul aussi au niveau de la combattivité de nos organisations féminines citoyennes. Ça, c'est le bilan autocritique sérieux. Maintenant, on essaie d'aller plus loin pour voir pourquoi et qu'est-ce qu'il faut faire par rapport à cela.<sup>159</sup>

Une autre intervenante, qui va dans le sens du commentaire précédent, se veut plus nuancée, soulignant les progrès réalisés dans la lutte des femmes au niveau de la société haïtienne en vue d'être mieux représentées, même quand le chemin déjà parcouru est encore loin de l'objectif poursuivi :

---

<sup>156</sup> Entrevue no 8.

<sup>157</sup> Entrevue no 10.

<sup>158</sup> Entrevue no 14.

<sup>159</sup> Entrevue no 2.

Du chemin a été parcouru dans le débat sur la lutte des femmes en Haïti. On est encore au combat pour que plus de femmes acceptent de jouer leur rôle dans la société. De 1986 à nos jours, la place assumée de plus en plus par les femmes dans notre société est beaucoup plus importante. Donc, d'égal à égal avec les hommes, non, pas encore. Mais de plus en plus, on le constate.<sup>160</sup>

Selon le *Rapport national de la Commission nationale haïtienne de coopération avec l'UNESCO* (Tondreau, avril 2008, p. 2), sur les tendances récentes et la situation actuelle de l'éducation et de la formation des adultes, cette faible présence des femmes dans le domaine politique et gouvernemental n'a pas pour cause leur degré plus élevé d'analphabétisme :

le degré d'analphabétisme de la population de dix (10) ans et plus est de 61,0 % dans l'ensemble du pays. Il est plus élevé chez les hommes que chez les femmes : 63,8 % contre 58,3 %. Le degré d'analphabétisme est de loin meilleur en milieu urbain qu'en milieu rural (80,5 % contre 47,1 %). Sur l'ensemble de la population âgée de cinq (5) ans et plus, 37,4 % n'ont aucun niveau, 35,2 % ont atteint le niveau primaire, 21,5 % le niveau secondaire et la proportion des personnes ayant le niveau universitaire n'est que de 1,1 % (1,4 % d'hommes contre 0,7 % de femmes). (*Ibid.*)

Compte tenu de leur taux d'analphabétisme, toutefois moins élevé que chez les hommes, on pourrait se tourner vers d'autres causes expliquant leur retrait de la vie publique. Par exemple, on pourrait se demander s'il est vrai que les femmes ne s'intéressent pas aux affaires politiques ou si elles n'ont tout simplement pas le temps de s'y intéresser? Les affaires publiques demandent en effet de disposer de temps libre pour être en mesure de s'y investir. Mais les répondants à notre recherche n'ont pu fournir de cause sociale ou de raison de tradition familiale (comme le partage des tâches entre femmes et hommes) qui pourraient expliquer le faible taux de participation des femmes aux débats publics sur les affaires de l'État.

De façon générale, pour les hommes et les femmes, il reste à savoir si cet espace public, dont la forme ne fait pas l'unanimité chez les participants à nos entrevues, est accessible ou non à tous les citoyens et citoyennes. Les débats ne sont pas encore clos du côté de nos interlocuteurs qui, dans la section qui suit, nous livreront leurs opinions à ce sujet.

---

<sup>160</sup> Entrevue no 14.

### 5.3.6.5 Espace restreint ou égalitaire

La plupart des informations fournies par les répondants confirment que l'espace public haïtien, de quelque nature qu'il soit, est sectaire. C'est le plus souvent un espace fermé à certaines catégories de citoyens et de citoyennes. L'un des interviewés pense que ce sont surtout des jeunes, des gens de la diaspora et des chômeurs qui interviennent dans ces espaces alimentés par la radio. Rarement, selon lui, un homme d'affaires. Il admet toutefois que son explication n'a rien de scientifique, puisqu'aucune étude n'a été réalisée à ce sujet, mais il se fie au discours tenu par les intervenants sur la scène publique pour établir cette distinction. Il ajoute : « Selon ma perception, je vois de jeunes chômeurs, des activistes politiques peut-être frustrés par rapport à ce qui se passe dans la société, donc ce sont ces groupes que je pourrais déterminer en écoutant certaines émissions.<sup>161</sup> » C'est aussi le point de vue de l'un des leaders de la société civile que nous avons interviewé : ce sont surtout les chômeurs qui interviennent dans cet espace public médiatisé :

Là, je ne peux pas être objectif à 100 %. Généralement, ce sont les mêmes personnes qui appellent au cours de ces émissions. Je déduis que ce sont des personnes au chômage. Mais il faudrait qu'une étude le prouve, vu que ces émissions-là se réalisent aux heures de bureau, soit entre midi et quatre heures, et cela sur l'ensemble des radios. Ce n'est pas évident qu'une personne travaillant à cette heure appelle et, par moment, plusieurs fois.<sup>162</sup>

Une autre répondante élargit le cadre. Au cercle des jeunes, des chômeurs, des gens de la diaspora, elle ajoute les intellectuels, mais « beaucoup moins des patrons d'entreprise.<sup>163</sup> » Pourtant, cet espace informel est accessible à tout le monde, selon l'un de nos interviewés. En outre, il n'y a pas que les émissions radiophoniques de libre tribune qui servent d'espace d'interventions aux citoyens. Une experte qui a fait l'expérience d'une plateforme de défense des droits humains témoigne que son organisation, très représentative, est ouverte à toutes les

---

<sup>161</sup> Entrevue no 15.

<sup>162</sup> Entrevue no 11.

<sup>163</sup> Entrevue no 10.

catégories sociales. Pourtant, dans son énumération, elle a mis l'accent sur la présence d'une classe particulière de citoyens au sein de cette plateforme, sans pourtant faire référence à d'autres catégories :

[...] que ce soit ceux et celles qui sont démunis ou marginalisés, qui ne savent pas lire et écrire, qui n'ont pas les moyens de se payer un avocat, qui, suivant les mécanismes démocratiques consignés dans la Constitution, n'ont pas les reins pour aller jusqu'au bout lorsqu'ils portent plainte [...], nous les recevons allègrement au sein de notre organisation.<sup>164</sup>

L'un des participants complète en affirmant que beaucoup de gens issus de cette catégorie de chômeurs appartiennent à la classe défavorisée. Selon lui, plus ils se trouvent dans cette condition sociale défavorable, plus ils sont verbeux, volubiles. Il explique pourquoi : « On rencontre beaucoup de catégories sociales et, je dirais, plus elles sont défavorisées, plus elles sont bavardes. Et on entend souvent des conférences de presse d'organisations populaires qui viennent faire entendre leurs revendications et qui participent aussi à des émissions radiophoniques.<sup>165</sup> » Une autre catégorie de citoyens est aussi absente dans le fonctionnement de cet espace public, souligne une intervenante, celle qu'elle appelle « les acteurs de terrain », qui témoignent de leur propre expérience :

Quand je dis qu'il manque les acteurs de terrain, je parle des leaders des associations de base, même des associations de femmes de base, et dans ce domaine-là, peut-être que les femmes, dans le secteur strictement féministe, ont une parole de femme qui sera peut-être beaucoup plus démocratique, moins verticale, en termes d'intervention.<sup>166</sup>

Ce commentaire situe clairement la verticalité de l'information en provenance du gouvernement. Cela nous amène à interroger les participants à notre recherche sur les finalités de l'espace public haïtien, si tant est qu'il est structuré en fonction d'objectifs clairs.

---

<sup>164</sup> Entrevue no 2.

<sup>165</sup> Entrevue no 5.

<sup>166</sup> Entrevue no 14.

### 5.3.6.6 Espace public haïtien : finalités

Nos intervenants ont presque tous admis que la radio constitue un canal incontournable dans le fonctionnement de l'espace public en Haïti. Selon eux, les citoyens ou les groupements désireux de faire passer leurs revendications battent la grosse caisse pour se faire entendre et pour ce faire, ils n'utilisent, le plus souvent, que les émissions à ligne ouverte. Quand, en outre, d'autres associations de différente nature se réunissent pour discuter d'un sujet d'actualité, quelles sont alors les finalités d'une telle démarche? Est-on parvenu à des décisions communes ou à des délibérations, selon la perspective habermassienne? La majorité de nos répondants reconnaissent que les interventions dans le cadre de l'espace public haïtien, formel ou informel, ne donnent lieu à aucune délibération, à aucune décision commune. Il n'y a aucun suivi des discussions, aucun cahier de charges, précisent-ils. Même quand les débats paraîtraient structurés, ils n'aboutissent à aucun élément concret, aucun suivi. L'un des intervenants témoigne :

À quoi ça va servir? Vous discutez entre vous, est-ce qu'il y a un cahier de charges qui va informer les dirigeants de vos préoccupations? Non. C'est comme si on a fini de manger, on veut faire la sieste et puis on se rend au Champ-de-Mars pour discuter. Parfois, on parle de tout et de rien. Il n'y a personne pour prendre des notes. Et même si quelqu'un en prenait, qu'est-ce qu'on allait en faire? Absolument rien. Sauf à la radio parfois, j'ai entendu des gens qui font des déclarations, qui disent des choses assez intéressantes, mais il n'y a pas malheureusement de suivi.<sup>167</sup>

Une répondante va dans le même sens en affirmant que les citoyens intervenant à la radio, considérée comme le seul espace public pour se faire entendre, « ne sont pas sûrs d'être écoutés.<sup>168</sup> » Un autre interlocuteur suggère qu'il faut prévoir un espace précisément conçu pour répondre aux besoins de ces citoyens, permettant la réalisation d'un processus de communication beaucoup plus systématisé, où les syndicats, par exemple, devraient avoir des structures mieux organisées (ou organisées tout court) :

Comme tout le monde, les gouvernants entendent, mais est-ce qu'ils écoutent? Ça,

---

<sup>167</sup> Entrevue no 3.

<sup>168</sup> Entrevue no 7.

c'est autre chose. C'est pourquoi j'ai parlé de dialogue de sourds. On pourrait avoir de vrais syndicats qui puissent jouer leur rôle social convenablement, assurer la courroie de transmission entre les gouvernants et les gouvernés, amener des cahiers de charges, des revendications, développer des capacités de négociation et de médiation, pourquoi pas, etc. Mais, il faut des relais institutionnalisés pour le faire.<sup>169</sup>

Les déclarations des leaders sont, à ce sujet, quasi identiques : l'intérêt collectif n'est jamais visé, les interventions au sein de l'espace public haïtien ne sont jamais prises en compte, n'ayant aucune issue et s'apparentant à de « la démagogie en termes de résultats concrets.<sup>170</sup> » Toutefois, l'un d'eux admet que les revendications émanant de l'espace public haïtien produisent quelquefois des effets positifs. Il s'appuie sur un sujet qui alimentait les débats, récemment, celui du salaire minimum. Beaucoup de débats ont eu lieu sur ce dossier et on a abouti à des résultats concluants, à une décision positive, précise-t-il :

Par exemple, la question du salaire minimum a été largement agitée, la presse en a parlé beaucoup, il y a eu des manifestations, etc. Ici, nous avons eu dans nos réunions du mercredi des rencontres sur la question. Des syndicalistes étaient là, des membres du secteur privé des affaires, des entrepreneurs, des gens du secteur de la sous-traitance, etc. On a eu des débats, beaucoup de plaidoyers auprès du pouvoir. Et finalement, il y a eu une décision. Une loi a été votée [...], peut-être pas à la satisfaction de tout le monde, mais quand même c'était une forme de compromis qui était trouvé.<sup>171</sup>

Alors, si les réflexions sur l'espace public paraissent aussi abondantes, qu'en est-il pour l'opinion publique? Nous avons interrogé les participants à propos de cette thématique et les résultats sont présentés à la prochaine section.

### 5.3.7 Opinion publique en Haïti

Comme c'était le cas pour l'espace public, la majorité de nos interlocuteurs admettent l'existence d'une opinion publique en Haïti. Huit des 16 participants que nous avons

---

<sup>169</sup> Entrevue no 8.

<sup>170</sup> Entrevue no 2.

<sup>171</sup> Entrevue no 5.

rencontrés le croient sans aucune réserve; cinq affichent une posture plus modérée; les trois autres sont négatifs. Toutefois, les 13 répondants qui confirment l'existence de cette opinion publique dans le milieu haïtien affirment que cette opinion est façonnée en fonction des intérêts politiques et économiques. Il y en a qui pensent qu'elle est fragile, étant instrumentalisée. Selon l'un d'eux, « on a une classe politique et une classe économique traditionnelles, toutes tendances confondues, qui font la grande opinion publique, en général celle dont l'international tient compte.<sup>172</sup> »

Un ancien professionnel de la communication gouvernementale pense que cette opinion publique est caractéristique d'un ensemble de manifestations de comportement vis-à-vis de certaines personnes, de certaines institutions : « Ce que je veux dire, c'est qu'elle est façonnée, non seulement par ce que disent certains leaders d'opinion, mais aussi par la mentalité haïtienne, qui divise les gens en deux catégories : les bons et les méchants. Ou on est sérieux ou on ne l'est pas.<sup>173</sup> » Cependant, un autre répondant déplore le fait que cette opinion publique ne soit pas bien informée en regard, entre autres, du faible niveau d'éducation de la population. C'est plutôt, selon lui, une opinion qui est en gestation, qui se forme depuis 1986. Il s'explique :

Il y a des points sur lesquels l'opinion publique n'est pas bien informée, à cause des grands écarts en matière d'éducation, à propos de la formation des gens, qui, peut-être, n'ont pas eu la chance d'aller à l'école par rapport à d'autres qui sont des universitaires. Mais quand même, je dirais que c'est une opinion publique qui se forme de plus en plus.<sup>174</sup>

Si, pour ce répondant, l'opinion publique haïtienne n'est pas bien formée, pour un autre, elle n'est pas bien informée. À la faveur de la libéralisation de la parole, à la chute du régime des Duvalier en février 1986, on assiste, selon lui, à un foisonnement d'idées qui mettent à nu l'incohérence d'une grande partie de la population en raison, précise-t-il, de son faible niveau d'alphabétisation, puisque la démocratie suppose débats, échanges :

---

<sup>172</sup> Entrevue no 2.

<sup>173</sup> Entrevue no 10.

<sup>174</sup> Entrevue no 7.

En ce sens, lorsque la population n'est pas bien formée et n'a pas une connaissance assez solide, il est difficile de prendre une bonne décision. Et si à la radio, maintenant, les gens viennent et disent n'importe quoi, une population qui n'arrive pas à faire la différence entre ce qui est bien et ce qui est mauvais, cela peut causer de sérieux problèmes. Et c'est la grande faiblesse d'Haïti. On a libéralisé la parole, mais quelle parole? <sup>175</sup>

D'autres participants parlent d'opinion publique anarchique, mal gérée, parce qu'« on confond liberté d'expression et diffamation<sup>176</sup> », souligne l'un d'eux, ajoutant qu'au nom de la démocratie, de la liberté d'expression, chacun pense – journaliste ou citoyen – qu'il peut se permettre d'aller dans les médias et de dire n'importe quoi sur n'importe qui :

Je pense qu'il y a à ce niveau une grande faiblesse, parce que l'information doit être objective et bien gérée aussi. Dans des pays pauvres comme Haïti où il faut vraiment mobiliser les populations, motiver les gens, la communication est clé. Donc il faudrait une bonne école de communication, pas seulement pour les journalistes, mais qui lierait le marketing, le *branding*, comme les Américains l'appellent, pour qu'on arrive à se vendre et à bien communiquer. (*Ibid.*)

Cependant, pour un autre répondant, un acteur de la communication gouvernementale, l'opinion publique haïtienne est multiforme, compartimentée, en ce sens que plusieurs pays occupent le même territoire et que chaque groupe défend ses propres intérêts. Il explique également que chaque courant forge sa propre opinion publique, que ce soit la bourgeoisie nationale, le secteur privé des affaires, le secteur religieux, les chômeurs, les universitaires ou l'international. Malgré tout, souligne-t-il, on sent l'absence d'une « opinion publique nationale » :

Il y a des opinions publiques, je dirais, compartimentées. C'est là que nous estimons que tout gouvernement devrait développer une vraie politique publique de communication pour arriver à construire cet intérêt général qui permet à tous les citoyens de se reconnaître. Et à terme, il peut se dégager une opinion publique nationale. <sup>177</sup>

---

<sup>175</sup> Entrevue no 15.

<sup>176</sup> Entrevue no 13.

<sup>177</sup> Entrevue no 8.

Cette opinion publique « éclatée, manipulée<sup>178</sup> » et « qui s'exprime plutôt dans la contestation<sup>179</sup> » prend aussi la forme de micros-trottoirs où tout le monde se complaît dans l'anonymat. Toutefois, il n'y a pas de retour d'information, de restitution, en ce sens « qu'on ne sait jamais ce que pense l'autre.<sup>180</sup> » Un autre interlocuteur résume, pour sa part, les déclarations de quelques répondants qui, tout en admettant l'existence d'une opinion publique en Haïti, reconnaissent qu'il y a un déficit à ce sujet. Il souhaite que s'établisse dans son pays une opinion publique vraiment structurée avec des mécanismes clairement établis, « qui puisse servir de force de pression, de force de coercition.<sup>181</sup> » Ce déficit d'opinion publique en Haïti est sérieux, révèle-t-il :

L'opinion publique se résume à quelques citoyens qui, normalement, forts de leur statut et de leur position les mettant en position de force et leur donnant l'accès à certaines sources de financement, se positionnent comme représentants de la société civile ou autres, font passer leur point de vue, celui de leur groupe plutôt que de l'intérêt collectif. (*Ibid.*)

Une participante estime que cette forme d'opinion publique n'a pas comme objectif de provoquer de débats sérieux au sein de la société, puisqu'elle revêt un caractère sectaire répondant à la logique d'intérêts de certains groupes.

Si, pour certains, l'opinion publique haïtienne accuse un déficit de taille, pour d'autres, elle n'existe pas tout simplement. C'est une mise en scène, une caricature de la démocratie à l'haïtienne, argumente un répondant :

On ne peut pas encore en parler parce que le taux d'analphabétisme est très élevé et que les acteurs politiques se révèlent parfois fondamentalement malhonnêtes, en ce sens que leur objectif n'est pas de faciliter la participation réelle et effective des gens à la gestion de la chose publique, mais vise tout simplement à les instrumentaliser, c'est-à-dire en les mobilisant à travers des spots publicitaires et autres [...]. C'est une

---

<sup>178</sup> Entrevue no 9.

<sup>179</sup> Entrevue no 14.

<sup>180</sup> Entrevue no 1.

<sup>181</sup> Entrevue no 11.

mise en scène, une caricature de la démocratie à l'haïtienne.<sup>182</sup>

Si effectivement cette opinion publique est instrumentalisée, comment, en tant que mode de pression, s'articule-t-elle par rapport aux médias qui, selon certains répondants, participent activement à sa mise en place? C'est ce que nous aborderons à la section suivante.

#### 5.3.7.1 Le rôle des médias dans la construction de cette opinion publique

Tous les leaders interviewés confirment que les médias participent fondamentalement à la construction de l'opinion publique haïtienne. Leur rôle, surtout la radio, est prépondérant puisqu'« ils sont la traduction sonore du compartimentage social haïtien.<sup>183</sup> » Cependant, plusieurs soutiennent que la plupart de ces médias sont confrontés à un problème d'efficacité et les journalistes ne font qu'encourager les interventions inappropriées des citoyens déjà mal formés et qui utilisent leur canal pour exprimer leurs frustrations. L'un des interviewés le confirme :

Il n'y a pas vraiment une concentration de très bons journalistes. C'est comme des tonneaux vides. Il y en a qui font beaucoup de bruits et malgré tout sont très écoutés, vu le niveau de connaissance de la population. Donc, c'est la raison pour laquelle on construit l'opinion publique avec les médias haïtiens, qui n'ont pas à cette fin les ressources humaines qualifiées. Cela coûte très cher à la population haïtienne. Est-ce que cela fait avancer le débat? Est-ce que cette opinion publique est formée pour réellement influencer les décisions?<sup>184</sup>

Une autre répondante parle carrément de médiocrité, le fait que certains journalistes, qui veulent se bâtir une réputation, alimentent l'incohérence qui a lieu dans les débats publics des citoyens, intervenant sans raisonnement et sans objectif :

Moi, je l'appelle une forme de médiocrité. Pour se faire entendre, pour avoir une écoute, ils arrivent même à trivialisier l'information. Et on se retrouve avec un public,

---

<sup>182</sup> Entrevue no 4.

<sup>183</sup> Entrevue no 8.

<sup>184</sup> Entrevue no 15.

quelque part, qui prend plaisir à cette trivialité. Et là, c'est difficile. Les médias sont bien obligés de garder ces journalistes parce que ce sont eux qui sont écoutés par la population.<sup>185</sup>

L'un des interlocuteurs parle même de violence qu'exerceraient les médias sur les citoyens, sur l'opinion publique : « Il y a certes des exceptions, mais, en général, les médias entrent dans cette logique qui n'éclaire pas. Quand on regarde l'ensemble du pays, le rôle des médias n'est pas très, très édifiant.<sup>186</sup> » Cet espace médiatique ne fabrique pas seulement l'opinion, selon un participant, mais « arrive aussi à enflammer et à conditionner les comportements, comme c'est le cas des émissions à caractère religieux.<sup>187</sup> » C'est peut-être en référence à cette approche selon laquelle les médias construisent cette opinion publique à leur façon et en fonction de certains intérêts que quelques répondants qualifient cette dernière de « critique », tel qu'exprimé dans les lignes qui suivent.

#### 5.3.7.2 Une opinion publique critique, souvent irrationnelle

Les interlocuteurs, après avoir commenté les différents aspects de l'opinion publique haïtienne, croient que celle-ci est de nature critique, s'exprimant de manière très peu rationnelle. Ils abondent presque tous dans ce sens. Selon une répondante, cette opinion publique est même trop critique, négative : « On n'a pas nécessairement des faiseurs d'opinion qui sont critiques, mais une opinion publique critique et qui est même critiquée pour être trop critique.<sup>188</sup> » Cette posture est avalisée par un autre répondant qui confirme la nature critique de l'opinion publique haïtienne par rapport aux dirigeants, tout en mettant en exergue le caractère émotionnel et irrationnel de cette critique :

C'est une critique très émotionnelle. On n'aime pas quelqu'un, on lui tombe dessus [...]. Parfois, je dirais que le débat manque de rationalité. Pour moi, la critique doit

---

<sup>185</sup> Entrevue no 13.

<sup>186</sup> Entrevue no 9.

<sup>187</sup> Entrevue no 14.

<sup>188</sup> Entrevue no 2.

se reposer sur des arguments rationnels, bien fondés, etc. L'émotion tient encore une place trop importante dans les débats.<sup>189</sup>

Un acteur de la communication gouvernementale pense, pour sa part, qu'il s'agit d'une question d'intérêts. Cette opinion publique est critique face « aux intérêts divergents, aux intérêts opposés. C'est tout à fait logique. Elle est critique ou complaisante, suivant l'expression des intérêts, suivant la forme que prennent ces intérêts.<sup>190</sup> » L'un des interviewés est allé plus loin en reliant cet aspect critique aux frustrations et à l'agressivité de la population haïtienne, qui est en proie à toutes sortes de besoins, notamment des besoins primaires qui n'ont jamais été satisfaits :

On peut comprendre sa position. Par exemple, lorsqu'il pleut dans ce pays, particulièrement dans les bidonvilles, il y a des désastres naturels et cette population qui n'arrive pas à obtenir une certaine satisfaction est très exposée. Donc, elle peut être très agressive, cette opinion publique. Et c'est parfois dangereux pour la démocratie.<sup>191</sup>

Une autre interviewée pense qu'il faut canaliser cette opinion publique pour qu'elle se structure et devienne plus influente, car, présentement, elle ne propose jamais, se contentant de réagir :

Elle réagit très émotionnellement souvent et je pense que c'est valable dans tous les pays. C'est pour cela qu'il est important de gérer, d'influencer l'opinion publique. Et c'est ça le rôle des gouvernements, des gouvernants, d'être proactifs et de suivre la tendance de l'opinion publique pour voir comment, justement, la porter à apprécier l'action gouvernementale.<sup>192</sup>

Les explications fournies par quelques répondants sur l'aspect critique de l'opinion publique sont plus directes. L'un d'eux accuse les Haïtiens d'être d'éternels opposants :

---

<sup>189</sup> Entrevue no 5.

<sup>190</sup> Entrevue no 8.

<sup>191</sup> Entrevue no 15.

<sup>192</sup> Entrevue no 13.

Elle est souvent critique parce que nous vivons dans un pays où on a l'impression que les Haïtiens seraient des communistes nés ou bien des hommes et des femmes de gauche nés qui se voient toujours en opposition à quel que soit le pouvoir établi. Même s'il est au sein du pouvoir, il est en opposition avec son propre pouvoir. Et c'est en ce sens que je dis que l'opinion publique est le plus souvent critique.<sup>193</sup>

D'autres prônent une opinion publique équilibrée, objective, qui se doit d'être renseignée, de disposer de dossiers, d'aller aux sources, de toucher le vrai, l'empirique, tout en recommandant aux gouvernements de faire preuve de plus de transparence :

Cette opinion publique, qui se développe via l'effort de la presse indépendante, n'arrive pas à se faire un chemin, à se positionner, à prendre cette distance et à être critique.<sup>194</sup>

Cette présentation des différents points de vue de ceux que nous avons interviewés sur l'opinion publique met en lumière la nature des échanges entre le gouvernement et les citoyens, selon qu'elle est symétrique, asymétrique ou monologique.

### 5.3.8 Nature des échanges : symétrique, asymétrique, monologique?

Nous avons abordé avec nos participants des questions portant sur la nature des échanges entre les gouvernants et les citoyens. La plupart d'entre eux pensent que le type de communication observée entre ces deux catégories est plutôt de nature asymétrique puisque, affirment-ils, les citoyens ne bénéficient pas effectivement du droit de réponse ou d'intervention par rapport à leurs préoccupations. Le plus souvent, expliquent-ils, le gouvernement agit, prend des décisions, sans pour autant tenir compte de l'opinion des citoyens. Nos interviewés abordent cette perspective selon leur regard critique personnel.

#### 5.3.8.1 Absence d'échange : monologue et propagande

---

<sup>193</sup> Entrevue no 16.

<sup>194</sup> Entrevue no 1.

Presque tous les répondants estiment qu'il existe de la part du gouvernement une volonté manifeste de ne pas fournir des informations à la population en ce qui a trait à certains dossiers importants. Les citoyens ne sont pas les vrais destinataires des communications des dirigeants : « C'est un message adressé à la communauté internationale, particulièrement aux bailleurs de fonds », avance l'un d'eux<sup>195</sup>, confirmant qu'il ne s'agit dans ce cas que d'une communication à sens unique :

C'est une forme de communication à sens unique. On fait des déclarations lors de l'inauguration d'un barrage électrique, d'une route, etc., mais, en fait, on en profite uniquement pour s'adresser aux bailleurs de fonds qui ont financé l'exécution des travaux en question. Donc, c'est un message destiné à la communauté internationale et les citoyens sont là uniquement pour applaudir les dirigeants. Il n'y a pas de *feedback*. (*Ibid.*)

Pour certains participants, on ne peut même oser parler d'échange ou de communication entre le gouvernement et les citoyens. La communication gouvernementale haïtienne est exclusivement tournée vers la propagande :

La communication du gouvernement, je l'ai déjà dit, est une communication contre-communication produite pour empêcher que la communication qui touche le vrai, l'empirique, via l'accès à une documentation, ait lieu. Autrement dit, c'est une communication exclusivement tournée vers la propagande et qui détourne le citoyen, la citoyenne, des préoccupations fondamentales qui devraient l'intéresser au premier titre, telle que la question de PetroCaribe.<sup>196</sup>

L'un de nos interlocuteurs souscrit à cette approche : les dirigeants haïtiens ne savent pas ce qu'est la communication gouvernementale, autant pour les citoyens qui méritent une formation à ce sujet, pense-t-il, ajoutant qu'on a du mal à établir la distinction entre communication gouvernementale et propagande. Le temps de la grande propagande duvalérienne n'est pas encore révolu :

C'est tributaire du gouvernement des Duvalier où la propagande régnait en maître. Je crois qu'on n'a pas pu s'affranchir de cette vision de la communication. Donc,

---

<sup>195</sup> Entrevue no 4.

<sup>196</sup> Entrevue no 1.

pour moi, puisqu'il n'y a pas un État moderne, on ne peut pas parler aujourd'hui de communication gouvernementale sans l'existence de cet État, et c'est fondamental.<sup>197</sup>

Une autre répondante confirme cette tendance du gouvernement de ne pas échanger systématiquement avec les citoyens :

Non, cet échange n'existe pas. Au contraire, l'État cache des informations aux citoyens. Passez à la Direction générale des impôts pour connaître le nombre des institutions qui paient les taxes, personne ne va vous le dire. Ils vont vous demander « pourquoi sollicitez-vous ces informations? », etc. À vous de les trouver, à moins qu'on ait des amis ou des proches au sein de cette institution d'État.<sup>198</sup>

Les points de vue exprimés par cette répondante sont partagés par un ancien cadre de la communication gouvernementale, qui croit qu'on ne peut nullement parler de communication, mais de bribes d'informations sporadiques venant du gouvernement. C'est pour lui une communication unidirectionnelle, un monologue, parce que les points de vue des citoyens ne sont jamais pris en considération. Et comme conséquence, affirme-t-il, ces derniers descendent dans la rue, cassent les vitrines des magasins et les pare-brise des véhicules « parce que leurs propos, leurs revendications, leurs griefs, leurs cahiers de charge, bien exprimés ou pas, ne sont pas pris en compte.<sup>199</sup> »

Une autre répondante adopte la même posture : la communication entre le gouvernement et les citoyens se résume à un simple monologue. Selon elle, les dirigeants haïtiens n'ont aucune expérience de la communication, ne sachant quoi dire aux citoyens et comment leur parler. Même les délégués départementaux, qui sont les représentants directs de l'exécutif dans les différents départements géographiques du pays, n'ont aucune capacité de communication, souligne cette participante, qui pense que « ces délégués départementaux devraient être formés en communication, en marketing politique, pour pouvoir vendre de manière non démagogique, mais à partir du concret, l'action sur le terrain des différents

---

<sup>197</sup> Entrevue no 9.

<sup>198</sup> Entrevue no 8.

<sup>199</sup> Entrevue no 11.

ministères, également du pouvoir central.<sup>200</sup> » Cette approche est soutenue par l'un de nos interlocuteurs, un ancien cadre de la communication gouvernementale, qui confirme cette absence de dialogue au sein même du pouvoir :

Il y a des gens au niveau du gouvernement qui prodiguent des fois des conseils judicieux, mais qui sont absolument mis de côté ou rejetés, à l'idée que ces conseils-là ne valent rien du tout parce, qu'ils ne vont pas dans le sens de ce qu'on voudrait faire soi-même. C'est sa propre parole qui a force d'action, pas celle de l'autre. Cette communication existe à un seul niveau. Donc, on baigne la plupart du temps dans un monologue.<sup>201</sup>

Ce monologue, il le qualifie de propagande, une composante omniprésente de la pratique politique haïtienne : « C'est une tradition chez nous, il faut le dire, il faut le reconnaître. Certains pensaient qu'il y aurait un changement de ce côté-là. Non. On continue comme avant et la propagande est bien visible.<sup>202</sup> » Une ancienne professionnelle<sup>203</sup> de la communication gouvernementale, qui abonde dans le même sens, met l'accent sur le fait que même les parlementaires, qui sont les représentants du peuple, ne relayent pas les intérêts de la population. Ils défendent simplement leur mandat, indique-t-elle.

Cette communication gouvernementale haïtienne, présentée, par nos interviewés, comme un monologue stérile, est alimentée, selon l'un d'eux, par une certaine complicité des citoyens, qui sont loin d'être exigeants : « Je pense que le gouvernement donne les informations qu'il veut donner. Et le public n'est pas exigeant. Si le gouvernement n'en donne pas non plus, ce ne sera pas la fin du monde.<sup>204</sup> » Essayant de comparer, en termes de stratégie de communication, les présidents René Préval<sup>205</sup> et Michel Martelly, l'actuel chef d'État haïtien, il estime que le premier ne communiquait pas du tout avec les citoyens, tandis que le second parle beaucoup, mais « est-ce de la bonne information que ce dernier

---

<sup>200</sup> Entrevue no 13.

<sup>201</sup> Entrevue no 10.

<sup>202</sup> Entrevue no 10.

<sup>203</sup> Entrevue no 12.

<sup>204</sup> Entrevue no 15.

<sup>205</sup> Il a été président deux fois : du 14 mai 2006 au 14 mai 2011 et du 7 février 1996 au 7 février 2001.

communiqué?<sup>206</sup> », se demande-t-il en ajoutant :

Préval est le non-communicateur et Martelly, le communicateur à outrance. Maintenant, est-ce que ne pas communiquer nous pose problème? Oui, en fait. Il fallait dire exactement ce qu'on faisait, mais trop communiquer et dire n'importe quoi, cela dérange également [...]. Donc ces deux extrêmes, je pourrais dire, n'arrivent pas à mettre en place une opinion publique qui va influencer les décisions gouvernementales. (*Ibid.*)

La question de l'analphabétisme de la population haïtienne est à nouveau évoquée par l'un de nos interlocuteurs pour expliquer l'insouciance du gouvernement face au besoin d'échanges concertés avec le peuple haïtien sur des sujets d'intérêt général, comme celui de PetroCaribe : « On devrait expliquer à la population c'est quoi PetroCaribe, quels sont les bénéfices qu'on peut en tirer, est-ce qu'il y a des inconvénients, qu'est-ce qu'on va faire avec l'argent? On n'a jamais eu d'explications. Et le peuple accepte n'importe quoi, et c'est peut-être en fonction de son analphabétisme.<sup>207</sup> » Cependant, notre interlocuteur avoue que l'équipe qui est actuellement au pouvoir essaie d'interagir avec la population via SMS. Mais il émet des doutes quant à la volonté réelle des dirigeants de tenir compte de toutes les préoccupations des citoyens parce que, selon lui, il y a une certaine démagogie dans ce genre de démarche :

Si par exemple j'envoie un SMS en posant une question qui ne va pas dans le sens des intérêts du gouvernement ou du président de la République, qui lui-même donne des réponses aux questions, je ne crois pas qu'on va choisir ma question [...]. On devrait avoir des explications par rapport à cette histoire de PetroCaribe et par rapport à la sortie du président vers l'extérieur et des démarches qu'il entreprend. Ils n'ont aucun respect pour les jeunes, pour la population. (*Ibid.*)

Toutefois, l'un des interviewés adopte une position différente et plus radicale. On ne peut pas parler d'échange entre le gouvernement et les citoyens puisqu'au départ, selon lui, il n'y a pas de communication gouvernementale. Il estime qu'en Haïti cette tradition de communication entre gouvernants et gouvernés est absente, que la notion d'État de droit est

---

<sup>206</sup> Entrevue no 15.

<sup>207</sup> Entrevue no 3.

fictive et que l'État en lui-même n'existe pas. Il le confirme à travers cette interrogation : « Est-il possible de parler de communication gouvernementale au sein d'un État faible, d'un État défaillant?<sup>208</sup> » Il fait référence aussi à ce qu'il appelle l' « éducation à la citoyenneté » qui n'existe pas en Haïti, selon lui. Alors que, explique-t-il, la communication gouvernementale implique une intégration de la notion de citoyenneté qui définit, entre autres, les droits et devoirs des citoyens. C'est à partir de cette réalité qu'on pourra constater si les individus s'intéressent à l'État ou non. Il justifie son point de vue à travers ce questionnement : « S'intéressent-ils vraiment à ce que fait l'État au point de demander à ce dernier de rendre des comptes, d'interagir avec les citoyens sur ses actions et ses décisions? À mon avis, nous sommes au cœur d'une confusion, au cœur d'une réalité floue [...]. » (*Ibid.*) Ces interrogations soulèvent plusieurs pistes de réponse, comme le démontrent les points de vue des interviewés autour de la nature de la communication gouvernementale, en fonction de leurs aspirations communicationnelles.

### 5.3.8.2 Une communication à la fois monologique et dialogique

En complément à l'opinion de ses pairs, un cadre de la communication gouvernementale reconnaît que cette forme de communication du gouvernement haïtien est à la fois monologique et dialogique. Il atteste toutefois que les pouvoirs publics n'expriment que les points de vue du pouvoir, sans tenir compte de ceux exprimés (ou qui voudraient s'exprimer) par les citoyens. C'est dans cette perspective qu'il parle de monologue. Mais il a évoqué en même temps une causerie hebdomadaire avec la presse haïtienne, qui a été mise en place par l'un des précédents gouvernements et qui témoignait, à son avis, d'une certaine volonté des dirigeants de dialoguer avec la population à travers une représentation médiatique qui pourrait constituer un échantillon influent du corps social. Tout en admettant que cet exercice était « périlleux et difficile<sup>209</sup> », ce professionnel estime que ce programme a permis, pour la première fois dans ce pays, d'établir « une vraie communication interactive entre gouvernants

---

<sup>208</sup> Entrevue no 9.

<sup>209</sup> Entrevue no 8.

et gouvernés » (*ibid.*). Ce genre d'échanges avec la presse (sous forme de conférences de presse) a tenu pendant trois ans, mais elle a coûté cher à l'initiateur, a-t-il confessé, tout en estimant que ce n'était pas un travail facile dans la mesure où même ses collègues disaient que leur tête était pratiquement mise à prix chaque semaine, étant exposés à toutes sortes de critiques et obligés de fournir des informations sensibles :

Donc, vous savez, dans une société aussi polarisée que la nôtre, c'était un grand défi. Mais, je pense que cela était fait pour alimenter la construction de la démocratie et participe de la logique de la reddition de comptes. Par exemple, un ministre qui avait un programme de 100 millions de dollars à gérer ne pouvait pas chaque mois venir dire aux gens : voilà, j'ai dépensé 40 millions, mais je suis à 10 % d'exécution. Il ne pouvait pas prendre le risque de mentir.<sup>210</sup>

Notre répondant révèle qu'un grand nombre de citoyens étaient branchés au moment de la diffusion de cette émission (à la maison, au bureau, au marché, dans les autobus, dans les taxis), selon les résultats d'une enquête réalisée après six mois, ce qui confirmait, selon lui, l'attachement indéfectible de la population à cette pratique, puisque tous les secteurs s'y retrouvaient. On diffusait le programme en direct; 45 minutes étaient, par la suite, consacrées aux journalistes pour poser leurs questions, qui n'étaient pas préparées à l'avance. Chaque haut responsable de l'État ne pouvait jamais savoir à quelle question il allait faire face, ce à quoi il pouvait être confronté, et ce, en direct. Il témoigne :

Le souci, c'était de créer une interaction entre les dirigeants et la population et de faire montre de transparence dans la gestion de l'État, en partant du principe que les médias pouvaient être le moyen d'expression de la population, de par leur diversité idéologique, de par leur ancrage d'intérêt ou leur ancrage social, de par leur diversité en termes de capacité financière [...]. On ne laissait aucune chance aux responsables de l'État de pouvoir se cacher derrière quoi que ce soit puisque l'émission était retransmise dans toutes les télévisions et dans toutes les stations de radio. (*Ibid.*)

Ce même professionnel de la communication gouvernementale pense qu'aujourd'hui (en juillet 2012) les citoyens interagissent au quotidien avec la présidence. On a pu ainsi mettre en place, selon lui, un système de SMS où le président de la République peut envoyer des

---

<sup>210</sup> Entrevue no 8.

messages à tous ceux qui ont un téléphone cellulaire et qui peuvent, en même temps, lui répondre. Il y a donc un retour d'action par rapport aux attentes du citoyen, affirme-t-il :

C'est la même chose pour la sécurité, au moment où il y avait une remontée de l'insécurité, et les gens signalaient des cas un peu partout. Ils exprimaient leurs préoccupations. Automatiquement, il y a une interaction avec les responsables publics, et c'est à la suite de cet ensemble de communications interactives que la police a mis en place une opération qui s'appelait : boucler Port-au-Prince.<sup>211</sup>

Toutefois, il reconnaît que l'échange entre gouvernants et administrés ne sera jamais équilibré, « dans la mesure où le citoyen n'aura jamais les mêmes outils que le gouvernement, mais ce qui est encourageant, c'est quand il n'y a pas de réponse sur un thème, les gens insistent » (*ibid.*). Ce professionnel qui, paradoxalement, a parlé précédemment de « dialogue de sourds » entre le gouvernement et les citoyens, pense qu'il faut une politique publique à être appliquée au niveau de toutes les institutions de l'État et non seulement au niveau du bureau de la présidence.

### 5.3.9 Pour une meilleure interaction entre gouvernants et citoyens

Nos interlocuteurs souhaitent que cette communication gouvernementale favorise une meilleure interaction avec les citoyens, eux qui constituent la source du pouvoir. Pour cela, explique l'un d'eux, il faut mettre en place un régime démocratique où les responsables « comprendront la nécessité d'être constamment en communication avec le peuple haïtien, c'est-à-dire de l'informer afin de lui permettre de sanctionner leur gestion administrative, après une période donnée [...]»<sup>212</sup> ». Un autre acteur de la communication gouvernementale croit important de créer un espace interactif, en utilisant, par exemple, les médias d'État pour éduquer les citoyens en vue de les porter « à s'intéresser aux affaires de la cité et à s'informer de certaines activités (coûts, bénéfices, avantages et désavantages, etc.)»<sup>213</sup> »

---

<sup>211</sup> Entrevue no 8.

<sup>212</sup> Entrevue no 4.

<sup>213</sup> Entrevue no 15.

Une autre répondante a abondé dans le même sens : cette passerelle entre les deux pôles de la communication (gouvernants et citoyens) servirait à renforcer les organisations de la société civile, capables de représenter les citoyens, ou encore les capacités des parlementaires, qui sont les représentants directs de la population : « Cela permettrait justement d'avancer de manière positive en tenant compte des besoins réels des citoyens.<sup>214</sup> » Une autre participante à notre recherche s'exprime dans le même sens : il faut trouver des mécanismes de communication en vue d'expliquer à la population, au pays en général, comment la nation est gérée et comment se fait la gestion des fonds : « Mais il faut aussi avoir des cadres professionnels capables de le faire et capables d'afficher une plus grande responsabilité et une plus grande transparence.<sup>215</sup> »

À l'instar de plusieurs autres interviewés, un participant plaide pour la mise en place d'un dispositif institutionnel favorisant une écoute active, au niveau du gouvernement, de l'opinion des citoyens. Dans la perspective de renforcer cette politique de communication interactive, il souhaite la création d'un ministère de la Communication qui soit fonctionnel ou d'un secrétariat d'État capable de développer une politique de proximité dans le sens d'une volonté d'informer suffisamment la population et, en retour, de recevoir de l'information de la part des citoyens. Il souligne :

Comme je l'ai dit, il faut mettre d'autres dispositifs suffisamment incitatifs pour porter le citoyen à se sentir à l'aise ou à s'exprimer et à faire en même temps cet apprentissage de l'opinion critique, d'une pensée qui prend de la distance par rapport aux intérêts personnels et qui puisse se retrouver à l'intérieur d'une opinion publique où prévaut le principe de l'intérêt général et d'un engagement réciproque.<sup>216</sup>

Il importe de souligner que d'autres leaders interviewés émettent le vœu que le ministère de la Communication joue son rôle véritable de relais avec les citoyens, en dynamisant les bureaux de communication ou de relations publiques au niveau de toutes les institutions publiques. Ces bureaux seraient destinés à interagir et à communiquer efficacement avec le

---

<sup>214</sup> Entrevue no 13.

<sup>215</sup> Entrevue no 6.

<sup>216</sup> Entrevue no 1.

public sur les actions gouvernementales, et ce, à travers un personnel compétent. L'un des répondants cite en exemple le dossier de PetroCaribe, dont les informations fournies à la population sont largement insuffisantes, ce qui a entraîné un vide en termes d'interaction, de dialogue, a-t-il révélé, en ajoutant :

Il y a eu ces fonds et d'autres fonds aussi après le séisme. Jamais, on n'a eu véritablement un rapport sérieux sur leur utilisation. Il s'agit de rendre publics les informations et les rapports, d'expliquer avec le menu détail comment ces fonds prélevés du programme de PetroCaribe ont été utilisés. Donc, cela permettrait aux citoyens de réagir, d'apprécier et d'évaluer en fonction du principe de l'accessibilité à l'information.<sup>217</sup>

L'un des participants à nos entrevues, un professionnel de la communication gouvernementale, pense que ce ministère de la Communication devrait prendre l'habitude de faciliter l'interaction entre les institutions d'État et les différents secteurs de la vie nationale. Il pourrait servir en même temps de courroie de transmission des préoccupations des citoyens par rapport à un problème spécifique :

Comme, par exemple, la récolte de pois arrive, les cultivateurs devraient être en mesure de trouver un espace où ils expriment leurs besoins en engrais, en semences, tout en se préoccupant des questions de stockage, de commercialisation et de transport. Le ministère, à cet effet, peut avoir un outil qui lui permette de piloter sa gouvernance en intervenant auprès des agriculteurs pour orienter et corriger [...]. Mais je le vois pour l'ensemble.<sup>218</sup>

En somme, les répondants pensent que les responsables gouvernementaux haïtiens, dans un souci de transparence et de participation, devraient davantage s'ouvrir aux citoyens en mettant à leur disposition des canaux interactifs de transmission d'informations. Cela voudrait-il dire que le réseau communicationnel du gouvernement haïtien est défaillant ou dysfonctionnel? Les points de vue de nos participants dans la section qui suit.

---

<sup>217</sup> Entrevue no 7.

<sup>218</sup> Entrevue no 8.

### 5.3.10 Dysfonctionnement du système communicationnel gouvernemental

Les diverses personnalités que nous avons interviewées dans le cadre de cette recherche conviennent presque toutes du manque d'efficacité, de transparence, de participation, de symétrie et d'interaction en ce qui concerne la politique de communication gouvernementale haïtienne : ce manque serait attribuable au dysfonctionnement du système communicationnel gouvernemental lui-même. L'un de nos interlocuteurs déplore une certaine centralisation des activités communicationnelles au niveau d'un secteur précis de l'État au détriment de plusieurs autres institutions gouvernementales, qui subissent les effets de ce monopole. Il dénonce, en même temps, le manque d'implication du ministère de la Communication, qui devrait être la plaque tournante des activités gouvernementales, en termes de coordination :

Je ne vois pas ce ministère jouer ce rôle-là du tout. Il est complètement absent. Le ministère s'occupe plus de la culture, comme on dit, que de la communication en tant que telle. La communication, on a l'impression que c'est le privilège exclusif de la présidence. C'est là que cela se passe. Pas ailleurs.<sup>219</sup>

Il attribue ce vide au dysfonctionnement des bureaux de communication ou de relations publiques des différents ministères et organismes publics qui laissent le soin à la présidence<sup>220</sup> de faire pour eux le travail :

Certains ministères sont dotés d'un officier de communication. Je crois que le ministère des Finances a maintenant quelqu'un pour s'occuper de la communication. Mais on a de très faibles échos de cette communication sectorielle, si je puis dire. On n'entend parler que de la présidence. C'est elle qui intervient pour presque n'importe quoi. Si bien que les ministères, très souvent, ne parlent pas du tout. Même des affaires qui les concernent directement.<sup>221</sup>

L'un de nos répondants affirme que le dysfonctionnement de ce système

---

<sup>219</sup> Entrevue no 10.

<sup>220</sup> Nous signalons que les entrevues ont été réalisées en avril 2012 et que les points de vue exprimés par les répondants ne reflétaient que la réalité de ce moment. Que la situation empire ou s'améliore par la suite, une telle évolution n'est pas prise en compte dans notre analyse des propos tenus par les participants à notre recherche. Le répondant fait référence ici à la présidence, évoquant la période précédant la date des entrevues.

<sup>221</sup> Entrevue no 10.

communicationnel est visible. Il suggère donc d'alimenter le contenu des communications, de dynamiser le système en place et de renforcer les moyens de communication à tous les niveaux de l'État, dont le parlement. Il précise :

Il y a des moyens de communiquer, en Haïti, surtout avec la presse. Les médias sont très importants, mais on ne dit pas grand-chose [...]. La situation avec le gouvernement, il faut avoir vraiment une ouverture beaucoup plus claire pour savoir exactement qu'est-ce qu'on apporte à la population et comment prendre de bonnes décisions.<sup>222</sup>

Un autre interviewé, qui abonde dans le même sens, déclare ne nourrir aucun doute sur le dysfonctionnement ou sur la désarticulation du système communicationnel du gouvernement haïtien. Tout en précisant que c'est voulu de la part des dirigeants, il a exprimé les mêmes préoccupations que les autres interlocuteurs en s'interrogeant sur le rôle effectif du ministère de la Communication, qui, selon lui, devrait être en mesure d'expliquer aux citoyens la politique du gouvernement. Malheureusement, ajoute-t-il, « il n'y a pas vraiment une cohésion et ce même ministère ne remplit pas son rôle, qui est de communiquer avec la population. J'ai vu qu'on fait d'autres choses, sauf cela. Il y a plus de propagande que de dialoguer avec la population sur ses besoins.<sup>223</sup> »

Un professionnel de la communication gouvernementale assimile ce dysfonctionnement à une forme de « déficit de communication.<sup>224</sup> » Il a rappelé les deux périodes où les dirigeants haïtiens avaient le souci de mettre en place des structures d'échange avec la population, à l'époque de la présidence de Lesly François Manigat<sup>225</sup>, qui instituait « les causeries hebdomadaires », et dans le cas du premier ministre Gérard Latortue, en 2005. Toutefois, tout ce souci d'informer, précise notre répondant, n'était que « pour arriver à une certaine appropriation des politiques publiques, des décisions de l'État. Et moi, je peux témoigner de

---

<sup>222</sup> Entrevue no 15.

<sup>223</sup> Entrevue no 9.

<sup>224</sup> Entrevue no 11.

<sup>225</sup> Il a assuré la présidence d'Haïti de février 1988 à juin 1988. Il a été renversé par un coup d'État militaire.

cela.<sup>226</sup> » Cependant, chacun des leaders a sa propre opinion de ce dysfonctionnement. L'un d'eux pense que c'est volontaire de la part du gouvernement, un choix délibéré de « ne pas être transparent, pour ne pas informer la population, pour ne pas garantir le droit à l'information.<sup>227</sup> » Un autre est plus radical : « Dysfonctionnement, non. Je suis plus radical. Je ne vois pas ce qu'on appelle ici politique communicationnelle. J'ai dit tout à l'heure qu'il s'agit de petite propagande de chapelle.<sup>228</sup> » Cette opinion catégorique se retrouve chez une autre participante, qui parle de dysfonctionnement total en raison de l'incohérence et des contradictions relevées partout, même dans les décisions prises par des entités gouvernementales sur un sujet d'ordre public. Elle donne un exemple :

Sur l'affaire des militaires démobilisés, c'était sur la radio Vision 2000, le président de la République vous dit quelque chose, tandis que le ministère de l'Intérieur, à travers un communiqué, avance quelque chose totalement différent de ce que dit le président [...]. C'est impensable. C'est un exemple de dysfonctionnement.*(Ibid.)*

Un cadre de la communication gouvernementale aborde la question de dysfonctionnement sous un angle différent. Pour lui, la communication gouvernementale devrait être opérationnelle sur l'ensemble du territoire d'Haïti, mais, ce n'est pas le cas, dit-il : « Dysfonctionnement, oui, pour la simple et bonne raison que la communication gouvernementale peine à couvrir l'ensemble du territoire national. La communication gouvernementale, dans mon esprit, doit pouvoir toucher chaque citoyen haïtien, où il se trouve sur le sol national. Or ce n'est pas le cas aujourd'hui.<sup>229</sup> » Par contre, pour une autre répondante, une ancienne actrice de la communication gouvernementale, ce dysfonctionnement dont on parle n'existe pas au sein du système communicationnel gouvernemental haïtien : « Non. Il est cohérent. Il n'est pas dysfonctionnel. Le système de communication actuel est cohérent avec la politique du gouvernement.<sup>230</sup> » Ainsi, comme pour

---

<sup>226</sup> Entrevue no 11.

<sup>227</sup> Entrevue no 6.

<sup>228</sup> Entrevue no 1.

<sup>229</sup> Entrevue no 8.

<sup>230</sup> Entrevue no 14.

les autres thématiques abordées, les opinions varient selon la perception des leaders de la société haïtienne, de la réalité vécue ou encore de leurs expériences confrontées à l'intérieur du système. Toutefois, la majeure partie des répondants confirment un certain dysfonctionnement dans ce système communicationnel, en alléguant son inefficacité, son incohérence et ses limites.

### 5.3.11 Système communicationnel carrément inexistant

Si un peu plus de la moitié de nos interviewés pense que le système communicationnel gouvernemental haïtien est dysfonctionnel, six autres estiment qu'on ne peut même pas en parler dans la mesure où, à leur avis, ce système est carrément inexistant, tel que le confirme une répondante : « Je ne pense pas qu'on puisse parler de dysfonctionnement parce que le système n'existe même pas. Il n'y a ni système ni politique.<sup>231</sup> » Une autre interlocutrice, dans la même ligne de pensée, a évoqué plusieurs facteurs : les médias d'État<sup>232</sup> qui ne répondent pas à leur mission; les outils de développement qui devraient être mis au service de la population, mais qui sont plutôt « instrumentalisés »; l'orientation trop élitiste de la société haïtienne qui utilise le français au détriment du créole dans la perspective de maintenir la population dans un état d'ignorance. Sous prétexte du taux d'analphabétisme trop élevé dans le pays, on a souvent tendance à vouloir faire un nivellement par le bas, explique-t-elle. Elle déclare, à ce propos :

On a une Constitution qui nous donne deux langues officielles. Je pense que les deux langues devraient être utilisées [...]. Il faut investir dans la valorisation, la justice sociale, pour qu'on arrête avec les prétextes [...]. Il faut que l'État se dote des moyens de sa politique, donc tous les prescrits sont là, mais rien n'est respecté ni mis en place.<sup>233</sup>

Un autre répondant pense que la société haïtienne n'est pas organisée. On ne peut pas,

---

<sup>231</sup> Entrevue no 13.

<sup>232</sup> Il s'agit ici de la radio nationale et de la télévision nationale, dont le propriétaire est l'État haïtien. Ce dernier nomme le personnel qui y est affecté, tout en attribuant un budget de fonctionnement.

<sup>233</sup> Entrevue no 2.

selon lui, parler de système communicationnel gouvernemental au service des citoyens. Il se demande si les villes de province sont prises en compte, ne sachant pas s'il s'agit « du gouvernement de Port-au-Prince (la capitale haïtienne) ou de celui de toute la République?<sup>234</sup> », il ajoute que la communication gouvernementale ne doit pas être centrée uniquement sur ce qui se fait et ce qui se dit dans la capitale. Haïti, ce n'est pas que Port-au-Prince, selon ce répondant, qui estime que le déficit de communication gouvernementale est très élevé dans les différents départements.

Pas de système de communication en régions éloignées, mais y en a-t-il vraiment un pour l'ensemble du pays? « Parler de désarticulation ou de dysfonctionnement, c'est admettre que ce système existe. [...] Est-ce qu'il existe un système communicationnel gouvernemental, en Haïti? [...] En fait, les dirigeants choisissent d'instrumentaliser les masses urbaines et rurales, de les mobiliser, de les utiliser à n'importe quelles fins.<sup>235</sup> »

En somme, selon l'ensemble des répondants, le système communicationnel gouvernemental haïtien est soit dysfonctionnel, soit inexistant. Ils pensent que les dirigeants haïtiens, dans le cadre d'une communication gouvernementale effective, ont pour devoir de mettre en place un système communicationnel fonctionnel ou encore de le rétablir, en vue de mieux interagir avec les citoyens. En regard de la situation d'Haïti, il faut cependant s'interroger sur la nature de l'État qui gère ce système communicationnel, à savoir si c'est un État occupé ou souverain.

### 5.3.12 Une communication relevant d'un État souverain... ou non?

#### 5.3.12.1 Un pays occupé

Les 16 participants à nos entrevues en présentiel ont tous déclaré qu'Haïti est un pays occupé. Ils font référence à la présence sur le territoire haïtien des forces de la Minustah, qui

---

<sup>234</sup> Entrevue no 9.

<sup>235</sup> Entrevue no 4.

ont succédé à d'autres forces des Nations Unies, dont le premier contingent, à forte composante américaine, avait débarqué en octobre 1994, dans la perspective du retour au pouvoir du président Jean-Bertrand Aristide, évincé en février 1991. Selon eux, l'occupation d'Haïti n'a pas seulement un caractère politique, mais aussi financier dans la mesure où, confirment-ils, le budget de la République est financé à hauteur de plus de 50 % par la communauté internationale.

L'un des participants estime qu'Haïti est occupé depuis 2004, donc « comment peut-on parler d'État souverain?<sup>236</sup> », se demande-t-il. Il explique qu'il suffit d'écouter les discours des différents ambassadeurs en poste en Haïti pour se rendre compte que ce pays est bel et bien occupé. À son avis, les dirigeants ne sont pas conscients de l'importance et du champ d'application de la communication gouvernementale, alors que c'est l'international qui décide. Comme comment parler de communication gouvernementale à l'intérieur d'un État occupé, s'interroge-t-il, tout en précisant : « On a une souveraineté de pacotille, une souveraineté folklorique. Certes, on est là, on a des autorités, on a un président, des ministres, etc., mais ce sont de petites marionnettes entre les mains de la communauté internationale, qui ne peuvent même pas répondre aux besoins de la population » (*ibid.*). Ce radicalisme exprimé ici par ce répondant trouve écho dans les propos d'autres interviewés. L'un d'eux déclare péremptoirement : « Haïti n'est pas un État souverain<sup>237</sup> », en expliquant que, depuis environ 200 ans, tout ce qui se fait dans ce pays transite par « un Blanc qui dirige de l'extérieur » (*ibid.*). Il donne un exemple concret :

On a aujourd'hui un problème de double nationalité pour le président de la République et vous voyez son comportement. Pour convaincre l'opinion, il a fait venir l'ambassadeur américain pour dire que le président haïtien n'est pas étranger [...]. Donc, est-ce qu'on peut se dire qu'on est souverain, qu'on a un État souverain? Je ne crois pas. (*Ibid.*)

Une ancienne cadre de la communication gouvernementale n'a pas caché sa frustration par rapport à l'indifférence des dirigeants devant cette occupation par les forces étrangères du

---

<sup>236</sup> Entrevue no 9.

<sup>237</sup> Entrevue no 3.

sol haïtien. Elle fait aussi référence aux élections haïtiennes financées presque exclusivement par l'étranger, alors que, affirme-t-elle, le premier acte de souveraineté, c'est le vote populaire. Elle se demande comment le pays peut exercer sa souveraineté si ce vote est contrôlé par l'international et que cela ne choque même pas :

On n'a pas encore compris le lien élection-souveraineté. Si tu veux vraiment que ta communication serve à quelque chose, qu'elle aille dans la production du sens, dans ce futur commun désirable. Tu dois bien expliquer c'est quoi le vote et pourquoi ici il faut faire des sacrifices pour aller voter. C'est important de tenir tout le monde responsable, redevable de la crédibilité et de l'intégrité du processus.<sup>238</sup>

Les points de vue exprimés par la totalité de nos répondants ne diffèrent pas. Ils admettent qu'Haïti n'est pas un État souverain en raison de la présence des forces étrangères sur son territoire et de sa dépendance financière par rapport aux bailleurs de fonds internationaux. Cependant, l'angle sous lequel ils abordent la question n'est pas toujours le même. C'est le cas, par exemple, d'un leader qui pense que « PetroCaribe est un prétexte en vue de latino-américaniser Haïti<sup>239</sup> », dans le but de garder une certaine suprématie dans la zone face aux États-Unis. Une autre participante, ancienne technicienne de la communication gouvernementale, confirme que la communauté internationale contrôle en grande partie Haïti : « certains discours des dirigeants s'orientent vers l'international, duquel ils espèrent tirer de grands profits. Tous les comportements, tous les discours sont conditionnés par l'extérieur. Nos gouvernants sont beaucoup plus soucieux de conquérir leur légitimité vis-à-vis de l'international. C'est une dépendance clairement exprimée<sup>240</sup> », explique-t-elle. D'ailleurs, elle ajoute que le pays vit dans un climat d'entière soumission totale et de dépendance totale; par conséquent, le discours se construit forcément en fonction de cette dépendance envers l'étranger :

On l'a bien vu avec Bill Clinton, son omniprésence en Haïti : il est président, il est de la Clinton Foundation, il est de Bush/Clinton Initiative, il est de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti (CIRH), il est président de la Commission

---

<sup>238</sup> Entrevue no 12.

<sup>239</sup> Entrevue no 2.

<sup>240</sup> Entrevue no 14.

des investissements et de redressement économique auprès du président de la République. Mais ceci n'est pas une fatalité. Ce n'est pas irréversible. C'est parce qu'aujourd'hui, pour ceux qui nous gouvernent, leurs références, leur mesure, c'est l'étranger, ce sont les notes attribuées par la Banque Mondiale, par le Fonds Monétaire International [...] qui comptent.<sup>241</sup>

Cependant, une autre technicienne pense qu'il est temps que les Haïtiens cessent de responsabiliser autrui sans avoir le souci de se regarder eux-mêmes. Selon elle, si Haïti est parvenue à ce point, soit un État occupé, ses compatriotes sont aussi responsables :

Nous aussi, Haïtiens, nous sommes responsables de cet état de fait, de l'acceptation [...] Là, on devrait remonter même à notre indépendance. C'est comme si on avait une indépendance trop tôt, une indépendance mal acquise, qui fait qu'on retourne toujours vers le Blanc et ce que dit le Blanc a beaucoup plus d'importance que ce que dirait un confrère ou une consœur.<sup>242</sup>

Un autre répondant, évoquant les mêmes motifs que ses prédécesseurs, dont le contrôle de son pays par les forces multinationales et le manque de leadership des dirigeants haïtiens, explique de cette façon cette perte de souveraineté :

Actuellement, en Haïti, vous avez une armée composée des forces de plusieurs pays [...]. Souveraineté aussi voudrait dire également sur le plan financier qu'il faudrait que vous puissiez satisfaire certains besoins essentiels de votre population. Regardez le budget du pays, c'est plus de la façade. Il vient de l'extérieur [...]. Donc parler de souveraineté en Haïti, c'est un peu fort.<sup>243</sup>

Un ancien cadre de la communication gouvernementale lie la question de souveraineté à la notion de nation, qu'il considère comme deux éléments indissociables. Il explique que « la notion de souveraineté de l'ensemble des pays en voie de développement ou des pays pauvres doit être analysée avec beaucoup de prudence.<sup>244</sup> » Il précise qu'en Haïti cette notion de souveraineté s'effrite; à preuve, le manque d'objectivité des politiques publiques, qui ne

---

<sup>241</sup> Entrevue no 14.

<sup>242</sup> Entrevue no 16.

<sup>243</sup> Entrevue no 15.

<sup>244</sup> Entrevue no 11.

servent pas à assurer la cohésion sociale par l'appropriation des décisions par les citoyens. Or, la communication devrait justement servir à jouer ce rôle, soutient-il.

L'un de nos participants a abordé la question de la souveraineté sous un autre angle. Selon lui, l'État haïtien est en pleine décomposition, passant « d'un État néo-sultaniste sous les Duvalier à un État néo-patrimonial d'après Duvalier. On assistait en fait à la crise de l'État qui a contribué à fragiliser les structures déjà faibles de l'État néo-patrimonial post-duvaliérien.<sup>245</sup> » Il insiste sur la nécessité pour les dirigeants haïtiens d'établir un cadre étatique fonctionnel, mais « ils ne sont tout simplement pas à la hauteur de leur responsabilité. Donc, nous sommes dans un véritable cercle vicieux et on sent que les dirigeants n'ont aucune notion de l'État » (*ibid.*) Cet interlocuteur s'en prend également à la complaisance des dirigeants d'avoir accepté la présence des forces onusiennes sur le territoire haïtien, car il ne voit pas d'effort réel pour planifier le départ des troupes de la Minustah. Selon lui, les dirigeants n'y songent même pas, ne cherchant pas à affranchir Haïti de la tutelle étrangère, comme y sont arrivés d'autres pays voisins :

Nous vivons vraiment une situation dramatique qui peut déboucher sur le chaos, l'anarchie, avec la présence de trois, quatre, cinq, six armées sur le terrain [...]. Les élites haïtiennes ne sont pas en mesure d'éprouver le sentiment de la honte qui pourrait en quelque sorte les porter à se montrer à la hauteur des exigences du moment et à travailler de façon à mettre Haïti au diapason des nations sœurs de la Caraïbe.<sup>246</sup>

Cependant, si les interviewés admettent qu'Haïti est loin d'être un État souverain en regard de la présence sur son territoire des forces étrangères, la majeure partie d'entre eux reconnaissent en même temps que ces dernières influencent, dans un sens comme dans l'autre, sa communication gouvernementale.

### 5.3.12.2 Une communication gouvernementale sous influence

---

<sup>245</sup> Entrevue no 4.

<sup>246</sup> Entrevue no 4.

Sur l'ensemble des 16 participants rencontrés, 11 affirment que la présence des forces multinationales en Haïti influence la communication gouvernementale haïtienne, quatre soutiennent le contraire, tandis qu'un seul d'entre eux garde une position neutre. L'un du premier groupe, voulant justifier sa position, se réfère au comportement d'un dirigeant de la Minustah, qui a pris sur lui la responsabilité d'annoncer les élections haïtiennes, alors que, explique-t-il « le président Préval, à l'époque, n'avait pas encore convoqué le peuple en ses comices. C'est lui, l'ancien dirigeant de la force onusienne, qui a annoncé la tenue des élections pour le 28 novembre, et, effectivement, elles ont eu lieu à cette date.<sup>247</sup> »

Une autre répondante explique que la force étrangère consolide sa politique communicationnelle en faisant fonctionner une station de radio appelée : Radio Minustah, qui regorge de journalistes haïtiens recrutés à partir des salles des nouvelles des médias haïtiens et en achetant des pages ou des espaces (appelés les *Pages de la Minustah*) dans les deux seuls grands journaux du pays. Un autre interviewé, un ancien professionnel de la communication gouvernementale, explique que parfois, le gouvernement haïtien agit sous la pression de l'international, même pour publier un communiqué de presse :

On parle quelquefois même de communiqués inspirés directement par la communauté internationale. On parle de tel fait qui s'est produit, on dit : bien, c'est la communauté internationale qui a forcé le gouvernement à sortir tel ou tel communiqué. C'est connu, ce phénomène. Donc, il y a une influence qui ne se cache pas.<sup>248</sup>

Il importe de souligner ici que plusieurs leaders de la société haïtienne affirment que le gouvernement haïtien se voit obligé de se montrer solidaire de cette force, en ne voulant pas lui afficher une attitude critique. L'un d'eux confirme :

Même sur la question relative à la responsabilité de la Minustah dans l'épidémie du choléra qui a frappé récemment le pays, le gouvernement a été obligé d'être très prudent par rapport aux informations qui faisaient croire que cette maladie a été occasionnée par un contingent de la Minustah. Donc, c'est sûr qu'il y a quand même

---

<sup>247</sup> Entrevue no 4.

<sup>248</sup> Entrevue no 10.

une influence de cette force sur la communication gouvernementale.<sup>249</sup>

Une répondante, évoquant cette même histoire de choléra, révèle les contradictions relevées entre le ministre haïtien de la Santé publique d'alors et les responsables de cette coalition internationale. Elle explique comment ce ministre, dans ses premières déclarations, avait laissé croire que l'origine de la maladie était inconnue, alors que des informations qui circulaient dans le milieu accusent directement la force multinationale :

Le choléra qui est rentré chez nous vient des bataillons étrangers de la Minustah. Mais on a entendu les déclarations du ministre de la Santé publique qui minimisait la question. On n'avait pas senti non plus la volonté du gouvernement de monter au créneau pour dire que nous sommes avec tous ceux qui ont dénoncé ces bataillons étrangers. Donc, c'est pour vous montrer qu'effectivement, selon les dossiers, le gouvernement va toujours se mettre du côté de l'international et choisir de ne pas faire cause commune avec les victimes.<sup>250</sup>

Pour un autre interviewé, cette influence ne s'étend pas seulement à la communication gouvernementale haïtienne, mais « affecte tout bonnement le sentir, le vouloir, la capacité à se mouvoir de l'État haïtien, du gouvernement et du peuple haïtien.<sup>251</sup> » Cependant, une minorité de nos interlocuteurs pensent que la présence des forces onusiennes ne peut nullement influencer la communication gouvernementale haïtienne.

### 5.3.12.3 Une communication gouvernementale ayant un certain degré d'autonomie

Quatre des participants affichent une posture différente envers les allégations d'ingérence dans la communication gouvernementale haïtienne. Ils affirment ne pas comprendre comment la présence des forces étrangères pourrait influencer cette communication gouvernementale. L'un d'eux estime que le gouvernement a la capacité de prendre ses propres décisions. Une autre, tout en reconnaissant l'existence de ce problème de communication dans son pays, pense que la circulation de l'information ne saurait être influencée par la force étrangère.

---

<sup>249</sup> Entrevue no 5.

<sup>250</sup> Entrevue no 16.

<sup>251</sup> Entrevue no 1.

Selon elle, c'est une simple question de volonté politique : on ne veut tout simplement pas communiquer, car la présence onusienne ne peut empêcher le gouvernement de communiquer s'il le voulait. Une interviewée a même affirmé que la présence étrangère en son pays, plutôt que d'incarner un obstacle à la communication, pourrait même apporter une aide utile. Par rapport à cette problématique, les participants à notre étude ont fait des suggestions en vue d'un meilleur fonctionnement de la communication gouvernementale haïtienne.

### 5.3.13 Pour une communication gouvernementale fonctionnelle

Nos interlocuteurs ont émis plusieurs recommandations dans la perspective d'améliorer la communication gouvernementale haïtienne. L'un d'eux plaide pour le renforcement des dispositifs citoyens et l'adoption d'une politique de communication bien définie. Il s'agirait d'instituer des lieux de débats selon une logique de décentralisation et d'ouverture tenant compte des représentations faites par la population que l'on encouragerait à s'associer activement à la gestion de l'État. De son côté, un ancien cadre de la communication gouvernementale souhaite une diversification de l'action de communication pour qu'elle soit plus intelligente, c'est-à-dire en évitant, selon lui, de :

la concentrer sur les faits et gestes de la présidence<sup>252</sup> au détriment des ministères en particulier. On ne les entend pas et cela devient un véritable monologue. On a l'impression que seul le gouvernement peut parler et a des choses à dire. Et quand je dis le gouvernement, je parle de la présidence. Je ne parle pas du gouvernement, du premier ministre. Et je crois qu'à la longue, ce n'est pas une bonne chose pour le pays, non plus pour la présidence elle-même, si je puis dire.<sup>253</sup>

Un autre répondant émet le vœu qu'il y ait des espaces où les citoyens peuvent s'exprimer librement et interagir avec les dirigeants qui devront assumer la responsabilité de tenir compte de leurs préoccupations par un retour d'information. C'est une situation difficile et cruciale, explique-t-il, en ajoutant que les dirigeants doivent poser des actions concrètes en

---

<sup>252</sup> Ces entrevues réalisées en avril 2012.

<sup>253</sup> Entrevue no 10.

vue d'aider la population haïtienne à sortir de cet imbroglio. Ce répondant espère que le peuple haïtien prendra ses responsabilités envers ce qu'il appelle une forme de complot qui existerait entre les dirigeants haïtiens et une certaine partie de la communauté internationale :

Le jour où on n'est pas dans le chômage, où il y a de la sécurité, où tout va bien, il ne va pas y avoir de la place pour cette fraction de la communauté internationale qui manipule nos dirigeants [...]. Depuis tantôt 200 ans, pour moi, on n'est jamais indépendant [...]. Il y a une forme de complot entre nos dirigeants et l'extérieur qui nous a mis dans cette situation. (*Ibid.*)

Presque toutes les déclarations des interviewés ne sont surtout que des souhaits exprimés en vue d'instituer des espaces d'échange entre les gouvernants et le public, d'instaurer une politique communicationnelle qui reflèterait l'esprit de transparence, de dialogue et d'ouverture des dirigeants de façon à interagir avec tous les secteurs impliqués dans la gestion des affaires publiques. C'est le cas, par exemple, d'un cadre de la communication gouvernementale qui plaide pour « une décentralisation de la parole et de l'information, et pour la transparence de l'action gouvernementale<sup>254</sup> », en tenant compte de l'ensemble du territoire, étant donné que tout est concentré à Port-au-Prince, la capitale haïtienne. Il suffit de mettre à profit, selon lui, les ressources dont dispose l'État en vue de mener à bien ses politiques de communication. Il propose que l'État utilise certaines entités communautaires dont il dispose, telles les ASEC<sup>255</sup> et les CASEC<sup>256</sup>, capables d'assurer cette décentralisation de l'information, en même temps qu'il faut investir dans ces structures-là pour vraiment animer la réflexion et favoriser le débat. Il ajoute :

Quand on parle de politique publique de santé, de politique publique économique, il faut faire la pédagogie de tout cela aux paysans [...]. C'est à travers des structures communautaires qu'il faut l'établir. Il est important de mettre à profit ces entités de l'État, de les renforcer, [...] parce qu'elles sont à la fois des représentants de l'État et des citoyens (*ibid.*).

Une autre interviewée pense que la Minustah, à travers son département de

---

<sup>254</sup> Entrevue no 11.

<sup>255</sup> Assemblée des sections communales.

<sup>256</sup> Conseil d'administration des sections communales.

communication bien équipé, pourrait mettre ses compétences au service du gouvernement.

Elle souligne :

Ces centres multimédias de la force onusienne, qui sont quand même assez bien équipés, qui ont une certaine efficacité, devraient pouvoir être remis ou bien mis à la disposition à court terme aux délégations départementales. D'autant plus que ce sont les délégations départementales qui hébergent la direction départementale de la Protection civile, qui pourrait jouer un rôle majeur dans un pays si vulnérable aux catastrophes naturelles.<sup>257</sup>

Plusieurs participants plaident pour la restructuration du ministère de la Communication, qui devrait se faire selon un plan global de communication pour assurer la coordination des actions gouvernementales en matière de communication. Un autre participant recommande de renforcer l'éducation du peuple haïtien à travers des campagnes de communication, en vue de faire ressortir l'importance de la notion de vivre-ensemble qui est le ferment capable de construire le capital social et d'élaborer la confiance qui doit exister entre les différentes couches de la société.

L'un de nos interlocuteurs prône, pour sa part, une réforme en profondeur de l'État. Sans cette réforme, on ne parviendra jamais, explique-t-il, à établir une communication gouvernementale au service des citoyens, selon lui, il y a un lien intrinsèque entre communication gouvernementale et État moderne, si l'on veut atteindre un véritable État de droit. Un autre souhaite que les échanges entre les gouvernants et les citoyens se fassent aussi en créole, qui est, avec le français, l'une des deux langues officielles du pays. En communiquant en français, laisse-t-il comprendre, les responsables de l'État ne s'adressent qu'à l'étranger, non au peuple haïtien :

Quand des gens bien formés en Occident interviennent à la radio, à la télévision, en fait, ils parlent pour eux. Et la grande majorité du peuple haïtien n'arrive à rien comprendre de ce qui se dit, etc., donc le destinataire des messages émis par les dirigeants haïtiens n'est pas le peuple haïtien, mais bien la communauté internationale parce que c'est une question d'image, de perception qu'on veut créer.<sup>258</sup>

---

<sup>257</sup> Entrevue no 13.

<sup>258</sup> Entrevue no 4.

L'un des acteurs de la communication gouvernementale recommande la mise en œuvre d'une communication gouvernementale non partisane qui embrasse beaucoup plus l'intérêt général : « C'est une communication qui devrait, en permanence, avoir comme boussole la défense de l'identité nationale et de l'intérêt national, devant concourir à construire ou à sauvegarder la cohésion sociale [...] et à permettre aux Haïtiens de prendre confiance en eux-mêmes.<sup>259</sup> » Ce répondant explique que la communication gouvernementale haïtienne devrait avoir comme objectif d'instaurer l'esprit de tolérance qui est, selon lui, une forme d'acceptation de l'Autre. Une autre répondante va dans le même sens : cette communication gouvernementale doit d'abord et avant tout vendre l'action et informer sur l'action, tout en essayant « de rendre compte à la population et de lui donner l'occasion, à travers les représentants d'associations et la presse, d'essayer d'obtenir des explications sur les grandes décisions prises en son nom.<sup>260</sup> »

Nous remarquons que la majorité de nos interviewés souhaitent une nouvelle orientation communicationnelle du gouvernement haïtien, en misant davantage sur l'interaction avec les citoyens, dans l'espace public et l'espace médiatique, ce dernier nécessitant d'être documenté afin d'en comprendre le positionnement dans la société haïtienne. C'est pourquoi, en vue de compléter la collecte de nos données, nous avons procédé également à une analyse de contenu médiatique.

#### 5.4 Présentation des résultats de l'analyse de presse

Nous avons concentré notre analyse de presse sur les médias écrits, soit *Le Nouvelliste* et *AlterPresse*. Notre cadre d'analyse reposait sur cinq sujets thématiques, à partir desquels nous avons effectué la codification des informations contenues dans les articles sélectionnés. Ce travail de codage a permis de dénombrer 130 unités d'information dont on peut tirer les

---

<sup>259</sup> Entrevue no 8.

<sup>260</sup> Entrevue no 14.

tendances médiatiques qui se dégagent des 18 articles analysés. Rappelons que ceux-ci totalisent 36 pages de textes, parus entre septembre 2005 et décembre 2011.

Notons tout d'abord que plusieurs sujets ont été abordés à la fois par *Le Nouvelliste* et *AlterPresse*. Il s'agit principalement des sujets suivants : la gestion des fonds, la reddition de comptes et les détournements de fonds. Nous devons aussi souligner que les médias écrits accordent peu d'importance aux questions se rapportant à la solidarité régionale, à l'aspect géopolitique et aux liens historiques. Cependant, le discours sur PetroCaribe, bien que peu présent dans la presse écrite haïtienne, montre comment les acteurs gouvernementaux laissent transparaître leur choix communicationnel avec les citoyens, notamment sur l'utilisation des fonds de PetroCaribe pour Haïti.

#### 5.4.1 Les fonds de PetroCaribe : avantages et désavantages pour Haïti

Le sujet « Avantages et désavantages de PetroCaribe » retient peu l'attention de la presse écrite, car il n'occupe qu'une très faible partie du contenu de presse. Nous devons souligner que ce sujet est abordé exclusivement par le quotidien *Le Nouvelliste*.

La gestion des fonds d'urgence tirés de l'Accord PetroCaribe obtient une couverture médiatique négative dans 37 unités d'information, en regard des allégations de corruption qui entourent leur gestion par le gouvernement haïtien. Il s'agit de 197 millions de dollars américains destinés au financement du programme d'urgence, à la suite du passage du cyclone Jeanne en 2008, qui a ravagé une bonne partie d'Haïti : « Il n'était pas prévisible que l'agitation de la mauvaise utilisation de ces fonds allait provoquer un effet boomerang [...]. Où sont passés les fonds générés à partir de l'Accord PetroCaribe qui, au moment de la période d'urgence, se chiffrent à plus de 197 millions, se demande le député Steven Irvenson Benoit (aujourd'hui sénateur)?<sup>261</sup> » Cette question témoigne du climat médiatique très négatif qui concerne l'utilisation des fonds, un thème qui rejoint le manque de transparence dans les

---

<sup>261</sup> « L'actualité en question », *Le Nouvelliste*, 12 novembre 2009. Les articles ont été sélectionnés à partir du site Web, donc sans mention de page.

échanges entre le gouvernement et les citoyens.

#### 5.4.2 Gestion de ces fonds : échanges entre gouvernements et citoyens

Le sujet relatif aux échanges entre gouvernements et citoyens à propos de la gestion des fonds est abordé seulement dans quatre unités d'information sur 130 unités, témoignant ainsi du peu d'intérêt des médias envers ce sujet ou du manque d'information disponible sur ce sujet. Ces quatre unités traitent positivement des échanges entre gouvernement et citoyens, en termes de dossiers se rapportant à l'exécution de projets et à la solidarité régionale. Ainsi, la presse écrite haïtienne, en particulier *Le Nouvelliste*, analyse positivement ce sujet, même si la proportion est très faible.

Comme nous l'avons déjà indiqué, le contenu des 18 articles sélectionnés n'est pas suffisamment riche, en dépit de tous les efforts que nous avons déployés pour en tirer le maximum de données, la problématique liée à PetroCaribe ne faisant pas l'objet de grandes réflexions dans le milieu haïtien. Pourtant, malgré les notes négatives qui en ressortent, notamment sur la question de transparence et de reddition de comptes, la presse écrite, même en proportion très faible en termes d'unités – 4 unités sur 130 – réagit positivement en ce qui a trait aux annonces faites par le gouvernement haïtien relatives à l'intégration d'Haïti au programme PetroCaribe :

Le président élu explique que la facture pétrolière 2004 – 2005, estimée à 254,5 millions, permettrait de créer un fonds de développement à hauteur de 100 millions de dollars. Le président élu affirme que 40 % de la facture pétrolière, considérée comme un prêt sur 25 ans, sera utilisé pour subventionner des projets de développement.<sup>262</sup>

La presse écrite haïtienne a également réagi positivement pour ce qui est de la solidarité régionale. Cet Accord, selon *AlterPresse*, constitue un pas important pour Haïti vers l'intégration régionale, relayant les déclarations de l'ancien président haïtien, René Préval :

---

<sup>262</sup> « Haïti intégrera le programme PetroCaribe », *Le Nouvelliste*, 25 avril 2006.

« Nous connaissons très bien les relations qui existent entre Haïti et Venezuela. C'est à Jacmel que Miranda (héros latino-américain) avait créé le drapeau vénézuélien et il avait reçu l'aide d'Haïti par le biais du président Pétion.<sup>263</sup> » Le vice-président vénézuélien, José Vicente Rangel, s'exprimant au nom de la solidarité régionale existant entre les deux pays, a renchéri dans ce média en déclarant :

Cet accord est un début de coopération avec Venezuela. Il y aura de la continuité dans ces accords et dans ces échanges au bénéfice des deux pays. Par cet acte, le Venezuela paie une dette historique envers Haïti, une dette éternelle qui constitue aussi la racine de la liberté et la racine de la nation vénézuélienne.<sup>264</sup>

Il n'y a pas que les sujets se rapportant à l'échange entre gouvernements et citoyens et la solidarité régionale qui sont traités par la presse écrite haïtienne, mais aussi la reddition de comptes, comme nous le présentons dans la section suivante.

#### 5.4.3 Reddition de comptes : transparence contre opacité communicationnelle

La notion de reddition de comptes se réfère à un ensemble de concepts interreliés, qui renvoient globalement à l'obligation par l'État de rendre compte de la gestion de tous ses dossiers, en fonction des normes de transparence. Ainsi, toute approche s'opposant à ces principes de saine gouvernance tendrait automatiquement vers une opacité communicationnelle et une insuffisance d'informations. Nous avons dénombré à propos de ce sujet 43 unités sur 130, soit 31 unités sous forme de nouvelles et de reportages, avec une couverture médiatique très défavorable. *Le Nouvelliste* présente 41 unités contre *AlterPresse*, où l'on n'en dénote qu'une seule. Que ce soit à partir de l'aide pétrolière en général ou encore des fonds d'urgence, la question de la reddition de comptes est la cible, dans la presse écrite haïtienne, de grandes accusations de corruption et de vives critiques en matière de transparence :

---

<sup>263</sup> « Haïti officiellement membre de PetroCaribe », *AlterPresse*, 14 mai 2006.

<sup>264</sup> *AlterPresse, Ibid.*

Les fonds PetroCaribe ne peuvent pas être utilisés par le gouvernement comme bon lui semble, car ce sont des fonds stratégiques qui ne peuvent être utilisés que dans des domaines sociaux avec l'approbation du Conseil des ministres [...]. Un an après le décaissement de ces fonds, ils sont nombreux, parlementaires et économistes, à attendre la publication du rapport de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux administratif (CSC/CA) relatif à l'audit des fonds d'urgence.<sup>265</sup>

*Le Nouvelliste* poursuit son questionnement à propos de l'opacité qui entoure la gestion de ces fonds en des termes qui interpellent directement la responsabilité du gouvernement :

L'administration Préal/Bellerive pourra-t-elle ne pas rendre des comptes sur l'utilisation des 197 millions de dollars tirés des fonds générés à partir de l'Accord PetroCaribe, lesquels ont été utilisés dans le cadre de l'application de la loi sur l'état d'urgence décrétée suite au passage des tempêtes et ouragans qui ont dévasté le pays à la fin de l'été 2008 [...].<sup>266</sup>

Les interrogations de l'agence *AlterPresse* ne sont pas différentes de celles soulevées par *Le Nouvelliste* : « Comme on peut le voir, la machinerie fatale de la corruption a été rodée. Il est donc normal que les 197 millions de dollars du PetroCaribe s'évanouissent. De la bêtise à l'imbécillité. Il y a un enchaînement logique [...].<sup>267</sup> » Ces allégations de corruption dont font état les médias seraient liées en grande partie à des détournements de fonds, un sujet également traité par ces deux médias.

#### 5.4.4 Allégations de détournement de fonds

La presse écrite haïtienne présente 11 unités d'information abordant négativement le sujet des détournements de fonds. Huit unités sont traitées dans les nouvelles tandis que les trois autres le sont dans les chroniques et éditoriaux. Ce sujet est lié, d'une part, aux fonds d'urgence, avec dix unités orientées très défavorablement, et d'autre part, à l'exécution de projets, dont il est question dans une seule unité. *Le Nouvelliste*, dans neuf unités sur 130,

<sup>265</sup> Cincir, A. : « Ce qui reste de PetroCaribe », *Le Nouvelliste*, 7 janvier 2010.

<sup>266</sup> « L'actualité en question » (éditorial), *Le Nouvelliste*, 12 novembre 2009.

<sup>267</sup> Péan, L. : « Haïti, les enjeux derrière les manœuvres du président Préal », *AlterPresse*, 20 novembre 2009.

présente négativement le sujet des détournements de fonds. Autant que pour la reddition de comptes, cette thématique liée à la mauvaise gestion des fonds est traitée très négativement (deux unités) par *AlterPresse* :

L'ouvrage de Raoul Peck peut étourdir tant il décrit avec précision comment le gouvernement de Préval baigne dans l'huile de la corruption et des détournements de fonds. Cela va des entreprises publiques privatisées et données à des copains, aux postes budgétaires fictifs dont les allocations disparaissent dans l'escarcelle de la présidence et de la mafia du sérail [...].<sup>268</sup>

Et *Le Nouvelliste* enchaîne toujours sur la même lancée, mais cette fois en mettant en évidence les répercussions sur la démocratie haïtienne :

La Fondation Héritage pour Haïti (FHH) entend les mêmes allégations de financement de la plateforme présidentielle « Inite »<sup>269</sup> et de ses candidats avec l'argent détourné des contribuables et des fonds de PetroCaribe. S'il s'avérait que ces allégations sont fondées, cela aurait des conséquences néfastes pour la démocratie [...].<sup>270</sup>

Plusieurs autres sujets sont traités par la presse écrite haïtienne, en lien avec notre problématique, dont la question de la souveraineté, largement abordée par les acteurs et les leaders que nous avons interviewés. Rappelons que ces derniers ont presque tous admis que la souveraineté d'Haïti est compromise avec la présence sur son sol des forces multinationales et en raison de sa dépendance économique trop prononcée envers des pays étrangers. Voyons si la tendance est la même du côté de la presse écrite haïtienne.

#### 5.4.5 Souveraineté : dépendance économique d'Haïti envers la communauté internationale

Ce sujet est abordé dans trois unités de notre corpus médiatique, l'une est de nature positive tandis les deux autres sont négatives. Il s'agit ici de l'aide fournie par le Venezuela et

<sup>268</sup> Péan, L. : « Haïti : les enjeux derrière les manœuvres du président Préval », *AlterPresse*, 20 novembre 2009.

<sup>269</sup> C'est la traduction créole du terme français : unité.

<sup>270</sup> Alphonse, R. : « L'odeur des dollars de PetroCaribe », *Le Nouvelliste*, 1<sup>er</sup> sept 2010.

de l'aspect géopolitique de la démarche traitée en termes positifs par la presse écrite haïtienne : « Chavez annonce que le Venezuela va tendre la main au peuple haïtien [...]. PetroCaribe est une initiative politique et commerciale basée sur la solidarité partagée et la coresponsabilité sociale visant à assurer l'accès à l'énergie à un prix juste et raisonnable dans le cadre de l'intégration énergétique régionale.<sup>271</sup> » La thématique de la solidarité entre les deux pays est revenue teinter favorablement les relations entre le Venezuela et Haïti : « C'est un peuple frère et nous avons une dette historique envers Haïti.<sup>272</sup> », faisant écho aux propos tenus à ce sujet par les participants à nos entretiens.

Par ailleurs, les journalistes soulèvent la question de la souveraineté avec une couverture médiatique très défavorable dans les trois unités qui y sont rapportées. L'extrait suivant d'*AlterPresse* en témoigne :

Le gouvernement Préval feint de combattre la corruption sachant qu'il peut tout se permettre, car il bénéficie de l'assistance militaire étrangère. Tout est là dans cette présence militaire des Nations Unies qui tient le couvercle sur la marmite afin qu'elle n'explose pas. Devant la montée des contradictions des luttes des peuples pour leur émancipation, l'empire a créé des structures pour obliger les dominés à accepter l'oppression des dominants sous le fallacieux prétexte qu'il faut maintenir la paix.<sup>273</sup>

En somme, les données recueillies dans la presse écrite haïtienne viennent compléter les informations fournies par les participants à nos entretiens. Ainsi, le positionnement de la presse écrite haïtienne permet de dégager la tendance générale de la perception qui se dégage du traitement accordé dans ces médias au dossier PetroCaribe. Pour compléter cette présentation, nous avons également considéré les liens de ces deux journaux avec les médias sociaux pour documenter l'angle sous lequel l'Accord PetroCaribe y a été abordé.

## 5.5 PetroCaribe et les médias sociaux

<sup>271</sup> « Haïti grand bénéficiaire du sommet de la communauté sud-américaine », *AlterPresse*, 4 octobre 2005.

<sup>272</sup> « Haïti intégrera le programme PetroCaribe », *Le Nouvelliste*, avril 2006.

<sup>273</sup> Péan, L. « Haïti : les enjeux derrière les manœuvres du président Préval », *AlterPresse*, 19 novembre 2009.

Sur 180 articles publiés par le quotidien *Le Nouvelliste*, incluant les mentions où se retrouve au moins une fois le mot « PetroCaribe », aucune réaction des internautes n'est affichée, tant sur le site Web de ce journal que sur sa page Facebook. Quant à *AlterPresse*, elle n'offre pas d'ouverture sur Facebook et ni sur Twitter pour commenter, apprécier ou interagir sur un article sur PetroCaribe. *Le Nouvelliste* établit au moins un hyperlien en ce sens, mais il n'aboutit à aucun commentaire, alors qu'*AlterPresse* n'offre à ses lecteurs internautes aucune possibilité d'interagir sur ses articles portant sur PetroCaribe.

Par conséquent, il est évident que la majeure partie des articles publiés sur PetroCaribe n'offrent pas de lien fonctionnel permettant aux citoyens de formuler leur feedback sur ces textes, que ce soit sur Facebook ou sur Twitter. Nous présentons deux exemples de ces articles, avec leurs titres et les dates de publication, afin d'illustrer les sujets qu'ils traitent :

- « Tolbert Alexis dénonce la signature de l'accord instituant le fonds bolivarien », 3 avril 2012<sup>274</sup>;
- « PetroCaribe, le MTPTC fait le point », 25 avril 2011<sup>275</sup>.

Nous constatons donc l'absence de possibilité d'interagir pour le lecteur, qui ne peut accéder à des sites de médias sociaux où des échanges citoyens permettraient l'expression des opinions sur ces articles, ni la possibilité de poser des questions ou de critiquer le contenu des articles. Dans les rares cas où un accès à Facebook est possible, on n'a enregistré pratiquement aucune réaction des internautes.

Par conséquent, sur l'ensemble des sites consultés, nos résultats font état de l'absence du dossier PetroCaribe dans les médias sociaux. Le faible nombre de réactions du public sur Facebook et Twitter confirme le peu d'intérêt manifesté dans ces réseaux socionumériques à l'endroit de ce dossier.

En outre, nos résultats dévoilent une disponibilité très restreinte de toute information sur cet Accord, entraînant un manque de transparence du gouvernement dont les sites Web font

<sup>274</sup> <http://www.facebook.com/pages/PetroCaribe/113464342000508?ref=ts&fref=ts>, consulté le 13 mai 2012.

<sup>275</sup> <http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/91487/Petrocaribe-le-MTPTC-fait-le-point.html>, consulté le 22 juin 2012.

peu état du dossier PetroCaribe. En effet, plusieurs ministères et organismes gouvernementaux disposent de sites Internet, de blogues, de pages Facebook ou de comptes Twitter. Certains de ces sites traitent des sujets relatifs au programme PetroCaribe. Cependant, là encore, très peu d'interaction entre ces médias sociaux et les internautes a été retracée lors de nos recherches en ligne<sup>276</sup>. C'est le cas du ministère de l'Économie et des Finances, dont la page Facebook a été créée en juin 2010. Le site Web du Bureau de Monétisation des programmes d'aide en Haïti<sup>277</sup> contient aussi certaines informations sur le programme PetroCaribe, mais il n'y avait pas, au moment de la consultation du site, d'espace d'interaction entre le bureau et les internautes.

#### 5.6 Le point de vue des représentants des médias

Pour compléter notre collecte de données médiatiques, nous avons aussi documenté les points de vue de quatre responsables ou représentants de la presse écrite, en particulier *Le Nouvelliste* et *AlterPresse*. Après des entrevues téléphoniques réalisées auprès de ces personnes, nous constatons que leurs opinions sur la communication gouvernementale et l'Accord PetroCaribe ne diffèrent pas de celles fournies par la catégorie des répondants interrogés en présentiel.

Lors de ces entrevues téléphoniques, les représentants des médias ont eu soin non seulement de donner leurs points de vue sur le dossier PetroCaribe, mais aussi de nous fournir des explications sur le manque d'intérêt manifesté par la majeure partie des citoyens envers le dossier PetroCaribe. Manifestement disposés à nous livrer leurs pensées en tant que leaders d'opinion, en même temps gestionnaires de médias, ils n'ont pas hésité à dénoncer le manque de transparence qui entoure cet Accord PetroCaribe et le peu de volonté du gouvernement de le mettre en débats de manière à permettre aux citoyens de s'y impliquer. L'un d'eux ne cache pas son ressentiment envers cette attitude des dirigeants qu'il qualifie de « rétrogrades ». Il déclare :

---

<sup>276</sup> Nous précisons que nos recherches datent de septembre 2012.

<sup>277</sup> <http://www.bureaudegestion.gouv.ht/moteur/search.php>

C'est une pratique chez nous, celle de ne rien vouloir partager. On dirait que nous sommes encore au temps des Duvalier. Plus d'un croyait que cette période était révolue, mais on se trompe. Alors qu'on parle de libération de la parole, c'est simplement un leurre. À la chute de la dictature duvaliérienne, on pensait que nous allions sortir de cette cachoterie. On pensait que c'était pour de vrai la libération de la parole. On aspirait fortement à une participation des citoyens aux activités de l'État, leur intégration dans les prises de décisions en vue de faire valoir leurs droits. C'est une exigence de la démocratie. Malheureusement, nous ne sommes pas encore là. Et on comprend parfaitement pourquoi PetroCaribe est resté sous la table. On a peur des critiques. On a peur de dire la vérité. On a peur que l'on demande des comptes.<sup>278</sup>

Un autre dirigeant de média s'est exprimé avec véhémence lors d'une entrevue téléphonique : il rend responsables de l'opacité du dossier PetroCaribe tous les dirigeants gouvernementaux qui ont initié cet Accord. Selon lui, ils ont mal géré les communications puisque le peuple n'a été informé ni de son processus, ni des termes essentiels de l'Accord PetroCaribe :

Nous étions tous en quête d'informations fondamentales. Aucun journaliste ne peut se révéler avoir été dans le secret des dieux puisque l'information détaillée, on ne l'obtenait pas. Le président Préval se contentait de fournir peu de détails sur ses voyages à l'étranger à la suite de ses rencontres avec les dirigeants vénézuéliens. Mais le fond du dossier, on l'ignorait. On dirait que PetroCaribe n'était pas destiné à la population haïtienne, au pays tout entier, mais à un petit groupe qui le gère comme leurs entreprises privées, alors que le peuple au nom duquel l'engagement est pris est privé des informations auxquelles il a droit.<sup>279</sup>

Aucun des quatre leaders de la presse écrite haïtienne que nous avons interviewés par téléphone n'affichait une posture positive par rapport à la communication gouvernementale sur PetroCaribe. Ils déplorent tous le fait qu'en Haïti, l'information d'État est un secret, une chasse gardée, prenant en exemple le dossier PetroCaribe, qui est « tellement important pour le pays<sup>280</sup> », déclare l'un d'eux, qui ajoute :

Nous comprenons pourquoi il est difficile de livrer l'information au grand public.

---

<sup>278</sup> Entrevue no 20.

<sup>279</sup> Entrevue no 17.

<sup>280</sup> Entrevue no 19.

Mais, il faudra changer de comportement. En Haïti, l'information est un luxe. PetroCaribe en est un exemple vivant. Alors, comment parler de démocratie et de développement si nous ne sommes pas capables de satisfaire ces prérequis? Des fois, pour que nous puissions obtenir l'information, nous nous sommes livrés, nous au niveau des médias, à des acrobaties de toutes sortes. Et n'étaient notre influence et nos relations avec les gens, nous n'aurions été capables de maintenir la compétition. (*Ibid.*)

Nous avons aussi voulu obtenir des informations sur la raison du peu d'articles publiés sur un sujet aussi important pour le pays, tel que PetroCaribe, notamment sur le site d'*AlterPresse*. L'un des responsables de cette agence en ligne nous a confié que le sujet ne se retrouve pas souvent en première ligne dans la chaîne de diffusion parce que l'intérêt n'était pas suscité dès le départ et qu'il y avait une volonté manifeste de ne pas faire circuler l'information. Il renforce ses propos en expliquant qu'au moment des grandes négociations, l'Accord PetroCaribe a été banalisé « en le faisant passer pour un programme comme les autres, alors qu'il s'agit de la gestion de centaines de millions de dollars.<sup>281</sup> »

Un leader de l'un des médias – *AlterPresse* – nous a expliqué aussi pourquoi, sur son site, les articles sur le dossier PetroCaribe n'étaient pas légion, au moment de nos recherches en ligne et pourquoi, également, presque tous les articles sur PetroCaribe n'avaient pas de lien Facebook et Twitter, alors que son média a pleinement intégré le Web, permettant ainsi une meilleure interactivité avec l'audience. Sa réponse a été laconique : « PetroCaribe n'est pas tout simplement une priorité pour le public et pour le gouvernement qui banalisait l'importance de ce dossier et cachait l'information.<sup>282</sup> » *Le Nouvelliste*, qui avait un plus large éventail d'articles sur PetroCaribe, n'offrait pas toujours aux internautes la possibilité de liens possibles vers Facebook et Twitter à partir de tous les articles sur PetroCaribe. Cependant, quand il offrait quelques liens vers les médias sociaux, les réactions du public se faisaient très rares, avec peu de commentaires étoffés sur ce sujet.

---

<sup>281</sup> Entrevue no 18.

<sup>282</sup> Entrevue no 20.

## 5.7 Conclusion

Afin d'analyser la communication gouvernementale en Haïti à travers une étude de cas (l'Accord PetroCaribe), nous avons recueilli les opinions des 16 participants qui sont des leaders de la société haïtienne et des acteurs de la communication gouvernementale. En complément d'information, nous avons analysé les articles de la presse écrite traitant de PetroCaribe et nous avons interrogé quatre représentants de ces médias. Nos résultats révèlent l'opacité qui entoure l'Accord PetroCaribe, ce dernier n'étant pas suffisamment publicisé, malgré son importance et sa grande utilité pour Haïti. C'est grâce aux médias que l'on peut avoir accès à quelques informations, déclare la majeure partie de nos répondants, à tel point que l'espace public semble se limiter à un espace médiatique en Haïti. On y relève surtout des critiques tous azimuts, souvent excessives et irrationnelles, s'exprimant dans les médias, sans aucun feedback de la part du gouvernement. Nos répondants et les médias écrits consultés dénoncent en outre le manque d'ouverture chez les représentants du gouvernement par leur absence de communication alors qu'ils pratiquent largement la propagande. Selon la plupart de nos répondants, l'information gouvernementale ne circule pas et les notions de transparence, de dialogue, de reddition de comptes et de participation citoyenne ne constituent pas une priorité pour les gouvernants qui pratiquent plutôt la « politique du silence<sup>283</sup> ».

Certains tiennent pour responsables de cette situation les citoyens eux-mêmes qui, à leur avis, sont trop complaisants envers les dirigeants, n'exigeant pas de ces derniers qu'ils les consultent ni qu'ils communiquent leurs décisions ou qu'ils fassent connaître leurs activités. Pour d'autres, cette complaisance est liée à l'analphabétisme de la majeure partie de la population haïtienne. Ce sont donc les mieux formés, les intellectuels, qui s'informent. Les personnes rencontrées en entrevue ont aussi souligné l'inadéquation de l'espace public haïtien, si tant est qu'il existe. Il en va de même pour l'ensemble de la communication gouvernementale haïtienne que n'arrive pas à structurer un État non souverain, largement influencé par la communauté internationale. Toutefois, quelques intervenants ont émis des réserves, à savoir que le gouvernement déploie tout de même certains efforts pour mieux

---

<sup>283</sup> Entrevue no 10.

interagir avec les citoyens, même quand les résultats ne sont pas encore éloquentes. Cependant, on constate que l'Accord PetroCaribe, malgré toute son importance pour Haïti, n'est pas débattu dans les médias écrits tels *Le Nouvelliste* ou *AlterPresse*, pas plus d'ailleurs que dans les médias sociaux, puisque les articles ne renvoient à aucun lien permettant aux internautes d'interagir en faisant connaître leurs réactions.

Au terme de cette présentation de nos résultats, nous aborderons leur analyse pour discuter de la signification des informations obtenues, à la lumière de notre cadre théorique et au regard de notre problématique. Nous pourrons ainsi répondre à nos questions de recherche par l'interprétation des données recueillies.

## CHAPITRE VI

### INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS ET DISCUSSION

Dans le chapitre précédent, nous avons présenté les différents points de vue des répondants à notre étude ainsi que ceux de la presse écrite sur la nature de la communication gouvernementale haïtienne. Nous avons également passé en revue les diverses postures de ces répondants en mettant en évidence les convergences et les contradictions entourant les pratiques communicationnelles portant sur notre étude de cas, PetroCaribe. Cette présentation de nos résultats nous a permis de mobiliser des données pertinentes en vue d'en découvrir le sens général par rapport à notre problématique.

Dans le présent chapitre consacré à l'interprétation des résultats et à la discussion, nous ferons ressortir la corrélation entre notre objet de recherche, notre cadre théorique et notre question principale de recherche ainsi que nos questions secondaires, en vue d'établir la nature de la communication gouvernementale haïtienne et sa dimension citoyenne par rapport, entre autres, à la typologie de Grunig *et al.* (1984, 1992, 1984). Cela nous conduira à interroger de façon plus approfondie les pratiques communicationnelles des dirigeants gouvernementaux haïtiens et la place qu'ils accordent à l'interaction, au dialogue, à la transparence et à la discussion dans la gestion des affaires publiques. Nous ferons également ressortir, à travers des perspectives variées, les différentes approches qui émaneront de notre cadre théorique en faisant valoir notre propre posture conceptuelle sur la communication gouvernementale, appliquée à la réalité haïtienne. Notre question principale de recherche, qui constitue le fil conducteur de cette thèse, telle que formulée dans notre problématique, porte essentiellement sur la nature des relations communicationnelles entre l'appareil

gouvernemental haïtien et le citoyen, en s'appuyant sur les processus de communication au sein de ce gouvernement.

Quant à la participation citoyenne, elle est envisagée dans la perspective d'une stratégie de mise en relation découlant de l'interaction entre l'État et la population, s'appuyant sur ce que Cotteret (1991) appelle un contrat social, en conformité avec la mission principale de la communication gouvernementale, qui doit viser, entre autres, l'intérêt général et le bien commun, à travers l'échange. En lien avec notre cadre théorique et selon les résultats de notre collecte de données, nous chercherons à explorer les pistes de réponse à notre problématique en fonction de notre question principale de recherche, dont nous rappelons l'énoncé : En quoi les pratiques de communication au sein de l'appareil gouvernemental haïtien témoignent-elles, selon des représentants de l'élite du pays, d'une stratégie de mise en relation citoyenne? L'interprétation des résultats de nos entrevues et du contenu de presse va certainement nous aider à répondre à cette question.

#### 6.1 Les véritables enjeux du dossier PetroCaribe : peu publicisés et méconnus du public

Le dossier PetroCaribe, malgré son importance tant pour le gouvernement que pour les citoyens, n'a fait que très peu l'objet de communications publiques, selon les révélations de nos répondants qui s'interrogeaient sur les véritables enjeux qu'il pouvait recouvrir. Selon nos constats découlant des informations recueillies dans cette recherche, les dirigeants haïtiens, par manque d'objectif, de vision ou par ignorance, ne se sont jamais souciés de publiciser suffisamment ce dossier. Ils n'ont pas réussi à consulter la population ni à partager les informations sur PetroCaribe auprès des différentes composantes de la société en vue de susciter une connaissance approfondie de son contenu et une discussion sur ses avantages et ses inconvénients. Cette posture des responsables gouvernementaux haïtiens est en contradiction avec la perspective d'Ollivier-Yaniv (1997), qui reconnaît la communication comme un processus impliquant l'Autre. Nous souscrivons à cette conception qui rejoint l'approche d'Éraly (2000), mettant en évidence la dimension dialogique des interactions communicationnelles, une approche pouvant favoriser à long terme le rapprochement entre le gouvernement haïtien et les citoyens.

Pour le peu qu'ils en connaissent, la presque totalité des répondants affirment avoir pris connaissance du projet PetroCaribe par voie de presse, ce qui confirme le rôle incontournable des médias dans l'accompagnement de la population à s'informer des affaires gouvernementales, conformément à la recommandation de Gingras (2003), qui admet l'importance de la communication publique en général, et médiatique en particulier, dans l'exercice du pouvoir. La presse haïtienne se substitue aux réseaux d'information gouvernementaux en se montrant utile, tout en offrant aux citoyens un lieu d'expression de leurs préoccupations autour de certaines problématiques, dont celle de PetroCaribe. Peu informés par les dirigeants de ce dossier d'intérêt majeur pour le pays, les personnes que nous avons consultées, qui attestent avoir une connaissance très limitée de ce dossier, confirment le manque de volonté des dirigeants à faire circuler l'information, à la rendre disponible, s'écartant de ce que Gardère et Gardère (2008, p. 122) appellent « un dialogue de proximité et d'ouverture ».

Si, pour Gerstlé (2008), l'espace gouvernemental doit être un espace de discussion, les autorités gouvernementales haïtiennes se sont écartées de cette voie, ou ne s'y sont jamais vraiment engagées, considérant le peu d'informations qui circulent autour du dossier PetroCaribe. À cet effet, plusieurs dimensions de la communication ne sont pas prises en compte par le gouvernement haïtien, notamment « la dimension conversationnelle » et « la dimension sociale et humaine », prônées respectivement par Robichaud (1998, p. 96) et Agbobli (2009, p. 2).

Selon les constats de notre analyse de presse, les informations dont les médias sont alimentés proviennent surtout de certains responsables gouvernementaux, en particulier du président de la République à son retour des différents voyages effectués dans le cadre de cet Accord. Dans l'ensemble, on constate toutefois que les parlementaires s'expriment rarement sur l'Accord PetroCaribe puisqu'ils ne comprennent pas eux-mêmes tous les enjeux que cache un tel dossier, selon certains participants à notre recherche.

Il importe aussi de souligner que cette carence notoire d'information, non seulement du côté du parlement qui a ratifié le document, mais aussi au niveau du gouvernement haïtien, illustre le déficit de communication évoqué à plusieurs reprises par les participants à notre

étude. Ce déficit constitue l'une des marques distinctives de la communication gouvernementale en Haïti. En effet, ses dirigeants ne font pas de la communication une priorité dans leur politique de gouvernance, alors que, selon Moatti (1996), la relation de dialogue est essentielle aux enjeux démocratiques. Wolton (2005) appuie cette approche de Moatti puisque, selon lui, ce déficit de communication pourrait entraver la vitalité des rapports sociaux. Cette tendance nous informe aussi de l'existence d'une certaine opacité entourant cette communication gouvernementale, si on s'en tient à PetroCaribe, un dossier autour duquel s'est développée une posture fortement critique de la part d'experts et des représentants d'organismes que nous avons interviewés. Chevallier (1983, p. 55) attribue cette opacité, cette dissimulation de l'information comme le dénomme Breton (1997), à une « politique de fermeture ». Les tendances qui se dégagent des réponses de nos répondants nous permettent aussi de révéler non seulement la nébulosité liée aux informations touchant PetroCaribe, mais aussi leurs inquiétudes quant à une gestion rationnelle de ce dossier, sans oublier les conditions de remboursement de la dette, qui constituera un poids lourd pour les générations futures.

Ces inquiétudes exprimées prennent plusieurs formes : d'abord, selon certains participants, la gestion fermée que le gouvernement fait du dossier, en choisissant de ne pas partager toute l'information concernant son implication sur le pays, nourrit des soupçons énormes dans l'esprit des participants à notre recherche sur d'éventuels cas de corruption, à partir de la manipulation des fonds. Cette forme de gestion fermée est la marque d'« États égoïstes », selon la qualification avancée par Leclerc *et al.* (1996, p. 48). Ensuite, le remboursement de la dette, 25 ans après la signature du contrat, représente également un objet d'inquiétude. De ce fait, les appréhensions d'un grand nombre de répondants concernent directement la gestion des fonds de PetroCaribe, à savoir s'ils sont utilisés au bénéfice de la population haïtienne et si, lors de sa restitution, les Haïtiens manifesteront de la fierté à rembourser une dette qui aurait servi à quelque chose de positif, en autant que des provisions financières auront été prévues pour effectuer ce remboursement. Ce que tous ignorent pour l'instant.

Un autre aspect qui préoccupe les participants à notre recherche est la question du refus des dirigeants de rendre des comptes à la population, alors que la reddition de comptes, selon

Leclerc *et al.* (*ibid.*, p. 48), « sert l'action gouvernementale et l'intérêt du public ». Cette problématique rappelle d'anciennes pratiques vécues sous le régime dictatorial des Duvalier, qui cherchait à institutionnaliser la retenue de l'information, une forme de colonisation de la parole, selon la majeure partie de nos interviewés. C'est un héritage lourd qui imposait des restrictions au dialogue et à l'échange, que Markovà (2007) attribue à la « langue de bois de la bureaucratie », d'où la raréfaction de la pratique de reddition de comptes. Pourtant, il s'agit d'un principe fondamental lié à tout gouvernement démocratique, permettant de parvenir à la « responsabilité sociale », comme l'affirme la Banque mondiale (2003, p. 1). L'impact du gouvernement des Duvalier, plus de 30 ans après sa chute, influe encore sur la société haïtienne, qui peine à s'attribuer de nouvelles approches communicationnelles pour une gestion plus démocratique, plus rationnelle, plus saine des relations entre gouvernants et gouvernés, à travers la mise en place d'une politique de communication participative, qui doit être axée sur le partage de l'information et l'interaction. Inexistante présentement, cette politique de communication participative pourrait s'inscrire dans la philosophie d'un « État stratège », comme l'ont bien expliqué Côté *et al.* (dir.) (2009, p. 37), qui rappellent que cet État doit s'appuyer sur « une gouverne partagée et distribuée » (*ibid.*, p. 51) équitablement entre les élus et les citoyens.

La faible publicisation de l'Accord PetroCaribe, assimilée à la pratique du secret dénoncée par Chevallier (1988), entraîne un manque de connaissances chez les citoyens sur les véritables enjeux et intérêts sous-jacents à ce dossier. Dans ce contexte, on doit toutefois mettre en exergue la précarité des moyens d'ordre technologique auxquels fait face la population haïtienne. Le difficile accès du citoyen à l'électricité, à un poste de télévision ou aux techniques modernes de communication (par exemple Internet) constitue en effet une entrave de taille à la circulation de l'information gouvernementale. De ce fait, les dirigeants haïtiens profitent de cette situation pour se cloîtrer dans ce cycle infernal entraînant le mépris de l'Autre – le citoyen – tenu à l'écart des principales activités publiques. Le cas de PetroCaribe en est une preuve éloquent, alors que, selon Latour (1987), le vrai pouvoir se résume à l'action collective, au « faire ensemble » pour reprendre une expression de Gardère et Gardère (2008, p. 50).

Il y a lieu d'ajouter, comme plusieurs intervenants l'ont fait remarquer, que

l'analphabétisme constitue un autre élément majeur qui permet aux dirigeants haïtiens de priver les citoyens de leurs droits à l'information en se soustrayant à leur devoir : celui d'informer, de partager, de faire connaître, de faire comprendre et de faire participer, comme le rappellent Cotteret et Émery (1993). Certains des leaders haïtiens que nous avons interviewés associent cette fermeture des dirigeants politiques à une forme d'exploitation de la conscience du citoyen lequel, par illettrisme ou à cause de son faible niveau d'éducation ou de son manque de culture démocratique, ne part pas en guerre contre ses dirigeants pour leur imposer le principe de la reddition de comptes ou celui du partage de l'information.

## 6.2 La communication gouvernementale haïtienne

### 6.2.1 Une communication tournée vers la propagande

La propagande est un phénomène présent dans l'univers politique. L'histoire a démontré sa présence dans plusieurs régimes, notamment les régimes totalitaires, et sa grande ascendance sur des sociétés qui ont pratiqué la propagande comme forme de communication gouvernementale. Bernier la définit ainsi : « Une forme de communication qui tente d'obtenir une réponse favorable du récepteur à l'égard de l'idée, du produit ou du service qui en fait l'objet. » (2001, p. 2). Bien qu'intéressante, cette approche de Bernier ne nous semble pas complète, car elle ne tient pas en compte la violence qui entoure l'action liée à la propagande et les effets souvent désastreux qui en découlent. Dans ce contexte, Ellul (1990, p. 76) propose une définition qui campe mieux, selon nous, l'incidence de ce phénomène communicationnel : « la propagande politique renvoie à des techniques d'influence employées par un gouvernement, un parti, une administration, un groupe de pression, etc. en vue de modifier le comportement du public à leur égard ». Par ailleurs, le ton est plus radical pour Breton et Proulx (2002, p. 83), qui rappellent le caractère impitoyable de cet instrument politique : « la propagande est la façon de présenter et de diffuser une information politique de telle manière que son récepteur soit à la fois en accord avec elle et dans l'incapacité de faire un autre choix à son sujet. »

Au regard des informations fournies par certains participants, nous constatons que la

communication gouvernementale haïtienne, ou son absence, pourrait être assimilée à une forme de propagande. Pour quelques auteurs (notamment Bernays, 2005, et Cossette, 2010), la propagande est une communication qui vise à promouvoir un point de vue, une personne, une entreprise ou un produit. Or, nos participants dénoncent le fait que certains dirigeants tournent cette communication autour de leur personne au lieu de mettre l'accent sur les activités publiques visant le bien commun. En référence à la grille de Grunig *et al.*, nous situons ces stratégies de communication du gouvernement haïtien dans le premier modèle, celui de la Promotion qui se caractérise par des activités de communication unidirectionnelle, souvent reliées à la propagande. Les pratiques de communication gouvernementale en Haïti, dénoncées par les participants à notre recherche, confirment cette tendance propagandiste<sup>284</sup>, rejoignant ainsi les perspectives de Bernier (*ibid.*), de Bernays (*ibid.*) et de Cossette (*ibid.*).

L'un des principaux outils de propagande du gouvernement haïtien, tel que décrit par les intervenants, renvoie au culte de la personnalité du dirigeant « qui cherche à garantir son pouvoir<sup>285</sup> », selon l'un des leaders de la société haïtienne : « Il y a l'effigie du président qui expose sa photo sur tous les *billboards*, à travers les rues. La Constitution n'admet pas que les dirigeants agissent de la sorte. Cela, c'est une forme de propagande.<sup>286</sup> » Nous devons souligner que cette pratique propagandiste héritée des Duvalier (père et fils) a causé pendant longtemps un traumatisme bouleversant sur la société haïtienne qui, de 1959 à 1986, a eu à subir les atrocités d'une dictature où la propagande était le principal outil du pouvoir.

### 6.2.2 Une communication à sens unique

L'interprétation que nous venons de faire des pratiques de communication du

---

<sup>284</sup> Il n'y a pas de communication gouvernementale telle que le désirent les élites du pays qui constatent qu'il s'agit surtout de propagande. Les résultats de nos entrevues nous ont conduit à ces trois conclusions : une partie affirmant que la communication gouvernementale n'existe pas; un deuxième groupe déclare que la communication pratiquée par le gouvernement haïtien est monologique; un troisième groupe restreint évoquant l'existence d'une communication gouvernementale mais asymétrique, en regard de la grille de Grunig. En fait, c'est ce déficit de communication gouvernementale qui laisse de la place à la propagande qui est aussi une forme de communication gouvernementale.

<sup>285</sup> Entrevue no 3.

<sup>286</sup> Entrevue no 3.

gouvernement haïtien, à la lueur des déclarations des répondants, nous a permis de constater l'existence, au sein de ce gouvernement, de certaines formes de propagande. Cependant, l'analyse a suggéré également que cette communication ne renvoie pas seulement au premier modèle de Grunig et Hunt (1984), mais partiellement aussi au deuxième modèle, celui de la diffusion publique, qui n'est autre qu'une autre forme de communication unidirectionnelle. En effet, le modèle d'information publique se caractérise essentiellement par la diffusion de l'information n'ayant pas pour but la persuasion; mais il s'agit tout de même d'un processus unidirectionnel de communication, émanant de l'organisation vers ses publics, sans les faire participer au processus décisionnel et sans que soit pris en compte le feedback de ces publics. Mais dans ce cas, comme on le constate en Haïti, la diffusion parcimonieuse d'informations provenant du gouvernement s'accompagne d'une certaine opacité qui engendre une suite de frustrations auprès de la majorité des participants à notre recherche, au mépris de ce que Markovà (2007, p. 171) appelle « la reconnaissance de l'Autre ».

En situation de crise, par exemple, les communicateurs du gouvernement appliquent le plus souvent le modèle de l'« information publique », qui est une forme de communication unidirectionnelle où, à travers les médias ou d'autres outils de communication, on lance des alertes et autres messages importants à une population. C'est souvent le cas dans des opérations d'urgence où les informations à communiquer doivent refléter le sens du ponctuel et de l'impératif, en « ne rassurant pas, mais en informant » (Maisonneuve *et al.*, 1998, p. 329), alors que « des centaines de décisions devront se prendre chaque jour et que peu de temps sera disponible pour l'analyse des informations, la réflexion et les discussions » (*ibid.*). Cette approche communicationnelle identifiée dans la typologie de Grunig relève d'une « gestion serrée » (*ibid.*, p. 330) lors de situations de crise.

Toutefois, il s'agit de situations exceptionnelles, où la consultation doit tout de même être tenue en compte, même si le temps manque pour mener des consultations et des échanges symétriques, comme on pourrait le souhaiter en temps normal. En effet, la diffusion unilatérale, selon le deuxième modèle de Grunig et Hunt (1984), ne peut être envisagée sur une base régulière puisque l'on doit tendre vers le partage de l'information et la participation citoyenne aux affaires de l'État, ce qui n'est pas le cas en Haïti. Le dossier PetroCaribe en est un exemple éloquent, illustrant une orientation communicationnelle relevant d'une logique de

persuasion, liée à la volonté des dirigeants d'imposer des choix préétablis. Il manque un élément essentiel, capital, dans cette pratique de diffusion publique : la rétroaction des citoyens, qui représente le pôle essentiel du processus de communication publique, en particulier de la communication gouvernementale, et qui est faiblement prise en compte dans les stratégies communicationnelles du gouvernement haïtien.

### 6.2.3 Une communication asymétrique

Les différentes données recueillies auprès de nos participants sont éloquentes quant à la nature de la communication gouvernementale : les modèles de communication pratiqués par le gouvernement haïtien ne sont pas seulement liés à la promotion et à la diffusion publique, en ayant comme point commun la communication à sens unique. En effet, nos résultats suggèrent aussi l'existence d'une certaine ébauche de communication asymétrique bidirectionnelle, qui se caractérise notamment par un processus communicationnel à double sens, mais qui exclut la participation du public au processus décisionnel. En fait, l'échange n'est pas équilibré. L'initiative vient toujours des dirigeants gouvernementaux, qui choisissent quoi communiquer aux citoyens, tout en admettant que derniers peuvent exprimer leurs réactions. Toutefois, leurs opinions n'influent pas sur les prises de décision du gouvernement :

Ce qui décourage peut-être les citoyens, c'est que, très souvent, leurs interventions ne conduisent pas à de grands résultats. C'est-à-dire, on intervient, on donne son opinion, mais on a l'impression que ça ne fait pas beaucoup de différence. Alors, cela n'incite pas les gens à donner leur opinion, parce qu'ils se rendent compte que ça ne sert pas à grand-chose.<sup>287</sup>

En fait, les recommandations de Grunig *et al.* (1984, 1992, 2002) sur l'ajustement mutuel des opinions, par une communication bidirectionnelle symétrique, ne sont pas appliquées par le gouvernement haïtien, n'amenant aucun processus d'influence citoyenne auprès de ce gouvernement pour orienter ses prises de position. Dans le cas de PetroCaribe, on constate

---

<sup>287</sup> Entrevue no 10.

plutôt que les rares retours d'information auprès du public ne donnent lieu à aucun ajustement mutuel en conséquence d'une communication citoyens-gouvernement, ou très faiblement, si nous nous référons à l'entrevue no 5 : « Même quand on fait des recommandations, on ne sent pas qu'elles sont prises en compte, ou sinon rarement. Le citoyen haïtien n'a pas encore cette possibilité d'interagir intensément avec ses dirigeants sur des questions ponctuelles. » En réalité, la communication publique sur ce dossier, lorsqu'elle a lieu, ne sert qu'à produire de grands effets de toge autopromotionnels, orchestrés par les élus et habituellement destinés à des publics internationaux. C'est d'ailleurs l'un des reproches adressés aux dirigeants haïtiens : ils n'accordent pas la priorité à la rétroaction des citoyens sur la gestion du dossier PetroCaribe ni, d'ailleurs, sur l'ensemble de la gestion de la *res publica*. Ce manque de rétroaction, observé par les répondants dans la conduite des affaires de l'État, crée un frein au dialogue entre dirigeants et citoyens, renforçant ainsi l'opacité communicationnelle dont se plaignent les répondants.

#### 6.2.4 Gouvernants et citoyens : le dialogue et l'interaction éclipsés

Au-delà des trois premiers modèles de communication de Grunig et Huntsous lesquels on peut classer certains éléments de la communication gouvernementale haïtienne, il est difficile d'envisager une application du quatrième modèle, nos résultats indiquant le manque de symétrie du gouvernement haïtien dans ses interactions avec les citoyens. La communication d'un État, qui a le souci d'assurer la transparence de son administration, repose sur le dialogue, le partage et l'interaction et elle converge essentiellement vers l'intérêt général, comme le précisent Côté *et al.* (dir.) (2009). Cette ouverture suppose une volonté de transparence des actions gouvernementales par la symétrie et la bidirectionnalité des relations communicationnelles entre un gouvernement et ses citoyens, ce qui n'est pas le cas d'Haïti.

L'Accord PetroCaribe a servi à évaluer la nature des communications du gouvernement haïtien : selon les témoignages obtenus, ce gouvernement accorde peu de place au dialogue, à l'échange et à la transparence, trois éléments indispensables à la vie démocratique. Les participants à notre recherche confirment d'ailleurs la non-disponibilité des informations gouvernementales et le manque de participation des citoyens aux affaires publiques en

général, et aux prises de décision en particulier. Ce désintérêt des dirigeants haïtiens envers le dialogue avec les citoyens renforce le pessimisme exprimé par ces derniers, à savoir que la communication, lorsque mise en place par leur gouvernement, ne fonctionne que dans l'opacité. Les répondants se plaignent des limitations d'accès aux informations détaillées sur PetroCaribe, puisque celles qui sont disponibles sur le site du ministère de l'Économie et des Finances ou sur celui du Bureau de Monétisation, chargé de la gestion des fonds de PetroCaribe, ne renseignent pas suffisamment sur toutes les transactions et sur l'utilisation de ces fonds. Il s'agit là d'une faille importante puisque, comme Gerstlé (2008) le précise, cette ouverture à la reddition de comptes et à la communication bidirectionnelle symétrique est essentielle à « l'interaction des citoyens qui accomplissent leur liberté dans leur participation aux affaires publiques » (p. 35). Cette interaction, affirme-t-il, repose sur « l'intercompréhension qui présuppose le dialogue » (p. 36) et, idéalement, un dialogue symétrique, reposant sur le respect d'une situation de communication partagée. Cette forme d'interaction renforce la « discussion politique » entre les membres de la société civile, cette dernière pouvant être comparée, selon Gerstlé, à un espace de conversation politique où « l'engagement est la forme la plus achevée de participation politique des citoyens » (2008, p. 199).

Or, selon nos résultats de recherche, l'absence de groupes de représentation citoyenne ou de groupes de pression structurés et crédibles en Haïti représente un vide qui laisse le champ libre aux dirigeants pour agir à leur guise, sans le moindre souci de communiquer avec la population : « Il faut travailler à l'organisation de la société. On peut justement créer des groupes de pression pour qu'ils soient mis en œuvre. Ils n'existent pas et n'existeront jamais si, de notre côté, nous ne faisons pas ce que nous avons à faire.<sup>288</sup> » Les quelques groupes organisés de la société civile n'ont pas suffisamment de force pour imposer leur vision au gouvernement qui, de son côté, ne prend effectivement pas en compte leurs aspirations. Cette attitude des dirigeants pourrait être considérée comme antidémocratique puisque, selon Cossette (2010, p. 370), « une communication publique éthique doit respecter les valeurs démocratiques et les prémisses de l'espace public, dont la liberté d'expression, le droit à

---

<sup>288</sup> Entrevue no 14.

l'échange et à l'information ». Selon les principes de la communication dialogique, la démocratie se construit et se renforce à travers l'échange, « la prise de la parole démocratique », comme le souligne Breton (1997, p. 39). En fait, on peut se demander si les responsables gouvernementaux haïtiens ont la volonté de s'ouvrir aux citoyens, de sortir de leur cage politique en vue de donner une nouvelle dimension à la chose publique haïtienne.

Il est vrai que, selon les informations fournies par deux participants à nos entrevues, quelques efforts sont constatés en ce qui a trait aux tentatives de dialogue amorcées par le gouvernement : « Les choses ont évolué en ce sens au cours de ces dernières années, particulièrement à partir de 2005 [...]. Il y a quand même un degré de transparence, mais je dirais que ce n'est pas suffisant pour nous.<sup>289</sup> » Mais ces efforts relèvent-ils d'un plan global visant l'instauration d'un processus qui rapprocherait gouvernants/gouvernés, en leur permettant de partager l'information publique? Nous en doutons fort puisque ces dirigeants ne semblent pas démontrer leur volonté réelle de divorcer avec les anciennes pratiques de retenue de l'information. Ils ne semblent pas véritablement être enclins à interagir avec le public sur des questions d'intérêt national, comme le confirment la majeure partie des répondants :

Vous savez qu'Haïti est un pays à tradition autocratique, autoritaire, où le modèle dominant s'inspire fortement des différentes dictatures qui ont marqué l'histoire du pays [...]. Dans les faits, les mauvaises pratiques ont la vie dure. Il y a le poids du passé qui continue de façonner les mentalités, tant de la part des gouvernants que des gouvernés.<sup>290</sup>

Selon le constat de quelques leaders, les dirigeants haïtiens n'ont pas mis à profit les dispositifs de communication existants comme les collectivités territoriales, le ministère de la Communication et les bureaux de communication ou de relations publiques des différents ministères et organismes déconcentrés. L'un d'eux témoigne d'ailleurs en ce sens :

Il existe des mécanismes institutionnels prévus par la Constitution et par les lois. Il y a les collectivités territoriales, le parlement, les organisations de la société civile

---

<sup>289</sup> Entrevue no 5.

<sup>290</sup> Entrevue no 8.

[...] qui devraient prendre en compte les doléances des mandants. Mais, c'est là le drame. La démocratie haïtienne, entre guillemets, est une démocratie encadrée, balbutiante... c'est finalement une caricature de la démocratie. Donc, même s'il existe des députés et des sénateurs, parfois ce sont eux qui facilitent la tâche à l'exécutif en lieu et place des citoyens qui les ont nommés, juste pour une question de pots-de-vin.<sup>291</sup>

De là se pose la question de concentration de l'information aux mains du pouvoir central, qui choisit de communiquer ce qu'il veut, en fonction de ses propres besoins et de ses objectifs, sans réelle orientation citoyenne de la gestion des communications. En fait, on peut se demander si les instances gouvernementales se sont dotées d'une politique de communication bien définie, si elles agissent selon une vision communicationnelle à échelle étatique, qui servirait l'intérêt des citoyens et qui répondrait à un objectif de bien commun. Or une telle politique de communication n'existe pas au sein du gouvernement, selon nos répondants, qui déclarent que si elle existait, on aurait pu mettre en place ce que Moatti (1996) qualifie d'interlocution administrative, permettant d'instaurer un réel dialogue entre la communauté et les dirigeants, comme le recommande également Bernier (2001, p. 1) : « Les communications gouvernementales sont étroitement associées au phénomène d'interaction et de rétroaction qui prévaut entre la population et l'État ».

Selon certains participants à notre recherche, la posture communicationnelle des responsables gouvernementaux haïtiens met à nu les frustrations de plusieurs secteurs écartés de la participation active aux affaires publiques. À ce sujet, Cossette (2010, p. 379) suggère le franc-parler entre les différents répondants en vue de parvenir à faire la différence entre le secret et la transparence et d'inspirer confiance aux citoyens. En ce sens, la manière d'agir des dirigeants politiques en Haïti requiert une remise en question fondamentale de la notion de citoyenneté dans ce pays, que nombre des participants à notre recherche lient au besoin d'une éducation civique au sens d'une éducation à la citoyenneté.

Cette notion de citoyenneté évoquée par les participants à notre recherche renvoie à une mise en accusation des dirigeants haïtiens qui privilégient la communauté internationale au

---

<sup>291</sup> Entrevue no 1.

détriment de la communication avec la population haïtienne. En outre, les nombreuses allégations de complot évoquées par la majorité des participants à notre recherche pour qualifier l'attitude des dirigeants haïtiens s'inscrivent dans un climat de méfiance généralisée. Devant cette problématique du complot, on se doit d'évoquer la théorie du complot de Charpier (2005), qui met en évidence la thèse du conspirationnisme à travers une perspective privilégiant la haine et le dégoût des hommes politiques. Tout peut devenir complot; tout serait manipulation. En ce sens, les déclarations des acteurs de la communication gouvernementale et des leaders de la société haïtienne que nous avons interviewés reflètent cette attitude devenue une obsession à force d'insister sur la possibilité d'un complot permanent, soit de la part du gouvernement haïtien, soit de la communauté internationale à l'encontre d'Haïti.

Le style paranoïaque du complot évoqué par Hofstadter (2012) repose sur une mentalité conspirationniste n'ayant aucune justification réelle, aucun fondement concret. Ce complot, analysé par l'auteur sous sa forme paranoïaque, est largement imaginaire. Ces « rhétoriques de la conspiration », comme l'appelle Raynaud (2012, p. 9), le préfacier de cette publication de Hofstadter, renvoient, selon lui, à « la manière dont fonctionnent aujourd'hui les discours complotistes qui circulent dans la sphère politique officielle [...] » (*ibid.*). Raynaud souligne les éléments de base de cette théorie du complot d'Hofstadter : « La tendance paranoïaque se manifeste dans la confrontation d'intérêts opposés et totalement inconciliables (ou perçus comme tels) et qui, par conséquent, ne peuvent être pris en charge dans le processus normal de la négociation et du compromis. » (p. 8)

Hofstadter (*ibid.*, p. 42-43) a défini clairement sa vision du style paranoïaque :

Je parlerai ici de style paranoïaque, car il n'est pas de meilleure formulation pour définir les traits caractéristiques qui me viennent à l'esprit : outrance, sentiment de suspicion, fantasme de la conspiration. [...] Dans le style paranoïaque tel que je le conçois, le sentiment de persécution joue un rôle central et sert en fait de base à l'édification de grandioses théories du complot.

En regard de cette perspective de d'Hofstadter (*ibid.*) et de celle de Charpier (*ibid.*), peut-on interpréter les allégations des répondants comme témoignage de l'existence d'un véritable complot ou s'agit-il d'un complot imaginaire? Selon les informations recueillies lors des

entrevues que nous avons menées, nos répondants évoquent clairement un complot reposant sur une collusion entre le gouvernement haïtien et les forces internationales. Ces propos reviennent de manière récurrente dans les commentaires de la majeure partie des cadres et des professionnels que nous avons interviewés et chez lesquels nous retrouvons une forme exacerbée de paranoïa sociale, une espèce de maladie collective qui imaginerait de faux complots. Or en Haïti, y aurait-il réellement une telle conspiration, du moins une conspiration du silence? Aucun des répondants n'a pu fournir des preuves dans leurs affirmations au sujet d'une telle conspiration. Ces complots auxquels ils font allusion sont perçus comme des craintes ne reposant sur rien de réel, sur aucun fait concret, notamment dans le cas PetroCaribe. Ces allégations, à notre avis, ne sont nullement liées à la situation de vérité évoquée par Lamartine (citation en page de garde) et qui est une caractéristique de la démocratie organisée en société civile, liée à la vérité. Alors, cette société civile ne doit nullement s'opposer à la vérité en versant dans « la fiction, le sophisme, le mensonge, la tyrannie » (Lamartine, 1865, p. 75), en assimilant le gouvernement et la communauté internationale à des « comploteurs », des manipulateurs agissant dans l'ombre et que l'on rend responsables de comploter contre le bien public et contre les citoyens. En fait, même si les déclarations de nos répondants n'ont pas pu être étayées de preuves, leurs perceptions et leurs craintes, elles, sont bien réelles.

En effet, il n'en demeure pas moins que ce sentiment de « complot anti-citoyen haïtien » hante réellement l'esprit des répondants et probablement d'une bonne partie de la population haïtienne. Toutefois, certains commentaires recueillis lors de nos entrevues évoquent également le souci des dirigeants politiques haïtiens, qui miseraient sur une communication centrée sur la recherche d'appuis internationaux pour venir en aide à la population souffrant encore des effets du tremblement de terre du 12 janvier 2010 et des inondations dévastatrices qui s'en sont suivies. Là se pose toute la problématique de « relation de confiance » évoquée par Mucchielli (2004, p. 41), qui explique que les actions des responsables doivent « montrer l'importance de la participation en mettant en œuvre quotidiennement pour le bénéfice de tous, la concertation, la participation et le dialogue avec chacun ».

Ce constat nous amène d'ailleurs à observer combien sont importantes pour les citoyens les interactions avec leurs dirigeants, sous forme de questions, de commentaires ou de débats

publics, ce qui leur permettrait d'exprimer leurs préoccupations. À partir de ces échanges, les responsables pourraient être en mesure d'établir un climat de confiance, de mieux comprendre et de mieux évaluer les attentes de la population.

#### 6.2.5 Une communication gouvernementale dans un État non souverain, influencé politiquement et financièrement

Hormis les quatre responsables de médias joints par téléphone, les 16 leaders de la société haïtienne et acteurs de la communication gouvernementale que nous avons interviewés en face à face sont tous d'avis qu'Haïti est un territoire occupé, faisant certainement référence, d'une part, à la présence sur son territoire des forces multinationales, et d'autre part, à la trop forte dépendance de ce pays envers certains bailleurs de fonds étrangers, qui financent à hauteur de « 60 % le budget haïtien<sup>292</sup> », en plus de nombreux projets dans différents domaines. Cette situation leur fait dire qu'Haïti est un pays non souverain politiquement et financièrement, au sens où Stein (1989) évoque un État privé de sa liberté. En ce sens, les participants à nos interviews réfèrent à l'implication et l'ingérence d'une partie de la communauté internationale dans certaines décisions à prendre par le gouvernement haïtien qui, selon la perspective de Kahn (1989, p. 50), s'apparenterait à « un État pris dans l'entonnoir politique international ». De ce fait, les personnes rencontrées mettent en doute l'efficacité de la communication gouvernementale haïtienne puisque « les autorités de ce pays sont comme de petites marionnettes entre les mains de la communauté internationale et ne peuvent pas répondre aux besoins de la population<sup>293</sup> ». Dans ce contexte, il est difficile de parler de souveraineté alors que la majorité des intervenants dénoncent l'ingérence outrancière de pays étrangers dans les affaires internes d'Haïti. À preuve, selon nos répondants, le fait que les élections, qui constituent un acte tangible de souveraineté, sont financées par l'international.

Selon quelques répondants, Haïti n'a jamais été un État souverain et cela, depuis les

---

<sup>292</sup> Nous sommes en avril 2012.

<sup>293</sup> Entrevue no 9.

200 ans de sa prétendue « indépendance », puisque, depuis ce temps, « un Blanc la dirige toujours de l'extérieur<sup>294</sup> ». En analysant les réponses de nos interlocuteurs, notamment sur cet aspect de notre grille d'entrevue, nous avons constaté une certaine frustration de leur part, s'exprimant à travers des lignes de pensée très radicales et très acerbes, que ce soit contre les dirigeants haïtiens, qui n'auraient pas assez de personnalité pour se justifier devant l'étranger, ou contre ce dernier, qui jouit d'une latitude sans limites dans les affaires de leur pays. L'un des répondants soutient d'ailleurs : « On a une souveraineté de pacotille [...]. C'est l'international qui décide. » (*Ibid.*)

Ainsi, un certain nombre de nos interviewés pensent que PetroCaribe fait partie des stratégies mises en place par la communauté internationale en vue de « latino-américaniser Haïti.<sup>295</sup> » Ce genre de discours revient souvent dans le contenu des informations fournies par les participants, qui accusent aussi les Haïtiens de ne pas assumer leur responsabilité de peuple libre et d'afficher ouvertement leur manque de leadership et leur faiblesse face au « Blanc », c'est-à-dire l'étranger. Cette posture dénote clairement une certaine préoccupation de différents secteurs de la vie haïtienne qui ne cachent pas leur frustration envers ce qu'ils appellent une « perte de souveraineté<sup>296</sup> », en mettant en cause le rôle effectif de la communication gouvernementale en Haïti, appelée, à leur avis, à renforcer la cohésion sociale et à alimenter les débats sur un ensemble de problèmes liés, entre autres, à la souveraineté. Ce manque de dialogue, qu'un répondant assimile à un « déficit de communication<sup>297</sup> », fragilise « les structures déjà faibles de l'État haïtien post-duvaliérien, d'un État effondré.<sup>298</sup> » En analysant des informations recueillies auprès de nos interviewés, nous avons rapidement établi le lien entre cet État effondré auquel ils font référence et l'utilisation souvent abusive et irrationnelle de la parole dans les médias. Ainsi, des déclarations de nos répondants, au sujet de l'espace public et de l'opinion publique en Haïti, éclairent certaines dérives communicationnelles qui sont constatées en l'absence de balises

---

<sup>294</sup> Entrevue no 3.

<sup>295</sup> Entrevue no 2.

<sup>296</sup> Entrevue no 15.

<sup>297</sup> Entrevue no 11.

<sup>298</sup> Entrevue no 4.

dans la gestion de l'information au sein de la société haïtienne.

La présence de l'international sur le sol haïtien et son ingérence dans les affaires publiques font dire à 11 répondants (sur les 16 leaders et acteurs gouvernementaux interviewés) que la communication gouvernementale haïtienne n'échappe pas à cette influence de l'international. Pour illustrer leur opinion, ils citent en exemple un fait qui a révolté la conscience des nationalistes haïtiens : l'annonce de la date des élections faite par la Minustah (les forces multinationales), en lieu et place du gouvernement qui était en exercice<sup>299</sup>. Dans cette situation d'ingérence explicite, il est en effet difficile de considérer Haïti comme un pays souverain, si on se réfère à Vabres (1992) pour qui un État souverain s'évalue d'abord et avant tout au regard de son indépendance, libre de toute subordination. En ce sens, rappelons les liens établis par un répondant entre le vote populaire et la souveraineté : « On ne peut parler de souveraineté si on n'est pas capable de contrôler les élections de son pays [...]»<sup>300</sup>. Dans ce contexte, Pierre Étienne (2007, p. 294) évoque un « nouvel effondrement de l'État haïtien ». Cependant, nous ne pensons pas que cette ingérence puisse être perçue comme un complot au sens que certains répondants le conçoivent. La thèse du complot imaginaire de Charpier et Hofstadter, à notre avis, n'a rien à voir avec l'ingérence d'un État dans les affaires d'un autre État, ce qui relève surtout d'une situation conjoncturelle chez l'État qui subit cette ingérence ou qui la réclame en situation de crise. C'est un choix des dirigeants, qui n'est cependant pas cautionné par nos répondants, qui exigent pour leur pays une souveraineté pleine et entière. Il faut toutefois tenir compte du fait qu'en Haïti, les élections sont financées en majeure partie par l'international, selon les affirmations de quelques répondants, ce qui peut remettre en cause l'une des conditions permettant à « l'État doit être son propre maître » Stein (1989, p. 42).

Un autre fait vient renforcer notre analyse de la communication gouvernementale à propos du constat de non-souveraineté d'Haïti : d'après des dirigeants politiques haïtiens et des leaders de la société civile, l'exécutif haïtien a signé, dans la soirée du 15 août 2012, l'arrêté nommant six membres du Conseil électoral permanent, au lieu de neuf membres

---

<sup>299</sup> Celui de René Préval, dont le second mandat a pris fin en 2011.

<sup>300</sup> Entrevue no 9.

comme le prévoit la Constitution amendée de 2012. Chacun des trois pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire) a la responsabilité constitutionnelle de désigner trois représentants. Or, il arrivait que les deux branches du pouvoir législatif (la Chambre des députés et le Sénat) ne puissent pas s'entendre en vue de la désignation de leurs trois membres. Devant ce constat, l'exécutif a procédé sans détour à la validation du pouvoir des six membres, en l'absence des trois autres à être désignés par le législatif. C'est une anomalie grave, selon ces dirigeants politiques, qui dénoncent cette ingérence de la communauté internationale dans les affaires haïtiennes, l'exécutif étant suspect d'agir sous la dictée de cette communauté internationale. Cette dernière aurait en effet menacé de ne pas financer les élections si ce Conseil électoral permanent n'est pas mis en place. Dans ce cas, Haïti ne peut être considéré comme un État souverain, si un tel État se caractérise, selon Stein (*ibid.*) par l'avènement de son autonomie face aux autres États : « C'est le passage à l'autonomie qui crée l'État comme Moi de la nation » selon Stein (*ibid.*, p.13).

Pour illustrer la dépendance financière d'Haïti, un rapport de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux administratif (2012, p. 1) dévoile que l'enveloppe budgétaire haïtienne de l'exercice 2010-2011, fixée à 106 milliards de gourdes, adossait les dépenses courantes aux rentrées fiscales de 36 milliards de gourdes. Les programmes et les projets estimés à 70 milliards de gourdes, représentant environ 66 % du budget, devraient être financés par l'aide reçue sous forme de support budgétaire (5,4 milliards de gourdes) et de dons (43,1 milliards de gourdes). Toujours à la première page de ce rapport, les agences multilatérales, principalement la Banque interaméricaine de développement (BID) et le Fonds Monétaire International (FMI), ont décaissé de nouveaux prêts, en septembre 2011, s'élevant à 22,4 millions de dollars, soit 915,5 millions de gourdes, au taux de référence de 40,8 gourdes pour un dollar. Cependant, il est difficile de croire que l'aide financière internationale aurait comme conséquence la mainmise de ces pays étrangers sur la communication interne du pays. Selon nous, le gouvernement pourrait communiquer avec les citoyens haïtiens, même dans ce contexte d'extrême dépendance financière. Les répondants n'ont émis aucune preuve faisant état des restrictions imposées par les pays étrangers aux communications du gouvernement haïtien avec ses citoyens. Ces preuves restent à être identifiées par des recherches ultérieures, portant spécifiquement sur ce sujet, ce qui n'est pas

le propos de la présente recherche.

### 6.3 La culture de reddition de comptes : une notion presque absente dans l'administration publique haïtienne

La reddition de comptes désigne l'opération qui découle de l'obligation de répondre de l'exercice d'une responsabilité, selon Ouellet (2005, p. 2). Elle présuppose, rappelle Verger (2010, p. 12), l'existence d'au moins deux parties, soit une partie qui attribue des responsabilités et une autre qui s'y engage, en acceptant de faire rapport sur la façon dont elle les a assumées :

Ainsi, toute reddition de comptes comporte l'attribution des responsabilités, le devoir de déclarer le rendement et la surveillance du rendement par un tiers. La capacité de produire et de publier une information donnant l'heure juste sur le rendement organisationnel est à la fois un gage de saine gestion et un levier efficace pour relever de nouveaux défis.

Dans la foulée des propos de Verger et de Ouellet, les répondants ont presque tous admis que le principe de la reddition de comptes<sup>301</sup> n'est pas respecté en Haïti, alors que cela correspond à une obligation de la constitution haïtienne de 1986 (Article 204). Les leaders que nous avons interviewés confirment l'existence d'une grande opacité dans la gestion des affaires publiques. PetroCaribe en est un exemple probant, ont-ils déclaré, précisant que cette pratique est une porte ouverte à la corruption qui gangrène l'administration publique haïtienne. Ils ont beaucoup commenté le dossier PetroCaribe, qu'ils considèrent comme une sorte de boîte noire à laquelle les citoyens n'ont pas accès.

Seules sont disponibles des informations globales très succinctes, mais les détails des dépenses sur l'utilisation du fonds ne sont pas accessibles, comme le rappelle un interviewé : « On ne sait pas ce qui se passe, quelle quantité d'argent a-t-on pu tirer du programme

---

<sup>301</sup> Il est important de souligner que certains répondants, en fonction de leurs déclarations, entendent la reddition de comptes seulement du point de vue financier, alors que l'expression « reddition de comptes » doit s'appliquer à la divulgation d'informations relatives à tous les secteurs d'activités du gouvernement.

PetroCaribe?<sup>302</sup> »

Les participants à notre recherche rendent le Parlement haïtien également responsable de cette situation qui cache des pratiques de corruption, puisqu'ils le considèrent comme étant chargé d'exiger de toutes les institutions de rendre régulièrement des comptes. À ce sujet, si le Parlement est de connivence avec l'exécutif, il est difficile que ce dernier vienne lui rendre compte de sa gestion. Dans ce contexte, l'État haïtien serait alors classé dans la catégorie des « États égoïstes » (Leclerc *et al.*, 1996, p. 48). Cette pratique haïtienne vient à l'encontre des recommandations d'Ollivier-Yaniv (2000), pour qui la communication gouvernementale repose sur un contrat entre l'État et le citoyen. Or, la reddition de comptes fait partie de ce contrat, qui suppose une constante interaction des responsables gouvernementaux avec le citoyen, et ce rapport de gestion est aussi essentiel que l'information qu'il renferme, selon Ouellet (*ibid.*, p. 5).

La préoccupation des participants à notre recherche démontre à quel point l'information officielle, l'information publique, n'est pas toujours disponible en Haïti. En se rendant sur le site du Bureau de Monétisation, on ne trouve pas d'informations détaillées sur les dépenses effectuées et, de manière plus macro, sur l'état de réalisation de l'Accord PetroCaribe. Ne sont présentés que « des chiffres globaux<sup>303</sup> ». Cependant, comme les interviewés l'ont déclaré, c'est une spécificité de la société haïtienne de ne pas demander de comptes et de n'exprimer aucune exigence envers les autorités à cet effet. Cela dénote aussi la faiblesse des institutions haïtiennes, dont la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux administratif (CSC/CA), lesquelles, selon l'un de nos participants, ne remplissent pas efficacement leur mission de contrôle des dépenses publiques. Il y a certes des efforts qui sont déployés, mais « pas suffisamment », constatent certains répondants, qui attribuent également cette carence à un héritage dictatorial autant qu'à une insuffisance de la volonté politique des gouvernants. Un changement d'attitude permettrait à certaines institutions de contrôle déjà en place de mieux s'engager dans cette lutte, telles la Cour Supérieure des Comptes, l'Unité de lutte contre la corruption ou encore l'Unité centrale de renseignements financiers, en plus du Parlement.

---

<sup>302</sup> Entrevue no 4.

<sup>303</sup> Entrevue no 5.

### 6.3.1 Transparence contre opacité

Le citoyen a pour devoir d'évaluer le niveau de transparence de la gestion des ressources publiques, notamment dans l'exécution des grands dossiers de l'État, ce que la Banque mondiale appelle « un test de transparence entre les pouvoirs publics et les citoyens », par le « contrôle citoyen de l'action publique » (Banque mondiale, 2003, p. 1). Selon nos résultats de recherche, on constate la formule « deux poids, deux mesures » dans la façon de concevoir la transparence en Haïti. Le financement des projets issus des grands bailleurs de fonds internationaux doit toujours s'accompagner, au fur et à mesure de leur exécution, d'un rapport public et détaillé d'activité, alors que pour les projets financés par le gouvernement haïtien directement, ces données « ne sont jamais disponibles.<sup>304</sup> » Pourtant, tel que spécifié au point 3.5.2 de notre cadre théorique, il est important de favoriser un réel contrôle citoyen de l'action publique. Pour ce faire, la Banque mondiale (*ibid.*) énonce des indicateurs dont nous devons tenir compte pour analyser la réalité du terrain en Haïti. Nous pourrions ainsi établir si les informations recueillies auprès de nos répondants traduisent la prise en charge ou non, par les dirigeants haïtiens, de ces indicateurs garantissant le « contrôle citoyen de l'action publique ». Commençons d'abord par le premier indicateur, « la participation des citoyens dans l'élaboration des politiques » : à aucun moment, nos répondants n'ont évoqué une telle pratique. Pour la budgétisation participative, un seul répondant des 16 interviewés a admis avoir reçu, pour son organisation, une invitation du ministère de l'Économie et des Finances, après qu'il l'eut lui-même sollicitée, en vue de faire valoir son point de vue sur le budget de la république. En ce qui a trait au suivi des dépenses publiques, aucun d'eux n'en a fait mention. Au contraire, la majeure partie des répondants dénoncent l'opacité dans la gestion des affaires de l'État, qui est une porte ouverte à la corruption. D'ailleurs pour Verger (2010), une démarche de suivi des dépenses publiques est en adéquation avec les notions de transparence et de reddition de comptes, liées à la bonne gouvernance, impliquant la participation obligatoire du citoyen dans l'évaluation des résultats.

---

<sup>304</sup> Entrevue no 11.

Pour ce qui est du suivi par les citoyens de la prestation des services publics, les doléances des citoyens ne sont pas prises en compte par le gouvernement haïtien, selon les participants à notre recherche. Concernant les trois derniers indicateurs formulés par la Banque mondiale : « les commissions consultatives de citoyens, les campagnes de revendication et la création de groupes de pression », tous nos répondants ont noté leur absence dans le milieu haïtien. Par conséquent, aucun des six indicateurs mesurant le contrôle citoyen de l'action publique n'est pris en compte par l'État haïtien. Cela suggère ainsi la non-existence du contrôle citoyen sur l'action publique, alors que Leclerc *et al.* (*ibid.*, p. 68) associent la communication gouvernementale à « une responsabilité bidirectionnelle entre le public et les dirigeants ».

Ce manque de responsabilité est dénoncé également, dans le résultat de nos entretiens, par la plupart des participants qui ont affirmé, à travers leurs déclarations, que les dirigeants haïtiens ainsi que les parlementaires se refusent à se conformer à certaines prérogatives constitutionnelles, dont la déclaration de patrimoine. C'est une preuve que la notion de transparence le cède à l'opacité. Ce choix des dirigeants haïtiens de ne pas fournir suffisamment les preuves de leur gestion, notamment à propos de PetroCaribe, pourrait écarter toute possibilité de responsabilité sociale, qui est « associée à certaines notions essentielles telles les droits du citoyen, les droits à l'information et les droits de l'homme », selon Leclerc *et al.* (1996, p. 68). Or, cette notion de responsabilité sociale ne peut être dissociée de celle de participation, comme nous l'avons précédemment indiqué, tout comme de celle de « l'information conversationnelle » (Noël, 1982, p. 33) ou encore de cet « aller-retour d'information avec le public » (*ibid.*, p. 11). Or, l'analyse de nos résultats conduit au constat d'absence de toute forme communication conversationnelle avec la société civile, tant de la part de certaines entités gouvernementales responsables de l'établissement des communications que du ministère de la Communication, dont c'est pourtant la mission première.

Mais qu'en est-il au juste de cette opacité, reprochée par nos répondants et les médias au gouvernement haïtien? Prenons l'exemple d'une station privée de radio haïtienne, Signal FM,

dans une analyse intitulée « L'administration publique opaquement transparente », diffusée le 19 juillet 2012 à 16h13. On y raconte les mésaventures<sup>305</sup> de l'un de ses journalistes, qui enquêtait sur le fonctionnement du Service d'immigration et d'émigration et sur certains frais versés par les contribuables en vue de l'obtention d'un passeport en urgence. Nous rapportons les interrogations soulevées par ce média et qui rejoignent les préoccupations exprimées par nos répondants :

Qui a droit à l'information? Qui est autorisé à la fournir? Et, dans quelles circonstances peut-on être informé? Jusqu'à preuve du contraire, l'administration publique n'en est point privée. Si la diffusion de l'information ne constitue pas une atteinte à la sûreté de l'État, comment des agents préposés à la sécurité des institutions publiques peuvent-ils croire qu'on viole l'intimité de l'État lorsqu'on cherche à s'informer? S'informer sur le fonctionnement des différents services de l'administration publique est un droit. Au nom de la transparence, ils auraient pour devoir de fournir l'information. Le président de la République lui-même n'en est pas exempt. Le droit à l'information n'est-il pas garanti par la Constitution haïtienne de 1987? Priver la presse de ce droit n'est-il pas une violation de la charte fondamentale?

Or il s'agit pourtant de « responsabilité sociale » (Banque mondiale, 2003, p. 1) de la part du gouvernement haïtien, comme l'obligation incombant aux tenants du pouvoir de rendre compte de leurs actions ou d'en être responsables, auprès des médias et de l'ensemble de la société civile. Or, aucun de ces indicateurs n'a été relevé dans le cadre de notre collecte de données. Par conséquent, la communication gouvernementale en Haïti, qui voudrait se dégager d'une opacité endémique, exigerait un coup de barre de la part des gouvernants en vue de privilégier, dans leur politique de gouvernance, la notion de transparence de l'information. Cette approche est incontournable pour l'établissement d'un processus de communication dialogique, permettant l'amélioration des pratiques démocratiques dans ce pays.

#### 6.4 Espace public haïtien

---

<sup>305</sup> Quand nous parlons ici de mésaventures, nous faisons référence surtout aux péripéties vécues par le journaliste en vue d'obtenir certaines informations dont il avait besoin.

La notion d'espace public revêt en Haïti une dimension où le flou domine. Selon la perspective de Tremblay (2007), nous ne pouvons qualifier l'espace public en Haïti d'espace public bourgeois, au sens où l'entend Habermas, ou d'espace public pluriel. En Haïti, cette notion est en effet très peu présente. Évidemment, quand on parle de communication gouvernementale, on se réfère également aux acteurs de la société civile, considérant l'aspect de la participation citoyenne. Il ne saurait en être autrement puisque l'expression « communication gouvernementale » renvoie automatiquement à l'échange, au dialogue, à l'interaction.

Or, en Haïti, la réalité ne reflète pas ce type de communication, car l'État fonctionne en vase clos. Aucun système qui pourrait illustrer l'importance accordée à l'espace public haïtien en vue d'y entretenir des communications bidirectionnelles n'a été mis en place par les gouvernants. Plombés par un héritage de retenue de l'information, les représentants de l'État n'interagissent pas réellement avec les citoyens sur leur gestion ou les sujets d'actualité. Le dossier PetroCaribe et l'amendement constitutionnel en sont des exemples<sup>306</sup>. Tout le questionnement relatif au contenu de ces documents vient essentiellement des lieux de conversation publique et privée ou encore des médias qui jouent un rôle capital dans la vie démocratique de ce pays et qui représentent en quelque sorte le porte-parole de l'espace public haïtien. Il n'y a que la presse et les manifestations de rue auxquelles participent certaines catégories de citoyens et qui servent de moyens de pression sur le pouvoir. Il s'agit d'une façon de contraindre les dirigeants d'Haïti à s'ouvrir aux autres secteurs et à ne plus continuer à afficher leur indifférence envers les citoyens qui témoignent de leur désir de s'impliquer dans la gestion de la chose publique et de participer aux activités gouvernementales. À cet effet, les débats citoyens se multiplient dans certains secteurs de la société sur un grand nombre de sujets dont la plupart, relayés par les médias, se transforment en enjeux publics.

---

<sup>306</sup> Ce sont deux sujets d'importance qui ont provoqué de véritables remous au sein de la société haïtienne. Jusqu'au mois de mars 2012, la question de l'amendement constitutionnel préoccupait les esprits, mais le contenu de cet amendement est ignoré de la majorité. Seuls les membres du pouvoir exécutif et les parlementaires détiennent l'information, puisque le texte n'a jamais été mis en examen auprès du grand public pour suggestions et recommandations et n'a jamais été publié par les médias. Pourtant, dans l'espace public haïtien et dans l'opinion publique, la question de l'amendement constitutionnel était au cœur des débats.

Si nous essayons d'attribuer un sens à l'espace public dans le contexte haïtien, nous serions tenté de dire qu'il s'agirait d'un espace de pressions, de revendications, de critiques ou de commentaires formulés par certains groupes de citoyens sur des sujets d'actualité, touchant principalement les activités gouvernementales. Cet espace public peut se réaliser sur plusieurs lieux, lorsque les citoyens investissent, à titre d'exemple, un stade de football, un bureau de l'administration publique, la rue, une salle des nouvelles, etc. La prise de parole peut aussi se faire dans des lieux moins publics, notamment dans la cuisine ou la chambre, d'une résidence étudiante par exemple, qui sont des espaces privés où l'on traite de divers sujets d'intérêt collectif et dont les discussions pourraient s'étendre au grand public. C'est ainsi que l'espace public haïtien se développe, rejoignant ainsi la conception qu'en a Dacheux, pour qui l'espace public est envisagé en tant qu' « espace de médiation entre l'État et la sphère privée où les citoyens délibèrent publiquement sur des questions politiques » (2008, p. 11), mais sans la participation de l'État, dans le cas d'Haïti.

Ainsi, l'espace public haïtien, largement structuré par les médias traditionnels et, dans une moindre mesure par les médias sociaux, est animé par des groupes qui tentent de faire pression sur les autorités en place, permettant l'expression des préoccupations citoyennes auprès des responsables de l'État (bien que celui-ci ne se sente pas tenu de prendre acte de cette information ascendante). Cette spécificité de l'espace public haïtien rejoint la perspective de Boulay (*ibid.*, p. 105), pour qui « l'industrie médiatique reste l'institution charnière de l'espace public », une vision qui évoque la posture habermassienne.

Toutefois, nous devons souligner également le manque de rationalisation des débats publics qui ont lieu dans l'espace public haïtien, où domine l'informel et où l'émotion tous azimuts influe sur la teneur des débats. La pratique du débat rationnel dans un espace public pluriel n'est pas courante en Haïti, en regard, peut-être, de l'héritage dictatorial, qui aurait laissé peu de place aux critiques, à l'échange, bref aux délibérations structurées et rationnelles dans un climat sociopolitique serein, ouvert à la discussion.

De même qu'Habermas (1992) évoque l'espace public bourgeois et Dacheux (2008) l'espace public prolétarien et d'espace public plébéien, nous sommes amené à croire que l'espace public, en dépit des diverses acceptions qu'on lui attribue, a comme principal point

d'ancrage la mobilisation d'idées collectives à partir d'opinions individuelles. Qu'il s'agisse de l'espace public bourgeois, prolétarien ou plébéien, comme celui issu des bidonvilles haïtiens, la finalité ne diffère pas : parvenir à l'expression de toutes les opinions pour assurer les assises délibérantes du processus démocratique dans un État de droit. À ce titre, l'espace public peut être considéré comme une forme de légitimation de la communication citoyenne, issue des différents groupes en présence. Nous convenons avec Dacheux (*ibid.*, p. 19) que c'est grâce à l'espace public que « les citoyens ont accès aux informations politiques, qu'ils peuvent débattre et se forger une opinion. C'est par l'espace public que les citoyens se sentent non seulement destinataires du droit, mais aussi auteurs de ce droit », lequel doit s'exprimer à travers des actions concrètes de participation aux affaires de l'État.

Dans le cas haïtien, circonscrire l'espace public permettra de juger de la dimension d'un sujet politique d'actualité, tel l'Accord PetroCaribe, ainsi que la volonté ou la capacité des dirigeants de partager l'information. L'espace public a comme finalité de s'ouvrir aux citoyens de toutes catégories sociales, puisque c'est la somme des idées individuelles qui se transforme en opinion publique – ou en opinions publiques, selon Bourdieu – et qui sert de relais aux revendications citoyennes auprès des dirigeants.

Notre analyse des composantes de l'espace public haïtien nous permettra de vérifier si la communication gouvernementale haïtienne s'appuie réellement sur une base dialogique et interactive. Nous serons ainsi en mesure d'évaluer l'intégration de tous les secteurs à cet espace public, par la pratique de l'« information conversationnelle », qui doit caractériser la communication gouvernementale dans un contexte démocratique.

#### 6.4.1 Un espace à vocation médiatique

Habermas considère l'espace public comme un « lieu de pouvoir, de débat d'idées, de dialectique, de discussion et de négociations entre des groupes d'intérêts » (1992, p. 173). C'est aussi, selon lui, un lieu de rapports de force qui se réfèrent à des délibérations

découlant des discussions entre les groupes en présence, à la loupe de la publicité critique<sup>307</sup>. L'espace public habermassien renvoie à un idéal non restreint de discussion rationnelle sur les affaires publiques, auquel tous peuvent participer. Il s'agit donc d'une sphère où l'on peut rendre publique une opinion privée, individuelle ou groupale (associative, communautaire, organisationnelle, syndicale, etc.). Cependant, en Haïti, le concept d'espace public a une autre connotation. Les sept répondants qui admettent l'existence d'un espace public haïtien font tous référence à la radio pour justifier son existence. Ils admettent que ce choix est conditionné par l'absence de structures d'échanges entre l'État et les citoyens. Cette situation crée une certaine frustration auprès de ces derniers, qui crachent leur mécontentement à travers des émissions radiophoniques de tribune libre où des gens interviennent sur des sujets variés ou d'actualité, sans aucune retenue et sans faire preuve de jugement ou de rationalité, s'écartant ainsi de la perspective habermassienne. Lors de ces prises de parole, notent les intervenants, aucune délibération ni ébauche de solution ne sont espérées sur quelque dossier que ce soit.

Les médias, notamment la presse d'opinion, selon Habermas (1978), servent de relais entre l'espace public et le gouvernement. Cela semble toutefois utopique dans un pays où règne l'analphabétisme, alors que la presse d'opinion (sur support imprimé ou en ligne) ne joue pas vraiment ce rôle puisqu'elle ne peut être lue par l'ensemble des citoyens. Et même quand elle est lue par une minorité qui peut lire la presse d'opinion, n'assiste-t-on pas à un dialogue de sourds dans le milieu haïtien, tant que les opinions exprimées dans cet espace public médiatisé ne seront pas prises en compte par le gouvernement? Ce lieu de discussions et d'échanges que devrait constituer l'espace public ne se confirme pas dans le réel haïtien. Il reste et demeure un espace public médiatisé non structuré. Cet espace public médiatisé trouve aussi son épanouissement dans les réseaux sociaux, notamment Internet, Facebook et Twitter, mais non encore investis par la majeure partie des institutions publiques haïtiennes, ni de la population majoritairement analphabète. Pourtant, ces médias alternatifs pourraient jouer un rôle appréciable dans l'articulation et la variété des sources d'information citoyenne dans l'espace public. Toutefois, ces médias sociaux suscitent le pire et le meilleur, un

---

<sup>307</sup>Toutefois, la publicité critique suppose d'obtenir l'information requise sur le fonctionnement de l'État, afin que celui-ci puisse être examiné et critiqué sous l'œil de l'opinion publique.

enchevêtrement de discussions provoquées à la fois par des sources crédibles ou d'autres plus incertaines, qui n'aboutissent à aucune délibération formelle.

Cependant, il est clair que les citoyens haïtiens, dans leur quête de vérité et de participation, optent d'abord pour la voie des ondes, comme le justifie si bien Boulay (2011, p. 90) : « Pour certains, les médias de masse incarnent un lieu de la discussion, favorisent les échanges, deviennent l'agora et constituent ainsi l'opinion publique ». Sauf que, dans le contexte haïtien, les échanges sont limités et très précaires, même quand cette démarche s'intègre dans une logique démocratique.

Néanmoins, les médias traditionnels et socionumériques offrent l'occasion aux citoyens de participer (à un titre ou à un autre) au débat public et d'alimenter la réflexion sur des sujets préoccupants. Comme l'a souligné l'un de nos participants, les interventions des citoyens cachent un certain optimisme, à l'idée que leurs revendications pourraient être entendues par le pouvoir en place et provoquer du coup certaines réactions. C'est toutefois un cas très rare, reconnaît un autre de nos répondants. C'est ce qui explique que la notion d'espace public en Haïti, telle qu'envisagée par Habermas, est loin de se réaliser en Haïti, en tant que lieu privilégié de délibération, encore moins de négociations, pour parvenir à une quelconque influence auprès du gouvernement et du pouvoir politique. Nous mettons en doute cet idéal de rationalité dans les interventions publiques des citoyens qui privilégie la raison dans tout espace de discussions et de délibération. C'est pourquoi nous remettons en cause cette perspective rationaliste d'Habermas. Il faut plutôt parler, dans la foulée de Dacheux, d'un espace public qui tient compte de tous les aspects de l'expression des opinions, incluant la raison et l'émotivité inhérente à toute confrontation avec le jugement des autres citoyens. En effet, l'espace public est aussi « un lieu de mise en visibilité dans lequel les actions, les paroles et les acteurs accèdent à leur être véritable et s'ouvrent ainsi au jugement public » Dacheux (2008, p. 19).

#### 6.4.2 Un espace public plébéien informel

L'espace public haïtien, comme la plupart de nos répondants l'ont affirmé, constitue un

espace non structuré où interviennent à qui mieux mieux, sur des sujets variés, un ensemble de citoyens désireux de faire entendre leur voix et de déverser leurs frustrations contre un certain ordre établi. La trop grande importance accordée à la logique et à la rationalité est souvent reprochée à Habermas, car nous considérons que les émotions que l'on crie sur les ondes sont aussi importantes en tant qu'expression des citoyens que les beaux débats rationnels des élites bourgeoises. L'État devrait tenir compte autant de l'un que de l'autre. Au début, Habermas avait exclu de sa sphère publique la parole des femmes, des classes ouvrières, des pays en développement, etc., comme en témoigne Fraser (1993, p. 63) :

« Women of all classes and ethnicities were excluded from official political participation precisely on the basis of ascribed gender status, while plebeian men were formally excluded by property qualifications. Moreover, in many cases, women and men of racialized ethnicities of all classes were excluded on racial grounds. »

Ce n'est donc pas toutes les strates de la société qui détiennent l'éducation requise pour débattre dans l'espace public de manière purement rationnelle, avec des arguments logiques. L'émotion, la colère, le ressentiment, le désespoir et aussi l'espoir doivent être pris en compte par un gouvernement.

Comme indiqué dans la section précédente, par opposition à l'espace public bourgeois, où des citoyens de cette catégorie « désirent influencer les décisions de l'État » (Boulay, *ibid.*, p. 69), les interventions des citoyens haïtiens renvoient à une conception qui nous permet de concevoir l'espace public haïtien comme le lieu d'expression d'une pluralité d'individus appartenant à divers groupes sociaux et qui commentent des sujets qui les préoccupent, sans parvenir à ce qu'Habermas (1992, p. 180) appelle la « démocratie délibérative ». Cette démocratie délibérative nous rappelle, par similitude, le « discours revendicateur » de Boulay (*ibid.*) et nous amène à considérer l'espace public haïtien comme une forme de tribunal accusateur. D'ailleurs, il est difficile, dans pareille situation, de relever une quelconque procédure de délibération structurée, d'interface ou d'interaction qui tendrait au bien-être collectif. On n'ose même pas parler d'espace de conciliation, comme le recommande Tremblay (2007), ni de médiation entre le pouvoir et les citoyens, comme le souhaite Boulay (*ibid.*), ou encore de médiation entre l'État et la société, selon le vœu d'Habermas (*ibid.*).

À cet effet, les interprétations faites autour de l'espace public haïtien renvoient au vide interactif, au manque d'échange et de dialogue entre les dirigeants et les citoyens. Ces derniers auraient malheureusement échoué dans leurs tentatives de contrecarrer le pouvoir, en raison du déficit d'organisation sociale, du manque de responsabilités des élites politiques, en même temps que du peu d'importance accordée à la notion de citoyenneté. En effet, le contexte démocratique dans lequel fonctionne généralement l'espace public n'est pas de mise en Haïti au sens où l'entend Dacheux (2008), soit un espace public où « les citoyens ont accès aux informations politiques, qu'ils peuvent débattre et se forger une opinion » (*ibid.*, p. 19). De ce fait, l'impossibilité d'avoir accès aux informations politiques est peut-être l'une des raisons pour lesquelles un certain nombre de nos répondants soutiennent carrément que la notion d'espace public n'existe pas en Haïti. Selon un répondant, on ne peut pas parler d'espace public dans un pays où les concepts d'État moderne et de citoyenneté demeurent un mythe, une illusion aux yeux de la majorité. Ce sont des notions que l'on ne peut pas dissocier de l'espace public, affirme-t-il : « Haïti est un pays archaïque où l'État moderne n'existe pas [...]. Donc, si les notions de citoyenneté et d'État moderne n'existent pas, c'est très difficile de parler d'espace public.<sup>308</sup> » Cet interlocuteur renchérit en affirmant qu'il faut penser d'abord à construire une nation avant d'oser parler d'espace public.

#### 6.4.3 Un espace public inégalitaire à dominante masculine

Habermas plaide, dans son projet d'espace public idéal, pour une égalité d'accès à tous les citoyens, en conformité au principe démocratique fondamental qui leur garantit certains droits, entre autres, la participation aux débats, dans la mesure où cet espace public constitue un lieu privilégié pour réaliser la communication démocratique. Cependant, il est à remarquer que cette perspective d'Habermas a été critiquée, car sa propre conception de l'espace public, même quand il l'orientait vers une forme d'inclusion générale, paraissait paradoxalement restrictive, en privilégiant surtout les bourgeois et ceux qui savent lire. Fraser (1993), qu'on se le rappelle, s'inscrit en faux contre cette conception habermassienne de l'espace public,

---

<sup>308</sup> Entrevue no 14.

qu'il qualifie d' « illusionniste », puisque « des citoyens issus de groupes sociaux différents ne sauraient tenir le même langage, ni même avoir tous une lecture commune de la réalité » (p. 58).

D'ailleurs, nos participants ont confirmé l'aspect inégalitaire de l'espace public haïtien. Contrairement au modèle habermassien, l'espace public dit médiatique (surtout radiophonique) en Haïti regroupe en grande partie les chômeurs et des jeunes qui dominent les débats, déversant leurs frustrations par rapport à toute une panoplie de problèmes. Rarement trouve-t-on des patrons, des intellectuels, des ouvriers, des représentants d'associations, des femmes, ce qui confirme la nature informelle de cet espace public, qui n'aurait aucune représentativité reconnue de l'ensemble de la population, ne parvenant pas à une généralisation et à une structuration des discussions, des échanges et des délibérations. Nous voulons préciser ici que le caractère informel de l'espace public ne saurait empêcher l'aboutissement d'un cahier de charges pouvant servir à des délibérations ou à la prise en compte des revendications.

Nous avons parlé de l'espace public pluriel. À notre avis, tout espace public doit être pluriel en regard de la diversité de ses composantes qui donnent lieu à des délibérations collectives. Haïti est un pays qui déborde de bidonvilles et les conditions de vie de leurs populations sont, pour la plupart, exécrables. Le fonctionnement d'un espace public à l'intérieur de ces baraquements, dont les revendications résonnent de manière chaotique, semble donc problématique. Ordinairement, les réunions publiques de quartier ou les rencontres animées par des clubs politiques ou encore par des associations ayant à leur tête un leader ont lieu dans des endroits précis (cafés, chambrée, place publique...) en raison de la précarité de confort au sein de ces agglomérations. La parole qui émane de cet espace public plébien a l'air d'être une parole agressive, frustrante et les délibérations vont dans tous les sens.

Cependant, Habermas considère comme un danger pour l'espace public une hétérogénéité thématique tous azimuts (Habermas, 1997, p. 211) et préconise de porter beaucoup d'attention à la nature des sujets et à la manière d'en débattre par des acteurs ne pouvant aborder les débats de manière rationnelle. Nous émettons certaines réserves quant à

cette approche (essentiellement centrée sur les publics bourgeois) d'Habermas. Selon nous, la force de l'espace public réside justement dans la pluralité des approches par diverses catégories de citoyens qui interviennent dans les débats, que ce soit à la radio, comme c'est le cas majoritairement en Haïti, ou dans d'autres lieux répondant aux caractéristiques de l'espace public. Nous faisons remarquer qu'un espace public plébéen est essentiel pour permettre à la population de s'exprimer, mais cette expression de leurs opinions devrait aussi se faire en évitant le chaos. Cependant, comment structurer un espace de parole plébéen sans dénaturer la spontanéité de l'expression des idées par le peuple? Tout le défi communicationnel est là. Les médias sociaux peuvent être une voie, mais il faudrait noter qu'en l'absence d'électricité disponible 24 heures par jour en Haïti, le recours aux médias sociaux n'est pas une priorité. En effet, quand vient la disponibilité de l'électricité, celle-ci est requise pour bien d'autres utilisations prioritaires. Quant aux médias sans fil, ils ne sont pas encore accessibles à l'ensemble des citoyens haïtiens : tous n'ont pas les moyens financiers pour s'offrir le dernier gadget électronique; d'ailleurs, la transmission d'informations sur les médias sociaux relève encore principalement de l'écrit, nécessitant des interlocuteurs qui peuvent lire. Or, comme on le sait, une grande partie de la population haïtienne est analphabète.

Il est intéressant de souligner que l'espace public haïtien, par rapport à ses relations de proximité avec les médias, reste un lieu informel mais privilégié pour les débats sur lesquels doit s'appuyer l'essor de la démocratie haïtienne. Or l'étanchéité des rapports entre les responsables gouvernementaux haïtiens et les citoyens, en termes de participation, favorise l'alimentation de rumeurs dans l'espace public haïtien. Pourtant, l'espace public demeure l'un des lieux privilégiés d'échange des idées avec les citoyens, pour connaître ses points de vue et ses revendications par rapport aux activités gouvernementales.

Cela nous amène à proposer notre propre définition de l'espace public, une définition plutôt instrumentale : l'espace public est un lieu d'échanges structurants, un espace critique et interactif où les débats s'orientent en fonction de certains intérêts politiques et économiques.

Toutefois, pour rejoindre une préoccupation d'Habermas, les débats dans l'espace public haïtien ne reposeraient-ils pas sur une certaine forme d'intercompréhension entre gouvernants

et gouvernés? Ou ces débats arrivent-ils réellement à créer l'intersubjectivité prônée par l'auteur, dans la perspective d'un agir communicationnel au profit du bien commun, conséquence d'une posture citoyenne délibérante, prise en compte par l'État? Dans le cas haïtien, l'espace public n'arrive pas à faire participer la majorité aux délibérations, qui s'y déroulent de manière informelle et qui sont ignorées par l'État. Même quand, sur certaines places publiques, des groupes d'universitaires haïtiens se réunissent pour discuter de la situation politique conjoncturelle, ce sont encore majoritairement des frustrés, des révoltés, selon nos répondants, qui n'ont à leur portée aucune structure d'échange en vue de supporter leurs points de vue ou leurs revendications. Certes, les revendications étudiantes sont importantes à tenir en compte, mais d'autres publics doivent également pouvoir s'exprimer. Or Haïti ne dispose pas des conditions idéales de communication publique, telle l'accessibilité de tous les segments de la population à un espace public.

Cet espace public haïtien est en fait fort restreint, en ce qui a trait à l'intégration de différents groupes d'intérêts, en particulier au niveau de la participation des femmes. Ceux qui dominent l'espace sont en majeure partie des hommes. Cela renvoie à une problématique d'exclusion informelle selon laquelle, dans le milieu haïtien, les femmes sont encore marginalisées dans certains domaines, notamment dans la sphère politique. La faible participation des femmes à l'espace public et aux affaires politiques de ce pays le confirme, ainsi qu'en témoignent les douze répondants qui admettent l'existence en Haïti de l'espace public ou d'un espace public en construction. C'est une question culturelle dans une société machiste, expliquent-ils, puisque, de tous les temps, ce sont les hommes qui s'impliquent majoritairement dans les affaires politiques. D'ailleurs, la configuration du parlement haïtien, aujourd'hui, témoigne à quel point les femmes haïtiennes s'abstiennent de faire des avancées dans le domaine politique : il n'y a que cinq femmes députées sur un ensemble de 99, ce qui porte à 5,05 % le pourcentage de femmes parlementaires (Chambre des députés) et une seule femme sénatrice (dont le mandat a déjà expiré) sur un total de 30 sénateurs. Il serait donc important de revoir le partage des tâches entre hommes et femmes pour permettre à ces dernières de disposer du temps nécessaire pour participer à la vie sociopolitique de leur milieu. En outre, il faut se demander si le mode de communication dans l'arène politique, toujours empreint de violence verbale, correspond au mode d'expression attendu des

femmes : se sentiraient-elles à l'aise de s'exprimer lorsqu'elles ont à communiquer publiquement une opinion divergente? L'espace public leur est-il ouvert et y tolérerait-on la voix des femmes, dans leur différence?

Il semble qu'une évolution à ce sujet soit en émergence. On note en effet un certain progrès, selon quelques participants à notre recherche. À la faveur de la constitution haïtienne, amendée par le président Michel Joseph Martelly le 19 juin 2012, il a été défini à l'Article 17.1, qu'un quota de 30 % devait être atteint pour la participation des femmes aux activités politiques et aux services publics. Aujourd'hui, on constate une amélioration dans la mesure où des femmes commencent à intégrer de façon significative l'espace politique haïtien. Elles sont, en mai 2013, 43 % à intégrer le cabinet ministériel du gouvernement du premier ministre Laurent Salvador Lamothe (sous la présidence de Michel Joseph Martelly). On note très récemment que les femmes participent de façon plus active aux différents débats sur des questions d'actualité, même si, concrètement, les délibérations qui en résultent n'ont pas pour le moment d'impact majeur sur le pouvoir en place, en termes d'échanges ou d'interactions. Tout comme dans la Grèce antique, où les femmes étaient exclues des délibérations citoyennes, notamment dans l'agora, ce n'est pas véritablement l'ensemble des citoyens qui participe à l'espace public en Haïti puisque celles qui sont confinées à l'espace domestique n'ont historiquement que très peu été prises en compte. Alors, pour atteindre l'idéal de Tremblay (2007, p. 218), une participation accrue des femmes dans la communication publique et gouvernementale en Haïti est certainement souhaitable et des progrès restent à faire pour atteindre la parité ou, du moins, une meilleure représentativité hommes-femmes.

### 6.5 Retour sur notre problématique

Notre recherche nous permet de répondre à notre question principale de recherche portant sur la communication gouvernementale haïtienne afin de savoir si elle s'appuie réellement sur une base dialogique et interactive. À la section 2.5.1, la question principale de recherche est ainsi libellée : En quoi les pratiques de communication au sein de l'appareil gouvernemental haïtien témoignent-elles d'une stratégie de mise en relation citoyenne, en se

référant à l'Accord PetroCaribe?

Selon l'analyse des informations découlant des entrevues réalisées avec les 20 participants à notre recherche et à la lueur du contenu des articles de presse, nous sommes en mesure d'affirmer que les pratiques de communication au sein de l'appareil gouvernemental haïtien ne témoignent pas d'une stratégie de mise en relation citoyenne, comme l'illustre notre étude de cas sur l'Accord PetroCaribe. Ce dossier met en évidence le niveau d'opacité communicationnelle qui caractérise l'appareil gouvernemental haïtien. Celui-ci pratique la retenue de l'information, suivant une logique d'autoritarisme, où le citoyen n'est pas suffisamment impliqué, ou ne l'est pas du tout, dans la gestion des affaires publiques. Or, une approche communicationnelle qui place le citoyen au centre des intérêts gouvernementaux est un passage obligé vers la gouvernance réellement démocratique d'un État. La communication dialogique entre gouvernants et gouvernés permettrait d'éclairer les décisions politiques et administratives, en suscitant l'intérêt des citoyens envers la gestion de leur pays et en permettant leur pleine implication à la gestion de la *res publica*.

Dans une perspective ouverte à la pluralité des opinions et à une approche participative, l'implication du citoyen, à tous les niveaux dans la gestion du pays, est perçue comme un facteur essentiel de la démocratie. Elle est favorisée par le dialogue entre les gouvernants et les gouvernés, une interaction constante entre le pouvoir et le citoyen, laquelle contribue à la construction de l'organisation sociale de l'espace collectif.

Si pour Wolton (2008, p. 31), « la démocratie requiert l'existence d'un espace public où sont débattus contradictoirement les grands problèmes du moment », le jeu d'intérêt collectif en Haïti n'est pas du tout clair, compte tenu des clivages politiques et des différences idéologiques qui entourent l'espace public haïtien. Tremblay essaie de résoudre ce problème en considérant l'aspect conciliatoire de l'espace public, « un espace politique où tente de s'effectuer une médiation entre la société et l'État » (2007, p. 218). Mais en Haïti, cette médiation, comme Tremblay le recommande, ne se réalise pas encore.

Par ailleurs, l'information qui circule au sein de l'espace public doit être publicisée. C'est le principe kantien de la publicité, repris par Habermas (1992). Toutefois, le contexte haïtien est encore loin de l'application du principe de l'agir communicationnel d'Habermas, une

approche où les échanges communicationnels réciproques entre les citoyens, ainsi qu'entre élus et citoyens, sont l'un des fondements de la démocratie dans une société : « Pour autant que les actions sociales sont coordonnées à travers l'intercompréhension, les conditions formelles d'un accord rationnellement motivé indiquent la façon dont les relations des parties prenantes de l'interaction peuvent être rationalisées dans la réciprocité » (Habermas, 1987, p. 347). En somme, dans toute société démocratique, la communication privilégie l'intégration de tous les secteurs de la société dans un espace public citoyen, par la pratique sans contraintes de l'« information conversationnelle », prérequis de toute communication gouvernementale dans une société démocratique, dans le cadre d'une stratégie de mise en relation citoyenne.

#### 6.6 L'opinion publique : une construction médiatique

La notion d'opinion publique, en regard de sa dimension interprétative, alimente de plus en plus les débats, surtout avec l'arrivée des médias sociaux, au point que les chercheurs proposent des approches conceptuelles très variées. Selon Dion, l'opinion publique est liée à la vie en communauté, aux « sentiments de groupe » (1962, p.12) ou encore au « bien-être de l'individu qui dépend du comportement des groupes et des moyens collectifs d'action » (*ibid.*, p. 25). Pour Béaud (1997; p. 316), c'est « la société contre l'État » alors que pour Goheneix (2005, p. 7), « l'opinion publique reste tributaire de médias et d'acteurs militants qui fournissent et analysent l'information » (p. 7). De son côté, Bourdieu (1984) ose remettre en question le concept même d'opinion publique en avançant que « l'opinion publique n'existe pas ». Selon nous, il existe non pas une opinion publique mais une pluralité d'opinions publiques, dont il faut tenir compte de la diversité pour tendre vers un idéal démocratique dans l'exercice du pouvoir, permettant aux citoyens d'exercer leur influence sur le gouvernement et la sphère politique.

Cependant, en Haïti, l'utilisation de l'expression « opinion publique » semble s'écarter des concepts évoqués par les auteurs précédemment cités. En effet, si l'on compare les commentaires de nos répondants sur l'opinion publique avec les différents courants de pensée, ce concept est teinté, dans le contexte haïtien, d'une acception quelque peu péjorative, étant

entouré d'une étrange ambiguïté. La majorité des 16 répondants avec lesquels nous avons abordé ce sujet nous ont tous fourni la même réponse : l'opinion publique haïtienne, dominée par les médias, est façonnée en fonction des intérêts politiques et économiques de différents secteurs (politique, social, économique, religieux, etc.). Cette évaluation de l'opinion publique haïtienne rejoint la pensée de Goheneix, pour qui l'opinion publique « reste tributaire des médias qui fournissent l'information » (2005, p. 7), ce que confirment nos résultats de recherche. Les participants considèrent en effet que l'opinion publique se confond trop souvent avec l'opinion médiatique. Celle-ci se pose en tribunal accusateur, effectuant une polarisation manichéenne qui stigmatise en deux camps, « celui des bons et celui des méchants<sup>309</sup> », tous les gens critiqués, surtout les personnalités politiques, et ce, de manière simpliste, souvent très violente verbalement. Certains participants expliquent cette situation par le faible niveau d'éducation de la majeure partie des citoyens haïtiens et le taux élevé d'analphabétisme, des causes qui sont exploitées pour servir les intérêts des acteurs politiques, soutenus par les médias. Il s'agit donc d'une opinion publique manipulée et mal informée, ce que confirme l'un de nos interviewés : « Il y a des points sur lesquels l'opinion publique n'est pas bien informée à cause des grandes dispersions en matière d'éducation, au niveau de la formation des gens qui peut-être n'ont pas eu la chance d'aller à l'école.<sup>310</sup> » D'autres répondants qualifient cette opinion publique d'anarchique, à l'image de ceux qui l'entretiennent, que ce soit au niveau des médias ou de certains citoyens, qui ne visent pas l'intérêt de la société ou de groupes, mais souscrivent à une logique individualiste, égocentrique. Comme conséquence, on verse alors dans l'exagération et la diffamation, soutient l'un de nos répondants. Cette situation amène un déficit communicationnel qui limite l'exercice de la démocratie, reposant sur un dialogue structurant :

La démocratie suppose des débats, des échanges. En ce sens, lorsque la population n'est pas bien formée et n'a pas une connaissance assez solide, donc c'est difficile de prendre une bonne décision. Et si à la radio, maintenant, les gens viennent et disent n'importe quoi, une population qui n'arrive pas à faire la différence entre ce qui est bien et ce qui est mauvais, cela peut causer de sérieux problèmes.<sup>311</sup>

---

<sup>309</sup> Entrevue no 10.

<sup>310</sup> Entrevue no 5.

<sup>311</sup> Entrevue no 15.

Dans un tel contexte, nous croyons, pour reprendre les mots de Bourdieu (1984), qu'en Haïti « l'opinion publique n'existe pas » si on se réfère aux définitions mises de l'avant au début de cette section. Si l'opinion publique apparaît également comme un puissant moyen de contrôle citoyen à l'endroit de la classe politique, ce rôle est inversé en Haïti : ce sont les secteurs les plus influents du système, en particulier les médias et le parlement, qui contrôlent ou même manipulent l'opinion publique. Loin d'être l'émergence d'une conscience collective influente, l'opinion publique en Haïti est « éclatée, manipulée, qui s'exprime dans la contestation et sans retour d'information », comme le précise l'un de nos répondants<sup>312</sup>, faisant écho aux propos de deux autres personnes interviewées. L'une d'elles évoque d'ailleurs une opinion publique « multiforme, compartimentée<sup>313</sup> » se basant sur la présence en sol haïtien de plusieurs groupes d'intérêts, dont les forces multinationales. Selon ce répondant, chacune des composantes de ces forces étrangères défend une cause particulière en fonction de ses propres objectifs et de ses intérêts particuliers. La question de l'international est revenue fréquemment dans les propos recueillis auprès de nos répondants : l'étranger est à l'écoute des opinions haïtiennes, qu'elles soient individuelles ou collectives, mais sans en connaître exactement la finalité.

En fait, l'opinion publique devrait refléter les attentes de groupes haïtiens, qui pourraient se constituer en une ou des organisations collectives permettant d'influencer les décisions politiques, pour reprendre Béaud (1997, p. 34), qui associe cette organisation citoyenne à « la société contre l'État », ou Dion (1962, p. 12), qui évoque l'importance des « sentiments de groupe ou de la vie en commun ». Toutefois, cette prétendue opinion publique haïtienne se confond avec un État effondré où le lien social n'existe plus et cela, depuis la fin du régime des Duvalier, le 7 février 1986, ouvrant certes la voie à une plus grande circulation d'idées, à la parole publique, à une multitude d'opinions et de commentaires, mais se déversant dans toutes les directions, sans que personne ne sache comment les canaliser.

---

<sup>312</sup> Entrevues no 1, 9 et 14.

<sup>313</sup> Entrevue no 8.

Cette pratique communicationnelle déstructurée pourrait contribuer à l'émergence d'une opinion publique dans un processus de démocratisation, dont le rôle consisterait à exercer des pressions sur le gouvernement et les institutions en place, conformément à la perspective de Béaud (1997). Cette opinion publique est d'ailleurs censée refléter l'incarnation de la volonté collective (Dion, 1962). Des partis politiques jusqu'à la société civile, en passant par les médias et le Parlement, tout le monde veut s'approprier une petite portion de cette « opinion publique ». Ces prétendus « agents de relais de l'opinion publique », où seuls les acteurs mentionnés antérieurement ont droit de cité, sont ceux-là qui alimentent les débats publics en utilisant abusivement et de façon anarchique le canal médiatique. Ils se font passer, au nom de la population, pour les défenseurs de ses intérêts collectifs, l'intermédiaire légitime entre la société et l'État.

Il est certain que le rôle des médias, selon les affirmations des répondants, est capital dans la construction de cette opinion publique. Le seul fait d'animer ou d'alimenter des émissions radiophoniques de style « ligne ouverte » (ce qui est très courant en Haïti) constitue pour certains animateurs une occasion de s'appeler « représentants de l'opinion publique », une opinion publique qui n'a d'existence que par les médias, lesquels mettent en avant leur instrument de manipulation en vue de satisfaire les ambitions de certains groupes d'intérêts et ainsi renforcer leur position dans le milieu, en surchauffant les esprits. Quelques participants témoignent d'ailleurs en ce sens : « Cet espace médiatique ne fabrique pas seulement l'opinion, mais arrive aussi à enflammer et à conditionner les comportements [...].<sup>314</sup> » En fait, cette opinion publique pourrait jouer le rôle de catalyseur, de baromètre, de tampon, d'intermédiaire entre le gouvernement et les administrés. Dans le contexte haïtien, il serait intéressant d'abord de penser à élaborer les bases du processus communicationnel, qui aboutirait à la constitution d'une véritable opinion publique plurielle, inclusive et influente, conformément à notre cadre théorique (dont Béaud, 1997; Dion, 1962; Goheneix, 2005) et selon les vœux de plusieurs participants à notre recherche (notamment les entretiens numéros 8, 9, 11, 14).

---

<sup>314</sup> Entretien no 14.

### 6.6.1 Une opinion manipulée

Nous avons noté une certaine unanimité dans les informations fournies par nos interlocuteurs sur la nature de l'opinion publique haïtienne : elle est « trop critique, négative<sup>315</sup> », loin d'être constructive. Selon les déclarations de nos répondants, cette opinion publique, alimentée par les médias et exprimée par des voix isolées qui disent agir au nom de la collectivité, s'attaque tous azimuts aux actes du gouvernement de quelle que nature qu'ils soient, pourvu que ceux-ci ne concordent pas avec leur vision et ne servent pas leurs intérêts ou ceux de leurs groupes. Cependant, des répondants associent cette attitude négative à un trop-plein de frustrations que des citoyens accumulent et qu'ils déversent publiquement à travers les médias, « ce qui est très dangereux pour la démocratie », selon un acteur<sup>316</sup>, pour qui ces interventions friserait l'anarchie, l'immodération et la manipulation destructrice par des groupes de citoyens considérés comme d'« éternels opposants<sup>317</sup> ». Ce constat rejoint l'opinion exprimée par l'un de nos participants, qui qualifie ce genre d'interventions de « critique très émotionnelle et dénuée de toute rationalité<sup>318</sup> » dont la forme d'expression affaiblit le sens réel des propos qui émergent dans l'opinion publique. Dans ce contexte, les médias constituent le fer de lance de ce mode d'expression des revendications et représentent en Haïti l'instrument privilégié de la diffusion de cette opinion publique, qui serait manipulée et orientée par des individus ou groupes d'individus en fonction de certains intérêts inavoués.

En Haïti, tout tient lieu d'opinion publique : les rumeurs, les on-dit, les colportages, les effets boomerang, les scandales provoqués par certains secteurs puissants de la société civile, politiquement ou économiquement, sur tous les sujets d'actualité. Malgré tout, cette opinion influence rarement les décisions des dirigeants, sauf si cela provient des lobbyistes du parlement, dont le pouvoir constitutionnel est sans limites. On rejoint encore une fois ce qui est décrit dans *Les puissances de l'ombre* de Kreis (2009), pointant du doigt des groupes

---

<sup>315</sup> Entrevues no 1, 2, 5 et 8.

<sup>316</sup> Entrevue no 15.

<sup>317</sup> Entrevue no 16.

<sup>318</sup> Entrevue no 5.

occultes qui agissent secrètement pour saper les bases de la société, sans jamais se découvrir. Dans ce contexte, nous rejoignons Champagne (1990, p.73) lorsqu'il se demande « qui représente l'opinion publique et l'opinion de quelle fraction du peuple pèse sur le gouvernement? »

Le concept d'opinion publique (selon Dion, 1962; Champagne, 1990; Béaud, 1997, et Goheneix, 2005) ne peut se concevoir en Haïti sans une certaine ambiguïté. En effet, le concept y est encore flou, car l'on y évoque l'opinion publique à propos de tout : conscience publique, mentalité collective, sentiment de groupe, incarnation de la volonté générale, expression publique de l'homme privé, croyances communes, espace intermédiaire entre la société et l'État, expression d'individus soi-disant au bénéfice de l'intérêt collectif, espace où les citoyens tentent de s'informer, de débattre et de formuler des propositions. En somme, même quand l'opinion publique représente une production collective, elle ne reflète nullement, dans le cas haïtien, l'opinion de la majorité. Contrairement à ce que pense Moore (1984), le citoyen haïtien n'agit pas au bénéfice de l'intérêt collectif dans le contexte de l'opinion publique. À la faveur de la libre circulation des idées (depuis la fin du régime des Duvalier le 7 février 1986), on observe un foisonnement d'idées et une multitude d'opinions et de commentaires sur différents sujets, sans aucun cahier de charges, créant ainsi une sorte de cacophonie publique.

#### 6.7 Une communication gouvernementale dans un système dysfonctionnel

Les leaders que nous avons interviewés admettent tous que le système communicationnel gouvernemental haïtien est dysfonctionnel. Tout en dénonçant le manque de transparence, de participation, de symétrie et d'interaction qui le caractérise, ils vont même jusqu'à dénoncer le caractère peu démocratique de cette communication gouvernementale. Loin de viser le bien commun, cette dernière ne servirait que les intérêts de petits groupes locaux ou internationaux, selon des répondants qui assimilent cette pratique à une « situation de monopole<sup>319</sup> » de l'information, s'apparentant à de la propagande. La majeure partie des

---

<sup>319</sup> Entrevue no 1.

interviewés attribuent ce dysfonctionnement du système communicationnel gouvernemental en Haïti au manque d'efficacité du ministère de la Communication qui a failli à sa mission, entre autres celle « de représenter l'État dans toutes activités relatives à la communication; d'aménager un cadre réglementaire favorable à la libre circulation de l'information [...] » (*ibid.*). Ils remettent aussi en cause le fonctionnement dérisoire des prétendus bureaux de communication et de relations publiques des différents ministères qui passent, selon eux, à côté de leurs objectifs. C'est partout le mutisme, contrairement aux recommandations de Gingras (2003) et de Gerstlé (2008), qui considèrent la communication comme « une nécessité dans l'exercice du pouvoir » (p. 4).

Certains commentaires qui ont retenu notre attention font référence à la nécessité, pour le gouvernement haïtien, de mettre en place toute une série de structures en vue de renforcer son système communicationnel, qui est, pour certains, carrément inexistant : « Je ne vois pas ce ministère jouer ce rôle-là du tout. Il est complètement absent [...].<sup>320</sup> » Il reviendrait pourtant à ce ministère de la Communication de prendre des dispositions adéquates en vue de favoriser une meilleure circulation de l'information. Or, plusieurs participants à notre étude témoignent d'un certain scepticisme à cet égard : « Il n'y a pas vraiment une cohésion et ce même ministère ne remplit pas son rôle, qui est de communiquer avec la population. J'ai vu qu'on fait d'autres choses, sauf cela. Il y a plus de propagande que d'échanges avec la population sur ses besoins.<sup>321</sup> » Cette posture des dirigeants haïtiens est en nette contradiction avec la perspective d'Ollivier-Yaniv (1997), qui prône la mise en place d'une politique cohérente de communication afin de répondre aux attentes de la population.

Un seul de nos répondants évoque les tentatives de certains gouvernements haïtiens de systématiser la communication gouvernementale à travers « les causeries hebdomadaires d'un président de la République » et « des interventions régulières d'un chef de gouvernement<sup>322</sup> ». La plupart des participants à notre recherche évoquent plutôt un « total

---

<sup>320</sup> Entrevue no 10.

<sup>321</sup> Entrevue no 9.

<sup>322</sup> Entrevue no 11.

dysfonctionnement du système<sup>323</sup> » qu'ils attribuent à une démarche volontaire des gouvernements, à « un choix délibéré de ne pas être transparent dans la perspective de ne pas informer la population » (*ibid.*). De ce fait, dans le contexte haïtien, on ne trouve pas la prise en compte des notions d'échange, de partage et de mise en commun, telles qu'évoquées par Agbobli (2009, p. 2), traitant de la dimension humaine et sociale de la communication, ou encore d'« espace de discussion » qui caractérise la communication gouvernementale dans son ensemble (Wolton, 2005 et 2008).

#### 6.8 Discussion sur le contenu de presse

Une analyse de presse complète la collecte de données en traitant les informations contenues dans des articles publiés par le quotidien *Le Nouvelliste* et l'agence de presse en ligne *AlterPresse* sur l'Accord PetroCaribe signé le 14 mai 2006 entre le gouvernement haïtien et le Venezuela. À travers l'analyse de ce contenu médiatique, nous cherchions à connaître le traitement que la presse écrite haïtienne accorde à notre étude de cas, la nature des informations qu'elle diffuse autour de ce dossier et la couverture accordée à certains sujets spécifiques touchant la communication gouvernementale à travers PetroCaribe. Nous avons examiné les points forts dégagés des articles sélectionnés en regard de notre problématique, ce qui nous a permis de « cerner les éléments de contenu [...] et les résultats observés » (Leray, 2008, p. 162). Cette méthode, selon Chartier (2003, p. 2), « aborde le contenu des nouvelles en détail et en profondeur [...]. Elle permet d'évaluer à la fois quantitativement et qualitativement un corpus de presse par une lecture rigoureuse et systématique de documents qui la composent, par un décodage précis de leur contenu [...] ».

Dans cette section, nous allons discuter la portée médiatique des éléments qui ressortent de l'ensemble des données recueillies dans les 18 articles de presse portant sur le dossier PetroCaribe. Nous allons aussi chercher à voir, à travers ces articles de presse, quelle tendance s'en dégage et quelle est la portée citoyenne d'un tel discours.

---

<sup>323</sup> Entrevue no 6.

Les articles recensés nous ont amené à identifier 130 unités d'information, soit en moyenne 7,2 unités par article, pour un ensemble de cinq sujets se rapportant à la communication gouvernementale à travers l'étude de cas PetroCaribe. Cette analyse du discours de presse nous permet de constater que la majeure partie des réflexions sur PetroCaribe est très défavorable à l'endroit du gestionnaire de ce dossier, le gouvernement haïtien. L'analyse des sujets porte sur l'aspect politique de cet Accord, ses avantages et désavantages, sa gestion en général menant soit à la transparence et la reddition de comptes, soit à la corruption. Il est également question de solidarité régionale et de souveraineté. Cette tendance très défavorable dans les messages transmis par la presse sur la problématique de PetroCaribe illustre que la presse haïtienne adhère peu à la manière dont le gouvernement haïtien gère ce dossier. Les articles de presse indiquent clairement où se situent les préoccupations des médias écrits haïtiens à propos de PetroCaribe et la manière dont le gouvernement haïtien communique l'information à ce sujet. La gestion des fonds, en termes de transparence, de reddition de compte et de corruption, occupe le haut du pavé, avec 43 unités sur un total de 130. Certaines thématiques, plus que d'autres, sont privilégiées par les médias, notamment la corruption et le manque de transparence dans la communication gouvernementale. Un extrait d'un article publié par *AlterPresse* illustre cette tendance :

Aucune explication ne nous a été fournie jusqu'à date pour justifier l'utilisation des 30 millions de gourdes dépensées dans les petits projets de la présidence [...]. Comme on peut le voir, la machine de la corruption a été bien rodée. Il est donc normal que les 197 millions de dollars du PetroCaribe s'évanouissent.<sup>324</sup>

Par ailleurs, la question liée à la solidarité régionale est toujours accueillie favorablement par la presse : « Au Venezuela, nous détenons une forte carte pétrolière pour jouer sur l'échiquier géopolitique et nous allons la jouer clairement en faveur du processus d'intégration régionale.<sup>325</sup> » Nos constats indiquent que la presse écrite haïtienne s'intéresse moins à des problématiques telles que les échanges entre le gouvernement et les citoyens, ainsi que la souveraineté, sujets pourtant jugés fondamentaux selon les participants à nos

<sup>324</sup> Péan, L. « Haïti : les enjeux derrière les manœuvres du président Préval », *AlterPresse*, 20 novembre 2009.

<sup>325</sup> « Chavez va jouer la carte pétrolière pour l'union et contre les États-Unis », *Le Nouvelliste*, septembre 2005.

entrevues. Si nous devons noter une légère différence dans les angles de traitement, c'est bien à ce niveau. Cependant, dans la majeure partie des analyses médiatiques, la corruption reste préoccupante :

[...] Je suis très surpris d'apprendre qu'après avoir gargoté 163 millions de dollars, le pouvoir a décidé d'utiliser 103 millions provenant du programme PetroCaribe. [...] La duplication des projets est monnaie courante en Haïti. Après les intempéries de 2008, plus de 197 millions ont été débloqués dans le cadre du programme PetroCaribe. Des ressources ont été affectées pour des projets déjà réalisés dans plusieurs circonscriptions.<sup>326</sup>

Or, le fait que certains sujets reviennent toujours dans les articles de presse montre clairement de quel côté se situent davantage les appréhensions : détournement de fonds et gestion des fonds d'urgence : « En dépit de ces avantages, des membres de la chambre des députés ont manifesté quelques réserves par rapport à cet Accord, notamment quant à l'utilisation qui sera faite des bénéfices du PetroCaribe.<sup>327</sup> » Ce constat rejoint l'interprétation des résultats de nos entrevues dont les participants mettaient l'accent sur le manque de transparence qui entoure ce dossier et le niveau de corruption qui le caractériserait. En effet, notre analyse de presse sur ces thématiques est très négative et témoigne d'un manque de dialogue avec la population, alors que la communication gouvernementale doit s'appuyer sur l'échange, en référence à la dimension dialogique du pouvoir :

La nation haïtienne est en droit d'être informée en toute transparence sur l'utilisation des fonds de PetroCaribe dans le cadre du programme d'urgence post-désastre 2008 avant d'exhorter la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux administratif (CSC/CA), l'Inspection générale des finances (IGF) et l'Unité de lutte contre la corruption (ULCC) à réaliser des vérifications synchroniques de toutes les dépenses effectuées dans le cadre du programme d'urgence [...].<sup>328</sup>

Nous sommes, donc, en mesure de confirmer nos réflexions précédentes, à savoir que les médias mettent l'accent sur certains sujets qui leur paraissent très préoccupants. Nous tenons

---

<sup>326</sup> Alphonse, R. « Propos de l'ex-député de Pétion-ville Steven Benoit », *Le Nouvelliste* du 1<sup>er</sup> septembre 2010.

<sup>327</sup> Cyprien, L. « Ratification de PetroCaribe : un difficile accouchement », *Le Nouvelliste* du 29 août 2006.

<sup>328</sup> Alphonse, R. « L'odeur des dollars de PetroCaribe », *Le Nouvelliste* du 1<sup>er</sup> septembre 2010.

à faire remarquer que le sujet se rapportant aux échanges entre le gouvernement et les citoyens, largement évoqué par les participants lors des entrevues comme une faiblesse des gouvernants haïtiens, tient peu de place dans les articles de presse. Ces constats dénotent un certain lien de complémentarité entre la perception des participants aux entrevues et celle des médias. D'ailleurs, certaines thématiques abordées par les deux groupes (journalistes et leaders de la société), tels la corruption, l'opacité ou le manque de transparence, aboutissent à la même conclusion.

Les préoccupations ne sont pas différentes entre nos répondants et les médias écrits, en ce qui a trait au manque de visibilité des actions publiques, ce qui met en évidence les défaillances de la communication gouvernementale haïtienne, notamment dans l'utilisation des fonds de PetroCaribe. Le directeur commercial du Bureau de Monétisation, Jean Ralph Caze, affirme à cet effet :

Nous savons que les moins de 130 millions de dollars restants de ces fonds sont à la Banque nationale de crédit. Mais nous n'avons aucune idée de l'utilisation de cette somme, ni comment on va l'utiliser [...]. Les 326 millions de dollars générés par PetroCaribe sont de l'argent public. Ils devraient être investis dans des activités rentables afin qu'ils puissent générer des revenus permettant en Haïti de les rembourser le moment venu.<sup>329</sup>

Cet extrait du quotidien *Le Nouvelliste* nous rappelle la déclaration d'un participant à notre recherche, qui confirme cette tendance du gouvernement haïtien à ne pas vouloir échanger avec les citoyens :

Non, cet échange n'existe pas. Au contraire, l'État cache des informations aux citoyens. Passez à la Direction générale des impôts pour connaître le nombre des institutions qui paient les taxes, personne ne va vous le dire. Ils vont vous demander « pourquoi sollicitez-vous ces informations », etc. À vous de les trouver à moins qu'on ait des amis ou des proches au sein de cette institution d'État.<sup>330</sup>

D'ailleurs, nos répondants le confirment lors des entrevues, ainsi que les journalistes à

---

<sup>329</sup> Cincir, A. « Ce qui reste de PetroCaribe », *Le Nouvelliste* du 7 juin 2010.

<sup>330</sup> Entrevue no 8.

travers leurs reportages et leurs éditoriaux :

Le gouvernement Préval feint de combattre la corruption sachant qu'il peut tout se permettre, car il bénéficie de l'assistance militaire étrangère. Tout est là dans cette présence militaire des Nations Unies qui tient le couvercle de la marmite [...]. L'empire a créé des structures pour obliger les dominés à accepter l'oppression des dominants sous le fallacieux prétexte de maintenir la paix.<sup>331</sup>

Cela nous permet de repérer des indices clairs sur le pessimisme des journalistes par rapport à la communication gouvernementale haïtienne. Nous pouvons aussi remarquer que les intervenants les plus virulents dans notre corpus médiatique sont des économistes, des parlementaires, des institutions anticorruption et les responsables du Bureau de Monétisation chargés de la garde des fonds de PetroCaribe. Ce sont des experts ou des observateurs privilégiés. Aucune intervention majeure ne provient de la population haïtienne qui, autour de ce dossier, s'exprime peu dans les médias traditionnels (par voie de lettres ouvertes, par exemple), ou encore dans les médias sociaux (Facebook et Twitter).

La communication gouvernementale, comme l'indiquent Ollivier-Yaniv (1997, 2000), Chevallier (1983, 1988) et Moatti (1996), implique que les citoyens soient informés de l'action publique et y participent, dans une perspective de dialogue, d'échange, d'interaction. C'est justement ce déficit de communication citoyenne qui donne lieu à la méfiance à l'endroit du gouvernement haïtien. Ce manque d'interaction illustre la dimension citoyenne très réduite dans le discours de presse, alors qu'en fait, la notion de transparence si largement évoquée par Chevallier *et al.* (1983) aurait la vertu de servir de cadrage à la communication gouvernementale. Markovà(2007), si l'on se réfère à notre cadre théorique (dans les sections 3.1 et 3.3), a qualifié cette pratique de « langue de bois de la bureaucratie », que Noël (1982, p. 4) relie à la « dimension souterraine du dit et du non-dit », tandis qu'Aulagnon et Janicot (1975, p. 315) remarquent qu'il conduit à l'« isolement de l'administré ». Le point de vue négatif porté sur certains sujets repérés dans notre corpus de presse<sup>332</sup> constitue en majeure partie l'expression des opinions très défavorables des médias par rapport à

<sup>331</sup> Péan, L. « Haïti : les enjeux derrière les manœuvres du président Préval », *AlterPresse*, 20 novembre 2009.

<sup>332</sup> Tels la souveraineté, les avantages et désavantages de PetroCaribe pour Haïti, les détournements de fonds, la gestion des fonds en termes de transparence, la reddition de comptes et la corruption.

PetroCaribe. Un extrait de l'article 15, qui est une chronique éditoriale, le confirme :

L'administration Préal/Bellerive pourra-t-elle ne pas rendre des comptes sur l'utilisation des 197 millions de dollars tirés des fonds générés à partir de l'Accord PetroCaribe, lesquels ont été utilisés dans le cadre de l'application de la loi sur l'état d'urgence décrété suite au passage des tempêtes et ouragans qui ont dévasté le pays à la fin de l'été 2008? Il n'était pas prévisible que l'agitation de la mauvaise utilisation de ces fonds pour chasser le gouvernement Duvivier Pierre-Louis allait provoquer un effet boomerang [...]. Où sont passés les équipements achetés pour reconstituer le Centre national des équipements (CNE)? Les équipements achetés sont-ils proportionnels aux montants tirés des fonds d'urgence? Qui a touché la commission sur l'achat des équipements?<sup>333</sup>

En dépit de ces questions auxquelles on somme le gouvernement de répondre, nos constats à partir des informations obtenues dans certains articles témoignent d'une orientation qui est parfois positive dans le contenu médiatique en ce qui a trait aux échanges entre gouvernement et citoyens. Or cette orientation positive ne survient que dans le cas où les intervenants qui se prononcent dans les médias sont tous des acteurs gouvernementaux, soit le Bureau du premier ministre, le ministère de l'Économie et des Finances ainsi que le président vénézuélien. Cette position favorable est, à notre avis, questionnable puisqu'elle résulte des opinions des acteurs exclusivement gouvernementaux qui sont directement impliqués dans le dossier et qui défendent leur gestion.

En ce sens, on observe un décalage entre des thématiques débattues négativement par les médias et les orientations positives imprimées à certaines questions liées à la solidarité régionale et à l'aspect politico-historique qui se manifestent, entre autres, à travers l'attitude du président Hugo Chavez. *AlterPresse* l'exprime de cette façon : « Lors de son émission télévisée *Allo Président*, le chef d'État vénézuélien annonce qu'il va tendre la main au peuple d'Haïti. Je crois que le Brésil et le Venezuela peuvent travailler conjointement avec Haïti.<sup>334</sup> » *Le Nouvelliste* est allé dans le même sens : « La nouvelle politique extérieure du Venezuela vise trois objectifs principaux : contenir l'influence américaine, mener une

<sup>333</sup> « L'actualité en question », *Le Nouvelliste* du 12 novembre 2009.

<sup>334</sup> « Haïti grand bénéficiaire du sommet de la Communauté sud-américaine », *AlterPresse* du 4 octobre 2005.

diplomatie pétrolière active, privilégier le processus de développement des pays voisins.<sup>335</sup> » Cette opinion semble généralisée dans les médias, avec *AlterPresse* qui renforce : « Le premier ministre jamaïcain Percival J. Patterson a salué cette initiative du Venezuela en arguant que le PetroCaribe servira à approfondir et à renforcer les liens d'amitié et le processus de la coopération entre les pays de la Communauté des Caraïbes et Caracas.<sup>336</sup> » Ces illustrations fournissent une vue plus large du positionnement des médias au regard de notre problématique. Encore une fois, la gestion des fonds qui regroupe la reddition de comptes, la transparence et la corruption, suivie du caractère politique de l'Accord PetroCaribe et des détournements de fonds, occupent plus de la moitié des 130 unités analysées, soit un total de 76 unités, ce qui fait un pourcentage, en termes de fréquence, de 58,5 %. La chronique éditoriale « *L'actualité en question* », du quotidien *Le Nouvelliste* du 17 mars 2009, conforte ce point de vue :

Ces différentes séances de convocation ne vont-elles finalement rien produire en matière de contrôle de l'exécutif par le Parlement? Les députés sont-ils armés pour effectuer cet exercice de contrôle si nécessaire à la bonne marche des choses, à la bonne gouvernance? [...] Ces 197 millions après cette série de séances pourront être classés dans la rubrique pertes et profits. Il reste l'opinion publique, la population en général, qui serait intéressée à savoir combien de dollars rapportent par an ou par mois les facilités offertes dans le cadre de cet Accord.

En somme, notre constat sur la carence de dialogue, d'interaction et d'intercompréhension entre le gouvernement haïtien et les citoyens s'appuie sur les conclusions de notre analyse de contenu médiatique et l'opinion des 20 participants à cette recherche. Leur posture nous permet de confirmer, à travers le dossier PetroCaribe, un déficit de communication entre les acteurs impliqués dans la communication gouvernementale et la société civile. Quant au dossier PetroCaribe plus spécifiquement, l'analyse des éléments d'information contenus dans notre corpus de presse met en évidence une perception commune négative dans les médias, tout comme chez nos participants, notamment sur la gestion des fonds de PetroCaribe. Sont également cotés très négativement les thèmes de la

<sup>335</sup> Cyprien, G. « Haïti en passe d'intégrer le PetroCaribe », *Le Nouvelliste* du 23 février 2006.

<sup>336</sup> « Tous les pays de la Caraïbe, excepté Haïti, bénéficient de l'aide pétrolière vénézuélienne », *AlterPresse* cité par *Le Nouvelliste*, 20 septembre 2005.

transparence, de la reddition de comptes et de la corruption, démontrant par ailleurs le peu de place accordée aux échanges entre gouvernement et citoyens. Ce comportement des gouvernants haïtiens est contraire aux recommandations, entre autres, de Wolton (2005, 2008) et de Gerstlé (2008), qui considèrent la communication gouvernementale comme un espace de libre discussion, de Zémor (2007), qui plaide en faveur du partage des données publiques, de Chevallier (1988), qui prône une relation transparente entre les différentes entités en question, ou encore d'Ollivier-Yaniv (1997, 2000), qui insiste pour un rapprochement entre l'État et le citoyen.

Les choix de traitement médiatique ajoutent une dimension nouvelle aux informations recueillies lors de nos entrevues. En effet, nous notons une certaine complémentarité entre ces deux sources de notre collecte de données sur la communication gouvernementale haïtienne autour du dossier PetroCaribe. D'ailleurs, force est de reconnaître que les médias peuvent contribuer à la démocratisation de l'action gouvernementale, un paramètre capital de la communication gouvernementale, comme le confirme Zarkà (1985, p. 3) : « La communication gouvernementale doit aider à voir les réalités, toutes les réalités de la gestion d'un pays, favoriser les débats sur les enjeux essentiels qui traversent la société [...]. Il faut travailler à une transparence de la gestion de la société, à tous les échelons où des décisions se tiennent. »

Si la communication gouvernementale repose sur la transparence et la reddition de comptes, comme l'affirment Chevallier *et al.* (1983), il y a lieu de comprendre les préoccupations des médias écrits haïtiens et celles des participants à cette recherche sur PetroCaribe qui remettent en cause le fonctionnement même de la communication gouvernementale haïtienne. La posture négative des médias sur certains sujets liés à cette problématique rejoint les opinions de nos participants : la communication gouvernementale en Haïti ne répond pas à ses finalités citoyennes et perd « sa valeur essentiellement démocratique » (Ollivier-Yaniv, 2000, p. 305). Selon les résultats des 20 entrevues et de l'analyse de notre corpus de presse, cette communication gouvernementale en Haïti ne s'appuie pas sur un dialogue entre gouvernants et gouvernés, érodant la possibilité d'améliorer les conditions d'un « vivre ensemble » (Cotteret, 1991, p. 59), qui se veut plus démocratique dans la société haïtienne.

La communication, comme Gingras (2003, p. 3) le rappelle, « est une nécessité dans l'exercice du pouvoir ». Dans cet esprit, voyons si les institutions politiques ou gouvernementales haïtiennes ont recours à la communication pour « l'organisation de lieux de débats citoyens » (*ibid.*), en vue de parvenir à une relation respectueuse et transparente entre « l'administration et le public » (Chevallier *et al.*, 1983, p. 15), pour réduire le clivage entre ces deux pôles de la communication. Cette relation, qui ouvre la voie à l'ouverture et à la participation, pourrait s'articuler sur une véritable politique de communication en vue de « dissiper le mystère qui entoure l'administration et de réduire les obstacles résultant de l'ignorance ou de l'incompréhension des administrés (...) » (Chevallier *et al.*, *ibid.*, p. 50). Or une telle politique n'existe pas en Haïti, le gouvernement ne s'étant doté d'aucune politique réelle de communication gouvernementale.

Nous avons souligné l'implication des médias dans le fonctionnement de l'espace public haïtien, en ce sens que la plupart des débats alimentés à travers les médias traditionnels, imprimés ou électroniques, sans oublier les médias sociaux, témoignent des préoccupations des citoyens par rapport aux sujets d'intérêt public. Les médias servent également à nourrir cet espace public, surtout à travers des scoops d'information. Cependant, il reste à savoir si les principes d'intérêt public sont respectés et si, également, on parvient à maintenir cet équilibre indispensable à une articulation effective des composantes de l'espace public, au profit de l'intérêt général.

Du côté des participants, les articles de presse traitent négativement de la gestion des fonds, en termes de corruption, de manque de transparence, de détournement de fonds, sans exclure les aspects politique et historique dudit Accord. Nous ne pensons pas que ce traitement médiatique négatif serait attribuable à une obsession des médias pour le scandale, pour tout ce qui est négatif, puisque l'opinion des journalistes est corroborée par celle des participants, les préoccupations exprimées d'un sujet à l'autre étant soit similaires, soit complémentaires. C'est dans cette perspective que cette analyse des articles de presse vient compléter les entrevues que nous avons réalisées avec les 20 participants à notre recherche. D'autres thématiques, pourtant traitées avec moins d'intérêt par les médias, comme la souveraineté, les échanges entre le gouvernement et les citoyens, la question géopolitique, occupent une place de choix dans les informations fournies par nos interviewés. Cela ajoute à

la dimension complémentaire des données recueillies sur la communication gouvernementale, données qui sont, à des degrés différents, préoccupants, tant pour nos participants que dans les médias.

#### 6.8.1 La communication gouvernementale haïtienne dans le paysage des médias sociaux

Les médias sociaux confirment de nos jours l'explosion de la communication, traitée, entre autres, par Breton et Proulx (2002). Cet espace public virtuel qui rapproche les citoyens de la planète constitue un canal utilisé dans tous les secteurs de la société, qu'ils soient politiques, religieux, économiques, sociaux ou culturels, en vue d'élargir « le village global » de McLuhan (1970). Avec les médias sociaux, nous assistons à l'instantanéité de l'information et à des échanges auxquels tous les citoyens peuvent participer, bien que les analphabètes en soient encore largement exclus (sauf pour les documents photos et vidéos qui y circulent).

Illustrant « l'idéologie participative du Web social » (Proulx et Klein, 2012, p. 3), les internautes reconnaissent la force de cet instrument communicationnel qui permet aux citoyens d'investir « des lieux où les formes de coopération entre utilisateurs apparaissent multiples et prolixes » (*ibid.*). La force interactive des médias sociaux repose sur la capacité de cet espace de parole où se réalise « la porosité de la conversation » (Cardon, 2012, p. 34). La notion du « privé » y perd son sens alors que, dans cet espace public virtuel, les informations qui circulent sans contraintes érodent le mur de l'opacité ou, selon les points de vue, en érige un nouveau, dans la mesure où les médias sociaux font également circuler l'arbitraire, l'émotivité débridée et la violence verbale. Mais Internet et les réseaux sociaux contribuent tout de même à une certaine réduction de l'incertitude, comme Charest et Bédard (2013, p. 68) l'expliquent :

Avec l'apport d'informations nouvelles, le besoin d'information de l'internaute grandit aussi. Le but de sa recherche sur le Web s'élabore et évolue au cours de la navigation. Ce besoin évolutif nécessite de la part de l'utilisateur qu'il valide les données qu'il trouve. Ce besoin de valider l'information trouvée renforce le concept de réduction d'incertitude [...].

Les médias sociaux reposent aussi sur un partage multidirectionnel de l'information, en réaction à la communication gouvernementale dont certaines stratégies de contrôle de la communication exercent un véritable effet de censure, notamment dans les pays à économie dirigée. Dans le cas d'Haïti, nous pouvons explorer le degré de transparence ou d'opacité de la communication gouvernementale haïtienne au niveau des médias sociaux, toujours à la lumière de notre étude de cas, l'Accord PetroCaribe. Dans ce pays, plusieurs secteurs (gouvernement ou société civile) reconnaissent l'impact du Web social sur le fonctionnement de la société. Cependant, nous avons remarqué dans notre analyse de presse que l'Accord PetroCaribe n'a pas favorisé pour autant les interactions entre le gouvernement et les internautes. Ces derniers, selon nos constats, n'ont pas eu la possibilité de s'exprimer, à travers ce dossier, sur la communication gouvernementale à partir du Web. Même les messages envoyés sur YouTube ne provoquent pas de réactions de la part des répondants dans la mesure où il n'y a pas toujours un retour d'information. Les SMS dont parlent certains acteurs de la communication gouvernementale ne sont même pas évoqués par les leaders de la société haïtienne que nous avons interviewés. Nous devons aussi préciser que l'accès à l'Internet demeure un luxe dans ce pays. En effet, les citoyens qui vivent en province ou dans l'arrière-pays n'ont pas accès aux infrastructures requises pour bénéficier de cette technologie. Pourtant, selon Choon et Proulx (2012, p. 87), le Web et les médias sociaux, s'ils étaient accessibles à tous les citoyens haïtiens, pourraient devenir « une plateforme qui permet d'obtenir une visibilité immédiate grâce aux pratiques quotidiennes d'information et de communication ». En dépit de cette possibilité de visibilité, on constate que *Le Nouvelliste* et *AlterPresse* n'ont pas offert l'occasion aux citoyens de réagir sur leur site Web aux articles publiés sur cet Accord.

#### 6.8.2 *Le Nouvelliste*, PetroCaribe et le Web

Les recherches effectuées en décembre 2012 sur le site du quotidien *Le Nouvelliste* ([www.lenouvelliste.com](http://www.lenouvelliste.com)) nous ont conduit aux constats suivants : ce site ayant été reconfiguré en mai 2012, ce n'est qu'à cette période que le quotidien plus que centenaire rend réellement et concrètement dynamique sa page Facebook, créée le 20 août 2009. Jusqu'au moment où

nous effectuons ces recherches (décembre 2012), un total de 25 943 abonnés de Facebook aiment la page du *Nouvelliste*. Cependant, aucun lien ne nous permet de recueillir des réactions relatives aux articles publiés sur PetroCaribe à partir de cet important réseau social. *Le Nouvelliste* n'a pas encore aménagé d'espace interactif pour la totalité des articles publiés sur son site, ce qui ne permet pas aux internautes d'interagir ou de se prononcer sur tous les sujets qui les intéresseraient. Le constat n'est pas trop différent pour *AlterPresse*, à la suite d'un échange assez élaboré que nous avons eu avec un responsable de cette agence en ligne, tel que présenté à la section suivante.

### 6.8.3 *AlterPresse*, PetroCaribe et le Web

L'agence de presse en ligne *AlterPresse*, qui est présente sur Facebook et Twitter, tout comme *Le Nouvelliste*, ne soumet pas au forum tous les articles publiés sur son site, selon son directeur, avec qui nous avons échangé le 28 novembre 2012 : « Le forum est réduit », nous confirme-t-il, tout en précisant que la thématique portant sur PetroCaribe n'est pas soumise aux discussions ou n'est pas introduite dans le forum. « Les thèmes mis en débats sont ceux qui préoccupent les citoyens. Cet Accord n'est pas de la liste », a ajouté le directeur de l'agence en ligne *AlterPresse*. À la question de savoir pourquoi PetroCaribe n'est pas listée pour le forum, il explique qu'il n'y a pas de texte ni d'analyse issus du milieu citoyen proposant des points de vue sur la question. Cela se justifie, selon lui, en fonction du manque d'information dont la population dispose sur PetroCaribe : « C'est toujours des interventions sporadiques sur cet Accord et cela, à l'occasion de la signature d'un contrat, d'un événement ou d'une crise quelconque. »

Le directeur de l'agence *AlterPresse* admet que la communication gouvernementale intéresse peu les citoyens dans sa forme actuelle. Il évoque pour cause la posture de retenue de l'information des différents gouvernements qui se sont succédé, ce qui a entraîné automatiquement un vide dans la communication gouvernementale haïtienne. Le directeur d'*AlterPresse* reconnaît que des efforts sont en train d'être déployés aujourd'hui dans ce domaine, mais il faut se garder de ne pas verser, selon lui, dans l'excès ou dans des dérives.

#### 6.8.4 *Le Nouvelliste et AlterPresse* sur le Web : le point sur la communication gouvernementale haïtienne

Nous avons suivi la posture de ces deux médias sur le Web, nous permettant de constater le problème de communication qui se pose effectivement au niveau du gouvernement haïtien. Comment un Accord aussi important pour l'État haïtien peut-il être banalisé par la presse écrite haïtienne, par deux médias influents dans le milieu qui servent, entre autres, de référence tant aux lecteurs qu'aux internautes? Pourquoi l'Accord PetroCaribe n'est-il pas soumis au forum des médias sociaux, n'étant pas considéré comme une priorité pour les journalistes? Ces questions évoquent les préoccupations de nos participants, qui, presque tous, ont confirmé avoir vaguement entendu parler de PetroCaribe par voie de presse, mais sans en avoir été véritablement informés du contenu.

Effectivement, le citoyen n'est pas suffisamment impliqué dans le partage de l'information gouvernementale sur le dossier PetroCaribe (tout comme la plupart des autres dossiers d'intérêt public), alors que le Web et les médias sociaux devraient servir d'espace privilégié ou encore de lieux de débats entre les citoyens et l'État. Même la radio, qui est le médium le plus utilisé en Haïti, n'est pas plus évoluée dans ce domaine. Les stations de radiodiffusion sont en majeure partie présentes sur le Web, mais ne permettent pas vraiment aux citoyens d'interagir sur les informations qu'elles publient sur leur site. Nous devons préciser que le public internaute haïtien regroupe en majeure partie des jeunes, sans exclure la classe intellectuelle ou professionnelle. Toutefois, ils ne sont pas aussi nombreux que les Haïtiens résidant à l'extérieur du pays, ces derniers étant dégagés de certaines contraintes auxquelles font face leurs concitoyens vivant en Haïti, comme, entre autres, le taux élevé d'analphabétisme, le rationnement électrique et l'accès souvent difficile à un poste d'ordinateur. En outre, ce public internaute à l'intérieur du pays, constitué en majeure partie de jeunes, diffère un peu de celui qui se trouve en dehors du pays, qui regroupe un public plus hétérogène.

Notre analyse a permis d'identifier l'ampleur du problème de communication en Haïti. Mis à part le déficit d'information et de dialogue avec les citoyens, nous devons aussi

interroger les médias, qui ne remettent pas en question ce vide communicationnel dans le dossier PetroCaribe, ainsi que le manque chronique d'interactions du gouvernement haïtien avec la population. Selon Charest et Bédard (*ibid.*, p. 69), « cette nécessité pour un internaute de dialoguer ou d'interagir lors de sa navigation est d'autant plus essentielle qu'elle est évolutive, la pertinence étant relative aussi bien au contexte et à la tâche qu'à l'individu [...] ».

À la suite de notre analyse des articles de presse portant sur PetroCaribe et considérant les résultats de nos entrevues, nous comprenons que le concept de communication gouvernementale en Haïti donne lieu à une interprétation équivoque. En référence à notre cadre théorique, la perspective dialogique ou interactive de la communication gouvernementale doit être redéfinie dans le cas haïtien, ce qui nous permettra de suggérer des nouveaux éléments à la grille de Grunig *et al.* (1984 et 2002). Celle-ci présente une typologie catégorisant le genre de communication mise en place par les différents systèmes organisationnels.

## 6.9 Proposition d'un modèle élargi de la communication gouvernementale

### 6.9.1 La grille de Grunig et la réalité des médias sociaux

Nous vivons aujourd'hui dans un monde numérique. Facebook, Twitter, YouTube, le champ du Web dans son ensemble, sont considérés par plusieurs auteurs (Fusaro, 2002, Harvey, 2004, Casilli, 2010, Proulx et Klein, 2012, Charest et Bédard, 2013) comme les nouveaux catalyseurs de la politique communicationnelle d'une institution publique ou privée. Dans les domaines politiques, sociaux ou économiques, les médias sociaux constituent un point central d'échanges et de collaboration, une voie d'élargissement de l'espace public favorisant l'intercompréhension entre différents secteurs à travers des forums. Nous devons aussi souligner que les médias sociaux ont la capacité de modifier les représentations culturelles et sociétales, dans la perspective de ce « vivre ensemble » dont parle tant Ollivier-Yaniv (2000), ainsi que du dialogue interactif à caractère multidimensionnel qui intègre, dans une même communauté dite virtuelle, des acteurs venus

d'horizons divers.

Le Web et les réseaux sociaux en général, considérés comme d'importantes vitrines interactives, alimentent la communication au sein des institutions ainsi que les relations interpersonnelles et interorganisationnelles qui en découlent. Grâce à cette nouvelle sphère de communication virtuelle, les organisations publiques ou privées ont maintenant la capacité de mettre en place des moyens de communication interactifs comme supports permanents à leurs activités, un moyen permettant de rester interconnectés, tout en facilitant l'analyse évaluative des politiques en vue de l'amélioration des performances. Le dialogue ou, mieux, les conversations citoyennes à travers ces réseaux permettent aux différents acteurs ou dirigeants de développer et de consolider leurs relations. Cependant, Grunig et son équipe, dont l'étude initiale remonte à 1984, ne pouvaient alors prendre en compte l'impact des médias socionumériques dans leur typologie ne reflète pas cette réalité. Rappelons les quatre modèles développés par Grunig et Hunt (1984) :

1. La Promotion, dont la caractéristique est la propagande.
2. L'Information publique, ayant comme caractéristique la diffusion de l'information sans possibilité de feedback des destinataires.
3. La Communication bidirectionnelle asymétrique, ayant comme approche le dialogue, avec une asymétrie dans le pouvoir décisionnel.
4. La Communication bidirectionnelle symétrique, dont la caractéristique est la recherche d'une intercompréhension, de l'échange équilibré, de l'interaction entre les publics et la réciprocité dialogique.

La communication numérique, comme la nomment Proulx et Klein (2012), celle utilisée notamment à travers les médias sociaux, est absente de cette typologie de Grunig *et al.* dans sa dimension de communication multidirectionnelle et interactive, selon les possibilités offertes dans les réseaux de communautique appliquée, selon l'expression de Harvey (2004). Aujourd'hui, les réseaux socionumériques sont présents dans tous les domaines, depuis la culture, les affaires, la politique, etc., jusqu'aux organismes humanitaires et aux associations, sans oublier la participation des citoyens à titre individuel. La mise en dialogue des publics entre eux, que permet maintenant la technologie numérique, est ouverte à toutes les organisations et à toutes les catégories de citoyens, à l'exception des analphabètes. Notons en

effet que les médias sociaux ont encore largement recours à l'écriture qui domine l'utilisation d'une variété de moyens scripto-visuels. Par conséquent, la dimension écrite des médias sociaux exclut les analphabètes de ces réseaux, bien qu'ils puissent avoir accès aux images, aux vidéos, aux témoignages oraux et à la téléphonie mobile. Cette dernière, dans sa forme orale, représente un moyen pouvant être accessible aux analphabètes (avec une assistance requise s'ils ne peuvent lire les chiffres, ce qui est une habileté nécessaire pour utiliser la téléphonie mobile).

Les médias socionumériques n'ont cependant pas été pris en compte dans la typologie d'origine de Grunig et Hunt (1984), puisque les débuts de leurs travaux remontent aux années 1980, soit bien avant l'apparition du phénomène des médias sociaux. À noter toutefois qu'une certaine analyse des contenus publiés dans les médias sociaux par les organisations peut être faite au regard de cette typologie. Par exemple, lorsqu'une organisation diffuse de l'information via les médias sociaux, on peut y déceler une orientation de promotion unidirectionnelle et asymétrique. Ainsi, les quatre modèles de Grunig *et al.* peuvent servir à analyser, en partie, les échanges sur les médias sociaux. Toutefois, l'ensemble de la communication multidirectionnelle des citoyens entre eux n'est pas prise en compte dans cette typologie d'origine formulée en quatre modèles. Récemment, Grunig évoque les médias sociaux dans ses dernières publications de Grunig<sup>337</sup>. Dans ces articles qu'il vient de publier et dans le cadre de quelques conférences récentes, Grunig reconnaît en effet l'importance des pratiques communicationnelles interactives à travers les réseaux sociaux. Ainsi, sans avoir modifié sa typologie, l'auteur tient maintenant compte du caractère dialogique et socialement responsable (2009, p. 6) des médias socionumériques :

« The new digital media have dialogical, interactive, relational, and global properties that make them perfectly suited for a strategic management paradigm of public relations -properties that one would think would force public relations practitioners to abandon their traditional one-way, message-oriented, asymmetrical and ethnocentric paradigm of practice. » (2009, p. 6)

C'est donc dans la foulée des travaux de Charest et Bédard (2013), de Proulx et Klein

---

<sup>337</sup> <http://www.prismjournal.org/fileadmin/Praxis/Files/globalPR/GRUNIG.pdf>

(2012), de Casilli (2010), de Harvey (2004) que l'auteur américain Grunig (*ibid.*) met en évidence l'aspect global des médias sociaux, qui font disparaître certains obstacles communicationnels en renforçant la proximité entre les usagers de ces médias socionumériques :

« I believe that the internet society has empowered publics in a way that is truly revolutionary. People now are less constrained by the information that traditional media choose to make available to them or that organizations choose to disclose directly or through the media. Now, members of publics, as well as journalists, can seek information from millions of sources, anywhere in the world. Members of publics can interact with each other, and publics as a collectivity can interact with any organization they choose and with other publics whenever they want. Conversations are taking place within and among publics throughout the world, and organizations must now use public relations to join these conversations. »(*Ibid.*)

Lors d'une conférence internationale tenue en 2010<sup>338</sup>, Grunig a d'ailleurs affirmé que l'avenir des relations publiques passe par les médias sociaux, qui renforcent le dialogue et l'interaction entre une quantité d'acteurs d'horizons différents. Ainsi, en regard de l'impact des médias socionumériques dans l'espace politique, économique, social et culturel, nous pouvons constater l'essor d'une communication multidirectionnelle, qui émane de ces pratiques socionumériques dans une pluralité de réseaux d'acteurs. Tout en tenant compte des ouvertures significatives de Grunig sur les médias sociaux, nous proposons, à travers un ajustement de sa typologie, un cinquième modèle de communication dans la section ci-après.

#### 6.9.2 Un cinquième modèle à la typologie de Grunig

Bien qu'elle soit toujours pertinente, la typologie de Grunig et Hunt (1984) a été élaborée dans un contexte où les médias sociaux n'étaient pas encore existants. Naturellement, cette typologie pose des principes encore très valables pour la prise en compte des médias sociaux dans l'essor d'une communication interactive entre les individus, les groupes et les grandes organisations, incluant les gouvernements. Toutefois, les médias socionumériques

---

<sup>338</sup> <http://www.youtube.com/watch?v=k6t70-pDsBg>

reconfigurent l'approche de communication bidirectionnelle pour la rendre multidirectionnelle, ce que pourrait prendre en compte un cinquième modèle, suggéré à la grille de Gruniget *al.* au Tableau 6.1.

**Tableau 6.1**  
Proposition d'un cinquième modèle à la typologie de Grunig *et al.*<sup>339</sup>

	<b>Promotion</b>	<b>Information publique</b>	<b>Communication bidirectionnelle asymétrique</b>	<b>Communication bidirectionnelle symétrique</b>	<b>Communication interactive, multidirectionnelle et collaborative</b>
<b>Caractéristiques</b>	Propagande	Diffusion d'information	Persuasion scientifique	Compréhension réciproque	Participation citoyenne Entraide réciproque
<b>Nature de la communication</b>	Unidirectionnelle La vérité n'est pas essentielle	Unidirectionnelle La vérité est importante	Bidirectionnelle L'échange n'est pas équilibré	Bidirectionnelle L'échange est équilibré	Multidirectionnelle L'échange est peu équilibré entre un si grand nombre d'interlocuteurs
<b>Modèle de communication</b>	Source vers public	Source vers public	Source vers public avec rétroaction	Groupe vers groupe	Groupe vers groupe Groupe vers citoyen Citoyens vers citoyens Avec rétroaction
<b>Outils de pilotage de l'opération de communication</b>	Peu d'évaluation Statistiques	Évaluation formative Évaluation des attitudes	Peu d'évaluation, mais études de lisibilité Études de lectorat	Évaluation de la compréhension et de la connaissance réciproque	Évaluation en temps réel de la vitalité des réseaux de communication Évaluation restreinte de la crédibilité des informations véhiculées

<sup>339</sup> Le tableau original avec les quatre premiers modèles de Grunig *et al.* est tiré de Kugler (2004, p. 11).

### 6.9.3 Pourquoi ce modèle?

Le modèle de communication que nous proposons, la communication citoyenne interactive, collaborative et multidirectionnelle, constitue une continuité au modèle de la communication bidirectionnelle, mis de l'avant par Grunig *et al.* (1984, 1992, 2002). Cette dimension ajoutée à la communication organisationnelle au sens large, incluant la communication gouvernementale, vise à tenir compte de l'interactivité des médias sociaux numériques et de leur potentiel de créer des échanges moins contrôlés entre les différentes composantes d'une société qui se veut démocratique. Ainsi, les médias sociaux numériques permettent aux citoyens de communiquer plus librement entre eux et avec tous les types d'organisation, dont le gouvernement et ses diverses composantes. Ce faisant, une nouvelle approche communicationnelle se développe dans des réseaux où les échanges peuvent s'établir de manière plus symétrique (sans que ce soit toujours le cas) : ce potentiel de symétrie peut contribuer, selon nous, à l'essor de la démocratisation de l'espace public.

Au dialogue entre citoyens peut participer le gouvernement, que ce soit pour y fournir l'information qui permettrait d'animer les débats avec les membres de la société civile ou pour prendre acte des besoins de la population. Ainsi, différents secteurs de la société peuvent communiquer entre eux et avec leur gouvernement : cette manifestation des besoins et des préoccupations des citoyens répond non seulement à une logique de communication bidirectionnelle, mais plutôt multidirectionnelle, pouvant même devenir collaborative, par l'interaction de plusieurs acteurs dans les réseaux de communication.

Le cinquième modèle de communication que nous proposons dans le cadre de cette recherche nous est inspiré, en partie, par les entrevues que nous avons réalisées, où les intervenants ont fait référence aux échanges devant survenir entre les citoyens et le gouvernement haïtien et ce, dans différents secteurs de la société civile. À noter que ces échanges peuvent se réaliser non seulement à travers les médias sociaux mais aussi par divers moyens de communication interpersonnelle ou intergroupes, que ce soit par des groupes de discussion, des débats dans différents espaces publics ou dans les médias traditionnels, etc. Mais outre ces moyens, notre modèle tient en compte les spécificités du Web 2.0 et de

l'expansion accélérée des médias sociaux en ce début de siècle. Il est important que tout modèle de communication organisationnelle tienne compte de cette réalité qui permet le décloisonnement de l'information et la participation citoyenne.

Or cette participation citoyenne est-elle nécessairement symétrique et comment en faire l'évaluation? Si nous nous référons à la symétrie de la communication de Grunig, quels sont les facteurs qui favorisent ou qui permettent d'évaluer la symétrie dans un processus de communication, que ce soit entre citoyens, d'employés à employés, des dirigeants aux citoyens et vice-versa? Nous reprendrons les facteurs que Grunig a énoncés pour définir cette symétrie. Il s'agit de quatre indicateurs considérés comme étant les plus importants afin de définir la qualité des relations, présentés ici en ordre décroissant d'importance (Maisonneuve, 2010, p. 345) :

- Mutualité du contrôle : le degré d'entente entre les parties sur leur pouvoir respectif et leur degré de contrôle de l'agenda.
- Confiance : le degré d'ouverture à l'autre partie venant de la perception d'intégrité qu'elle inspire, soit le fait qu'elle soit honnête et juste, de la perception de fiabilité, soit le fait qu'elle ait la volonté de respecter ses promesses, et de la perception de compétence, soit le fait qu'elle ait la capacité de respecter ses promesses.
- Engagement : le degré de volonté à maintenir la relation, à partir de la perception que celle-ci mérite que l'on y investisse des énergies pour la faire progresser.
- Satisfaction : l'existence d'un sentiment favorable envers l'autre partie venant du fait que les attentes envers la relation sont satisfaites et que les bénéfices reçus dépassent les coûts exigés.

En fonction de ces facteurs, le modèle que nous proposons a exclu la question de symétrie, étant donné l'inadéquation des quatre facteurs de Grunig pour évaluer la symétrie d'une communication virtuelle. En effet, il est difficile de tenir compte des quatre facteurs de symétrie dans les réseaux sociaux, compte tenu de l'anonymat ou de l'identité tronquée de la plupart des émetteurs. De plus, les médias socionumériques sont trop récents comme phénomène pour avoir donné lieu à une évaluation scientifique longitudinale de chacun de ces facteurs. Par contre, notre modèle de la communication citoyenne interactive, collaborative et multidirectionnelle tient compte de l'aspect dialogique d'une communication multidirectionnelle, où interviennent autour d'une même problématique différents acteurs

issus de tous les secteurs de la société civile.

Ce nouveau modèle de communication est également intéressant pour l'évaluation de la communication dans les pays en développement, pour la plupart occupés par les forces des Nations Unies, où les citoyens sont peu instruits, à l'image d'Haïti. Selon le Rapport national de la République d'Haïti (avril 2008, p. 1) sur les *Tendances récentes et situation actuelle de l'éducation et de la formation des adultes*, le degré d'alphabétisme de la population de dix ans et plus est de 61 % dans l'ensemble de la population haïtienne. La CIA World, quant à elle, dans une étude publiée le 11 mars 2012, avance plutôt le taux de 52,9 % d'analphabètes en Haïti. Il est plus élevé, lit-on dans ce rapport, chez les hommes que chez les femmes : 63,8 % contre 58,3 %. Le degré d'alphabétisme est de loin meilleur en milieu urbain qu'en milieu rural (80,5 % contre 47,1 %).

Ainsi, Haïti compte une forte proportion d'analphabètes et une très faible proportion de gens ayant atteint le niveau primaire et le niveau secondaire dans leurs études, et encore moins de citoyens ayant fréquenté l'université (entre 1,4 % et 0,7 %). Dans cette situation, il est donc difficile, en considérant la grille de Gruniget *al.*, d'envisager une communication d'égal à égal, dite symétrique, entre un gouvernement et des citoyens si peu formés. Ces derniers ont des attentes, mais il leur est souvent impossible de les exprimer par écrit ou oralement, de manière articulée. Haïti est donc dans une situation où la parole des hommes et des femmes analphabètes peut difficilement être prise en compte, dans un pays qui de surcroît est en grande partie non électrifié, ne permettant pas un accès facile et permanent aux moyens de communication de masse, à Internet et aux réseaux socionumériques.

Il y a toutefois un bémol. En plus de la Natcom, la Digicel, principale compagnie de téléphonie cellulaire en Haïti, a étendu son réseau dans des points stratégiques sur tout le territoire haïtien. Aujourd'hui, même le citoyen haïtien analphabète est détenteur d'un cellulaire. Le cireur de chaussures, le marchand, l'homme de rue, tous peuvent y avoir accès. Selon les données fournies en mars 2014 par le Conseil National des Télécommunications

(CONATEL)<sup>340</sup>, les statistiques, en termes d'abonnés, pour les deux compagnies de téléphonie cellulaire qui partagent le territoire haïtien : la Digicel et la Natcom, pour une population d'environ 10 millions d'habitants, sont les suivantes : 4,5 millions d'abonnés pour la première contre 1,5 million pour la deuxième.

Nous vivons dans un monde sans fil et à l'ère de la mobilité personnelle (Fusaro, 2002). Ce précieux outil de communication, le cellulaire, devrait permettre aux gouvernants d'adapter leur approche de communication en fonction du sans-fil vers les citoyens et ainsi leur permettre de mieux participer à la gestion des affaires publiques. Les multiples envois massifs dits « *broadcasts* » reçus sur cellulaire, soit pour informer, soit pour obtenir de l'information, constitueraient un média interactif pouvant être pour rejoindre les citoyens, qu'ils soient analphabètes ou lettrés. Ceux qui ont des difficultés de lecture ou sont analphabètes utilisent le plus souvent les services d'une tierce personne pour avoir accès aux messages reçus sur leur cellulaire. En outre, des messages verbaux peuvent leur être transmis, sans oublier l'envoi d'images (photographies, vidéos, extraits sonores, etc.). Ainsi, les médias sociaux permettent de combler un vide observé dans les modes de communication auprès de la population analphabète haïtienne et qui pourraient être également utiles dans d'autres pays en développement qui présentent des similitudes avec Haïti, caractérisés par une culture de l'oralité assez poussée. Dias da Silva (2014, p. 74) a mis en évidence « la puissance d'agir des citoyens promu par le Web social », et la culture de contribution associée à l'espace de collaboration numérique. Elle affirme que : « Diverses activités de contribution sont effectuées grâce et autour de la vidéo en ligne, en particulier sur YouTube. Ce site est décrit comme une communauté dont les membres visionnent celles des autres, s'inspirent de celles-ci, les commentent, les partagent, votent pour elles [...] » (*ibid.*, p. 74).

Notre nouveau modèle de communication tient compte de ce paramètre qui privilégie son aspect interactif, collaboratif et multidirectionnel. Comme Fusaro (*ibid.*, p. 199) le souligne, « ce critère de l'innovation technologique joue un rôle fondamental dans l'élaboration, puis

---

<sup>340</sup> Le Conseil National des Télécommunications, communément désigné sous le sigle CONATEL, est l'instance chargée de la définition, de la planification, du contrôle et de la réglementation des services des télécommunications suivant la politique adoptée par le Gouvernement haïtien, en vertu du décret du 10 juin 1987, publié dans le journal officiel *Le Moniteur*, du jeudi 20 août 1987, no 68, p. 1171 à 1178.

dans le succès des stratégies mises en œuvre ». Il faut préciser que, dans un pays où les femmes sont souvent à l'écart des affaires gouvernementales, les médias socionumériques ne règlent pas tout le problème de leur participation. Les médias socionumériques ne le règle pas entièrement, pour les analphabètes non plus : quand on n'a ni temps libre, ni accès à l'écriture ou à l'électricité, il est difficile de se participer aux échanges dans les médias socionumériques. À cet effet, nous reconnaissons les limites de notre modèle. L'aspect interactif lié aux nouvelles technologies trouve plus largement son application dans les grands centres urbains, où Internet et les médias socionumériques sont davantage accessibles.

Il n'en demeure pas moins qu'un gouvernement ayant le souci de communiquer avec ses citoyens aurait intérêt à intégrer dans ses stratégies des formes de communication citoyenne interactive, collaborative et multidirectionnelle.

Mais de manière plus globale, au-delà de la dimension socionumérique de la communication dans les pays en développement, Agbobli (2011, p. 87) rappelle que la communication est « un droit fondamental de l'individu, un droit collectif qui doit être garant à toutes les communautés et à toutes les nations ». Tenant compte des conclusions d'un rapport de la Commission MacBride, Agbobli insiste sur l'extrême importance que « revêt l'élimination des déséquilibres et des disparités dans la communication, dans ses structures et, plus particulièrement, dans la circulation de l'information » (*ibid.*, p. 87). De ce fait, un pays comme Haïti, confronté à des problèmes d'ordre sociopolitique importants, devrait avoir une politique de communication gouvernementale ouverte, incluant tous les moyens de communication, modulés en fonction des différents publics, aussi bien les lettrés et que les analphabètes. Or comme le prouvent nos résultats de recherche, ce n'est pas le cas actuellement en Haïti, où peu de messages sont adressés par le gouvernement aux citoyens; encore moins par les citoyens à leur gouvernement.

Notre cinquième modèle de communication citoyenne interactive, collaborative et multidirectionnelle, ajouté à la grille de Grunig, tient compte de l'espace public virtuel – un paramètre important dans l'exercice de la communication gouvernementale – permettant aux citoyens de participer aux échanges sur les affaires publiques. Les gouvernements ont maintenant à leur disposition ces moyens de communication virtuelle pour promouvoir le

dialogue et la transparence dans la gestion de la *res publica*. À cet égard, Karl Jean-Louis, un intellectuel haïtien, écrit le 14 février 2013 dans un courriel adressé à certains de ses collaborateurs du Bureau du premier ministre haïtien, Laurent Salvador Lamothe :

Ces échanges permettront aux représentants étatiques de s'expliquer, d'écouter, de rendre des comptes et aux représentants de la société civile de s'exprimer, de critiquer et d'évaluer. Un tel exercice de dialogue créera plus de confiance entre l'État et la société. Et la démocratie haïtienne ne pourra que se porter mieux pour ouvrir une nouvelle ère de développement et de paix dans le pays.

À travers (notamment) les médias sociaux, les liens qui unissent les humains dans les sociétés actuelles se renforcent. Cette culture socationumérique s'appuie sur une communication fortement interactive qui met les citoyens d'horizons divers en constante interaction. C'est une forme de « communication inter-humaine » selon l'appellation de Proulx et Klein (2012, p. 6), qui favorise « une participation de plus en plus importante des individus à une échelle planétaire » (*ibid.*). Ces liens d'interdépendance représentent l'étoffe sociale où les communautés se construisent en consolidant la base de leur solidarité réciproque. Ce modèle de communication permettrait d'intégrer la dimension citoyenne des conversations interpersonnelles et intersectorielles, entre gouvernants et citoyens, pouvant structurer l'essor de ce que Proulx et Klein (*ibid.*) appellent « la cité des espaces publics ». L'avènement des médias sociaux dans la sphère politique peut ainsi contribuer à interconnecter les citoyens en les rendant plus proches les uns des autres, et en les mettant en lien également avec l'État et l'appareil gouvernemental.

Toutefois, nous devons aussi reconnaître certains aspects négatifs des médias sociaux. Tout comme à la radio, il s'y déploie beaucoup de coups de gueule, d'informations non validées, de légendes urbaines, de violence, de préjugés, de jugements hâtifs, etc. Plusieurs auteurs : Anderson et *al.*, dans un article publié en ligne dans *Journal of Computer Mediated Communication* (2013) ont décrit ce qu'ils appellent le phénomène des Trolls qui met en évidence la vitupération qui se manifeste sur les fils de conversation en ligne, ayant pour effort de polariser les opinions. Cet article met en évidence les critiques grossières et injurieuses, ainsi que les déclarations scandaleuses et les discussions furieuses qui incitent les incivilités dans les discussions en ligne :

Social reprimands such as nonverbal communication and isolation can curb incivility in face-to-face discussion, but the Internet may foster uncivil discussion because of its lack of offline, in-person. [...] Although online incivility has the potential to increase cognitive recall of oppositional opinions, empirical evidence has shown that individuals respond negatively to online incivility directed at them or their views. [...] These findings all suggest that incivility on the Internet can have negative influences on individuals. If reading online incivility can incite negative feelings of hatred, negative attitudes towards a topic, and a reduction of source credibility, it is likely that it may also incite negative risk perceptions on a topic of emerging technology (*ibid.*, p. 3-4).

L'efficacité des pratiques communicationnelles ne réside pas essentiellement dans les médias sociaux, considérés pour plus d'un comme la seule planche de salut à la démocratie. Ce n'est qu'un moyen de plus, avec ses limites et ses restrictions.

#### 6.10 Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons établi la nature de la communication gouvernementale haïtienne, au regard de sa dimension citoyenne. Nous avons passé en revue les stratégies communicationnelles des dirigeants haïtiens qui, selon les résultats de notre recherche, accordent peu de place à l'interaction, au dialogue, à la transparence, à la reddition de comptes, en s'enfermant plutôt dans l'opacité communicationnelle, contrairement aux approches préconisées par Chevallier (1988), Markovà (2007), Côté *et al.*(dir.) (2009), Cossette (2010) et Ollivier-Yaniv (1991). Nous avons démontré que la communication gouvernementale haïtienne s'exprime à sens unique, tournée vers la propagande et sans interactions structurantes entre l'État et les citoyens. Ce manque de dialogue entraîne, dans plusieurs secteurs, la crainte d'un complot à l'encontre du bien public haïtien, complot pouvant être réel ou imaginaire (Hofstadter, 2012, et Charpier, 2005).

Toutefois, les dispositifs facilitant l'articulation de la communication gouvernementale avec les citoyens sont presque inexistants en Haïti, tel l'espace public, dont la faiblesse entrave la réalisation d'une démocratie délibérative (Habermas, 1992). En fait, les participants à notre recherche et l'analyse de notre corpus de presse nous ont permis de constater que l'espace public haïtien est inégalitaire, à dominantes médiatique et masculine,

au lieu d'être un espace de conciliation inclusif de tous les acteurs de la société civile, un lieu de discussions plurielles et structurantes, favorisant des débats aux visées délibératives, entre les citoyens et le gouvernement. Il en est de même pour l'opinion publique haïtienne, qui s'exprime à travers des processus communicationnels anarchiques et une construction médiatique manipulée par des groupes d'intérêts. En ce sens, l'opinion publique en Haïti est largement « tributaire des médias », pour reprendre une expression de Goheneix (2005).

Le dossier PetroCaribe, étant un dossier peu publicisé, est très peu traité dans la presse écrite et suscite peu d'échanges dans les médias sociaux. L'analyse de notre étude de cas dans les médias est en majeure partie défavorable à l'égard du gouvernement, surtout quand sont abordées la gestion des fonds, la transparence et la reddition de comptes, selon l'orientation proposée par Chevallier (1983 et 1988). En outre, la plupart des articles publiés au sujet de l'Accord PetroCaribe par *Le Nouvelliste* et *AlterPresse* ne laissent pas vraiment de latitude aux citoyens pour interagir, alors que les médias sociaux représentent aujourd'hui « une force interactive » (Cardon, 2012). C'est un puissant réseau de communautaire (Harvey, 2004) pouvant servir de levier communicationnel pour renforcer l'interaction entre les citoyens, les différents groupes et le gouvernement en Haïti, selon l'idéologie participative du Web social préconisée par Proulx et Klein (2012). C'est la modélisation que nous proposons avec l'ajout d'une cinquième catégorie de communication publique à la typologie de Grunig, soit la communication citoyenne interactive, collaborative et multidirectionnelle, visant à renforcer les processus démocratiques de dialogue entre les différentes entités de la société civile et leur gouvernement.

## CONCLUSION

Au terme de notre recherche, les aspects essentiels que nous avons abordés dans cette thèse seront rappelés, et nous tenterons de mettre en évidence la contribution que nous espérons apporter à l'avancement des connaissances en communication. L'objectif de notre recherche était de décrire les pratiques et les stratégies communicationnelles des acteurs de la communication gouvernementale en Haïti, en cherchant à comprendre la nature de cette communication gouvernementale et sa spécificité au regard de la typologie de Grunig *et al.* (1984, 1992, 2002). Pour cerner notre problématique, notre recherche a été réalisée à partir d'une étude de cas portant sur le dossier PetroCaribe, un accord multipartite très important pour le gouvernement et pour les citoyens haïtiens, en termes de coopération et d'autonomie énergétiques.

Afin d'étudier la nature et les manifestations de la communication gouvernementale en Haïti, nous avons circonscrit notre recherche autour de la question principale suivante : En quoi les pratiques de communication au sein de l'appareil gouvernemental haïtien témoignent-elles, selon des représentants de l'élite du pays, d'une stratégie de mise en relation citoyenne? Pour fournir une réponse adéquate à cette question principale, qui a servi de fil conducteur à la thèse, nous avons d'abord rappelé le cadre historique en Haïti de manière à tenir compte de la situation dans laquelle évolue ce pays depuis la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Nous avons fait un rappel historique des rapports établis entre le régime des Duvalier et la société haïtienne à travers les pratiques communicationnelles gouvernementales. En effet, la dictature duvaliérienne n'a pas été sans incidence sur le fonctionnement de la société haïtienne, qui a subi pendant environ 30 ans l'influence de ce régime totalitaire qui optait pour le bridage de la parole et l'interdiction des débats contradictoires. Nous avons également mis en perspective l'influence de la présence des

forces onusiennes sur son territoire, lesquelles interviennent encore actuellement dans différentes sphères du pouvoir en place.

Notre cadre théorique et conceptuel était logiquement lié à la communication gouvernementale et à la communication politique, mettant surtout en évidence l'interaction constante entre le pouvoir et le citoyen, laquelle contribue à l'organisation sociale de l'espace public. Cette communication participative et de proximité, garante de la gestion transparente des affaires publiques, pourrait être considérée comme le cœur de l'action démocratique. Elle conduit à la nécessité d'intégrer le citoyen dans une sphère d'échange et de partage. Meunier (2003, p. 107) identifie cette participation citoyenne à une politique d'inclusion qui invite l'autre à communiquer, à partager. C'est l'absence du dialogue qui mine le plus souvent les systèmes politiques et gouvernementaux, entraînant dans l'appareil étatique un déficit de communication, encore plus pénalisant en situation de crise alors que la vie des personnes est en jeu (comme on l'a vu durant le sinistre de 2010 en Haïti). D'ailleurs, dans l'esprit même de cette communication participative, la circulation de l'information ne doit pas être à sens unique, c'est-à-dire de l'administration aux administrés, mais elle doit également s'exprimer dans le sens du citoyen vers l'administration et entre les citoyens. Ainsi, « l'information des citoyens n'est pas seulement une condition de bon fonctionnement de la démocratie locale, elle est aussi nécessaire pour faciliter une bonne gestion de l'État » (*ibid.*, p. 144).

Cette pratique communicationnelle établit l'interaction entre les deux entités, ce que Chevallier *et al.* (1983) appellent « le langage administratif dialogal » (p. 98) entre l'appareil gouvernemental et le citoyen, un dialogue tend « vers une authentique interlocution entre chacun des interlocuteurs qui attendent l'un de l'autre une information véritable, porteuse de sens, non altérée » (p. 99). Toutefois, ce dialogue politico-administratif, si nous pouvons l'appeler ainsi, cet échange communicationnel, par opposition à la « structure monologale » (Chevallier *et al.*, *ibid.*, p. 141), a pour effet de rapprocher les principaux locuteurs, qui sont les dirigeants et les citoyens, dans une dynamique d'« interlocution administrative qui se veut relationnelle et non hiérarchique » (p. 100). Chevallier (1988, p. 50) réclame « un effort permanent d'explication envers le citoyen », une constante interaction entre l'appareil gouvernemental et le public, puisque la communication est, d'abord et avant tout, ouverture, partage, participation, action réciproque. Dans ce contexte, le pouvoir, selon Abélès (1990,

p. 66), « devrait représenter un véritable instrument d'interaction entre les différentes composantes du système social », servir de « résumé officiel de la société » (p. 74), à plus forte raison lorsqu'il s'agit d'un pouvoir relevant de l'État haïtien qui est un État affaibli, morcelé par la communauté internationale.

Le manque ou l'absence d'information, dont l'une des manifestations est le recours à la « langue de bois de la bureaucratie » (Markovà, 2007, p. 147) et que Gortner *et al.* (1993, p. 217) assimilent à une « distorsion intentionnelle de l'information » ou encore à « un jargon obscur, hermétique et minutieux » (*ibid.*, p. 225), affecte directement le climat de confiance entre le citoyen et l'appareil gouvernemental. Or, cette confiance est également influée par la transparence dans la communication gouvernementale, exigeant des pratiques de reddition de comptes puisque l'État a le devoir d'informer sur l'administration des biens qui lui est déléguée par les citoyens. C'est ce que Leclerc *et al.* (1996, p. 68) appellent « une responsabilité bidirectionnelle entre le public et les dirigeants », pour passer à l'« État dialogique », qui travaille en interaction avec les membres de la société civile.

Nous avons aussi passé en revue le modèle de la communication organisationnelle de Grunig *et al.* (1984, 1992, 2002), en ayant soin d'indiquer les limites de cette approche, en regard notamment de l'expansion des médias socionumériques, qui apportent une autre dimension au champ de la communication, provoquant un redéploiement de certaines approches symétriques développées par Grunig.

D'autres courants théoriques abordent aussi la communication et la politique. De leurs travaux émergent des concepts utiles à notre recherche tels : l'être-ensemble (Mercier, 2008); l'échange (Gingras, 2003); l'explication dans la pratique politique (Zémor, 2007); le contrat entre l'État et les citoyens (Ollivier-Yaniv, 2000); la reconnaissance de l'Autre (Charland, 2003) et l'espace de discussion (Wolton, 2005, 2008 et Gerstlé, 2008). Bref, la communication gouvernementale est perçue comme un point focal où s'élaborent, dans l'espace public, le dialogue citoyen, la construction collective de la démocratie et une meilleure intégration des rapports sociaux. Le tout s'inscrit dans la perspective d'un État qui, dans le contexte de la démocratisation de la communication, s'appuie sur la discussion avec les citoyens.

En vue de mieux comprendre cette problématique, nous avons opté pour l'approche qualitative en réalisant 16 entrevues semi-dirigées auprès d'acteurs (anciens et actuels) de la communication gouvernementale haïtienne, de même qu'auprès de citoyens identifiés comme leaders dans différents secteurs de la société civile. Toutefois, il ne nous a pas été facile de recruter des sujets féminins, la société haïtienne conservant une tradition machiste, bien que cela tende à se modifier très lentement. C'était pour nous un défi de taille que nous avons su relever en recrutant six femmes. Quant à l'ensemble de notre échantillon, nous avons utilisé la technique boule de neige pour recruter la majorité de nos participants aux entrevues. Aux 16 répondants recrutés, nous avons ajouté quatre représentants des médias, venant ainsi compléter notre échantillon pour un total de 20 personnes interrogées.

Pleinement conscient des contraintes éthiques que nous impose la recherche sur des sujets humains, nous avons été soucieux du strict respect des règles éthiques. Par exemple, avant chaque entrevue, la présentation des objectifs de la recherche et la signature d'un formulaire de consentement par tous les participants permettaient de présenter les mesures servant à préserver leur anonymat et la confidentialité des informations fournies. La transcription « verbatim » de chaque entrevue a été effectuée par une spécialiste dans le domaine, également soumise aux contraintes essentielles de respect de l'anonymat et de la confidentialité. Nous avons également porté attention aux éventuelles influences, en termes de subjectivité personnelle ou d'éventuelles pressions extérieures, que nous aurions pu subir en tant que chercheur et citoyen haïtien. C'est pourquoi nous avons tout mis en œuvre pour conserver la distanciation critique requise, espérant ainsi avoir respecté le maximum d'impartialité, pour assurer la crédibilité de nos résultats.

Nous avons préparé deux grilles d'entrevue élaborées aux fins de nos entrevues semi-dirigées : l'une, de 21 questions, concernait les acteurs de la communication gouvernementale, alors que l'autre, de 32 questions, visait les leaders issus de divers secteurs de la société civile. Dans nos schémas d'entretien, nous avons adopté l'approche de l'entonnoir, en ayant eu le soin d'aborder les questions les plus larges avant de parvenir aux plus spécifiques. Nous avons eu soin de prétester notre schéma d'entretien de façon à assurer la compréhension du libellé de nos questions. Les questions semi-dirigées qui composaient ces deux grilles portaient, d'une part, sur la gestion et les pratiques de la communication

gouvernementale haïtienne, notamment en lien avec PetroCaribe et les relations du gouvernement avec les citoyens, et d'autre part, sur la perception des participants sur l'approche communicationnelle gouvernementale.

À partir de notre étude de cas, l'Accord PetroCaribe, nous avons établi des liens avec notre sujet de recherche qui est la communication gouvernementale en Haïti. Nous avons recueilli auprès de nos participants beaucoup d'informations, qui nous ont permis d'explorer en profondeur la problématique qui nous préoccupait lors de l'analyse de nos données. Nous avons voulu comprendre, à travers PetroCaribe, les stratégies des acteurs de la communication gouvernementale haïtienne, la portée citoyenne de cette communication gouvernementale, le degré de participation des citoyens aux affaires publiques, ainsi que les revendications des leaders et des médias.

Dans le cadre de notre collecte de données, nous pouvons affirmer que nous sommes parvenu à une saturation des points de vue sur les différentes thématiques abordées. Bien que certaines réponses puissent varier en fonction du sujet et de l'intérêt que lui accordait chaque participant, nous avons aussi constaté que les réponses fournies à certaines thématiques faisaient l'unanimité, comme celles se rapportant à la perception des répondants sur le dossier PetroCaribe, notamment sur les questions de transparence, de reddition de comptes et de participation citoyenne. Nous avons ainsi pu cerner la nature des échanges gouvernants-gouvernés. Indifféremment de leur profil, la majorité des répondants ont confirmé leur ignorance du dossier PetroCaribe, alors que les bribes d'informations dont ils disposent proviennent généralement des médias. Leur perception de ce dossier « aux intérêts lourds de portée » est plutôt négative, un dossier qui, selon eux, confirme le manque de transparence de l'action gouvernementale, l'absence de dialogue entre le gouvernement et les citoyens, ainsi que l'absence d'une politique de communication gouvernementale. Seule une minorité de répondants admet que les responsables gouvernementaux haïtiens font montre d'une certaine volonté de pratiquer la reddition de comptes, tandis que la majorité d'entre eux reconnaissent que le manque de transparence et l'opacité communicationnelle imputables au gouvernement haïtien peuvent être assimilés à la corruption.

En outre, l'Accord PetroCaribe, ayant servi à évaluer la nature de la politique

communicationnelle du gouvernement haïtien, a permis aux acteurs de la communication gouvernementale et aux leaders de la société haïtienne de témoigner d'une défaillance du dialogue et de l'absence d'interaction avec la société civile. Les pratiques communicationnelles haïtiennes accordent peu de place à l'échange et à la transparence, deux éléments indispensables à la vie démocratique. Seulement deux participants, sur un total de 20, admettent quelques efforts de dialogue amorcés par le gouvernement. Toutefois, ils reconnaissent que ces tentatives ne relèvent pas véritablement d'une politique globale visant le partage de l'information publique avec le citoyen puisqu'il est difficile pour ce gouvernement de rompre avec les anciennes pratiques de retenue de l'information.

L'interprétation de nos données nous a conduit à un autre constat : la communication gouvernementale haïtienne est une communication tournée, en grande partie, vers la propagande. Certains dirigeants orientent cette communication autour de leur personne au lieu de mettre l'accent sur les activités publiques visant le bien commun. Lorsqu'elle existe, c'est aussi une communication à sens unique, en référence à la grille de Grunig, et asymétrique, car elle est caractérisée notamment par un mouvement communicationnel unidirectionnel qui restreint la participation du public au processus communicationnel et décisionnel. La majorité des acteurs qui ont pris part à l'étude pensent que le gouvernement haïtien ne se soucie guère de l'existence d'un espace public (selon la perspective habermassienne) où pourraient se réaliser les débats autour des actions et des décisions du gouvernement. Presque tous nos répondants assimilent l'existence de l'espace public haïtien à un espace médiatisé qui se construit à travers la radio et les médias sociaux. Si, pour un nombre restreint d'acteurs, l'espace public n'existe pas, d'autres, qui admettent son existence, reconnaissent qu'il ne joue pas effectivement son rôle dans le milieu haïtien. C'est plutôt un espace public informel et non structuré, essentiellement plébéien et sans objectif de délibération, si on se réfère surtout aux tentatives des associations communautaires et de certains centres culturels. Toutefois, la majorité des interlocuteurs rencontrés pour cette recherche nous confirment que les interventions dans le cadre de l'espace public haïtien, qualifié par quelques répondants de « sectaire », ne donnent lieu à aucune délibération, à aucune décision commune, à aucun suivi des discussions, ni à aucun cahier de charges.

Dans le cadre de l'État haïtien, nous avons pu constater que la notion d'espace public ne

rejoint pas complètement la conception d'Habermas. Selon les points de vue de nos répondants, l'espace public, tel qu'il existe dans le milieu haïtien, est plutôt de nature informelle et sans finalité, par rapport aux visées délibératives plus rationnelles mises de l'avant par Habermas (1992) alors que, à notre avis, l'espace public peut être délibératif, même de manière informelle. Or l'espace public haïtien, tel que perçu par nos répondants, loin de servir d'espace de discussion, d'échange ou de confrontation entre les citoyens et le pouvoir, ne donne lieu à aucune médiation ni négociation et ne débouche sur aucune prise de décision chez les dirigeants par rapport aux revendications citoyennes.

Cependant, contrairement à une posture plus négative adoptée envers l'espace public haïtien, la majorité des acteurs reconnaissent l'existence d'une opinion publique en Haïti, même quand, pour la plupart, elle est considérée comme instrumentalisée par la classe politique, mal gérée ou carrément manipulée. Toutefois, cette opinion publique, qui ne répond nullement à la logique de débats structurants pour la société haïtienne, prêtant plutôt le flanc à la diffamation, est essentiellement alimentée par les médias. D'autre part, la question de la nature des échanges entre le gouvernement et les citoyens a fait l'objet de réactions quasi identiques chez toutes les personnes que nous avons interrogées. La presque totalité des participants à nos entrevues estiment qu'il existe, de la part du gouvernement, une volonté manifeste de ne pas fournir suffisamment d'informations à la population en ce qui a trait à certains dossiers importants, ce qu'ils assimilent à une forme de propagande.

Cette pratique est tributaire de l'attitude du gouvernement duvaliériste, où la propagande régnait en maître : « Je crois qu'on n'a pas pu s'affranchir de cette vision de la communication. Donc, pour moi, puisqu'il n'y a pas un État totalement moderne, on ne peut pas parler aujourd'hui de communication gouvernementale, dans le cas haïtien.<sup>341</sup> » Un autre répondant confirme cette tendance : « L'information n'est pas partagée et lorsque l'information est parfois diffusée, on nage en pleine controverse. Il y a eu des réponses tout à fait insatisfaisantes au minimum, et fausses au maximum, parce que justement, puisqu'on parle de politique communicationnelle, il n'y en a pas.<sup>342</sup> » De ce fait, les points de vue des

---

<sup>341</sup> Entrevue no 9.

<sup>342</sup> Entrevue no 2.

citoyens ne sont jamais pris en compte, selon ces acteurs que nous avons consultés. Or comme la communication gouvernementale doit s'inscrire dans une posture dialogique, l'absence d'interaction entre les dirigeants haïtiens et les citoyens confirme le manque d'importance accordée à la notion de citoyenneté, essentielle dans le cadre du fonctionnement d'un État. La majorité des leaders interrogés soulignent le dysfonctionnement ou la désarticulation du système communicationnel du gouvernement haïtien. Ce manque d'efficacité, de transparence, de participation, de symétrie et d'interaction au niveau de la politique de communication gouvernementale haïtienne est une conséquence de ce dysfonctionnement.

Cependant, nous avons démontré comment la communication gouvernementale haïtienne est actuellement placée sous influence des forces étrangères, bien présentes sur le territoire haïtien, au point que la souveraineté de l'État haïtien est remise en cause par la totalité des répondants, qui le qualifient de « pays occupé ». De ce fait, cet État, qui n'arrive même pas à contrôler son propre territoire, subit largement l'influence politique et financière de la communauté internationale. Cet état de fait produit une hybridation communicationnelle qui mine le lien de confiance avec les citoyens. Cela n'est pas sans incidence sur l'ensemble des institutions liées à l'action gouvernementale, faisant référence notamment à l'appareil administratif de l'État, ainsi qu'à toutes autres structures que l'on mobilise dans la gestion de cette communication.

Tous les répondants plaident en faveur d'un contexte plus démocratique de la communication gouvernementale, par une meilleure interaction avec les citoyens qui constituent la source du pouvoir, ainsi que par la nécessité d'informer les citoyens et de les encourager à participer aux affaires de la cité. Il est souhaitable aussi, selon les acteurs interrogés, que le gouvernement haïtien mette en place, dans la perspective d'une communication de proximité, un dispositif institutionnel favorisant une écoute active de l'opinion des citoyens et des canaux interactifs de transmission d'information.

Pour compléter notre collecte et notre interprétation des données, nous avons également procédé à une analyse de contenu de presse en traitant, à partir de la méthode Morin-Chartier, les informations consignées dans des articles publiés par le quotidien *Le Nouvelliste* et

l'agence de presse en ligne *AlterPresse* sur l'Accord PetroCaribe signé le 14 mai 2006 entre le gouvernement haïtien et le Venezuela. Cette portion de l'analyse alimentée par un corpus de 18 articles (totalisant 36 pages), parus entre septembre 2005 et décembre 2011, nous a permis de déterminer le traitement que la presse écrite haïtienne a accordé à PetroCaribe, la nature des informations qu'elle a diffusées autour de ce dossier et la couverture octroyée à certains sujets spécifiques touchant la communication gouvernementale à travers cet Accord.

Notre analyse des articles de presse nous a permis de constater que les médias ont publié très peu d'articles sur PetroCaribe, faute d'avoir reçu de l'information sur le sujet. Quant aux articles publiés, ils mettent en lumière certains sujets qui leur paraissent très préoccupants, tels : la gestion des fonds d'urgence, le détournement de fonds et la corruption. Toutefois, d'autres thématiques, comme les liens historiques entre le Venezuela et Haïti, la solidarité régionale ainsi que les échanges entre gouvernement et citoyens ont bénéficié d'un traitement favorable dans les analyses médiatiques. Nous tenons à faire remarquer également que le sujet se rapportant aux échanges entre le gouvernement et les citoyens, largement évoqués par les participants lors des entrevues comme une faiblesse des gouvernants haïtiens, tient peu de place dans les articles de presse. Cela indique une certaine diversité des points de vue entre les propos émanant des personnes interviewées et le contenu médiatique, opinions qui nous paraissent complémentaires. Les préoccupations ne sont pas différentes entre nos répondants et les médias écrits, en ce qui a trait au manque de visibilité et de transparence des actions publiques; cela met en évidence les défaillances de l'approche dialogique de la communication gouvernementale haïtienne, qui ne répond pas aux attentes citoyennes.

Nous avons aussi exploré le contenu des médias sociaux concernant l'Accord PetroCaribe pour l'analyser en tant que corpus autonome tout en identifiant des liens avec les articles de presse publiés par *Le Nouvelliste* et *AlterPresse*. Les médias sociaux, notamment Facebook et Twitter, nous ont permis de confirmer le peu de possibilités pour les citoyens d'interagir ou de commenter la diffusion d'information dans la presse écrite.

Nos résultats répondent à nos questions de recherche (générale et spécifiques)<sup>343</sup> en

---

<sup>343</sup> Telles que formulées à la section 2.5 du deuxième chapitre.

constatant que la politique de communication de l'appareil gouvernemental haïtien n'est pas clairement définie et que les réseaux de communication des instances gouvernementales sont défailants; que le gouvernement haïtien, en regard de la désarticulation et du dysfonctionnement de son système communicationnel, s'écarte du modèle d'excellence de Grunig et Hunt (communication symétrique bidirectionnelle) en s'inscrivant plutôt dans une dynamique d'autopromotion, de diffusion publique et de communication asymétrique (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> modèles, ainsi qu'une partie du 3<sup>e</sup> modèle de Grunig et Hunt). Il appert que les gestionnaires de la politique du gouvernement laissent peu de place aux préoccupations des citoyens dans leur prise de décision. En outre, les pratiques communicationnelles du gouvernement n'ont pas d'impact réel sur les citoyens, à cause d'une certaine opacité entourant les actions gouvernementales et du manque d'interaction entre l'appareil administratif de l'État et la société civile. Tout cela pour démontrer que les pratiques de communication au sein de l'appareil gouvernemental haïtien ne témoignent pas, selon des représentants de l'élite du pays, d'une stratégie de mise en relation citoyenne.

Par conséquent, l'État haïtien n'assume que très peu ce rôle d'interface entre les citoyens et les actions publiques, comme l'a prôné Abélès (1990). C'est ce vacuum dialogique qui fait l'unanimité : ce dialogue entre gouvernants et gouvernés devrait pourtant être la base de l'interaction entre les acteurs. Ce dialogue est un élément fondamental de la relation entre l'organisation et ses publics, comme l'ont si bien fait remarquer Grunig et Hunt (1984), à travers leur modèle symétrique bidirectionnel, sur lequel nous avons toutefois formulé certaines réserves, notamment sur le principe de symétrie attribué à la communication, surtout dans le cas des pays en développement. Cette symétrie, bien qu'importante, doit être abordée différemment dans l'élaboration d'une politique de communication dans ces pays en développement pour arriver à assurer un climat de confiance, à établir une compréhension mutuelle avec les différents publics, incluant les nombreux analphabètes formant la majorité de la population haïtienne.

Les modèles de communication de Grunig, dont les premiers travaux remontent aux années 1980, ne pouvaient prendre en compte tous les médias socionumériques, qui n'étaient pas encore une réalité ayant atteint l'ampleur qu'on lui connaît aujourd'hui. Rappelons rapidement les quatre modèles de communication de la typologie développée par Grunig et

son équipe : le premier modèle est la Promotion, caractérisé par la propagande; le second modèle est l'Information publique, centré sur la diffusion de l'information sans intention persuasive; troisième modèle : la Communication bidirectionnelle asymétrique, ayant comme approche le dialogue, avec une asymétrie dans le pouvoir décisionnel; et enfin la Communication bidirectionnelle symétrique, dont la caractéristique est l'échange équilibré, l'interaction entre l'administration et le public ainsi que la réciprocité dialogique. Cependant, cette typologie tient peu en compte l'impact de la dimension socionumérique des communications. Or il nous semblait intéressant que l'approche communicationnelle des organisations et des gouvernements reflètent davantage les possibilités des médias socionumériques dans l'élaboration de leur politique de communication. Considérés par Casilli (2000) comme une étape importante vers une « nouvelle sociabilité », ces médias socionumériques jouent un rôle crucial dans l'informatisation de la société (Minc et Nora, 1978) et c'est pourquoi nous en avons tenu compte dans l'élaboration d'un cinquième modèle, suggéré à la typologie de Grunig.

Dans la foulée de nos réflexions sur les résultats de notre recherche, nous avons proposé ce cinquième modèle à la grille de Grunigen incluant la communication citoyenne interactive et multidirectionnelle. Ce cinquième modèle tient compte surtout de l'aspect socionumérique de la communication où interviennent, autour d'une même problématique, différents acteurs issus de la société civile, notamment à travers les médias sociaux. Il permet aussi de considérer l'interactivité collaborative de l'espace public virtuel – un paramètre important dans l'exercice de la communication gouvernementale – qui implique les citoyens dans les affaires publiques. Ce modèle vise également les pays en développement pour la plupart occupés par des forces étrangères, où les citoyens sont peu instruits, à l'image d'Haïti qui accuse un taux élevé d'analphabétisme. La parole citoyenne non structurée peut être amplifiée par les médias sociaux, en particulier YouTube, qui a le pouvoir de transformer l'écrit en visuel, donnant ainsi la possibilité à ceux qui sont sans lecture ni écriture de visionner une scène ou un événement quelconque et d'y réagir. Aucun dirigeant, aucun gouvernement ne peut ignorer ce caractère important de la communication citoyenne, interactive et multidirectionnelle, malgré ses contraintes en regard de l'accès limité de cet outil aux citoyens des zones rurales dans un pays en développement.

Quant à la contribution de notre recherche à l'avancement des connaissances sur la communication gouvernementale dans un pays en développement, nous pensons que nos résultats inédits sur la nature de la communication gouvernementale en Haïti permettent d'apporter des précisions sur la faiblesse des structures communicationnelles dans ce pays. En outre, nous estimons que le modèle de la communication citoyenne, interactive, collaborative et multidirectionnelle représente un puissant outil d'interaction, même dans les pays en développement, où l'accès aux médias sociaux numériques est limité, mais en pleine expansion. Ceux-ci permettent aux citoyens du monde entier de réaliser leur intégration dans l'espace public virtuel, réalisant ce que Harvey (2004, p. 12-13) qualifie de « nouvel idéal d'interaction sociale » et d'une « interconnectivité globale », répondant à un énorme « besoin d'interactivité » (Charest et Bédard, 2013, p.64) pour briser l'isolement dans lequel est reléguée toute une partie de la population haïtienne. La communauté socio-numérique permet de connecter entre eux tous les secteurs de la société et développe, comme Proulx (2003) l'explique, de nouveaux espaces de discussion, de coordination, de communication et d'échange, dans la perspective de ce « vivre ensemble » évoqué par Ollivier-Yaniv (2000). Ce dialogue interactif à caractère multidimensionnel et multidirectionnel intègre dans une même communauté dite virtuelle des acteurs venus d'horizons divers, réalisant une mobilisation des communautés qui peut contribuer à l'essor de la communication citoyenne en Haïti, à laquelle le gouvernement se doit de participer.

En somme, nous espérons que les résultats de notre recherche, malgré ses limites, apportent un éclairage sur l'importance de la communication gouvernementale au sein d'une société en développement et sur la nécessité de valoriser le citoyen, considéré comme le pôle crucial du processus de la communication démocratique, en l'intégrant dans un système communicationnel fonctionnel, interactif et participatif. Dans le contexte haïtien, il est essentiel que l'État assume ses responsabilités auprès du citoyen en pratiquant la transparence, la reddition de comptes et les échanges respectueux. Cela n'est possible qu'à travers une volonté manifeste des dirigeants de démocratiser la fonction de communication, en la rendant accessible à tous dans un souci de participation et d'interaction sociale, conformément à la finalité de la communication gouvernementale.

Nous reconnaissons que notre recherche a ses limites parce qu'il est difficile de

généraliser nos résultats à l'ensemble de la population haïtienne. Bien que nos répondants se considèrent comme des représentants des citoyens, des sondages restent à réaliser pour documenter d'un point de vue quantitatif notre problématique auprès de toutes les catégories de citoyens haïtiens. Une autre limite touche l'extrême rigueur avec laquelle certains des participants traitent leurs dirigeants gouvernementaux. Cela est particulièrement le cas chez nos répondants qui ont joué un rôle dans la communication gouvernementale haïtienne. Nous nous demandons si leurs propos très virulents ne sont pas liés à des raisons politiques afin de saper un adversaire, un peu comme les députés de l'opposition le font à l'égard du gouvernement en place dans tous les pays du monde ou à l'instar des opposants qui condamnent sans appel leurs dirigeants. Ce questionnement pourrait être exploré dans une étude ultérieure, en mobilisant des approches théoriques et méthodologiques à la croisée des connaissances en communication publique et en sciences politiques.

Autre avenue de recherche complémentaire : une analyse des contenus radiophoniques pourrait également apporter un supplément de données très utiles sur ce sujet. Non disponibles au moment où nous avons réalisé cette recherche, les contenus radiophoniques n'étant pas archivés, il nous semblerait pourtant intéressant de mener une étude complémentaire sur les contenus radiophoniques pour poursuivre l'analyse de la communication gouvernementale haïtienne. On pourrait ainsi approfondir l'exploration du fonctionnement de la communication gouvernementale dans les pays en voie de développement qui se trouvent dans une situation d'occupation (directe ou indirecte) similaire à celle d'Haïti. La communication gouvernementale étant un objet d'étude transdisciplinaire, il serait souhaitable que des chercheurs l'abordent aussi à partir de perspectives différentes en vue d'explorer d'autres approches pour l'analyse de la communication en Haïti, notamment d'un point de vue culturel et sociopolitique, sans oublier une analyse différenciée selon le genre. On pourrait ainsi compléter notre recherche, qui porte un regard essentiellement communicationnel sur la réalité gouvernementale haïtienne.

Enfin, nous espérons que les résultats de notre recherche sur la communication gouvernementale contribueront à favoriser chez les dirigeants d'Haïti, ou de tout autre pays en voie de développement, la démocratisation de la communication gouvernementale. Et pour ce faire dans un climat de respect et de sécurité, le plus grand nombre possible de citoyens et

des citoyennes doivent participer à cette communication gouvernementale, à travers laquelle se réalise la gestion collaborative de la *res publica*.

APPENDICE A

GRILLE D'ENTREVUE / VOLET 1 :  
LES ACTEURS DE LA COMMUNICATION GOUVERNEMENTALE

### Grille d'entrevue / volet 1 : Les acteurs de la communication gouvernementale

Vous avez été choisi(e) pour prendre part à une recherche réalisée dans le cadre de mon programme de doctorat conjoint en communication à l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Notre recherche porte notamment sur les stratégies des acteurs de la communication gouvernementale haïtienne, à travers le dossier PetroCaribe. Dans une atmosphère conviviale et de détente, nous vous demandons de répondre à toutes les questions, au meilleur de votre connaissance. Notre schéma d'entrevue semi-dirigée ainsi que le questionnaire sociodémographique sont utilisés exclusivement à des fins de recherche universitaire et personne n'aura accès à vos réponses, qui seront traitées en respectant le principe de l'anonymat.

---

#### Questionnaire sur les données sociodémographiques

Sexe M

F

Groupe d'âge : 18 à 30 ans

31 à 45 ans

46 à 60 ans

61 ans et plus

Langues parlées : Français

Créole

Scolarité : Universitaire

Secondaire

Primaire

Professionnelle

Autre

Domaine d'activité .....

.....

.....

Situation familiale :

Célibataire

Divorcé (e)

Marié (e)

Sépa  (e)

Avez-vous des enfants :

oui

non

Si oui, combien : .....

Emploi actuel : Permanent

Temporaire

Occasionnel

Autonome

Sans emploi

Emploi syndiqué : oui

non



**Schéma d'entrevue pour les acteurs de la communication gouvernementale :**

**les stratégies communicationnelles sur PetroCaribe**

1. Quelle est l'étendue de votre connaissance du dossier PetroCaribe?
2. Avez-vous joué un rôle actif dans ce dossier?
3. Si oui, quel a été votre niveau d'implication?
  - 3.1. Quel rôle avez-vous joué dans les stratégies mises en place par le gouvernement pour vulgariser ce dossier?
4. Quel est, selon vous, le degré d'importance d'un tel dossier pour le gouvernement haïtien? Pour le citoyen haïtien?
5. Est-ce, à votre avis, un dossier qui cache d'autres intérêts?
  - 5.1. Si oui, de quel ordre?
6. Quels objectifs vise la politique de communication du gouvernement, en considérant le dossier PetroCaribe?
7. PetroCaribe est-il un dossier transparent ou non, selon vous?
  - 7.1. Les citoyens ont-ils été, selon vous, suffisamment ou pas suffisamment informés de son contenu?
8. Est-ce que, selon vous, il existe des mécanismes pour que les citoyens et les associations partagent leurs préoccupations avec le gouvernement?
9. Selon vous, le gouvernement a-t-il la volonté d'informer les citoyens ou de les faire participer aux grandes décisions de l'État :
  - de manière générale?
  - à travers PetroCaribe?

10. Le gouvernement tient-il compte, dans ses stratégies communicationnelles, des commentaires et suggestions que les citoyens lui font parvenir?
11. Est-ce que, selon vous, le gouvernement rend des comptes sur la gestion des projets, la gestion des finances, celle des dossiers importants, dont PetroCaribe?
12. Quelle est, à cet effet, votre perception des pratiques communicationnelles gouvernementales?
13. Pensez-vous, en référence au dossier PetroCaribe, que le gouvernement accorde ou non une part importante à la participation des citoyens dans ses stratégies communicationnelles? Et de manière générale, sur les autres dossiers?
14. Quel devrait être le niveau de participation des citoyens dans la communication gouvernementale?
15. Est-ce qu'il existe, selon vous, un espace public en Haïti où les citoyens participent aux échanges, aux débats?
  - 15.1. Comment se présente cet espace public? Est-il ouvert à tout le monde ou plutôt restreint?
  - 15.2. Les participants sont-ils de catégories différentes ou de même catégorie?
  - 15.3. Y rencontre-t-on à la fois patrons - ouvriers - hommes - femmes - intellectuels - cadres - bourgeois - petits salariés - techniciens - chômeurs, etc.?
  - 15.4. Ces participants ont-ils tous le même droit d'expression ou d'intervention dans l'espace public?
  - 15.5. Quel rôle jouent les femmes dans l'espace public haïtien?
  - 15.6. Est-ce que ces échanges donnent lieu à des délibérations, à des décisions communes?
16. Cela voudrait-il dire, selon vous, qu'il existe une opinion publique en Haïti?
  - 16.1. Comment s'exprime-t-elle, cette opinion publique?
  - 16.2. Quel rôle jouent les médias dans la construction de cette opinion publique?
  - 16.3. Est-ce une opinion publique critique à votre avis ou non?

17. Pensez-vous que l'échange entre le gouvernement et les citoyens est équilibré?
  - 17.1. Si cet échange existe, cette communication serait-elle perçue, selon vous, comme une forme de dialogue entre l'État et les citoyens ou une communication monologique?
18. Pensez-vous que le gouvernement haïtien qui communique aujourd'hui relève d'un État souverain?
  - 18.1. La présence des forces étrangères sur le sol haïtien influence-t-elle ou affecte-t-elle, à votre avis, la communication gouvernementale haïtienne ou non?
19. Y aurait-il, à votre avis, une désarticulation ou un dysfonctionnement au niveau du système communicationnel gouvernemental haïtien?
20. Auriez-vous quelque chose à ajouter?
  - 20.1. Quelles seraient vos recommandations afin d'améliorer la communication gouvernementale dans notre pays?

**APPENDICE B**

**GRILLE D'ENTREVUE /VOLET 2 :  
LES LEADERS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE HAÏTIENNE**

## Grille d'entrevue /Volet 2 : Les leaders de la société civile haïtienne

Vous avez été choisi(e) pour prendre part à une recherche réalisée dans le cadre de mon programme de doctorat conjoint en communication à l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Notre recherche porte notamment sur les stratégies des acteurs de la communication gouvernementale haïtienne, à travers le dossier PetroCaribe. Dans une atmosphère conviviale et de détente, nous vous demandons de répondre à toutes les questions, au meilleur de votre connaissance. Notre schéma d'entrevue semi-dirigée ainsi que le questionnaire sociodémographique sont utilisés exclusivement à des fins de recherche universitaire et personne n'aura accès à vos réponses, qui seront traitées en respectant le principe de l'anonymat.

### Questionnaire sur les données sociodémographiques

Sexe M

F

Groupe d'âge : 18 à 30 ans

31 à 45 ans

46 à 60 ans

61 ans et plus

Langues parlées : Français

Créole

Scolarité : Universitaire

Secondaire

Primaire

Professionnelle

Autre

Domaine d'activité .....

.....

.....

Situation familiale :

Célibataire

Divorcé (e)

Marié (e)

Sépa

Avez-vous des enfants :

oui

non

Si oui, combien : .....

Emploi actuel : Permanent

Temporaire

Occasionnel

Autonome

Sans emploi

Emploi syndiqué : oui

non



**Schéma d'entrevue pour les leaders de la société civile en Haïti :**

**les stratégies communicationnelles sur PetroCaribe**

1. Quelle est votre connaissance du dossier PetroCaribe?
2. Comment en avez-vous entendu parler?
3. Avez-vous joué un rôle actif dans ce dossier?
4. Si oui, quel a été votre niveau d'implication?
5. Quel est, selon vous, le degré d'importance d'un tel dossier pour le gouvernement haïtien? Pour le citoyen haïtien?
6. Est-ce, à votre avis, un dossier qui cache d'autres intérêts?
  - 6.1 Si oui, de quel ordre?
7. Quels objectifs vise la politique de communication du gouvernement, en considérant le dossier PetroCaribe?
8. PetroCaribe est-il un dossier transparent ou non, selon vous?
  - 8.1 Les citoyens ont-ils été, selon vous, suffisamment ou pas suffisamment informés de son contenu?

8.2L'information a-t-elle été partagée?

9. Est-ce que, selon vous, il existe des mécanismes pour que les citoyens et les associations partagent leurs préoccupations avec le gouvernement?

10. Selon vous, le gouvernement manifeste-t-il la volonté de communiquer avec les citoyens ou de les faire participer aux grandes décisions de l'État :

- de manière générale?

- à travers PetroCaribe?

11. Le gouvernement tient-il compte, dans ses stratégies communicationnelles, des commentaires et suggestions que les citoyens lui font parvenir?

12. Est-ce que, selon vous, le gouvernement rend des comptes sur la gestion des projets, la gestion des finances, celle des dossiers importants, dont PetroCaribe?

13. Pensez-vous, en référence au dossier PetroCaribe, que le gouvernement accorde ou non une part importante à la participation des citoyens dans ses stratégies communicationnelles? Et de manière générale, sur les autres dossiers?

14. Est-ce que, selon vous, les citoyens détiennent une place importante dans la communication du gouvernement, si on prend en exemple le dossier PetroCaribe?

15. Quelle est, à cet effet, votre perception des pratiques communicationnelles gouvernementales?

16. Cette communication serait-elle au service du gouvernement lui-même ou des citoyens ou des deux?

**17.** Est-ce qu'il existe, selon vous, un espace public en Haïti où les citoyens participent aux échanges, aux débats?

17.1 Comment se présente cet espace public? Est-il ouvert à tout le monde ou plutôt restreint?

17.2 Les participants sont-ils de catégories différentes ou de même catégorie?

17.3 Y rencontre-t-on à la fois patrons - ouvriers - hommes - femmes - intellectuels - cadres - bourgeois - techniciens, chômeurs, etc.?

17.4 Ces participants ont-ils tous le même droit d'expression ou d'intervention dans l'espace public haïtien?

17.5 Quel rôle jouent les femmes dans l'espace public haïtien?

17.6 Est-ce que ces échanges donnent lieu à des délibérations, à des décisions communes?

**18.** Cela voudrait-il dire, selon vous, qu'il existe une opinion publique en Haïti?

a. Comment s'exprime-t-elle, cette opinion publique?

b. Quel rôle jouent les médias dans la construction de cette opinion publique?

c. Est-ce une opinion publique critique à votre avis ou non?

**19.** Pensez-vous que l'échange entre le gouvernement et les citoyens est équilibré, si nous nous référons à PetroCaribe?

a. Si cet échange existe, cette communication serait-elle perçue, selon vous, comme une forme de dialogue entre l'État et les citoyens ou une communication monologique?

**20.** Ce gouvernement qui communique est-il un gouvernement qui se rapproche des citoyens ou s'en écarte?

**21.** De quelle façon, selon vous, le gouvernement devrait-il mieux communiquer avec les citoyens si nous nous en tenons au dossier PetroCaribe?

22. Comment cette communication que vous souhaitez voir se réaliser favoriserait-elle des interactions avec les citoyens?
23. Quel devrait être le niveau de participation des citoyens dans la communication gouvernementale, en référence à PetroCaribe?
24. Y aurait-il, à votre avis, une désarticulation ou un dysfonctionnement au niveau du système communicationnel gouvernemental haïtien?
25. Pensez-vous que le gouvernement haïtien qui communique aujourd'hui relève d'un État souverain?
26. La présence des forces étrangères sur le sol haïtien influence-t-elle ou affecte-t-elle ou non, à votre avis, la communication gouvernementale haïtienne ou non?
27. S'il fallait améliorer les stratégies des acteurs de cette communication gouvernementale, quels conseils leur procuriez-vous?
28. Auriez-vous quelque chose à ajouter? Quelles seraient vos recommandations pour améliorer la communication gouvernementale dans notre pays?

APPENDICE C

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

**Le formulaire de consentement doit être adapté aux exigences de chaque étude, rédigé dans la langue du participant et de façon à ce que son contenu soit compris par ce dernier.**

Formulaire de consentement écrit relatif à la participation à une recherche dans le cadre du doctorat conjoint en communication.

**TITRE DU PROJET : LA COMMUNICATION GOUVERNEMENTALE EN HAÏTI. LE CAS DE PETROCARIBE**

**Chercheur : Serge Philippe Pierre, doctorant**

**Doctorat conjoint en communication, UQÀM**

**Directrice de recherche : Danielle Maisonneuve, Ph.D.**

---

- A) Objectifs de la recherche :** Dans notre recherche, nous serons amené à décrire les pratiques et les stratégies communicationnelles en Haïti. Nous nous pencherons sur les processus de communication au sein du gouvernement haïtien, sans perdre de vue les préoccupations des citoyens et des médias à cet égard. Plus précisément, nous sommes intéressé à comprendre la nature de la communication gouvernementale haïtienne.
- B) Nature de la participation** Le présent formulaire a pour but de certifier que tous les participants à la recherche consentent librement et d'une manière éclairée à prendre part à la recherche après avoir été informés, entre autres, des objectifs de la recherche et de la nature exacte de leur participation. Cette recherche nécessitera également la réalisation d'entrevues d'environ une heure ou deux.

**C) Avantages et inconvénients**

**Avantages :** La satisfaction d'avoir contribué, d'une part, à la réalisation d'une recherche scientifique de si grande envergure portant sur leur pays, et d'autre part, à l'avancement des connaissances sur la communication gouvernementale en Haïti et leur compréhension des pratiques et stratégies des acteurs de cette communication gouvernementale.

**Inconvénients :** Dans le cadre de cette recherche, les participants ne courent pas de risques particuliers. Probablement, cette démarche impliquera des prises de notes au moment des enregistrements audio, ce qui pourrait peut-être provoquer un certain inconfort de la part des participants. Toutefois, à n'importe quel moment et sans avoir à donner de raisons spécifiques, ces derniers peuvent demander d'interrompre l'enregistrement ou la prise de notes.

**D) Participation volontaire et le droit de retrait en tout temps :** La participation est entièrement volontaire. Le participant est libre de se retirer en tout temps, sans aucun préjudice et sans avoir à justifier sa décision. Il peut se retirer de l'étude simplement en avisant verbalement le chercheur qui peut être joint au 509-3701-1660 ou par courriel à : [sergepp2001@yahoo.fr](mailto:sergepp2001@yahoo.fr)

**Dédommagement monétaire :** Aucune compensation financière ne sera versée aux participants dans le cadre de cette présente recherche.

**E) Les moyens de diffusion des résultats de la recherche et la façon dont les participants seront informés de ses conclusions :** Au cas où les résultats de cette recherche seront publiés, ils seront accessibles à tous, y compris aux participants eux-mêmes.

**F) Une description des mesures prises pour protéger l'anonymat des participants et la confidentialité des données, de même que leur utilisation :** Les données seront conservées sur mon ordinateur. D'ailleurs, celui-ci est situé dans un local barré à clé

et il y a un mot de passe connu de moi seul pour y avoir accès. En outre, les informations (noms, adresses etc.) resteront anonymes et ne seront transmises à aucun individu ou à aucune institution. Certaines données importantes pour la recherche ne seront pas considérées confidentielles dans le cadre de leur utilisation pour la rédaction de la thèse.

#### Formulaire de consentement

Après réflexion, je consens librement à prendre part à cette recherche. Je sais que je peux me retirer en tout temps sans préjudice et sans devoir justifier ma décision.

Je déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessus, avoir obtenu les réponses à mes questions sur ma participation à la recherche et comprendre le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de cette recherche.

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Nom : ----- Prénom : -----

Je déclare avoir expliqué le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de l'étude et avoir répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées.

Signature du chercheur \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Nom : PIERRE

Prénom : Serge Philippe

Tél : \_\_\_\_\_

Signature du superviseur \_\_\_\_\_ Tél. \_\_\_\_\_

APPENDICE D

CERTIFICAT D'ACCOMPLISSEMENT ÉTHIQUE DE L'UQAM



Comité institutionnel d'éthique de la  
recherche avec des êtres humains

### Conformité à l'éthique en matière de recherche impliquant la participation de sujets humains

Le projet de mémoire ou de thèse suivant est jugé conforme aux pratiques usuelles en éthique de la recherche et répond aux normes établies par le Cadre normatif pour l'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université du Québec à Montréal (1999) et l'Énoncé de politique des trois Conseils : éthique de la recherche avec des êtres humains (2010).

Nom de l'étudiant(e) : Serge-Philippe Pierre  
Programme d'études : Doctorat en communication  
Directeur de recherche : Danielle Maisonneuve  
Professeure  
Département de communication sociale et publique  
Coordonnées : Case postale 8888, succursale Centre-ville, Montréal  
(PQ) H3C 3P8  
Téléphone : 987-3000 # 4628  
Adresse courriel (1) : [maisonneuve.danielle@uqam.ca](mailto:maisonneuve.danielle@uqam.ca)  
Adresse courriel (2) : [sergepp2001@yahoo.fr](mailto:sergepp2001@yahoo.fr)

Titre du projet : *La communication gouvernementale en Haïti : Le cas de PetroCaribe.*

Le présent certificat est valide jusqu'au 29 mars 2013\*.

Président du Comité institutionnel d'éthique  
de la recherche avec des êtres humains

Signataire autorisé: Marc Bélanger, Ph.D.  
Professeur  
Département de kinanthropologie  
Faculté des sciences

Date : 29 mars 2012

\*Date de la remise du rapport d'avancement du projet à des fins de reconduction du  
certificat : 1<sup>er</sup> mars 2013 (<http://www.recherche.uqam.ca/ethique/humains/suivi-des-projets.html>)

APPENDICE E

CORPUS DES ARTICLES DE PRESSE ANALYSÉS

## Article 1

Economie

Venezuela-pétrole

Ideologie  
USACOPARTINGUE  
Sept 2005

## Chavez va jouer la carte pétrolière pour l'union et contre les Etats-Unis

Le président vénézuélien Hugo Chavez a annoncé vouloir jouer la "carte pétrolière" pour réaliser l'"intégration sud-américaine" et "contre les Etats-Unis", dans une interview publiée dimanche par le quotidien argentin Clarin.

1 "Au Venezuela, nous détenons une forte carte pétrolière pour jouer sur l'échiquier géopolitique et nous allons la jouer clairement en faveur du processus d'intégration régionale", a déclaré M. Chavez, à l'initiative du projet "Petroamericana" qui vise la collaboration des compagnies pétrolières sud-américaines, autour du géant national pétrolier Petrolero de Venezuela (PDVSA).

4 "C'est une carte que nous allons jouer avec dureté contre les plus durs du monde / les Etats-Unis. Mais nous allons la jouer dans la transparence et le respect", a ajouté le président vénézuélien, interrogé lors d'un reportage réalisé à Brasilia lors du premier sommet de la Communauté des nations sud-américaines (CSN).

Le Venezuela, 8e producteur mondial de brut, fournit aux Etats-Unis un approvisionnement quotidien de 1,5 million de barils et propose son pétrole à un tarif préférentiel aux pays sud-américains amis dirigés à gauche comme Cuba, l'Argentine ou l'Uruguay, ainsi qu'aux nations pauvres des Caraïbes.

Interrogé sur d'éventuelles pertes financières pour PDVSA à travers des accords régionaux, Hugo Chavez a affirmé que son gouvernement ne partageait pas "le point de vue égoïste du capitalisme".

7 Il a également rappelé son intention de mettre à contribution les compagnies pétrolières étrangères en leur faisant "payer 16% de royalties quand elles n'en payaient qu'1% auparavant".

Le gouvernement vénézuélien a prévu de rompre les contrats existant avec les compagnies pétrolières étrangères, afin de leur imposer une gestion mixte avec PDVSA.

Economie

Idéologie

Président Venezuela Hugo Chav  
62  
Alter Cress

Article 2

Nouvelliste, 20 SEPT 2005

## Tous les pays de la Caraïbe, excepté Haïti, bénéficient de l'aide pétrolière vénézuélienne

Le 6 septembre 2005, neuf autres nations des Caraïbes ont été intégrées dans l'accord de coopération PetroCaribe, accord selon lequel le Venezuela fournira du pétrole aux pays des Caraïbes aux conditions concessionnaires.

Le Président du Venezuela, Hugo Chavez avait déjà signé des accords bilatéraux avec la Jamaïque et Cuba. Au cours de ce mois à Montego Bay, en Jamaïque, il a paraphé des arrangements semblables avec des chefs d'Etat ou des délégations d'Antigua DE Barbade, de Belize, de la Dominique, de la République Dominicaine, de la Grenade, de la Guyane, de St Kitts et Nevis, de St-Vincent et Grenadines, de Surinam.

Les Etats des Caraïbes ont déjà réalisé des économies s'élevant à des millions de dollars suite à cet accord. Selon les clauses du contrat, les pays bénéficiaires payeront 60 pour cent du prix du marché, et peuvent financer les 40 pour cent restants par un prêt souple sur 25 ans à un pour cent d'intérêt.

Les gouvernements peuvent également payer une partie du coût en nature sous forme de services ou de marchandises telles que le riz, les bananes ou le sucre. Le Venezuela a accepté de fournir environ 185.700 barils de pétrole par jour à la région. Pour faciliter cette opération, il mettra en place un réseau régional d'approvisionnement, de raffinage, de transport et de stockage.

RS  
e com

L'administration politique de Caracas s'engage à investir dans l'extension des raffineries existantes afin de permettre le traitement de pétrole brut lourd vénézuélien (notamment à la Jamaïque et à Cuba) . Elle investira également dans des équipements de stockage de carburant dans les pays comme la Grenade, Antigua et le Barbade, afin d'augmenter leurs capacités.

Le Premier ministre jamaïcain, Percival J. Patterson, a salué cette initiative du Venezuela en arguant que le PETROCARIBE servira à approfondir et à renforcer les liens d'amitié et le processus de la coopération entre les pays de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et Caracas.

**Article 2** (suite)

"Il (cet accord) constitue également un véhicule important pour augmenter la sécurité d'énergie, favoriser la capacité, construire et accélérer l'agenda du développement tant sur le plan national que régional" a dit Patterson.

Deux nations des Caraïbes ont refusé de participer à l'accord.

Trinidad and Tabago a ses propres ressources pétrolières, et fournit déjà aux Etats membres de la CARICOM environ 60.000 barils par jour en échange d'autres ressources. Owen Arthur, le Premier ministre de la Barbade, qui n'est également pas concerné par cet accord, a indiqué que l'arrangement concernant l'énergie existant entre son pays et Trinidad and Tabago était efficace.

David Comissiong, porte-parole pour le "Movment Clement Payne", ~~une~~ organisation d'activistes basée en Barbades - a critiqué la décision comme une occasion manquée de réduire l'importation de pétrole.

Les chefs progressistes, dans les pays des Caraïbes qui se sont engagés à travers l'accord de PetroCaribe, ont célébré l'affaire comme un coup d'arrêt à l'impérialisme américain dans la région. En tant qu'élément de l'affaire de PetroCaribe, dans laquelle le Venezuela améliorera la raffinerie de pétrole à Kingston, Jamaïque, obligation sera faite au gouvernement d'engager des tentatives de privatiser le complexe, a souligné David Comissiong.

Le Vice-président du syndicat national de la Jamaïque, Danny Roberts, s'est félicité de l'initiative vénézuélienne comme alternative aux problèmes du traité de libre-échange des Amériques (FTAA), qu'il a décrit comme "hostile à la souveraineté, au bien-être et à la démocratie de la région."

Jusqu'à date, seul Haïti n'a pas intégré le Petrocaribe vénézuélien. Les autorités intérimaires n'ont fourni aucune explication à ce sujet.

Sources : AlterPresse

Nombre de mots: 670

Imprimer

Retour à la liste

Economie

Ideoloji

Nouveliste

Article 3  
30 et 2005

## Le Venezuela tend les mains à Haïti

*Hugo Chavez fait un grand geste d'amitié envers le peuple haïtien en annonçant, pour très bientôt, un accord préférentiel de vente de pétrole entre le Venezuela et Haïti*

Des négociateurs vénézuéliens sont attendus dans les prochains jours à Port-au-Prince, sous l'influence de son homologue brésilien Lula, le Président Chavez a implicitement reconnu dimanche le gouvernement intérimaire d'Haïti.

Le Président vénézuélien Hugo Chavez a enfin surmonté ses sentiments politiques hostiles vis-à-vis du gouvernement intérimaire en place à Port-au-Prince depuis la chute d'Aristide, pour aider Haïti à acheter le pétrole à des prix préférentiels différents des conditions financières exorbitantes imposées sur le marché international. "Nous allons donner la main au peuple haïtien et coordonner l'aide avec les autorités actuelles" a promis Chavez dimanche à Caracas, dans le cadre de son programme radiotélédiffusé hebdomadaire "Allo Président".

Le chef de l'Etat vénézuélien a affirmé qu'il dépêchera un groupe de négociateurs dans la capitale haïtienne en vue d'étudier la signature à brève échéance d'un accord préférentiel de vente de pétrole entre le Venezuela et Haïti. "Nous avons déjà commencé à avancer en préparant quelque chose en ce sens" a indiqué Chavez en reconnaissant ouvertement que son initiative en faveur d'Haïti a reçu une nouvelle impulsion à la demande de son homologue et ami brésilien Luis Inacio Lula Da Silva, à l'issue d'une rencontre entre les deux hommes lors du premier sommet de la Communauté Sudaméricaine qui s'est tenu la semaine dernière à Brasilia.

Oui, nous avons commencé à progresser... En Haïti, indépendamment de ce qui s'est passé là-bas, il y a un peuple qui travaille beaucoup, mais aussi une grande misère" a souligné l'ex-colonel putschiste devenu, depuis son rapprochement quasi-fusionnel avec le "leader maximo" Fidel Castro, le chantre de la "démocratie révolutionnaire en Amérique latine".

"Nous espérons que les élections annoncées permettront au pays de sortir de la crise politique, mais entre temps, il y a beaucoup d'hôpitaux qui n'ont pas d'énergie pour fonctionner et beaucoup de familles pauvres. Dans ces conditions, nous allons donner la main au peuple d'Haïti" a insisté Hugo, Chavez dans son allocution dominicale qui jouit d'une grande audience.

## Article 3 (suite)

Huitième producteur et cinquième exportateur mondial de pétrole, le Venezuela a conclu en septembre à la Jamaïque un accord de coopération énergétique avec 14 pays d'Amérique latine et des Caraïbes dont la République Dominicaine, la plus proche voisine d'Haïti qui reçoit 50 mille barils de brut par jour. Cet accord intitulé Petrocaribe leur permet désormais d'acheter du pétrole vénézuélien à des prix spéciaux en payant une partie de leur dette et le reste sur une période de grâce de 25 ans, à des taux d'intérêt extrêmement bas. A la surprise générale, Haïti ne faisait pas partie du groupe des pays bénéficiaires.

Désireux de transformer sa manne pétrolière en une puissante arme anti-impérialiste, le Venezuela a également, à l'opposé des normes de fonctionnement du marché international, proposé à ses partenaires de régler une partie de leur facture en devises et l'autre partie en nature en lui fournissant de la viande, de la banane et d'autres produits agricoles. Dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, le pays reste très dépendant de l'étranger. Les importations touchent 60% des produits, médicaments et biens de consommation utilisés par la population vénézuélienne.  
*Source: Radio Kiskeya*

Nombre de mots: 653

[Imprimer](#)

[Retour à la liste](#)

Economie

Rencontre

~~Article~~ Article 4

Petterlass

Nouveliste

4 Oct 2005

**Haïti grand bénéficiaire du sommet de la Communauté Sud-américaine**

Haïti a été un des thèmes majeurs du sommet présidentiel de la Communauté Sud-américaine, qui s'est tenu en fin de semaine dernière au Brésil, où le président vénézuélien Hugo Chavez a accepté l'idée de vendre du pétrole à prix préférentiel à Haïti.

Le sommet réunissait des présidents de divers blocs de la région, dont le Mercosur, la Communauté andine, l'Association latino-américaine d'intégration, le Sommet ibéro américain et la Communauté économique de la Caraïbe (CARICOM).

En présence des chefs d'État de la région, le président brésilien Luis Inacio Lula Da Silva, a défendu la conduite de ses troupes en Haïti, où le Brésil a le commandement des troupes onusiennes.

« La-bas, nous respectons les droits humains », déclare Lula, soulignant que les troupes brésiliennes n'adoptent nullement l'attitude « arrogante » de ceux qui entreprennent des « aventures coloniales ».

Au lendemain du Sommet de la Communauté Sud-américaine à Brasilia, le président Chavez a annoncé à Caracas une assistance pétrolière à Haïti.

Lors de son émission télévisée « Allo président », le chef d'État vénézuélien annonce que « nous allons tendre la main au peuple d'Haïti » « Je crois que le Brésil et le Venezuela peuvent travailler conjointement avec Haïti », ajoute-t-il.

Chavez indique que le vice-président de la compagnie publique Petróleos de Venezuela, Alejandro Granado, se rendra bientôt en Haïti afin d'effectuer les coordinations nécessaires avec les autorités haïtiennes.

Cette initiative représente un virage marqué dans la position vénézuélienne depuis les événements de février 2004 en Haïti qui ont vu la chute de l'ex-président Jean Bertrand Aristide.

En juin dernier, Haïti n'a pas été invitée à un sommet régional au Venezuela en

**Article 4** (suite)

vue de garantir le ravitaillement des nations de la Caraïbe en pétrole.

Cette réunion a abouti à la création de Petrocaribe, « une initiative politique et commerciale basée sur la solidarité partagée et la co-responsabilité sociale visant à assurer l'accès à l'énergie à un prix juste et raisonnable dans le cadre de l'Intégration énergétique régionale », selon le document final.

Petrocaribe dispose d'un capital initial vénézuélien évalué à 50 millions de dollars destinés à un fonds social pour créer dans la Caraïbe une zone de libre échange commercial.

La création de Petrocaribe complète les accords de Caracas et de San José, signés en 2000 et 1980, en vue d'approvisionner en pétrole brut vénézuélien les pays de la Caraïbe à des conditions préférentielles.

Source: Alter Presse

Nombre de mots: 480

Imprimer

Retour à la liste

Economie

Article 5

Haïti  
Idéologie  
23 février 2006

## Haïti en passe d'intégrer le Petrocaribe

*Une opportunité vient d'être offerte à Haïti d'intégrer Petrocaribe avec déclarations du président vénézuélien Hugo Chavez suite à l'élection du nouveau président René Préal. Face à la réalité du marché pétrolier mondial où les prix du brut atteignent des sommets très critiques pour les pays à faible économie, cette opportunité offerte par le Venezuela à Haïti, si elle se concrétise, sera une aubaine pour l'économie haïtienne*

Après Cuba, la Jamaïque, Antigua et Barbuda, le Bahamas, le Belize, la Dominique, la République Dominicaine, la Grenade, la Guyane, Ste-Lucie, St Kitts et Nevis, St-Vincent et Grenadines, et le Surinam, Haïti s'annonce comme le quatorzième Etat de la Caraïbe à intégrer Petrocaribe, structure chargée de la vente et de la livraison de produits pétroliers à des prix inférieurs aux cours mondiaux.



Environ 200 mille barils de pétrole au total sont fournis quotidiennement aux Etats bénéficiaires de ce programme. Ces derniers, selon les clauses de l'accord Petrocaribe, ont la possibilité de payer 60% de leur approvisionnement pétrolier au prix du marché. Les 40% restant peuvent être financés sur un délai de 25 ans à un taux d'intérêt infime de 1%. Ils peuvent aussi payer en nature sous forme de services ou de produits.



Grace à cet accord, les pays de la région ont réalisé des économies estimées à des millions de dollars américains. Haïti aurait pu également bénéficier de ces avantages.

Cependant le gouvernement intérimaire n'y a montré aucun intérêt et a préféré tourné le regard vers le Mexique, malgré la volonté manifestée par les autorités vénézuéliennes vers le mois d'octobre de l'année 2005, d'inclure Haïti dans la liste des pays bénéficiaires de Petrocaribe.

Haïti et sa consommation pétrolière

Cette deuxième offre du président Chavez constitue une vraie bouée de sauvetage lancée à Haïti qui fait face à une situation énergétique des plus

**Article 5** (suite)

tragiques. La consommation pétrolière mensuelle d'Haïti est estimée à environ 13 millions de gallons d'essence. Le secteur du transport motorisé en Haïti utilise à peu près à 100% le pétrole. 80% de la production d'électricité haïtienne est à base de pétrole et les 20% restants viennent du système de hydroélectricité.

Il en résulte que pour payer ses factures de carburant aux fournisseurs, le gouvernement haïtien fait des dépenses de devises considérables qui ne garantissent aucun profit en retour, vu que les montants perçus par l'Etat haïtien de la part des abonnés de l'EDH, sont loin de compensés les coûts faramineux de la production de l'électricité. Ce phénomène se révèle encore plus catastrophique quand les prix du pétrole flambent sur le marché international. Cela occasionne de grandes saignées au niveau du trésor public.

*Ministère*

La crise énergétique, un fléau mondial

Le rationnement drastique de l'électricité que connaît le pays depuis des années et les tensions socio-politiques si souvent générées par les hausses successives enregistrées au niveau du prix des produits pétroliers, résultent de la grave crise énergétique mondiale et dont les conséquences risquent d'hypothéquer la croissance économique et le développement d'Haïti.

Beaucoup de pays frappés par ce problème envisagent déjà d'y remédier. C'est le cas par exemple des Etats-Unis d'Amérique dont le président George W. Bush a affirmé en début de semaine, la volonté de voir son pays rompre avec la dépendance pétrolière qui le rend otage de nations étrangères.

"Je crois que nous devons recommencer à construire des centrales nucléaires. Nous avons un problème réel: l'Amérique est pathologiquement dépendante du pétrole (...) et devons faire quelque chose dès aujourd'hui" a laissé entendre le Président américain.

Ainsi, cette main tendue du gouvernement vénézuélien aux nouvelles autorités haïtiennes au lendemain des résultats de l'élection de René Préal à la présidence d'Haïti, ne peut être que salutaire pour le pays dans la mesure où le carburant, de par son importance en tant que produit de base, a de forte conséquence sur la stabilité socio-économique d'une société. En facilitant l'intégration d'Haïti à Petrocaribe, le Venezuela entreprend une action transversale qui aura, à la longue, pour effets de :

*Reduite -  
sur un  
e*

- résorber l'inflation galopante à laquelle le pays fait face depuis environ une décennie;
- diminuer le flux de devises destinées à l'achat du carburant au prix du marché mondial;
- faciliter l'approvisionnement en carburant des usines de production



Economie

*Dette historique  
Solidarité régionale vs l'État  
bravos 2006*

Article 6

Spécial/Elections 2006

## Toutes les dispositions sont déjà prises en vue de l'adhésion d'Haïti à l'accord Petrocaribe, selon Hugo Chávez

Le Président vénézuélien qui reconnaît une dette historique envers Haïti, soumettra sa proposition au Président élu René Préval le week-end prochain au Chili

Posté le lundi 6 mars 2006

Par Radio Kiskeya

Le Président vénézuélien Hugo Chávez a annoncé dimanche officiellement que toutes les dispositions sont déjà prises par son gouvernement en vue de l'intégration d'Haïti dans l'accord pétrolier préférentiel Petrocaribe, rapporte lundi l'agence de presse chilienne Orbe.

Le chef de l'Etat précise qu'il présentera la proposition directement au Président élu d'Haïti, René Préval, lors d'un tête-à-tête qu'ils auront au Chili samedi prochain en marge de la cérémonie d'investiture de la nouvelle Présidente chilienne Michelle Bachelet. C'est un peuple frère et nous avons une dette historique envers le peuple d'Haïti qui souffre d'une pauvreté infinie", a indiqué Chávez dans le cadre de son programme hebdomadaire radiotélédiffusé "Aló Presidente".

Le premier mandataire vénézuélien révèle avoir passé des instructions à l'entreprise pétrolière d'Etat Petroleos de Venezuela S.A. (PDVSA) en vue de remplir toutes les formalités nécessaires à l'adhésion, de plein droit, d'Haïti à l'accord énergétique créé en octobre 2005 par le gouvernement vénézuélien dans une perspective de solidarité régionale contre les pratiques injustes et impérialistes du marché international. Ce traité de coopération pétrolière lie déjà 13 pays de la Caraïbe au Venezuela. Il permet aux signataires de s'approvisionner en pétrole à des prix modiques incluant des facilités de paiement qui, selon les circonstances, peuvent aller jusqu'à la fourniture compensatoire de biens et de produits à Caracas. La politique de crédit pratiquée par le Venezuela donne aussi à ses partenaires l'avantage de ne plus avoir à régler des factures pétrolières de plus en plus élevées en payant leurs dettes dans un délai de 25 ans à un taux d'intérêt dérisoire.

## Article 6 (suite)

Mise à l'index par Hugo Chávez depuis la chute de Jean-Bertrand Aristide en 2004, Haïti n'était pas autorisée à adhérer à Petrocaribe. Cependant, fin 2005, le Président vénézuélien -nouvel ennemi public des Etats-Unis en Amérique- avait proposé une offre d'intégration aux autorités intérimaires qui l'avaient pratiquement ignorée. Euphorique depuis la proclamation de la victoire de René Préval au scrutin du 7 février, Chávez qui a, d'ores et déjà, confirmé sa présence à Port-au-Prince à l'intrônisation du nouveau Président, a décidé d'arriver rapidement à une normalisation des relations entre le Vénézuéla et Haïti. Cette dernière avait joué un rôle capital dans l'accession du pays sud-américain à l'indépendance, au XIXe siècle, en fournissant une importante logistique de guerre au général Francisco de Miranda.

Nombre de mots: 522

[Imprimer](#)[Retour à la liste](#)

## Article 7

Economie

*Kustoré**André***Haïti intégrera le programme Pétro-Caraïbe, annonce René Préal**

Le président élu René Préal de retour au pays mardi après sa visite à Cuba annonce que son prochain gouvernement intégrera le programme Pétro-Caraïbe mis sur pied par le Venezuela au bénéfice de certains pays de la région.

Le futur président d'Haïti indique avoir évoqué la question avec l'ambassadeur du Venezuela à Cuba lors son passage sur l'Ile communiste.

Le chef de l'Etat vénézuélien Hugo Chavez a proposé au président élu René Préal l'intégration d'Haïti dans le programme Pétro-caribe qui permettra l'acquisition des produits pétroliers à des tarifs préférentiels. M. Chavez qui a indiqué avoir donné des instructions à la compagnie pétrolière Petróleos de Venezuela pour inclure Haïti, le pays plus pauvre de l'hémisphère, dans l'accord énergétique créé en 2005.

Hugo Chavez qui intervenait le mois dernier dans son programme radiotélédiffusé, "Aló Presidente", avait déclaré "J'ai proposé à Préal qu'Haïti intègre Pétro-caribe. C'est un peuple frère et nous avons une dette historique envers les haïtiens."

A noter que 13 pays sont membres de l'accord Petro-caribe signé en juin 2005

Nombre de mots: 220

Imprimer

Retour à la liste

## Article 8

Economie

dette historique

Energie/Coopération

R5011

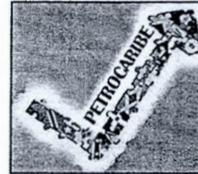
mai 2006

## Haïti/Pétrocaribe: Venezuela passe de la parole aux actes

15 mai 2006

L'accord de Coopération énergétique, Petrocaribe, a été enfin paraphé entre le président René Prével et le numéro 2 vénézuélien, Vicente Rangel, au cours d'une cérémonie au Palais national, peu de temps après le discours d'investiture du nouveau président haïtien, le dimanche 14 mai 2006. Cet accord qui marque le début de la coopération haïtiano-vénézuélienne entrera dans l'histoire comme le premier acte officiel posé par le nouveau président et permettra à Haïti de bénéficier de 7 mille barils de pétrole par jour.

Le gouvernement vénézuélien par l'entremise de son vice-président, M. Vicente Rangel, a paraphé, le dimanche 14 mai, au palais national, un accord avec le président René Prével d'après lequel le Venezuela s'engage à fournir quotidiennement à Haïti sept (7) mille barils de pétrole dans le cadre du programme Petrocaribe qui permet aux pays de la région de se pourvoir en carburant au Venezuela à des tarifs préférentiels.



Intégrer Haïti au Petrocaribe est une façon pour le Venezuela de payer une dette historique envers ce pays. EC est une dette non seulement envers le président Pétion, mais aussi envers des milliers et des milliers d'Haïtiens qui ont lutté à côté de Miranda pour la liberté du Venezuela et celle de toute l'Amérique latine », a rappelé M. Vicente Rangel, représentant du président Hugo Chavez à la cérémonie d'investiture du président René Prével.

100 mille barils de carburant, dont 60 mille barils de diesel et 40 mille de gazoline, sont arrivés dimanche matin dans la rade de Port-au-Prince, dans le cadre de cette coopération énergétique. Cette première cargaison témoigne de la volonté du président vénézuélien Hugo Chavez de concrétiser la promesse qu'il avait faite à René Prével lors de son dernier voyage au Venezuela. Selon Vicente Rangel l'accord de coopération énergétique, Petrocaribe, se fait dans les termes suivants: Un paiement de 60% de la facture pétrolière en 90 jours. Le paiement des 40% restants se fera sur une période de 25 ans à 1% d'intérêt et des années de grâce en plus.

Les 60% payés iront dans un fonds qui sera utilisé pour la mise sur pied de programmes sociaux et des programmes d'infrastructure en faveur d'Haïti. Ce

**Article 8** (suite)

fonds doit être constitué bientôt, a informé le vice-président vénézuélien, ajoutant que le gouvernement de son pays étudie les possibilités pour rendre encore le programme plus flexible pour Haïti.

*Préval* Dans la même veine, le numéro 2 du Venezuela a annoncé que son pays fera une donation de 120 tonnes d'asphalte par mois pendant 12 mois à Haïti pour des travaux d'infrastructure. L'exécution de ces projets sera réalisée par le contingent brésilien de l'ONU d'après l'accord signé entre le président vénézuélien Hugo Chavez et le président brésilien Ignacio Lula Da Silva.

La coopération haïtiano-vénézuélienne ne concerne pas seulement le pétrole, a souligné M. Rangel. « Dans les plans de coopération qu'on a fait, il y a un projet d'évaluation des centrales génératrices d'électricité en Haïti en vue de les réaménager et de les remettre en état de fonctionnement ». Des projets agricoles, techniques et culturels sont à l'ordre du jour de la coopération bilatérale entre Haïti et le Venezuela.

*Préval*  
*US A* Plus loin, le vice-président vénézuélien a tenu à rappeler que le Venezuela n'a nullement l'intention de dévier l'orientation politique des dirigeants haïtiens. « C'est une coopération absolument transparente. Qu'on ne dit demain matin que nous prétendons guider Haïti vers l'axe du mal, nous voulons que le peuple haïtien manifeste et s'engage complètement avec le peuple vénézuélien pour le bien de tous les Haïtiens », précise M. Rangel qui a profité de l'occasion pour transmettre les salutations de Hugo Chavez, en voyage à Londres, au nouveau locataire du Palais National.

*Préval* De son côté, le président René Préval a remercié le gouvernement vénézuélien qui, dit-il, manifeste la volonté d'aider Haïti à travers la signature de cet accord. Le nouveau président haïtien a mis en évidence les racines historiques qui lient le Venezuela et Haïti. Le drapeau vénézuélien a été créé à Jacmel lors du passage du révolutionnaire vénézuélien Miranda dans cette région ou à l'époque le président Pétion lui a apporté son aide. Les relations entre les 2 pays sont si étroites qu'au pied de l'escalier du Palais national deux bustes sont dressés, celui de Miranda et celui de Pétion, a indiqué René Préval.  
Cyprien L. Gary

Nombre de mots: 890

Imprimer

Retour à la liste

Economie

Des ministres  
TransféréEXT 1  
29 août 2006

## Article 9

## Ratification de l'accord Petrocaribe: un difficile accouchement

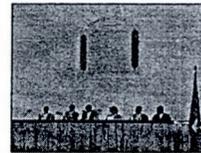
Non sans peine, les parlementaires de la 48ème législature sont parvenus, hier mardi, à la ratification de l'accord de coopération énergétique Petrocaribe passé entre Haïti et le Venezuela lors d'une séance de convocation en assemblée nationale qui a démarré avec 3 heures de retard et s'est prolongée très tard dans l'après-midi.

53 voix pour et 12 abstentions, tel est le score qui a scellé les débats au Parlement haïtien le mardi 29 août 2006 en présence du ministre chargé des relations avec le parlement, Joseph Jasmin. 64 parlementaires dont 17 sénateurs et 47 députés ont répondu à l'appel nominal pour siéger à cette séance. Le nombre a augmenté pour passer à 66 au moment du vote.

A un certain moment, la séance a failli tourner au vinaigre n'était le sang-froid et l'expérience du président du Sénat, Joseph Lambert. Ce dernier est intervenu à temps pour demander une suspension d'audience et calmer la situation de tension créée par les membres de la Chambre basse dont certains ont menacé de ne pas ratifier l'accord suite à un désaccord au niveau de la commission bicamérale.

Cette entité qui réunit des membres des deux chambres, selon les règles, est chargée d'examiner et de présenter un rapport commun. Cependant, dans le cadre de l'accord Petrocaribe, il semblerait que le rapport produit par la commission bicamérale tient uniquement compte des points de vue des délégués du Sénat reléguant ceux de la Chambre basse dans un rôle d'observateurs.

Une telle situation n'a pas plu aux députés qui ont voulu gâcher la séance au moment où le président de l'Assemblée nationale Joseph Lambert a appelé le



Le bureau président  
l'Assemblée nationale du  
mardi 29 août 2006  
(Photo: Georges Dupé)



Joseph Jasmin, ministre  
chargé des relations avec le  
parlement  
(Photo: Georges Dupé)



Des parlementaires en  
conclabulo pendant la  
suspension de la séance  
(Photo: Georges Dupé)

## Article 9 (suite)

rapporteur de la commission bicamérale, le sénateur Séméfié Gilles à présenter son rapport. Le boucan qui en a suivi a obligé le président de l'Assemblée nationale à suspendre la séance momentanément en invitant les membres de la commission bicamérale à se retirer au Salon diplomatique.



Les rapporteurs de la commission bicamérale présentant le rapport de la commission  
(Photo: Georges Dupé)

Plus d'une heure après, la séance a repris et les délégués de la Chambre basse ont accepté de souscrire au rapport de la commission sénatoriale très favorable à la ratification de l'accord Petrocaribe. Selon le contenu du rapport présenté par les rapporteurs, l'accord Petrocaribe ne contient aucune clause pouvant nuire à la bonne gouvernance. Grâce cet accord, Haïti peut disposer de fonds de développement évalué à environ 100 millions de dollars US issus du montant qui devait être alloué à l'achat des produits pétroliers.

\* En dépit de ces avantages, des membres de la Chambre des députés ont manifesté quelques réserves par rapport à cet accord notamment quant à l'utilisation qui sera faite des bénéfices du Petrocaribe. C'est le cas du député de l'arrondissement de l'Anse-à-Veau Frantz Robert Mondé qui tout en réitérant son soutien à cet accord signé par René Préal et Jose Rangel Vicente en mai dernier, manifeste des inquiétudes quant aux velléités des autorités du pays à faire une utilisation rationnelle de ses retombées.

\* Je considère ces types d'emprunt comme une hypothèque prise sur chaque parcelle de terre de mon pays, sur la tête de chaque Haïtien. Et dans 10 à 15 ans quand nous aurons à amortir le capital et les intérêts, le budget de la République, le produit per capita en payeront les conséquences. Je suis inquiète le député Mondé. Beaucoup d'autres parlementaires ont obtempéré dans le même sens et ont indiqué au gouvernement des domaines d'investissement des fonds du Petrocaribe.

Au cours de la séance du mardi, l'Assemblée nationale a également voté le projet de décret rendant effectif l'accord de coopération énergétique, Petrocaribe. Ce décret a été adopté par 58 voix pour, 6 abstentions et 1 voix contre. La seule voix à s'inscrire en faux contre la ratification du Petrocaribe est celle du sénateur de l'Artibonite Youri Latortue.

Argumentant sa décision, le sénateur estime qu'en tant que le seul PMA de la Caraïbe, Haïti devait bénéficier au même titre que Cuba d'un tarif différent de celui des autres pays de la région. Car, ajoute-t-il, dans tout type d'accord commercial, il y a une clause généralement reconnue par la plus haute instance du commerce international, OMC, c'est « la clause de la nation la plus défavorisée » selon laquelle le pays le plus pauvre devrait bénéficier des mêmes avantages que la nation la plus favorisée de cet accord qui est Cuba.

Encadré 1:

**Article 9** (suite)

## Les points clés de l'accord

S'échelonnant sur 10 articles l'accord de coopération énergétique conclu entre l'Etat Haïtien et la République bolivarienne de Venezuela dit dans son article premier que "Le Gouvernement de la République Bolivarienne du Venezuela fournira directement du pétrole, des produits raffinés et du GPL, ou leurs équivalents énergétiques, au gouvernement de la République d'Haïti (une quantité de 7 mille barils par jour selon une moyenne mensuelle de base)".

Art II) Les livraisons faites par le gouvernement du Venezuela aux entités publiques désignées par les parties dans le cadre de cet accord seront assujettis aux politiques et aux pratiques commerciales de Petroleos de Venezuela SA ( PDVSA) qui gèrera les livraisons conformément aux quotas établis par le gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela.

Art III)-Une période grâce de 2 ans au maximum est octroyée pour le paiement du capital, ainsi qu'un taux d'intérêt annuel de 2%. La facturation des ventes au gouvernement de la République d'Haïti se fera sur la base de prix de référence du marché international. La portion payable comptant devra être soldée dans les 90 jours conformément au connaissance de la cargaison. Aucun intérêt ne courra pendant les 30 premiers jours. Un taux annuel de 2% sera appliqué sur les 60 jours restant.

Lorsque le prix du baril excède 40 dollars US, la période de paiement est étendue à 23 ans, plus les 2 ans de grâce, soit un total de 25 ans, réduisant l'intérêt à 1%. Le gouvernement du Venezuela pourra accepter qu'une partie du paiement différé se fasse en produits, biens et/ou services sélectionnés par accord mutuel et pour lesquels le gouvernement d'Haïti offrira des prix préférentiels.

Art. IV- Les versements relatifs aux intérêts et à l'amortissement du capital de la dette contractée par le gouvernement haïtien pourront être effectué via des mécanismes de compensation commerciale, sur requête du gouvernement du Venezuela.

Art V- Aux fins de cet accord, les volumes de vente financés par le gouvernement du Venezuela seront destinés à la consommation haïtienne interne. Ces volumes seront ratifiés à chaque occasion par le gouvernement du Venezuela.

Art. IX- Cet accord rentrera en vigueur à la date de sa signature, et il restera en vigueur sur une période d'une année et son renouvellement sera automatique pour des périodes égales et successives.

**Article 9** (suite)

Le présent accord pourra être modifié par consentement mutuel des parties ou dénoncé quand l'intérêt du gouvernement vénézuélien l'exige, au quel cas le gouvernement haïtien sera notifié par écrit et par voie diplomatique, 30 jours à l'avance. Tout doute ou différend qui pourrait surgir de l'interprétation ou de l'exécution de cet accord sera résolu par des négociations directes entre les parties par voie diplomatique

*Cyprien L. Gary*

Nombre de mots: 1376

Imprimer

Retour à la liste

*Le Nouvelliste*

## Article 10

L'odeur des dollars de Petrocaribe

*12 Sept 2010*

*L'utilisation des dollars de Petrocaribe refait surface dans l'actualité. Suspensions, accusations, dénonciations de duplications de projets, de détournements de fonds en vue de financer les candidats de Inite, la plateforme politique du président René Préal, fusent de toutes parts...*

Haïti: « Je suis très surpris d'apprendre qu'après avoir « gagote » 163 millions de dollars que le pouvoir a décidé d'utiliser 103 millions provenant du programme Petrocaribe », a clamé, ulcéré, l'ex-député Steven Benoît, invité de l'émission Panel Magik, le mercredi 1er septembre 2010. Si Me Newton St-Juste n'avait pas révélé la réticence du ministre Yves Cristalin à avaliser l'allocation de nouvelles ressources sans avoir des informations lui permettant de savoir comment ont été engagés les 163 millions, les noms des compagnies et l'état d'avancement des routes qu'elles sont censées avoir construites, personne n'aurait su ce qui se passe, a concédé Benoît.

*Ofante  
et delar  
non*

② Inquisiteur, l'artisan de la loi sur le salaire minimum s'est montré sarcastique à l'égard du ministre de l'Economie et des Finances Ronald Baudin qui a déclaré qu'il n'y aura pas de financement occulte sous son administration. « Je voudrais que l'on me dise qui est Charles Suffrad à qui le pouvoir donne beaucoup d'argent à distribuer à des paysans dans l'Artibonite », s'est demandé l'ex-parlementaire, candidat au Sénat. « On donne de l'argent à des organisations bidon de militants de Lespwa et de Inite soit-disant pour la construction d'écoles, de curage de canaux. Pourquoi est-ce que le Parlement n'a jamais voté la loi des règlements ? Est-ce qu'il était prévu au budget que chaque candidat à la députation de Inite ait à sa disposition un véhicule tout-terrain (Toyota zo reken) ? Que ces candidats obtiennent des postes de consultants dans différents ministères ? », s'interroge l'ex-député.

Sur l'utilisation de toutes sortes d'artifices administratifs pour détourner des ressources financières du Trésor public et d'autres programmes financés par les bailleurs de fonds internationaux, l'enfant terrible de la 48<sup>e</sup> législature a confié que « la duplication des projets est monnaie courante en Haïti ». Après les intempéries de 2008, plus de 197 millions ont été débloqués dans le cadre du programme Petrocaribe. Des ressources ont été affectées pour des projets déjà réalisés dans plusieurs circonscriptions. A Desdunes, on a débloqué de l'argent pour un projet d'adoquinage déjà effectué, a argumenté Steven Benoît qui s'en est pris, d'un autre côté, à deux compagnies ayant reçu, à cause de leurs accointances avec le pouvoir, quelque 32 millions pour fournir des articles comprenant des produits de première nécessité aux sinistrés du 12 janvier après la catastrophe.

*\*  
consultation*

« Quand on vérifie, on constate que les propriétaires de ces deux compagnies sont proches du pouvoir et comptent même des gens qui siègent au cabinet privé du président René Préal », a révélé Steven Benoît. Il s'est par ailleurs montré très acide à l'égard d'autres personnes gravitant autour du pouvoir qui ont « détourné une partie de l'aide destinée aux victimes du tremblement de terre ». « Ils ont revendu au gouvernement de

*détournement*

---

## Article 10 (suite)

l'aide destinée aux sinistrés », a-t-il dit, scandalisé, sans toutefois se leurrer car, a-t-il avancé, les choses ne vont pas changer du jour au lendemain.

Toujours dans l'attente

« Nous n'avons pas fait de nouvelle déclaration concernant l'utilisation des 197 millions de dollars de Petrocaribe parce que selon nous la situation perdure. Nous attendons toujours le résultat des enquêtes croisées qu'avait exigé la Première ministre Michèle Duvivier Pierre-Louis », a déclaré Marilyn B. Allien, responsable de la Fondation Héritage pour Haïti, un chapitre de Transparency International, interrogé par le journal tandis que les suspicions et accusations pleuvent à mesure que l'on avance vers les élections législatives et présidentielles du 28 novembre 2010.

## Article 11

*Transparence?  
Détournement  
Corruption*

*19 sept 2010*

Dans une déclaration faite le 8 décembre 2009, la Fondation Héritage pour Haïti (FHH) avait rappelé « que le précédent gouvernement dirigé par Mme Michèle Duvivier Pierre-Louis avait affecté une partie des fonds de PetroCaribe dans le financement du programme d'urgence post-désastre 2008 à hauteur de 197.560 millions de dollars américains. Les allégations de corruption entourant la gestion de ces fonds par les différentes entités gouvernementales ont même fait l'objet des motifs de l'interpellation de la Première ministre Michèle Duvivier Pierre-Louis et de son gouvernement par le Sénat de la République en date du 29 octobre 2009, laquelle interpellation a débouché sur un vote de censure entraînant le départ du gouvernement ».

*Corruption*

La FHH, à poursuivi Mme Allien, avait estimé que la nation haïtienne est en droit d'être informée en toute transparence sur l'utilisation des fonds de Petrocaribe dans le cadre du Programme d'urgence post-désastre 2008 avant « d'exhorter la Cour supérieure des Comptes et du Contentieux administratif (CSC/CA), l'Inspection générale des Finances (IGF) et l'Unité de Lutte contre la Corruption (ULCC) à réaliser des vérifications synchroniques de toutes les dépenses effectuées dans le cadre du Programme d'urgence/ conformément à la requête formulée par l'ex-Première ministre Michèle Duvivier Pierre-Louis à travers deux correspondances datées du 28 octobre 2009 et adressées respectivement à la présidente de la Cour supérieure des Comptes et au ministre de l'Économie et des Finances ».

En ce qui concerne les allégations de favoritisme du pouvoir pour ses proches, Marilyne B. Allien invite à l'équité. « La FHH entend les mêmes allégations de financement de la plateforme Inite et de ses candidats avec l'argent des contribuables et des fonds de Petrocaribe. S'il s'avérait que ces allégations sont fondées, cela aurait des conséquences néfastes pour la démocratie », a-t-elle fait remarquer.

*détourn*

L'ULCC a besoin de temps

« Le rapport de l'ULCC sur l'utilisation des 197 millions de dollars de Petrocaribe ne sera pas prêt avant cinq ou six mois. On a reçu des boîtes et des boîtes de dossiers de différents ministères », a confié M. Amos Durosier, le numéro un de l'ULCC alors que le programme Petrocaribe défraie une nouvelle fois la chronique.

"Nous avons besoin de temps pour faire notre travail. Objectivité, sérieux et intégrité sont les principes qui guident nos actions », a ajouté M. Durosier.

## Article 11 (suite)

« Notre tâche est de questionner les rapports afin de voir s'il n'y a pas mauvaise utilisation des fonds. Nous recherchons les crimes économiques et on envoie leurs auteurs devant le commissaire du gouvernement », a-t-il expliqué avant de souligner le mécanisme de saisine de l'ULCC. « On intervient quand il y a dénonciation de corruption », a-t-il ajouté en confiant que ses services n'ont pas été saisis en vue de fournir un éclairage sur l'utilisation des 163 millions décaissés des fonds de Petrocaribe après le tremblement de terre du 12 janvier.

*Notion*

### La promesse du président René Préval

Bien avant que ne s'ébruite dans la presse les informations autour du conseil des ministres « animé », houleux pour certains et productif pour d'autres au cours duquel on aurait envisagé d'allouer une nouvelle enveloppe de 107 millions du fonds Petrocaribe pour la « construction de routes », le président René Préval, invité à se prononcer sur l'utilisation des 163 millions décaissés après le séisme du 12 janvier, a promis de faire le point à un moment où il y a tant de suspicions autour de la provenance des ressources financières pour les candidats de l'Inite.

Entre-temps, le 21 avril 2010, le président René Préval a révélé que 41 244 754 dollars américains ont été décaissés sur les 163 287 848 prélevés des fonds du programme Petrocaribe, en vue de réaliser des interventions d'urgence après le séisme du 12 janvier. Jouant avec une certaine assurance la carte de la transparence, il avait étalé sur une table, à l'intention des journalistes intéressés à y jeter un oeil, les contrats et justificatifs d'autres dépenses effectuées pour l'acquisition d'équipements pour le CNE, le SEEUR, la construction de tronçons de route, la réhabilitation de l'Hôpital de l'Université d'Etat d'Haïti. « Oui, trois mois après la fin de l'état d'urgence, un rapport détaillé sera remis aux instances de vérification et de contrôle dont le Parlement, la Cour supérieure des Comptes et du Contentieux administratif », avait assuré le chef de l'Etat. Si l'on dit que l'argent n'a pas d'odeur, il semblerait que les petrodollars de Hugo Chavez en ont.

*Roberson Alphonse*  
*ralphonse@lenouvelliste.com, 1er septembre 2010*

<http://www.lenouvelliste.com/article.php?PubID=&ArticleID=83102>

*Le Nouvelliste*

## Article 12

Ce qui reste des Petrocaribe

*7 Janv 2010*

*Au 31 décembre 2009, l'Etat haïtien, à travers le Bureau de la monétisation, dispose de moins de 130 millions de dollars après le décaissement des fonds d'urgence dans le cadre de l'Accord Petrocaribe. Cette somme est disponible à la Banque nationale de Crédit (BNC).*

Haïti: Moins de 130 millions de dollars américains. C'est ce montant qui reste des 326 millions de dollars des fonds générés par le Petrocaribe. 197 millions de cette enveloppe ont été déjà utilisés par le gouvernement de Michèle Duvivier Pierre-Louis dans le cadre du programme d'urgence décrété après le passage des quatre cyclones qui ont ravagé le pays en 2008. Cette somme dort paisiblement à la Banque nationale de Crédit (BNC), a appris Le Nouvelliste d'une source digne de foi.

« Nous savons que les moins de 130 millions de dollars restants de ces fonds sont à la Banque nationale de Crédit (BNC). Mais, nous n'avons aucune idée de l'utilisation de cette somme ni comment on va l'utiliser », a déclaré, pour sa part, le directeur commercial du Bureau de monétisation, Jean Ralph Caze.

M. Caze a affirmé que les 326 millions de dollars des fonds Petrocaribe sont de l'argent public. Ces fonds devraient être investis dans des activités rentables afin qu'ils puissent générer des revenus permettant à Haïti de les rembourser le moment venu. Il s'agit d'un prêt accordé à Haïti par le Venezuela pour une durée de 25 ans au taux annuel de 2%.

Géré par le Bureau de monétisation, l'accord de coopération PetroCaribe est un programme du gouvernement vénézuélien, visant à garantir aux pays de la Caraïbe et de l'Amérique Centrale un approvisionnement pétrolier à des conditions préférentielles. Cet accord permet à l'Etat haïtien, à travers le Bureau de monétisation, d'acquérir avec des facilités de paiement des produits pétroliers du Venezuela, principal fournisseur du marché local de ces produits depuis plus de 20 ans.

Le montant total des importations de produits pétroliers est versé en deux parties. L'une dite « cash » est payable dans les 90 jours qui suivent l'expédition des produits. L'autre représente la dette à long terme de l'Etat haïtien.

« Le gouvernement haïtien transfère 40 % de cette valeur au fournisseur vénézuélien si le prix du baril pratiqué sur le marché international est inférieur à 100 dollars et entre 40 et 70% si ce prix est supérieur à 100 dollars. Tandis que le reliquat du pris du marché international est consenti comme un prêt au gouvernement haïtien payable en 25 ans aux taux d'intérêt annuel de 2% », a fait savoir M. Caze.

Selon notre source, le ministère de l'Economie et des Finances était réticent au décret

*Reddit  
de route 24*

## Article 12 (suite)

adopté par le gouvernement d'alors pour l'utilisation des 197 millions de dollars dans le cadre du programme d'urgence. En effet, dit cette source, nous savions qu'on n'arriverait pas à diffuser assez d'informations relatives à la gestion de cette importante somme non budgétisée.

Toujours, selon cette même source, les fonds Petrocaribe ne peuvent pas être utilisés par le gouvernement comme bon lui semble car ce sont des fonds stratégiques qui ne peuvent être utilisés que dans des domaines sociaux avec l'approbation du Conseil des ministres.

La perspective de voir cette somme dormir dans un compte bancaire en attendant que des projets d'urgence soient élaborés choquent plusieurs membres de la communauté haïtienne.

Un an après le décaissement de ces fonds, ils sont nombreux, parlementaires et économistes à attendre la publication du rapport de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux administratif (CSC/CA) relatif audit fonds d'urgence.

Par ailleurs, le Premier ministre Jean Max Bellerive, a récemment déclaré qu'il attend encore l'audit de la CSC/CA sur les fonds de Petrocaribe qui ont été engagés. Avec sa formule « mieux dialoguer, mieux expliquer et mieux exécuter », il a promis d'utiliser ces fonds dans la transparence. À noter que le 5 de chaque mois, des informations sur les versements effectués dans ce compte sont diffusées sur les sites du ministère de l'Économie et des finances, et du Bureau de monétisation.

Amos Cincir  
 mcincir@lenouvelliste.com  
 Dominique DOMERCANT  
 dominique@domercant.com, 7 janvier 2010

oparte  
 eridit.com

ledit.com

**La Cour des comptes blanchit Michèle Pierre-Louis dans le scandale des 197 millions de dollars de Petrocaribe**

**Article 13**

*Newsdlobe - 8 déc 2011*

*Cette affaire rebondit deux ans après avoir provoqué, en 2009, la chute de l'ancienne Première ministre et amie de René Prével, qui, dans une interview exclusive à Radio Kiskeya, s'en prend aux parlementaires l'ayant destituée sur la base de rumeurs de corruption ; sortie victorieuse de l'enquête du tribunal administratif sur le présumé détournement des fonds que le gouvernement vénézuélien avait fournis à Haïti, Mme Pierre-Louis attend désormais avec impatience les conclusions des rapports d'audit de l'ULCC et de l'Inspection générale des finances*

Haïti: L'ancienne Première ministre Michèle Duvivier Pierre-Louis a annoncé mercredi en exclusivité sur Radio Kiskeya que la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif a réalisé un audit qui la lave de tout soupçon dans le détournement présumé des 197 millions de dollars de Petrocaribe, un scandale qui avait entraîné, en 2009, la destitution de l'intéressée.

S'exprimant en marge d'une cérémonie consacrée au sauvetage du patrimoine documentaire des Archives nationales, Mme Pierre-Louis précise avoir reçu de la CSC/CA un certificat qui crédite a posteriori son gouvernement d'une saine gestion financière.

Visiblement heureuse de cette décision, elle soutient que cela démontre tout simplement que les parlementaires ayant réclamé, il y a deux ans, sa tête, en accusant son administration d'avoir dilapidé les fonds du programme vénézuélien de coopération énergétique Petrocaribe, avaient en réalité entrepris une campagne qui visait à ternir son image personnelle.

"Taj fait mon expérience au gouvernement. Ce qui était important pour moi était de sortir la tête haute et je crois que j'y suis parvenue", a-t-elle lâché d'une voix riieuse.

Forte des conclusions de l'enquête de la Cour des comptes qu'elle avait elle-même sollicitée, Michèle Pierre-Louis dit attendre maintenant le verdict de l'Unité de lutte contre la corruption (ULCC) et de l'Inspection générale des Finances, les deux autres instances appelées à auditer l'utilisation restée inexplicquée des 197 millions de dollars alloués à des interventions d'urgence après le passage de quatre cyclones, en 2008.

Insatisfaits des explications de l'exécutif, les parlementaires de la plateforme présidentielle Lespwa -l'ancêtre de INITE, majoritaire à l'époque dans les deux Chambres- avaient fait de la Première ministre leur bouc émissaire favori.

Une motion de censure adoptée lors d'une séance d'interpellation qu'elle avait boudée devait brutalement mettre fin à l'expérience de pouvoir de Michèle Pierre-Louis dont l'ami proche et président tout-puissant, René Prével, était resté sans broncher.

En quête d'une réhabilitation morale dans l'opinion publique, l'ancienne chef de gouvernement n'a jamais digéré cette sortie cauchemardesque de la scène politique et les graves accusations de corruption l'ayant éclaboussée.

## Article 14



Henry Bazin

4 juillet 2011

Le Nouvelliste

« Personne ne peut m'empêcher de faire ce qui est bon pour mon pays »

*Il n'a peur de personne. Franc, direct et intransigeant sur ses principes et valeurs. L'ex-ministre de l'Economie et des Finances sous la transition a rejeté d'un revers de main les allégations d'un des câbles de Wikileaks, selon lesquelles, il aurait reçu des pressions de la part de l'administration américaine pour faire échouer l'accord Petrocaribe. « Personne ne peut m'empêcher de faire ce qui est bon pour mon pays », a-t-il martelé lundi sur les ondes de Radio Magik 9.*

## Article 14 (suite)

Haïti: « A supposer que l'ambassade américaine aurait exercé sur moi des pressions pour m'empêcher de faire quelque chose de bien pour mon pays, elles ne m'auraient pas touché », déclare Bazin lundi sur les ondes de Radio Magik 9, soulignant que personne ne pourrait l'empêcher de faire ce qui est bon pour son pays. « Non. Je ne me rappelle pas avoir été l'objet de pressions de l'ambassade américaine ou d'une autre ambassade sur ce sujet », a-t-il ajouté.

Interrogé sur la gestion actuelle du fonds de Petrocaribe, Henri Bazin a préféré répondre qu'il n'était pas au courant du déroulement de cet accord. « La gestion du fonds de Petrocaribe... (rire), c'est une autre affaire. Je ne suis pas au courant de la gestion. Il me faudra consulter les dossiers avant de prendre la parole sur le sujet... Il faut qu'il y ait un audit », a-t-il dit en guise de réponse.

Il faut rappeler que le ministre du Commerce et de l'Industrie sous la transition, Fritz Kenold, a été le premier à entamer les négociations avec le gouvernement vénézuélien sur l'accord Petrocaribe déjà expérimenté dans d'autres pays. Henry Bazin a salué les efforts de M. Kenold pour faire avancer le dossier.

Selon l'hebdomadaire Haïti-Liberté en date du 1er juin, citant les câbles de Wikileaks, Washington s'est opposé à l'accord Petrocaribe entre Haïti et le Venezuela. Cet accord permet au pays d'acheter du pétrole vénézuélien à un prix préférentiel et remboursable avec une période de grâce et un taux d'intérêt préférentiel.

L'idée d'un tel accord est d'abord apparue sous le gouvernement de transition (2004-2006). Mais l'ambassade américaine a vite fait de taper sur les doigts du ministre des Finances de l'époque, Henri Bazin, pour qu'il repousse l'offre, selon le journal Haïti-Liberté.

Selon Haïti-Liberté, l'entêtement de René Préval à faire aboutir le processus et son « accommodement » avec Chavez, auront miné ses relations avec le grand voisin d'Haïti. Mécontents, les Etats-Unis ont réagi en ruinant les chances de son dauphin, Jude Célestin de lui succéder au pouvoir. Continuer

*solidité*  
*idéologie*

## Article 14 (suite)

« Washington est agressivement intervenu, écartant du scrutin de ballottage Jude Célestin, le candidat du parti de Préval, Inite (Unité), pour le remplacer par Martelly, un chanteur de Compas néoduvallériste qui a soutenu haut et fort les coups d'État de 1991 et 2004 contre l'ancien président Jean-Bertrand Aristide », souligne l'hebdomadaire.

Par ailleurs, l'économiste Henri Bazin a conseillé aux nouveaux dirigeants du pays de ne pas rater les opportunités qu'offre le tremblement de terre et la reconstruction. « Nous serions en meilleure situation si le Premier ministre avait été désigné », a-t-il dit.

« Sans un gouvernement, a-t-il ajouté, plus d'un mois après l'investiture de Michel Martelly, les gens de la communauté internationale sont en droit de se questionner sur ce qui se passe véritablement en Haïti. Toutefois, M. Bazin a estimé que nous avons encore le temps de nous rattraper. « Avec un bon Premier ministre assisté d'une bonne équipe qui accepte de travailler en harmonie avec le président Martelly », a-t-il dit.

De l'avis de l'ancien ministre de l'Economie et des Finances du pays, il faut reprendre l'ordre des investissements, une meilleure relation entre le secteur privé et l'Etat pour faciliter la reconstruction.

Selon lui, « le prochain gouvernement doit avoir une stratégie de développement, un guide d'investissements qui servira comme boussole et facilitera la création d'emplois, entre autres. La fiscalité est également importante dans le contexte actuel », a-t-il souligné.

En outre, Henri Bazin va plus loin que le président Martelly qui a promis la création d'une banque de crédit agricole en faveur des paysans. « Il faut une banque de développement qui interviendra dans le service, l'industrie et l'agriculture », a-t-il exhorté.

Réagissant sur la possibilité de servir à nouveau son pays, M. Bazin a posé ses conditions. « Je suis très exigeant. Ma démission est toujours prête. Je n'ai peur de personne. Cependant, je fais ce que j'ai à faire », a-t-il fulminé.

Ses valeurs sont l'honnêteté, l'anti-corruption c'est pourquoi il a personnellement créé l'Unité de lutte contre la corruption (ULCC) lorsqu'il était ministre.

*Robenson Geffrard*

*[rgeffrard@lenouvelliste.com](mailto:rgeffrard@lenouvelliste.com), 4 juillet 2011*

*<http://www.lenouvelliste.com/article.php?PublID=&ArticleID=94530#Suite>*

## Article 15

Amos Cincir  
 mcincir@lenouvelliste.com  
 Dominique DOMERCANT  
 dominique@domercant.com. 7 juin 2010  
 http://www.lenouvelliste.com/article.php?PubID=1&ArticleID=77733

L'actualité en question  
 12 novembre 2009

~~7 juin~~ 12 nov 2009

http://www.lenouvelliste.com/article.php?PubID=&ArticleID=76072

Haïti: L'administration Préal/Bellerive pourra-t-elle ne pas rendre des comptes sur l'utilisation des 197 millions de dollars tirés des fonds générés à partir de l'accord Petrocaribe, lesquels ont été utilisés dans le cadre de l'application de la loi sur l'état d'urgence décrétée suite au passage des tempêtes et ouragans qui ont dévasté le pays à la fin de l'été 2008 ?

red

Il n'était, semble-t-il, pas prévisible que l'agitation de la mauvaise utilisation de ces fonds pour chasser le gouvernement Duvalier Pierre-Louis allait provoquer un effet boomerang. Mme Duvalier Pierre-Louis, directement incriminée (et même pénalisée), reste jusqu'au bout déterminée pour que toute la lumière soit faite sur l'utilisation de ces fonds. Jusqu'au moment de la passation des pouvoirs à M. Joseph Jean-Max Bellerive, elle a tenu à

Deton

souligner que cette nouvelle administration se doit de faire réaliser des « audits croisés » pour éclairer l'opinion publique. Mme Pierre-Louis serait-elle, à ce point, blessée dans son amour-propre qu'elle souhaite ardemment une réhabilitation de sa réputation froissée ? Mme Pierre-Louis est-elle si sûre de n'avoir rien à se reprocher qu'elle veut, pour se venger peut-être, confondre ses détracteurs ?

Le député Steven Irvenson Benoît est lui aussi déterminé à demander des comptes au nom de la population. Outre par les accusations voilées portées contre l'ancienne locataire de la « Primature », le député de Pétion-Ville apporte d'autres éléments à ce dossier. Où sont passés les fonds générés à partir de l'accord Petrocaribe, qui, au moment de la période d'urgence, se chiffraient à plus de 197 millions de dollars ? se demande-t-il. Le député prépare l'opinion publique pour qu'elle ne se contente pas des données chiffrées, détaillées, de l'utilisation de chaque centime. Où sont passés les équipements achetés pour reconstituer le Centre national des équipements (CNE) ? Les équipements achetés sont-ils proportionnels au montant tiré des fonds d'urgence ? Qui a touché la commission sur l'achat des équipements ? Peut-on retracer les fonds confiés à des parlementaires à partir des travaux effectués dans différentes communes ?

anf  
 X  
 X  
 X  
 X

Les sénateurs de la majorité parlementaire, qui ont alimenté les suspicions sur la mauvaise utilisation des 197 millions de dollars par le gouvernement Duvalier Pierre-Louis, pourront-ils, par décence, se rétracter, ou mieux, s'arrêter en si bon chemin ? Tous les acteurs concernés dans ce dossier sont encore sur la scène. Le rideau peut-il déjà tomber ?

At moins ce pays avait réalisé le procès des timbres. N'est-ce pas !

## Article 16

L'actualité en question

17 mars 2009

<http://www.lenouvelliste.com/article.php?PubID=1&ArticleID=68215>

17 may 2009

Haïti: Est-il si difficile de chiffrer les fonds générés à partir de l'accord Petrocaribe signé entre les gouvernements vénézuélien et haïtien ?

De toute façon, la première séance de convocation du Premier ministre, Michèle Duvivier Pierre-Louis, et de quelques ministres à la Chambre des députés ne renseigne en rien sur l'utilisation des 197 millions tirés de ce fonds, dans le cadre de la loi sur l'état d'urgence décrétée à la suite des inondations provoquées par le passage des tempêtes et ouragans de la fin de l'été 2008. A première vue, les fruits ne vont pas répondre à la promesse des fleurs.

Trop préoccupés, encore une fois, à s'embourber dans les détails relatifs à leur circonscription respective, les députés en majorité sont passés à côté de l'objet de cette convocation. Ces différentes séances de convocation ne vont-elles finalement rien produire en matière de contrôle de l'Exécutif par le Parlement? Les députés sont-ils armés pour effectuer cet exercice de contrôle si nécessaire à la bonne marche des choses, à la bonne gouvernance ?

Adieu veau, vache... Ces 197 millions après cette série de séances pourront être classés dans la rubrique pertes et profits. Il reste que l'opinion publique, la population en général serait intéressée à savoir combien de dollars rapportent, par an ou par mois, les facilités offertes dans le cadre de cet accord. N'était-il pas aussi question de recevoir, en dehors du carburant, de l'asphalte ?

N'anticipons pas trop ! Qui sait ? On peut assister à un réveil des parlementaires ! « Le mal existe », dirait la malice populaire.

Haiti: Les enjeux derrière les  
manœuvres du président Préval

## Article 17

Par Leslie Péan

Soumis à AlterPresse le 19 novembre 2009

20 nov 2009

La fin du deuxième mandat du président René Préval en février 2011 donne lieu à des luttes de pouvoir sans précédent dans les annales historiques haïtiennes. Michèle Pierre-Louis en est la première grande victime. Ce n'est pas souvent que la personne ayant bien des atouts pour être dauphin soit sacrifiée sur l'autel des luttes intestines pour le pouvoir suprême. Les conflits dans les luttes de pouvoir deviennent des contradictions antagoniques. On l'a vu aux Etats-Unis d'Amérique en 1974 avec le scandale du Watergate, comment le président Richard Nixon est devenu un bouc émissaire pour sauver les centaines plus grandes firmes de la *Corporate America* engagées jusqu'au cou dans la corruption, à travers les paiements illégaux, les fausses déclarations fiscales et les comptes dans des banques *offshore*, pour financer sa réélection en 1972. Ce dernier sera obligé de démissionner et l'empire américain s'en sortira avec le *Foreign Corrupt Practice Act* (FCPA) de 1977 pour tenter de juguler la multiplication du phénomène de corruption. En effet, l'État avec les riches et puissants qui le soutiennent, voyait d'un mauvais œil le monopole de la corruption lui échapper dans la conduite des affaires humaines.

### Les avertissements de Raoul Peck et de Jean-Robert Sabalat

En liquidant Michèle Pierre-Louis comme il l'a fait, le président Préval se cache derrière un faux nationalisme pour défendre ses propres intérêts. Il révèle son inhumanité, comme dirait Spinoza. Le gouvernement Préval prend toutes les dispositions pour faire d'Haïti un camp de concentration avec ses miradors et ses barbelés électrifiés. Ce faisant Préval est lui-même son pire ennemi comme le disait Diogène au roi Alexandre. Il prétend ne pas vouloir que des Blancs lui dictent son comportement quotidien. Il veut être le charbonnier d'Haïti, c'est-à-dire être maître chez lui, en dirigeant le pays comme son petit royaume. On se rappelle comment Raoul Peck, [1] ex ministre de la culture, explique la corruption financière au cours du premier mandat de Préval. L'ouvrage de Raoul Peck peut étourdir tant il décrit avec précision comment le gouvernement de Préval baigne dans l'huile de la corruption. Cela va des entreprises publiques privatisées et données à des copains, aux postes budgétaires fictifs dont les allocations disparaissaient dans l'escarcelle de la présidence et de la mafia du sérail. Peck donna sa démission en octobre 1997 et ne manqua pas des années plus tard à la veille des élections de 2006, dans une note satirique, d'appeler à voter Préval pour qu'Haïti ait le meilleur gouvernement du monde dépassant les prouesses des pays scandinaves en la matière. Préval méritait cet excès d'honneur satirique de la part de Peck. Le sénateur Jean-Robert Sabalat dans une lettre au président Préval en date du 25 Mars 1998 indique comment la politique de la caverne d'Ali Baba continuera sans relâche après le départ de Raoul Peck du cabinet ministériel. Après avoir mentionné les 30 millions de gourdes dépensés dans les petits projets de la présidence, le sénateur Sabalat écrit :

« Aucune explication ne nous a été fournie jusqu'à date pour justifier l'utilisation de l'argent sus-mentionné. Où sont passés les 370 millions de gourdes du Budget national

Sou  
corruption  


Chaque  
corruption

32

## Article 17 (suite)

*alloués par le Sénat au secteur de la production agricole, valeur qui a été soustraite du paiement de la dette interne de l'Etat.*

*Nous attendons toujours les explications du ministre des Finances sur la destination de cette rondelette somme.*

*M. le président de la République, je n'en finirais pas si je me mettais à citer tous les scandales dont l'Exécutif fait l'objet, certains d'entre eux ont d'ailleurs été dénoncés par les collègues sénateurs et par moi-même au cours de ces inutiles convocations de ministres. Aucun suivi n'a été donné à nos multiples requêtes d'explications. » [2]*

Voici comment 20 millions de dollars ont disparu par les pratiques d'une dictature fragmentée et d'un despotisme mou ayant pour mission de corrompre le corps social. Préval n'est donc pas un novice. Sa capacité de désintégration des partis politiques et de décomposition de la société civile est remarquable. Avec lui, le naufrage de la démocratie est programmé.

Comme on peut le voir, la machinerie fatale de la corruption a été rodée. Il est donc normal que les 197 millions de dollars de la *PetroCaribe* s'évanouissent. De la bêtise à l'imbécillité, il y a un enchaînement logique. Mais ce qui est plus grave, c'est quand des quidams s'agglutinant à d'autres dans ce haut-lieu où siégeait Jean-Robert Sabalat en 1998, décident d'accuser de corruption M<sup>me</sup> Pierre-Louis et de la démettre. En demandant avec impassibilité des audits croisés sur sa gestion. Michèle Pierre-Louis fait du tumulte. Le gouvernement Préval ne peut s'y soumettre sans risquer cette fatalité de la découverte du pot aux roses.

Le gouvernement Préval feint de combattre la corruption sachant qu'il peut tout se permettre car il bénéficie de l'assistance militaire étrangère. Tout est là, dans cette présence militaire des Nations Unies qui tient le couvercle sur la marmite afin qu'elle n'explose pas. Devant la montée des contradictions des luttes des peuples pour leur émancipation, l'empire a créé des structures pour obliger les dominés à accepter l'oppression des dominants sous le fallacieux prétexte qu'il faut maintenir la paix. Ainsi les luttes des peuples pour un nouvel ordre sont congédiées quand elles ne sont pas tout simplement vaincues par les casques bleus sous les ordres des *zouazo méchan* qui les manipulent. Mais tôt ou tard les peuples prennent leur marque et reviennent à l'assaut pour exiger leur libération des oiseaux de malheur qui croient qu'ils peuvent décréter la fin de l'histoire.

### Le CONAJEC de Préval

Les dernières manœuvres du président Préval pour créer un parti gouvernemental regroupant toutes les tendances politiques ressemblent étrangement à celles de Jean-Claude Duvalier. Le Comité National d'Action Jean-Claudiste (CONAJEC) est une sorte de grand parti créé le 13 Avril 1978 par Jean-Claude Duvalier pour contourner les demandes du président Carter d'appliquer une politique de respect des droits humains en Haïti. A l'époque, la construction démocratique s'articule autour de Gérard Gourgue avec

Souvent  
corruption  
comme un  
fait.

→ Duvalier

Sou

## Article 17 (suite)

le Comité Haïtien des Droits de l'Homme. La dictature de Duvalier avait coupé le fil des partis politiques. Grégoire Eugène va renouer le fil avec la création du PSCH (Parti Social Chrétien d'Haïti) suite à la publication de son pamphlet "Plaidoyer pour les partis politiques". Sylvio Claude prendra le relais de ce réveil de conscience avec le PDCH (Parti Démocrate Chrétien d'Haïti) suivi de Victor Benoit avec la création du CONACOM. Le CONAJEC a disparu en 1985 et fut remplacé par le Parti National Progressiste (PNP), également mort-né. Le CONAJEC s'est voulu une drogue pour plonger le pays dans une léthargie afin de réaliser le projet de la communauté internationale de destruction de l'agriculture vivrière et de promotion des industries d'assemblage.

Le CONAJEC de Préval propose de replonger le peuple haïtien dans une sorte de coma en renouvelant la dose de zombification. En cachant le projet de sa propre réélection dans l'ombre de la proposition d'amendement de la Constitution de 1987 présentée à la Chambre des Députés la veille de la fin de la session ordinaire. Les militants du CONAJEC de Préval parcourent le pays en disant : « nous avons une chance historique et l'opportunité de nous retrouver ensemble à gauche pour garder le pouvoir pour 50 ans ». Les mesures sociales prises par Préval n'autorisent aucun appui à ce projet. Son gouvernement n'est ni démocratique ni progressiste. Il est issu des élections présidentielles frauduleuses de 2006. Depuis lors, toutes les élections législatives et sénatoriales qu'il a organisées sont entachées d'irrégularités majeures. Ses mesures économiques dont le refus du salaire minimum de 200 gourdes pour les industries d'assemblage ne sont pas en faveur des ouvriers. Ses alliances avec les gangsters maintiennent la population dans l'inquiétude. La blessure irréparable, toujours à vif, qu'il a infligée à Michèle Pierre-Louis est l'ultime preuve qu'on ne peut se fier à sa parole. La campagne de dénigrement menée contre Michèle Pierre-Louis l'accusant de corruption dans l'utilisation des 197 millions de dollars du fonds PetroCaribe indique le cynisme de Préval et sa volonté de régler ses comptes dans la bonne tradition des procès staliniens. // *Commut*

Le président Préval n'est pas crédible. Il faut lui donner la réponse de Giordano Bruno aux tortures des hiérarques de l'église. Même sur le bûcher. Bruno refusa de regarder la croix qu'on lui montrait et tourna la tête. Préval a pris ce qu'il y a de pire dans le duvaliérisme et son projet ne peut que mal finir.

### La complicité de la MINUSTAH

L'appui militaire au pouvoir de Préval est au cœur de la mission de la MINUSTAH. Cet appui se fait de multiples façons. D'abord c'est l'imposition de Préval lors des élections frauduleuses de 2006. On connaît les pressions exercées par les ambassadeurs latino-américains sur les dirigeants du parti RDNP afin qu'ils acceptent la fraude électorale. Le gouvernement américain en premier lieu veut la stabilité et n'est pas prêt à dénoncer la fraude électorale quand ses intérêts ne sont pas menacés. Aussi, la réponse des Américains est nuancée même quand il y a des milliers de gens protestant dans les rues comme ce fut le cas en Iran lors des dernières élections présidentielles. Ensuite, la MINUSTAH détient les dossiers et connaît les vendeurs, les intermédiaires et les acheteurs de l'asphalte vénézuélien donné à Haïti en 2007 et vendu en République Dominicaine. Rien n'a été fait contre les corrompus et le trafic continue, cette fois avec le détournement de l'engrais vénézuélien vendu à Haïti à des prix préférentiels. // *Sow*

## Article 18

Le gouvernement tente de rendre des comptes  
 Le Nouvelliste | Publié le : mardi 10 mars 2009  
 Jean-Pharès Jérôme et Carlin Michel

La première des trois séances de convocation du Premier ministre, Michèle Duvivier Pierre-Louis et de quelques-uns de ses ministres à la Chambre basse prévue pour ce mercredi est différée. En attendant le premier set, le gouvernement tente de justifier dans la presse l'utilisation faite des 197 millions 560 mille dollars américains décaissés pour réparer les dégâts causés par les cyclones et ouragans de l'été dernier.

Les 197 millions 560 mille dollars américains ont été puisés dans les fonds de Pérocaribe en vue de venir en aide aux victimes des cyclones, de rétablir les voies de communication endommagées et d'assurer la reprise des activités économiques et sociales à travers le pays. Coordonné par le Bureau du Premier ministre, le programme d'urgence a été confié à six ministères sélectionnés sur la base de leur programme. Il s'agit des ministères de l'Intérieur et des Collectivités territoriales, de l'Economie et des Finances, des Travaux publics, Transports et Communications, de la Santé publique et de la population, de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural, de l'Education nationale et de la Formation professionnelle. Ironie du sort, le ministère de l'Environnement n'avait pas d'urgence à gérer dans le cadre de ce programme. Le ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales a eu une enveloppe de 782 millions de gourdes pour l'exécution d'un programme en trois volets : appui aux communes, appui humanitaire et autres appuis. 710 millions de gourdes ont été décaissées pour le volet d'appui aux communes. La gestion de cette somme a été confiée au Fonds d'assistance économique et sociale (FAES) et au Bureau de monétisation des programmes d'aide pour le développement au grand dam des parlementaires qui ont eu le temps de rédiger leurs petits projets. Environ un million soixante mille gourdes ont été utilisées pour l'achat des denrées alimentaires et de certains articles essentiels pour distribuer aux victimes », selon des informations recueillies dans un document intitulé « rapport du Programme d'urgence consécutif à l'arrêt du 10 septembre déclarant l'état d'urgence diffusé par la Primature ». Le secteur agricole a payé le plus lourd tribut des intempéries. Des champs de riz, de haricot, de banane sur le point d'être récoltés ont été emportés par les eaux en furie et les rafales de vents. Pour redonner espoir aux paysans, l'Etat haïtien avait déboursé 124 millions de gourdes pour la réparation des infrastructures d'irrigation. 55 000 hectares répartis dans 55 communes du pays ont pu retrouver leur fraîcheur. Les fonds mis à la disposition du secteur agricole ont également permis le recanibrage de plus de 860 kilomètres de berge de rivière. Plus de 500 000 personnes ont pu trouver un emploi à travers les travaux de correction de 450 kilomètres de ravins », lit-on dans le même document. A côté de la distribution d'engrais chimiques et d'outils agricoles aux paysans, le ministère de l'Agriculture a aussi procédé à l'acquisition et la distribution de 530 tonnes de semences de haricot, 85 tonnes de maïs et 600 000 plantules de bananiers dans les zones de production du pays. Le secteur de l'élevage n'a pas été épargné non plus. Le gouvernement, à travers le ministère de l'Agriculture, a dû venir en aide aux victimes. Près de 90 000 poulets contre 16 000

**Article 18** (suite)

caprins ont été distribués un peu partout dans le pays. Selon les informations communiquées par le Bureau du Premier ministre, d'autres initiatives ont été entreprises dans les domaines de la pêche et de l'apiculture. Dans le domaine des infrastructures, presque tout était à refaire après le passage des cyclones et ouragans. Au moins sept ponts et des infrastructures d'irrigation ont été endommagés. Le gouvernement dit avoir décaissé 55 millions de gourdes pour la construction des gués à lunettes à Montrouis, Chalon, Mirebalais et à la Vallée de Jacmel. Des travaux d'aménagement ont été entrepris à Miragoane et à St Louis du Sud. A 90% réussis, d'après les évaluations des autorités gouvernementales, ces travaux ont permis une reprise rapide de la circulation des usagers de la route. Des villes, notamment Gonaïves, Cabaret, Jacmel, Marigot et Port-de-Paix ont été inondées. Le montant affecté à l'assainissement des villes inondées, soit 125 millions de gourdes, est épuisé. Les travaux ne sont pas pourtant achevés.

L'enveloppe de 644 436 656.56 gourdes mise à la disposition du ministère des Travaux publics a aussi permis la réhabilitation du réseau électrique, des infrastructures d'eau potable et l'acquisition des équipements au profit du Centre national d'équipements (CNE). Le secteur de la Santé avait aussi subi les conséquences des cyclones et ouragans Fay, Gustav, Hanna et Ike. « Le ministère de la Santé publique a signé 11 contrats de réhabilitation, de reconstruction, d'agrandissement et d'aménagement avec diverses firmes de construction pour la réparation des dégâts », selon le rapport distribué à la presse. Les travaux, précisent les documents, sont en cours. Le ministère de l'Education nationale a été, lui aussi, très sollicité après le passage des cyclones et ouragans. Ses principales réalisations peuvent se résumer en la réhabilitation et la reconstruction d'écoles, la fabrication de bancs, la confection d'uniformes, l'achat de kits scolaires, l'octroi de subventions aux écoles et universités publiques, et l'élargissement du programme de cantines scolaires pour un engagement financier de l'ordre de 27 375 millions de dollars américains, soit 1 095 milliards de gourdes. Voilà les informations que le Premier ministre, Michèle Duvivier Pierre-Louis et ses ministres s'appêtent à fournir aux députés. Ils auront aussi l'obligation de faire correspondre ces données avec la réalité « à travers des documents écrits, audio, vidéo, photo ou autres ». Une épreuve que le ministre des Travaux publics, Jacques Gabriel, commence à passer au Sénat de la République.

Jean-Pharès Jérôme et Carlin Michel

APPENDICE F

COPIE DE L'ACCORD PETROCARIBE

### TRAITÉ DE SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE PETROCARIBE (TSE)

Les gouvernements d'Antigua-et-Barbuda, du Belize, de la République de Cuba, du Commonwealth de la Dominique, de la République Dominicaine, de la Grenade, de la République coopérative de Guyana, de la République d'Haïti, de la Jamaïque, de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, du Nicaragua, de la Fédération de Saint-Christophe-et-Niévès, de la République du Surinam et de la République bolivarienne du Venezuela, ci-après dénommés les "Parties";

**REAFFIRMAN**T les principes de coopération, solidarité, de complémentarité et de souveraineté pour la gestion des ressources naturelles, avec une vision caribéenne intégrale du problème énergétique, étroitement lié au développement et à l'indépendance de notre région et à la résolution des graves problèmes économiques et sociaux de nos peuples;

VU la base de ressources énergétiques de combustibles fossiles et les asymétries quant à la disponibilité de réserves et la consommation dans la région, qui a pour effet de créer une dépendance à l'égard de la fourniture d'hydrocarbures et une concurrence pour l'accès à ces hydrocarbures;

**CONSIDERANT** l'importance stratégique de l'énergie pour le développement durable de nos peuples et l'impérieuse nécessité de concevoir et d'établir des mécanismes efficaces et solidaires garantissant la sécurité énergétique de la région de la Caraïbe ;

**REITERANT** la volonté politique et le désir des gouvernements d'encourager l'intégration énergétique régionale, fondée sur les principes repris dans l'Accord de coopération énergétique PETROCARIBE, signé en la ville de Puerto la Cruz, Venezuela, en juin 2005 et réitérés dans la Déclaration de Montego Bay, Jamaïque, en septembre 2005;

**RECONNAISSANT** les importants progrès des relations énergétiques entre les gouvernements et la nécessité de favoriser et de renforcer le développement accéléré des projets existants et à venir;

**SOULIGNANT** l'importance et le potentiel des énergies renouvelables pour le développement économique et social de nos peuples, ainsi que leur contribution à la diversification des matrices énergétiques de la Caraïbe et à la protection de l'environnement.

**RECONNAISSANT** la nécessité d'établir un modèle de consommation d'énergie rationnel, qui contribuerait à la conservation de nos ressources naturelles non renouvelables et épuisables, et garantirait la durabilité du développement économique et social de la Caraïbe ;

**ONT CONVENU** de mettre à exécution le "Traité sur la sécurité énergétique Petrocaribe" (TSE) ci-après:

#### ARTICLE I

##### OBJET

Le présent Traité a pour objet de permettre le développement par les Parties d'un processus élargi et durable d'intégration qui contribue à la sécurité énergétique de la région de la Caraïbe, en complétant les sources d'énergies primaires disponibles grâce au potentiel et au développement d'énergies renouvelables; en promouvant les échanges technologiques pour la recherche de nouvelles sources; en développant la chaîne de l'énergie en vue de son industrialisation, et en encourageant son utilisation rationnelle pour un maximum d'économie et d'efficacité énergétique.

#### ARTICLE II

##### AXES D'ACTION

Sur la base des ressources énergétiques existantes dans les pays de la Caraïbe et de leurs potentialités, les Parties s'engagent à développer l'objectif de ce Traité selon les axes d'action suivants :

## 1. Pétrole

La République Bolivarienne du Venezuela, conformément à son ordre juridique interne, offrira aux pays de la Caraïbe les conditions et moyens indispensables pour couvrir les nécessités d'approvisionnement en pétrole et dérivés de la région, pour ainsi garantir la sécurité et la stabilité énergétique de la région.

\* La République Bolivarienne du Venezuela, conformément aux dispositions de l'Accord de coopération énergétique PETROCARIBE, garantira l'approvisionnement sûr et stable de pétrole brut, de produits raffinés et de GPL, aux fins d'atténuer les effets spéculatifs sur la commercialisation de l'énergie, de minimiser les conséquences de l'intermédiation et de contribuer à la sécurité énergétique de la région.

Les Parties s'engagent, dans la mesure du possible, à créer et accroître leur capacité de raffinage, afin de disposer d'une quantité de produits suffisants pour couvrir le déficit régional, et par là même de consolider un pôle de raffinage dans la zone de la Caraïbe et réduire ainsi la dépendance à l'égard des acteurs transnationaux dans la chaîne de valeur de l'énergie.

Les Parties s'engagent, dans la mesure du possible, à construire, développer et/ou moderniser l'infrastructure énergétique nécessaire pour l'expédition, la réception, le transport, le stockage et la distribution de pétrole brut et de produits, l'objectif primordial étant de créer un système de fourniture sûr et permanent pour la zone de la Caraïbe. A cette fin, la République bolivarienne du Venezuela mettra à la disposition des Parties, son expérience et savoir-faire technique dans les domaines de la prospection, la production, l'industrialisation et la commercialisation des hydrocarbures, dans le but d'approfondir le transfert de technologies et la formation de capital humain dans la région.

Les Parties s'engagent à mettre en oeuvre, en parallèle, les politiques et mesures nécessaires en vue d'un usage rationnel et efficient de l'énergie, qui contribue au développement durable de nos peuples.

## 2. Gaz

Les Parties pourront convenir de mettre en œuvre des initiatives permettant l'approvisionnement de gaz, de manière à ce qu'ils puissent disposer de cette importante source d'énergie non polluante, afin de compléter la matrice énergétique de la région tout en diversifiant les sources d'énergie alimentant les systèmes de production et de distribution d'électricité, et à exécuter des programmes de gazéification à usage résidentiel et commercial.

Les Parties pourront s'associer en vue de la construction d'installations de liquéfaction et de regazéification, ainsi que pour la mise en œuvre d'autres technologies dans le domaine du gaz naturel qui seraient jugées nécessaires pour l'utilisation de cette source d'énergie.

Les Parties s'engagent, dans la mesure de leurs possibilités, à introduire le gaz dans leur matrice énergétique, afin de développer et d'encourager leur consommation. Dans ce dernier cas, ils encourageront l'utilisation de machines à haute efficacité et à cycles combinés.

Les Parties consacreront leurs meilleurs efforts pour développer dans la région, à partir du gaz, des pôles de pétrochimie sur les territoires où ces ressources sont disponibles, afin de produire les intrants chimiques nécessaires à l'industrie de la transformation de la chaîne des plastiques et autres produits industriels.

## 3. Énergie électrique

Dans le but d'utiliser toutes les sources d'énergie primaire à leur disposition et de maximiser l'utilisation de l'énergie hydroélectrique et de l'énergie thermoélectrique basée sur le gaz et les cycles combinés, les Parties encourageront la substitution des combustibles liquides par le gaz ou d'autres combustibles plus économiques.

Afin de réduire les pertes dues au systèmes de transmission ou aux pics de consommation caractéristiques du système électrique, les Parties s'efforceront au maximum de créer et de développer le dispositif de soutien à leurs systèmes électriques nationaux et d'assurer la disponibilité du service dans les zones qui ne sont pas desservies actuellement, grâce à l'introduction de systèmes de production répartie.

Les Parties instaureront des programmes en vue de remplacer les appareils à forte consommation d'énergie par des équipements plus efficaces, les ampoules incandescentes par des ampoules à économie d'énergie, les générateurs électriques à forte consommation de combustibles liquides par des systèmes à gaz hautement efficaces et à cycles combinés. Ils mettront aussi en œuvre des programmes de reconversion industrielle pour compléter leurs économies, tirant au maximum profit des ressources énergétiques disponibles qui existent sur leur territoire.

#### 4. Énergies renouvelables

Les Parties mettront en œuvre, dans la mesure de leurs possibilités, des projets conjoints et des programmes pilotes pour encourager l'utilisation de toutes les énergies renouvelables disponibles sur leur territoire respectif, telles que l'énergie éolienne, l'énergie solaire et l'énergie géothermique, entre autres.

Le développement de ce type d'énergies nécessite une importante coopération technologique entre les pays de la région, visant essentiellement à réduire les coûts qui, en général, sont supérieurs à ceux des énergies traditionnelles.

De même, les Parties s'efforceront de faire en sorte que l'utilisation de cette énergie s'oriente vers la satisfaction des nécessités des zones qui en ont le plus besoin et/ou qui sont éloignées des réseaux de fourniture d'énergie traditionnels.

### ARTICLE III SOCIÉTÉS MIXTES

Pour développer les axes d'action décrits à l'Article II du présent Traité, les Parties créeront et renforceront les sociétés mixtes binationales, dans le respect de la souveraineté et du cadre juridique en vigueur dans chaque pays. Ces entreprises se définiront sur la base du renforcement de leurs capacités techniques, technologiques et financières, pour permettre la mise en œuvre, dans chaque pays, des projets indispensables pour l'utilisation des ressources énergétiques disponibles.

Pour minimiser les coûts de transactions, les Parties s'engagent à ce que les négociations se réalisent entre les États, de sorte à faire prévaloir les critères de complémentarité, coopération et solidarité dans la commercialisation des ressources énergétiques.

### ARTICLE IV SUIVI

Pour garantir l'application du présent Traité et dans le cadre de l'Accord de Coopération énergétique PETROCARIBE, PDV-Caribe, filiale de Petróleos de Venezuela S.A., sera responsable de la coordination, de l'exécution et du suivi des projets d'infrastructure énergétique, de développement et d'assistance sociale, ainsi que des autres activités promouvant l'autosuffisance et la souveraineté énergétique des Parties.

### ARTICLE V RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Les doutes et/ou controverses pouvant naître de l'interprétation du présent Traité seront réglés pacifiquement par les parties, à l'aide de négociations directes menées par voie diplomatique.

#### ARTICLE VI DÉPOSITAIRE

Le ministère du Pouvoir populaire pour les Relations extérieures de la République bolivarienne du Venezuela est le dépositaire du présent Traité, au pouvoir duquel repose l'instrument original du Traité. Le ministère du Pouvoir populaire pour les Relations extérieures de la République bolivarienne du Venezuela en remettra une copie certifiée à chacune des Parties.

#### ARTICLE VII MODIFICATIONS

Le présent Traité pourra être amendé sur décision consensuelle des Parties. À cet effet, les Parties pourront proposer des amendements par écrit au dépositaire du Traité, qui communiquera immédiatement toute proposition aux autres Parties; pour que, dans un délai de trois (3) mois, elles y répondent, par la voie diplomatique. Les amendements entrent en vigueur, pour chacune des Parties, conformément aux dispositions de l'Article IX.

#### ARTICLE VIII SIGNATURE, RATIFICATION ET ADHÉSION

Le présent Traité restera ouvert à la signature en la ville de Caracas, République bolivarienne du Venezuela, à partir du 11 août jusqu'au 31 décembre 2007, au siège du ministère du Pouvoir populaire pour les Relations extérieures de la République bolivarienne du Venezuela.

Le présent Traité sera sujet à ratification. Les instruments de ratifications seront déposés au siège du ministère du Pouvoir populaire pour les Relations extérieures de la République bolivarienne du Venezuela.

Le présent sera sujet à adhésion. Les instruments d'adhésion seront déposés au siège du ministère du Pouvoir populaire pour les Relations extérieures de la République bolivarienne du Venezuela.

**ARTICLE IX  
ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE D'APPLICATION**

Le présent Traité entrera en vigueur pour les Parties après le dépôt du deuxième instrument de ratification ou d'adhésion.  
Pour chaque État qui ratifie le Traité ou y adhère, après le dépôt du deuxième instrument de ratification, le Traité entrera en vigueur à la date du dépôt de son instrument de ratification ou d'adhésion respectif.

Le présent Traité restera en vigueur pour une période de cinq (5) ans, qui pourra être prorogée automatiquement pour des périodes consécutives.

**ARTICLE X  
DÉNONCIATION**

Toute Partie pourra dénoncer le présent Traité par notification écrite adressée au ministère du Pouvoir populaire pour les Relations extérieures de la République bolivarienne du Venezuela. La dénonciation prendra effet six (6) mois après la date de réception de sa notification.

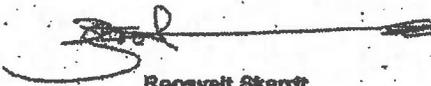
En foi de quoi les soussignés, dûment autorisés à cette fin par leurs gouvernements respectifs, ont signé le présent Traité en la ville de Caracas le onze (11) août deux mille sept (2007), dans ses versions en espagnol, en français et en anglais, ces trois versions faisant également foi.



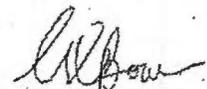
Said Musa  
Premier Ministre du Belize



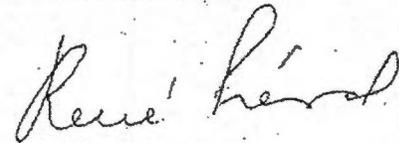
Carlos Lage Dávila  
Vice-président du Conseil d'Etat de la République de Cuba



Roosevelt Skerrit  
Premier Ministre du Commonwealth de Dominique



Gregory Bowen  
Vice-premier Ministre de Grenade

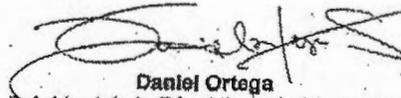


René Préal  
Président de la République d'Haïti



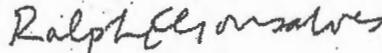
**Phillip Paulwell**

Ministre de l'Industrie, la Technologie, l'Énergie et le Commerce de la  
Jamaïque



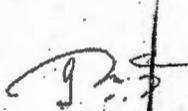
**Daniel Ortega**

Président de la République du Nicaragua



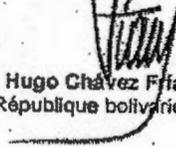
**Ralph Gonsalves**

Premier Ministre de Saint-Vincent-et-les-Grenadines



**Gregory Fusland**

Ministre des Ressources Naturelles de la République de Surinam



**Hugo Chávez Frías**

Président de la République bolivarienne du Venezuela

## RÉFÉRENCES

- Abdelatif, H. 2011. « La mise en place de la redevabilité dans l'administration tunisienne ». In *Les actes de la table ronde préparatoire no 3. La bonne gouvernance : objet et condition du financement*. Organisation internationale de la francophonie. Consulté le 4 avril 2012 sur le site : [www.democratie.francophonie.org/IMG/pdf/Mise.place.redevabilite.admin.tunisienne.pdf](http://www.democratie.francophonie.org/IMG/pdf/Mise.place.redevabilite.admin.tunisienne.pdf)
- Abélès, M. 1990. « Un véritable fossé entre le citoyen et l'administration ». In *Anthropologie de l'État*. p. 10-17. Paris : Armand Colin.
- Agbobli, C. (dir.). 2009. *Quelle communication pour quel changement? Les dessous du changement social*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Agbobli, C. et G. Hsab. (dir.). 2011. *Communication internationale et communication interculturelle : Regards épistémologiques et espaces de pratique*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Agence interamericaine de développement. *Revue des dépenses publiques et de la responsabilité financière*. Consulté le 10 février 2013 sur le site : [www.prismjournal.org/fileadmin/Praxis/Files/globalPR/GRUNIG.pdf](http://www.prismjournal.org/fileadmin/Praxis/Files/globalPR/GRUNIG.pdf)
- Aktouf, O. 1987. *Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations. Une introduction à la démarche classique et une critique*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Alphonse, R. 2010. « L'odeur des dollars de PetroCaribe », *Le Nouvelliste*, 1<sup>er</sup> septembre.
- Anderson, A.A., D. Brossard, D.A. Scheufele, M.A. Xenos et P. Ladwig. (2013). « The nasty effect: online incivility and risk perception of emerging technologies ». In *Journal of Computer Mediated Communication*, 19 février 2013 (en ligne : <http://oceanmedia.com/wp-content/uploads/2013/04/onlineincivility.pdf>).
- Antonio, J. P. 1984. « Soutiens et résistances au pouvoir duvaliériste ». In *Haïti : briser les*

*chaînes*. p. 33-54. Lausanne : Éditions Pierre-Marcel Favre.

Audet, M. 1999. « Les entreprises en temps de crise. Le syndrome de l'assiégé ». In *La communication en temps de crise*. p. 109-113. Québec : Presses de l'Université du Québec.

Aulagnon, T. et D. Janicot. 1975. « La communication entre Administration et Administrés ». In *La Revue Administrative*, no 165 (juin-juillet), p. 311-319. Paris.

Balandier, G. 2006. *Le pouvoir sur scène*. Paris : Fayard.

Banque mondiale, Groupe de participation et d'engagement civiques du Groupe de la Banque mondiale. 2003. *Le contrôle citoyen de l'action publique : Une introduction au concept et son application opérationnelle*. Version préliminaire pour un débat, 9 juillet 2003.

Bazin, H. 2007. « Reddition de comptes et lutte contre la corruption ». In *Les actes du colloque scientifique : vers une stratégie nationale de lutte contre la corruption* (Karibe Convention Center, du 20 au 23 août 2007). p. 220-228. Port-au-Prince : Imprimeries Henri Deschamps.

Béaud, P. 1997. « Sens Communs : De quelques avatars historiques de la notion d'opinion publique ». In *Sociologie de la communication*. p. 367-385. Cedex : Éditions CENT.

Benoit, J-M et J. Scale. 2008. *Bleu, Blanc, Pub. Trente ans de communication gouvernementale en France*. Paris : Le Cherche-midi.

Bergeron, G. 1993. *L'État en fonctionnement*. Paris : L'Harmattan.

Bernays, E. L. 2005. *Propagande*. New York : Ig Publishing.

Bernier, R. 2001. *Un siècle de propagande : Information, communication, marketing gouvernemental*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

Bérubé, P. 2010. « L'évaluation et les indicateurs mesurables en relations publiques ». In *Les relations publiques dans une société en mouvance*. D. Maisonneuve, 4<sup>e</sup> éd. Québec : Presses de l'Université du Québec.

Bonneville, L., S. Grosjean et M. Lagacé. 2007. *Introduction aux méthodes de recherche en communication*. Québec : Gaétan Morin.

- Boudon, R. 2002. *Les méthodes en sociologie*. Coll. Que sais-je. Paris : Presses Universitaires de France.
- Boulay, S. 2011. *Usurpation de l'identité citoyenne dans l'espace public. Astroturfing et communication politique*. Thèse de doctorat. Montréal : Université du Québec à Montréal. p. 66-107.
- Bourdieu, P. 1980. « L'opinion publique n'existe pas ». In *Questions de sociologie*. No 318 (janvier). p. 1292-1309. Paris : Les Editions de Minuit.
- Bouthat, C. 1993. *Guide de présentation des mémoires et thèses*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Boutin, G. 1997. *L'entretien de recherche qualitative*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Breguet, E. 1980. *Cicéron, La République*. Tome I-II. Texte établi et traduit par E. B. p. 10-11. Paris.
- Breton, P. 1997. *La parole manipulée*. Québec : Éditions du Boréal.
- Breton, P. et S. Proulx. 2002. *L'explosion de la communication : à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle*. Montréal : Boréal.
- Brunel, G. et C.-Y. Charron. 2002. *La communication internationale : mondialisation, acteurs et territoires socioculturels*. Boucherville : éd. G. Morin.
- Canada, Conseil de recherche en sciences humaines. 2010. *Éthique de la recherche avec des êtres humains*. Consulté le 8 juin 2012 sur le site : [www.ger.ethique.gc.ca/pdf/fra/eptc2/EPTC\\_2\\_FINAL\\_Web.pdf](http://www.ger.ethique.gc.ca/pdf/fra/eptc2/EPTC_2_FINAL_Web.pdf)
- Cardon, D. 2012. « Le parler privé-public des réseaux d'Internet ». In *Médias sociaux : Enjeux pour la communication*. p. 33-48. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Carré de Malberg, R. 2004. *Contribution à la théorie générale de l'État*. 2<sup>e</sup> éd. Paris : Dalloz.
- Casilli, A. 2000. *Les liaisons numériques : Vers une nouvelle sociabilité?* Paris : Le Seuil.
- Castells, M. 2009. *Communication Power*. New York : Oxford University Press
- Champagne, P. 1990. *Faire l'opinion : le nouveau jeu politique*. Paris : Les Éditions de

Minuit

- Chantebout, B. 1975. *De l'État : Une tentative de démythification de l'univers politique*. Paris : Consortium de la Librairie et de l'Édition.
- Charest, F. et F. Bédard. 2013. 2<sup>e</sup> éd. *Les racines communicationnelles du Web et des médias sociaux*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Charland, M. 2003. « Le langage politique ». In *La Communication politique : État des savoirs, enjeux et perspectives*. p. 67-91. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Charpier, F. 2005. *L'obsession du complot*. Paris : Bourin Éditeur.
- Chartier, L. 2003. *Mesurer l'insaisissable : Méthode d'analyse du discours de presse*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Chevallier, J. 1988. « Le mythe de la transparence administrative ». In *CURAPP : Information et transparence administrative*. p. 239-275. Paris : Presses Universitaires de France.
- Chevallier, J., R. Draï et F. Rangeon. 1983. *La communication administration-administrés*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Choon, M. J. K. et S. Proulx. 2012. « Lutttes pour la reconnaissance des groupes associatifs : l'usage de Facebook par deux ONG de l'île Maurice ». In *Médias sociaux : Enjeux pour la communication*. p. 81-104. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Christophe, P. J. 2001. *La scission de l'OPL : une catastrophe socio-politique, une crise gouvernementale et parlementaire*. Port-au-Prince : Éditions Henri Deschamps.
- Cincir, A. 2010 « Ce qui reste de PetroCaribe », *Le Nouvelliste*, 7 janvier
- Constitution de la République d'Haïti 29 mars 1987*. Port-au-Prince : Éditions Henri Deschamps.
- Corriveau, R. 1999. « La communication en situation d'urgence : L'importance du lien social ». In *La communication en temps de crise*, D. Maisonneuve (dir.), p. 45-60. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Cordelier, B. 2006. *Logiques de transaction en innovation organisationnelle. Vers une modélisation socio-technique du projet*. Thèse en sciences de l'information et de la

communication. Université Michel de Montaigne-Bordeaux.

Cossette, R. 2010. 4<sup>e</sup> éd. « Quelle éthique pour les relations publiques ». In *Les relations publiques dans une société en mouvance*. p. 329-344. Québec : Presses de l'Université du Québec.

Côté, L., B. Lévesque et G. Morneau. 2009. *État stratège et participation citoyenne*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

Cotteret, J.-M. 1973. *Gouvernants et gouvernés : la communication politique*. Paris : Presses Universitaires de France.

-----, 1991. *Gouverner, c'est paraître : Réflexions sur la communication politique*. Paris : Presses Universitaires de France.

Cotteret, J.-M. et C. Emeri. 1993. « La communication gouvernementale ». In *Dictionnaire critique de la communication*. Tome 2 : *Les grands domaines d'application*. Paris : Presses Universitaires de France.

Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux administratif. 2012. *Rapport sur l'enveloppe budgétaire haïtienne de l'exercice 2010-2011*.

Cyprien, G. 2006. « Haïti en passe d'intégrer le PetroCaribe », *Le Nouvelliste*, 23 février.

-----, 2006 « Le Venezuela passe de la parole aux actes », *Le Nouvelliste*, 15 mai.

-----, 2006 « Ratification de PetroCaribe : un difficile accouchement », *Le Nouvelliste*, 29 août.

Dacheux, E. 2008. « L'espace public : un concept clé de la démocratie ». In *L'espace public*. p. 7-29. Hermès, Paris : CNRS Éditions.

Daunais, J.-P. 2003. 2<sup>e</sup> éd. « L'entretien non-directif ». In *Recherche sociale : De la problématique à la collecte de données*. p. 273-293. Québec : Presses de l'Université du Québec.

Delmas, R. 2003. « Internet et la règle : une gouvernance faible ». In *Les défis du cybermonde*. p. 45-50. Québec : Presses de l'Université Laval.

Delruelle, É. 1993. *Le consensus impossible : Le différend entre éthique et politique chez H. Arendt et J. Habermas*. Bruxelles : Éditions Ousia.

- Derèze, G. 2009. *Méthodes empiriques de recherche en communication*. Bruxelles : De Boeck.
- Deslauriers, J.-P. 1991. *Recherche qualitative : Guide pratique*. Québec : McGraw-Hill.
- Dias de Sila, P. 2014 (sous presse). « Le langage politique de YouTube : créativité et subversion ». In *La contribution en ligne. Pratiques participatives à l'ère du capitalisme informationnel*, p. 73-84. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Diederich, B. et A. Burt. 1969. *Papa Doc et les tontons macoutes : La vérité sur Haïti*. Port-au-Prince : Henri Deschamps.
- Dion, L. 1962. « Opinions publiques et systèmes idéologiques ». In *Les Écrits du Canada Français*, no XII, (publié en 2001), p. 9-171. Montréal : Les Écrits du Canada Français.
- Duvalier, F. 1967. *Œuvres essentielles : La révolution au pouvoir (1962-1966)*. Vol. IV. Port-au-Prince : Presses Nationales d'Haïti.
- Édouard, R. 2013. *Violences et ordre social en Haïti. Essai sur le vivre-ensemble dans une société postcoloniale*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Ellul, J. 1990. *Propagande*. Paris : Éd. Economica.
- Éraly, A. 2000. *L'expression et la représentation*. Paris : L'Harmattan.
- Ericson, R. V, P.M. Baranek et J.B.L. Chan. 1989. *Negotiating control : A study of new sources*. Toronto : University Toronto Press.
- Fournier, J.-P. 2005. *Guide sur la reddition de comptes : les indicateurs de gestion auprès du citoyen*. Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, juin 2005.
- Fraser, N. 1993. « Rethinking the Public Sphere : A contribution to the critique of Actually Existing Democracy ». In *Habermas and the public sphere*. p. 109-141. Cambridge : MIT Press.
- Fusaro, M. 2002. *Un monde en fil : Les promesses à l'ère de la convergence*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Gallup, E. 2001. « Public opinion in a democracy ». In *L'opinion publique : Perspectives anglo-saxonnes*. Hermès, no spécial 31. Paris : CNRS Éditions.

- Gardère, J.-P. et Gardère, E. 2008. *Démocratie participative et communication territoriale. Vers la micro-représentativité*. Paris : L'Harmattan.
- Garnham, N. 1993. « The Media and the Public Sphere ». In *Habermas and the public sphere*. sous la dir. de Craig Calhoun. p. 359-375. Cambridge : MIT Press.
- Gauthier, B. (dir.). 2009. 5<sup>e</sup> éd. *Recherche sociale : De la problématique à la collecte des données*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Gerstlé, J. 2008. 2<sup>e</sup> éd. *La communication politique* Paris : Armand Colin.
- Gilles, S. 1984. « Un pays en état de catastrophe : Un peuple à la recherche de sa propre émancipation ». In *Haïti : briser les chaînes*. p. 13-30. Lausanne : Éditions Pierre-Marcel Favre.
- Gilot, R. 2006. *Au gré de la mémoire : François Duvalier, le mal aimé*. Port-au-Prince : Éditions Le Béreïn.
- , 2011. *Au gré de la mémoire. Jean-Claude Duvalier ou la chance galvaudée* (Tome 2). Port-au-Prince : Éditions Le Béreïn.
- Gingras, A.-M. 2003. *La Communication politique. État des savoirs, enjeux et perspectives*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Global Canada. 2010. *Une nouvelle ère de reddition de comptes : conséquences pour les administrateurs*. Consulté le 5 avril 2012 sur le site : [www.deloitte.com/assets/Dcom-Canada/Local%Assets/Documents/Public%20Sector/ca\\_fr\\_ps\\_new-age-public](http://www.deloitte.com/assets/Dcom-Canada/Local%Assets/Documents/Public%20Sector/ca_fr_ps_new-age-public).
- Goheneix, A. 2005 « De l'espace public comme concept à l'opinion publique comme fait social ». In *Raisons politiques* n° 19. p. 5-7. Paris : Presses de Sciences Po.
- Goodman, L. A. 1960. « Snowball sampling ». In *Annals of Mathematical Statistics*. Vol. 32, no 1, p. 148-178. New-York : Duke University Press
- Gortner, H.F., J. Mahler et J. Bell Nicholson. 1993. *La gestion des organisations publiques*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Grawitz, M. 2001. *Méthodes des sciences sociales*, 2<sup>e</sup> éd. Paris : Dalloz.
- Grunig, J. E. et T. Hunt. 1984. *Managing Public Relations*. New York : Rinehart and Winston.

- Grunig, J. E. (dir.). 1992. *Excellence in Public Relations and Communication Management*. Hillsdale : Lawrence Erlbaum Associates.
- Grunig, J. E. et D.M. Dozier. 2002. *Excellent Public Relations and Effective Organizations*. Hillsdale: Lawrence Erlbaum Associates.
- Grunig, J. E. 2009. *Paradigms of global public relations in an age of digitalisation*. *PRism* 6. Consulté le 9 février 2012 sur le site : [praxis.massey.ac.nz/prism\\_online\\_journ.html](http://praxis.massey.ac.nz/prism_online_journ.html)[www.youtube.com/watch?v=k6t70-pDsBg](http://www.youtube.com/watch?v=k6t70-pDsBg),
- Habermas, J. 1978. *L'espace public : Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*. Édition originale allemande 1962. Paris : Payot.
- 1987. *Théorie de l'agir communicationnel : rationalité de l'agir et rationalisation de la société*, tome I. Paris : Fayard.
- 1992. « L'espace public, 30 ans après ». *Quaderni*, no 18 (automne). p. 161-191. Paris : Paris : Formules Édito
- 1997. *L'espace public : Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*. édition originale 1978. Paris : Payot.
- 2010. *L'espace public*. Millau : Éditions Payot.
- Harvey, P.-L. 1995. *Cyberespace et communautaire. Appropriation-Réseaux-Groupes virtuels*. Québec : Presses de l'Université Laval.
- 2004. *La démocratie occulte. Rapports de force, gouvernance et communautaire dans la société de l'information*. Québec : Presses de l'Université Laval.
- Haziza, D. 2008. « L'échantillonnage non-probabiliste. Échantillon au jugé » In *Notes de cours : Échantillonnage STT 2000*. Automne 2008. p. 6-7. Département de mathématiques et de statistique, Université de Montréal.
- Hofstadter, R. 2012. *Le style paranoïaque. Théories du complot et droite radicale en Amérique*. Paris : Bourin Editeur.
- Hurbon, L. 1979. *Culture et dictature en Haïti : l'imaginaire sous contrôle*. Paris : L'Harmattan.
- Hyacinthe, W. 1980. *Haïti, le point de non-retour*. Port-au-Prince : Éditions. Fardin.

*Le Moniteur*, 19 juin 2012. Presses nationales d'Haïti, Port-au-Prince

Kahn, P. 1989. *L'État*. Paris : Éditions Quintette.

Kerckhove, D. de. 2003. « Quatre questions sur la cyberdémocratie ». In *Les défis du cybermonde*. p. 40-44. Québec : Presses de l'Université Laval.

Kreis, E. 2009. *Les Puissances de l'ombre. Juifs, jésuites, francs-maçons, réactionnaires. La théorie du complot dans les textes*. Paris : CNRS Éditions.

Kugler, M. 2004. *Des campagnes de communication réussies, 43 études de cas primés*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

Lafrance, J.-P., A.-M. Laulan et C. Rico de Sotelo (dir.). 2006. *Place et rôle de la communication dans le développement international*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

Lamartine, A. de. 1865. *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et Écrits politiques*. Tome 5. Paris : Librairie internationale.

Lamoureux, A. 1992. *Une démarche scientifique en sciences humaines*. Québec : Éditions Études vivantes.

Landry, N. 2013. *Droits et enjeux de la communication*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

Laramée, A. et B. Vallée. 2006. *La recherche en communication Éléments de méthodologie*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

Larrieux, J. É. 1993. « Pour une psychologie des pratiques politiques en Haïti ». In *Le Nouvelliste (Haïti)*, p. 16.

Latour, B. 1987. « The powers of association ». In *Power, Action and Belief. The Sociological Review*, no 32, p. 264-280. London : Routledge et Kegan Paul.

Leclerc, G. W.D. Moynagh, J.-P. Boisclair et H.R. Hanson. 1996. *Reddition de comptes. Rapports sur la performance et vérification intégrée : une vue d'ensemble*. Ottawa : Éditions CCAF-FCVI inc.

Lemassurier, J. 1980. « Vers une démocratie administrative : du refus d'informer au droit d'être informé ». In *Revue du droit public et de la science politique*. Vol. 96, no 4.

- p. 1239-1269. Paris : Librairie générale de droit et de jurisprudence.
- Leray, C. 2008. *L'analyse de contenu. De la théorie à la pratique. La méthode Morin-Chartier*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Lévy, P. 2002. *Cyberdémocratie. Essai de philosophie politique*. Paris : Éditions Odile Jacob.
- Libaert, T. 2011. *La communication de crise*. Paris : Dunod.
- Maisonneuve, D., J.-F. Lamarche et Y. Saint-Amand. 1998. *Les relations publiques dans une société en mouvance*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Maisonneuve, D. (dir.). 1999. « Introduction : Les actes du colloque. Communications en temps de crise ». In *Communications en temps de crise*. p. 1-20. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- . 2004. *Les relations publiques : Le syndrome de la cage de Faraday*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- . 2008. « Avant-propos : L'analyse de contenu selon le laboratoire d'analyse de presse Caisse Chartier », In *L'analyse de contenu. De la théorie à la pratique. La méthode Morin-Chartier*. p. xiii-xiv. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- . 2010. *Les relations publiques dans une société en mouvance*. 4<sup>e</sup> éd. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Markovà, I. 2007. *Dialogicité et représentations sociales*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Martin, C. 1984. « Un peuple sans droits ». In *Haïti : briser les chaînes*. p. 87-94. Lausanne : Éditions Pierre-Marcel Favre.
- Massé, P. 1992. *Méthodes de collecte et d'analyse de données en communication*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Mattelard, A et M. Mattelard. 1995. *Histoire des théories de la communication*. Paris : éd. La Découverte.
- McLuhan, M. 1970. *Guerre et paix dans le village planétaire*. Paris : Robert Lafond.
- Ménard, S. 1999. « La gestion de crises ». In *La communication en temps de crise*. p. 211-

216. Québec : Presses de l'Université du Québec.

Mercier, A. 2008. *La communication politique*. Paris : CNRS Éditions.

Meunier, J.-P. 2003. *Approches systémiques de la communication. Systémisme, mimétisme, cognition*. Bruxelles : De Boeck.

Minc, A. et S. Nora. 1978. *L'informatisation de la société*. Paris : La Documentation française.

Ministère de la Communication (2010) *Avant-projet de loi organique* (document non publié, consulté au ministère de la Communication, gouvernement d'Haïti).

Ministère haïtien de l'Économie et des Finances. 2010. *Note sur la gouvernance économique*. Consulté le 9 février 2013 sur le site : [www.jobpaw.com/assets/assets/strategiepays/43.pdf](http://www.jobpaw.com/assets/assets/strategiepays/43.pdf).

----- 2010. *Rapport sur l'utilisation des fonds de PetroCaribe du 1<sup>er</sup> février au 14 septembre 2010*. p. 1.

----- 2011. *Rapport sur les modalités de paiement de PetroCaribe*. p. 2.

Moatti, D. 1996. *De l'administration au citoyen. Une communication perturbée*. Paris : Association des publications de la Faculté des lettres de Nice.

Mongeau, P. 2009. *Réaliser son mémoire ou sa thèse : Côté jeans, Côté tenue de soirée*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

Moore, D. 1984. *The superpollsters: how they measure and manipulate Public Opinion in America*. New York : Four Walls Eight Windows.

Mucchielli, A. (dir.). 2004. *Étude des communications : Le dialogue avec la technologie*. Paris : Armand Colin.

Noël, P. 1982. *Le tambour de ville ou comment l'Administration écoute, renseigne et informe*. Paris : La documentation française.

Ollivier, B. 2007. *Les sciences de la communication : Théories et acquis*. Paris : Armand Colin.

Ollivier-Yaniv, C. 1997. « L'État communicant. Des formes de la communication

- gouvernementale ». In *Quaderni*, no 33. p. 75-83. Paris : Formules Édito.
- Ollivier-Yaniv, C. 2000. *L'État communicant*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) / Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). 2003. *La situation de la communication pour le développement de Niger : Stratégie de la communication gouvernementale*. Rome : publié par FAO.
- Organization for Economic Co-operation and Development. 2008. *Guide d'application sur la transparence et la reddition de comptes de l'Etat actionnaire*. Projet de texte pour la consultation publique. Paris : France. Consulté le 6 avril 2012 sur le site : [www.oecd.org/daf/affairesentreprises](http://www.oecd.org/daf/affairesentreprises).
- Ouellet, F. 2005. *La reddition de comptes*. Québec : Université Laval, novembre 2005, p. 2, 5.
- Paquot, T. 2009. *L'espace public*. Paris : Éditions La Découverte.
- Parthenay, K. 2011. *PetroCaribe : instrument néo-bolivarien d'intégration régionale centraméricaine et caribéenne*. Observatoire Politique de l'Amérique Latine et des Caraïbes. Consulté le 12 décembre 2011 sur le site : [www.opalc.org](http://www.opalc.org). Section : la structure opérationnelle de l'AEC-PetroCaribe, p. 2,4.
- Pascal, G. H. 2008. *Lexique des termes de finances publiques utilisés en Haïti*, t.1. Port-au-Prince : Imprimeur II S.A.
- Péan, L. 2009. « Haïti : les enjeux derrière les manœuvres du président Préval ». *AlterPresse*, 20 novembre
- Pharel, K. 2007. « Mauvaise gouvernance, corruption et pauvreté ». In *Les actes du colloque scientifique : vers une stratégie nationale de lutte contre la corruption*. p. 42-49. Port-au-Prince : Imp. Henri Deschamps.
- Pierre-Charles, G. 1973. *Radiographie d'une dictature. Haïti et Duvalier*. Montréal : Les Éditions Nouvelle optique.
- , 2000. *Haïti, jamais, jamais plus. Contribution à la mémoire collective et à la lutte contre l'impunité*. CRESFED : Atelier des droits humains, Port-au-Prince.
- Pierre Étienne, S. 2007. *L'énigme haïtienne. Échec de l'État moderne en Haïti*. Québec :

Presses de l'Université de Montréal.

-----, 2011. *Haïti, la République Dominicaine et Cuba. État, économie et société (1492-2009)*. Paris : L'Harmattan.

Poupart, J., J.P. Deslauriers, L. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer et A.P. Pires(dir.). 1997. *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Montréal : Gaëtan Morin.

Programme des Nations Unies pour le Développement. 2010. *Rapport mondial 2010 sur le Développement humain*. Consulté le 23 août 2012 sur le site : [www.undp.org/fr/rapports/mondial/rdh2010](http://www.undp.org/fr/rapports/mondial/rdh2010).

Proulx, S. 2003. « L'identité de la société québécoise à l'ère des réseaux numériques ». In *Les défis du cybermonde*. p. 35-39. Québec : Presses de l'Université Laval.

Proulx, S. et A. Klein. 2012. *Connexions : Communication numérique et lien social : Les individus connectés communiquent-ils encore?* Namur : Presses Universitaires de Namur.

Quéau, P. 2003. « Société de l'information et bien commun mondial ». In *Les défis du cybermonde*. p. 26-34. Québec : Presses de l'Université Laval.

Rangeon, F., J. Poumarède, F. Dubois et D. Cochart. 1991. *La communication politique*. Paris : Presses Universitaires de France.

Raynaud, P. 2012. « Préface ». In *LeStyle paranoïaque. Théories du complot et droite radicale en Amérique*, R. Hofstadter. Paris : François Bourin Éditeur, p. 8-9

Rico de Sotelo, C. et L. Renaud. 2006. « Communication pour la santé. De multiples approches théoriques. » In *Place et rôle de la communication dans le développement international*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

Robichaud, D. 1998. *Au-delà de l'action et de la structure : traduction, réseaux d'actants et narrativité dans un processus de discussion publique*. Montréal : Université de Montréal. Consulté le 16 mars 2011 sur le site : [www.lib.umi.com/cr/umontreal/fullcit?pNQ35633](http://www.lib.umi.com/cr/umontreal/fullcit?pNQ35633).

Sapène, R. 1973. *Procès à Baby Doc (Duvalier père et fils)*. Paris : S.E.F.

Schwartzberg, R.-G. 2009. *L'État spectacle 2*. Paris : Plon.

- Stein, É. 1989. *De l'État*. Fribourg : Les Éditions du Cerf.
- Tocqueville, A. (de). 1990. *De la Démocratie en Amérique* (Tome 2). Paris : éd. Edouardo Nolla.
- Tondreau, J. L. 2008. « Tendances récentes et situation actuelle de l'éducation et de la formation des adultes ». In *Rapport national de la République d'Haïti*. Commission nationale haïtienne de coopération avec l'UNESCO (CNHCU). Port-au-Prince. Consulté le 21 juin 2012 sur le site : [www.unesco.org/fileadmin/MULTIMEDIA/INSTITUTES/UII/confintea/pdf/National\\_Reports/Latin%20America%20-%20Caribbean/Haïti.pdf](http://www.unesco.org/fileadmin/MULTIMEDIA/INSTITUTES/UII/confintea/pdf/National_Reports/Latin%20America%20-%20Caribbean/Haïti.pdf).
- Toussaint, H. 2006. *Violence et État moderne : L'espoir de la raison en Haïti*. Port-au-Prince : Éditions Deschamps.
- Transparency International. 2012. *Rapport sur le classement mondial de l'indice de perception sur la corruption*. Consulté le 7 avril 2012 sur le site : [www.rnw.nl/afrique/bulletin/corruption-classement-mondial-2011-de-transparency-international](http://www.rnw.nl/afrique/bulletin/corruption-classement-mondial-2011-de-transparency-international).
- Tremblay, G. 2007. « Espace public et mutations des industries de la culture et de la communication ». In *Les industries de la communication et de la culture en mutation*, sous la direction de Philippe Bouquillion et Yolande Combès. p. 207-225. Paris : L'Harmattan.
- Trouillot, M.-R. 1986. *Les racines historiques de l'État duvaliérien*. Port-au-Prince : Éditions Deschamps.
- Unité de Lutte contre la corruption. 2007. *Les actes du colloque scientifique : vers une stratégie nationale de lutte contre la corruption*. Port-au-Prince : Imprimerie Henri Deschamps.
- , 2009. *La stratégie nationale de lutte contre la corruption*. Port-au-Prince : Imprimerie Henri Deschamps.
- Vabres, J. D. de. 1992. *L'État*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Verger, G. 2010. *La reddition de comptes*. Montréal : SPID/Verger inc. Consulté le 24 août 2012 sur le site : [spid.com](http://spid.com).
- Weber, M. 1968. *Economy and Society*, 4<sup>e</sup> éd. New York : Irvington Publ.

Wolton, D. 2005. *Il faut sauver la communication*. Paris : Flammarion.

-----, 2008. 2<sup>e</sup> éd. « La communication politique : construction d'un modèle. » In *La communication politique*. p. 29-52. Paris : CNRS Éditions.

Zarka, P. 1985. « Quelle communication gouvernementale en France ». In *Comment un gouvernement devrait-il communiquer? ou Réflexions et propositions pour une déontologie de la communication gouvernementale*. Premier symposium international sur la communication gouvernementale. Palais du Luxembourg : Éditions de l'Institut de la communication sociale.

Zémor, P. 2007. *Le défi de gouverner, communication comprise : mieux associer les citoyens*. Paris : L'Harmattan.

#### Sites Web

[www.lenouvelliste.com](http://www.lenouvelliste.com)

[www.alterpresse.org](http://www.alterpresse.org)

[www.bureaudegestion.gouv.ht](http://www.bureaudegestion.gouv.ht)

[www.un.org](http://www.un.org)

[www.ht.undp.org/](http://www.ht.undp.org/)